ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/coursdhistoire02ferl

COURS D'HISTOIRE

DU

CANADA

COURS D'HISTOIRE

DU

CANADA

PAR

J. B. A. FERLAND, PRÊTRE,

Professeur d'Histoire à l'Université-Laval.

SECONDE PARTIE

1663–1759

QUÉBEC

AUGUSTIN COTÉ, ÉDITEUR-IMPRIMEUR

1865

Déposé, conformément à l'acte du parlement provincial, l'an 1865, par l'éditeur, Augustin Coté, au bureau du Régistrateur de la province du Canada.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Il y a deux ans à peine, une grande douleur s'emparait de notre ville, et se répandait bientôt dans tout le pays. Le temps n'a pas encore emporté dans sa course les regrets que la mort de M. Ferland faisait naître, et les amis des lettres et de l'histoire de notre pays déplorent la perte d'un de nos plus brillants et solides écrivains canadiens.

Pourquoi rappellerions-nous ici les titres de M. Ferland à l'affection de ses amis ? ils sont connus de tous. Nous l'avons vu travailler à la gloire de sa patrie, pour donner aux étrangers une haute idée de la nation canadienne. Une partie de sa vie s'est usée dans ce rude labeur, et, quand la mort est venue l'arrêter au milieu de sa carrière, il mettait le couronnement à l'œuvre si bien commencée.

M. Ferland a élevé un monument à notre gloire : n'est-il pas juste que ses amis le paient de retour, et rappellent à la postérité les mérites de ce citoyen distingué, et le fassent vivre aussi longtemps que la nation dont il a écrit l'histoire ? C'est pour accomplir ce noble dessein, que les admirateurs de M. Ferland livrent à l'impression la seconde partie de son meilleur ouvrage, de celui sur lequel sa réputation se fonde ; c'est le plus beau et le plus durable monument *perennius œre* qu'il fût permis d'élever à sa mémoire.

Ce second volume du *Cours d'histoire du Canada* embrasse la domination française, et forme un tout complet. M. Ferland a surveillé lui-même l'impression des quatre-vingts premières pages ; le reste du volume était à l'état de manuscrit, et l'édi-

teur a pu, après bien des retards, trouver un savant désintéressé et laborieux qui a bien voulu se charger de la correction des épreuves.

L'éditeur doit ici remercier M. Laverdière qui s'est imposé cette tâche rude et ingrate. Le manuscrit de M. Ferland était rédigé, il est vrai ; mais, la mort n'ayant pas laissé à l'auteur le loisir de mettre la dernière main à son œuvre, on conçoit qu'il devait rester bien des détails, qui devenaient, pour tout autre que lui, bien difficiles à régler. Ici, c'était une répétition, ou une rédaction faite en double ; là une de ces expressions échappées dans un premier jet, et qui n'auraient pu soutenir une révision soignée. L'auteur avait mis des sommaires en tête des premiers chapitres ; ne fallait-il pas continuer ? Depuis le commencement de son ouvrage, il avait tenu à mettre en tête des pages la date des événements : était-il convenable de ne pas suivre la marche qu'il avait tracée ? M. Laverdière a suivi partout le texte de M. Ferland avec une scrupuleuse exactitude, et, grâce à ses soins, le lecteur pourra admirer à loisir le second volume du *Cours d'histoire du Canada*, qui, comme son aîné, méritera à son auteur les éloges des Canadiens et de tous les amis de l'histoire

NOTICE SUR L'AUTEUR.

Les amis de M. Ferland sauront gré à l'éditeur de rappeler à leur mémoire ce que fut l'auteur du *Cours d'histoire du Canada*. Pour se rendre à leurs désirs, il a cru devoir mettre sous leurs yeux l'intéressante notice biographique publiée dans les journaux de 1865, et qui est due à la plume élégante du Révérend M. C. E. Legaré :

« Une douleur publique accompagnait, ce matin, M. l'abbé Ferland à sa dernière demeure : le clergé avait à pleurer un de ses membres les plus illustres ; la littérature canadienne, une de ses gloires et un ferme soutien ; le pays tout entier, un des citoyens les plus éclairés et les plus dévoués. L'Université-Laval se voyait privée d'un de ses plus solides professeurs ; l'Archevêché, d'un de ses membres les plus éminents. Mais ce qui augmentait le regret de tous ceux qui composaient cette immense multitude, accourue de toutes parts pour rendre un dernier hommage à la mémoire de cet homme illustre, c'est que chacun croyait perdre en lui un tendre et sincère ami. La bonté du cœur est le premier et le plus ferme attrait que nous ayons en nous-mêmes pour gagner l'affection de nos semblables ; or, qui pourra dire le trésor de bonté que la main bienfaisante de Dieu répandit dans le cœur de notre cher et regretté défunt ?

» M. Jean-Baptiste-Antoine Ferland était né à Montréal, le 25 décembre 1805, le même jour où le Dieu Sauveur voulut paraître au milieu de nous ; sa piété trouvait un aliment dans cette heureuse coïncidence. Sa famille était originaire du Poitou, en Vendée. Parti de ce pays, aujourd'hui si riche en souvenirs historiques, son premier aïeul vint, vers le milieu du dix-septième siècle, s'établir à l'île d'Orléans. Son père Antoine Ferland, originaire de Saint-Pierre, de la même île, avait épousé une des filles de M. Lebrun de Duplessis, l'un des quatre avocats qui eurent le courage de demeurer à Québec, après la conquête, pour y défendre les droits des vaincus. Simple dans ses goûts, comme les parents dont il était issu, celui dont nous regrettons aujourd'hui la perte, voulut cependant adopter une devise qui lui rappelait son devoir d'écrivain, et qui décelait, à son insu, une des qualités principales de son talent. On voit sur son cachet une plume et une petite lame tranchante, avec ces mots pour épigraphe : *Ferro lente paratur*. Cet aimable jeu de mots sur son nom de famille lui redisait la patience qu'il faut apporter à son travail, pour lui donner une perfection achetée quelquefois au prix de tant de soins, de tant de minutieuses précautions. Un auteur célèbre a pu définir le génie, une longue patience : il voulait, sans doute, par cette parole, apprendre à l'écrivain la lenteur prudente qu'exige la conception d'un plan et l'exécution d'une œuvre sérieuse.

» En 1813, M. Ferland alla résider à Kingston avec sa mère ; il y demeura trois ans. C'est là qu'il se familiarisa avec la langue anglaise. Rarement est-il facile de parler et d'écrire avec pureté deux langues modernes ; la connaissance que l'on acquiert de l'une est souvent au détriment de la seconde, et,

sans que l'on s'en aperçoive, le génie des deux idiomes est méconnu. M. Ferland redoutait cet écueil, et sut l'éviter. M. Rameau, dans son estimable ouvrage de la *France aux Colonies*, après avoir cité un long passage du *Voyage au Labrador*, s'exprime ainsi : « Nous espérons que le lecteur français nous saura bon gré de lui avoir montré que, sur les bords du Saint-Laurent, notre langue n'a pas plus dégénéré que notre caractère. » D'un autre côté, plusieurs de nos concitoyens de la langue anglaise nous ont affirmé qu'ils auraient pu croire que M. Ferland, à ne le juger que par ce côté, avait été élevé sur les bords de la Tamise.

» Le Séminaire de Nicolet, qui se glorifie d'avoir déjà donné à l'église du Canada quatre de ses prélats, s'honorera aussi d'avoir eu M. Ferland pour élève : il y fit son entrée en 1816, après trois ans de séjour à Kingston. Il y suivit son cours régulier, éclipsant par ses succès tous ses rivaux, même les plus redoutables, ravissant tous les premiers prix de ses classes, se gagnant, par l'aménité de son caractère, l'estime de ses supérieurs et de ses maîtres. Parmi ces derniers, il eut le bonheur de compter M. Jean Holmes, une de nos gloires nationales : c'est à lui qu'il doit d'avoir été initié aux spéculations de la philosophie ; digne d'être l'élève d'un tel professeur, il acquit, sous sa direction éclairée, cette justesse de raison, cette modération dans les jugements, ce sage tempérament en toute chose qui distingue une raison vraiment philosophique. La vérité n'aime point les hauts cris, a dit quelque part un critique ; sa dignité exige le calme de toutes les facultés de l'âme. Ce calme, M. Ferland le posséda toute sa vie, après avoir appris à le chérir dans les dernières années de son cours d'études.

» Le Séminaire de Nicolet avait trop bien apprécié son brillant élève, pour ne pas désirer de s'assurer ses services. Il y occupa tour à tour la charge de professeur d'histoire, de rhétorique et de philosophie, de préfet des études (1841) ; puis enfin, lorsqu'en 1848, Mgr. l'Archevêque eut formé une corporation interne dans ce même séminaire, M. Ferland y fut élu supérieur ; il y demeura jusqu'en octobre 1850.

» C'est avec douleur qu'il quitta cette maison ; car il partagea, à un très-haut degré, l'attachement traditionnel qu'elle eut le bonheur de mettre au cœur de tous ses enfants. Il aimait à lui rendre de fréquentes visites, et se plaisait à revoir ces murs qui avaient abrité tant d'années heureuses, ces grands arbres de l'avenue, à l'ombre desquels il respirait plus à l'aise que dans nos villes, ces hommes dévoués qui continuent aujourd'hui la même œuvre à laquelle il s'était consacré. S'il s'était cru permis d'exprimer un vœu, il aurait voulu y terminer sa carrière. La vieillesse, en effet, lui aurait paru moins pesante, au milieu des souvenirs que lui auraient rappelés ces lieux chéris et au milieu de cette jeunesse qu'il avait tant aimée.

» Vingt années de sa vie, qu'il regardait comme les plus belles, furent donc passées dans cette institution qui conservera chèrement sa mémoire : le ministère et ses travaux historiques se partagèrent le reste de sa carrière.

» Nommé vicaire de Québec, le 14 septembre 1828, jour de son ordination, il y demeura jusqu'au 21 novembre 1828 ; puis, il occupa le même poste à la Rivière du Loup jusqu'au 3 octobre 1830 et à Saint-Roch de Québec jus-

qu'au 10 octobre 1834 ; durant le choléra de cette année, il était premier chapelain de l'hôpital de la Marine. Il fut curé à Saint-Isidore jusqu'au 1er octobre 1836, à Sainte-Foye, jusqu'en octobre 1837, à Sainte-Anne de Beaupré et Saint-Ferréol, jusqu'en octobre 1841. Appelé à l'Archevêché, en 1850, par Mgr. de Sidyme, il fut nommé membre du conseil particulier de l'évêque, et devint aumônier des hôpitaux militaires de Québec en 1855.

» Ami de tous ses devoirs ecclésiastiques, d'une conscience très-délicate, rempli de zèle et d'une admirable piété, M. Ferland s'acquitta de toutes ses charges avec le succès que l'on devait attendre de la réunion de tant de qualités. Nous ne voulons rappeler ici qu'une circonstance de la vie de son ministère. En 1847, époque si funeste pour nos frères de la population irlandaise, lorsque déjà plusieurs prêtres avaient succombé au terrible fléau du typhus, il voulut affronter, à deux reprises, les dangers de l'épidémie. Deux fois, les malheureux émigrés de la Grosse-Ile furent les témoins de son courageux dévouement. Il s'est acquis, par cette conduite héroïque et par plusieurs autres bons offices, la reconnaissance de tous les membres de la Congrégation de Saint-Patrice. Au premier bruit de sa dernière maladie, ils accoururent en grand nombre, et bientôt la sacristie, où il fut atteint, se remplit des personnes qui venaient lui témoigner leur douloureuse sympathie.

» Le soldat se rappellera aussi sa charité. Accoutumé, six jours de la semaine, à entendre seulement la voix sévère du maître qui ne connaît que les rigueurs de la discipline militaire, il aimait à rencontrer aux pieds des autels un père pour le bénir et l'encourager. Que de fois sa parole douce et bienveillante alla soulager la douleur d'un de ces pauvres malheureux dans les hôpitaux militaires ! C'était une de ses occupations favorites. Nous le rencontrâmes un jour, qu'il allait s'y livrer : « Le prêtre, nous dit-il, a besoin d'autres jouissances que de celles de l'intelligence ; j'aime à catéchiser les enfants des soldats, et à visiter leurs pauvres malades. » Toute la garnison avait pour lui la plus haute estime ; un de ses officiers supérieurs vient d'exprimer, en termes fort élogieux, les regrets causés par sa mort.

» Cependant, au milieu même des travaux du ministère, il n'oubliait pas l'objet privilégié de ses études. Connaître et chérir son pays, le faire connaître et chérir par ses compatriotes, tel a été le vœu le plus constant de ce citoyen remarquable ; tel a été le but de ses glorieux ouvrages. Canadien par la naissance et par le cœur, comme il le dit lui-même dans son Introduction à l'*Histoire du Canada*, il étudia avec amour l'histoire de sa patrie, et il nous a laissé le fruit de ses recherches dans quelques publications extrêmement estimables. Ses *Observations sur une histoire du Canada*, par l'abbé Brasseur ; ses *Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec ;* son *Voyage au Labrador ;* son *Journal d'un voyage à la côte de Gaspé ;* la *Vie de Mgr. Plessis*, et surtout son *Cours d'Histoire du Canada*, voilà les précieux monuments que nous a laissés son beau talent d'historien, voilà aussi ses titres à notre reconnaissance et à celle de la postérité.

» Le dernier ouvrage que nous avons nommé, il le publia en 1861, à la suite des cours qu'il donna à l'Université-Laval. Nommé professeur à la faculté des Arts de cette institution, le 10 juillet 1855, élu doyen de cette

même faculté le 18 mars 1864, il eut la gloire d'ouvrir ses leçons publiques. C'est lui qui inaugura, dans notre ville de Québec, ce mode d'enseignement supérieur, auquel notre population était peu préparée et qui a tant de difficultés à réussir, même dans les grandes villes de France. Durant quatre années, de 1858 à 1862, M. Ferland sut attirer autour de sa chaire un auditoire quelquefois fort nombreux, toujours très-attentif et avide de sa parole. L'affluence fut considérable surtout au moment où le professeur déroula les péripéties de ce drame qui commença à l'expulsion des malheureux Acadiens, et se termina par la mort de Montcalm. Nous pûmes compter jusqu'à trois et quatre cents auditeurs frémissant au récit de nos malheurs, mais remplis d'admiration pour les glorieuses actions de nos ancêtres.

» Il n'entre point dans le cadre restreint de cette notice biographique d'apprécier le mérite de M. Ferland comme historien. Disons cependant que, si un autre écrivain, avant lui, a créé notre histoire, il a su, de son côté, rectifier un grand nombre de dates, débrouiller avec art nos origines confuses, jeter la lumière sur une foule de faits mal accusés, et mettre en relief plusieurs figures présentées sous un faux jour. Prêtre et catholique avant tout, il était merveilleusement préparé à rendre aux commencements de notre épopée ce caractère religieux qu'on ne peut pas méconnaître, sans fausser la vérité. D'une exactitude scrupuleuse, capable, avant d'affirmer un fait, de se condamner à des recherches longues et pénibles, c'est aux sources primitives qu'il a recours ; c'est aux témoins oculaires qu'il en appelle ; c'est aux archives même de Paris et de Londres qu'il va s'adresser. Toute sa critique, d'après le mot de Fénelon, se borne à donner comme douteux ce qui l'est et à en laisser la décision au lecteur, après lui avoir donné ce que l'histoire lui fournit. « Nous avons cherché la vérité aux sources qui nous ont paru les » plus sûres, » dit-il dans son introduction, « et nous avons essayé de la pré- » senter telle que nous l'avons rencontrée. »

» Le premier volume seul de ses cours est publié ; le second, nous assure-t-on, est prêt à recevoir l'impression, et s'arrête à la domination anglaise. Ce fut là un des regrets qu'il apporta dans la tombe ; la dernière année de sa vie, sentant les avertissements de la mort, il songeait, avec douleur, à sa chère histoire qu'il laisserait sans pouvoir la terminer. Ses pressentiments ne l'ont malheureusement pas trompé.

» Si nous résumons les quelques réflexions que nous avons disséminées dans cette notice, nous verrons que le public a eu raison de manifester, par sa douleur, le regret que lui causait la mort soudaine de M. Ferland. D'un caractère aimable et gai, spirituel dans ses réparties, observateur fin et délicat, bon envers tout le monde, modeste jusqu'à désespérer ceux qui auraient voulu le voir se produire davantage au grand jour, enfin d'une droiture de vues, sans arrière-pensée de l'amour propre : qui ne le pleurerait sincèrement ? Sa mort laissera d'immenses regrets non-seulement à Mgr. l'Administrateur, qui l'aimait si sincèrement, mais encore à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, au Canada tout entier.

» C. E. Legaré, Ptre.

» Québec 13 janvier 1865. »

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE PREMIER

Premiers colons—Les LeGardeur et les LeNeuf—La population se forme—Régiment de Carignan—Etablissements autour de Québec—Montréal—Hommes et femmes—Mœurs des premiers temps—Témoignage de plusieurs écrivains.

Les premiers colons qui passèrent au Canada avec l'intention de s'y établir venaient principalement de la Normandie et du Perche. La compagnie de Rouen et celle qui la précéda, la compagnie de Montmorency, étaient sous la direction de marchands et d'armateurs dont la plupart résidaient en Normandie ; aussi, il n'est pas surprenant que leurs employés aient été pris à Rouen, à Dieppe, à Cherbourg, à Fécamp, à Honfleur. Ceux-ci s'accoutumèrent au pays, et lorsque la France, après avoir recouvré le Canada, parut vouloir le garder, ils attirèrent à leur suite leurs parents et leurs amis, qui souvent partaient pour l'Amérique avec des familles entières.

Champlain ayant réussi, en 1614, à organiser une société pour faire le commerce dans la Nouvelle-France, Rouen et Saint-Malo se partagèrent toutes les actions ; les marchands de La Rochelle se présentèrent trop tard pour obtenir les parts qui leur avaient d'abord été réservées, et leur déconvenue profita surtout à Rouen, qui se trouva ainsi avoir la principale direction des affaires. Les équipements ainsi que les embarquements se firent dans les ports de la Normandie. Parmi les commis et les ouvriers se trouvèrent des normands en assez grand nombre. La compagnie de Montmorency en employa un

plus grand nombre encore ; De Caën, qui en était le chef, demeurant à Dieppe et expédiant ses vaisseaux du port de cette ville, dût naturellement choisir en Normandie ceux qu'il engageait pour le service de sa compagnie.

Lorsque les Kertk se furent emparés de Québec, plusieurs des employés de la compagnie de De Caën et de celle des Cent-Associés restèrent, soit dans cette ville, soit parmi les sauvages. Voici les noms de ceux qu'on sait être restés dans le pays : Guillaume Hubousl de Normandie, et Marie Rollet, sa femme, veuve de Louis Hébert, Guillaume Couillard et Guillemette Hébert, sa femme ; Adrien DuChesne, chirurgien, et sa femme, de Dieppe ; Jean Godefroy, Nicolas Marsollet, Jean Nicollet, François Marguerie et Jacques Hertel.

En 1632, Emery De Caën partit de Dieppe pour aller prendre possession de la colonie, où la compagnie de son oncle devait jouir pendant un an du privilége exclusif de la traite des pelleteries ; ce fut aussi à Dieppe que furent armés et partirent en 1633, les vaisseaux sur lesquels passèrent à Québec, Champlain, ses officiers, des missionnaires et quelques colons. Ces premiers habitants devaient avoir été pris dans la Normandie, surtout à Dieppe et dans le pays de Caux.

En 1634, arriva M. Giffard avec plusieurs familles percheronnes, venant de Mortagne et de ses environs. M. Giffard connaissait déjà le pays, qu'il avait visité en qualité de médecin et où il avait passé quelque temps. Il s'était même construit une cabane pour jouir du plaisir de la pêche, près de la petite rivière de Beauport. Le pays lui ayant plu, au mois de janvier 1634, il obtint de la compagnie des Cent-Associés, la seigneurie de Beauport, en s'obligeant à la faire habiter. Comme il paraît avoir lui-même été de Mortagne, il engagea quelques familles de cette ville et des villages voisins, à passer avec lui dans la Nouvelle-France ; un contrat fut conclu, spécifiant les obligations réciproques du seigneur et de ses censitaires, et, dans l'été de 1634, sept familles nombreuses arrivèrent à Beauport avec le sieur Giffard, qui était aussi accompagné de sa femme et de ses enfants. Pendant les années suivantes, plusieurs familles du Perche vinrent se réunir autour du premier groupe ; Mortagne et le petit bourg de Tourouvre en fournirent le plus grand nombre.

En 1636, deux grandes familles, unies entre elles par des liens de mariage, les Le Gardeur et les Le Neuf, s'établirent dans la colonie ; elles étaient composées de quarante-cinq personnes. Les LeGardeur de Repentigny et de Tilly étaient

de Thury-Harcourt ; et les LeNeuf de LaPoterie et du Hérisson venaient de Caen. Avec eux arriva vraisemblablement M. Le Sueur, ancien curé de Saint-Sauveur de Thury, dont le nom paraît pour la première fois, vers cette époque, dans les registres de Notre-Dame de Québec.

Comme on en peut juger, les colons qui arrivèrent dans la colonie depuis 1632 jusqu'en 1641 venaient presque tous de la Normandie et du Perche. En examinant les actes publics de Québec et de Trois-Rivières, on trouve dans cet espace de temps, mentionnés comme résidant dans ce pays, environ soixante-cinq chefs de famille : vingt-huit étaient de la Normandie ; vingt-deux du Perche ; deux de la Brie ; un de la Picardie ; deux de Paris ; trois de la Beauce ; un de Lorraine ; deux du Maine ; un de la Champagne. Il en est trois ou quatre dont on ne peut constater l'origine, mais qui paraissent être aussi sortis des provinces du nord. La plupart d'entre eux étaient venus en Amérique avec des familles nombreuses. Ceux qui avaient des filles trouvaient facilement à les marier, les femmes étant beaucoup moins nombreuses que les hommes. Aussi, depuis cette époque jusques vers 1670, presque toutes les filles du pays se mariaient fort jeunes, souvent à quatorze, à treize et même à douze ans.

Les familles arrivées avant 1642 se groupèrent toutes aux environs de Québec, à l'exception d'un très-petit nombre, qui s'étaient placées aux Trois-Rivières, pour profiter de la pêche et de la chasse très-abondantes autour du lac Saint-Pierre, et pour prendre part aux avantages de la traite. Les premières terres concédées et défrichées furent celles du côteau Sainte-Geneviève, des bords de la rivière Saint-Charles, de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, du village de Fargy à Beauport, de Saint-Michel et de Sillery.

Les belles prairies naturelles situées au pied du cap Tourmente avaient de bonne heure attiré l'attention de Champlain, qui y avait placé des gardiens pour prendre soin des bestiaux. Quelques personnes s'établirent de ce côté vers 1633 ; en 1636, M. de Montmagny et le P. Le Jeune, en parcourant la côte de Beaupré, y trouvèrent plusieurs familles françaises, que les missionnaires visitaient régulièrement plusieurs fois par année. « C'est avec bonne raison, » remarque le P. Le Jeune parlant de ce voyage, « qu'on a nommé les lieux voisins du cap Tourmente, *Beaupré ;* car les prairies y sont belles et grandes et bien unies. C'est un lieu très-commode pour nourrir quantité

de bestial. » La seigneurie de Beaupré, s'étendant depuis la seigneurie de M. Giffard jusqu'à la rivière du Gouffre, fut concédée le quinze janvier 1636, avec l'île d'Orléans, à une société représentée par les sieurs Antoine Cheffault de la Regnardière et Jacques Castillon. Plusieurs familles s'établirent dès lors au Château-Richer, à Sainte-Anne et à l'Ange-Gardien. Cependant les plus anciens actes de concession conservés jusqu'à ce jour ne remontent pas au-delà de 1640 ; les seigneurs, avant d'accorder des titres, avaient probablement voulu que leurs censitaires fissent des défrichements et se bâtissent des maisons.

Après 1640, plusieurs courants portèrent des émigrants vers le Canada ; celui du nord continua à grossir le noyau déjà formé autour de Québec ; d'un autre côté, comme La Rochelle prenait une part dans le commerce de la Nouvelle-France, les provinces voisines commencèrent à fournir des colons ; ainsi l'Aunis, le Poitou, la Saintonge se trouvent représentées, par un certain nombre de leurs enfants, dans la liste des colons arrivés à Québec depuis 1641 jusqu'en 1665. Pendant la même période, quelques Bretons immigrèrent au Canada sur les vaisseaux qui, à de rares intervalles, passaient de Saint-Malo ou de Nantes à la Nouvelle-France.

On remarque dans les registres que le nombre de femmes venues de France est bien moindre que celui des hommes ; c'est que déjà l'on ne regardait pas comme françaises les femmes nées au Canada, ou censées y être nées. Lorsqu'une famille avait été longtemps dans le pays, les filles, même celles qui étaient venues de France avec leurs parents, étaient généralement désignées dans les actes et les contrats comme nées dans la colonie. Le nombre de filles et de femmes venues de Paris est comparativement considérable ; il a été nécessairement grossi par la liste d'orphelines envoyées des maisons royales de charité. Plusieurs de ces personnes étaient des orphelines appartenant à des parents morts pauvres au service du roi ; quelques-unes étaient filles d'officiers de l'armée ; et une certainement fille d'un ancien gouverneur de Nancy.

Vers 1660, les enfants nés dans le pays formaient déjà une part considérable de la population. Autour du noyau primitif, vinrent successivement s'agglomérer les immigrations postérieures, qui en modifièrent un peu le caractère sans néanmoins le changer notablement. « Le fond dominant, » observe M. Rameau, « fut toujours une importation de paysans français,

paisibles, laborieux, régulièrement organisés sous leurs seigneurs» (1). Ainsi lorsque le régiment de Carignan arriva à Québec, il existait dans la colonie une société constituée, des mœurs formées, des coutumes établies ; les soldats de ce corps qui furent d'abord licenciés, se groupèrent auprès des centres déjà subsistants; beaucoup d'entr'eux épousèrent des filles du pays, et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections, quand d'autres compagnies du même régiment furent renvoyées au Canada pour y recevoir leur congé. Ainsi l'ancienne population s'est toujours maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait, et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs.

Dans les premiers temps de la colonie, les voyages, la traite, la chasse et la guerre avaient empêché les compagnons de Champlain de faire valoir le sol fertile qu'ils foulaient aux pieds. Le fondateur de Québec eut bien souvent à se plaindre de cette négligence ; homme sensé et pratique, il comprenait que l'agriculture est la mère nourricière des peuples et le plus solide fondement d'un pays nouveau. Il avait deviné la vérité de l'adage devenu aujourd'hui populaire : « le sol, c'est la patrie ; » il désirait créer une patrie sur les bords du Saint-Laurent, pour les français qui consentaient à l'y suivre, en les attachant au sol par le droit de propriété et par la culture de la terre. Ce ne fut que dans les derniers jours de sa carrière, qu'il eut le bonheur d'entrevoir l'accomplissement de son projet favori. Lorsqu'il mourut, un petit nombre de familles venait de se placer sur les terres voisines de Québec, et commençait à abattre les arbres de la forêt et à tracer les limites des champs.

Le génie créateur de Richelieu, en organisant la compagnie de la Nouvelle-France, avait voulu faciliter aux paysans de la mère patrie qui voudraient émigrer, les moyens de se procurer des terres et d'y former des établissements pour leurs familles ; et il est certain que si la vie du grand ministre eût été prolongée, il aurait réussi à établir une colonie puissante.

Lorsque la compagnie des Cent-Associés reçut du roi le

(1) *Les Français en Amérique, Acadiens et Canadiens.* Cet ouvrage renferme une foule de renseignements statistiques, presque toujours d'une grande exactitude ; il est surtout remarquable par la clarté et la pureté des aperçus philosophiques, ainsi que par la justesse des appréciations.

Canada, « en toute propriété, justice et seigneurie, » elle s'engagea à y faire passer quatre mille personnes de l'un et de l'autre sexe, dans l'espace de quinze ans, à leur donner des terres, et à les aider dans les commencements de l'exploitation. Pour s'assurer la coopération des principaux membres de la colonie, elle leur accorda de grands fiefs, à condition qu'ils rempliraient une partie des engagements qu'elle avait contractés. Ces grands propriétaires devaient concéder les terres de leurs seigneuries, aux colons qu'ils y attiraient et qui en retour payaient certaines rentes.

La concession royale de 1627-28, introduisit le régime féodal dans la Nouvelle-France ; elle fut la première charte des habitants du pays ; elle formulait et développait les intentions du souverain touchant la tenure du sol. Les découvreurs et les fondateurs de la colonie avaient trouvé les terres du Canada libres, comme Dieu les avait préparées pour l'homme. Quand la France en eut pris possession, exemptes de toutes servitudes, elles formaient un grand franc-alleu, dépendant de la couronne ; le souverain seul pouvait leur imprimer le caractère de féodalité ; et c'est ce qu'il fit dans les lettres patentes octroyées en faveur de la compagnie de la Nouvelle-France (1). En l'absence de toute disposition de la part de l'autorité souveraine, la coutume de Paris, la plus respectée du royaume de France, fut naturellement introduite en même temps que le régime féodal ; on la trouve en effet invoquée dans tous les actes passés durant la première époque, à fort peu d'exceptions près. Elle fut cependant reçue avec des modifications, qui la rendaient mieux adaptée aux besoins d'un pays encore sauvage et presque inhabité. Il était désirable de le peupler rapidement, et il fallait fournir les moyens d'en venir promptement à bout. Aussi les concessions en fief furent faites à la condition que le seigneur sous-concèderait en censives. Au colon, n'ayant d'autre richesse que sa bonne volonté et son travail, cette sage précaution permettait de s'asseoir avec sa famille sur une terre dont il devenait le possesseur, pourvu qu'il y commençât des défrichements et s'engageât à payer annuellement une rente de quelques francs. Ces avantages attachèrent au pays les colons les plus industrieux, qui reçurent alors le nom d'habitants, tandis que ceux qui ne prenaient point de terres et qui étaient supposés n'être au Canada qu'en passant, étaient désignés comme volontaires.

(1) Observations sur la question seigneuriale, par Sir L. H. LaFontaine, Bt.

Propriétaire d'une portion du sol, l'*habitant canadien* s'attacha à sa patrie ; il prit des habitudes d'ordre ; ses mœurs se formèrent sous les yeux de la religion ; des compatriotes se rangèrent autour de lui ; le clocher de l'humble chapelle s'éleva au milieu de la mission ou paroisse, qui devint une municipalité réelle, quoique non reconnue officiellement. La langue française s'établit, uniforme et sans mélange de patois, mais marquée par des particularités d'expressions et de prononciation propres à la Normandie, au Maine et au Poitou.

Le peuple canadien se formait, et ses différentes parties se fondaient ensemble peu à peu ; aussi, dans un mémoire de 1667, Talon en faisait la remarque : « Le peuple est de pièces de rapport, et, quoique composé d'habitants de différentes provinces de France....., il m'a paru assez uni pendant tout le temps de mon séjour. »

Le caractère d'un grand nombre des colons, et l'action du clergé assurèrent à la société naissante une moralité, qui eut sans doute ses taches, mais qui faisait certainement honneur à la colonie. Interrogé en France, sur l'état moral de la population du Canada, le sieur Boucher, un des plus anciens et des plus respectables habitants du pays, lui rendait un témoignage fort avantageux.

« Voici encore une question qui m'a été faite, savoir, comme on vit en ce pays ; si la justice s'y rend ; s'il n'y a point de libertinage, vu qu'il y passe, dit-on, quantité de garnements et des filles mal vivantes.

« ..... Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles, et ceux qui en parlent de la façon se sont grandement mépris..... S'il y en vient ici, on ne les connaît point pour telles ; car avant que de les embarquer, il faut qu'il y ait quelques-uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si par hazard il s'en trouve quelques-unes, de celles qui viennent, qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France.

« Pour ce qui est des garnements, s'il y en passe, c'est qu'on ne les connaît pas : et, quand ils sont dans le pays, ils sont obligés de vivre en honnêtes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages.....

« Jusques à cette heure, on a vécu assez doucement, parce

que Dieu nous a fait la grâce d'avoir toujours des gouverneurs qui ont été gens de bien, et d'ailleurs nous avons ici les Pères Jésuites, qui prennent un grand soin d'instruire le monde : de sorte que tout y va paisiblement. On y vit toujours dans la crainte de Dieu, et il ne se passe rien de scandaleux, qu'on n'y apporte remède aussitôt. »

Les anciens historiens, qui ont connu les premiers habitants français du pays, ont pris plaisir à leur rendre les plus honorables témoignages.

« J'avoue, dit le Père C. Le Clercq, que ce serait flatter de dire que pendant l'époque que nous parcourons, aussi bien que dans la précédente, il se soit habitué en Canada des personnes de naissance, à l'exception de quelques-uns qui sont reconnus pour bons gentilshommes et à qui le païs sera éternellement redevable, comme Messieurs de Tilly, de Repentigny de la Poterie, Denis, D'Aillebout, Robineau, de Bécancour, et Chateauneuf ; mais aussi on doit reconnaître que les autres chefs de famille, qui ont passé en Canada, étaient en France de bons bourgeois de ville, médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés ou des soldats, mais très-honnêtes gens de leurs personnes, ayant de la probité, de la droiture et de la religion ; et, quand bien même la disgrâce de la fortune aurait contribué à leur éloignement, ils ne laissaient pas d'être gens d'honneur dans leur état et condition ; l'on sait même que quantité de chefs sont passés en Canada à dessein de contribuer à la conversion des sauvages, témoins la compagnie de messieurs de Mont-Royal, sous la direction du séminaire de Saint-Sulpice.

« Je sais que du côté de France on y a souvent fait passer des personnes suspectes, parmi quantité de gens d'honneur ; mais on doit cette justice aux gouverneurs et aux missionnaires du pays de n'avoir rien souffert d'impur, de libertin ou de mal réglé. L'on a examiné et choisi les habitants, et renvoyé en France les marchandises de contrebande et les personnes vicieuses ou marquées, aussitôt qu'on les a connues, et s'il en est resté..... qui n'auraient pas été en France tout à fait exempts de reproches, on a remarqué que le passage de la mer les avait purifiés ; qu'ils effaçaient glorieusement par leur pénitence les taches de leur première condition, leur chute n'ayant servi qu'à les rendre plus sages et plus précautionnés, en sorte qu'ils sont devenus et ont été les exemples et les modèles de la colonie.

« J'avais peine à comprendre ce que me disait un jour

un grand homme d'esprit..... (1) que je serais surpris d'y trouver d'aussi honnêtes gens que j'en trouverais; qu'il ne connaissait pas de province du royaume, où il y eût à proportion et communément plus de fond d'esprit, de pénétration, de politesse, de luxe même dans les ajustements, un peu d'ambition, désir de paraître, de courage, d'intrépidité, de libéralité et de génie pour les grandes choses ; il nous ajoutait que nous y trouverions même un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent... ; mais il est vrai que lorsque je fus sur les lieux, je reconnus qu'on ne m'avait rien flatté, la Nouvelle-France étant en cela plus heureuse que les pays nouvellement établis, dans les autres places du monde.»

Charlevoix, qui avait longtemps demeuré dans le pays et avait eu de fréquents rapports avec les anciens missionnaires, parle des premiers colons avec de grands éloges. « On avait apporté, » dit-il, « une très-grande attention au choix de ceux qui s'étaient présentés pour aller s'établir dans la Nouvelle-France..... Quant aux filles qu'on y envoyait pour les marier avec les nouveaux habitants, on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer ; et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi. On continua les années suivantes d'avoir la même attention et l'on vit bientôt, dans cette partie de l'Amérique, commencer une génération de véritables chrétiens, parmi lesquels régnait la simplicité des premiers siècles de l'église, et dont la postérité n'a point encore perdu de vue les grands exemples que leurs ancêtres leur avaient donnés. »

Un peu plus loin il ajoute : « On doit rendre cette justice à la colonie de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer ; c'est que les premiers habitants étaient ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion. Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, tous gens encore plus respectables par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie. »

(1) Le P. Germain Allart, devenu plus tard évêque de Vence.

Plusieurs autres écrivains se sont joints aux anciens missionnaires pour rendre témoignage à la bonne réputation des premiers habitants du Canada. « La Nouvelle-France, » dit l'auteur de la *Vie Secrète de Louis XV* (1), « dut sa vigueur à ses premiers colons ; leurs familles se multiplièrent et formèrent un peuple sain, fort, plein d'honneur et attaché aux bons principes. »

A l'appui du tribut rendu à la pureté des mœurs des premiers Canadiens, nous citerons une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres de Notre-Dame de Québec, où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusques vers l'année 1672. Sur six cent soixante-quatorze enfants qui furent baptisés depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime.

Ainsi, dans l'espace de quarante ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons venus de provinces différentes, ne rencontrer qu'une seule faute de ce genre, c'est bien la meilleure preuve que les mœurs étaient excellentes, et que les chefs de la colonie avaient su choisir et guider sagement ceux qu'ils appelaient à s'y établir.

Se formant sous un climat sain, quoique rigoureux, menant une vie frugale, éprouvée par les travaux de la terre, par les fatigues des voyages, par les dangers de la guerre, la population du Canada se développa, forte et vigoureuse. Les constitutions affaiblies succombaient sous ces rudes épreuves ; tandis que les individus à tempérament robuste résistaient et devenaient les fondateurs de races acclimatées et vivaces. « Cela est étonnant, » écrivait la M. de l'Incarnation, « de voir le grand nombre d'enfants, très-beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accident. Un pauvre homme aura huit enfants et plus, qui, l'hiver, vont nuds pieds et têtes nues, avec une petite camisole sur le dos, qui ne vivent que d'anguilles et de pain, et avec cela gros et gras. » (2)

Dans un mémoire, M. Aubert fait les observations suivantes : « Les Français du Canada sont de corps bien faits, agiles, vigoureux, jouissant d'une parfaite santé, capables de soutenir toutes sortes de fatigues, et belliqueux ; ce qui a fait que

(1) Volume III, p. 53.

(2) *Lettres Historiques.*

les armateurs français ont toujours, pendant cette dernière guerre, donné le quart de plus de paie aux français-canadiens qu'aux français de l'Europe. Toutes ces avantageuses qualités corporelles dans les français-canadiens viennent de ce qu'ils sont nés dans un pays d'un bon air, nourris de bonne nourriture et abondante ; qu'ils ont la liberté de s'exercer dès l'enfance à la pêche, à la chasse et dans les voyages en canot, où il y a beaucoup d'exercice.

« Pour ce qui est de la bravoure, quand elle ne serait pas née avec eux en tant que français, la manière de faire la guerre des Iroquois et autres sauvages de ce continent qui brûlent vifs quasi toujours leurs prisonniers, avec des cruautés incroyables, met les Français dans la nécessité d'envisager la mort ordinaire dans les combats comme un bien, au prix d'être pris vifs : ce qui fait qu'ils se battent en désespérés et avec une très-grande indifférence pour la vie. »

Lorsque la compagnie des Cent-Associés remit au roi la colonie, il n'y avait pas dans tout le pays, plus de deux mille cinq cents français, que l'on peut regarder comme les véritables fondateurs du peuple canadien.

CHAPITRE SECOND

Arrivée de Mgr. de Laval et de M. de Mésy—Création du Conseil Supérieur—Montréal—M. de Maisonneuve—M. Boucher nommé gouverneur des Trois-Rivières—Premiers travaux du Conseil Supérieur—Gaudais Dupont—Villeray—M. de Mésy mécontent—Séminaire de Québec—Dîmes.

Mgr. de Laval n'avait pas été heureux, en proposant au roi M. de Mésy pour gouverneur de la Nouvelle-France. A peine le successeur de M. d'Avaugour l'eut-il remplacé, qu'il sembla prêter l'oreille à ceux qui avaient déjà excité des démêlés entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, au sujet de la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. D'autres difficultés s'élevèrent à la suite de celle-là ; des divisions profondes s'introduisirent dans le conseil ; l'esprit du gouverneur s'aigrit de plus en plus et le porta à commettre des fautes déplorables, surtout dans un homme chargé d'exercer une puissance fort grande, en un pays où l'autorité du roi ne pouvait se faire sentir pour réprimer les abus.

M. de Mésy traversa la mer avec Mgr. de Pétrée ; et, le quinze septembre, une chaloupe, expédiée à Tadoussac pour aller porter la bienvenue au gouverneur, le ramena à Québec avec son vieil ami, l'évêque de Pétrée.

Celui-ci avait obtenu de Louis XIV, non-seulement un gouverneur selon son cœur, mais encore, pour la Nouvelle-France, quelques changements qu'il croyait propres à rendre le sort de ses diocésains meilleur qu'il n'avait été jusqu'alors.

L'édit de création d'un conseil souverain fut donné par Louis XIV au mois d'avril 1663. Après avoir exposé les grandes difficultés, que la cour éprouvait pour régler en France les affaires d'une colonie si éloignée, le roi continuait : « Nous avons cru ne pouvoir prendre une meilleure résolution, qu'en établissant une justice réglée et un conseil souverain dans le dit pays, pour y faire fleurir les lois....., y faisant garder, autant qu'il se pourra, la même forme de justice qui s'exerce dans notre royaume, et de composer le dit conseil souverain d'un nombre d'officiers convenables pour la rendre. » L'édit nommait membres du conseil souverain les sieurs de Mésy, gouverneur, de Laval, évêque de Pétrée, ou le premier

ecclésiastique de la colonie ; la nomination des cinq autres conseillers devait être faite *conjointement et de concert* par ces deux dignitaires. Les cinq conseillers ainsi nommés pouvaient être, au bout de chaque année, changés ou continués, par le gouverneur et l'évêque ou le premier ecclésiastique. Cette clause pouvait devenir, comme elle le devint en effet, une cause de contention entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, dans les cas où elles ne seraient pas d'accord sur l'opportunité de garder ou de renvoyer les anciens conseillers ; aucun moyen n'était suggéré pour trancher la difficulté, si elle se présentait, et le pays se trouvait ainsi exposé à rester longtemps privé de conseillers, si le gouverneur et l'évêque ne s'accordaient pas sur les sujets à présenter.

Au conseil était accordé « le pouvoir de connaître de toutes causes civiles et criminelles, pour juger souverainement et en dernier ressort selon les lois et ordonnances du royaume, et y procéder autant que possible en la forme... gardée dans le ressort de la cour du parlement de Paris. Le roi se réservait le droit de changer, de réformer et même d'abolir les lois ainsi faites, si le bien de la communauté l'exigeait. Le conseil réglait la dépense des deniers publics, disposait de la traite des pelleteries avec les sauvages et de tout le trafic que les habitants du Canada pouvaient faire avec les marchands du royaume. Toutes les affaires de police, publiques et particulières, se décidaient dans le conseil, qui avait aussi le pouvoir de commettre à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières... « des personnes chargées de juger en première instance, sans chicane et longueur de procédures, les différents procès entre particuliers ; de nommer tels greffiers, notaires et tabellions, sergents et autres officiers de justice qu'ils jugeraient à propos. »

De plus, les cinq conseillers étaient commis pour terminer les procès et les affaires de peu de conséquence, pour veiller à l'exécution des choses jugées au conseil, et y rapporter les affaires dont ils étaient chargés par les syndics des habitations et par les particuliers.

En retour de ces devoirs, les conseillers jouissaient d'honneurs et de priviléges, spécialement attachés à leur charge, et recevaient de l'état des appointements, avec la condition cependant de ne pas accepter « autres offices, gages, présents, pensions..... que ceux qui leur seraient donnés par le roi. »

A sa première séance, tenue à Québec le dix-huit septembre 1663, le conseil souverain ordonna que l'édit de création serait publié et enrégistré. Cet arrêt est signé du gouverneur,

de l'évêque de Pétrée, du sieur Gaudais-Dupont, des conseillers, les sieurs Rouer de Villeray, Juchereau de La Ferté, Ruette D'Auteuil, Le Gardeur de Tilly, et Damours ; du procureur-général Jean Bourdon, et du greffier Jean-Baptiste Peuvret Du Mesnu.

A la suite du gouverneur et de l'évêque, était arrivé le sieur Gaudais, nommé commissaire, et chargé de prendre possession au nom du roi, de toute la Nouvelle-France, dont le domaine venait d'être rendu par la compagnie.

Sous la direction de la compagnie de Montréal, la petite colonie de Ville-Marie faisait des progrès, malgré les attaques toujours renouvelées des Iroquois. La prudence et le courage de M. de Maisonneuve avaient grandement contribué à soutenir cet établissement toujours exposé aux premiers et aux plus rudes coups des ennemis. Trouvant cependant le fardeau trop lourd, ceux des associés laïques qui avaient jusqu'alors soutenu la bonne œuvre, proposèrent aux prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de vouloir bien la continuer. Il y avait des dettes à acquitter, de fortes dépenses à faire pour l'avancement et la défense de la petite colonie. Mais c'était une des entreprises favorites de M. Olier ; ses disciples ne la devaient point laisser périr : ils acceptèrent de la compagnie la seigneurie de Montréal, dont M. Souard prit possession au nom de messieurs de Saint-Sulpice. Jusqu'alors les associés avaient joui du droit accordé en 1644 de désigner le gouverneur particulier de l'île ; de plus, parmi les droits des seigneurs était celui de posséder une justice particulière, et de nommer le juge et les officiers de cette cour. Comme la compagnie de la Nouvelle-France avait remis la colonie entre les mains du roi, M. de Mésy jugea que cette remise entraînait l'abolition des priviléges accordés pendant la durée de sa possession.

S'appuyant sur cette considération, il conclut que les pouvoirs possédés par M. de Maisonneuve n'étaient plus valides, qu'il fallait les renouveler, et il le nomma gouverneur de Montréal (1). M. de Maisonneuve fit des représentations dans l'intérêt des propriétaires ; mais ordre lui fut signifié de la part du conseil souverain d'exercer la commission de gouverneur de l'île de Montréal, jusqu'à ce qu'il y fût autrement pourvu par le roi ; et, en attendant, les intéressés furent requis de produire, dans le délai de huit mois, leur titre de propriété.

Une nouvelle cour de justice fut instituée dans le même temps,

(1) *Edits Ordonnances*, vol. II.

sous le nom de sénéchaussée de l'île de Montréal, et M. de Mésy en nomma les officiers (1). Pour opérer ce changement à Montréal, le gouverneur et les conseillers se fondaient sur une clause de l'édit de création du conseil souverain qui autorisait ce corps à « commettre à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières des personnes chargées de juger en première instance les procès qui pourraient survenir entre les particuliers. »

Le jour même que M. de Mésy nommait M. de Maisonneuve gouverneur de Montréal, il appelait M. Pierre Boucher à remplir les mêmes fonctions « dans tout le pays des Trois-Rivières. » Cette distinction avait été méritée par cet honnête citoyen, qui avait rendu des services à la colonie, et avait déjà commandé aux Trois-Rivières sous l'autorité de la compagnie des Cent-Associés.

Les institutions municipales devaient naturellement attirer l'attention du conseil. Nous avons déjà remarqué qu'une corporation, composée d'un syndic et de quelques adjoints, était chargée de veiller sur les intérêts de la communauté de Québec (2). Depuis deux ans, les élections de ces officiers avaient cessé de se faire, par suite de l'opposition du gouverneur. Un des premiers soins du conseil fut de convoquer une assemblée générale des habitants de Québec et de l'étendue de son ressort, pour procéder à l'élection d'un maire et de deux échevins qui auraient le soin des affaires de la communauté. A l'assemblée tenue le sept octobre, en vertu de cette convocation, le sieur Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny fut élu maire, et les sieurs Jean Madry et Claude Charron furent nommés échevins. Plusieurs autres arrêts du conseil, publiés peu après, prouvaient que les conseillers désiraient se mettre sérieusement à l'œuvre, pour affermir l'état de la colonie par des règlements sages et utiles ; mais ces beaux commencements furent bientôt troublés par la discorde qui se glissa dans les rangs de la société et dont les funestes effets produisirent même de profondes divisions entre les chefs. La nomination d'un maire et de deux échevins ne fut pas approuvée dans le public ; et, un mois après que M. de Repentigny eut prêté son serment d'office, le conseil ordonna que « sans avoir égard à la dite élection d'un maire et de deux échevins, laquelle était révoquée, il serait procédé à l'élection et nomination d'un syndic, et qu'à cet effet, affiches en seraient faites pour le dimanche suivant. »

(1) M. de Sailly fut nommé juge royal ; M. Le Moine procureur du roi, et M. Bénigne Basset, greffier.

(2) *Edits et Ordonnances*, vol. II.

Cette disposition du conseil n'eut son effet que plus d'un an après, pour des raisons qu'on ne peut guères comprendre aujourd'hui.

M. Gaudais-Dupont, suivant l'ordre qu'il en avait reçu à son départ de Paris, était reparti six semaines après son arrivée au Canada. Pendant son court séjour dans la colonie, il s'était appliqué à en découvrir les ressources et à en comprendre les besoins. Il fit prêter le serment de fidélité à tous les habitants, et porta plusieurs ordonnances sur la justice et la police. L'abbé de La Tour ajoute qu'il fit faire un recensement général de la colonie ; il n'en reste cependant aucune trace dans les archives publiques. Après avoir pris part à l'installation du conseil et assisté à quelques-unes de ses séances, il fit un voyage aux Trois-Rivières et à Montréal, et descendit à Québec, pour s'embarquer, dans les derniers jours d'octobre, sur un des vaisseaux du roi (1). Ce fut un malheur qu'il ne pût rester plus longtemps dans le pays, afin de régulariser par son expérience et son autorité, la marche des affaires dans le nouveau conseil, où il n'y avait qu'un seul homme bien entendu dans les affaires. C'était le sieur de Villeray, qui avait été nommé premier conseiller. Louis Rouer de Villeray appartenait à une famille noble d'Amboise; tombé dans la pauvreté, il était venu au Canada avec M. de Lauson, en qualité de volontaire. Après avoir servi dans des positions subalternes, il devint secrétaire du gouverneur de Lauson. Par sa bonne conduite, son intelligence et son honnêteté, il s'éleva peu à peu, et fut appelé à remplir, en qualité de magistrat, des fonctions plus importantes. Honnête homme et fort attaché aux jésuites et à l'évêque de Pétrée, M. de Villeray avait été en butte aux attaques de ceux qui n'aimaient point ces religieux. De vieilles jalousies se réveillèrent, quand on vit celui, qui était désigné comme un jésuite séculier, placé dans le conseil, au premier rang après le gouverneur et l'évêque. Dès lors cependant son aptitude à bien remplir ses fonctions était généralement reconnue ; et jusqu'à la fin de sa vie il fut toujours regardé comme un homme probe et instruit. M. Patoulet, commissaire du roi, écrivait en 1672 que M. de Villeray était le seul homme capable de judicature. Deux ans après, M. de Frontenac, qui n'aimait pas Villeray, disait de lui : « Il passe ici pour un esprit fort brouillon et qui cherche à mettre la désunion partout, quoique d'ailleurs, il ait de l'entendement et du savoir ; il est

(1) *Journal des Jésuites ; Edits et Ordonnances.* Lettre de M. Gaudais à Colbert.

entièrement dévoué aux Pères Jésuites, et l'on dit même ici communément qu'il est du nombre de ceux qui, sans en porter l'habit, ne laissent pas d'en avoir fait les vœux. »

Des intrigants ayant inspiré à M. de Mésy quelque défiance au sujet du clergé et de l'évêque, qu'on représentait comme voulant partager son autorité, le gouverneur changea assez soudainement de conduite. Informé qu'autrefois les gouverneurs étaient à peu près seuls maîtres dans la colonie, il conçut du mécontentement de ce que son autorité avait été amoindrie, et de ce que l'évêque la partageait avec lui ; car, par l'édit de création du conseil souverain, l'évêque ou le premier ecclésiastique était chargé conjointement avec le gouverneur de nommer les cinq personnes qui devaient siéger avec eux au conseil, de choisir un procureur général du roi et un greffier ou secrétaire. Outre ce premier grief, monsieur de Mésy en avait un autre : il avait compté sur les revenus de sa charge pour achever de payer ses dettes. Tandis qu'elle était maîtresse du pays, la compagnie faisait des présents considérables au gouverneur ; M. de Mésy prétendait que la colonie lui devait assurer un traitement pareil. Aussi, les membres du conseil, qui s'opposaient à ses désirs, ressentirent les effets de sa mauvaise humeur (1).

M. de Villeray fut le premier qui eut à en souffrir ; vers le milieu de novembre, deux mois seulement après l'installation du conseil, le gouverneur interdit au sieur de Villeray l'exercice de sa charge de conseiller, sous un prétexte si futile que le conseil refusa de s'en occuper. Cependant le calme se rétablit pendant quelque temps pour être troublé de nouveau au mois de février 1664, sur la question des dîmes.

Pendant son voyage à Paris, l'évêque de Pétrée avait pris des mesures pour établir à Québec un séminaire, où l'on élèverait et formerait les jeunes clercs destinés à l'état ecclésiastique, et qui serait chargé de préparer des prêtres, de les nourrir, de les entretenir et de leur procurer un lieu de refuge dans leurs maladies et leur vieillesse. De retour au Canada, Mgr. de Laval travailla à mettre son plan à exécution. Il fit bâtir une maison de colombage pour servir de séminaire, en attendant qu'on pût construire en pierre un édifice plus convenable. Pour mettre ce séminaire en état de subvenir à toutes ces dépenses, le pieux prélat avait affecté toutes les dîmes, par un mandement du vingt-six mars 1663. En approuvant l'établis-

(1) L'abbé de La Tour : *Mémoires sur la Vie de M. de Laval.*

sement du séminaire de Québec, le roi avait ordonné que « toutes les dîmes, de quelque nature qu'elles pussent être, se paieraient seulement de treize une, et seraient destinées irrévocablement et pour toujours à la fondation et à l'entretien de ce séminaire et clergé (1). » Quand il s'agit de mettre ce règlement à exécution, les colons, qui jusqu'alors avaient eu recours au ministère des ecclésiastiques, sans rien contribuer à leur subsistance, firent des plaintes et refusèrent d'abord de s'y soumettre. M. de Mésy appuya leur résistance, sous le prétexte que les habitants étaient pauvres, le commerce peu florissant et les défrichements fort difficiles (2).

En même temps, d'autres difficultés s'élevèrent, à la suite desquelles, vers le commencement de février, le gouverneur envoya le sieur d'Angoville, major de la garnison du fort Saint-Louis, déclarer à l'évêque de Pétrée, « que les sieurs de Villeray et Dauteuil, conseillers, et le sieur Bourdon, procureur du roi au conseil, nommés à la persuasion du dit sieur de Pétrée, qui les connaissait intimement pour ses créatures, s'étant voulu rendre les maîtres et s'étant déclarés et portés en différentes manières, dans le conseil, contre les intérêts du roi et du public..... il leur avait été commandé..... de s'absenter du dit conseil jusqu'à ce que, par le retour des premiers vaisseaux, sa Majesté eût été informée de leur conduite, et qu'ils se fussent justifiés. » Il finissait par prier l'évêque de nommer des successeurs à ces trois officiers publics.

Non content d'avoir fait signifier cette pièce à Mgr. de Laval, le gouverneur la fit publier, au son du tambour, dans toute la ville, et afficher au poteau public. La réponse de l'évêque fut courte et digne. « Ni sa conscience, ni son honneur, ni le respect et l'obéissance qu'il devait aux commandements du roi ne lui permettaient de procéder à la nomination d'autres conseillers et officiers, jusqu'à ce que les inculpés eussent été convaincus des accusations portées contre eux. »

Le sieur Bourdon, procureur-général, était un des plus anciens habitants et l'un des hommes les plus honnêtes de la colonie. Comme il était absolument nécessaire de le remplacer auprès du conseil, et que la présence au conseil du procureur-général, ou de son substitut, était absolument nécessaire pour l'expédition des affaires, le gouverneur, qui ne voulait point

(1) *Edits et Ordonnances*, vol. I.

(2) M. de La Tour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, liv. IX.—*Journal des Jésuites.*

rétablir le sieur Bourdon dans ses fonctions, convoqua, pour le dix mars, une assemblée de plusieurs des principaux colons ; en leur présence et sur leur demande, il nomma M. Chartier substitut du procureur-général. M. de Mésy, qui comprenait que de semblables nominations n'étaient point réguiières, puisqu'il ne les devait faire que d'accord avec l'évêque de Pétrée, pria celui-ci à plusieurs reprises de consentir à ces changements.

Par un proviso, inséré dans le règlement donné à ce sujet, il était déclaré que « les cinq personnes choisies pour faire la fonction de conseillers seraient changées ou continuées tous les ans, selon qu'il serait estimé plus à propos et plus avantageux par les dits gouverneur, évêque ou premier ecclésiastique. » Or la première année de l'existence du nouveau conseil devait se terminer au mois de septembre ; ne voulant pas laisser échapper l'occasion de mettre de côté les conseillers et les officiers du conseil qui ne lui convenaient pas, M. de Mésy désirait engager Mgr. de Laval à se prêter à cette manœuvre. Le prélat lui répondit par un écrit en date du vingt-cinq août 1664 : « Le roi m'ayant fait l'honneur de me donner avis, par M. Colbert, que M. de Tracy, lieutenant-général pour Sa Majesté dans toute l'étendue de l'Amérique, aurait ordre de se rendre ici, vers le printemps prochain, pour régler ce qui concerne le gouvernement et administration des affaires civiles en ce pays, je ne puis consentir à ce changement avant la venue de mon dit sieur de Tracy. »

Il y avait de quoi arrêter un homme plus accoutumé que M. de Mésy à suivre les formes légales ; mais, comme il le faisait remarquer lui-même, « il n'écrivait pas comme un praticien, mais il se défendait à la cavalière. » Aussi dans une séance du conseil, tenue le dix-neuf septembre, et où il s'agissait de faire prêter serment au syndic qui, après une attente de près d'un an, venait enfin d'être élu, il profita de l'occasion pour déclarer que l'année d'exercice des conseillers étant terminée la veille, les sieurs de La Ferté, Dauteuil et de Villeray avaient cessé d'être membres du conseil, et que M. Bourdon n'était plus procureur-général. Il ajouta que les sieurs de Tilly et Damours, reconnus bons serviteurs du roi, seraient continués dans leurs charges. Quelques jours après, sans avoir obtenu le consentement de l'évêque, il nomma conseillers les sieurs Denys, de La Tesserie et De Mazé (1).

(1) *Registres du Conseil Souverain de Québec.*

Depuis la fin d'août, de Villeray était parti pour faire entendre ses plaintes à la cour ; Bourdon reçut l'ordre de passer en France, afin de rendre compte de sa conduite ; c'était un des magistrats les plus estimables et des citoyens les plus utiles de la colonie, à laquelle il avait depuis trente ans rendu bien des services. Fort attaché à Mgr. de Pétrée, et lié avec les jésuites, il était par là tombé dans la disgrâce du gouverneur, qui s'imaginait être en butte aux attaques des ecclésiastiques et des religieux.

M. de Maisonneuve repassa aussi en France, sur l'ordre de M. de Mésy, qui, au mois de juin, lui retira sa commission et le remplaça par M. de Pezard de La Touche. Fondateur et bienfaiteur de Montréal, M. de Maisonneuve y fut sincèrement regretté. « Les joies furent détrempées de beaucoup d'amertumes, » écrit M. Dollier, « lorsqu'on vit..... le père et cher gouverneur les quitter cette fois tout de bon et les laisser dans d'autres mains, dont ils ne devaient pas espérer le même amour et la même fidélité pour l'éloignement des vices. » (1) C'était en effet une grande perte pour les Montréalistes, qui, pendant vingt-trois ans, avaient appris à connaître tout le mérite de leur gouverneur.

Toutes ces brouilleries semblent avoir complètement tourné la tête à M. de Mésy ; car ses actes publics, à cette époque et pendant quelques mois après, indiquent une violence et une maladresse qu'on ne pouvait attendre, dans les circonstances ordinaires, d'un homme de son âge et de son caractère. Le vingt-huit de septembre, il fit afficher, à la porte de l'église, un avis par lequel il annonçait l'établissement du nouveau conseil, sans mentionner l'opposition de l'évêque. « Le cinq octobre, » rapporte le *Journal des Jésuites*, « il fit publier à son de tambour réitéré une pancarte d'injures contre M. l'évêque et autres. » Il en vint enfin à des mesures qui durent étonner toute la colonie et qui aujourd'hui paraissent à peine croyables. Un jour, à la tête de ses gardes et de la garnison du fort, il investit l'église et la maison voisine dans laquelle logeait M. de Laval (2). Il voulait peut-être intimider l'évêque, car il est difficile de penser qu'il voulût attenter à la vie ou à la liberté de son ancien ami. Celui-ci cependant ne s'émut point ; il fit sa prière au pied de l'autel, et s'avança à la

(1) *Histoire du Montréal.*

(2) C'était probablement la maison qui avait appartenu à Noël Morin, et qui était à peu près à l'endroit où est le presbytère actuel.

porte de l'église au-devant du gouverneur et de ses troupes. Frappés à la vue de tant de fermeté, les soldats défilèrent devant lui et le saluèrent chacun en passant, comme on a coutume de saluer les princes et les généraux. Tout confus à la vue de cette manifestation de l'esprit public, le gouverneur se retira déconcerté (1).

A la suite des tremblements de terre qui, en 1663, avaient si longtemps bouleversé tout le sol du Canada, l'on craignit pendant quelque temps la destruction des moissons et la famine qui s'en serait suivie. Il n'en fut rien, cependant ; la récolte fut si abondante, qu'on reconnut n'avoir jamais dans le pays recueilli une si grande quantité de blé (2).

Sur les instances de M. de Pétrée, la cour avait résolu de faire de nouveaux efforts pour envoyer des colons dans le pays. Dans l'été de 1663, trois cents personnes s'étaient embarquées à La Rochelle pour le Canada, sur deux des vaisseaux du roi. Au nombre des passagers étaient, au rapport de M. de Villeray (3), un grand nombre de jeunes gens, clercs, écoliers et autres de ce genre, dont la plupart n'avaient jamais travaillé. L'envoi n'avait pas été heureux ; plus de soixante de ces jeunes gens étaient morts sur la mer : et lorsque les autres furent débarqués, à peine vingt pouvaient-ils se tenir sur leurs pieds. Les trois cents colons qui arrivèrent en 1664 avaient été mis par petites bandes, sur des vaisseaux marchands ; aussi étaient-ils presque tous en bonne santé. Le roi avait payé leurs frais de voyage ; eux, en retour, s'étaient engagés à travailler chez les cultivateurs, pendant trois ans, moyennant un paiement annuel stipulé par les autorités de la colonie. « Cela vous paraîtra peut-être étrange, » écrivait Villeray à Colbert, « de voir qu'aux hommes de travail qui nous viennent de France, nous fassions faire comme une manière d'apprentissage, en les distribuant aux habitants.. .. ; cependant il n'y a rien qui soit plus nécessaire : 1° Parce que les hommes qu'on nous amène ne sont pas tous duits au travail de la terre ; 2° un homme qui n'est pas accoutumé au travail, à moins qu'il n'y soit poussé, a de la peine à s'y donner; 3° les travaux de ce pays sont très-différents de ceux de la France, et l'expérience nous a fait voir qu'un homme ayant hiverné trois ans dans le pays, se louant pour servir, reçoit le

(1) *Journal des Jésuites ; Mémoires sur la vie de M. de Laval.*

(2) *Lettres Historiques* de la Mère de l'Incarnation.

(3) *Registres du Conseil Souverain.*

double de gages de celui qui arriverait de nouveau. Ce sont des raisons de ce pays, qui, possible, ne seraient pas reçues en France de ceux qui ne le connaissent pas. » Le conseil recommandait encore que les hommes qu'on enverrait fussent à l'avenir choisis dans les provinces du nord de la France ; « parce que, » ajoutait-on, « les Normands, Percherons, Picards et les personnes du voisinage de Paris sont dociles, laborieux, industrieux et ont beaucoup plus de religion : or, il est important, dans l'établissement d'un pays, d'y jeter de bonne semence. »

Pendant l'hiver, les courses des Iroquois s'étendirent jusques dans le voisinage de Québec, où ils prirent des français et des sauvages. Pendant que cette troupe, partagée en petites bandes, se livrait au pillage et au meurtre, une ambassade solennelle se préparait, chez les Iroquois, pour venir traiter de la paix avec Ononthio. Ils annonçaient d'avance qu'ils allaient réunir toute la terre, jeter la hache de guerre au fond des abîmes, attacher au ciel un soleil nouveau, applanir les montagnes, rendre calme et uni le cours des rivières : en un mot, ils voulaient la paix.

On ne savait, chez les Français, ce qu'il fallait penser de cette bienveillance soudaine d'un ennemi reconnu pour rusé, dissimulé et orgueilleux. « L'Iroquois, » disaient quelques-uns, « ne s'abaissera jamais à proposer la paix, à moins qu'il n'ait en vue un grand dessein, ou qu'il n'y soit poussé par quelque intérêt puissant (1). »

Suivant d'autres, il y avait de graves raisons qui déterminaient les Iroquois à demander la paix. Les Agniers ne pouvaient plus soutenir la guerre, ayant été réduits à un petit nombre par la famine, par la maladie, et par des pertes sensibles dans les combats. Ils venaient en effet d'être fort maltraités, dans une attaque contre un bourg des Mahingans, où ils avaient laissé sur la place un bon nombre de leurs meilleurs guerriers. De leur côté, les Tsonnontouans avaient besoin de secours pour résister à la valeur des Andastes. Chez les Onnontagués, un fort parti était favorable à l'alliance avec les Français ; le chef de ce parti, Garakontié, était capable de soutenir et de mener à bonne fin les projets de paix et d'union.

En effet, il réussit à faire choisir trente députés, pour accompagner l'ambassade des Tsonnontouans. Les Onnonta-

(1) *Relation de* 1664.

gués étaient porteurs de colliers et de ceintures de porcelaine, pour une valeur de huit à dix milles livres ; ils conduisaient aussi deux prisonniers français, auxquels Garakontié avait procuré la liberté (1).

Après quelques journées de marche, ils furent rencontrés par un parti d'algonquins, qui tombèrent sur eux, en tuèrent plusieurs, et en firent quelques-uns prisonniers ; un petit nombre seulement réussit à s'échapper Les deux français, eux-mêmes, eurent peine à conserver leur vie, au milieu de la bagarre ; car les algonquins, ayant jeté le fusil pour prendre la hache, frappaient partout, sans examiner s'ils frappaient sur des amis ou sur des ennemis.

Le but de cette ambassade, préparée avec tant de soin par Garakontié, semblait manqué pour le moment ; l'on craignit même, pendant quelque temps, que les cinq cantons ne se soulevassent tous, pour venir venger sur les Français l'affront reçu de la part des Algonquins. Heureusement, les Iroquois, pressés de toutes parts, sentaient le besoin d'être en paix : ils parurent donc satisfaits des excuses qui leur furent faites, et voulurent renouer des négociations avec les chefs de la colonie. En effet, le dix-huit septembre, arriva à Québec une ambassade venant de Goyogouin ; les députés prétendaient parler au nom de toutes les nations iroquoises, à l'exception de celle d'Onneyout ; ils offrirent vingt présents, accompagnés d'autant de propositions ; et ils témoignèrent vouloir faire la paix, non-seulement avec les Français, mais encore avec les Algonquins, leurs plus anciens ennemis.

M. de Mésy reçut bien le chef de l'ambassade, mais il lui déclara que les Iroquois avaient si souvent trompé ses prédécesseurs, qu'il ne pouvait avoir lui-même de confiance dans leurs protestations d'amitié. Il fit même entendre aux députés que la résolution était prise de porter la guerre au sein de leur pays (2).

L'on ne doit pas être étonné de voir, dans cette occasion, les Algonquins faire la guerre pour leur propre compte, et recevoir des propositions particulières pour la paix. Quoique alliés des Français, et vivant dans le même pays, ils formaient un peuple distinct et avaient conservé leur indépendance, dont ils étaient extrêmement jaloux. Ils étaient sur la terre de leurs pères, et se regardaient encore comme les maîtres de leurs fo-

(1) *Lettres Historiques* de la M. de l'Incarnation ; *Relation de* 1664.

(2) *Relation de* 1664 ; *Lettres Historiques* de la M. de l'Incarnation.

rêts et de leurs rivières ; ils avaient seulement permis aux Français de s'asseoir sur leur natte ; mais ils prétendaient garder intactes leurs lois et leurs coutumes, excepté dans les cas où ils voulaient en déroger par déférence pour leurs alliés. C'était par leur refus de reconnaître les droits des aborigènes, que les Anglais avaient offensé les tribus abénaquises.

Ce respect pour les réclamations des anciens habitants du pays, quelque louable qu'il fût, avait cependant parfois des inconvénients, qui mettaient les Français dans l'embarras. Ainsi, chez les Algonquins encore payens, la pratique de brûler les prisonniers se maintenait, malgré les représentations des missionnaires et des officiers du roi ; elle était invoquée comme une tradition sacrée et nécessaire pour s'assurer la victoire sur leurs ennemis.

Les registres du conseil souverain pour cette année fournissent un exemple de l'embarras qu'éprouvaient les officiers de la justice, quand il fallait faire punir, par ses compatriotes, un sauvage coupable d'une faute qui ne se trouvait point condamnée dans le code algonquin.

M. de Mésy, mécontent des ecclésiastiques, ne les avait pas secondés, dans leurs efforts pour empêcher la vente des boissons fortes aux sauvages, quoiqu'il eût approuvé, dans les premiers temps de son gouvernement, l'arrêt porté par le conseil contre ce trafic démoralisateur. En conséquence de ce relâchement de la part du gouverneur, les désordres causés par l'ivrognerie chez les indigènes, s'étaient rapidement accrus, et l'on fut forcé de faire un exemple sur un algonquin qui, dans l'ivresse, avait fait violence à une femme française. Il fut arrêté ; mais, comme on n'osait point le punir, le conseil tint une séance, dont les registres rendent compte dans les termes suivants :

« ..... Le procureur-général du roi....., pour s'accommoder en quelque façon à la manière des sauvages nos alliés, lesquels ignorent les lois et les peines ordonnées pour le châtiment de la plupart des crimes..... aurait fait assembler devant le dit conseil les nommés Noël Tékouérimat, chef des Algonquins de Québec, Kaëtmagnechis, vulgairement Boyer, chef de Tadoussac, Mangouche, chef des sauvages Nipissiriniens, Gabykouan, chef des sauvages Iroquets, Nauchouapeouich dit le Saumonnier, chef, et Jean-Baptiste Pipouikih, capitaine abénaquiois, afin de répondre pour le dit coupable et voir dire que, pour réparation du dit viol, il aurait mérité d'être pendu et étranglé ; ce qu'ayant été donné à entendre

aux dits sauvages par Nicolas Marsollet, pris pour interprète....., les dits sauvages, par la bouche du dit Noël Tékouérimat, interprété par le dit Marsollet, auraient dit que, depuis de longues années, ils s'étaient toujours maintenus en amitié avec les Français ; que si leur jeunesse n'avait pu si bien se comporter en quelques rencontres, qu'elle n'eût donné sujet de plaintes, la jeunesse française n'en avait pas non plus été exempte ; que jusqu'à présent on ne leur avait pas donné à entendre que le viol fût puni de mort, mais bien le meurtre ; qu'ainsi la faute du dit accusé, dont même il ne convient pas, ne devait pas être pour une première fois envisagée à la rigueur, ni donner atteinte à une amitié si ancienne ; mais que pour l'avenir ils s'y soumettraient très-volontiers.... le conseil, après avoir mis l'affaire en délibération, remit au dit coupable la peine qu'il avait méritée...., et pour empêcher à l'avenir tels désordres, du consentement des dits Tékouérimat, Kaëtmagnechis, Mangouche....., a ordonné et ordonne que les dits sauvages subiront les peines portées par les lois et ordonnances de France pour raison du meurtre et du rapt. »

CHAPITRE TROISIÈME

Mort de Mazarin—Colbert—Compagnie des Indes Occidentales—Ses droits et priviléges—M. de Tracy nommé lieutenant-général—Part de La Rochelle—Se rend à Cayenne, à la Guadeloupe, à Québec—M. de Mésy meurt, et nomme M. de la Poterie lieutenant—M. de Courcelles nommé gouverneur-général et M. Talon intendant—Régiment de Carignan arrive—Maison de M. de Tracy—Compliments des Hurons et des Algonquins—Arrivée de passagers et de chevaux—M. de Courcelles—Espérances de MM. Talon et Colbert sur l'avenir du Canada—Jugement de la Mère de l'Incarnation.

Mazarin venait de mourir (le neuf mars 1661), au même âge que Richelieu. En mourant, il conseilla au roi de gouverner lui-même, et lui indiqua Colbert comme un bon conseiller. « A qui nous adresserons-nous ? » demandèrent, quelques jours après, à Louis XIV, le chancelier Séguier et les ministres Brienne et Lyonne. » « A moi, » répondit Louis XIV ; et, de ce jour, les affaires de la colonie marchèrent avec vigueur, conduites par le roi et dirigées par Colbert, qui obtint en peu de temps l'entière confiance du roi.

Quoique l'on eût déjà reconnu les embarras et les retards, que cause une compagnie chargée d'un établissement lointain, lors même que les associés sont animés par des sentiments de religion et de patriotisme, la cour ne tarda pas à faire un nouvel essai du même genre, mais avec des circonstances plus défavorables pour le Canada. Dans la compagnie de la Nouvelle-France étaient entrés des personnages éminents du royaume, qui n'étaient mus par aucun motif d'intérêt personnel, mais qui, au contraire, consacraient une partie de leur fortune à fonder des établissements de bienfaisance dans la colonie. La nouvelle société qu'on organisa avec le ministre de Lyonne était composée de marchands et d'hommes d'affaires qui cherchaient non pas tant l'honneur de la France que leurs profits particuliers. Elle entra en existence sous le nom de Compagnie des Indes Occidentales. Par ses lettres patentes, du mois de mai 1664, le roi lui accordait tout le commerce dans l'étendue des pays de la Terre-Ferme de l'Amé-

rique, depuis la rivière des Amazones jusqu'à l'Orénoque, dans les Antilles françaises, le Canada, l'Acadie, l'île de Terreneuve et les autres îles du nord, et dans le pays qui s'étend du Canada jusqu'à la Virginie et la Floride, ainsi que sur la côte de l'Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance. De plus, le roi concédait ces contrées à la compagnie en toute seigneurie, propriété et justice.

Les charges et les priviléges de la société étaient à peu près les mêmes que ceux de l'ancienne compagnie ; elle était établie pour quarante ans, et pouvait être continuée à l'expiration de ce terme ; les affaires étaient conduites par une chambre de direction générale placée à Paris et composée de neuf directeurs généraux. A la compagnie était accordé le privilége de nommer « tels gouverneurs qu'elle jugerait à propos, soit dans la terre ferme par provinces ou départements séparés, soit dans les îles, et de les présenter au roi afin d'obtenir pour eux l'expédition des provisions de leur charge. Comme seigneur haut justicier, la compagnie pouvait nommer des juges et des officiers, et choisir les membres du conseil souverain. De plus, par une décision de MM. de Tracy, de Courcelles et Talon, donnée en 1666, l'agent général de la compagnie avait séance et voix délibérative dans le conseil souverain immédiatement après l'intendant et avant le premier conseiller.

Le roi accordait à la nouvelle société le quart du castor, le dixième des orignaux et la traite de Tadoussac, comme compensation des dépenses auxquelles elle serait tenue pour les besoins de la colonie.

Quoique la compagnie eût obtenu le droit de nommer le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France, il semble, d'après un mémoire, qu'elle supplia le roi de faire lui-même les nominations, jusqu'à ce qu'elle fût elle-même en état d'exercer ses droits à cet égard.

Dès l'automne précédent, Louis XIV avait résolu de charger le marquis de Tracy d'une mission fort importante. Cet officier devait visiter Cayenne, pour y rétablir l'autorité de la France ; de là, passer aux Antilles françaises, afin d'y ramener l'ordre et la paix, y faire prêter serment de fidélité tant aux gouverneurs qu'aux conseils souverains et aux habitants, et enfin se rendre dans la Nouvelle-France, pour s'y enquérir des difficultés survenues entre les autorités, et travailler à les faire disparaître. En conséquence de cette décision, le roi fit expédier, au mois de novembre 1663, une commission par

laquelle, vu l'absence du comte d'Estrades, vice-roi en Amérique, alors employé comme ambassadeur en Hollande, le sieur Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, était nommé lieutenant-général du roi dans toute l'étendue des possessions françaises en Amérique, avec pouvoir d'y commander aux gouverneurs, lieutenants-généraux, et à tous les officiers tant civils que militaires. Le marquis de Tracy était un ancien lieutenant-général dans les armées françaises, et avait été commissaire-général de l'armée en Allemagne ; c'était un homme sage et déjà avancé en âge, qui avait donné des preuves de sa valeur dans les combats et de sa prudence dans des négociations difficiles, et qui était en tout digne d'une confiance illimitée. Aussi, le roi lui accorda les pouvoirs les plus amples; lui assigna pour ses gardes quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières, *portant les mêmes couleurs que les gardes royales ;* fit équiper pour lui deux vaisseaux, le *Brezé* et le *Terron*, et plusieurs navires chargés de vivres et de munitions de guerre (1). M. de Tracy partit de La Rochelle, le vingt-six février 1664, emmenant à sa suite un grand nombre de gentilshommes. La flotte se rendit à l'île de Cayenne, qui fut remise à la France par le gouverneur hollandais. Après avoir laissé en ce lieu, le gouverneur M. de La Barre, le marquis de Tracy visita les îles françaises, rétablit l'ordre à la Guadeloupe et à la Martinique, et assura l'autorité de la compagnie des Indes Occidentales.

Après avoir exécuté ses instructions avec succès, il partit de la Guadeloupe le vingt-cinq avril 1665, s'arrêta quelques jours à Saint-Domingue, pour y régler les affaires au nom du roi, et se dirigea vers le golfe de Saint-Laurent. Le *Brezé* mouilla à Percé, pour faire du bois et de l'eau ; ses pilotes voulaient le remonter jusqu'au Bic, car à personne n'était encore venue la pensée de conduire jusqu'à Québec un vaisseau de huit cents tonneaux, comme était celui-ci. Après quelques tentatives, il fallut renoncer à entrer dans le fleuve ; le *Brezé* rentra à Percé, où deux navires furent nolisés afin de conduire à Québec M. de Tracy, sa suite et les quatre compagnies de soldats qu'il amenait avec lui. Ce long voyage était bien propre à fatiguer un homme déjà âgé et affaibli par les campagnes ; aussi, lorsque le cinq juin, il arriva dans la rade de Québec, il était abattu par la fièvre. Les conseillers avaient décidé

(1) *Edits et Ordonnances*, vol. III ; *Relations des Jésuites*, 1665.

qu'une galiote du roi serait envoyée au-devant de lui (1) ; de leur côté, les citoyens de Québec avaient fait des préparatifs pour le recevoir avec honneur, mais il les refusa, et en débarquant, il fut conduit à l'église, où l'évêque de Pétrée le reçut solennellement et où l'on chanta le *Te Deum* « avec l'orgue et la musique, » dit un mémoire du temps.

M. de Mésy était mort, lorsque le marquis de Tracy arriva au Canada ; il avait, avant de mourir, reconnu ses fautes et les avait réparées autant que possible. Tombé dangereusement malade, il s'était fait porter dans la salle des pauvres à l'Hôtel-Dieu, où il fit venir Mgr. de Laval, et se réconcilia sincèrement avec lui. Il mourut dans la nuit du cinq au six mai 1665, et fut, suivant la demande qu'il avait faite avec instance, enterré dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu. Il avait laissé une commission au sieur de La Potherie, le nommant son lieutenant et le chargeant du gouvernement de la colonie. Cette commission fut enrégistrée, mais le conseil déclara, par une délibération du vingt-sept mai, que le sieur de La Potherie ne serait point reçu à exercer la charge de président du conseil, qu'il ne ferait aucune fonction concernant la distribution de la justice, police et finance, et qu'il jouirait seulement du pouvoir de lieutenant en ce qui regardait la milice (2).

Peu de temps avant sa mort, M. de Mésy adressa à M. de Tracy une lettre sur les registres du conseil souverain. « Dieu ayant disposé de mes jours, remarquait-il, m'a fait prier M. de Tilly de vous donner les lumières, avec les écrits de ce que j'ai fait savoir au roi de ce qui s'est passé, entre l'évêque de Pétrée, les PP. Jésuites et moi. Vous éclaircirez bien mieux que moi les choses que j'aurais pu faire savoir au roi, touchant leur conduite dans les affaires temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me suis pas trompé, en me laissant trop légère-

(1) Registres du Conseil Souverain. Le conseil avait fait des conventions avec le sieur Fillion, qui prêtait une ancre pour la galiotte royale, à condition qu'on lui paierait quinze livres de louage, et, en cas que l'ancre fût perdue ou rompue, on la devait payer trente livres. De plus, le sieur Fillion fournissait deux grands compas et une horloge de sable blanc, lesquels aussi devaient être payés s'ils étaient brisés. Le trois juillet, le conseil adopta la résolution suivante : "Le conseil, oui le procureur-général du roi, et du consentement du dit Fillion, a ordonné que le dit ancre, le compas et l'horloge qui restent lui seront rendus, et pour le paiement du louage du dit ancre et du compas cassé et du louage de ce qui reste, qu'il lui sera délivré le mouton de retour du dit voyage, pour la somme de vingt-cinq livres ; pour quoi le dit Fillion sera redevable au conseil de cent sols." On savait alors tenir les comptes avec une scrupuleuse exactitude.

(2) *Registres de Notre-Dame de Québec ;* l'Abbé de La Tour, *Mémoires sur la Vie de Mgr. de Laval ; Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec ; Registres du Conseil Souverain.*

ment persuader au rapport qu'on m'en a fait..... Pour quoi, Monseigneur, si vous trouvez dans mon procédé quelque manque dans le général, je vous conjure de le faire connaître à Sa Majesté, afin que ma conscience n'en puisse être chargée ; mon intention n'ayant jamais été que de servir fidèlement le roi, et de maintenir l'autorité de la charge dont il m'a honoré dans ce pays. »

D'après ces paroles, il avait été trompé par quelques-uns de ces hommes, inquiets et turbulents, qui cherchaient à faire fortune en semant le trouble. Une fois lancé dans une fausse voie, M. de Mésy s'était laissé entraîner par la violence naturelle de son caractère, et avait poussé les choses si loin, que le roi dut donner l'ordre de le rappeler en France. Voici ce qu'écrivait le ministre de Lyonne à son sujet. « Il a interdit et rétabli, à plusieurs reprises, suivant ce qui lui a plu, les officiers du conseil souverain ; de son autorité, en vingt-quatre heures de temps, il a fait embarquer et fait partir le sieur Bourdon, procureur-général, et Villeray, conseiller, de sorte que cette conduite violente ne pouvait être approuvée du roi.» (1) Aussi, Louis XIV nomma-t-il aussitôt M. de Courcelles gouverneur, en remplacement de M. de Mésy ; et il lui donna, ainsi qu'au marquis de Tracy et à M. Talon, nommé intendant, la commission de s'informer de la vérité des plaintes formées contre lui, et si elles étaient reconnues comme fondées, de l'arrêter, de faire faire son procès, et de l'envoyer prisonnier en France.

Lorsque ceux qui le devaient juger arrivèrent au Canada, quelques mois après sa mort, ils ne crurent pas à propos d'informer contre lui. Comme Mgr. de Laval et les particuliers qu'il avait blessés par sa conduite n'élevaient aucune réclamation, les commissaires «crurent qu'il valait mieux ensevelir ses fautes avec sa mémoire» (2). Ils eurent même le soin de biffer, sur le registre, toutes les écritures qui pouvaient rappeler les malheureuses affaires de son administration.

Déjà avant l'arrivée de M. de Tracy à Québec, quatre compagnies du régiment de Carignan y avaient été débarquées par un navire venant directement de France. C'était pour les français élevés dans le pays, un spectacle nouveau et merveilleux, que celui de cinq ou six cents hommes de troupes régulières, précédées de la musique guerrière, défilant sous leurs drapeaux

(1) *Documents de Paris*, 1re série, vol. I..

(2) *Lettre de M. Talon.* Documents de Paris, 1re série, vol. I..

et manœuvrant avec un ensemble, dont on n'avait pas l'idée au Canada. Les vieux soldats du régiment de Carignan étaient, depuis peu, rentrés en France, à la suite de la campagne de Hongrie, dans laquelle ils s'étaient distingués contre les Turcs. La plupart des officiers appartenaient à la noblesse, et beaucoup d'entre eux se fixèrent dans le pays, au milieu de leurs anciens compagnons d'armes, lorsqu'une partie du régiment y fut licencié.

La maison du marquis de Tracy était aussi, pour les Canadiens, un sujet d'admiration. Lorsqu'il sortait dans les rues de la ville, il était toujours précédé de quatre pages et de vingt-quatre gardes, portant les couleurs du roi ; six laquais le suivaient, et autour de lui, étaient toujours plusieurs officiers, à la tête desquels était son capitaine des gardes, le chevalier de Chaumont (1).

Mais ce fut surtout parmi les sauvages que se manifesta l'admiration, à la vue d'une magnificence, qu'ils n'avaient jamais rêvée dans leurs songes les plus brillants. Le camp des Hurons était encore dans Québec, placé sous la protection et à l'ombre du fort Saint-Louis ; aussi furent-ils les premiers à porter leurs présents et leurs paroles au grand Ononthio.

Douze des plus considérables furent députés pour lui offrir leurs compliments de bienvenue, et lui exprimer combien ils se réjouissaient de voir arriver des secours contre les Iroquois, qui se préparaient à exterminer les derniers restes de leur malheureuse nation. « A tes pieds, » lui dit l'orateur huron, « tu vois les débris d'une grande terre, et les restes pitoyables d'un monde entier, autrefois peuplé d'une infinité d'habitants. Ce ne sont maintenant que des squelettes qui te parlent ; l'Iroquois a dévoré leurs chairs, les a brûlés sur les échafauds, et ne leur a laissé que les os. Il ne nous restait plus qu'un filet de vie, nos membres, qui ont passé par les chaudières bouillantes, n'avaient plus de vigueur, quand avec peine ayant levé les yeux, nous avons aperçu sur la rivière, les navires qui te portaient, et avec toi tant de braves soldats. »

« Ce fut pour lors que le soleil nous parut éclater avec de plus beaux rayons et éclairer notre ancienne terre, qui depuis tant d'années était devenue couverte de nuages et de ténèbres. Pour lors nos lacs et nos rivières parurent calmes, sans tempêtes et sans brisants, et il me sembla entendre une

(1) *Journal des Jésuites ; Lettres* de la M. de l'Incarnation ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu ; Relation de* 1665 ; *Lettre de M. Talon.* Le chevalier de Chaumont fut envoyé par Louis XIV, ambassadeur auprès du roi de Siam.

voix sortie de ton vaisseau, qui nous disait : Courage, peuple désolé, tes os vont être liés avec des nerfs et des tendons ; ta chair va renaître ; tes forces te seront rendues, et tu vas vivre comme tu as vécu autrefois. Je prenais d'abord cette voix comme un doux songe qui flattait nos misères, quand le bruit de tant de tambours et l'arrivée de tant de soldats m'ont détrompé. » (1)

Les Algonquins se présentèrent quelque temps après, et au nom de tous, Noël Tékouérimat, le plus ancien chrétien de Sillery, fit sa harangue à M. de Tracy. Celui-ci prenait plaisir à faire traduire les discours des sauvages et admirait la naïveté de leurs expressions et les tournures parfois hardies, que revêtaient leurs pensées. Il leur répondit avec bonté par un interprête, et leur promit de les secourir de tout son pouvoir, dès que les troupes encore attendues seraient venues de France.

Bientôt après, plusieurs navires arrivèrent de France ; un des premiers passagers qui parut à Québec fut le procureur-général Bourdon ; il avait sous ses soins quelques filles choisies par ordre de la reine. Mais ce qui causa une grande joie parmi les habitants et un vif étonnement aux aborigènes fut le débarquement de douze chevaux, que le roi envoyait au Canada. A l'exception d'un cheval donné, près de vingt ans auparavant, à M. de Montmagny, c'étaient les premiers qu'on y voyait. Aussi, les sauvages les examinèrent attentivement, et s'étonnaient que les orignaux de France fussent si traitables et si soumis aux volontés de l'homme. Vers la mi-août, deux navires entrèrent dans la rade de Québec, chargés chacun de quatre compagnies de Carignan-Salières. Avec ces troupes étaient M. de Salières, colonel du régiment, et M. Du Bois, aumônier ; en septembre, trois navires apportèrent huit autres compagnies, M. de Courcelles, nommé gouverneur du pays, et M. Talon, intendant pour le roi ; enfin, le deux octobre, arriva de Normandie un navire, portant cent trente hommes de travail, tous en bonne santé, quatre-vingt-deux filles, dont cinquante venaient d'une maison de charité de Paris, où elles avaient été très-bien instruites, et une excellente cargaison pour la compagnie et les communautés (2).

Le nombre des personnes venues de France, pendant cette année, était presque aussi considérable que toute la population

(1) *Relation de* 1665.

(2) *Journal des Jésuites.*

française déjà résidante au Canada (1). Soldats, marchands, colons, tous comptés, formaient plus de deux mille âmes ; et les vingt-quatre compagnies de Carignan, renfermant en moyenne un peu plus de cinquante hommes chacune, donnaient en tout douze à treize cents soldats.

Le successeur de M. de Mésy, le sieur Daniel Remy de Courcelles, officier plein de mérite et d'expérience, fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France, par provisions en date du vingt-trois mars 1665 ; le même jour, s'était expédiée pour le sieur Talon, qui était intendant en Hainaut, la commission d'intendant de justice, police et finances en Canada, Acadie, Terreneuve et autres pays de la France septentrionale. Tous deux avaient reçu l'instruction de juger, avec le marquis de Tracy, des plaintes portées contre M. de Mésy ; Dieu avait réglé les choses autrement, et ils durent s'occuper à réparer les fautes que ce gouverneur avait commises dans la conduite des affaires intérieures de la colonie. C'était la partie qui devait tomber surtout à la charge de M. Talon; quant à M. de Courcelles, soldat avant tout, il soupirait après le moment de poursuivre les Iroquois jusqu'au sein de leur pays. M. de Tracy avait fait la guerre pendant de longues années ; il était aussi homme sage, prudent, ayant un talent remarquable pour l'organisation ; c'est le témoignage que lui rend M. Talon, en écrivant au ministre. Ainsi le vieux guerrier était en état de rendre d'importants services au pays, et dans les affaires militaires, et dans l'administration civile.

« Ces trois messieurs,» disent les annales de l'Hôtel-Dieu, « étaient doués de toutes les qualités qu'on pouvait souhaiter. Ils joignaient à un extérieur prévenant beaucoup d'esprit, de douceur, de prudence, et s'accordaient parfaitement pour donner une haute idée de la puissance et de la majesté royale ; ils cherchèrent tous les moyens propres à former ce pays, et y travaillèrent avec une grande application. Cette colonie, sous leur sage conduite, prit des accroissements merveilleux, et, selon les apparences, on pouvait espérer qu'elle deviendrait florissante (2). »

M. de Tracy aurait voulu, dès la même année, frapper un grand coup contre les Agniers ; mais le retardement des navires le força à remettre l'expédition à l'année suivante. Ne voulant cependant pas perdre de temps, il fit partir quatre compagnies,

(1) L'on ne comptait alors que soixante-dix maisons dans Québec.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*.

arrivées les premières, avec ordre de s'avancer sur la rivière de Richelieu. Elles laissèrent Québec le vingt-trois juillet, accompagnées d'une troupe de volontaires du pays, placée sous les ordres de M. de Repentigny, et arrivèrent aux Trois-Rivières fort à propos pour délivrer les habitants du lieu de la crainte des Iroquois, qui peu auparavant avaient renouvelé leurs attaques ordinaires.

Un vent contraire empêcha, durant quelque temps, ces troupes de remonter le lac Saint-Pierre ; pendant cette halte, elles virent aborder une centaine de canots, conduits par des Outaouais, et quelques autres sauvages des environs du lac Supérieur. Plutôt marchands que guerriers, mal pourvus d'armes et de poudre, les trois cents hommes qui conduisaient ces canots avaient, dans le cours de leur long voyage, été deux fois attaqués par un petit nombre d'iroquois et les avaient laissés échapper (1). Après avoir terminé leurs ventes et leurs achats au magasin des Trois-Rivières, ils se hâtèrent de reprendre le chemin de leur pays, afin d'éviter les ennemis, tant ces nations outaouaises, devenues plus tard fort aguerries, se défiaient encore de leurs forces. Le P. Allouez les suivit, pour continuer chez eux l'œuvre commencée par le P. Mesnard.

Les soldats, qui s'étaient arrêtés aux Trois-Rivières, se portèrent bientôt en avant et furent suivis par des compagnies plus récemment arrivées. Un grand nombre de bateaux plats, propres à ces voyages, avaient été préparés d'avance pour remonter la rivière de Richelieu, sur le cours de laquelle, ainsi que sur le lac Champlain, l'intention de M. de Tracy était de faire construire des forts, destinés à servir de retraite pour les soldats malades ou blessés, et de magasins pour les provisions de l'armée ; ces forts devaient, par la suite fermer le passage aux Agniers et protéger ainsi la colonie française. Le premier fut bâti à l'entrée de la rivière de Richelieu, au lieu où M. de Montmagny en avait fait construire un, vingt-cinq ans auparavant ; il reçut le nom de M. de Sorel qui en conduisit les travaux ; le second, nommé fort Saint-Louis, fut placé par M. de Chambly, au pied d'un courant connu aujourd'hui sous le nom de rapides de Chambly ; le troisième, à trois lieues plus haut, fut construit sous la direction du colonel de Salières et nommé fort Sainte-Thérèse (2).

Pendant qu'avaient lieu ces préparatifs, qui désignaient de

(1) *Relation de* 1665.

(2) *Relation de* 1665.

la part du gouvernement l'intention bien marquée de châtier les Iroquois et de les mettre hors d'état d'inquiéter plus longtemps la colonie, M. Talon s'occupait à remplir ses instructions, en étudiant les hommes, les besoins et les ressources du Canada.

Les lettres écrites par M. de Mésy, contre l'intervention prétendue des jésuites dans les affaires civiles, avaient attiré l'attention de la cour sur ce sujet. Dans les instructions données à M. de Tracy, Colbert inséra le passage suivant :

« La bonne intelligence qui régnait entre les jésuites et M. de Mésy n'a pas duré fort longtemps ; les jésuites l'accusant d'avarice et de violences, et lui, qu'ils voulaient entreprendre sur l'autorité qui lui avait été commise par le roi, en sorte que n'ayant que de leurs créatures, dans le conseil souverain, toutes les résolutions s'y prenaient selon leurs sentiments (1).»

Un peu plus loin, le ministre explique la cause des plaintes portées contre l'évêque de Pétrée et les jésuites. « Il est bon, » dit-il, « que je vous fasse observer que M. de Pétrée et les pères jésuites ont défendu, sur peine d'excommunication, à tous les habitants du Canada de donner des boissons aux sauvages, parce que, s'enivrant jusques à l'excès, et ainsi se privant de l'usage de la raison, ils tombaient en péché mortel.... Cela a sans doute un bon principe, mais qui est fort ruineux au commerce, parce que les sauvages, aimant passionnément ces boissons, au lieu de venir faire leur trafic de pelleteries avec nous, le vont faire avec les Hollandais, qui leur fournissent des eaux-de-vie. »

On le voit, le ministre et ses subordonnés dans la colonie, auraient voulu attirer les fourrures dans les magasins de Québec, en tolérant un commerce qui ruinait les sauvages, au physique et au moral ; les ecclésiastiques et les religieux, au contraire, s'opposaient de toutes leurs forces, à un trafic infâme, que ni la morale, ni la religion ne pouvaient autoriser.

Talon, rendant compte au ministre de ses premières impressions, répondait à cette partie des instructions qu'on lui avait adressées, ainsi qu'à M. de Tracy : « Si, par le passé, les jésuites ont balancé l'autorité temporelle par la spirituelle, ils ont bien réformé leur conduite, et, pourvu qu'ils la tiennent toujours, comme elle me paraît aujourd'hui, on n'aura point à se précautionner contre elle à l'avenir.»

Dans cette même dépêche, il s'étendait avec complaisance

(1) Archives de la Marine, à Paris.

sur l'importance du Canada pour la mère patrie, et sur les moyens d'y faire naître la prospérité, jusqu'alors étouffée sous le régime des compagnies. «Si le roi,» écrit-il, «a regardé la Nouvelle-France comme un beau pays, dans lequel on peut former un grand royaume, je ne puis me persuader qu'il réussisse dans son dessein, laissant en d'autres mains que les siennes la seigneurie, la propriété des terres, et même le commerce, qui fait l'âme de l'établissement. Depuis que les agents de la compagnie ont fait entendre qu'ils ne souffriront aucune liberté de commerce, non-seulement aux français, qui avaient coutume de passer en ce pays, pour le transport des marchandises de France, mais encore aux propres habitants du Canada, jusqu'à leur disputer le droit de faire venir, pour leur compte, des denrées du royaume, je reconnais très-bien que la compagnie, continuant de pousser son établissement jusqu'où elle prétend le porter, profitera beaucoup en dégraissant le pays ; elle lui ôtera le moyen de se soutenir et fera un obstacle essentiel à son établissement, et dans dix ans, il sera moins peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. »

Les circonstances paraissaient bien favorables pour l'établissement du pays, et il était important de briser les entraves, qui jusqu'alors en avaient arrêté les progrès. Mais, malgré sa bienveillance pour la colonie, le ministre n'était pas disposé à seconder vigoureusement les plans de Talon. Suivant Colbert (1), il ne fallait pas encore songer à former, en Amérique, un état puissant ; des obstacles insurmontables s'y opposaient. Le roi devait surtout empêcher que son royaume ne se dépeuplât à l'avantage du Canada. Cette raison n'avait guères que l'apparence d'une mauvaise chicane, en faveur du penchant de Louis XIV pour la guerre, car le nombre d'hommes qui se perdaient dans une seule campagne, aurait suffi pour jeter les fondements d'un puissant état sur les rivages du Saint-Laurent.

Pour ceux qui étaient depuis longtemps dans le Canada et qui l'avaient suivi dans ses fluctuations entre l'espérance et le découragement, la colonie semblait renaître à la vie. L'argent qui, auparavant, était fort rare, circulait maintenant en abondance, parce que les officiers et les soldats payaient en espèces monnayées ce qu'ils achetaient, tant pour leur nourriture que pour leurs autres besoins. Deux mois après leur arrivée, les cent filles envoyées par le roi avaient presque toutes trouvé à se marier ; cinq cents travailleurs venus dans le

(1) *Colbert à Talon*, 5 janvier 1666.

cours de l'été avaient obtenu de l'emploi : les officiers et les soldats étaient enchantés du pays et beaucoup d'entre eux désiraient s'y fixer.

« Ici, » écrivait la M. de l'Incarnation (1), « les bleds, les légumes et toutes sortes de grains croissent en abondance, la terre est une terre à froment qui, plus on la découvre des bois, plus elle est fertile et abondante. Sa fertilité a beaucoup paru cette année, parce que les farines de l'armée s'étant gâtées sur la mer, il s'est trouvé ici des bleds pour fournir à la subsistance sans faire tort à la provision des habitants.....

« Quand une famille commence une habitation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires. Mais ces premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps. Au commencement, ils vivent de leurs grains, de leurs légumes, et de leur chasse qui est abondante en hiver. Pour le vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons, et débitent des bois de charpente, qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic, et de la sorte ils s'avancent peu à peu. Cette petite économie a tellement touché ces messieurs les officiers, qu'ils ont obtenu des places pour y faire travailler. »

Dans la même lettre, elle rend un beau témoignage en faveur des soldats de Carignan. « Ce que l'on recherche le plus, » ajoute-t-elle, « est la gloire de Dieu et le salut des âmes. C'est à cela que l'on travaille, comme aussi à faire régner la dévotion dans l'armée, faisant entendre qu'il s'agit ici d'une guerre sainte. Il y en a bien cinq cents qui ont pris le scapulaire de la sainte Vierge, et beaucoup d'autres qui récitent le chapelet de la sainte Famille tous les jours. »

(1) *Lettres Historiques ;* lettre du 29 octobre 1665.

CHAPITRE QUATRIÈME

M. de Salières au fort Sainte-Thérèse—Chasses à l'entrée du lac Champlain—Courses des Iroquois au nord—Charles Le Moine mis en liberté—Mort du P. Simon Le Moyne—Gibbons menace les Agniers—Les Anglais s'emparent de Manhatte, qui reçoit le nom de Nouvelle-York—Nouveau-Jersey—M. de Courcelles marche contre les Agniers—Reçoit des renforts—Arrivée près de Sconectadé—Embuscade—Retour au Canada—Ambassadeurs onneyouts arrivent à Québec—Traité avec les Onneyouts—Officiers français tués par de jeunes agniers—Couture à Albany—Nicolls invite les conseillers du Massachuset et du Connecticut à chasser les Français du Canada—Ils refusent—Nicolls ne trouve point le sieur Couture à Albany—M. de Sorel prend le Bâtard Flamand et quelques prisonniers français—Conseil tenu dans le parc du collége des jésuites—M. de Tracy conduit l'armée française contre les Agniers—Brûle leurs villages—Revient à Québec—Le Bâtard Flamand renvoyé chez les Agniers—Pères jésuites chez les Iroquois—Lettre de M. de Tracy au colonel Nicolls—Mort de Corlaer—Réorganisation du conseil supérieur—Chemins entre Sorel, Chambly et Sainte-Thérèse—Soldats de Carignan s'attachent au pays—Filles—Lin et chanvre cultivés—Mines—Commerce—M. de Tracy retourne en France.

Cependant les compagnies envoyées sur la rivière de Richelieu poussaient vigoureusement les travaux de construction. M. de Salières, qui avait blanchi sous les armes, conservait encore toute sa vigueur, malgré le nombre de ses années. Le premier, il mettait la main à l'œuvre et réussissait si bien, par son exemple, à encourager les soldats, que le fort le plus éloigné, celui de Sainte-Thérèse, fut terminé à la mi-octobre.

Ayant fait construire un bateau, il envoya une vingtaine d'hommes visiter l'entrée du lac Champlain, et choisir un lieu favorable pour y bâtir un quatrième fort, le printemps suivant. Les explorateurs retournèrent de leur voyage, charmés de la beauté des environs du lac ; ils avaient reconnu une île bien placée pour l'emplacement du nouveau fort (1).

Dans les bois voisins et sous la protection des forts, un certain nombre de familles algonquines avaient dressé leurs tentes. Elles étaient là dans un pays très-abondant en bêtes sauvages et en gibier de toutes espèces, et où, comme c'était un terrain exposé au passage des ennemis, personne n'avait encore osé s'arrêter pour y faire la chasse. L'occasion était trop belle

(1) *Relation de* 1665 ; *Journal des Jésuites.*

pour n'en pas profiter : les soldats français suivaient les chasseurs algonquins pour les protéger, et ceux-ci poursuivaient les ours, les castors et les orignaux, dont ils prirent une si grande quantité, qu'ils en nourrissaient les troupes françaises. Aussi, au bout de quelques semaines, les chasseurs portèrent à Montréal huit cents peaux de castors et beaucoup de peaux d'orignaux.

Ces guerriers sauvages étaient aussi fort aises de voir naître l'occasion d'arrêter les courses des Iroquois, en portant la guerre dans leurs cantons. Ils savaient par expérience que ce farouche ennemi ne cesserait de troubler les pays voisins, que lorsqu'il aurait été fortement humilié chez lui-même : car, malgré ses pertes des dernières années, il cherchait encore à pénétrer dans le nord, pour y trouver des victimes à massacrer. L'hiver précédent, deux bandes, composées d'agniers et d'onnontagués, s'étaient rendues, l'une dans le pays des Mistassins, l'autre dans les environs du lac Pigouagami ou Saint-Jean. Quoique cette dernière troupe eût été en partie détruite par les Montagnais, qu'elle avait attaqués, d'autres bandes avaient continué à harceler les alliés des Français ; ainsi, tout récemment encore, les Iroquois avaient attaqué et détruit quelques familles nipissiriniennes, sur la rivière des Outaouais.

Le vieil ami des Français, Garakonthié, avait obtenu la délivrance du sieur Charles Le Moine, prisonnier depuis deux ou trois ans ; il voulut le ramener lui-même en accompagnant quelques ambassadeurs onnontagués, goyogouins et tsonnontouans, qui venaient à Québec renouveler les traités de paix ; ils y arrivèrent au commencement de décembre, et apportèrent la nouvelle de la mort du P. Simon Le Moyne, décédé le vingt-cinq novembre, au Cap de la Madeleine (1).

M. de Tracy accorda aux députés une audience solennelle, dans laquelle Garakonthié lui fit un discours plein de bon sens. Après avoir offert ses services et l'amitié de sa nation, il fit l'éloge du P. Le Moyne, qui avait tant fait pour rapprocher les Iroquois des Français.

« Ondessonk, dit l'orateur en s'adressant au père, m'entends-tu du pays des morts, où tu es passé ? C'est toi qui as tant de fois porté ta tête sur les échafauds des Agniers ; c'est toi, qui as marché dans leurs feux pour arracher les Français. Nous t'avons vu, sur nos nattes de conseil, décider de la paix et de la guerre ; nos cabanes se sont trouvées trop petites, quand

(1) *Journal des Jésuites.*

tu y es entré, et nos villages mêmes étaient trop étroits, quand tu te présentais, tant la foule du peuple était avide d'entendre tes paroles..... Nous te pleurons, parce qu'en te perdant nous avons perdu notre père et notre protecteur.»

Après avoir ensuite rappelé modestement les services qu'il avait lui-même rendus aux Français, il demanda en retour la liberté de trois prisonniers de sa nation, grâce que M. de Tracy lui accorda très-volontiers ; le vieux général lui fit aussi entendre qu'il était prêt à agir de la même manière, vis-à-vis des autres nations iroquoises, si elles consentaient à observer les traités de bonne volonté, sans y être contraintes par la force des armes (1).

Les deux seuls cantons d'Agnier et d'Onneyout conservaient leur attitude hostile, et refusaient de laisser en paix les Français.

Les Agniers venaient d'être témoins d'un changement considérable chez leurs voisins et amis de la Nouvelle-Hollande, où depuis assez longtemps régnaient des mécontentements, et où l'on se voyait menacé par les Anglais. La compagnie hollandaise des Indes Occidentales, à qui avait été accordée cette colonie, aurait voulu imposer des taxes et des restrictions arbitraires ; mais les colons hollandais s'étaient accoutumés à regarder comme désirables les libertés dont jouissaient leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre.

De leur côté, les Anglais menaçaient de s'emparer de la colonie hollandaise, dont ils connaissaient la faiblesse. Un des principaux citoyens de Boston, le major Gibbons, avait même offert de remonter l'Hudson, et d'aller avec un petit corps de soldats détruire la nation des Agniers, si la France voulait lui assurer une somme de vingt-cinq mille francs pour payer ses frais. Il y avait dans cette proposition quelque vantardise ; mais, du moins, elle fait comprendre le peu de cas que l'on faisait des forces de la compagnie hollandaise, car les Agniers étaient les seuls amis qui lui restaient.

Au printemps de 1664, le bruit courut à Manhatte, que l'Angleterre allait envahir la colonie. On espérait que cette menace rapprocherait les habitants des directeurs de la compagnie ; mais les colons ne voulaient pas exposer leur vie pour cette société. De son côté, celle-ci ne voulait pas encourir des dépenses considérables pour défendre le pays.

Pendant ces discussions, et quoique l'Angleterre fût en pleine

(1) *Relation de* 1665.

paix avec les états de Hollande, Charles II accorda à son frère Jacques, duc d'York et d'Albany, tout le pays entre la rivière Connecticut et la Delaware. Le colonel Nicolls, officier de la maison du duc, partit d'Angleterre avec cinq navires, portant trois cents soldats, et se rendit directement à Manhatte, sans attendre les secours qu'on lui faisait espérer de Boston.

A peine les navires étaient-ils entrés dans le port, que Stuyvesant, gouverneur de Manhatte, écrivit au commandant anglais pour connaître les motifs qui l'amenaient. Nicolls lui répondit, en le sommant de rendre son fort. Sur le refus du gouverneur, des lettres et des messages furent échangés de part et d'autre, sans aucun résultat. Enfin, les commissaires anglais publièrent une proclamation pour inviter les habitants à se soumettre ; ils ordonnèrent en même temps au sieur Hyde, qui commandait l'escadre, de battre le fort. Ne voyant aucun moyen de résister, et désespérant de rien gagner sur Nicolls, le gouverneur hollandais se décida à se rendre ; et, le vingt-sept d'août, on signa les articles d'une capitulation, par laquelle le fort et la ville de Manhatte étaient remis aux Anglais. Les Hollandais restaient citoyens de l'état, conservaient toutes leurs propriétés, jouissaient de leurs anciennes coutumes dans ce qui concernait leurs pratiques de religion et la discipline de leurs églises, et Nicolls leur accordait la liberté de commercer avec la Hollande ; aussi, presque tous demeurèrent dans le pays. En l'honneur du duc d'York, Manhatte reçut dès lors le nom de Nouvelle-York.

Près d'un mois après, la garnison du fort d'Orange se rendait pareillement aux Anglais, et recevait le nom d'Albany, en souvenir du second titre du duc.

Deux mois avant la prise de la colonie hollandaise, le duc d'York avait accordé à lord Berkeley et à sir George Carteret le territoire compris entre l'Hudson et la Delaware. Carteret, dont la famille était de l'île de Jersey, donna le nom de Nouveau-Jersey au pays qu'il venait d'acquérir (1).

Nicolls demeura gouverneur de la province de la Nouvelle-York, dont la ville capitale ne renfermait que quelques misérables maisons, occupées par des familles pauvres.

M. de Courcelles avait hâte de commencer la guerre contre les Agniers. N'ayant aucune idée de la sévérité de l'hiver dans le nord de l'Amérique, ni des difficultés que rencontrent ceux

(1) Plusieurs officiers du régiment de Carignan connaissaient sir George Carteret. La famille du sieur de La Mothe Lussières, capitaine dans ce régiment, avait soutenu un procès important contre les frères Carteret.

qui voyagent dans ce temps, il crut qu'il lui serait facile de profiter des avantages que lui offriraient, pour remonter le fleuve, les glaces dont il se couvre, et il choisit pour commencer son expédition le temps le plus rigoureux de l'année. Il laissa Sillery, le dix janvier, avec environ cent volontaires, enfants du pays, et par conséquent accoutumés à voyager sur les raquettes, et instruits des précautions à prendre pour échapper aux accidents causés par un froid rigoureux. Quoique déjà acclimatés, ils éprouvèrent beaucoup d'embarras et de misères dans ce voyage ; on venait en effet d'entrer dans la saison la plus rigoureuse de l'année, qui s'étend ordinairement depuis le huit de janvier au vingt de février. Dans ce temps, le thermomètre marque assez fréquemment, pendant la nuit, de vingt-cinq à trente degrés centigrades au-dessous de zéro ; les maisons entre Québec et les Trois-Rivières étaient alors assez rares ; au-delà des Trois-Rivières, en gagnant le pays des Agniers par la rivière de Richelieu, l'on ne devait plus songer à en trouver. Ainsi, il fallut se décider à coucher sur la neige, pendant tout le temps de la campagne. Chaque homme était chargé d'au moins trente livres de provisions et de couvertures ; le reste était porté sur des traîneaux, tirés par des chiens. La distance à parcourir entre Québec et les villages agniers était d'environ cent cinquante lieues, qu'il fallait suivre au milieu des neiges, tantôt sur les rivières, tantôt dans d'interminables forêts.

Aux Trois-Rivières, où M. de Courcelles arriva le seize, il trouva des secours en hommes et en provisions, que M. Boucher avait été chargé de préparer. Les capitaines de La Fouille, Maximin et de Loubiac, chacun avec vingt soldats, et quatre-vingts volontaires du bourg des Trois-Rivières, joignirent aussi la petite bande venue de Québec.

Le vingt-cinq janvier, ils étaient sur les glaces à l'entrée du lac Saint-Pierre. Le froid était plus vif que les jours précédents ; des glaçons accumulés barraient presque la route, qu'ils suivaient. Les volontaires, accoutumés de longue main à rencontrer ces difficultés, savaient les surmonter ; ils étaient vêtus à la manière du pays, et portaient habits, bonnets et chaussures de peaux de bêtes ; aussi, ils pouvaient sans danger braver le froid. Il n'en était pas ainsi des soldats français, encore peu habitués à la sévérité du climat, et qui n'étaient pas pourvus de couvertures suffisantes. L'on fut contraint de reporter aux Trois-Rivières plusieurs d'entre eux, dont les uns

s'étaient blessés sur les glaces, et les autres avaient les mains, les bras ou les pieds gelés.

Cependant, M. de Courcelles répara ses pertes au fort Saint-Louis et à celui de Sainte-Thérèse, où, à sa petite troupe, se joignirent les capitaines de Chambly, Petit et Rougemont, ainsi que le sieur Mignardé, lieutenant, avec leurs compagnies. Ce petit corps se trouva aussi renforcé par l'arrivée de soixante-dix volontaires de Montréal, conduits par le sieur Charles Le Moine. C'étaient des hommes accoutumés aux fatigues des voyages et aguerris par leurs fréquentes escarmouches avec les Iroquois ; aussi, M. de Courcelles leur fit l'honneur de les placer à la tête en allant, et de les jeter à l'arrière-garde au retour. Il se reposait beaucoup sur ces hommes qu'il nommait ses « capots bleus. » (1).

La colonne, forte de cinq à six cents hommes, partit du fort de Sainte-Thérèse le trente janvier. Vingt-cinq ou trente algonquins s'étaient chargés de la guider dans les bois, entre l'extrémité du lac Champlain et les villages des Agniers, sur la rivière du même nom ; mais ils ne se présentèrent point au rendez-vous. M. de Courcelles se décida à continuer sans avoir de guides sûrs ; ce qui fut cause qu'il alla sortir de la forêt, à deux milles d'une bourgade hollandaise, nommée Sconectadé (2).

Deux grandes cabanes iroquoises, qui étaient à l'entrée du bois, furent attaquées par soixante tirailleurs, qui furent attirés dans une embuscade, où deux cents agniers, cachés derrière les arbres, tombèrent sur eux ; six français demeurèrent sur la place, et trois agniers furent tués. Les ennemis, voyant arriver le corps principal des troupes de M. de Courcelles, s'enfuirent, les uns vers leurs villages pour y porter l'alarme, et les autres dans le bourg hollandais.

Les français apprirent avec étonnement, qu'ils étaient à quelques dix-huit milles seulement d'Orange, et à vingt lieues des villages agniers. Ils ignoraient encore que la Nouvelle-Hollande était passée aux mains de l'Angleterre, et ils en expri-

(1) *Histoire du Montréal,* par M. Dollier de Casson.—Le bleu semble avoir été la couleur favorite des premiers habitants de Montréal. Ce goût parait s'être conservé pendant longtemps : encore au commencement de ce siècle, les bonnets des gens de la campagne étaient bleus dans le district de Montréal, tandis qu'ils étaient rouges dans celui de Québec, et blancs autour des Trois-Rivières.

(2) *Documents de Londres :* Sconectadé est aujourd'hui la ville de Schenectady, sur la rivière Mohawk. Les Français donnaient à ce bourg le nom de Corlaer, parce qu'il avait été établi par un marchand de ce nom. Corlaer était à seize milles d'Orange.

mèrent toute leur surprise. Le sieur Corlaer, marchand hollandais, et ami des Français, fit fournir des provisions aux troupes, qui en avaient grand besoin.

Les fatigues et les privations endurées par les soldats avaient été extrêmes. Comme la neige s'élevait partout à une hauteur de quatre pieds, il leur fallait marcher pendant toute la journée avec des raquettes attachées aux pieds, exercice fort difficile pour ceux qui n'y sont pas accoutumés ; le soir venu, ils devaient couper le bois, dresser des feux, et creuser des trous dans la neige pour y passer la nuit. Il y avait déjà trois semaines qu'ils étaient partis du fort de Sainte-Thérèse, et les vivres étaient devenus fort rares. D'un autre côté, l'on apprenait que la plupart des agniers et des onneyouts étaient allés en guerre contre une tribu, qui habitait du côté de la mer, c'était probablement celle des Andastes ; les vieillards, les femmes et les enfants étaient à peu près les seuls qui étaient restés dans les villages. M. de Courcelles reconnut qu'il était inutile et même dangereux de pousser plus loin cette expédition (1). La pluie, commençée le vingt février au soir, et qui continua toute la journée du vingt-un, fit craindre que la débacle ne rendît le retour impossible ; aussi, le soir même, la colonne décampa avec précipitation, et marcha toute la nuit et une grande partie de la journée du vingt-deux. Au moment où les soldats s'occupaient à préparer le campement, ils furent rejoints par les trente algonquins, qui, ayant trouvé le moyen de s'enivrer, s'étaient arrêtés en chemin, et avaient ainsi causé l'insuccès de la campagne (2).

Ils procurèrent quelque secours aux français, en leur fournissant des vivres, au moyen de la chasse ; cependant la famine se fit bientôt sentir ; plusieurs soldats restèrent en arrière, épuisés de faim et de fatigue, et furent tués par des agniers, qui suivaient à petite distance. M. de Courcelles arriva au fort Saint-Louis le huit mars, assez peu satisfait de son expédition. Elle n'avait certainement pas eu le succès qu'il en attendait ; mais, la faute n'en pouvait pas être attribuée aux troupes, qui avaient fait leur devoir ; tel avait été leur courage, que, malgré les obstacles presque insurmontables qu'elles rencontrèrent, elles auraient réussi dans cette expédition, si la traite de l'eau-de-vie n'eût procuré aux guides algonquins les moyens de s'enivrer, et de faire avorter les plans soigneusement combinés des officiers français.

(1) *Documents de Londres ; Relation de* 1666.

(2) *Journal des Jésuites.*

Cette campagne d'hiver étonna les Iroquois par sa hardiesse, et leur fit comprendre qu'il était possible d'envoyer, jusqu'au centre de leur pays, des troupes de Québec et de Montréal. Les Anglais eux-mêmes en furent surpris, et conçurent de l'inquiétude. « Jamais il n'y eut d'entreprise plus hardie,» écrivait à ses supérieurs un officier qui paraît avoir commandé à Albany... ; « cependant, sans avoir essayé de la bonne volonté de la garnison anglaise, à cause du bruit qui court fortement que le roi de France et les états de Hollande se sont unis contre l'Angleterre, M. de Courcelles a jugé convenable de retourner sur ses pas sans avoir rien fait (1). »

Les Agniers étaient, eux aussi, assez embarrassés ; ils apprirent, par deux prisonniers français qui leur tombèrent entre les mains, que, l'été suivant, des forces beaucoup plus considérables viendraient les attaquer.

Trop fiers pour venir eux-mêmes demander la paix, ces barbares engagèrent leurs voisins à envoyer des députés à Ononthio. En effet, le sept de juillet, dix ambassadeurs onneyouts arrivèrent à Québec, portant des lettres de recommandation, données par les marchands hollandais d'Albany et de Corlaer ; ils étaient chargés de traiter de la paix avec les Français, au nom des deux cantons d'Agnier et d'Onneyout. Le chef de l'ambassade expliqua l'objet de sa mission par dix présents, et déclara qu'il parlait, non-seulement au nom de sa nation, mais encore au nom des Agniers, qui auraient envoyé quelques-uns des leurs, s'ils n'eussent craint d'être mal reçus (2).

Le traité fut conclu le douze de juillet, et signé par messieurs de Tracy, de Courcelles et Talon ; les chefs sauvages apposèrent les marques de leurs tribus respectives, de la tortue, du loup et du castor (3).

On n'était pas complètement rassuré sur la sincérité des promesses des Onneyouts, malgré les bons témoignages que leur rendaient les Hollandais d'Albany. Voilà pourquoi M. de Tracy crut devoir faire suivre ceux qu'on renvoyait, par le Père Beschefer et le sieur de La Tesserie ; les autres restèrent à Québec comme ôtages. Les ambassadeurs étaient partis depuis deux ou trois jours, lorsque l'on reçut de fort mauvaises nouvelles du fort de Sainte-Anne, qui venait d'être fini sur une ile située près de l'entrée du lac Champlain, et qui a porté, depuis, le

(1) *Documents de Londres.*

(2) Dédicace de l'église paroissiale de Québec, le 14 juillet 1666.

(3) *Documents de Paris,* 1ère série, vol. I.

nom de La Mothe, parce que le capitaine de La Mothe Lussière avait présidé aux travaux de construction. Quelques officiers, en garnison dans l'île, voulant se donner le plaisir de la chasse, remontaient une rivière qui tombe dans le lac assez près de l'île de La Mothe ; c'est probablement la rivière Chasy. Plusieurs jeunes agniers chassaient dans les environs ; ayant aperçu les officiers français, ils ne purent résister à la tentation de leur lever la chevelure. Ils tirèrent sur eux, tuèrent M. de Chasy et le capitaine de Traversy ; quatre autres, parmi lesquels était M. de Leroles, cousin de M. de Tracy, furent faits prisonniers.

A la nouvelle de cette trahison, on rappela aussitôt le Père Beschefer et son compagnon, qui descendirent des Trois-Rivières avec les ambassadeurs onneyouts. Suivant la loi des Iroquois et des Algonquins, on devait aussitôt fendre la tête aux ambassadeurs ; on se contenta de les garder dans une étroite prison, pendant qu'on prenait des mesures pour tirer raison d'une si noire perfidie.

Le sieur Guillaume Couture fut aussitôt chargé de se rendre à Albany ; il devait demander aux commissaires des explications, sur le témoignage qu'ils avaient donné en faveur des bonnes dispositions des Agniers. M. de Sorel reçut ordre de le suivre à quelques journées de distance, avec un parti de deux cents français et de quatre-vingts sauvages. Prévoyant que les autorités françaises ne laisseraient pas dans l'inaction les troupes envoyées de si loin pour punir les Iroquois, le gouverneur Nicolls craignit de se voir lui-même assailli dans ses forts. Trop faible pour résister à une attaque extérieure, et surveiller en même temps les mouvements des Hollandais à l'intérieur, il songea à obtenir des secours des colonies de la Nouvelle-Angleterre. Il adressa des lettres au gouverneur et aux conseillers du Massachuset et du Connecticut ; les invita à profiter de l'occasion pour chasser les français du Canada, et demanda à chacune des deux provinces un corps de cent cinquante cavaliers, pour donner sur les troupes qui s'avançaient sous M. de Sorel (1).

Les autorités de la Nouvelle-Angleterre n'étaient pas disposées à se laisser entraîner dans des démarches hasardeuses, qui avaient pour but de défendre un territoire appartenant au duc d'York. Le sieur Willis répondit en leur nom, qu'on ne pouvait arracher les hommes aux travaux de la moisson ;

(1) Lettre de Richard Nicolls, 6-17 juillet 1666.

qu'il ne convenait pas aux habitants de la Nouvelle-Angleterre de prendre la défense des Iroquois, ennemis de leurs amis et voisins, les Abenaquis ; que ceux-ci seraient irrités et portés à prendre la part des Français si les anglais du nord envoyaient des secours pour protéger les cantons iroquois (1).

Nicolls reconnut qu'il n'avait point d'aide à attendre de ce côté, et dut se résigner à ne point soutenir ouvertement les Agniers contre les Français. Averti, sur ces entrefaites, que le sieur Couture était arrivé à Albany, avec des lettres adressées au capitaine et aux commissaires du lieu, il y monta aussitôt dans l'espérance d'avoir une entrevue avec lui, et probablement aussi, parce qu'il se défiait des commissaires hollandais d'Albany. Et, dans le fait, comme la France s'était unie aux états de Hollande contre l'Angleterre, dans une guerre qui venait d'être proclamée en Amérique, la plupart des habitants d'Albany et des villages voisins ressentaient plus d'inclination pour les Français que pour les Anglais ; quelques-uns s'étaient même réfugiés à Montréal. Van Corlaer, l'un des hommes les plus importants de la colonie, avait fort bien reçu Couture, qui retourna avec une lettre satisfaisante, de la part des commissaires à M. de Tracy. Ils n'avaient pas prétendu répondre de la conduite future des Agniers, ils avaient seulement déclaré qu'ils les croyaient dans de bonnes dispositions. Ils étaient bien chagrins du malheur causé par la mauvaise foi des sauvages ; eux-mêmes avaient travaillé à sauver les prisonniers, comme ils l'avaient déjà fait dans beaucoup d'autres circonstances. Cela était vrai, car ils s'étaient toujours empressés d'arracher les prisonniers français à leurs maîtres iroquois.

Lorsque Nicolls arriva à Albany, Couture était déjà reparti, pour rendre compte de sa mission. Nicolls s'adressa alors à M. de Tracy, pour se plaindre du départ précipité de son envoyé, et pour rejeter les reproches contenus dans la lettre aux commissaires. « Je m'efforcerai dans toutes les occasions, » ajoutait-il, « de prendre les intérêts des Européens au milieu des payens de l'Amérique, comme cela convient à un chrétien, pourvu, toutefois, que les domaines du roi d'Angleterre ne soient pas envahis, et que la sécurité de ses sujets ne soit pas mise en danger. Sur tout autre point, envers vous j'agirai avec courtoisie et respect, d'autant plus volontiers que votre caractère honorable est connu dans cette partie du monde, aussi bien qu'en Europe. Je puis vous rendre cet hommage, ayant

(1) *Documents de Londres*, vol. I.

eu connaissance de votre honorable conduite, pendant les quelques-années que j'ai passées dans l'armée française, à la suite de mon maître, le duc d'York et d'Albany. Maintenant que je sers le même maître dans cette partie du monde, je me croirais heureux si je trouvais l'occasion de reconnaître en partie les attentions que vous avez témoignées à mon maître et à ceux de sa maison, pendant les tristes jours de l'exil. »

M. de Sorel s'était avancé à grandes journées vers le pays ennemi ; il n'était plus qu'à vingt heures de leurs bourgades, lorsqu'il rencontra le Bâtard Flamand et trois autres Iroquois, qui escortaient le sieur de Leroles et quelques autres prisonniers français. Les algonquins étaient disposés à faire un mauvais parti aux iroquois, si M. de Sorel ne les en eût empêchés (1). Comme le but de sa mission était atteint, il se hâta de retourner sur ses pas avec ses compatriotes qui venaient ainsi d'être rendus à la liberté.

Reconduits à Québec, le Bâtard Flamand et ses compagnons se montrèrent disposés à offrir toutes les satisfactions désirables, pour le meurtre des officiers français, et à donner de nouveaux gages pour le maintien de la paix. Presque en même temps, des tsonnontouans, des goyogouins et des onnontagués arrivèrent ; on parla de nouveau de conclure une paix générale, et le dernier jour d'août, on tint un conseil à ce sujet, dans le parc du collége des jésuites ; il s'y trouva des députés des cinq nations iroquoises, mais on ne put arriver à rien de définitif. M. de Tracy comprit que, pour avoir la paix, il fallait employer les armes contre les Agniers, qui soulevaient sans cesse de nouvelles difficultés (2).

Malgré son âge avancé, il voulut commander lui-même la petite armée française, qui allait marcher à l'ennemi. Elle était formée de six cents soldats, tirés de toutes les compagnies, de six cents habitants du pays, et de cent sauvages hurons et algonquins. Tous les préparatifs avaient été faits sous la direction de M. Talon, et furent terminés le quatorze septembre, fête de l'Exaltation de la sainte Croix ; une pieuse pensée avait engagé M. de Tracy à choisir ce jour pour faire mettre les troupes en mouvement. Il laissait sous bonne garde, au château Saint-Louis, le Bâtard Flamand, quelques onneyouts et des agniers. Parmi eux, était le chef de la bande

(1) *Documents de Londres*, Vol. I. Charlevoix a étrangement mêlé les expéditions de M. de Courcelles et de M. de Sorel.

(2) *Relation de* 1666 ; *Journal des Jésuites ; Lettres de la* Mère de l'Incarnation.

qui avait rompu les préliminaires du traité de paix par l'assassinat des officiers français.

Lorsque les troupes furent rangées pour partir, M. de Tracy invita le Bâtard Flamand à les voir défiler. Dans un pays fort peu peuplé, et où l'on considérait comme une puissante armée un corps de deux ou trois cents guerriers, les mille hommes qui laissaient Québec durent être considérés comme une armée formidable, et leur tenue était bien propre à inspirer de l'inquiétude aux prisonniers iroquois. A côté des vieux soldats de Carignan, endurcis par les fatigues et familiarisés avec les combats, dans leurs longues et glorieuses campagnes de la Hongrie, étaient les habitants les plus vigoureux de la colonie et les guerriers algonquins, dont la bravoure ne s'était jamais démentie, dans leurs longues luttes contre un ennemi bien supérieur en nombre. « Nos nouveaux chrétiens sauvages, » dit la Mère de l'Incarnation, « suivent l'armée française avec tous nos jeunes français-canadois, qui sont très-vaillants et qui courent dans les bois comme des sauvages. »

Aussi, lorsque le chef agnier vit les mouvements de la petite armée, les larmes lui tombaient des yeux ; il était frappé d'admiration, et il songeait en même temps à sa nation, au secours de laquelle il ne pouvait aller. « Ononthio, » dit-il à M. de Tracy, « nous sommes perdus ; mais notre perte coûtera cher. Je t'avertis qu'il y demeurera beaucoup de tes jeunes gens, parce que notre nation se défendra jusqu'à l'extrémité ; je te prie seulement de sauver ma femme et mes enfants. » (1).

Le rendez-vous général était donné pour le vingt-huit de septembre, au fort Sainte-Anne. Quelques troupes n'ayant pu arriver au temps désigné, M. de Tracy n'en put partir que le trois octobre avec le corps principal. Trois ou quatre jours auparavant, M. de Courcelles s'était mis en mouvement, à la tête de quatre cents hommes. Les capitaines de Chambly et Berthier reçurent l'ordre de ne partir que quatre jours après, avec l'arrière-garde. Trois cents embarcations légères, soit bateaux, soit canots d'écorce, avaient été préparées pour transporter les troupes jusqu'à l'extrémité du lac Saint-Sacrement (2). Là commencèrent les plus grandes difficultés ; l'armée devait parcourir une distance d'environ trente à trente-cinq lieues, au milieu des bois et des marais. Il fallait trans-

(1) *Lettres de la* M. de l'Incarnation.

(2) *Relation de* 1666.

porter à dos d'homme les vivres, les armes, le bagage ; officiers et soldats, chacun avait sa part du fardeau réglée d'avance.

Deux petites pièces de campagne causèrent beaucoup d'embarras et de fatigues ; on réussit cependant à les transporter sans accident, jusqu'aux dernières bourgades des iroquois.

Malgré son grand âge, M. de Tracy ne se laissait pas devancer par les siens ; il faillit cependant être emporté, en passant une rivière fort rapide. C'était un homme d'une taille très-élevée. Un suisse entreprit de le porter de l'autre côté ; mais, quand il fut au milieu du torrent, les forces lui manquèrent, et il fut sur le point de se laisser aller au courant avec son fardeau. Heureusement, il fut arrêté par une grosse pierre, sur laquelle il déposa M. de Tracy. Aussitôt, un huron, fort et courageux, se jeta à l'eau et réussit à les tirer tous deux du danger (1).

Sur la fin du voyage, le pain manqua, et l'on se vit menacé par la famine ; cependant, au moment où l'on concevait quelques inquiétudes, on rencontra un grand nombre de châtaigners, tellement chargés de fruits, que toute l'armée en put manger abondamment.

Les troupes françaises arrivèrent près des bourgades iroquoises par un fort mauvais temps ; comme M. de Tracy tenait à surprendre les ennemis, il fit continuer la marche pendant toute la nuit. Mais quelques agniers, qui avaient été rencontrés par des algonquins et mis en fuite, s'empressèrent d'aller annoncer dans les quatre bourgs, qu'ils avaient rencontré des français, qui venaient sans doute les attaquer.

Les deux premiers bourgs furent emportés sans résistance ; les Agniers, qui avaient d'abord songé à les défendre, prirent la fuite en voyant déboucher les compagnies, les unes après les autres, et en entendant le bruit des tambours battant aux champs. M. de Tracy, informé qu'il n'y avait que deux bourgades, croyait l'affaire entièrement terminée ; lorsque une femme algonquine, qui suivait les guerriers de sa nation et qui dans sa jeunesse avait été captive dans le pays, avertit M. de Courcelles qu'il y avait deux autres bourgades ; cette information engagea le général à se porter en avant avec le chevalier de Chaumont et une partie des troupes. Il était presque nuit quand le troisième bourg fut pris, de sorte qu'il semblait impossible d'attaquer le quatrième le même jour. Mais l'algonquine, saisissant un pistolet, s'offrit à servir de guide ; elle con-

(1) *Lettres de la* Mère de l'Incarnation.

duisit les français fort heureusement, malgré l'obscurité ; comme on avait sujet de croire que les agniers s'étaient arrêtés dans celui-ci pour se défendre, des éclaireurs s'approchèrent et examinèrent les environs ; ils reconnurent que tous les habitants avaient pris la fuite, en apprenant l'arrivée des français. On y trouva un vieillard, caché sous un canot, parcequ'il craignait les tambours, qu'il croyait être les démons des Français. De lui l'on apprit que les agniers des autres villages s'étaient d'abord retirés dans cette bourgade, qui était la plus forte ; mais que, lorsqu'ils eurent aperçu les troupes, dont leur imagination grossissait le nombre, ils s'étaient retirés dans un lieu de sûreté, à l'invitation de leur chef, qui leur criait : « Mes frères, sauvons-nous ; car tout le monde s'est levé contre nous. »

Une triple palissade environnait cette place, et elle était flanquée de quatre bastions ; on y avait renfermé des amas considérables de vivres, et une grande provision d'eau, qu'ils avaient mise dans des caisses d'écorce, afin d'éteindre le feu, s'il prenait aux cabanes ou aux palissades. Toutes ces précautions prouvaient que leur première résolution avait été de se défendre. Le lendemain de la prise de possession des bourgades iroquoises, un *Te Deum* solennel fut chanté, le saint Sacrifice de la messe fut célébré ; car quatre prêtres avaient suivi l'expédition comme aumoniers, c'étaient les sieurs Du Bois, attaché au régiment de Carignan, Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice, et les PP. Albanel et Raffeix, jésuites.

L'armée française trouva dans les bourgades d'énormes quantités de maïs, qui auraient suffi pour nourrir toute la colonie pendant deux ans, si on avait pu le transporter. Les cabanes étaient bien fournies de vivres, d'ustensiles et d'autres commodités qu'on ne s'attendait pas à y trouver ; quelques-unes étaient de charpente et renfermaient des travaux de menuiserie ; il se trouvait des cabanes de cent vingt pieds de longueur, dans lesquelles logeaient huit ou neuf familles (1).

Ne pouvant suivre les Agniers dans leurs retraites, on se décida à brûler leurs bourgades, afin de leur faire sentir les misères de la guerre et de les forcer à demander la paix. Le feu fut donc mis aux palissades et aux cabanes, il consuma toutes les provisions de maïs, de fèves et de fruits du pays, qui s'y trouvaient ; on en fit autant aux autres villages, et l'on dévasta toute la campagne ; de sorte que ceux qui connais-

(1) *Lettres de la* M. de l'Incarnation.

saient les habitudes de ces peuples, étaient persuadés que la faim causerait autant de mal parmi eux, qu'en auraient produit les combats les plus sanglants. Depuis plus de trente ans, ces barbares n'avaient cessé de ravager la colonie française et d'en massacrer les habitants, chaque fois qu'ils s'étaient trouvés les plus forts ; c'était la première leçon qu'ils recevaient dans leur pays : les chefs français crurent la devoir rendre aussi sévère que possible, afin de leur inspirer une terreur salutaire et leur faire adopter une conduite moins inhumaine.

Le voyage de retour fut marqué par quelques fâcheux incidents. La saison était avancée ; les pluies faisaient déborder les rivières, et les rendaient fort difficiles à traverser ; une tempête, qui s'éleva pendant que les troupes traversaient le lac Champlain, fit périr huit personnes, parmi lesquelles était le sieur de Luques, lieutenant d'une compagnie de Carignan.

M. de Tracy arriva à Québec, avec la plus grande partie de ses soldats, le cinq novembre, après avoir rempli l'objet de sa mission sans essuyer beaucoup de perte. A son retour, il fit pendre un des agniers qui étaient restés à Québec, parce que ce malheureux avait, ou par lui-même ou par d'autres, été la cause de la trahison de ses compatriotes (1). Quant au Bâtard Flamand, M. de Tracy, qui l'estimait, le renvoya, en même temps que trois autres prisonniers, avec instruction d'informer leurs compatriotes que, s'ils recommençaient leurs courses, les troupes françaises iraient s'établir au milieu de leur pays.

Les prisonniers renvoyés chez les Agniers les trouvèrent dans une grande désolation ; ils s'imaginaient sans cesse voir les français autour de leurs villages ; leurs ennemis, les Mahingans, menaçaient de les attaquer ; tout leur maïs ayant été brûlé ou jeté à la rivière, ils étaient réduits à une famine extrême, qui fit périr près de quatre cents personnes (2). Aussi, plusieurs d'entre eux vinrent supplier M. de Tracy de leur accorder la paix ; et même ils amenèrent quelques familles pour servir d'otages. Vers le même temps, furent

(1) *Journal des Jésuites.* Ni la M. de l'Incarnation ni les Relations des Jésuites ne parlent de ce fait. Nous suivons ici le *Journal des Jésuites*, dans lequel les événements étaient inscrits, jour par jour, à mesure qu'ils avaient lieu. Nicolas Perrot, qui écrivait plusieurs années après 1666, et qui ne pouvait être conséquemment aussi exact, place ce fait avant l'expédition, et le rapporte différemment. Suivant lui, cet agnier aurait, dans un repas que M. de Tracy donnait aux chefs iroquois, levé le bras et déclaré hautement que ce bras avait cassé la tête du sieur de Chazy. " Il n'en cassera pas d'autre, " aurait répondu le vieux général, et il aurait aussitôt fait étrangler l'insolent, rompu les conférences qui se tenaient pour la paix, et serait parti pour son expédition contre les Agniers. Charlevoix a suivi Perrot dans ce récit.

(2) *Mémoires* de Nicolas Perrot.

rendues quelques filles françaises, enlevées depuis plusieurs années et qui, dans l'esclavage, avaient oublié leur langue maternelle.

Sur leur propre demande, trois pères jésuites partirent pour aller demeurer au milieu des Iroquois ; les PP. Frémin et Jean Pierron se rendaient à Agnier, et le P. Bruyas à Onneyout. Tous trois partirent de Québec au mois de juillet, avec les ambassadeurs d'Agnier et d'Onneyout.

Les anglais de la Nouvelle-York étaient aussi fort embarrassés, après la campagne de M. de Tracy ; ils ne se fiaient pas encore complètement aux Hollandais, et ils voyaient leurs alliés iroquois sur le point de leur manquer. Aussi, le colonel Nicolls éprouva beaucoup de satisfaction, en recevant de M. de Tracy une lettre qui exprimait son intention de vivre en bons termes avec ses voisins. « La nation française, » écrivait le marquis, « est trop portée à reconnaitre la courtoisie, pour ne pas avouer que les hollandais ont toujours montré de la charité pour les français, retenus prisonniers chez les Agniers, et qu'ils en ont racheté plusieurs, qui, sans leur assistance, auraient péri sur le bûcher. Ils peuvent demeurer persuadés de notre reconnaissance pour eux-mêmes et pour tous ceux qui exerceront des actes semblables de charité chrétienne. »

Nicolls s'empressa de lui témoigner ses bonnes dispositions, et l'informa, en même temps, que le sieur Corlaer était chargé de conduire à Québec un des jeunes officiers, qui avaient été pris l'année précédente par les agniers ; c'était le jeune Des Fontaines, qu'il avait retiré blessé des mains des sauvages, et qui, pour se rétablir, avait passé l'hiver chez le capitaine Carteret, au Nouveau-Jersey. Depuis longtemps, Corlaer désirait visiter Québec ; il y avait été invité par M. de Tracy et par les officiers français, auxquels il avait rendu des services. Mais au grand regret de ses amis, il périt en y allant, son canot ayant sombré sur le lac Champlain, pendant une violente tempête. Corlaer fut vivement regretté par les français qui avaient été prisonniers dans la Nouvelle-Hollande et par les Iroquois, qui, respectant sa mémoire, donnèrent son nom aux gouverneurs de la Nouvelle-York (1).

Messieurs de Tracy, de Courcelles et Talon, après l'heureux

(1) Cadwallader Colden rapporte une tradition sauvage touchant la mort de Corlaer. " Il y a, dit-il, sur le grand lac au nord d'Albany, un rocher contre lequel les vagues battent souvent avec furie. Sous ce rocher, suivant les Agniers, vit un vieux sauvage. qui exerce un grand pouvoir sur les vents : aussi, en passant, ils lui jettent ordinairement une pipe ou quelque autre petit présent, et lui adressent quelques demandes. " Corlaer s'étant moqué du génie du rocher, en fut puni par le

résultat de la campagne, qui promettait un peu de repos au pays, songèrent à rétablir l'ordre à l'intérieur. Ils avaient reçu instruction de régler les changements qu'ils jugeraient à propos, dans la constitution du conseil, et de faire une nouvelle nomination de conseillers.

En conséquence, les provisions de conseillers furent accordées le trois décembre 1666, aux sieurs de Villeray, de Gorribon, de Tilly, Damours et de La Tesserie ; tous étaient membres de l'ancien conseil, à l'exception du sieur Gorribon, qui remplaçait M. Péronne De Mazé. Jean Bourdon fut rétabli dans la place de procureur-général, et Peuvret de Mesnu dans celle de secrétaire et de greffier du conseil. Un des premiers actes du nouveau corps, fut une défense de vendre des boissons enivrantes aux sauvages. Au mois de janvier suivant, le conseil accorda aux habitants de Québec la permission de choisir un syndic, qui serait chargé de veiller aux intérêts publics à Québec (1).

La paix conclue avec les Iroquois permettait aux colons de s'occuper de la culture de leurs terres, et de profiter des avantages que leur offrait un pays abondant en toutes les choses nécessaires à la vie. Ils se reposaient non-seulement sur les traités qui venaient d'être conclus, mais encore sur la protection, que promettaient les forts construits sur la rivière de Richelieu et à l'entrée du lac Champlain. Les compagnies qui y étaient placées en garnison, s'attachaient au pays ; officiers et soldats semblaient vouloir s'y fixer, suivant les désirs du roi. Plusieurs des capitaines et des lieutenants de Carignan, ayant épousé des filles du pays, avaient obtenu des terres et commencé à les faire cultiver ; des chemins s'étaient ouverts entre le fort de Sorel et ceux de Chambly et de Sainte-Thérèse ; et le long de ces chemins, le roi accordait aux soldats, qui demandaient à rester au Canada, une habitation et des vivres pour

naufrage et la mort. Cette légende iroquoise est rapportée avec plus de détails par un missionnaire. "Nos iroquois," dit-il, "ne manquent jamais de s'arrêter en cet endroit, pour rendre hommage à une nation d'hommes invisibles, qui habitent là dans le fond de l'eau et s'occupent à préparer des pierres à fusils, pour les passants qui leur rendent leurs devoirs en leur présentant du petun. Ces hommes marins vont en canot comme les Iroquois, et, quand leur grand capitaine vient à se jeter à l'eau, pour entrer en son palais, il fait un si grand bruit qu'il remplit de frayeur l'esprit de ceux qui n'ont pas connaissance de ce grand génie..... L'occasion de ce conte si ridicule est qu'en vérité le lac est agité souvent de terribles tempêtes, qui causent de furieuses lames, surtout dans le bassin où le sieur Corlaer est péri ; et quand le vent vient du côté du lac, il pousse sur ce rivage quantité de pierres dures et propres à faire du feu."

(1) A une assemblée des habitants de Québec, tenue le 10 mars 1667, le sieur Jean LeMire, qui avait été nommé syndic sous M. de Mésy, fut choisi pour remplir les mêmes fonctions.

huit mois, afin qu'ils pussent se livrer entièrement au défrichement de leurs terres. Quelques-uns se mariaient avec des canadiennes; mais, comme le nombre de celles-ci ne suffisait pas, une centaine de filles furent envoyées, dont quatre-vingt-quatre venaient de Dieppe, et les autres de La Rochelle. «Parmi elles,» écrivait M. Talon, « il y en a de quelque naissance, et qui se trouvent au nombre de quinze ou vingt, plusieurs bien demoiselles et assez bien élevées..... Les demoiselles qui sont venues de France. cette année, se louent fort du traitement qu'elles ont reçu de messieurs de la compagnie à Rouen, à Dieppe et en rade ; mais elles m'ont fait de grandes plaintes de celui qu'elles ont reçu sur mer..... Elles écrivaient toutes ces mauvais traitements à leurs correspondants ; mais, tant que j'ai pu, j'ai détourné ce coup, pour l'obstacle qu'il aurait formé au dessein que vous avez d'envoyer l'an prochain des demoiselles bien choisies (1). »

Grâces aux encouragements donnés par M. Talon (2), l'agriculture faisait des progrès. Outre les grains ordinaires recueillis jusqu'alors, on commença à cultiver le lin avec succès ; on s'adonna aussi à la culture du chanvre, qui croissait spontanément, et l'on entretenait l'espérance non-seulement d'en recueillir pour les besoins du pays, mais encore d'en exporter en France. Les mines de charbon du Cap-Breton avaient été visitées, et on les regardait comme devant être un jour d'une grande utilité ; on parlait aussi d'une veine de charbon découverte dans la basse-ville de Québec, et que l'on avait suivie jusques sous le château Saint-Louis. Le sieur de la Tesserie, envoyé à la baie Saint-Paul, y découvrit du fer en abondance, et crut reconnaître des signes de mines de cuivre et d'argent ; dans son voyage, il remarqua que partout dans ces lieux s'offraient des traces des bouleversements causés par le tremblement de terre de 1663. Le Père Allouez, revenant cette année du pays des Outaouais, rapporta un morceau de cuivre qu'il avait détaché d'une pierre sur les bords du lac Huron.

Talon projettait de relier le Canada avec les Antilles par le commerce ; dans cette intention, il avait fait construire un bâtiment à Québec, et en avait acheté un autre, afin de commencer immédiatement. Dès cette première année, il envoya sur les marchés de la Martinique et de Saint-Domingue, de la morue verte et sèche, du saumon salé, de l'anguille, des

(1) *Archives de Paris.*
(2) *Relation de* 1667 ; *Mémoires* de Talon.

pois, des huiles de loup-marin et de marsouin, du bois merrain et des planches. Il faisait couper des bois de différentes espèces pour en faire l'essai, et il expédiait à La Rochelle des mâtures, qu'il espérait voir employées dans les chantiers de la marine royale. Il proposait au ministre d'établir une brasserie, afin d'utiliser l'orge et le blé, qui, dans quelques années, seraient si abondants, que le cultivateur ne pourrait les vendre : c'était de plus un moyen de prévenir l'ivrognerie, et de retenir dans le pays une somme de cent mille livres, qui sortait chaque année pour l'achat des vins et eaux-de-vie. M. Talon présentait en même temps au ministre les observations qu'il avait faites au sujet de la population française du pays. « Le peuple, » disait-il, « est de pièces de rapport, et, quoique composé d'habitants de différentes provinces de France, dont les humeurs ne *symbolisent* pas toujours, il m'a paru assez uni. Il y a, parmi ces colons, gens aisés, gens indigents et gens tenant des deux extrêmes. »

Enfin, outre les autres moyens qu'il proposait pour affermir la colonie, il recommandait de s'assurer de Manhatte et d'Orange, ou par voie de conquête ou par celle d'acquisition. Cette opinion était alors partagée par les autres chefs de la colonie, qui croyaient que c'était le seul moyen de l'affermir, soit contre les sauvages, soit contre les Européens (1).

M. de Tracy avait accompli fidèlement sa mission ; sa conduite noble et conciliante en même temps lui avait attaché les cœurs des colons, et attiré le respect des nations sauvages et des autorités de la Nouvelle-York. Un vaisseau de guerre, le Saint-Sébastien, fut envoyé par le roi, pour le transporter en France, où le vénérable vieillard continua de s'occuper des intérêts du Canada, comme on le voit par une lettre qu'il adressait au ministre, après être arrivé à Paris. A la suite de quelques suggestions importantes, il demandait qu'on accordât des lettres de noblesse aux sieurs Bourdon, Boucher, d'Auteuil, Juchereau, comme on était disposé à en accorder aux sieurs Godefroy, LeMoine, Denis, Amiot et Couillard, sur la recommandation de M. Talon.

(1) *Archives de la Marine. Lettres Historiques de la* M. de l'Incarnation.

CHAPITRE CINQUIÈME

Traité de Bréda—Nicolls remplacé par Lovelace—Sir Thomas Temple et l'Acadie—Le régiment de Carignan retourne en France—Quelques compagnies restent au Canada—Envois de colons—On veut civiliser les sauvages—Collége des Jésuites—Thèses publiques—Mgr. de Laval établit un grand et un petit séminaire—Jeunes canadiens—Aventuriers de l'Ouest—Lac Supérieur—Mission de Chagouamigong—Guerre contre les Nadouessioux—Illinois—P. Allouez à Québec—MM. de Fénelon et Trouvé à Kenté—Talon retourne en France—M. de Bouteroue nommé intendant—Ses qualités.

Cependant, les puissances belligérantes en Europe étaient lasses de la guerre ; des négociations furent entamées, et, le trente-un juillet 1667, la Grande-Bretagne conclut, à Bréda, deux traités de paix, l'un avec la France, l'autre avec les provinces unies des Pays-Bas. Par le premier, l'Angleterre rendait l'Acadie à la France, qui remettait aux Anglais la partie française de l'île de Saint-Christophe et les îles d'Antigua et de Montserrat. Par le second, chacune des parties contractantes conservait les possessions acquises pendant le cours de la guerre ; ainsi, l'Angleterre restait maîtresse de la Nouvelle-York et du Nouveau-Jersey, tandis que les provinces unies gardaient Surinam (1).

L'année même où l'Angleterre était reconnue par les états généraux de Hollande comme propriétaire de la Nouvelle-York, le gouverneur Nicolls, qui avait exercé son autorité avec modération et intégrité, fut remplacé par le sieur Lovelace.

L'Acadie était encore entre les mains de sir Thomas Temple, qui en était gouverneur et propriétaire en partie (2) ; il n'était pas disposé à remettre à d'autres les avantages qu'il espérait retirer de ses immenses domaines. Dans le traité de paix, les bornes de l'Acadie n'étaient pas mentionnées. Au mois de février 1668 (3), Charles II donna un acte par lequel il rendait à la France, pour lui-même et pour ses successeurs, l'Acadie

(1) *Mémoires des Commissaires*, etc.

(2) Sir Thomas Temple est un des ancêtres du duc de Buckingham et de sir Greville Temple.

(3) C'était pour les Anglais, l'année 1667, leur année commençant encore au mois de mars. *Acte pour la cession de l'Acadie.*

toute entière et nommément les forts et habitations de Pentagouet, Saint-Jean, Port-Royal, la Hêve et du Cap-de-Sable.

M Dubourg fut chargé de recevoir l'Acadie, au mois d'octobre 1668 ; il en demanda la restitution, conformément au traité de Bréda, à sir Thomas Temple, lui remettant en même temps une lettre, dans laquelle le roi d'Angleterre faisait connaître ses volontés ; à ce sujet, Temple, qui prétendait placer entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre une province nommée la Nouvelle-Ecosse, répondit : qu'il devait attendre des explications sur la lettre du roi. Comme le traité de Bréda ne cédait que l'Acadie, il ne comprenait point comment le roi ordonnait de livrer Pentagouet, Saint-Jean et Port-Royal renfermés dans la Nouvelle-Ecosse ; quant à la Hêve et au Cap-de-Sable, il convenait que ces places étaient dans l'Acadie et devaient être remises aux Français en vertu du traité.

C'était toujours la même obscurité que, de part et d'autre, dans tous les traités, on laissait reposer sur les noms et les limites des pays de l'Amérique. Charles II regarda comme frivoles les distinctions de Temple, et lui ordonna de remettre aux autorités françaises tout le pays de l'Acadie jusqu'à Pentagouet inclusivement. Ainsi, pour le moment, se termina l'affaire des limites de l'Acadie.

Le coup qui avait été porté contre les Agniers parut avoir été assez fort, pour que le Canada n'eût plus besoin de toutes les troupes, qui y avaient été envoyées. Le roi donna l'ordre de faire rentrer en France le régiment de Carignan et les quelques compagnies, appartenant à d'autres corps, qui l'avaient suivi.

Quatre compagnies de Carignan, choisies parmi celles, dont les capitaines s'étaient mariés dans le pays ou étaient disposés à s'y marier, furent laissées en arrière, afin de conserver les forts les plus avancés, et défendre les habitants contre les incursions des ennemis. Le roi ayant averti les officiers, qui allaient rentrer en France, qu'il serait fort aise si une partie de leurs soldats consentaient à demeurer dans la colonie, il resta, en tout, plus de quatre cents hommes, décidés à adopter le Canada pour leur patrie. On distribua à chaque soldat cent francs ou cinquante francs avec les vivres d'une année ; chaque sergent reçut cent cinquante francs ou cent francs avec les vivres d'une année. Douze mille livres furent distribuées aux soldats, qui, sans appartenir aux quatre compagnies laissées en arrière, consentaient à rester dans le pays et à s'y marier. Quarante mille francs furent donnés pour lever, en France, cinquante filles et cent cinquante hommes, à être envoyés dans

le pays ; et de plus, douze cavales, deux étalons, cinquante brebis et deux gros ânes de Mirbelais, furent achetés pour le Canada. C'était un embarquement considérable, fait aux frais du roi, et qui partit de La Rochelle au mois de mars. De son côté, la compagnie envoyait deux cent trente-cinq hommes, qu'elle aurait dû faire partir l'année précédente (1).

Si l'on eût continué à augmenter la population du pays avec une pareille énergie, il aurait été en peu d'années capable de se soutenir par lui-même ; mais ces preuves de bonne volonté ne se répétaient que par intervalles, et lorsque quelque homme doué d'énergie se trouvait à la tête des affaires.

Dans ses dépêches, Colbert réitérait les ordres donnés par le roi, pour civiliser les sauvages résidants dans la colonie, et les former aux mœurs et à la vie des Français. Quelques essais, déjà tentés à plusieurs reprises, avaient suffisamment prouvé qu'on ne pourrait jamais arracher les aborigènes à leurs habitudes de complète indépendance, ni imprimer à leur caractère un cachet européen ; cependant, on voulut essayer de nouveau. L'évêque de Pétrée et les Pères Jésuites admirent, dans leurs séminaires, de petits garçons sauvages, pour les y élever avec les enfants français. Mais, cette fois encore, les succès ne répondirent pas aux espérances qu'on avait conçues en France.

Si l'on ne réussit pas dans ces tentatives, on dut l'attribuer au caractère changeant des sauvages ; car, les institutions, où furent placés les élèves, étaient certainement propres à les former aux habitudes et aux coutumes françaises, s'il avait été possible d'y réussir.

Le collége des Jésuites se maintenait depuis trente ans ; en 1668, lorsqu'on y admit les jeunes hurons, on y instruisait de cinquante à soixante élèves pensionnaires, et autant d'externes ; le cours d'études s'y faisait régulièrement et en entier. On voit, par un article du journal des Jésuites, que, le deux juillet 1666, les premières thèses publiques sur la philosophie furent soutenues avec succès, par les sieurs Louis Jolliet et Pierre de Francheville, en présence de messieurs de Tracy, de Courcelles et Talon ; l'année suivante, MM. Amador Martin et de Francheville soutinrent, avec honneur, leurs thèses sur la philosophie intellectuelle et sur la physique (2).

(1) *Archives de la Marine, lettre de Colbert.* M. Talon remarque, dans une de ses lettres, que de son temps, on ne put jamais acclimater les ânes dans le Canada. La même remarque a pu être faite jusqu'à ce jour.

(2) *Journal des Jésuites* 1666. "M. l'Intendant, entre autres, y a argumenté très-bien".

Dans la vue de former des élèves pour le sanctuaire, monseigneur de Laval avait, de longue main, préparé les voies pour l'établissement d'un petit séminaire. A peine de retour au Canada, en 1663, il fit bâtir, près de sa cathédrale, une maison qu'il allait occuper lui-même, avec les prêtres séculiers de la ville et les étudiants en théologie. Elle devait être, dans la suite, remplacée par un édifice plus solide et mieux adapté aux vues larges et patriotiques du digne prélat. Pendant quelques années, plusieurs jeunes canadiens et des français qui avaient fait leurs études classiques dans la mère patrie, furent, dans cette maison, préparés au sacerdoce sous les yeux du prélat.

Cinq ans après la fondation du grand séminaire, monseigneur de Laval établit le petit séminaire, dans lequel devaient être élevés les enfants appelés à l'état ecclésiastique ; on fit l'ouverture solennelle de cette institution, le neuf octobre 1668, fête de saint Denis, apôtre des Gaules. Les élèves furent placés sous la conduite de directeurs, qui dépendaient du supérieur du séminaire ; ces jeunes gens portaient tous un capot bleu, retenu par une ceinture, costume qui s'est conservé jusqu'à nos jours, et servait alors à distinguer les étudiants du collége des autres écoliers de la ville. Comme on manquait de professeurs, les élèves assistaient aux leçons qui se donnaient au collége des Jésuites. Avec les français admis au petit séminaire, on reçut six jeunes sauvages; sur la recommandation du roi, ils devaient tous être élevés ensemble. Ce mélange, qu'on croyait devoir être utile aux uns et aux autres, ne fut point avantageux aux sauvages, et devint nuisible aux jeunes français ; après quelques essais, l'on comprit qu'on ne pourrait pas former aux habitudes régulières, nécessaires pour réussir dans un cours d'études, ces jeunes écoliers, élevés dans une complète liberté. La compagnie des enfants algonquins et hurons, incapables de s'astreindre à observer un règlement de collége, tendait à donner plus de force et de persistance aux idées d'indépendance, naturelles aux jeunes canadiens-français, qui recevaient de leurs pères l'amour de la liberté et le goût d'une vie aventureuse. « En général, » écrit l'abbé de La Tour, « les enfants canadiens ont de l'esprit, de la mémoire, de la facilité ; ils font des progrès rapides ; mais la légèreté de leur caractère, un goût dominant de la liberté et l'inclination héréditaire et naturelle pour les exercices du corps ne leur permettent pas de s'appliquer, avec assez de constance et d'assiduité, pour devenir savants ; contents d'une certaine mesure

de connaissance, suffisante pour le courant de leurs emplois et qui, en effet, s'y trouve communément, on ne voit en aucun genre de science des gens profonds. Il faut même convenir, qu'il y a peu de secours, peu de livres et peu d'émulation. Sans doute, les secours se multiplieront, et il se formera des personnes habiles, à mesure que la colonie se multipliera (1). »

Ce portrait n'est pas très-flatteur ; il semble cependant vrai, lorsqu'on parcourt les lettres, les mémoires, les récits de voyages qui nous viennent des canadiens du dix-septième et du dix-huitième siècle. Mais aussi, au témoignage du même écrivain, ils réussissaient facilement dans les travaux des mains ; les métiers, parmi eux, étaient portés à une grande perfection, et on trouvait de fort bons ouvriers en tout genre, les petits enfants eux-mêmes montrant de l'adresse (2).

Dans le dessein de favoriser cette aptitude naturelle des Canadiens pour les arts et les métiers, Mgr. de Laval établit à Saint-Joachim un pensionnat, où les enfants de la campagne, avec une éducation religieuse, recevaient une bonne instruction primaire, étaient formés à l'agriculture, ou apprenaient des métiers. Les jeunes gens ainsi élevés et instruits, prenaient ensuite un rang honorable parmi leurs concitoyens, et se rendaient utiles à leurs familles et au pays.

Pendant que la partie orientale du Canada voyait la population française s'asseoir forte et nombreuse sur les rivages du Saint-Laurent, les vastes contrées de l'ouest s'ouvraient aux hardis aventuriers qui, chaque année, allaient faire de nouvelles découvertes, afin de se mettre en rapport avec des tribus encore inconnues. Généralement peu instruits, ces coureurs de bois, comme on les nommait, ne pouvaient dresser des rapports de leurs voyages et de leurs découvertes; mais, à leur suite, et souvent avec eux, marchaient les missionnaires, qui donnaient des descriptions fidèles des pays encore inconnus aux Européens.

Ainsi, les lettres du P. Mesnard avaient levé le voile, qui jusqu'alors couvrait une grande partie du lac Supérieur. Le P. Allouez, chargé de suivre une bande d'outaouais qui remontaient dans leur pays, partait des Trois-Rivières, au commencement d'avril 1665, et arrivait, dans les premiers jours de septembre, au saut Sainte-Marie.

Il rend ainsi compte de son voyage. Le lac Supérieur

(1) *Mémoire sur la vie de M. de Laval*, par l'abbé de La Tour, liv. VI.

(2) *La Tour*, ibidem.

était le rendez-vous de douze ou quinze nations, attirées par l'abondance du poisson, que renferment ses eaux limpides, et par le désir de faire des échanges les unes avec les autres. La flotte de canots outaouais arriva, le premier octobre, à Chagouamigong, belle anse au fond de laquelle étaient placées deux bourgades, l'une habitée par des hurons tionnontatés, l'autre par des outaouais et les débris de quelques autres nations algonquines. Repoussés de leur pays par les Iroquois, ils s'étaient réunis en ce lieu pour se soutenir contre l'ennemi commun, s'il essayait de les poursuivre jusques dans leur retraite. La population hétérogène, ainsi réunie, vivait paisiblement à l'intérieur, et pouvait mettre sur pied huit cents guerriers, pour résister aux attaques du dehors. Le P. Allouez résolut alors d'établir, à Chagouamigong, le centre d'une mission à laquelle il donna le nom de Saint-Esprit. Entre les deux bourgs, il dressa une chapelle d'écorces, afin de vaquer plus commodément à l'instruction des Outaouais encore infidèles, et des Tionnontatés, presque tous chrétiens, et se rappelant les leçons que, dans leur pays, ils avaient reçues du P. Garnier (1).

A son arrivée, le missionnaire trouva les esprits agités par la crainte d'une guerre avec les Nadouessioux ; un parti de jeunes guerriers outaouais avait levé la hache de guerre, à l'appel de leur chef, qui croyait avoir été offensé. Une attaque contre la puissante nation des Nadouessioux ne pouvait manquer d'entraîner de grands malheurs sur les Outaouais ; et, pour les prévenir, les anciens avaient convoqué un conseil général de dix ou douze nations, intéressées dans les résultats de la guerre. Le P. Allouez fut invité à prendre la parole dans cette assemblée, et offrit, au nom de M. de Tracy, trois présents, signifiant que les Français faisaient la guerre aux Iroquois, que la paix deviendrait générale, que les nations de l'ouest étaient appelées à adorer le vrai Dieu.

Les Nadouessioux, ou, comme les Français les nommaient, les Sioux, habitaient alors les pays avoisinant le haut Mississippi. Ils étaient réunis dans quinze bourgades, situées à environ soixante lieues au sud-ouest de l'extrémité occidentale du lac Supérieur. Naturellement belliqueux, ils s'étaient rendus redoutables aux nations voisines, toutes liguées contre eux. Quoique les Nadouessioux ne connussent encore d'autres armes que l'arc et la flèche, ils s'en servaient si habilement,

(1) *Relation de* 1667.

dans la fuite et dans l'attaque, qu'ils remportaient souvent des avantages sur les nations qui se servaient d'armes à feu.

Toute différente de l'algonquin et du huron, leur langue servait encore à les séparer des autres peuples sauvages. Attaqués d'abord par les tribus algonquines, ils s'étaient peu à peu accoutumés à se défendre courageusement. Pendant longtemps ils se montrèrent généreux, et renvoyaient presque toujours les prisonniers sans leur faire de mal. Mais, comme les Algonquins et les Hurons continuaient de brûler les captifs, les Nadouessioux crurent devoir mettre à mort les ennemis dont ils s'emparaient dans les combats. Ils ne les faisaient cependant pas brûler ; ils les livraient aux enfants, qui perçaient les malheureux prisonniers à coups de flèches.

Les Sioux ne cultivaient point la terre. Comme leur pays était coupé par de petits lacs et des marais, ils trouvaient, dans les premiers, la pêche et la chasse ; dans les seconds, d'abondantes moissons de folle-avoine. Les marais se partageaient entre les familles, et chacune faisait sa récolte à part, sans empiéter sur le terrain d'autrui.

Le P. Allouez rencontra, dans ses voyages autour du lac Supérieur, des familles appartenant à des peuples peu connus jusqu'alors ; il recueillit surtout des renseignements sur les Illinois. Cette nation parlait un dialecte algonquin peu intelligible aux nations du lac Supérieur. «Ils ne demeurent pas en ces quartiers,» écrit le Père Allouez ; «leur pays est à soixante lieues d'ici, du côté du midi, au-delà d'une grande rivière qui se décharge, autant que je puis conjecturer, en la mer vers la Virginie. C'était une nation nombreuse, distribuée en huit grands bourgs ; mais à présent ils sont réduits à deux, les guerres continuelles avec les Nadouessioux d'un côté, et les Iroquois de l'autre, les ayant presque exterminés (1).»

Le grand fleuve, si souvent mentionné par les sauvages, excitait puissamment l'attention des missionnaires, aussi bien que des traiteurs français ; ceux-ci, attirés par des intérêts matériels, ceux-là par le service du maître qui les avait envoyés.

Une occasion se présenta de se rendre à Québec, pour y faire un rapport de sa mission, et demander un compagnon ; le Père Allouez descendit en 1667, portant avec lui des échantillons de cuivre qu'il avait recueillis sur les rivages du lac Supérieur. Il arriva à Québec le trois août 1667, et en repartit deux jours après, pour remonter avec les canots, qui l'avaient amené et qui l'attendaient à Montréal. Cette fois, il avait le bonheur

(1) *Relations de* 1667 *et de* 1671 ; *Mémoire* de Nicolas Perrot.
(2) *Relation de* 1667.

d'être accompagné du Père Nicolas, qui devait, avec lui, se livrer aux travaux apostoliques dans les pays de l'ouest.

L'année suivante, deux prêtres séculiers réclamèrent leur part dans les pénibles missions de l'ouest : c'étaient MM. de Fénelon et Trouvé, membres du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal. Cette maison avait reçu des ouvriers évangéliques depuis quelques années ; en 1666, il en était arrivé quatre, parmi lesquels était M. Dollier de Casson ; ils furent suivis, en 1667, par M. de Fénelon, frère du grand archevêque de Cambrai.

L'abbé de Queylus avait toujours conservé le désir de passer à Montréal, pour y participer au bien qu'y faisaient ses confrères. Il avait déclaré qu'en allant au Canada, il voulait y vivre dans la dépendance due à son supérieur et à son évêque (1) ; aussi les obstacles qui s'étaient opposés à son retour furent levés, et, dans l'été de 1668, il vint à Québec avec messieurs D'Urfé, Gallinée et D'Aleth. Il fut reçu affectueusement par monseigneur de Laval, qui le nomma un de ses grands vicaires, et exprima dans une lettre la satisfaction que lui avait causée son arrivée (2).

Plusieurs de ces prêtres appartenaient à de grandes familles, et avaient renoncé à l'aisance et aux honneurs dont ils pouvaient jouir en France, pour se consacrer aux rudes travaux des missions de l'Amérique. Aussitôt après l'arrivée de l'abbé de Queylus, MM. Trouvé et de Fénelon s'offrirent à lui pour commencer une mission au nord du lac Ontario, parmi des Goyogouins qui s'y formaient quelques villages. Après avoir obtenu l'assentiment de l'évêque de Pétrée, ils partirent de Lachine le deux octobre, conduits par deux iroquois du village de Kenté, où ils se rendaient, et qui était près de la baie de ce nom. Ils y arrivèrent au commencement de l'hiver, et furent bien reçus par les sauvages. Ces deux missionnaires furent probablement les deux premiers français qui, depuis le voyage de Champlain dans cette partie, hivernèrent au nord du lac Ontario.

Monsieur Talon, dont la santé souffrait depuis quelque temps, avait obtenu du roi la permission de rentrer en France. Son administration, active et intelligente, avait fait avancer le pays fort rapidement. Aussi les amis de la colonie regrettèrent son départ. «Monsieur Talon nous quitte,» écrivait la M. de l'Incarnation, «et retourne en France, au grand regret de tout le monde et à la perte de tout le Canada, car depuis qu'il est ici en qualité d'intendant, le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français

(1) *Lettre de M. de Tracy au ministre.*
(2) *Relation de* 1668.

y habitent (1).» Il s'était occupé attentivement de tous les besoins de la colonie, et avait étudié les ressources qu'elle présentait. Il visitait les établissements nouveaux, interrogeait les colons. Il parcourut toutes les habitations de l'île de Montréal, entrant dans chaque maison, et s'informant avec soin des sujets de plainte que l'on pouvait avoir. Il fit faire les premiers recensements des habitants européens du pays (2), et commença la plupart des améliorations qui furent continuées par ses successeurs. Il forma, près de Québec, trois villages, qui font aujourd'hui partie de la paroisse de Charlesbourg, et y établit une partie des soldats de Carignan qu'on avait licenciés (3).

Talon laissait la Nouvelle-France, avec l'intention d'y revenir mettre à exécution les plans qu'il avait formés pour l'avancement de la colonie. Des affaires de famille l'appelaient à Paris ; outre cette raison, qui le déterminait à entreprendre le voyage de France, il avait un autre motif de s'éloigner pendant quelque temps. Il croyait avoir droit de se plaindre des procédés de M. de Courcelles à son égard. A de belles qualités, qui en faisaient un homme distingué, se mêlaient chez M. de Courcelles, quelques défauts opposés au service du roi. Ainsi il manquait d'activité, et cependant il n'aimait pas que ses inférieurs le remplaçassent lorsque les affaires le demandaient (4). De son côté, Talon ne voulait pas laisser languir les mesures qu'il croyait avantageuses au service du roi.

Colbert avait d'abord songé à faire remplacer Talon par le sieur de Ressan, ancien secrétaire de M. de Tracy ; mais, comme celui-ci lui parut plus tard manquer de l'esprit de conciliation nécessaire dans les circonstances où se trouvait la colonie, M. de Bouteroue fut nommé intendant de la Nouvelle-France ; c'était un homme instruit, de manières gracieuses et fort bien vu à la cour (5). Il arriva en 1668 (6) au Canada, où il plut généralement par son affabilité. «C'était,» dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec, «un homme d'une physionomie fort spirituelle, savant, poli et gracieux, qui prévenait tout le monde, et savait se faire craindre et aimer.»

(1) *Lettres historiques* de la M. de l'Incarnation. Ce qui nous reste du Journal des Jésuites se termine en l'année 1668.

(2) Talon, dans ses lettres, dit qu'il y avait en 1666, dans la colonie, 3,418 habitants ; en 1667, 4,312 ; en 1668, 5,870.

(3) *Lettre de Talon.*

(4) *Lettre de Talon.*

(5) *Lettre de Colbert ; Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(6) En 1668 moururent MM. Giffard, Bourdon et la sœur Catherine de Saint-Augustin, dont la vie, écrite par le Père Ragueneau, était célèbre dans les campagnes du Canada.

CHAPITRE SIXIÈME

Prospérité dans la colonie—Iroquois tués en trahison par des soldats français—Justice exercée contre les meurtriers—MM. Dollier et Gallinée partent pour l'ouest avec M. de La Salle—Talon revient au Canada—Naufrage sur les côtes du Portugal—Arrive à Québec avec le P. Allard, récollet, et M. Perrot—Augmentation de la population—Baptême de Garakonthié—Mauvaises dispositions des Iroquois—Les Loups attaquent Gandasaqué, et sont repoussés—Les nations de l'ouest attaquent les chasseurs iroquois—Garakonthié cherche à rétablir la paix—Saonchiogoüa est baptisé—Les Iroquois chrétiens s'établissent à la Prairie de La Madeleine—M. de Courcelles, avec des troupes, monte à la baie de Kenté—Saint-Lusson et La Salle—Pentagouet—Sir Thomas Temple—Péré au lac Supérieur—Culture du chanvre encouragée—Jeunes gens du Canada—Commerce—Baie d'Hudson—Voyage du P. Albanel.

La paix conclue avec les Agniers et les autres cantons iroquois avait amené une ère de prospérité dans la colonie. Comme l'on n'avait plus rien à craindre des ennemis, même dans les localités isolées, les villages s'étendaient sur les bords du Saint-Laurent, les forêts s'éloignaient des habitations, les terres plus attentivement cultivées produisaient des récoltes abondantes. Les chasseurs français allaient sans crainte dans les bois poursuivre les orignaux, tendre des piéges aux castors, et, de leurs voyages, ils tiraient des profits considérables ; les anciens alliés des Français, sur les bords des lacs Huron et Supérieur, ne redoutant plus d'être surpris par des ennemis, descendaient de tous côtés à Québec, pour rétablir leur commerce interrompu par les guerres. Les Iroquois eux-mêmes fréquentaient les habitations françaises pendant une partie de l'année, et s'occupaient de la traite sans éprouver la moindre défiance (1).

Plusieurs partis de ces barbares s'étaient joints à des français, pour faire la chasse sur les bords de la rivière des Outaouais, et paraissaient vivre dans les meilleurs termes avec leurs compagnons.

Cependant la cupidité de quelques-uns de ceux-ci faillit briser cette union. Trois soldats, partis de Montréal pour obtenir des pelleteries sur la rivière des Outaouais, rencontrèrent à la

(1) *Relation de* 1668.

pointe Claire, un Iroquois qui descendait seul dans un canot chargé de fourrures. Pressés de s'enrichir, et tentés par cette riche proie, les soldats le gorgèrent d'eau-de-vie, et, pendant son ivresse, le jetèrent à l'eau. Ce meurtre fut bientôt découvert; les Iroquois menaçaient de recommencer la guerre, si on ne faisait justice de cet assassinat. Mais déjà les autorités françaises étaient décidées à punir les meurtriers, qui furent saisis, jugés et condamnés à mort. Les Iroquois, qui n'avaient perdu qu'un seul homme, ne voulaient la mort que d'un seul français, et apportèrent des présents pour que les autres fussent épargnés. Leurs instances demeurèrent inutiles, la justice eut son cours, et les trois coupables furent fusillés (1).

Un autre meurtre, commis le printemps précédent, dans des circonstances à peu près semblables, fut déféré aux tribunaux par un homme dont le nom est devenu célèbre dans l'histoire de la Nouvelle-France. C'est le sieur de La Salle, qui en fit connaître les circonstances dans sa déposition. Une famille onneyoute, composée de six personnes, avait passé l'hiver sur les bords de la rivière Mascouche, pour y faire la chasse. Un marchand hollandais, accompagné de deux français, se présenta dans leur cabane, sous le prétexte d'acheter des pelleteries, et leur distribua de l'eau-de-vie en abondance. Pendant leur ivresse, les sauvages furent tués; les cadavres, attachés dans un canot, furent coulés au fond de la rivière (2).

Des recherches instituées par la justice permirent de constater la vérité des faits rapportés par M. de La Salle; les meurtriers en furent avertis par leurs amis, et réussirent à s'esquiver, en fuyant vers les colonies anglaises. Les Iroquois, qui eurent connaissance des efforts qu'on avait faits pour découvrir les auteurs de l'assassinat, se rassurèrent sur les intentions des Français, et continuèrent paisiblement leurs chasses (3). Il était important pour les projets de La Salle qu'il en fût ainsi, car il avait l'intention d'entreprendre un voyage de découverte à l'intérieur du pays des Tsonnontouans, et il était important pour lui que les Iroquois continuassent dans leurs dispositions pacifiques.

L'abbé de Queylus venait de permettre à M. Dollier d'entreprendre un voyage vers les pays situés au sud-ouest du

(1) *Mémoire de Nicolas Perrot; Histoire du Montréal.*

(2) "Environ le minuit, l'un des dits sauvages étant éveillé de son sommeil, et entendant un chat-huant crier, dit qu'il lui pronostiquait la mort, et qu'il ne verrait pas le soleil le lendemain; à quoi il lui fut répondu que c'était une bagatelle, et qu'il ne fallait point s'arrêter à cela." *Déclaration du sieur de LaSalle.*

(3) *Mémoire de Perrot.*

Canada, pour évangéliser les peuples, qu'on disait être fort nombreux. Ayant beaucoup entendu parler de ces contrées, M. de La Salle voulut se joindre au missionnaire pour le voyage ; ils partirent ensemble dans l'été de 1669, avec sept canots conduits par vingt-deux français (1) ; le départ avait été retardé de plusieurs semaines, en conséquence des meurtres dont nous venons de parler. « Messieurs de La Salle et Dollier,» écrivait M. Patoulet (2), « sont partis de ce pays, à dessein d'aller reconnaître un passage qu'ils estiment trouver, qui nous donnerait communication avec le Japon et la Chine ; l'entreprise est aussi difficile que douteuse, mais le bon est que le roi ne fait point de dépense pour cette prétendue découverte.»

M. Gallinée, diacre, du séminaire de Saint-Sulpice, accompagnait M. Dollier ; il rédigea un rapport du voyage, dont il est parlé dans l'*Histoire du Montréal*. Une carte, dressée par ces deux ecclésiastiques, fait voir qu'ils reconnurent le lac Ontario et le lac Erié. Sur les rivages du lac Erié, ils plantèrent une croix, au pied de laquelle fut placée une inscription portant que, l'an du salut 1669, s'étaient arrêtés en ce lieu deux missionnaires du séminaire de Montréal, accompagnés de sept autres français, et que, les premiers de tous les Européens, ils avaient passé l'hiver sur les bords de ce lac. L'inscription était signée de messieurs Dollier et Gallinée (3). Ils ne purent cependant accomplir leur principal dessein qui était de descendre au Mississippi, en suivant la rivière Ohio (4), dont ils avaient entendu parler.

Robert-René Cavelier de La Salle (5), né à Rouen vers l'an 1644, d'une honnête et ancienne famille, avait fait de bonnes études, et quelques écrivains ont même dit qu'il avait été novice (6) chez les Jésuites, ce qui, toutefois, semble ne pas être conforme à la vérité. D'un caractère ardent et énergique, désireux de se distinguer, il voulut tenter fortune dans la Nouvelle-France, où il se trouvait en 1668. Il s'était engagé dans un trafic considérable avec les sauvages, et avait établi un comptoir à La Chine ; mais il poussait plus loin son ambition. Il voulait découvrir des pays inconnus aux Européens, et trouver un passage pour aller à la Chine et aux Indes.

(1) *Histoire du Montréal.*
(2) *Lettre du* 11 *novembre* 1669.
(3) *Archives de la Marine.*
(4) *Lettre de Talon*, 1671.
(5) Information contre l'abbé de Fénelon ; témoignage de La Salle, 2 mai 1674.
(6) Après de longues recherches *sur les listes des novices de la province de France à cette époque*, le Père Félix Martin n'a pu découvrir le nom de La Salle.

Dans le voyage qu'il entreprit en 1669, avec messieurs Dollier et Gallinée, il paraît s'être séparé de ses compagnons, car son nom n'est pas mentionné dans l'inscription, gravée par eux, sur les bords du lac Erié.

Il semble que La Salle n'aurait pas suivi MM. Dollier et Gallinée, puisque Nicolas Perrot le rencontra sur l'Outaouais faisant la chasse avec des iroquois (1), vers la fin de l'été de 1669, et par conséquent dans un temps où les deux missionnaires devaient déjà être fort loin.

M. Talon, après avoir terminé ses affaires à Paris, et porté ses plaintes contre M. de Courcelles, laissa la France en 1669; avec lui passaient quatre récollets, cinq cents hommes et des secours considérables pour la colonie; mais une si violente tempête s'éleva, que le vaisseau de M. Talon fut jeté sur les côtes du Portugal; et le voyage fut forcément remis à l'année suivante (2). Il arriva en effet à Québec, le dix-huit août 1670, accompagné du Révérend Père Allard, provincial des récollets dans la province de Saint-Denis, et de quatre autres religieux du même ordre (3). Sur le même navire était M. Perrot, qui avait épousé la nièce de M. Talon, et qui venait au Canada comme gouverneur de Montréal. Il avait obtenu du roi des provisions, dans lesquelles il était expressément déclaré qu'elles avaient été données au nom de M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice. Le droit des seigneurs de Montréal à nommer le gouverneur de l'île, était ainsi solennellement reconnu; déjà, depuis trois ou quatre ans, M. Talon leur avait fait restituer le droit de tenir leur cour seigneuriale.

M. Talon trouva la colonie s'augmentant rapidement par suite des représentations qu'il avait faites en France; plusieurs familles et un grand nombre de jeunes personnes y avaient été envoyées l'année précédente; cette année, il en arrivait encore cent cinquante, qui se marièrent en fort peu de temps. Presque toutes avaient été choisies par le soin de l'archevêque de Rouen, dans les paroisses voisines de cette ville. Le roi avait prié ce prélat de s'en occuper, parce qu'il désirait envoyer au Canada des villageoises, accoutumées au travail des champs, et assez vigoureuses pour résister à la sévérité du climat. Trente gentilshommes, tous anciens officiers, et six compagnies

(1) *Mémoire de Nicolas Perrot.*

(2) Il fit faire un tableau où l'on voit les dangers qu'il courait dans cette occasion, et les assistances qu'il reçut du ciel : "Ce tableau fait le fond de la chapelle de Sainte-Anne de la cathédrale de Québec." *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(3) *Premier Etablissement de la Foi.*

du régiment de Carignan, renfermant environ trois cent cinquante hommes, revenaient dans le pays pour s'y établir et augmenter le nombre de ses défenseurs, si la guerre contre les Iroquois se renouvelait (1).

Il y avait en effet quelques inquiétudes à leur égard, malgré les dispositions favorables qui s'étaient manifestées dans une portion de la nation, depuis la paix de 1666. Les Pères Jésuites qui s'étaient établis dans les cantons, avaient beaucoup servi à amener d'heureux changements dans bien des esprits ; un bon nombre d'Agniers avaient reçu le baptême, et, en devenant chrétiens, s'étaient attachés aux Français ; le célèbre Garakonthié, qui, depuis seize ans, se montrait l'ami et le protecteur des Français parmi ses compatriotes, recevait en 1670 le baptême et la confirmation, des mains de Mgr. de Laval, dans la cathédrale de Québec (2).

Cependant, il existait des raisons de se défier des Iroquois. Peu après son arrivée à Québec, Talon écrivait à Colbert : « Je m'aperçois que les Iroquois ruinent le commerce des Français, et chassent les castors sur les terres des sauvages qui se sont mis sous la protection du roi.... Je suis fermement persuadé que, si l'on fait un établissement sur le lac Ontario, comme je l'avais projeté avant mon départ pour la France, on tiendra les Iroquois dans le devoir plus aisément, avec cent hommes. » D'un autre côté, les Loups (3), qui, depuis quelque temps, montraient des dispositions meilleures envers les Français, faisaient une guerre acharnée aux Iroquois. Trois cents Loups attaquèrent Gandasaqué, bourgade des Agniers, et furent repoussés après une lutte vigoureuse ; les iroquois des bourgs voisins s'avancèrent pour châtier les agresseurs, et les forcèrent à s'enfuir. Cette victoire équivalait à une défaite pour les Agniers, qui avaient eu quarante hommes tués, tandis que leurs ennemis n'en avaient pas perdu plus de cinquante. Les premiers ressentirent cruellement leur perte, tandis que les Mahingans, dix fois plus nombreux, s'aperçurent à peine de la leur.

Une autre menace de guerre avait pris naissance sur les bords des grands lacs ; vingt tsonnontouans ravagèrent et brû-

(1) *Lettres Historiques* de la Mère de l'Incarnation ; *Relations de* 1669 *et* 1670 ; *Lettres de Talon.*

(2) M. de Courcelles fut le parrain, et mademoiselle de Bouteroue la marraine de Garakonthié. L'église était remplie pendant cette cérémonie, et parmi les assistants se trouvaient des représentants en grand nombre de toutes les nations sauvages. *Relation de* 1670.

(3) Les Loups, ou Mahingans, étaient alliés des Abenaquis ; leurs villages s'étendaient depuis la rivière Hudson jusqu'à Boston.

lèrent un village poutéouatami, où il n'y avait que des femmes et des enfants, parce que deux de leurs compatriotes y avaient été détenus pendant quelque temps, comme prisonniers de guerre. Les nations du voisinage se levèrent pour venger l'injure faite à leurs alliés ; leurs guerriers attaquèrent et défirent des partis de chasseurs iroquois, entièrement étrangers à l'attentat commis par leurs compatriotes. Répandue parmi les nations sauvages, la nouvelle de cette lutte souleva les vieilles haines, et émut tous les esprits ; l'incendie, commencé dans un canton de l'ouest, pouvait, en un clin d'œil, s'étendre à tout le pays ; les français, voyageant au milieu des nations belligérantes, s'y trouveraient enveloppés. Garakonthié, chef le plus considéré des cantons iroquois, envoya aux capitaines de sa nation des présents de porcelaine, afin d'arrêter les partis de guerre qui se formaient, et d'engager les anciens à venir à Montréal, pour conférer avec les Algonquins supérieurs, qui y devaient bientôt descendre. Par les soins et la prudence de cet homme intelligent, un grand conseil se tint à Québec, en présence de M. de Courcelles ; vingt iroquois et vingt algonquins y exposèrent leurs griefs respectifs ; et il fut reconnu que, si les Algonquins avaient eu tort dans leurs démêlés avec les Iroquois, ils étaient au moins sincères lorsqu'ils promettaient de garder la paix : tandis que les Tsonnontouans, au contraire, paraissaient disposés à la violer. Le résultat des délibérations de l'assemblée fut qu'Ononthio exigerait des Tsonnontouans la remise des femmes et des enfants qu'ils avaient enlevés aux Poutéouatamis, et que, s'ils ne consentaient pas à remplir cette condition, ils seraient regardés comme perturbateurs du repos public et ennemis des Français (1).

Les paroles d'Ononthio, portées aux Tsonnontouans, parurent fort rudes, et leur mauvaise humeur se manifesta d'abord par des discours méprisants pour les Français. Quoique rassurés en partie contre les menaces de M. de Courcelles, par les difficultés des rapides du Saint-Laurent, qu'ils croyaient infranchissables à un corps de troupes européennes, ils se rappelèrent néanmoins avec crainte le châtiment infligé aux Agniers, dont les bourgades avaient été détruites, peu d'années auparavant. Sur les représentations des anciens, ils envoyèrent huit de leurs prisonniers à M. de Courcelles. Mais, craignant d'être mal reçus, s'ils se présentaient eux-mêmes, ils chargèrent de cette mission Saonchiogoua, chef renommé de la nation des

(1) *Relation de* 1670 ; *Lettres* de la M. de l'Incarnation.

Goyogouins, qui l'accepta volontiers, parce qu'elle lui procurait l'occasion de rendre service à ses frères, et, en même temps, de satisfaire à un désir de son cœur. Il avait eu, quinze ans auparavant, l'avantage d'entendre le Père Chaumonot prononcer, devant une assemblée des chefs iroquois, un remarquable discours sur les grandes vérités du christianisme ; il avait aussi reçu dans sa cabane les Pères Mesnard et de Carheil, dont il avait suivi attentivement les instructions sur la religion. Dès lors il s'était montré convaincu de l'absurdité des coutumes superstitieuses de ses compatriotes, et avait conçu le dessein de devenir chrétien. Aussi, après avoir conduit avec succès les négociations dont il était chargé auprès du gouverneur-général, il ouvrit son cœur au Père Chaumonot, qui acheva de l'instruire, et il reçut le baptême des mains de monseigneur de Laval. Saonchiogoua retourna dans son pays, heureux d'avoir atteint le but de sa mission, plus heureux encore de rapporter le titre de chrétien.

De fait le christianisme faisait chaque jour quelque nouvelle conquête dans les cantons iroquois, depuis que la paix avait permis aux missionnaires de s'y fixer ; et les nouveaux chrétiens, en renonçant à l'infidélité, devenaient ordinairement de sincères alliés des français, tout en restant attachés à leur patrie. Dans les bourgades payennes, en grande partie, l'ivrognerie et les superstitions continuaient à exercer leur funeste influence, et les désordres causés par la première étaient tels, qu'en 1668, sur la demande des chefs iroquois, le sieur Francis Lovelace dut défendre aux hollandais de fournir des boissons enivrantes aux Iroquois. Ces désordres étaient souvent une source de difficultés et de troubles pour les chrétiens, qui n'y voulaient point prendre part ; aussi, plusieurs d'entre eux conçurent le projet de s'établir près des français, afin d'y servir Dieu en paix. Dans la vue de favoriser leurs desseins, les Jésuites établirent une résidence à La Prairie de La Madeleine, sur la rive sud du Saint-Laurent, presque vis-à-vis de Montréal. En 1671, deux ans après, dix-huit ou vingt familles sauvages s'y étaient déjà fixées ; il y avait des hurons, des neutres, des iroquois, des andastes. Décidés à y habiter définitivement, ils choisirent deux chefs, l''un pour la guerre et la police, et l'autre pour veiller à l'observation des devoirs imposés par la religion. Ce dernier devait surtout tenir la main à faire respecter une loi établie pour préserver le village du vice de l'ivrognerie. On n'y recevait aucun sauvage, sans qu'il promît solennellement d'éviter tout excès dans l'usage des boissons

enivrantes. Ainsi se forma, sous les auspices de la religion, le noyau d'une peuplade iroquoise, qui a joué un rôle important dans l'histoire de la colonie.

Malgré la soumission apparente des Tsonnontouans, ils étaient soupçonnés de garder quelque arrière-pensée, puisqu'ils n'avaient rendu que huit prisonniers, sur le grand nombre qu'ils avaient entre les mains. M. de Courcelles jugea qu'il ne serait pas hors de propos de leur prouver que les français pourraient, quand ils le jugeraient nécessaire, surmonter les difficultés qu'offrait la navigation du Saint-Laurent au-dessus de Montréal, et envoyer un corps de troupes sur le lac Ontario, près duquel étaient les bourgades des cantons supérieurs. Sous la direction de M. Talon, un bateau plat fut préparé pour transporter les provisions, et suivit les treize canots destinés au voyage. Sur cette flotille, M. de Courcelles s'embarqua avec cinquante-six hommes choisis, parmi lesquels étaient MM. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, de Loubia et Charles Le Moine. Cette petite troupe de français remonta les rapides du Saint-Laurent, et, au grand étonnement des sauvages, arriva heureusement à un village dans la baie de Kenté. Ayant ainsi prouvé aux Iroquois qu'il pouvait conduire des soldats jusques dans leur pays, il les avertit que, s'ils osaient troubler la paix, il viendrait avec des forces suffisantes pour les châtier. Cette démonstration suffit pour engager les iroquois des cantons supérieurs à demeurer tranquilles, afin de ne point s'attirer les malheurs qui avaient humilié les Agniers.

Dés lors fut formé le projet de bâtir un fort, vers le lac Ontario, afin d'arrêter le commerce des pelleteries, que les Iroquois attiraient de leur côté, pour le diriger ensuite vers la Nouvelle York. M. Talon, suivant ses instructions, avait déjà envoyé des commissaires prendre possession des pays situés autour des grands lacs. Pour cet effet, en 1670, les sieurs de Saint-Lusson et de LaSalle étaient partis pour l'ouest. Accompagné de Nicolas Perrot, le sieur de Saint-Lusson alla passer l'hiver chez les Amikoués, sur les bords du lac Huron. Des couriers furent dépêchés pour avertir les nations du nord et les Sauteurs de se réunir au saut Sainte-Marie (1). Saint-Lusson s'y rendit lui-même au printemps, et y rencontra les députés de quatorze nations, réunis pour traiter d'affaires, et assister comme témoins à la prise de possession. Le quatre juin

(1) *Mémoire de Nicolas Perrot.*

1671, cette cérémonie eut lieu, à la suite d'un grand conseil, sur une éminence qui dominait la bourgade des sauteurs. Saint-Lusson fit planter une croix, et arborer les armes du roi de France (1). Les députés des nations sauvages témoignèrent leur assentiment en donnant des présents ; et les procès-verbaux de la prise de possession furent signés par Saint-Lusson et Perrot, ainsi que par les Pères Dablon, Allouez, Druillètes et plusieurs autres français.

Nous n'avons point de détails sur le voyage d'exploration fait par LaSalle, qui paraît avoir passé du lac Erié jusqu'aux sources de quelque affluent de l'Ohio. Il ne fut de retour que dans l'automne de 1671. Messieurs Dussieux et Léon Guérin croient qu'il a pu suivre cette grande rivière jusqu'au Mississippi, qu'il aurait ainsi reconnu avant Jolliet et Marquette ; mais cette conjecture n'a rien de probable, car, dès l'année suivante, sur la recommandation de Talon, M. de Frontenac envoyait Jolliet pour découvrir le Mississippi et se rendre à la mer du Sud (2) ; et quoique zélé protecteur de LaSalle, il ne fait aucune mention des prétentions de celui-ci à la découverte du grand fleuve. Les lettres patentes qui anoblissent le sieur de La Salle, en énumérant les services qu'il a rendus, ne font aucune allusion à une circonstance, qu'on n'aurait pas manqué de rappeler, si elle avait réellement eu lieu.

Conformément à son projet, qui avait reçu l'approbation du roi, Talon (3) songeait à nouer des relations commerciales avec les marchands de la Nouvelle Angleterre, afin de procurer au Canada des objets qui lui manquaient. Dans ce dessein, il se proposait d'ouvrir de Québec à Pentagouet un chemin, sur lequel il désirait établir une vingtaine de relais, placés à des distances convenables pour les voyageurs. Dans l'automne de 1671, il envoya Saint-Lusson, qui arrivait de l'ouest, et le sieur La Nauraye, pour explorer le pays, par lequel il espérait faire tracer cette route. Les deux commissaires partirent sur des canots, et ils suivirent très-probablement la rivière Chaudière (4), pour arriver aux sources du Kinibeki.

Pentagouet attirait alors l'attention du ministre et de l'intendant, car ce fort venait d'être restitué aux Français. Sir Thomas Temple l'avait gardé aussi longtemps qu'il l'avait pu, mais un ordre de Charles II, donné le six août 1669, le forçait

(1) *Relation de* 1671.
(2) *Relation de* 1672 ; *lettre de Frontenac*, Archives de la marine
(3) Archives de la marine, *lettre de Talon*.
(4) Nommée autrefois Sattigan par les Abenaquis.

à rendre aux Français l'Acadie tout entière jusqu'à la rivière Saint-George. Cet ordre ne fut cependant mis à exécution que dans les mois d'août et de septembre 1670 ; alors le capitaine Walker, député de Temple, malade à Boston, remit au chevalier de Grandfontaine le fort de Pentagouet, et au sieur Joybert de Marson les forts de Port-Royal et de Nemesik, sur la rivière Saint-Jean (1).

Sir Thomas Temple (2) paraît avoir été, à cette époque, dégoûté du gouvernement de Boston, car voici ce qu'en écrivait Talon au ministre : « J'aurai quelque conversation avec le colonel Temple, qui me paraît fort dégoûté du gouvernement de Boston, plus républicain que monarchique. Cet officier a témoigné au sieur de Marson qu'il désirait se retirer sur les terres du roi et y vivre sous sa protection et son obéissance (3). »

L'attention de Talon se portait partout où il y avait quelque avantage à retirer pour le Canada. Ainsi, par ses soins, un sieur Peré avait été envoyé au lac Supérieur, où il découvrit le gisement d'une mine, dont l'existence avait été révélée par les nombreux morceaux de cuivre trouvés dans les environs (4).

La culture du chanvre était encouragée et réussissait à merveille. On employait l'ortie à faire des toiles fortes ; des métiers établis dans chaque maison des villages, fournissaient du droguet, des étamines, des serges et du drap. Les cuirs du pays suffisaient à une grande partie des besoins de la population. Aussi, après avoir énuméré les progrès de l'agriculture et de l'industrie, Talon annonçait à Colbert, avec une juste satisfaction, qu'il pouvait se vêtir, des pieds à la tête, avec les productions du Canada, et qu'en peu de temps la colonie, si elle était bien administrée, ne tirerait de l'ancienne France que peu d'objets de première nécessité.

La population s'accroissait rapidement par elle-même ; et les registres des paroisses constataient que depuis un an, il était né près de sept cents enfants. Quant à la jeunesse du pays, elle inspirait des espérances pour l'avenir. « Les jeunes gens du Canada », écrivait Talon, « se dénouent et se jettent dans les écoles pour les sciences, dans les arts, les métiers et surtout dans la marine, de sorte que, si cette inclination se

(1) *Mémoires des Commissaires*, vol II.

(2) Sir Thomas Temple, frère du célèbre sir William Temple, avait de puissants protecteurs parmi les ministres de Charles II. De ce seigneur descendent le duc de Buckingham et sir Grenville Temple.

(3) *Lettre de Talon à Colbert*, 2 novembre 1671.

(4) *Relation de* 1672.

nourrit un peu, il y a lieu d'espérer que ce pays deviendra une pépinière de navigateurs, de pêcheurs, de matelots, d'ouvriers, tous ayant naturellement de la disposition à ces emplois (1).»

Non content d'avoir encouragé et dirigé les colons, dans leurs efforts pour améliorer leur condition au moyen de l'agriculture et des métiers, l'intendant s'attachait à ouvrir un nouveau champ au commerce et à la marine du pays. Dès la première année après son arrivée, il envoya des bois, des céréales, du poisson aux Antilles, et du goudron en France ; une brasserie fut terminée en 1671, et il espérait après avoir pourvu aux besoins du Canada, expédier pour les îles françaises deux mille barriques de bière.

Il s'occupait d'ouvrir des voies de communication avec la Nouvelle-Angleterre ; des découvreurs avaient été envoyés de différents côtés ; il préparait l'expédition que devaient conduire Jolliet et Marquet au Mississipi et à la mer située vers le sud ; il désirait vivement procurer aux marchands de Québec les moyens de disputer aux Anglais le commerce de la grande baie du Nord, découverte par Hudson.

L'on avait pendant longtemps espéré trouver un passage pour y arriver par les terres, soit par la rivière des Outaouais, soit par les grands lacs. Dans l'année 1665, le sieur Jean Bourdon avait essayé de s'y rendre sur une goëlette, en faisant le tour du Labrador ; mais, à la vue des glaces qui couvraient la mer, et en face des nombreuses difficultés qui se présentaient, il avait cru prudent de rebrousser chemin.

Chouard des Groselliers, dans ses voyages aux grands lacs, avait reçu de quelques kilistinons des détails sur la mer située au nord-ouest de leurs terres ; il conjectura qu'elle devait être liée aux mers de la Chine, vers lesquelles on cherchait un passage. Désirant mettre à profit des connaissances qu'il avait ainsi acquises, et n'ayant pu y réussir à Québec, il se rendit à Boston pour y trouver des protecteurs. C'était un homme d'esprit, qui avait eu des rapports avec M. de La Tour à Québec, et l'avait ensuite visité dans l'Acadie, où il s'était lié avec quelques marchands anglais.

Ceux-ci l'envoyèrent en Angleterre, d'où il paraît être parti pour la baie d'Hudson, sur un navire commandé par le capitaine Gillam. Chouard ne trouva pas le passage qu'il cherchait ; mais, pendant l'hiver de 1668 et 1669, les anglais demeurèrent

(1) *Lettre de Talon à Colbert*, 2 novembre 1671.

au fond de la baie d'Hudson, et reconnurent combien le pays était abondant en fourrures précieuses. Le vaisseau de Gillam avait été frété par le prince Rupert, qui, en 1669, obtint du roi, son oncle, l'incorporation de la compagnie de la Baie-d'Hudson (1). Les lettres patentes accordaient aux associés le privilége exclusif de faire la traite, dans toute l'étendue des territoires, qui sont baignés par les eaux de cette mer.

Le premier voyage fut si fructueux, que la compagnie se hâta d'expédier de nouveaux navires pour exploiter cette source abondante de revenus. Informé, par les sauvages du nord, de la présence des bâtiments anglais dans ces quartiers, Talon jugea qu'il ne devait point négliger d'assurer à la France une part, dans le commerce d'un pays limitrophe du Canada. Et, comme il désirait seconder l'intention qu'avait si hautement manifestée Louis XIV de favoriser la prédication de l'évangile aux tribus sauvages de l'Amérique, il obtint qu'un jésuite fût chargé d'aller annoncer la foi dans cette contrée, en même temps qu'il en ouvrirait le chemin aux marchands français (2).

Cette mission fut confiée au père Albanel, ancien missionnaire de Tadoussac ; en partant de ce point, il devait remonter le Saguenay, et suivre la route par laquelle des sauvages du nord étaient descendus de la baie d'Hudson. Il était accompagné d'un gentilhomme canadien, M. de Saint-Simon, et d'un fils du sieur Guillaume Couture. Obligés d'hiverner au lac Saint-Jean, les trois français en repartirent le premier juin 1672, conduits par seize sauvages. Après avoir passé la hauteur des terres, ils arrivèrent dans le grand lac des Mistassins, dont la décharge les conduisit au lac Némiskau, fort poissonneux. Sept ou huit ans auparavant, une nation, réputée nombreuse dans ces contrées, mais qui ne paraît pas avoir renfermé plus de quelques centaines de personnes, avait été dispersée par des iroquois, poussés jusques dans ce pays éloigné par le désir de découvrir de nouveaux ennemis. Le père Albanel descendit à la mer par la rivière Némiskau, près de l'embouchure de laquelle il trouva deux ou trois maisons désertes, bâties par les anglais pour le commerce. Il se mit en rapport avec les sauvages des environs, parmi lesquels étaient des kilistinons, des mataouakirinis et des monsonis. Dans un grand conseil, il leur expliqua le but principal de son voyage, en leur

(1) Les lettres patentes accordées par Charles II nomment la compagnie de la Baie-d'Hudson "*The governor and company of Adventurers of England, trading into Hudson's Bay.*"

(2) *Relation de* 1672 ; *Lettres de la* Mère de l'Incarnation.

offrant un présent, suivant les formes ordinaires. « Ce n'est point,» leur dit-il, « l'attrait du trafic qui m'a conduit ici ; si j'ai souffert les fatigues du voyage, c'est pour vous enseigner le chemin du ciel, et pour vous rendre heureux après cette vie ; ce sont mes pensées et celles des Français, qui m'ont envoyé ici pour vous dire, par ce présent, qu'ils vous ont procuré la paix avec l'Iroquois, pour vous obliger à prier Dieu tout de bon (1). »

Le père Albanel et ses compagnons reprirent la route du Saint-Laurent le six juillet, et arrivèrent au lac Saint-Jean le vingt-trois du même mois.

Sur le rapport que fit le père Albanel du succès de son voyage, l'on put espérer, à Québec, que les anglais ne resteraient pas les seuls maîtres dans la baie d'Hudson. Mais, Talon ayant obtenu de retourner en France, la conduite des affaires passa en d'autres mains, et il s'en suivit naturellement des délais dans l'occupation de cette partie de l'Amérique.

(1) *Relation de* 1672.

CHAPITRE SEPTIÈME

Mort de madame de La Peltrie—Mort de la Mère de l'Incarnation, son caractère—Départ de MM. de Courcelles et de Talon—Arrivée de M. de Frontenac—Erection de l'évêché de Québec—Mgr. de Laval et l'abbé de Queylus passent en France—Caractère de M. de Frontenac ; ses qualités, ses défauts—Découverte du Mississipi—Jolliet—Le P. Marquette.

Les rayons de prospérité tombés depuis quelques années sur le Canada étaient remplacés de temps en temps par des nuages. Un à un disparaissaient les hommes qui, avec Champlain, avaient travaillé à tirer le Canada de l'état sauvage dans lequel il se trouvait à l'arrivée des Européens. Deux personnes, intimement unies pour le bien, et qui, depuis les commencements de la colonie, lui avaient rendu de grands services, furent vers ce temps enlevées par la mort, dans l'espace de six mois. Madame de La Peltrie, fondatrice du couvent des Ursulines de Québec, avait consacré toute sa fortune à procurer une éducation chrétienne aux filles de la colonie ; non contente d'un premier sacrifice, elle s'était dévouée elle-même à cette belle œuvre. Jeune, douée des dons de la fortune, des belles qualités du corps et de l'esprit, elle avait renoncé aux avantages qu'elle pouvait espérer à juste titre dans sa patrie, pour s'ensevelir dans un pays nouveau, et passer le reste de ses jours au service des sauvages de la Nouvelle-France. Elle mourut le dix-huit novembre 1671, après avoir demeuré trente-deux ans au Canada. La Mère de l'Incarnation avait, l'année précédente, envoyé à Paris un écrit renfermant d'intéressants détails sur la vie de son amie, détails qu'elle seule connaissait, et qui furent publiés après la mort de l'une et de l'autre.

Le dernier jour d'avril de l'année 1672, mourut la Mère de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec, qui, par ses vertus et son intelligence des choses spirituelles, a mérité d'être nommée la Thérèse de la Nouvelle-France. Possédant un esprit supérieur, un courage calme et inébranlable, une patience que rien ne pouvait lasser, elle était éminemment propre aux devoirs qu'elle fut appelée à remplir.

A la tête d'une communauté de filles faibles, dénuées de ressources, elle sut inspirer à ses compagnes la force d'âme et la confiance en Dieu, qui la soutenaient elle-même. Malgré l'in-

docilité et l'inconstance des filles algonquines, l'incommode curiosité de leurs parents, les mille misères d'un établissement pauvre et nouveau, la Mère de l'Incarnation conservait une égalité d'humeur qui inspirait du courage aux compagnes de ses travaux. Survenait-il quelque malheur subit, elle se dressait dans toute la grandeur d'une chrétienne de la primitive église, pour le recevoir avec constance. Son fils lui parlait-il des mauvais traitements auxquels elle était exposée de la part des Iroquois dans un temps où les affaires des Français paraissaient désespérées, elle répondait avec calme : « N'ayez point d'inquiétude à mon égard, je ne dis pas pour le martyre, car votre affection pour moi vous porte à me le désirer ; mais j'entends parler des autres outrages. Je ne vois aucun sujet d'appréhender ; tout ce que j'entends dire ne m'abat point le cœur.» Etait-elle jetée sur la neige avec ses sœurs, au milieu d'une nuit d'hiver, par un incendie qui dévorait son monastère, son premier mouvement était d'engager ses compagnes à s'agenouiller avec elle pour remercier Dieu de leur avoir conservé la vie, lorsqu'il les dépouillait de tout ce qu'elles possédaient au monde.

Son âme, forte et grande, semblait s'élever naturellement au-dessus des malheurs qui assaillaient la colonie naissante. Se confiant pleinement en Dieu, dans les plus violents orages, elle continuait à s'occuper tranquillement de son œuvre, comme si rien au monde n'eût pu l'ébranler. Dans un moment où beaucoup de personnes craignaient que les Français ne fussent forcés à laisser le pays, la Mère de l'Incarnation, malgré son âge déjà avancé, commençait à étudier la langue des Hurons, afin de se rendre utile aux petites filles de cette nation. Toujours calme, elle ne se laissait pas plus emporter par l'enthousiasme, qu'arrêter par la crainte : « On s'imagine quelquefois,» écrivait-elle à son ancienne supérieure de Tours, « qu'un certain feu passager est une vocation ; non, les événements découvrent le contraire. Dans ces feux momentanés, on tient plus à soi qu'à l'objet qu'on envisage, et aussi l'on voit que ce feu étant passé, les pentes et les inclinations demeurent en l'assiette ordinaire de la nature.»

Appuyée sur de tels fondements, sa piété était solide, sincère et vraiment éclairée. En parcourant ses écrits, l'on est étonné d'y trouver une justesse d'idées, une correction de style et une solidité de jugement qui donnent une haute idée de cette femme vraiment supérieure. Habile à manier l'aiguille et le pinceau aussi bien que la plume, capable de surveiller les travaux de construction comme les ouvrages de l'intérieur, elle

réunissait, suivant l'opinion de ses contemporains, toutes les qualités de la femme forte dont l'écriture sainte fait un si beau portrait. Elle était chargée de toutes les affaires du couvent, écrivait un nombre prodigieux de lettres, apprenait les deux langues mères du pays, l'algonquin et le huron ; composait, pour l'usage de ses sœurs, une histoire sainte en algonquin, un dictionnaire et un catéchisme iroquois, un dictionnaire algonquin, un catéchisme huron, un catéchisme et un recueil de prières dans la langue algonquine. Son fils fit imprimer, en France, ses lettres et ses méditations longtemps après la mort de cette vénérable religieuse. Au commencement du siècle présent, M. Emery, supérieur général des Sulpiciens, témoignait sa haute estime pour les ouvrages de la Mère de l'Incarnation. Ce prêtre, l'un des plus vertueux et des plus distingués de son époque, écrivait en 1802, à monseigneur Plessis, coadjuteur de l'évêque de Québec: « J'ai beaucoup de vénération pour les Ursulines de Québec, qui, sans doute, ont hérité des vertus éminentes de la Mère de l'Incarnation..... Dans la dernière retraite que j'ai faite, sa vie, ses lettres et ses méditations ont seules fourni la matière de mes oraisons et de mes lectures C'est une sainte que je révère bien sincèrement, et que je mets dans mon estime à côté de sainte Thérèse (1). »

On ne doit pas être étonné de la large part qu'occupent dans l'histoire du Canada, madame de la Peltrie et la Mère Marie de l'Incarnation : l'institution, fondée et conduite par ces deux dames, a exercé une grande influence sur la famille chrétienne dans notre pays. « Je ne regarde pas le présent, mais l'avenir,» écrivait la Mère de l'Incarnation, « m'estimant heureuse d'être employée dans le fondement d'un si grand édifice.... Sans l'éducation que nous donnons aux filles françaises qui sont un peu grandes, durant l'espace de six mois environ, elles seraient des brutes pires que les sauvages ; c'est pourquoi on nous les donne presque toutes les unes après les autres (2).» C'était un avantage inestimable pour le pays, de trouver dans les écoles tenues par les religieuses, des mères de familles élevées dans la piété, instruites de leurs devoirs religieux et capables de former le cœur et l'esprit des générations nouvelles C'est grâce aux soins de madame de La Peltrie et aux leçons de la Mère de l'Incarnation et de ses premières

(1) *Archives de l'Archevêché de Québec, lettre de* M. Emery.

(2) *Lettres spirituelles de la* M. de l'Incarnation, 1653.

compagnes, que se formèrent, dans les premiers temps de la colonie, ces familles patriarchales dont le type s'est conservé jusqu'à nos jours. Les mêmes services furent rendus par la sœur Bourgeoys, dans le gouvernement de Montréal.

Une autre source de tristesse pour la colonie, fut le départ de messieurs de Courcelles et Talon. La santé de M. de Courcelles avait été ébranlée par les fatigues qu'il éprouva dans son voyage à Kenté ; croyant ne la pouvoir rétablir qu'en France, il demanda son rappel, dans l'espérance de reprendre un jour du service dans l'armée. Il fut remplacé au commencement de l'automne de 1672, par M. de Frontenac, dont les provisions sont datées du sept avril et furent enregistrées au Conseil Souverain de Québec le douze septembre de la même année. M. de Courcelles partit de la colonie, emportant avec lui les regrets et l'estime de toute la population. Il fut suivi de M. Talon, qui avait reçu la promesse d'obtenir, cette année, un successeur. Quand il eut vu arriver M. de Frontenac, et eut connu son caractère, il se réjouit de n'être pas obligé de partager avec lui l'administration de la Nouvelle-France.

L'ancien gouverneur et l'intendant furent sincèrement regrettés ; le premier avait déployé une sagesse et une fermeté qui le rendaient cher aux Français, et le faisaient craindre des sauvages ; le second s'était constamment appliqué à étendre le commerce de la colonie, à favoriser les découvertes, à encourager l'agriculture et les métiers les plus utiles. Tous deux avaient nourri des préventions contre les prêtres séculiers et les jésuites ; cependant jamais ils ne manquèrent de rendre justice aux uns et aux autres dans les occasions importantes.

L'année qui précéda le départ de messieurs Talon et de Courcelles, avait vu monseigneur de Pétrée partir pour la France. Depuis l'an 1664, le roi avait fait solliciter, à Rome, l'érection de l'évêché de Québec et la nomination de Mgr. de Laval à ce nouveau siége. Mais des difficultés étaient soulevées en France ; on voulait que l'évêque de Québec relevât de l'archevêque de Rouen, jusqu'à ce que le Saint-Siége y pût établir une métropole et plusieurs diocèses (1) ; tandis qu'à Rome on désirait qu'il dépendît immédiatement du Saint-Siége. Après de longues négociations, les difficultés furent aplanies en 1670 ; la présence de Mgr. de Laval, en France, fut néanmoins jugée nécessaire, et il y passa en 1671, en même temps que l'abbé de Queylus, qui allait dans l'intention d'arranger quelques affaires

(1) *Archives de la Marine, mémoires par* M. l'abbé de Bourlemont, *etc.*, 30 *août* 1669.

avec ses frères, et de réunir ses fonds pour les employer au Canada (1).

M. de Queylus avait beaucoup fait pour la ville de Montréal, pendant les trois années qu'il venait d'y passer comme supérieur des prêtres de Saint Sulpice ; c'est le témoignage que lui rendait M. Talon, en 1670. Ecrivant au ministre, l'intendant lui disait : «M. l'abbé de Queylus donne une forte application à former et à augmenter la colonie de Montréal. Il pousse son zèle plus avant : il va retirer les enfants sauvages qui tombent en captivité dans la main des Iroquois pour les faire élever, les garçons dans son séminaire, et les filles chez des personnes de même sexe, qui forment, à Montréal, une espèce de congrégation pour enseigner à la jeunesse, avec les lettres et l'écriture, les petits ouvrages de main.»

Le successeur de M. de Courcelles, Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, lieutenant-général des armées du roi, était homme d'esprit et d'une grande capacité pour les affaires.

« Celui-ci,» dit le père Charlevoix, «avait le cœur encore plus grand que la naissance ; l'esprit vif, pénétrant, ferme, fécond et fort cultivé ; mais il était susceptible des plus injustes préventions, et capable de les porter fort loin. Il voulait dominer seul, et il n'est rien qu'il ne fit pour écarter ceux qu'il craignait de trouver en son chemin. Sa valeur et sa capacité étaient égales ; personne ne sut mieux prendre, sur les peuples qu'il gouverna, ou avec qui il eut à traiter, cet ascendant si nécessaire pour les retenir dans le devoir et le respect. Il gagna, quand il le voulut, l'amitié des Français et de leurs alliés ; et jamais général n'a traité ses ennemis avec plus de hauteur et de noblesse. Ses vues pour l'agrandissement de la colonie étaient grandes et justes.... ; mais ses préjugés empêchèrent quelquefois l'exécution des projets qui dépendaient de lui... Il donna lieu de juger, dans une des plus importantes circonstances de sa vie, que son ambition et le désir de conserver son autorité avaient plus de pouvoir sur lui que le zèle du bien public. C'est qu'il n'est point de vertu qui ne se démente, quand on a laissé prendre le dessus à une passion dominante. Le comte de Frontenac eût pu être un grand prince, si le ciel l'avait placé sur le trône, mais il avait des défauts dangereux, dans un sujet qui ne s'est pas bien persuadé que sa gloire consiste à tout sacrifier pour le service de son souverain et pour l'utilité publique.»

(1) *Archives de la Marine, lettre de* M. Talon, 1671.

Allié par sa mère à la puissante famille de Phélypeaux, M. de Frontenac avait trouvé, auprès du roi, des protecteurs qui lui procurèrent le gouvernement du Canada, dans l'espérance qu'il y pourrait rétablir ses affaires ; car, suivant l'expression du duc de Saint-Simon (1), c'était « un homme fort du monde et parfaitement ruiné.» Or, quoique le traitement fait au gouverneur de la Nouvelle-France ne fût pas considérable, il lui était facile de se créer d'autres sources de revenus en prenant quelque part aux profits de la traite des pelleteries.

En arrivant, Frontenac fut enchanté du site de la capitale de la Nouvelle-France. « Rien ne m'a paru si beau et si magnifique, écrivait-il au ministre, que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire (2). » Homme d'action, il entra avec énergie dans l'exercice des fonctions de gouverneur et d'intendant ; à la cour, on n'avait pas nommé de successeur à M. Talon, soit parce qu'on n'y était pas assuré du retour de celui-ci, soit parce qu'on craignait que le caractère impérieux de Frontenac ne lui permît pas de se contenter patiemment d'une autorité partagée.

Dans l'automne de 1672, il convoqua les notables du pays, pour leur expliquer les intentions du roi, et concerter avec eux les moyens d'avancer l'établissement de la colonie (3). Cette réunion des trois ordres de la colonie déplut au ministre Colbert, qui avertit le gouverneur de s'attacher dans l'administration du pays à la pratique suivie alors en France, d'éviter ces assemblées. « Il est bon d'observer,» lui disait le ministre, « que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pays-là les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps, de ne point assembler les états généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très-rarement, et pour mieux dire jamais, cette forme au corps des habitants du dit pays ; il faudra même, avec un peu de temps, et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous (4).»

(1) *Mémoires de* Saint-Simon, vol. II.
(2) *Lettre du 2 novembre* 1672.
(3) P. LeClercq, *Premier Etablissement de la foi*, vol. II.
(4) *Lettre de* Colbert, 13 *juin* 1673.

Avant de laisser la Nouvelle-France, Talon avait résolu d'éclaircir le mystère qui enveloppait l'existence du grand fleuve de l'ouest. On savait en général, sur le rapport des sauvages, qu'il portait le nom de Mississipi, et que son cours était du nord au sud ; on espérait, en le suivant, arriver soit au golfe du Mexique, soit à la mer du sud. Pour cette découverte, Talon avait choisi le sieur Louis Jolliet (1), né dans le pays et doué des qualités requises pour conduire une telle entreprise. Il avait passé plusieurs années dans les contrées de l'ouest, où il avait appris les langues des nations outaouaises, et s'était fait remarquer par sa prudence et son intrépidité.

Talon communiqua ce projet à M. de Frontenac, qui l'approuva et en écrivit au ministre en ces termes : « M. Talon a jugé expédient pour le service d'envoyer le sieur Jolliet à la découverte de la mer du sud, par le pays des Maskoutins et la grande rivière qu'ils appellent le Michissipi, qu'on croit se décharger dans la mer de la Californie. C'est un homme fort entendu dans ces sortes de découvertes, et qui a déjà été jusques auprès de cette grande rivière (2). »

Jolliet laissa Montréal pour monter à Michillimakinac, où il devait prendre son compagnon de voyage, le père Marquette, et faire les préparatifs nécessaires pour l'expédition. Il y arriva le huit décembre, à la grande joie du zélé missionnaire, qui, pendant sa résidence à la pointe du Saint-Esprit, sur le lac Supérieur, avait été fortement invité par quelques illinois à visiter leur pays. Depuis peu, le père Marquette avait laissé ce lieu pour suivre ses chrétiens, les Hurons tionnontatés, qui, à l'occasion d'une querelle survenue entre eux et les Nadouessioux, avaient abandonné leurs villages et leurs champs de la pointe du Saint-Esprit pour retourner à Michillimakinac, où ils avaient autrefois séjourné, après avoir été chassés du pays de leurs pères par les Iroquois. Approvisionnés de maïs et de viande séchée, et accompagnés de cinq français, le père Marquette et Jolliet s'embarquèrent, le dix-sept mai 1673, sur deux canots d'écorce de bouleau ; ils prévoyaient les dangers qu'ils allaient courir, et étaient décidés à les braver pour réussir dans leur mission. Ils remontèrent la baie des

(1) Louis Jolliet, né à Québec le 21 septembre 1645, était fils de Jean Jolliet et de Marie d'Abancour. Louis Jolliet fit un cours d'études au collége des Jésuites, et entra dans l'état ecclésiastique, qu'il abandonna vers 1667, après avoir reçu les ordres mineurs. Il passa les années suivantes dans les voyages de découverte qui le firent connaître à M. Talon.

(2) *Lettre de* Frontenac, *du* 2 *novembre* 1672.

Puants (1) et la rivière des Outagamis, et passèrent dans celle de Ouisconsin, par laquelle ils descendirent au Mississipi. Le dix-sept juin, les voyageurs saluèrent avec joie le grand fleuve et se laissèrent emporter doucement vers le sud, par son courant, lent et paisible dans cette partie (2).

Une profonde solitude régnait autour d'eux ; les montagnes et les épaisses forêts du nord avaient disparu ; le chevreuil et l'orignal erraient sur les rivages unis et déboisés ; tandis que des outardes et des cygnes s'ébattaient sur les eaux. Un peu plus au sud, les voyageurs aperçurent des troupeaux de bœufs sauvages paissant dans les vastes prairies qui bordent le fleuve, et des volées nombreuses de poules d'Inde perchées sur les grands arbres de la rive.

Après avoir parcouru plus de soixante lieues sur le Mississipi, sans découvrir d'habitations, le vingt-cinq juin, ils aperçurent un sentier battu, qui serpentait au milieu d'une belle prairie. Jugeant que ce chemin conduisait à quelque habitation sauvage, le père Marquette et Jolliet se hasardèrent à le suivre. A deux lieues du rivage, ils découvrirent un village situé sur le bord d'une rivière, et s'en approchèrent en silence. Avant de se montrer, ils poussèrent de toute la force de leurs poumons le cri usité parmi les nations sauvages pour prévenir que des amis s'approchent. Cette annonce de l'arrivée de quelques voyageurs mit le village en émoi. Quatre vieillards, portant le calumet de paix, furent députés auprès de la robe noire et de son compagnon ; ils marchaient lentement et élevaient leurs calumets vers le soleil, comme pour lui présenter à fumer. Rassuré par cette cérémonie pacifique, le père Marquette leur adressa la parole, et apprit d'eux qu'ils appartenaient à la grande nation illinoise.

A la porte de la cabane où les voyageurs furent invités de se rendre, un vieillard les attendait dans la posture prescrite pour les grandes réceptions. Debout et sans habits, il tenait les mains étendues vers le soleil, comme pour se mettre à l'abri de ses rayons, et quand les voyageurs furent près de lui, il leur adressa ce compliment : «Que le soleil est beau, français, quand tu viens nous visiter ! tout notre bourg t'attend, et tu entreras en paix dans nos cabanes.»

La réception faite aux français fut très-cordiale ; ils couchèrent dans la cabane du chef, et furent reconduits à leurs canots avec de grands honneurs.

(1) Aujourd'hui, la baie Verte.
(2) *Voyages du père* Marquette.

Peu de temps après leur départ des villages illinois, l'attention des voyageurs fut attirée par le bruit des eaux, vers l'embouchure d'une grande rivière qui se jette dans le Mississipi. C'était le Missouri, que le père Marquette nomme Pékitanouï. Arrivés au grand village des Akansas, entre le 33e et le 34e degré de latitude, ils furent informés que la mer n'était plus qu'à quelques journées de marche ; ils conclurent que ce devait être le golfe du Mexique, et qu'il y avait pour eux danger de tomber entre les mains des Espagnols, qui les auraient retenus captifs. Dans la crainte de perdre le fruit de leurs travaux en poussant plus loin, ils se décidèrent à rebrousser chemin, et, le dix-sept juillet, laissèrent le village des Akansas pour remonter le Mississipi. Des sauvages de la bourgade de Kaskaskia, les accueillirent fort bien, et les conduisirent par la rivière des Illinois jusqu'au lac Michigan.

Vers la fin de septembre, Marquette et Jolliet arrivaient aux villages de la baie des Puants, d'où ils étaient partis au commencement du mois de juin (1). Les deux voyageurs se séparèrent ; le jésuite retourna vers sa chère mission, tandis que son compagnon se dirigeait vers Québec pour y rendre compte de leur importante découverte. Malheureusement pour Jolliet, après avoir échappé aux dangers d'un long et périlleux voyage, il fit naufrage auprès du port ; son canot chavira dans le saut Saint-Louis, ses hommes se noyèrent, ses cartes et ses manuscrits furent perdus, et lui-même n'échappa à la mort que par une protection toute particulière de la Providence. Il put cependant, de mémoire, rétablir la carte des pays qu'il avait parcourus, et refaire en partie son journal ; l'un et l'autre furent envoyés au ministre dans l'automne de 1674, par M. de Frontenac, qui rendait en même temps compte du succès de l'entreprise: «Le sieur Jolliet, que M. Talon me conseilla d'envoyer à la découverte de la mer du Sud, lorsque j'arrivai de France, en est de retour depuis trois mois, et a découvert des pays admirables et une navigation aisée par les belles rivières qu'il a rencontrées (2).» En récompense de ses services, Jolliet obtint du roi l'île d'Anticosti, qui valait alors beaucoup par sa position au milieu des riches pêcheries du Saint-Laurent, et par ses avantages pour la traite des pelleteries.

De son côté, le père Marquette avait conservé son journal, qui, depuis, est devenu fort important par suite de la perte

(1) *Relation des années* 1673-1678 ; *Voyages du père* Marquette.

(2) *Archives de la Marine, lettre de* M. de Frontenac, 14 *novembre* 1674.

des manuscrits de Jolliet. Quoique la santé du père Marquette eût été gravement altérée par les fatigues de son long voyage, le zélé missionnaire partit l'année suivante pour remplir la promesse donnée aux Illinois de les visiter de nouveau; il les rencontra réunis en grand nombre dans leur bourgade, et leur annonça les vérités de la religion chrétienne pendant les quelques jours qu'il passa parmi eux.

S'apercevant en ce lieu que sa maladie devenait de jour en jour plus dangereuse, il reprit le chemin de la mission de Michillimakinac. Pendant le voyage, qui se faisait en canot sur le lac Michigan, ses forces diminuèrent si rapidement que ses deux canoteurs comprirent qu'il ne pourrait arriver au terme de la navigation. Lui-même en était si convaincu, qu'il leur donna des instructions sur la manière de l'ensevelir. Lorsqu'il sentit approcher sa fin, il se fit débarquer près de l'embouchure d'une rivière qui porta longtemps son nom, et désigna un côteau voisin pour le lieu de sa sépulture. Ses compagnons dressèrent une misérable cabane d'écorce, sous laquelle ils le déposèrent. Après les avoir remerciés de leurs soins, le malade, en présence de son crucifix, répéta à haute voix sa profession de foi, et rendit grâces à Dieu de la faveur qu'il lui accordait de mourir comme un véritable missionnaire, dans une chétive cabane, au milieu des forêts et éloigné de tout secours humain. Après sa mort, ses deux compagnons déposèrent respectueusement en terre ses restes vénérés, et dressèrent une grande croix près du tombeau (1).

Deux ans après, les Kiskakons, sauvages chrétiens qui avaient été instruits par le père Marquette, relevèrent ses ossements, les disposèrent soigneusement dans une boîte faite d'écorce de bouleau, et les transportèrent avec de grandes démonstrations de respect à Saint-Ignace de Michillimakinac.

Le nom du père Marquette est longtemps resté célèbre dans les pays de l'ouest, et sa mort a donné naissance à plusieurs légendes qui se conservaient religieusement parmi les coureurs de bois, et dont une a été reproduite par Charlevoix, dans son journal de voyage (2).

(1) Le P. Jacques Marquette, né à Laon d'une ancienne famille de cette ville, entra dans la Compagnie de Jésus à dix-sept ans. Il arriva au Canada en 1666, et mourut le dix-huit mai 1675, âgé de trente-sept ans. *Vie du P. Marquette, par* J. G. Shea.

(2) *Journal historique, lettre XXII.*

CHAPITRE HUITIÈME

Catarakoui ou fort Frontenac—La Salle—Tentative de franciser les sauvages—Les Hurons à Notre-Dame de Foye—Iroquois chrétiens à La Prairie de la Madelaine et au saut Saint-Louis—Les coureurs de bois—Difficulté de M. de Frontenac avec M. Perrot, gouverneur de Montréal—Affaire de l'abbé de Fénelon—Sévères observations du roi et du ministre sur la conduite du gouverneur—Rappel de M. de Frontenac—M. Duchesneau intendant; ses pouvoirs—Extinction de la compagnie des Indes-Occidentales—Ferme du domaine d'occident—Règlement définitif des difficultés relatives à l'érection de l'évêché de Québec—Union du Séminaire de Québec à celui des Missions-Etrangères de Paris.

M. de Frontenac avait approuvé le projet de bâtir un fort sur les bords du lac Ontario, pour surveiller les mouvements des Iroquois, qui venaient de terminer heureusement la guerre entreprise depuis plusieurs années contre les Andastes et les Chaouanons. Déjà ces barbares s'efforçaient de détourner le commerce des pelleteries vers les provinces anglaises. Pendant l'hiver, il fut informé par les jésuites et par La Salle, qui était chez les Iroquois, que les Anglais tâchaient d'engager ceux-ci à conclure un traité avec les Outaouais, et à rompre la paix avec les Français. Comme les pays qui bordent le lac Huron et le lac Supérieur fournissaient la plus grande quantité de fourrures, les marchands de la Nouvelle-York auraient voulu détourner les nations outaouaises de descendre à Montréal, et les engager à suivre la rivière qui tombe dans la baie de Kenté, et de là dans le lac Ontario. Bientôt des magasins anglais se seraient établis dans les cantons iroquois, et auraient attiré de ce côté une grande partie du commerce de l'ouest.

Frontenac fit inviter les Iroquois à le rencontrer le printemps suivant, lorsqu'il irait visiter la mission des Sulpiciens à Kenté. Comme l'intention du gouverneur était de construire aussi promptement que possible le fort qui devait le rendre maître du lac Ontario, il fit de grands préparatifs ; et, vers la fin de juin, il partit de Montréal, avec une flotille de quatre bateaux plats et de cent vingt canots, qui portaient six canons et quatre cents hommes.

Après avoir examiné tous les environs, Frontenac se décida à placer le fort sur une pointe près de l'entrée de la rivière de

Catarakoui ; il jugeait que de ce point il serait facile de surveiller tous les mouvements des Iroquois et des Outaouais, sur la partie inférieure du lac. Les chefs iroquois furent gagnés par les manières nobles et engageantes du gouverneur ; ils se laissèrent facilement persuader de ne mettre aucun obstacle à la construction du fort, et partirent convaincus que cet établissement leur procurerait de grands avantages (1).

Dans ses entretiens avec eux, M. de Frontenac avait fait une telle impression sur les esprits des Iroquois de l'ouest, que tous retournèrent enchantés de leur réception, et publiant hautement les louanges d'Ononthio. Ces bonnes dispositions des chefs neutralisèrent les efforts que faisaient les Hollandais pour les indisposer contre les Français. La Hollande venait de recouvrer Manhatte ; les amiraux Binks et Evertsen s'en étaient emparés sans coup férir, et bientôt la province tout entière rentra volontairement sous la puissance de ses anciens maîtres.

La Salle joua le plus grand rôle dans cette entreprise après M. de Frontenac, et tous deux semblent avoir dès lors eu des vues pour attirer de ce côté une grande partie du commerce de l'ouest.

On construisit une barque pour la navigation du lac Ontario, et l'on proposa d'en bâtir une autre sur le lac Erié, dès qu'un nouveau fort sur la rivière de Niagara aurait été établi.

Le projet fut si bien reçu que M. de Frontenac commença de suite les travaux avant qu'ils n'eussent le temps de revenir sur leur première décision. L'enceinte du fort fut immédiatement tracée ; au bout de six jours, il avait été fermé et mis en état de défense ; et, pendant ce temps, l'on avait préparé pour la culture environ vingt arpents de terre. Le nom du gouverneur fut donné au nouvel établissement, et l'on essaya même de remplacer le nom sauvage du lac voisin par celui de Frontenac.

Le gouverneur fournit le magasin de Frontenac de marchandises et de munitions de guerre ; il y laissa un commandant avec une petite garnison, et donna pour aumônier le père Gabriel de La Ribourde, récollet (2).

M. de Frontenac avait une affection toute particulière pour les récollets, qui rendaient de grands services dans les postes nouveaux, où ils étaient ordinairement employés ; mais en revanche il avait apporté au Canada bien des préjugés contre les

(1) *Lettre de* M. de Frontenac, 1673.

(2) P. Chrestien LeClercq, *Premier Etablissement de la foi*, vol. II, ch. 20.

jésuites et contre le clergé séculier du pays, qu'il jugeait trop attaché à la compagnie. A peine était-il arrivé à Québec, avant même d'avoir l'occasion de connaître, par lui-même, l'état des missions, il écrivait au ministre: « J'ai témoigné (1) aux Jésuites l'étonnement où j'étais de voir que de tous les sauvages qui sont avec eux à Notre-Dame de Foye, il n'y en avait pas un qui parlât français ; et leur ai dit que, dans leurs missions, ils devaient songer, en rendant les sauvages sujets de Jésus-Christ, à les rendre aussi sujets du roi; que pour cela il leur fallait inspirer l'envie d'apprendre notre langue, essayer de les rendre plus sédentaires, et leur faire quitter une vie si opposée à l'esprit du christianisme, puisque le véritable moyen de les rendre chrétiens était de les faire devenir hommes.»

Depuis longtemps les gouverneurs français en arrivant dans le pays avaient tenu un langage à peu près semblable. Homme du monde, et élevé au centre de la civilisation européenne, M. de Frontenac n'était pas encore à portée de comprendre l'esprit d'indépendance, l'amour de la liberté et l'attachement à la langue et aux coutumes de leurs pères, qui forment le fond du caractère des sauvages de l'Amérique. En faire des hommes! Ils l'étaient déjà à leur gré ; ils se croyaient des hommes bien supérieurs à ces européens qui, arrivés au milieu des grandes forêts de l'Amérique, semblaient incapables d'y trouver la vie, et qui ne devenaient véritablement hommes qu'après avoir puisé aux connaissances et aux ressources des sauvages. On pouvait espérer non pas de changer entièrement leur caractère, mais de l'adoucir avec le temps, avant de les civiliser Pour réussir auprès de ces natures pleines de fierté, un seul moyen se présentait: c'était l'influence bienfaisante du christianisme. Afin d'arracher ces hommes à l'influence de leurs passions, il fallait les rendre chrétiens, après les avoir instruits, non pas dans une langue étrangère qu'ils méprisaient, mais dans la langue qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres, qu'ils avaient toujours entendue depuis leur enfance, et qui se parlait dans la famille. L'on ne pouvait pas s'attendre que les missionnaires laisseraient de côté les grandes vérités de la religion pour enseigner le français à leurs néophytes ; et, quand ils l'auraient essayé, ils n'y auraient pas réussi: la langue qui a été entendue au foyer domestique, que parle la mère de famille dans ses rapports avec ses enfants, qui est employée pour tous les détails de l'intérieur, ne se

(1) 1672.

laisse pas facilement détrôner. Depuis six cents ans, la puissante Angleterre a travaillé à étouffer la langue celtique en Irlande, et elle est loin d'avoir encore complètement réussi ; de nos jours, des villages micmacs et abenaquis, situés au milieu de populations anglaises ou françaises, ont si bien conservé l'idiome national, qu'on n'y trouve que quelques hommes capables de comprendre l'anglais ou le français.

Le Séminaire de Québec essaya, vers ce temps, et plusieurs fois depuis, à franciser quelques enfants sauvages, mais avec fort peu de succès. Après avoir passé quelques années au séminaire, qu'ils regardaient comme une prison, ces enfants fuyaient dès qu'ils le pouvaient, mettaient de côté les habits européens, endossaient le léger costume des sauvages, et s'élançaient avec une joie indicible au sein de la forêt (1).

Ces plaintes du comte de Frontenac, répétées à plusieurs reprises dans ses lettres à Colbert, finirent par produire quelque impression sur l'esprit du ministre, qui recommanda à Monseigneur de Laval de franciser et de civiliser les sauvages.

En 1669, après que la paix eut été conclue avec les Iroquois, les Hurons, réfugiés à Québec, avaient quitté les environs du fort Saint-Louis pour se retirer à Notre-Dame de Foye (2), où avec le secours des français du lieu, ils avaient bâti une chapelle. Quoiqu'ils eussent religieusement conservé leur langue, ils n'en avaient pas moins fait de grands progrès dans la civilisation chrétienne, qui enseigne les règles de la justice, de la tempérance et de la charité, bases les plus solides de la société. Ceux qui ont alors connu cette petite communauté lui ont rendu le témoignage le plus favorable. Ces hurons, transportés à l'Ancienne-Lorette, en 1674, et plus tard à la Nouvelle-Lorette, gardèrent leurs bonnes mœurs tant qu'ils eurent le bon esprit de conserver leur langue ; le moment d'arrêt dans l'échelle sociale, se manifesta quand la langue française fut adoptée par un grand nombre de familles du village.

Un grand nombre d'Iroquois avaient été attirés à La Prairie de la Madeleine, où, par les soins du père Frémin, ils s'étaient établis. Mais l'on ne tarda pas à reconnaître que le terrain n'y était pas propre à fournir les grains que les sauvages ont coutume de semer ; et, comme la famine commençait à s'y faire sentir, la nouvelle peuplade était menacée d'une désertion complète.

(1) *L'abbé de* La Tour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval.*

(2) Aujourd'hui Sainte-Foye.

Afin de prévenir ce malheur, un peu plus tard les missionnaires demandèrent au comte de Frontenac et à monsieur Duchesneau un emplacement situé vis-à-vis du saut Saint-Louis. Le premier ne répondit pas à la requête; mais M. Duchesneau en jugea plus favorablement, et accorda aux missionnaires ce qu'ils demandaient. Les iroquois chrétiens s'établirent au saut Saint-Louis, et la cour les y maintint malgré l'opinion contraire du comte de Frontenac.

En 1673, fut publiée une ordonnance du Roi, qui défendait expressément aux Français de demeurer dans les bois plus de vingt-quatre heures sans la permission expresse du gouverneur ; l'infraction de cette loi pouvait être punie de la peine de mort (1). Ce règlement avait été fait pour empêcher les jeunes gens d'abandonner la culture des terres, et de suivre les sauvages dans les bois pour y faire la traite. Le pays perdait sans aucun profit la plus vigoureuse partie de la population dans ces longs et pénibles voyages ; les uns succombaient à la fatigue, et mouraient au fond des bois ; les autres restaient au milieu des nations sauvages qu'ils avaient suivies ; un grand nombre ne se décidaient à se fixer et à se marier qu'après avoir sacrifié leur jeunesse et leur santé au profit des marchands qui les employaient. A la suite des plaintes qui lui avaient été adressées à ce sujet par les autorités ecclésiastiques et civiles, le roi avait cru arrêter les progrès du mal par un règlement contre les coureurs de bois, nom sous lequel furent désignés ceux qui s'engagaient, vers cette époque, dans des voyages lointains à l'intérieur du pays.

M. de Frontenac n'était pas homme à laisser dormir les pouvoirs qui lui avaient été confiés pour l'intérêt de la colonie. Ayant appris qu'à Montréal des officiers engagés dans le commerce avaient expédié des canots pour faire la traite malgré les défenses publiques, il envoya le sieur Bizard, lieutenant de ses gardes, pour les arrêter ; M. Perrot, gouverneur de Montréal, qui était associé pour le commerce avec l'un des prévenus, prit parti pour lui, et insulta publiquement le sieur Bizard, dans la maison de M. Le Ber, un des principaux marchands de la colonie. Mandé à Québec pour rendre compte de sa conduite, M. Perrot fut arrêté par les ordres du gouverneur général et emprisonné au château Saint-Louis ; le conseil commença à instruire son procès, quoiqu'il eût récusé à plusieurs reprises le plus grand nombre des conseillers.

(1) *Edits et Ordonnances.*

L'on pouvait jusque-là applaudir à a vigueur déployée par M. de Frontenac pour le soutien des lois ; mais malheureusement la fougue de son caractère l'emporta beaucoup trop loin. Le prisonnier du château Saint-Louis avait à Montréal un ami qui n'avait pas approuvé tous les procédés du gouverneur général, et dont la conduite était pour cela sévèrement examinée ; c'était un des anciens missionnaires des Iroquois de la baie de Kenté, l'abbé de Fénelon. Prêchant le jour de Pâques dans l'église paroissiale de Montréal, il prononça quelques phrases qui déplurent aux amis de M. de Frontenac. LaSalle se plaignit vivement de l'insulte qu'il prétendit avoir été faite à son protecteur. Suivant sa déposition, M. de Fénelon avait dit : « Celui qui est nanti de l'autorité ne doit pas inquiéter les peuples qui dépendent de lui ; mais il est obligé de les regarder comme ses enfants et de les traiter en père. Il ne faut point qu'il trouble le commerce du pays en maltraitant ceux qui ne lui font pas part du gain qu'ils y peuvent faire ; il doit se contenter de gagner par des voies honnêtes ; il ne doit point fouler le peuple ni le vexer par des corvées extraordinaires qui ne servent qu'à ses intérêts. Il ne faut pas qu'il se fasse des créatures qui le louent partout, ni qu'il opprime sous des prétextes recherchés des personnes qui servent les mêmes princes, lorsqu'elles s'opposent à ses entreprises.....; il a du respect pour les prêtres et les ministres de l'église.»

La Salle crut reconnaître quelque rapport entre ces paroles et des réflexions déjà faites en sa présence par M. de Fénelon au sujet du gouverneur général. Les habitants de Montréal, qui avaient blâmé les corvées exigées pour le voyage de Cataracouy, louaient hautement le sermon, et le regardaient comme une censure bien méritée du despotisme de M. de Frontenac ; tandis que d'autres déclaraient qu'ils en avaient été scandalisés.

Informé de tout ce qui s'était passé, M. de Frontenac fit demander une copie collationnée du sermon de M. de Fénelon. « J'ai prononcé mon discours devant deux cents personnes, » répondit celui-ci ; « qu'on les interroge si l'on veut. Quant à moi, si je suis innocent, on n'a rien à me demander ; si je suis coupable, ce que je nie formellement, on n'a pas droit de prétendre que je travaille à ma condamnation (1). »

Sur le refus qu'il fit de livrer son sermon, il fut assigné à comparaître devant le Conseil Supérieur ; traduit devant ce corps, le 21 août suivant, M. de Fénelon récusa le gouverneur,

(1) *Archives de la Marine.*

qui, étant sa partie, siégeait néanmoins comme l'un de ses juges; on lui répondit en le faisant saisir par un huissier et conduire en prison (1).

Grâces à l'impétuosité et à la hauteur de M. de Frontenac, aux menées des entremetteurs, à la résistance de M. de Fénelon, l'affaire, si mince au commencement, avait pris de larges proportions. L'accusé en appela à la cour ecclésiastique, qui, suivant lui, devait prononcer sur cette affaire ; de plus il récusait, comme juges, tous les conseillers, dont les uns étaient les amis du gouverneur et les autres avaient été nommés par lui. De son côté, le conseil multipliait ses séances ; la première de chaque jour commençait par fois à sept heures du matin, et la seconde se prolongeait jusqu'à la nuit. M. de Bernières, grand vicaire et official, était appelé devant le conseil, réprimandé et averti de ne plus répondre à des requêtes du genre de celle qui lui avait été adressée par M. de Fénelon ; deux ecclésiastiques, MM. Rémy, de Montréal, et de Francheville, furent condamnés à l'amende, pour ne s'être pas présentés devant le conseil sur l'ordre qu'ils en avaient reçu (2).

Malgré tous ces mouvements, l'affaire ne put être jugée dans le pays, et fut renvoyée à Paris, où MM. de Fénelon et Perrot furent conduits dans l'automne de 1674.

La résistance de M. Perrot à l'autorité du gouverneur général fut blâmée par le roi. « Pour l'en punir, » écrivait Louis XIV, « je l'ai fait mettre à la Bastille pour quelque temps ; en sorte qu'en retournant en ce pays-là, non seulement cette punition le rendra plus circonspect sur ce qui concerne son devoir, mais il servira encore d'exemple pour retenir les autres. « Mais, » continue-t-il, « pour vous instruire de mes sentiments, après avoir donné cette satisfaction à mon autorité, qui a été violée dans votre personne, je vous dirai que, sans une nécessité absolue, vous ne deviez point faire exécuter ces ordres dans l'étendue d'un gouvernement particulier sans en avoir donné part au gouverneur... J'ai blâmé l'action de l'abbé de Fénelon, et je lui ai ordonné de ne plus retourner en Canada ; mais je dois vous dire qu'il était difficile d'instruire contre lui une procédure criminelle, ou d'obliger les prêtres de Saint-Sulpice qui sont à Montréal, de déposer aussi contre lui. Il fallait le remettre entre les mains de son évêque ou du grand vicaire, pour le punir par les peines ecclésiastiques, ou

(1) *Registre du Conseil Supérieur.*

(2) *Registres du Conseil Supérieur.*

l'arrêter et le faire ensuite repasser en France par le premier vaisseau (1). »

Dans la même lettre, le roi donnait à M. de Frontenac quelques avertissements sur sa conduite. « L'on m'a dit que vous ne vouliez pas permettre que les ecclésiastiques et autres pussent vaquer à leurs missions et à leurs autres fonctions, ni même sortir des lieux de leur demeure, sans passeport de Montréal à Québec.

« Que vous les faisiez venir souvent pour des causes très-légères.

« Que vous interceptiez leurs lettres, et ne leur laissiez pas la liberté d'écrire.

« Si le tout ou partie de ces choses est véritable, vous devez vous en corriger. »

« Sa Majesté, » lui écrivait Colbert, vers le même temps, « m'a ordonné de vous expliquer, en particulier, qu'il est absolument nécessaire pour le bien de son service.... d'adoucir votre conduite, et de ne pas relever avec trop de sévérité les fautes qui pourraient être commises, soit contre son service, soit contre le respect qui est dû à votre personne et à votre caractère (2). »

Ces observations sévères étaient fondées sur des plaintes adressées au roi et au ministre contre la hauteur de M. de Frontenac et contre la manie de vouloir tout régler par lui-même. Il avait composé le Conseil Supérieur d'hommes qui lui étaient entièrement dévoués, et se tenait ainsi l'arbitre de la justice, quoique le ministre lui eût clairement déclaré, dans une dépêche (3), que toute son autorité dans cette assemblée consistait à exercer la présidence, et à faire discuter et examiner les matières, sur lesquelles le conseil seul avait le droit de prononcer.

Comme la cour s'apercevait que ses conseils de modération n'étaient pas écoutés par le comte de Frontenac, elle se décida à envoyer au Canada un intendant pour remplir la vacance causée, trois ans auparavant, par le départ de M. Talon. M. Jacques Duchesneau fut nommé à cette charge. Il avait été président des trésoriers de la généralité de Tours, et s'était acquitté de ses fonctions à l'entière satisfaction de ses supérieurs (4).

(1) *Lettre du Roi à M. de Frontenac*, 22 *avril* 1675.

(2) *Archives de la Marine.*

(3) 17 mai 1674.

(4) *Edits et Ordonnances*, vol. III. *Commission de M. Duchesneau.*

Sa commission, en date du cinq juin 1675, le chargeait de l'administration de la justice, de la police et des finances dans les « pays de Canada, Acadie, île de Terreneuve et autres pays de la France Septentrionale.» En cette qualité, il devait « présider au Conseil Souverain en l'absence de M. de Frontenac ; tenir la main à ce que les juges inférieurs et les autres officiers de justice fussent maintenus et protégés dans leurs fonctions, et à ce que le Conseil Souverain jugeât toutes les matières civiles et criminelles conformément aux édits et ordonnances du roi et à la coutume de Paris ; faire, avec le concours des conseillers, les règlements nécessaires pour la police générale du pays, pour les foires et les marchés, pour l'achat et la vente des denrées et des marchandises. » Le roi lui confiait, en même temps, le pouvoir de juger seul et souverainement en matière civile ; il lui remettait aussi la direction du maniement et de la distribution des deniers, vivres, munitions et fortifications appartenant à l'état.

Par les instructions du roi, M. Duchesneau devait veiller à l'exécution de plusieurs changements qui avaient été jugés nécessaires, dans le nouvel état des affaires. La compagnie des Indes-Occidentales, à qui le roi avait, en 1664, cédé la Nouvelle-France et quelques autres colonies, n'avait pas été plus heureuse que sa devancière. Les dépenses étaient devenues considérables par la part qu'elle avait dû prendre dans la guerre contre les Anglais ; elle pouvait se dédommager à l'avenir par son commerce et par l'exploitation des immenses pays qui lui avaient été cédés ; mais, comme ces profits étaient éloignés et fort peu assurés, les particuliers intéressés dans la compagnie auraient préféré le remboursement de leurs avances. La cour se décida à les désintéresser, en faisant droit à leurs justes réclamations ; le capital de leurs actions leur fut remboursé, et toutes les terres concédées à la compagnie furent réunies au domaine royal (1).

Rentrant dans tous ses pouvoirs, le roi confirma plusieurs concessions de terres faites par M. de Frontenac ; l'établissement du Conseil Souverain fut assuré par de nouvelles lettres ; M. de Villeray, qui en avait été éloigné, fut rétabli dans la charge de premier conseiller ; la prévôté de Québec fut supprimée, et le conseil eut ordre de rendre la justice en première instance, comme il l'avait fait avant l'édit de mai 1664 (2).

(1) *Mémoire des Commissaires*, tome II.

(2) *Edit du Roi, décembre* 1674.

Le roi s'obligea de pourvoir à la subsistance des curés et autres ecclésiastiques partout où cela serait nécessaire, et de subvenir, quand il le faudrait, aux dépenses du service divin.

A l'extinction de la compagnie des Indes-Occidentales, la ferme du domaine d'occident fut adjugée à Nicolas Oudiette, à raison de trois cent cinquante mille livres. Le fermier prélevait cent livres de sucre par tête, aux îles françaises de l'Amérique; au Canada, il recevait le dixième des tabacs et eaux-de-vie qui y entraient, le dixième des peaux d'orignaux qui en sortaient, et le quart des castors que les habitants achetaient des sauvages. Il jouissait aussi du droit de faire la traite à Tadoussac à l'exclusion de tout autre ; il avait aussi le monopole du transport du castor en France, à condition qu'il recevrait dans ses magasins à Québec, tout ce qui lui en serait présenté, et qu'il le paierait à raison de quatre francs et demi la livre (1).

M. Duchesneau eut instruction de se concerter avec M. de Frontenac au sujet de la mise à exécution de ces nouvelles mesures, et de tenir la main à ce que tous les officiers s'acquittassent soigneusement de leurs fonctions. Il arriva à Québec au commencement de septembre 1675, en compagnie de Mgr. de Laval et de quelques ecclésiastiques.

Il y avait déjà quatre années que le vénérable pasteur s'était séparé de son troupeau, pour aller défendre les intérêts de l'église du Canada. Par une bulle de Clément X, datée du premier octobre 1674, il avait été nommé évêque titulaire de Québec et suffragant immédiat du Saint-Siége. Louis XIV désirait obtenir que le diocèse de Québec appartînt à la province ecclésiastique de Rouen, et avait ordonné à son ambassadeur à Rome de presser cette mesure; mais le Souverain Pontife s'y était constamment refusé, et l'avait enfin emporté. La longue discussion qui avait eu lieu à ce sujet était une des causes qui avaient si longtemps retardé l'érection du diocèse de Québec et l'émission des bulles du premier évêque de ce siége. L'on doit ici avouer que les regards du Souverain Pontife pénétraient bien plus avant dans l'avenir que ceux du grand roi. Louis XIV s'occupait du royaume de France; Clément X songeait aux intérêts du monde catholique. La petite colonie française grandirait avec le temps ; séparée de la mère patrie par l'océan, elle pouvait être arrachée à la France par l'Angleterre, si puissante déjà en Amérique: que serait alors devenue

(1) *Archives de la Marine.*

l'église de Québec, si elle avait été accoutumée à s'appuyer sur celle de Rouen et à en dépendre? Mieux valait établir de suite des rapports immédiats entre l'évêque de Québec et le chef suprême de l'église catholique ; mieux valait établir des liens qui ne pourraient être brisés ni par le temps, ni par la force ; et Québec pouvait ainsi devenir un jour la métropole des diocèses qui seraient tirés de son sein.

Avant de quitter la France, l'évêque de Québec renouvela, le dix-neuf mai 1675, l'union de son séminaire avec celui des Missions-Étrangères de Paris. Cette union, qu'il avait effectuée une première fois, en 1665, comme vicaire apostolique de la Nouvelle-France, était d'une grande importance pour son diocèse. Il trouvait, en effet, dans cette maison de bons sujets, qu'on lui envoyait au besoin, et des correspondants fidèles. auxquels il pouvait s'adresser avec confiance, et qui avaient à la cour assez de crédit pour faire entendre leurs réclamations en faveur de l'église du Canada. Le roi confirma ces deux actes par des lettres patentes du mois d'avril 1676 (1).

(1) L'abbé de La Tour, *Mémoires sur la vie de Mgr. de Laval*, liv. VI.—*Edits et Ordonnances*, vol. I.

CHAPITRE NEUVIÈME

Conflits entre M. Duchesneau et M. de Frontenac, sur la présidence du conseil et au sujet de la traite de l'eau-de-vie—Zèle de Mgr. de Laval pour abolir ce trafic —Il envoie en France, pour ce sujet, son grand vicaire, M. Dudouyt—Assemblée spéciale de vingt-quatre personnes intéressées—Mgr. de Laval passe en France, et obtient confirmation des défenses déjà portées—Appréciation de sa conduite à ce sujet—Inconvénient et abus de la traite des boissons fortes—La Salle obtient concession du fort Frontenac et de la seigneurie de Cataracouy—Entreprises de La Salle—Ses malheurs—Fort de Niagara—Voyage du P. Hennepin—Fort de Crèvecœur—Voyage de La Salle au Mississipi—Tonti et le P. Membré—La Salle passe en France.

M. Duchesneau, introduit au conseil peu après son arrivée, se trouva dans une position qui devait naturellement amener quelque conflit d'autorité avec le gouverneur. Il avait reçu instruction d'exercer la présidence, en réglant les discussions, prenant les voix des conseillers, et proclamant le résultat des délibérations ; et, cependant, il n'occupait que la troisième place au conseil. La première appartenait au gouverneur, qui est désigné comme président par le ministre, quoiqu'il n'y assistât que pour donner son avis ; la seconde était à l'évêque de Québec, qui, lorsqu'il était absent du pays, pouvait être remplacé par son grand vicaire. Pour M. de Frontenac, accoutumé depuis trois ans à diriger toutes les délibérations du conseil, il devait être difficile de porter le titre de président sans en exercer les fonctions ; aussi la lutte ne tarda pas à commencer entre lui et l'intendant. Au conseil étaient appelés M. de Villeray, premier conseiller, de Tilly, Damours, Dupont, Louis-René de Lotbinière, de Peyras et Denys de Vitré. M. Ruette Dauteuil exerçait les fonctions de procureur-général qui consistaient à parler au nom du roi, à faire les représentations et réquisitions nécessaires, quand il s'agissait des intérêts du roi ou du public, à donner et soutenir ses conclusions sur les affaires discutées dans le conseil. Quelques-uns de ces officiers avaient été rétablis dans leurs charges sur l'injonction expresse du roi.

Malgré les ordres donnés par la cour et les soins de Mgr. de Laval, la vente de l'eau-de-vie aux sauvages augmentait rapi-

dement et produisait les plus grands maux parmi les indigènes. En 1676, l'évêque envoya en France un de ses grands vicaires, M. Dudouyt, pour obtenir le renouvellement des défenses déjà faites à ce sujet. M. Duchesneau écrivit en même temps à Colbert pour appuyer le sentiment de l'évêque, du clergé séculier et des missionnaires, qui se plaignaient unanimement des désordres causés par le mépris des anciens règlements sur cette matière. On avait réussi à persuader le conseil du roi que ce commerce était nécessaire pour retenir les naturels du pays ; que les abus étaient bien moindres que ne le représentaient les ecclésiastiques, qui se servaient de ce prétexte pour soutenir leur autorité et étendre leur domination sur les consciences. Colbert paraît avoir cédé à ces représentations ; car, en 1677 (1), il écrivait à l'intendant : « Je vois M. le comte de Frontenac de l'avis que le commerce des boissons, qu'on appelle en ce pays-là enivrantes, avec les sauvages, ne cause point les grands et effroyables maux sur lesquels Mgr. de Québec fait un cas réservé, et même qu'il est nécessaire pour le commerce ; et je vous vois d'un sentiment contraire au sien. Sur cette matière, avant que de vous ranger au sentiment de M. l'évêque, vous deviez vous informer fort exactement du nombre de meurtres, d'assassinats, d'incendies et d'autres excès causés par l'eau-de-vie ..... et m'en envoyer la preuve. En cas que ces faits eussent été bien constants... sa majesté aurait fait une très-sévère et très-vigoureuse défense à tous ses sujets de faire ce trafic. Mais, au défaut de cette preuve et voyant de plus le contraire par le témoignage et le rapport de ceux qui ont été le plus longtemps dans ce pays, il n'est pas juste, et la police générale d'un état résiste en cela aux sentiments d'un évêque, qui, pour empêcher les abus que quelque petit nombre de particuliers peuvent faire d'une chose qui est bonne en soi, veut abolir le commerce d'une denrée qui sert beaucoup à attirer le commerce et les sauvages mêmes parmi les chrétiens orthodoxes. »

Quelques jours après, le ministre, encore indécis et ne sachant trop s'il devait se fier aux rapports du gouverneur et des marchands, ou à ceux de l'intendant, de l'évêque et des missionnaires, adressait des instructions à M. de Frontenac (2).

« M. l'évêque de Québec m'a fait remettre ici par son grand vicaire une consultation qu'il a faite en Sorbonne.... L'intention

(1) *Lettre de* Colbert, 1er *mai* 1677.

(2) *Lettre de* Colbert *à Frontenac*, 18 *mai* 1677.

de sa majesté est que, si tous les faits contenus en cette consultation sont véritables en général, c'est-à-dire, si tous les sauvages et toutes les bourgades s'enivrent et commettent ensuite des crimes, assassinats, etc., en ce cas, il est juste que vous cherchiez des moyens d'empêcher qu'on ne porte aux sauvages de ces sortes de boissons ; mais, si ces désordres sont seulement commis par quelques particuliers et qu'ils soient seulement un peu plus sujets à s'enivrer que ne sont les Allemands, et ici en France les Bretons, sa majesté veut en ce cas que vous employiez son autorité non pas pour rien prononcer directement contre l'autorité épiscopale, mais pour empêcher par l'autorité royale, que l'épiscopat n'entreprenne rien au dehors de l'église, en une matière qui est purement de police. »

Comme le roi ne demandait qu'à être éclairé pour prendre une décision finale sur cette question, il enjoignit à M. de Frontenac de choisir dans la colonie vingt-quatre personnes, qui seraient chargées d'examiner les inconvénients de la traite de l'eau-de-vie.

Ceux qui furent appelés à cette assemblée, étaient engagés dans le commerce avec les nations sauvages ; aussi la plupart se déclarèrent en faveur de la liberté du trafic de l'eau-de-vie. Suivant ceux-ci, il en résultait bien peu de désordres parmi les naturels du pays ; d'ailleurs, les Hollandais, distribuant des boissons enivrantes aux Iroquois, attiraient par ce moyen les peaux de castor à Orange et à Manathe : il était donc absolument nécessaire de permettre le commerce de l'eau-de-vie pour amener les sauvages dans la colonie française et les empêcher de porter leurs pelleteries aux étrangers. Tel fut le principal argument apporté et répété, sur différents tons, par les partisans de la liberté du commerce de l'eau-de-vie.

Quelques-uns des membres de l'assemblée ne s'occupant pas uniquement des peaux de castor, firent valoir des raisons d'un ordre plus relevé.

Le sieur Bourdon de Dombourg présenta en peu de mots un résumé des arguments apportés au soutien de l'opinion de ces derniers. « Si la traite des boissons enivrantes est défendue, » dit-il, « les sauvages vivront en paix, on ne réussira pas à attraper leurs pelleteries pour un peu de boisson qu'on leur donne ; les Français s'adonneront à la culture des terres, ce qui sera cause que le pays fleurira. Au contraire, si la traite est permise, le pays déchoira bien loin d'augmenter ; Dieu sera très-mal servi, parce que les sauvages ne boivent que pour s'enivrer, et, lorsqu'ils sont ivres, ils commettent beaucoup de

crimes et d'incestes, les enfants tuent leurs pères, violent leurs sœurs, les mères tuent leurs enfants, et les femmes se prostituent pour quelques verres d'eau-de-vie. Si la liberté de cette traite est accordée, les coureurs de bois se multiplieront, et, pour quelques sous d'eau-de-vie, enlèveront aux sauvages pour six ou sept francs de castor. On sait que les sauvages, lorsqu'ils ont bu, vendent ce qu'ils ont, et donnent quelquefois un fusil pour un demi-septier d'eau-de-vie. Pourquoi ne voit-on plus autant de sauvages depuis qu'on traite des boissons ? C'est qu'ils en boivent en si grande quantité, qu'ils en meurent. Cette passion de boire les empêche de se convertir, parce que, depuis qu'ils y sont accoutumés, ils ne s'occupent plus d'autre chose, et ne veulent plus entendre parler de Dieu. »

Comme le procès-verbal de cette assemblée allait être envoyé à la cour dans l'automne de 1678, Monseigneur de Laval se décida à retourner en France pour soutenir par des preuves les faits allégués dans les mémoires qu'il avait déjà fait présenter. Il parut devant le roi avec des mémoires si clairs et si forts, que le souverain et son ministre comprirent l'étendue du mal que causait le commerce dont se plaignait l'évêque de Québec. Louis XIV confia l'examen de la question à son confesseur, le père La Chaise, et à l'archevêque de Paris. Après en avoir conféré avec Mgr. de Laval, ils furent d'avis que le roi devait défendre très-expressément aux Français de porter des boissons enivrantes dans les bois et dans les habitations des sauvages. Colbert envoya à M. de Frontenac l'ordonnance expédiée en conformité de cet avis, et enjoignit à l'intendant de tenir la main à la faire ponctuellement exécuter, et l'informa en même temps que l'évêque de Québec avait consenti à réduire le cas réservé aux termes de ce règlement (1).

La permission de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages était ainsi restreinte aux habitations françaises, et il était défendu d'en porter dans les bois. L'évêque avait obtenu beaucoup moins qu'il ne souhaitait ; car, comme les maisons françaises étaient dispersées, que plusieurs même étaient rapprochées des villages sauvages, il était encore facile aux vendeurs de trouver des entrepôts pour y déposer leur marchandise, et fort difficile de découvrir les contraventions à l'ordonnance. C'était cependant un avantage remporté sur la cupidité des coureurs de bois, et un pas vers un meilleur ordre de choses. Ne pouvant obtenir davantage, Mgr. de Laval revint au Canada en 1680, et

(1) *Lettre de* Colbert *à Ducheneau*, 24 *mai* 1679.

essaya de combattre les restes du mal par l'influence salutaire de la religion.

La lutte qu'il eut à soutenir contre les intrigues et les persécutions de ceux qui favorisaient le commerce de l'eau-de-vie, forme comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des habitants du Canada. Pour résister aux progrès d'un mal qui menaçait de ruiner la colonie au moral et au physique, il opposa une patience, une sagesse et une fermeté qui arrêtèrent les progrès du fléau, et le forcèrent même à rétrograder. Soutenu par son clergé et par un petit nombre de laïques, amis de leur pays, le digne prélat opposa une digue que rien ne put emporter. Contre les vils artifices des marchands, il opposa la sagesse et la fermeté d'un véritable chrétien.

Ce qu'il y avait d'honneur, de patriotisme et de vraie sagesse dans la Nouvelle-France se leva pour repousser la cupidité, le libertinage, et l'égoïsme de ces faux amis du pays, qui cherchaient à s'enrichir en se couvrant du masque du bien public. Si la victoire sur ces hommes ne fut pas complète, elle fut cependant suffisante pour sauver le Canada.

On ne peut lire sans frémir les épouvantables peintures que nous ont laissées quelques plumes de l'époque, des orgies auxquels se livraient les habitants de bourgades entières, lorsque les traiteurs arrivaient avec leurs boissons empoisonnées.

«Nos sauvages commencèrent à revenir de Montréal,» écrivait de Michillimakinac un témoin oculaire en 1692; «mais leur arrivée a troublé notre repos, les ayant vus revenir avec cent barils d'eau-de-vie. Chaque jour, les cabanes et les déserts retentissent du bruit et des hurlements horribles des ivrognes, qui, en se battant, se sont blessés et ont commis bien des infamies. On n'a pu vaquer aux affaires pour lesquelles M. de Louvigny est envoyé par le gouverneur, n'y ayant eu aucun moyen de tenir conseil avec les chefs. »

Appelé comme témoin, dans une enquête tenue en 1677, au sujet d'un double meurtre commis par des sauvages ivres, au bout de l'île de Montréal, le sieur René Cuillerier, qui avait longtemps vécu avec les Iroquois, faisait la déclaration suivante : « Les sauvages ne boivent que pour s'enivrer, pour battre et maltraiter les autres dans leur ivresse. Alors les villages sont désertés ; les meurtres sont fréquents ; ils mutilent, battent, brûlent, se suicident. »

Dans la même circonstance, Charles LeMoyne de Longueuil, qui avait longtemps vécu parmi les sauvages, et qui les connaissait parfaitement bien, rendait un témoignage à peu près sem-

blable. « L'expérience que j'ai eue parmi eux, » disait-il, « m'a convaincu que la plupart d'entre eux ne boivent que pour s'enivrer, pour avoir ensuite plus de liberté à commettre tous les crimes et désordres que les lois divines et humaines défendent. J'ai été moi-même obligé avec mes domestiques d'arracher des mains de quelques sauvages, hommes et femmes ivres, les haches et les couteaux qu'ils tenaient pour s'entretuer, dans le dessein ensuite d'embraser et de réduire en cendres leurs cabanes, sans considérer qu'il y avait plusieurs autres sauvages, femmes et enfants. » « Je certifie, » écrivait un célèbre traiteur, le sieur Dulhut, « que pendant dix ans que j'ai passés aux Outaouais, chez les Nadouessioux, au fort Saint-Joseph, et au Détroit, je n'ai jamais vu traiter l'eau-de-vie, qu'il ne soit arrivé de grands désordres, jusqu'à voir le père tuer le fils, et le fils jeter sa mère dans le feu. Moralement parlant, il est impossible de traiter l'eau-de-vie dans les bois, sans s'exposer à tomber dans ces malheurs. »

Les défenseurs d'un système qui produisait ces scènes d'enfer, prétendaient que c'était un moyen d'attacher les sauvages aux Français, et cependant les mémoires de cette époque prouvent à l'évidence que la vente des boissons enivrantes, après avoir décimé les nations amies, les obligeait souvent de s'éloigner avec un souverain mépris et une haine profonde contre les Français. De deux mille algonquins qui fréquentaient les bords de la rivière des Outaouais, avant qu'ils usassent des boissons enivrantes, trente ans après, il ne restait plus que cent cinquante hommes, qui s'éloignèrent, pour n'être plus exposés à l'occasion de s'enivrer. « Nous aurions eu tous les Iroquois, écrivait le respectable M. Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal, s'ils ne voyaient qu'il n'y a pas moins de désordres ici que dans leur pays, et que même en ce point nous surpassons les hérétiques. L'ivrogne se laisse aller à la tentation de boire quand il a la boisson présente ; mais, quand il voit, après l'ivrognerie, qu'il est tout nu et sans armes, le nez mangé, estropié et tout massacré de coups, il enrage contre ceux qui l'ont mis en cet état. » Une vieille algonquine, se voyant dépouillée après la boisson, s'écriait d'une voix infernale contre les enivreurs des sauvages : Plût à Dieu que je pusse les voir tous enfoncés dans le milieu des enfers !

Dans une occasion où ils avaient été forcés de se plaindre contre quelques marchands français, les anciens et les guerriers de la nation outaouaise déclarèrent à M. de Louvigny, qu'ils regardaient le commerce de l'eau-de-vie comme un pil-

lage publiquement fait de leurs castors, fusils et autres choses nécessaires ; que si, après en avoir fait avertir Ononthio, il permettait encore aux Français de leur en apporter, il fallait que le gouverneur, l'évêque et les missionnaires se fussent entendus pour les piller (1).

Plusieurs fois, il est arrivé que les expéditions françaises ont manqué de succès, parce que des misérables, poussés par le désir de faire un vil profit, ne craignaient pas d'exposer la vie et l'honneur de leurs compatriotes, en les privant de l'appui des sauvages alliés ; ainsi avorta l'expédition de M. de Courcelles contre les Agniers, parce que ses guides algonquins l'abandonnèrent pour boire quelques barils d'eau-de-vie, fournis par des français. En 1691, l'ivrognerie empêcha les Outaouais et les Hurons du lac Huron de suivre M. de Louvigny à la guerre contre les Iroquois ; la conséquence fut que ceux-ci portèrent toutes leurs forces contre l'île de Montréal, où ils massacrèrent beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants, et brûlèrent un grand nombre de maisons. Dans une autre occasion, des vendeurs d'eau-de-vie allèrent au-devant des sauvages qui venaient au secours des Français, les enivrèrent, les dépouillèrent de leurs armes et les empêchèrent d'aller plus loin. »

En retour de tous ces maux, quels profits le pays retirait-il de la vente des boissons enivrantes ? Les droits imposés sur l'eau-de-vie rapportaient environ deux mille francs par année ; les coureurs de bois, qui la portaient aux sauvages, ruinaient leur santé en peu d'années, et, à la fin de leurs courses, étaient exploités et pressurés par ceux qui les avaient équipés pour le voyage. En somme, les profits revenaient à une quinzaine de cabaretiers, haïs et méprisés des vrais amis du pays, et qui s'empressaient, après avoir fait fortune, de retourner en France, pour dépenser, loin du théâtre de leur infamie, une fortune honteusement acquise. Et c'était pour l'avantage de ces misérables, que des gouverneurs, des intendants, des membres honorables de la société s'élevaient contre le courageux évêque, criaient à la tyrannie du clergé, et invoquaient à haute voix la liberté de conscience. La morale foulée aux pieds, l'injustice dépouillant les pauvres victimes, les réduisant à la plus abjecte misère, et leur inspirant la haine et le mépris pour la nation à laquelle appartenaient leurs oppresseurs ; les tribus amies de la France détruites par l'ivrognerie, et leurs tristes restes s'éloignant du

(1) *Lettre de* M. de Louvigny *à M. de Frontenac,* 30 *juin* 1691.

siége de la contagion et s'enfonçant dans la profondeur des forêts pour échapper au fléau ; les jeunes gens d'une partie de la colonie usant leurs forces, ruinant leur santé et perdant leurs mœurs dans des courses qui ne les enrichissaient point; la culture des terres abandonnée, le progrès de la population arrêtée, le pays tout entier s'appauvrissant pour remplir les coffres de quelques aventuriers qui avaient réussi à tromper les autorités : voilà le triste tableau que l'évêque présentait à la cour ; et ce tableau, des documents authentiques le prouvent, n'avait pas été chargé, ni assombri. Un spectacle semblable avait commencé à se montrer dans les colonies anglaises, et le gouverneur Andros, dans l'intérêt de la morale et de l'humanité, proposa aux Français d'interdire la vente des boissons enivrantes aux sauvages, promettant d'en faire autant de son côté ; mais sa demande fut rejetée. Les législateurs de la Nouvelle-Angleterre avaient si bien reconnu les désordres causés par l'ivrognerie, qu'ils publièrent une ordonnance par laquelle il était défendu, sous de graves peines, de distribuer des eaux-de-vie aux sauvages ; le même règlement fut établi par Penn dans sa pacifique colonie ; et ces hommes ont trouvé de nombreux panégyristes. Mais, lorsqu'un évêque et ses coadjuteurs viennent réclamer, au nom de Dieu et de la patrie, que l'on mette fin aux pratiques désastreuses auxquelles se livraient quelques marchands, pour eux l'on n'a que des paroles de haine et de mépris.

Aujourd'hui que les passions de l'époque se sont tues depuis longtemps, il est impossible de ne pas admirer l'énergie que déployait le noble évêque, implorant la pitié du monarque pour les pauvres sauvages de la Nouvelle-France avec tout le courage que montrait Las Casas, lorsqu'il plaidait la cause des sauvages de l'Amérique espagnole. Dédaignant les hypocrites clameurs de ces hommes qui prostituaient le nom de commerce pour couvrir leurs spéculations et leurs rapines, il s'exposa aux mépris et aux persécutions pour sauver les restes de ces vieilles nations américaines, pour garantir son troupeau de la contagion morale qui menaçait de s'appesantir sur lui, et pour ramener dans la bonne voie les jeunes gens qui allaient se perdre au milieu des tribus sauvages.

Deux ou trois ans après son retour de la découverte du Mississipi, Jolliet demanda inutilement au ministre de lui accorder la permission d'aller s'établir dans le pays des Illinois pour y commercer avec eux.

De son côté, LaSalle désirait beaucoup étendre son commerce

de ce côté. Il avait vu Jolliet à son passage à Frontenac ; informé des découvertes du jeune canadien, il avait conçu le plan de les continuer, et de faire du fort de Frontenac un dépôt où il pourrait s'approvisionner pour ses voyages d'exploration. En 1674, il exposa à la cour qu'ayant déjà commandé pendant quelque temps à Frontenac, il savait de quel avantage ce fort pouvait devenir pour la colonie du Canada ; il s'offrait en même temps de l'entretenir à ses dépens, et de rembourser les sommes qui y avaient déjà été dépensées, à condition que le roi le lui accorderait en seigneurie avec quatre lieues de pays sur les bords du lac Ontario et quelques îles voisines. Il suppliait, en même temps, le roi de lui donner des lettres de noblesse, en considération des découvertes qu'il avait faites dans le pays, depuis sept ans qu'il y résidait.

De son côté, il s'obligeait à mettre le fort en meilleur état de défense, et à y entretenir une garnison aussi nombreuse que celle de Montréal ; à acquitter les dettes contractées par le gouvernement envers M. de Frontenac pour premiers frais d'établissement ; à donner des concessions à tous ceux qui voudraient s'y établir ; à y attirer des sauvages auxquels l'on apprendrait des métiers et qu'on engagerait à cultiver la terre ; enfin, à bâtir une église, dès qu'il y aurait réuni cent personnes, et à y entretenir un ou deux récollets (1). La cour lui accorda volontiers toutes ses demandes par des lettres données en 1675. De retour au Canada, il bâtit à Frontenac un fort de pierre avec quatre bastions, fournit les magasins de marchandises, attira des sauvages et quelques français, et obtint un ou deux récollets comme aumôniers de sa petite garnison.

La Salle rencontra bien des difficultés et des contradictions dans l'exécution de son ouvrage ; mais sa capacité et son énergie, soutenues par la protection du gouverneur, lui firent surmonter tous les obstacles. Chaque année, M. de Frontenac remontait jusqu'au fort de La Salle pour conférer avec les chefs et les principaux guerriers des nations iroquoises (2).

Cependant, le sieur de La Salle désirait chercher un passage au Japon et à la Chine par le nord ou par l'ouest du Canada ; il s'était fait des amis et des protecteurs dans le pays, et s'occupait à acquérir les connaissances dont il pouvait avoir besoin pour son dessein. Il songeait aussi au Mississipi d'où Jolliet était récemment arrivé Enfin, après avoir consulté le sieur de

(1) *Documents de Paris*, 1ère *série*, vol. I.
(2) P. Chrestien LeClercq, *Etablissement de la foi, etc.*, vol. II.

Frontenac, La Salle se rendit en France, dans l'année 1677; et, à la faveur des lettres de Frontenac, il obtint de la cour les pouvoirs nécessaires pour entreprendre à ses frais de poursuivre les découvertes du père Marquette et de Jolliet

Colbert était mort, lorsque M. de La Salle arriva en France; mais M. de Seignelay, qui occupait la place de son père au département de la marine, lui fit obtenir du roi tout ce qu'il souhaitait: Louis XIV lui fit expédier des lettres de noblesse, lui accorda la seigneurie de Cataracouy, et le gouvernement du fort, à condition qu'il le bâtirait de pierre, et l'engagea à continuer les découvertes commencées.

Le prince de Conti, qui avait puissamment appuyé La Salle dans ses demandes, l'engagea à conduire avec lui en Amérique le chevalier de Tonti, dont le frère était déjà dans la Nouvelle-France. La Salle accepta cette demande avec reconnaissance, et il n'eut point lieu de s'en repentir; car Tonti demeura toujours attaché à ses intérêts, et lui rendit de forts grands services. Ce gentilhomme avait servi en Sicile, où il avait eu une main emportée; mais il s'en était fait mettre une de fer, dont il se servait avec facilité.

Le quatorze de juillet 1678, La Salle, accompagné de Tonti et de Lamotte Lussière, ancien capitaine du régiment de Carignan-Salières, s'embarqua à La Rochelle; il conduisait trente hommes, parmi lesquels étaient des ouvriers et des pilotes. Arrivé à Québec au milieu de septembre, il y demeura peu de temps, et partit pour se rendre à Cataracouy avant la fin de la belle saison. Après avoir passé quinze jours au fort de Frontenac, il s'embarqua sur une barque de quarante tonneaux, pour se rendre à la partie supérieure du lac. Dans le lieu qu'il choisit lui-même sur le bord méridional de la rivière Niagara, il jeta les premiers fondements d'un fort, où il laissa le sieur de Tonti avec trente hommes, donna ses ordres pour la construction d'une nouvelle barque, au-dessus da la chute de Niagara, visita les Sonnontouans, sur les terres desquels était le fort de Niagara, et qui avaient menacé de le détruire, et retourna sur les glaces à Cataracouy (1) Dès le printemps, sa barque fit plusieurs voyages entre les deux forts pour le transport des pelleteries et des marchandises; après les premiers passages, qui furent heureux, elle fut, par la faute du pilote, brisée sur la côte, dont elle s'était trop approchée.

Heureusement, il lui restait un brigantin, au moyen duquel il

(1) *Mémoires de* Tonti.

put approvisionner son magasin à Niagara (1) ; il visita ensuite les nations sauvages qu'il désirait se rendre favorables pour son commerce et pour ses expéditions.

La nouvelle étape de Niagara ayant été préparée, et tout étant prêt pour s'avancer plus loin, M. de La Salle s'embarqua avec Tonti, trois pères récollets et une quarantaine d'hommes, sur la nouvelle barque, le *Griffon*. La navigation fut longue et périlleuse ; ils traversèrent le lac Erié et le lac Huron, et arrivèrent au commencement de septembre à Michillimakinac.

De Michillimakinac, le *Griffon* se rendit à la baie des Puants (2), d'où La Salle le fit partir pour Niagara avec une riche cargaison de pelleteries. Ce pionnier de la navigation sur les lacs Erié et Huron, ne reparut plus, soit qu'il ait péri sur les côtes, soit qu'il ait été pillé, puis ensuite brûlé par les sauvages, comme le bruit en courut.

La Salle voulait avancer pas à pas vers le Mississipi, qui était le principal objet de ses aspirations ; et, à mesure qu'il avançait, il plaçait de nouveaux forts. Ainsi, de la baie, il se rendit à la rivière de Saint-Joseph, nommée aussi petite rivière des Miamis, parce que sur ses bords s'élevait une bourgade de cette nation que le P. d'Allouez avait déjà visitée. La Salle y bâtit un petit fort, et, après des embarras causés par la désertion de quelques-uns de ses hommes, il en repartit avec Tonti, remonta le Saint-Joseph, et, après avoir fait un portage, suivit le cours de l'Illinois jusqu'à un grand village dont les habitants étaient absents et où les Français trouvèrent des provisions de maïs. Le quatre de janvier 1680, ils arrivèrent enfin au milieu d'un camp des Illinois, établi sur les bords du lac Pimiteoui.

La Salle eut ici encore besoin de toute sa fermeté ; car il trouva les Illinois, sur les bonnes dispositions desquels il avait compté, travaillés et trompés sur son compte par quelques députés envoyés par les Miamis et les Mascoutins. Musceola, chef de la députation, avait, dans un conseil de nuit, réussi à faire regarder les Français comme les alliés et les avant-coureurs des Iroquois. Ces fausses notions furent dissipées néanmoins par quelques explications, et la paix fut conclue entre les Illinois et les Français, au grand contentement des deux partis. Ainsi rassurée, la petite troupe de voyageurs descendit jusqu'à une hauteur, située à quelque distance du camp des Illinois ; en ce lieu, La Salle fit commencer un fort qu'il

(1) *Archives de la Province, lettre de* M. Lamotte Lussière.

(2) Nommée plus tard Grande-Baie ; les Anglais en ont fait *Green Bay*.

nomma Crèvecœur, à cause de tous les malheurs qui, depuis quelque temps, avaient assailli son entreprise.

Dans les premiers jours de mars, La Salle, inquiet de l'état de ses affaires au Canada, reprit le chemin du fort Frontenac ; il laissa le P. Hennepin chargé de remonter le Mississipi aussi loin que possible. Le vingt-neuf février 1680, le père récollet laissa le fort Crèvecœur sur un canot conduit par deux hommes pourvus d'armes, bien équipés et bien fournis de marchandises pour faire la traite (1).

Jusqu'à l'embouchure de l'Illinois, Hennepin et ses deux compagnons, le sieur Dacan et Picard Dugay, avaient suivi une voie découverte par Jolliet et Marquette et autres français. L'on peut inférer du récit d'Hennepin, qu'ils remontèrent le Mississipi jusqu'à une assez grande distance, furent faits prisonniers par des Sioux, conduits jusqu'au saut Saint-Antoine, et qu'ils furent enfin rencontrés par le sieur Dulhut, qui délivra Hennepin (2).

Il est difficile de découvrir ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette relation du père Hennepin : car, suivant un critique américain (3), Hennepin, LaHontan et LeBeau appartiennent à cette classe d'écrivains qui semblent dire la vérité par accident et mentir par inclination ; ce qu'il y a de certain, c'est que déjà, en 1679, Dulhut, dans un voyage de trois ans et demi, avait parcouru une grande partie du pays des Nadouessioux, et avait entendu parler de la mer située, suivant ces sauvages, à vingt lieues de leurs villages (4).

La Salle partit pour Frontenac le 2 mars 1680, après avoir nommé M. de Tonti commandant du fort Crèvecœur. Il lui laissa les armes nécessaires pour la défense des marchandises au moyen desquelles la traite se devait faire : deux récollets, le père Gabriel de La Ribourde et le père Zénobe Membré, demeurèrent, le premier pour exercer les fonctions de missionnaire parmi les Français, le second pour travailler à la conversion des Illinois (5).

(1) *Récit du* P. Membré, *dans le P. LeClercq.*

(2) Le père Louis Hennepin, *Description de la Louisiane.* Hennepin pourrait fort bien s'être approprié la description du pays des Sioux, donnée par Dulhut. Sparks a complètement dévoilé les mensonges et les plagiats du père Hennepin.

(3) *N. A. Review for January,* 1845, Sparks' *Life of La Salle.*

(4) Daniel Greysolen Dulhut avait fait ce voyage accompagné des sieurs LeMaître, Bellegarde, Pepin et Masson. En 1679, l'intendant Duchesneau accusait M. de Frontenac de prendre part à la traite, et d'être en rapport avec Dulhut, LaTaupine et autres " coureurs de bois. "

(5) *Récit du père* Zénobe Membré.

Excités par les Anglais, qui voyaient avec peine les Français s'avancer vers le sud en passant derrière leurs colonies de la Pennsylvanie et de la Virginie, les Iroquois vinrent attaquer les Illinois. Tonti s'interposa comme médiateur entre les deux partis ; il porta des propositions de paix qui furent assez mal accueillies ; il fut même blessé gravement par un jeune onnontagué. Avec le secours des pères récollets, il réussit à obtenir une trève, qui ne fut pas de longue durée ; car, avec leur fourberie ordinaire, les Iroquois s'avancèrent vers le village des Illinois en se livrant à de nouvelles hostilités contre leurs alliés et les forçant à fuir vers le Mississipi. Les Français, ainsi abandonnés, prirent la résolution de retourner au lac Michigan. Le dix-huit septembre, ils remontaient la rivière des Illinois sur un misérable canot, qu'ils furent à la fin forcés d'abandonner pour continuer leur voyage à pied. Dès les premiers jours qui suivirent leur départ, le père Gabriel de La Ribourde, vénérable vieillard, fut tué par quelques jeunes illinois, qui lui enlevèrent la chevelure et prétendirent ensuite que c'était celle d'un iroquois. Les voyageurs arrivèrent enfin exténués de fatigue et de faim à un village des Poutéouatamis, d'où ils passèrent à Michillimakinac dans l'espérance d'avoir des nouvelles de M. de La Salle. Celui-ci retournait aux Illinois en suivant le rivage méridional du lac Michigan, pendant que Tonti et ses compagnons longeaient la côte du nord, s'avançant dans une direction opposée ; ainsi La Salle ne fut informé des désastres du fort de Crèvecœur qu'après être arrivé sur les lieux. Il se hâta de revenir à Michillimakinac, où il arriva au mois de juin 1681, et apprit les détails de ce qui s'était passé au pays des Illinois. Lui-même était porteur de fort tristes nouvelles. Les créanciers avaient fait saisir ses biens après son départ du fort de Frontenac ; son brigantin, le *Griffon*, s'était perdu, avec des pelleteries évaluées à trente mille francs ; ses employés s'étaient appropriés ses marchandises ; un navire, qui lui apportait de France une cargaison évaluée à vingt-deux mille livres, avait fait naufrage sur les îles de Saint-Pierre ; des canots chargés d'effets s'étaient brisés dans le trajet entre Montréal et Frontenac ; les hommes qu'il avait amenés de France s'étaient enfuis à la Nouvelle-York, emportant une partie de ses marchandises ; et déjà l'on travaillait à séduire les canadiens qu'il employait. En un mot, suivant lui, le Canada tout entier s'était ligué contre son entreprise, et le comte de Frontenac était le seul qui consentît à le soutenir au milieu de ses malheurs.

L'on ne peut s'empêcher d'admirer la fermeté que déployait La Salle au milieu des difficultés qui l'environnaient. Mais, il faut l'avouer, cette qualité, poussée fort loin chez lui, dégénérait quelquefois en opiniâtreté, et devenait alors pour lui une source de nouveaux désagréments. Il méprisait les obstacles qu'il rencontrait sur son chemin, et s'attendait à voir plier les volontés des autres devant la sienne, et par là il créait des mécontentements qui éclataient dans l'occasion et renversaient ses plans les mieux combinés. « Je ne vous dirai rien,» écrivait-il à Lamotte Lussière, « des sentiments que j'ai de votre zèle et de votre courage ; il ne me reste plus qu'à vous prier d'avoir autant de fermeté à l'égard de nos gens, et que leur mécontentement ne vous fasse rien changer de ce que vous aurez une fois résolu et de ce dont je vous aurai prié (1). »

Décidé à continuer sa marche et à descendre jusqu'à la mer par le Mississipi, La Salle fit rebrousser chemin à Tonti et au P. Membré ; ils retournèrent tous ensemble au fort des Miamis, où vingt-trois français et dix-huit sauvages, tant mahingans qu'abenakis, furent choisis pour l'expédition. Tous les voyageurs étaient réunis, le quatre janvier 1682, sur les bords de la rivière de Chicago ; ils la remontèrent, et descendirent ensuite la rivière des Illinois, en traînant sur les glaces leurs canots et leurs provisions jusqu'au fort de Crèvecœur, qu'ils trouvèrent en assez bon état. Comme la navigation était ouverte au-dessous de ce point, les canots furent mis à l'eau, et, le six février, la flotille arrivait à l'embouchure de l'Illinois; quelques jours après, elle commença à descendre le Mississipi. Vers la fin du mois, La Salle s'arrêta au confluent de l'Ohio avec le grand fleuve, et éleva en ce lieu quelques retranchements qui reçurent le nom de fort Prudhomme, parce qu'un homme de ce nom, s'étant égaré dans les bois, ne revint au camp que neuf jours après son départ.

Enfin, à leur grande joie, ils aperçurent la pleine mer, et, le neuf d'avril, La Salle et ses deux lieutenants Tonti et Dautray (2) étant réunis sur le rivage, le P. Membré entonna le *Te Deum* au pied d'une croix qu'on venait de dresser. Les armes de France furent arborées, et La Salle, au nom du roi très-chrétien, prit possession du Mississipi, de toutes les rivières qui s'y déchargent et de toutes les terres que ces rivières arrosent. Le problême était enfin résolu, et l'on s'était assuré que c'était

(1) *Lettre de* La Salle, *Niagara*, 27 *janvier* 1679.

(2) Dautray était fils du sieur Jean Bourdon, qui explora les côtes du Labrador et la baie des Esquimaux.

dans le golfe du Mexique, et non dans la mer Vermeille, que le Mississipi versait ses eaux.

L'expédition, en remontant, éprouva des difficultés, ordinaires à ces voyages faits au milieu de nations inconnues et toujours portées à se défier des étrangers ; La Salle fut lui-même retenu pendant quarante jours par une grave maladie ; mais, comme le remarque le père Membré, par une protection particulière de Dieu, et grâce à la prudence et à l'habileté du chef, l'on n'eut à déplorer aucun accident considérable, et tous les voyageurs français et sauvages arrivèrent sains et saufs au point du départ.

La Salle passa l'hiver et l'été suivants dans le pays des Illinois, s'occupant à établir des postes de traite, et, au commencement de l'automne, il nomma M. de Tonti pour commander à sa place, et partit pour aller rendre compte de son voyage à la cour de France. Il arriva à Québec dans les premiers jours de novembre 1683, et débarqua à La Rochelle le vingt-trois de décembre (1).

(1) *Le père* Le Clercq, *Etablissement de la Foi, etc.*, vol. II.

CHAPITRE DIXIÈME

Nouvelles difficultés entre le gouverneur et l'intendant—Rappel de M. de Frontenac et de M. Duchesneau—M. de La Barre gouverneur—M. de Meules intendant—Les forts de Pentagouet et de Gemisic pris par un corsaire flamand, et restitués par l'Angleterre—Nouvelle colonie à Port-Royal—Monopole des compagnies de commerce et de pêche.

Pendant que M. de La Salle était hors du Canada, bien des changements s'étaient opérés ; mais celui qui le touchait davantage, était l'absence de son protecteur, le comte de Frontenac, qui avait été rappelé en France.

Les premières querelles entre le gouverneur et l'intendant Duchesneau avaient été apaisées par les réprimandes adressées à l'un et à l'autre par le ministre et par le roi lui-même. Après quelques mois d'une paix apparente, de nouvelles contestations s'étaient élevées. Le caractère impérieux et les manières hautaines du comte de Frontenac avaient vivement froissé M. Duchesneau, qui perdit enfin patience, et manqua aux égards qu'il devait à son supérieur ; et, si les plus grands torts étaient du côté du gouverneur, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'intendant ne prenait pas les moyens de ramener la paix et l'union.

Au mois de janvier 1679, s'éleva, entre ces deux hauts fonctionnaires, une discussion sur les intitulations insérées dans les procès-verbaux des assemblées du Conseil Supérieur. M. de Frontenac exigeait qu'on lui donnât le titre de chef et président du conseil ; M. Duchesneau, chargé d'exercer les fonctions de président, ne regardait le gouverneur que comme chef du conseil. Le sieur Peuvret, greffier du conseil, reçut de M. de Frontenac l'ordre de changer la formule adoptée depuis l'arrivée de M. Duchesneau; ce dernier s'y opposa. Au mois de mars suivant, sur la proposition du procureur général Dauteuil, le conseil députa deux de ses membres afin d'engager MM. de Frontenac et Duchesneau à laisser de côté leurs prétentions respectives jusqu'à ce que le roi eût décidé la question. L'intendant consentit volontiers à cet arrangement ; mais le gouverneur ne voulut entendre à aucun accommodement ; et, pour

vaincre la résistance des conseillers, il envoya M. de Villeray à l'île d'Orléans, M. de Tilly à Beauport, et M. Dauteuil à Sillery, en attendant que tous trois pussent être embarqués pour la France, afin d'y rendre compte de leur conduite (1). De Villeray seul passa en France dans l'automne de 1679 ; M. de Tilly fit sa paix avec le gouverneur, et M. Dauteuil, déjà malade au départ des vaisseaux, mourut quelques jours après, « accablé des chagrins et des incommodités de son exil (2). »

M. de Villeray, reconnu même par ses ennemis pour un homme honnête et capable, trouva en France des protecteurs qui firent valoir sa cause, ou plutôt celle du Canada, qui se trouvait déchiré par les dissensions des chefs de la colonie. Dans l'été de 1680, M. de Villeray fut renvoyé à Québec par le ministre, et, sur un ordre de Louis XIV, rétabli dans ses fonctions de conseiller. Il était porteur de lettres fort sévères adressées à M. de Frontenac. « Tous les corps et presque tous les particuliers qui viennent de Canada, » écrivait le roi, « se plaignent avec des circonstances si claires, que je ne puis douter de beaucoup de mauvais traitements, qui sont entièrement contraires à la modération que vous devez avoir. Vous avez voulu que dans les registres du Conseil Souverain vous fussiez qualifié de chef et président de ce conseil ; ce qui est entièrement contraire à mon édit concernant cet établissement, en date du cinq juin 1675 ; et je suis d'autant plus surpris de cette prétention, que je suis bien assuré qu'il n'y a que vous dans tout mon royaume qui étant honoré du titre de gouverneur et lieutenant général dans un pays, eût désiré d'être qualifié chef et président d'un conseil pareil à celui de Canada. Je désire donc que vous abandonniez cette prétention mal fondée, et que vous vous contentiez du titre de gouverneur et mon lieutenant général... Au surplus, l'abus que vous avez fait de l'autorité que je vous ai commise, en exilant deux conseillers et le procureur général pour une cause aussi légère que celle-là, ne me peut plaire, et, n'était l'assurance précise que vos amis m'ont donnée que vous agiriez avec plus de modération à l'avenir, j'aurais pris la résolution de vous faire revenir (3). »

La froide et amère ironie, qui accompagnait la menace d'un rappel, dut faire une profonde impression sur l'esprit de Frontenac ; elle ne le changea cependant point. L'année suivante,

(1) *Registres du Conseil Supérieur.*

(2) *Lettre de* M. Duchesneau *au ministre.*

(3) *Lettre du roi au comte de Frontenac,* 29 *avril* 1680.

il se plaignait du nouveau procureur général, le sieur Ruette Dauteuil, qui avait succédé à son père dans cette charge ; et il renouvelait ses anciennes accusations contre M. de Villeray, à qui il reprochait d'être soutenu par l'évêque et les Jésuites (1).

Les coureurs des bois étaient devenus fort nombreux ; sur la demande du sieur Boisseau, agent des intéressés de la ferme du roi, plusieurs individus, accusés de faire le commerce des pelleteries avec les Hollandais, furent arrêtés, et leurs canots saisis par l'autorité. MM. de La Martinière et Dauteuil furent députés à Montréal pour faire une enquête sur ce sujet ; le gouverneur essaya d'intervenir dans leurs recherches, et leur reprocha de l'avoir accusé dans leur rapport, et chargea M. de Boyvinet, juge aux Trois-Rivières, d'interroger les accusés.

Au mois d'août, une nouvelle contestation s'éleva, et envenima les esprits. Comme on avait informé la cour qu'un grand nombre de ceux qui faisaient furtivement le commerce avec les sauvages, désiraient retourner chez eux, mais ne l'osaient à cause des peines décrétées contre eux, le roi, au mois de mai 1681, accorda une amnistie complète aux habitants de la Nouvelle-France, qui, sans permission, avaient fait le commerce avec les sauvages. Au moment où le conseil assemblé allait procéder à l'enregistrement de ces lettres de grâce, il fut informé par une requête de M. Damours, conseiller, qu'il ne pouvait assister à cette assemblée parce que M. le gouverneur venait de le faire emprisonner. M. Damours paraît avoir été un homme paisible, beaucoup plus occupé du soin d'élever sa nombreuse famille, que des contestations du conseil. Suivant les ordres du gouverneur, il avait dû, au printemps, obtenir la permission d'envoyer un canot à sa terre de Matane, pour y faire commencer la pêche ; un peu plus tard, il avait fait partir sa barque pour le même lieu, sans songer à demander un nouveau congé, qui semblait déjà accordé. A son arrivée de Matane, il fut mandé auprès du gouverneur, qui refusa d'entendre ses explications, et le fit emprisonner dans une chambre du château. En terminant, Damours suppliait les conseillers de faire instruire son procès par le procureur général et de le faire juger selon les voies ordinaires.

Aux observations qui furent adressées par l'intendant à M. de Frontenac, celui-ci répondit que M. Damours était répréhensible pour avoir eu la témérité de présenter une requête semblable, dans laquelle il déguisait les faits, et témoignait du

(1) *Lettre de* M. de Frontenac, 2 *novembre* 1681.

mépris pour son autorité. Il ajouta que le conseil ne devait pas se laisser tenter d'entreprendre des choses qui étaient au-dessus de ses pouvoirs, puisqu'il ne lui appartenait pas d'informer contre la conduite du gouverneur, sans en avoir une commission particulière du roi (1).

Lorsqu'à la fin de cette séance, M. Duchesneau voulut se retirer avec le greffier pour mettre au net le procès-verbal de la séance, le gouverneur l'arrêta et lui ordonna de signer la feuille dans la salle même, et, se mettant devant la porte, déclara que l'intendant ne sortirait qu'après avoir obéi à son injonction. Celui-ci déclara qu'il sortirait par la fenêtre, ou demeurerait là toute la journée, plutôt que de signer la feuille sans l'avoir examinée. L'impétuosité militaire dût enfin céder à la calme obstination de l'homme de loi, et l'intendant, à la suite de cette scène extraordinaire, put se retirer dans une chambre afin d'y formuler à tête reposée le procès-verbal de la séance.

Pendant le reste de l'année, le gouverneur parut avoir complètement oublié les règles ordinaires du savoir-vivre. Ses manières étaient devenues si rudes envers les conseillers et le procureur général, que la plupart demandaient à être exemptés d'aller en députation auprès de lui. Il renouvela la question de la vente de l'eau-de-vie, en prétendant, contre l'avis du procureur général, que le roi, en accordant, par son arrêt du trois mai 1681, la permission d'envoyer chaque année vingt-cinq canots pour la traite avec les sauvages au fond des bois, permettait en même temps d'y transporter de l'eau-de-vie. Il refusa à M. de Villeray de passer en France ; y envoya le procureur général rendre compte de sa conduite ; retint pendant deux mois en prison M. Damours, qui ne reparut au conseil que vers la fin d'octobre (2). Le fils de l'intendant, jeune écolier de dix-sept à dix-huit ans, fut aussi arrêté pour s'être plaint d'avoir été frappé par le gouverneur.

De toutes parts les accusations se croisaient : l'intendant reprochait à M. de Frontenac d'entretenir une correspondance avec Dulhut, de recevoir des présents des sauvages avant de leur permettre d'ouvrir la traite à Montréal, d'envoyer des castors à la Nouvelle-Angleterre.

D'un autre côté, l'on supposait que l'intendant avait des intérêts dans le commerce de messieurs Le Moyne, Le Ber et autres principaux marchands du pays.

(1) *Registres du Conseil Souverain.*

(2) *Registres du Conseil Souverain.*

L'on estimait le nombre des coureurs de bois à cinq cents hommes, employés les uns à aller sans permission chercher des pelleteries dans les lieux les plus reculés du pays, les autres à les transporter à la Nouvelle-York, où ils se vendaient dix francs la livre, tandis que la compagnie des fermiers ne les payait que cinquante-deux sous. D'ailleurs, les marchandises anglaises étaient à bien meilleur marché que celles qui étaient envoyées à Québec. Le commerce de contrebande avait pris des proportions si étendues, et un si grand nombre de personnes, même parmi les officiers publics, étaient accusées d'y prendre part, que M. Duchesneau proposa d'établir la liberté du commerce pour l'avantage de tous. Cette proposition paraissait convenable à l'état du pays ; l'attention des marchands de La Rochelle avait été attirée sur les avantages du commerce avec le Canada ; l'entreprise privée aurait pu alors facilement enlever les produits du pays et lui fournir les choses nécessaires ; la destruction des entraves imposées par le monopole aurait communiqué une existence plus saine et plus vigoureuse aux échanges, et par suite les douanes auraient produit des fonds suffisants pour les frais ordinaires d'administration et de justice.

Cette suggestion ne fut pas adoptée ; et la cour, dans l'espérance de mettre un terme à des difficultés qu'elle attribuait aux contestations du gouverneur et de l'intendant, les rappela tous deux dans l'année 1682 (1).

M. Le Fèvre de La Barre fut nommé gouverneur général ; c'était un ancien officier de marine. Envoyé aux îles françaises lorsque M. de Tracy y était passé, il y avait obtenu des succès contre les Anglais. Dans les instructions qui lui furent données, le roi lui recommandait de s'entendre avec M. de Blénac, gouverneur général des îles de l'Amérique, pour unir, par des rapports commerciaux, ces importantes colonies avec le Canada ; de retirer les permissions données à quelques personnes d'aller chez les Nadouessioux et dans les pays de l'ouest ; de ne se servir, comme chef du conseil, que de raisons et non d'autorité pour protéger les intérêts de la justice, et de ne plus obliger les membres du conseil à repasser en France comme l'avait fait M. de Frontenac. M. de Meules, nommé intendant, fut averti d'apporter tous ses soins à bien vivre avec le gouverneur général. Si celui-ci manquait à son devoir envers le souverain, l'intendant devait se contenter de lui faire des

(1) *Instructions du roi au sieur de La Barre,* 10 *mai* 1682.

représentations. et le laisser ensuite agir, sans le troubler; mais, le plus tôt possible ensuite, rendre compte au conseil du roi de ce qui pouvait être préjudiciable au bien de l'état.

Aux troubles qui agitaient le Canada à l'intérieur se joignait la menace d'une guerre avec les nations sauvages ; et il était bien à craindre que ce nouveau malheur n'arrêtât les progrès de la colonie. Par le recensement fait en 1681, la population entière s'élevait à un peu moins de dix mille âmes (1). On ne pouvait compter sur les secours de l'Acadie, qui ne renfermait qu'environ cinq cents individus ; encore, ceux-ci avaient-ils grand intérêt de ménager les anglais de Boston, avec qui seuls ils pouvaient commercer, et qu'ils avaient sujet de craindre.

Après la reddition de l'Acadie à la France, le chevalier de Grandfontaine, capitaine du régiment de Carignan-Salières, avait été nommé pour y commander, et résidait au fort de Pentagouet, sur la rivière du même nom ; sous ses ordres avait été placé le sieur Pierre Joybert de Marson (2), qui commandait sur la rivière Saint-Jean, et résidait au fort de Gemisic. M. Talon avait promis à Colbert de visiter l'Acadie en retournant en France ; il devait, dans ce voyage, communiquer avec sir W. Temple, qui s'était dégoûté du gouvernement de Boston, trop républicain pour ses idées ; on ne sait si M. Talon fit réellement ce voyage. L'année suivante, le sieur de Chambly allait remplacer M. de Grandfontaine comme commandant dans l'Acadie ; quoique la France fût en paix avec l'Angleterre, il fut surpris dans le fort de Pentagouet, le dix août 1674, par l'équipage d'un corsaire flamand, conduit par un anglais qui était resté pendant quelques jours dans la place et qui avait reconnu la faiblesse de la garnison.

Attaqué inopinément par cent dix hommes placés sous les ordres de cet aventurier, et n'ayant à leur opposer que trente soldats et quelques habitants du lieu, il se défendit courageusement pendant une heure. Malheureusement, dans le plus fort de la mêlée, il fut blessé d'un coup de mousquet, et il eut la douleur de voir son enseigne se rendre à discrétion aux ennemis, qui pillèrent le fort et en enlevèrent tous les canons.

(1) 1681.—9710 âmes,
1810 fusils,
6936 bêtes à corne,
78 chevaux,
16 ânes,
600 moutons,
18 chèvres,
22127 arpents en culture.

(2) Pierre de Joybert, natif de Saint-Hilaire de Soulanges, dans la Champagne. Il épousa, le dix-sept octobre 1672, Marie-Françoise Chartier, fille de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant-général civil et criminel à Québec, et d'Elisabeth Damours. De ce mariage naquit Louise-Elizabeth Joybert de Soulanges, qui épousa Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil et gouverneur du Canada.

Maître de Pentagouet, le corsaire envoya un fort détachement s'emparer de Gemisic, et se saisir de M. de Marson. Les deux officiers français furent conduits à Boston, dont le gouverneur les fit mettre en liberté sur les représentations de M. de Frontenac. Le chef de cette expédition n'avait point reçu de commission du gouvernement anglais, et fut désavoué des autorités de Boston ; mais on fut informé que le pirate s'était arrêté dans le port de cette ville, et y avait obtenu un pilote pour le conduire à Pentagouet (1).

L'Angleterre dut restituer les deux forts, et M. de Chambly retourna dans l'Acadie, comme gouverneur, car il n'avait eu jusqu'alors que le titre de commandant. Par ses soins un village se forma à Port-Royal, et il en fit le chef-lieu de son gouvernement. Ce n'était qu'un misérable établissement, négligé par la mère patrie, malgré les avantages qu'il présentait. Si la France eut voulu verser dans l'Acadie une partie de sa population surabondante, il serait devenu le centre d'une colonie florissante, admirablement située pour prêter la main au Canada et pour tenir en échec les provinces de la Nouvelle-Angleterre. Mais Louis XIV, qui s'engageait dans ces guerres qui devaient faire couler le sang français sur de nombreux champs de bataille, sentait qu'il aurait besoin de tous les hommes que pourrait lui fournir la France, afin de remplir les vides que les maladies et le canon feraient dans les rangs de son armée. Abandonnée à elle-même, souvent gouvernée au hasard et soumise au caprice de quelque officier subalterne, l'Acadie vit ses cinquante ou soixante familles primitives s'augmenter rapidement et s'étendre de Port-Royal aux Mines et à Beau-Bassin (2). Quelques canadiens qui suivirent M. de La Vallière, se joignirent aux anciens habitants et fondèrent de nouvelles familles. Après la mort du sieur de Marson, qui eut lieu en 1678, et le départ de M. de Chambly en 1680, pour prendre le gouvernement de la Grenade, le sieur de La Vallière (3) fut nommé par M. de Frontenac, pour commander dans le pays,

(1) *Lettre de* M. de Frontenac, 14 *novembre* 1674.

(2) En 1680 M. Petit, ancien officier de Carignan-Salières, mais alors missionnaire, écrivait à M. de Saint-Valier : " L'habitation de Port-Royal est composée d'environ quatre-vingts familles, qui font pour le moins six cents âmes, gens d'un naturel doux et porté à la piété ; on ne voit parmi eux ni jurements, ni débauches de femme, ni ivrognerie. Dieu me garde d'attribuer leur piété à mes petits soins, je les ai trouvés sur ce pied-là quand je suis venu ici, et cependant, il y avait quinze ou seize ans qu'ils étaient sans prêtres sous la domination des Anglais ; je dois rendre cette gloire à Dieu, et à eux cette justice. (*Etat de l'Eglise de la Nouvelle-France.*)

(3) Leneuf de La Vallière, officier dans les troupes de la marine, était fils de Leneuf de La Poterie.

en attendant que le roi lui accordât une commission régulière. Trois ans auparavant, le major Andros (1), alors gouverneur de la Nouvelle-York, avait pris possession des côtes situées entre Pentagouet et le Kinibeki, et rétabli le fort de Pemaquid (2). Ce territoire était dans le pays des Abenaquis, qui réclamèrent contre l'intrusion des étrangers, et défirent un gros corps d'anglais et de sauvages ennemis envoyés contre eux (3). En 1680, cependant, le commandant de Pemaquid, ayant conclu la paix avec les chefs abenaquis, s'empara de Pentagouet et du fort de la rivière Saint-Jean. Incapables d'offrir de résistance, et d'ailleurs trouvant de grands avantages à commercer avec les anglais de Port-Royal, les habitants firent la paix avec eux malgré les protestations de M. de La Vallière. Lui-même ne pouvait rien faire pour les protéger ; son autorité était précaire et n'était pas même reconnue par le ministre; depuis 1682 à 1684, elle fut contestée par le sieur Bergier, chef d'une compagnie de pêche sédentaire, établie à Chédabouctou. Rien ne fait mieux comprendre le cas qu'on faisait de ce beau pays que la conduite du gouvernement français à cette époque. L'Acadie passait peu-à-peu aux mains des Anglais avec ses riches pêcheries, son commerce de pelleteries, ses bois, ses riches mines de charbon et ses carrières de gypse, que les habitants de Boston et de Salem cherchaient à exploiter ; les Acadiens, qui ne recevaient aucun secours de France, se trouvaient bien du mouvement des navires anglais, et se défaisaient avec avantage des produits de l'Acadie. Ce fut précisément ce moment que la cour choisit pour soumettre les pêcheries et le commerce à un monopole propre à arrêter le mouvement naturel des choses.

En 1682, les sieurs Bergier, Gautier, et quelques autres marchands de La Rochelle, obtenaient le droit d'établir des pêcheries sur les côtes de l'Acadie, partout où ils le voudraient, excepté dans les lieux déjà habités ; on leur permettait de s'emparer de six lieues de côtes partout où ils se fixeraient ; cette concession était faite pour un pays déjà réclamé par

(1) Sir Edmund Andros fut nommé gouverneur de la province de la Nouvelle-York en 1674, par le duc d'York, puis transféré au gouvernement de la Nouvelle-Angleterre, et arriva à Boston le 20 décembre 1684. Il ne fut pas aimé dans les provinces qu'il gouverna. Smith (Histoire de New-York) dit de lui : " Il ne connaissait d'autre loi que la volonté de son maître ; Kirk et Jefferies n'étaient pas plus propres que lui à exécuter les projets despotiques de Jacques II.

(2) Ou Pemkuit, *Holmes' American Annals.*

(3) Belknap, *New Hampshire.*

plusieurs propriétaires (1), produisant chacun des titres accordés par le gouvernement. Les concessionnaires, satisfaits de ce qu'ils avaient obtenu, demandaient la possession exclusive du Cap-Breton, des îles de la Magdelaine, de l'île Saint-Jean, et de la rivière Saint-Jean; ils adressaient des plaintes continuelles contre ceux qui approchaient de leurs terres; ils se plaignaient surtout de M. de La Vallière, qu'ils accusaient d'avoir attiré les Anglais sur la côte, et demandaient avec instance que la cour ne reconnût point la commission qu'il tenait de M. de Frontenac, et qui fut renouvelée par M. de La Barre. Bergier obtint, au mois de mars 1684, une défense générale de s'approcher des côtes de l'Acadie pour y faire la pêche de la morue ; il fit saisir huit barques anglaises qui étaient occupées à faire la pêche dans les eaux voisines. Elles furent conduites à La Rochelle pour y être confisquées, mais deux d'entre elles, qui étaient munies d'un permis de M. de La Vallière furent, rendues à leurs maîtres et renvoyées aux frais du sieur Bergier. Ces tracasseries nuisaient aux intérêts de la population acadienne, et éloignaient ceux qui auraient eu le désir de se fixer dans le pays.

Vers ce temps, le sieur Lamothe Cadillac (2), qui était venu à l'Acadie depuis 1680, adressait au ministre des représentations à ce sujet, et le priait, dans l'intérêt de la colonie, de permettre aux anglais de pêcher près des côtes de l'Acadie et de faire sécher la morue à terre. Il se plaignait amèrement du monopole des compagnies, exercé au détriment des gens du pays. « Tout homme, » disait-il, « qui ne peut commercer ni trafiquer, vendre ni acheter librement dans le pays où il s'établit, se répute pour esclave, et il ne lui reste que la rage et le désespoir de voir passer le fruit de ses travaux dans les mains de ceux qu'il regarde comme ses tyrans; et ne voyant rien qui

(1) Les enfants de La Tour, le sieur Le Borgne, les créanciers du sieur d'Aulnay, Denis de Fronsac.

(2) Lamothe Cadillac connaissait fort bien la Nouvelle-Angleterre et les autres colonies anglaises de l'Amérique. Voici ce que, plusieurs années après, écrivait sur son compte un des employés de M. de Seignelay : " On l'a reconnu pour être fort éveillé. C'est un aventurier qui a rôdé dans toute l'Amérique septentrionale, et qui paraît l'avoir fait avec application et en avoir rapporté d'assez exactes connaissances. Il se dit gentilhomme et avoir été capitaine d'infanterie. Il a de l'esprit; il s'est fixé à l'Acadie, où il a épousé une paysanne, dont il a des enfants, et qui lui a donné une mauvaise habitation, où il a espéré pouvoir subsister au moyen de son industrie. Il est de la justice de Monseigneur de lui faire donner quelque chose pour son voyage. Si, dans quelque temps que ce soit, on veut faire quelque entreprise dans la Nouvelle-York ou sur la Nouvelle-Angleterre, il y sera acteur nécessaire, à cause de la connaissance des côtes et des places, du côté de la mer particulièrement. "

puisse avancer sa fortune, ni par son industrie, ni par sa capacité, il tombe dans un découragement invincible, et, comme un oiseau en cage, il a passé sa vie à chercher un trou pour se délivrer de sa solitude. »

Sur les réclamations de la compagnie de Chédabouctou, M de La Vallière fut mis de côté par le ministre, et M. Perrot, qui venait de quitter Montréal, fut nommé gouverneur particuculier de l'Acadie. Son gouvernement ne fut pas lieureux, car il s'occupait beaucoup plus du commerce avec les sauvages que de l'administration des affaires.

CHAPITRE ONZIÈME

Les Iroquois chrétiens à Saint-François-Xavier du saut Saint-Louis, à la Montagne—Les Abenaquis chrétiens à Sillery, puis à Saint-François—Les Hurons à l'Ancienne-Lorette—Difficultés avec les Iroquois—Incendie à Québec—Arrivée de MM. de La Barre et de Meulles—Le colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York—Expédition de M. de La Barre contre les Iroquois.

Les Iroquois chrétiens, qui s'étaient d'abord réunis sous la conduite des jésuites à La Prairie de la Madeleine, se plaignaient que sur ces terrains humides le maïs, qui formait leur principale récolte, ne réussissait point; en 1675, on les plaça sur de terres situées dans le voisinage, près du saut Saint-Louis (1), et de là leur village prit le nom de Saint-François-Xavier du Saut; la population s'accroissait peu à peu de ceux des Iroquois, qui, se convertissant au christianisme dans les cantons, désespéraient de pouvoir y observer en liberté les préceptes de la religion.

Dans le village chrétien, ils étaient éloignés des scènes de superstition, d'ivrognerie et de libertinage, dont ils avaient été témoins au milieu de leurs compatriotes, encore plongés dans les ténèbres du paganisme. Placés sous la surveillance immédiate des missionnaires, ils recevaient les instructions si nécessaires à des néophytes, et profitaient des beaux exemples de vertu que leur donnaient leurs aînés dans la foi. Dans plusieurs des habitants du saut Saint-Louis, on admirait les étonnants effets que produit le christianisme sur les cœurs les plus barbares; beaucoup de ces farouches iroquois étaient devenus des modèles de patience, de douceur et de piété. On y vit l'onneyout Garonhiagué, connu par les Français sous le nom de la Cendre-Chaude, qui avait été un des bourreaux du père Brebeuf, et qui devint un des plus zélés catéchistes de la mission de Saint-François-Xavier; le célèbre chef de guerre nommé Kryn par les Anglais, et le Grand-Agnier par les Français, y brilla par sa bravoure et sa vertu. Mais le nom qui est resté le plus célèbre

(1) M. Duchesneau, intendant, accorda ce terrain aux Jésuites en 1675. Cette donation ne fut faite régulièrement que le vingt-neuf mai 1680, par lettres patentes de Louis XIV. (*Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale.*)

dans la mémoire de cette petite mission et dans les fastes de l'église du Canada, est celui d'une humble vierge, Catherine Tegahkouita. Née en 1656, à Gandaouaghé, dans le canton d'Agnier, d'un iroquois idolâtre et d'une algonquine chrétienne, elle avait perdu ses parents dès ses premières années, et avait été élevée chez un oncle, qui tenait la principale autorité dans son village. Lorsque le père Jacques de Lamberville alla à Gandaouaghé, Tegahkouita fut une des premières à se faire instruire des vérités du christianisme ; et, après les épreuves ordinaires, elle eut le bonheur de recevoir le baptême le jour de Pâques de l'année 1676. Persécutée dans son village, à cause de l'innocence de ses mœurs et de son attachement aux pratiques de la religion chrétienne, elle se réfugia auprès de sa sœur adoptive, d'abord à la Prairie de la Madeleine, puis au saut Saint-Louis. Pendant le peu de temps qu'elle passa sur la terre, après sa conversion, toute sa conduite fut si édifiante, qu'à sa mort, qui arriva au printemps de 1678, elle fut considérée comme une sainte, non-seulement par les habitants du village iroquois, mais encore par tous les français de la colonie.

Un établissement du même genre que celui du saut Saint-Louis, fut fondé en 1677 par les Sulpiciens, à la Montagne de Montréal (1) ; une chapelle y fut bâtie, et des familles iroquoises, partie chrétiennes et partie payennes, vinrent s'y établir. En 1679, M. de Belmont y ouvrait une école pour les garçons, et la sœur Bourgeoys y envoyait deux de ses compagnes afin d'instruire les filles iroquoises (2). Les instructions des bonnes sœurs furent si fructueuses, qu'en 1679 une jeune onnontaguée, Marie-Barbe Atontinon méritait d'être mise dans la communauté des filles de la Congrégation de Notre-Dame, et était suivie, quelque temps après, par Marie-Thérèse Gannensagoua.

Plus près de Québec, des changements considérables s'étaient opérés dans les missions des Hurons et des Algonquins.

Le village de Sillery avait été presque dépeuplé par la maladie, et, lorsque les Abenaquis chrétiens témoignèrent le désir de quitter leur pays, où ils étaient resserrés par les Anglais, les Jésuites entreprirent de les réunir à Sillery, avec les restes des familles algonquines. Sillery devint alors une mission abenaquise ; mais le sol y avait été épuisé par la mauvaise culture des anciens habitants, et le P. Jacques Bigot dut chercher, dans les environs de Québec, une autre situation pour y transporter

(1) *Histoire du Canada, par* M. de Belmont.

(2) L'abbé Faillon, *Histoire de la sœur Bourgeoys.*

la petite colonie. Une charitable dame, la Marquise de Bauche, fournit les fonds nécessaires pour le nouvel établissement; un terrain convenable fut acheté, pour cette fin, auprès du grand saut de la rivière Chaudière, et bientôt un village s'y éleva sous le nom de Saint-François de Sales. Un petit nombre de familles s'y établit d'abord, et, quelques années après, en 1684, tous les habitants de Sillery l'abandonnaient, sous la conduite des pères Bigot et Gassot, pour aller se fixer plus loin, sur les bords de la Chaudière (1).

Vers le temps où le bourg de Sillery perdait, par la maladie, presque toute sa population, celui de Notre-Dame de Foye, qui n'en était éloigné que d'environ une lieue, était abandonné par les Hurons. Comme leur nombre s'était augmenté par des recrues qui leur arrivaient du pays des Iroquois, et comme d'ailleurs ils se trouvaient entourés d'habitations françaises, la terre leur manquait, et ils étaient déjà forcés d'aller chercher le bois fort loin. A une lieue et demie, sur le bord d'une petite rivière, ils découvrirent un emplacement fort propre pour y établir leur village. Dans l'été de 1673, plusieurs familles s'y transportèrent, et les autres y arrivaient dans les derniers jours de la même année. Une chapelle de briques fut élevée au milieu des cabanes, dans le cours de l'été suivant, et bénie au mois de novembre. Comme elle avait été bâtie sur le modèle de la chapelle de Lorette, en Italie, le village reçut en conséquence le nom de Notre-Dame de Lorette, qu'il a conservé jusqu'à ce jour (2).

Dans les cantons iroquois, demeuraient encore plusieurs missionnaires, chargés de veiller sur les familles chrétiennes, qui avaient pu se résoudre à abandonner leur patrie pour se réfugier à la mission de Saint-François-Xavier. La position de ces missionnaires était fort dangereuse ; car les chefs payens des bourgades étaient irrités de voir diminuer leur autorité par l'éloignement des chrétiens, et ils s'en prenaient à ceux qu'ils appelaient les chefs de la prière. En 1678, ces postes d'honneur étaient occupés par quelques hommes intrépides, prêts à sacrifier leur vie comme ceux qui les avaient devancés dans les voies de l'apostolat. C'étaient les pères Jean de Lamberville, à Onnontagué ; Jacques de Lamberville et Bruyas, à Agnié ; Millet, à Onneyout ; de Carheil, chez les Goyogouins ; et Raffeix et Garnier, chez les Tsonnontouans. Ces

(1) Shea.
(2) L'Ancienne-Lorette.

deux derniers étaient les plus exposés, car les Tsonnontouans étaient alors décidés à faire la guerre contre les Français et leurs alliés. A Onnontagué, les missionnaires venaient de perdre leur principal défenseur dans les conseils de la confédération iroquoise. Le P. de Lamberville écrivait en 1677 : « Je fais savoir à Votre Révérence la mort de notre cher hôte, Daniel Garakontié, que nous avons mis en terre avec bien des larmes. » Devenu chrétien depuis plusieurs années, Garakontié avait combattu publiquement les superstitions de sa nation, et donné, dans toutes les occasions, des marques de son attachement à la foi. Ami constant des Français, il leur avait maintes fois prouvé la sincérité de son attachement. Il avait arraché aux feux des Iroquois vingt-six français, qu'il racheta et nourrit dans sa cabane jusqu'à ce qu'il pût les ramener lui-même à Montréal ; il avait sauvé la vie aux soixante hommes qui avaient suivi le sieur Dupuis et le P. Ragueneau, à Gannentaha, en les avertissant du dessein qu'avaient les Onnontagués de les massacrer. Le premier, il avait engagé ses compatriotes à faire la paix avec les Français ; pour l'obtenir, il avait été plusieurs fois en ambassade à Québec, et, après l'avoir finalement conclue, il l'avait conservée par son autorité et par ses conseils (1).

La mort de ce vieux chef, qui jouissait d'une grande autorité dans tout le pays des Iroquois, diminua considérablement l'influence des Jésuites, surtout dans les cantons supérieurs, et dès lors, les fauteurs de la guerre eurent des chances plus favorables pour parvenir à leurs desseins. Sans rompre ostensiblement avec les Français, les Iroquois observaient assez mal les articles de la paix ; ils attendaient pour déclarer la guerre une occasion favorable ; et, en attendant, ils prenaient leurs mesures, et s'appliquaient surtout à semer la division parmi les nations alliées de la France.

Plusieurs circonstances avaient contribué à aigrir les esprits chez les Iroquois. La compagnie d'Oudiette cherchait à grossir ses profits en vendant les marchandises fort cher et en payant le castor beaucoup moins qu'il ne se vendait à Albany ; cette différence entre les Anglais et les Français n'avait pas manqué d'opérer en faveur des premiers sur l'esprit des Iroquois. Ceux-ci étaient encore tout orgueilleux de leur victoire sur les Illinois et de quelques avantages remportés contre un village de la Virginie, et ils se croyaient en état de mépriser les Français; un chef iroquois, la Chau-

(1) *Relation de* 1677-78.

dière-Noire, avait été maltraité par M. Perrot, gouverneur de Montréal; un tsonnontouan avait été tué par un illinois à Michillimakinac, et, comme les Kiskakons, alliés des Français, étaient les maîtres de ce poste, à eux revenait en premier lieu l'obligation de faire des démarches pour arrêter la vengeance des amis du mort. Ainsi, peu à peu, se formait un faisceau de griefs qui allait mettre le feu aux différentes parties du pays, si l'on ne prenait des mesures pour prévenir ce malheur.

Le comte de Frontenac avait envoyé un homme de confiance chez les Tsonnontouans, pour les engager à suspendre les hostilités, en attendant qu'il pût aviser les Kiskakons de réparer la faute commise dans leur pays. Il invitait, en même temps, les chefs iroquois à le rencontrer à Cataracouy. Peu de jours après, il fut informé que les capitaines sauvages exigeaient qu'il se rendît à Chouaguen, dans le pays des Onnontagués. Se rejetant sur sa dignité, Frontenac refusa de se rendre à cette demande; il prétexta qu'il ne pouvait faire le voyage avec bienséance et sûreté pour sa personne, et fit observer qu'il ne connaissait pas encore la décision des Kiskakons. Rien ne put le décider à se rendre à Chouaguen; il prit même dans ses réponses le ton de hauteur qu'il avait presque toujours employé dans ses rapports avec les sauvages, et déclara qu'il prenait les Outaouais et ses alliés sous sa protection; il permit aux Kiskakons de construire de nouveaux forts pour se défendre contre leurs ennemis.

Quelques Iroquois s'étant relâchés de leurs prétentions jusqu'à consentir à se présenter à Cataracouy, le gouverneur leur répondit qu'il n'irait pas plus loin que Montréal, et qu'il les y attendrait. Peu de temps après, visitant les habitations de l'île de Montréal, il rencontra cinq députés iroquois conduits par le sieur de La Forêt, major du fort de Frontenac. A la tête de la députation était Téganissorens, capitaine onnontagué, qui désirait s'unir aux Français, et qui avait essayé de calmer les esprits de sa nation (1). Une grande assemblée, composée d'iroquois, de hurons, d'outaouais et d'algonquins, fut tenue dans la nouvelle église de Montréal, qui n'avait pas encore été bénite (2).

Par des présents, Ononthio essuya les larmes des parents d'Hannonsache, tué chez les Kiskakons; il arracha la hache des mains des Iroquois, et la jeta dans la rivière; il leur demanda

(1) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. II.

(2) *Histoire du Canada, par* M. de Belmont.

le sujet de leur guerre contre les Illinois et les Miamis, et déclara que le Huron, l'Outaouais et l'Algonquin étaient ses enfants.

Téganissorens, orateur et chef des Iroquois, répondit aux discours des Français ; il accepta les propositions de M. de Frontenac, à l'exception d'une seule, de celle qui regardait les Illinois. Sur ce sujet, il répondit fièrement : « L'Illinois mérite la mort ; il m'a tué. » Personne n'osa alors répondre ; mais on engagea plus tard Téganissorens à détourner le coup qui menaçait ce peuple. Il le promit ; mais il ne connaissait pas encore les desseins ultérieurs des chefs de la nation iroquoise.

Arrivés quelque temps après le départ de Téganissorens, les Kiskakons déclarèrent qu'ils avaient déjà fait des démarches pour désarmer les Iroquois ; mais que les Hurons, chargés de la négociation, avaient cherché à prolonger la division.

Telle était la situation des affaires lorsque MM. de LaBarre et de Meules arrivèrent à Québec. La guerre n'était pas encore imminente ; toutefois, elle pouvait se déclarer d'un jour à l'autre ; déjà même on rapportait que les Iroquois venaient d'attaquer les Illinois.

L'été de 1682 fut marqué par un grand incendie qui détruisit presque toute la basse ville de Québec. Le cinq août, le feu se déclara dans une maison de ce lieu, et, comme presque toutes les autres étaient de bois, les flammes gagnèrent rapidement ; les magasins, qui étaient alors remplis, furent consumés avec tout ce qu'ils contenaient ; et, dit la chronique de l'époque, « on perdit plus de richesses dans cette triste nuit que tout le Canada n'en possède à présent (1). »

Cet incendie causa une grande consternation dans le pays ; car les marchands de Montréal en souffraient tout aussi bien que ceux de Québec. La maison de M. Aubert de La Chesnaie, un des plus riches particuliers du pays, fut seule sauvée ; et cet homme, noble et généreux, voulut témoigner sa reconnaissance envers Dieu en épuisant ses fonds pour faire des avances à ses voisins affligés. Ce fut une providence pour les habitants de la basse ville, dont un grand nombre furent obligés de recourir à lui pour rétablir leurs maisons.

M. de La Barre était déjà avancé en âge et n'avait plus la vigueur nécessaire pour conduire les affaires d'une colonie aussi étendue et aussi exposée que celle du Canada. Les instructions qu'on lui avait données lui prescrivaient de se rendre

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu.*

avec un corps de cinq ou six cents miliciens jusqu'à Niagara, de parcourir les bords du lac Ontario ; de faire comprendre aux cantons iroquois qu'il pouvait les maintenir dans leur devoir, et qu'il était même prêt à les attaquer, s'ils offensaient les Français. Le roi lui recommandait, toutefois, de ne point rompre avec eux sans une pressante nécessité et sans une certitude morale de terminer la guerre en peu de temps et avec succès (1).

Afin de bien connaître la position du pays, il voulut s'aboucher avec les ecclésiastiques et les officiers qui y demeuraient depuis longtemps. En conséquence d'une invitation adressée aux chefs de la colonie, une grande assemblée se tint à Québec le dix octobre 1682. Elle était composée du gouverneur et de l'intendant, de Mgr. de Laval, de M. Dolliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, de plusieurs pères jésuites, de MM. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, d'Ailleboust, de Brussy, Le Moine et de quelques autres anciens habitants du pays. Voici ce que l'on constata dans l'assemblée.

Depuis quatre ans, les Anglais employaient tous les moyens à leur disposition pour engager les Iroquois à déclarer la guerre aux Français; mais, les chefs des cantons n'avaient point voulu s'engager dans cette lutte, avant d'avoir ruiné les nations alliées des Français. L'année précédente, les Iroquois avaient attaqué les Illinois, et en avaient tué trois ou quatre cents et amené neuf cents prisonniers ; en attaquant de nouveau ce peuple avec douze cents guerriers, ils allaient le détruire complètement; à leur retour, ils extermineraient les Miamis et les Kiskakons, et resteraient ainsi maîtres de Michillimakinac, des lacs Erié et Huron, de la baie des Puants, et s'empareraient ainsi de tout le commerce des castors. Il fallait tenter un dernier effort pour les empêcher de détruire les nations outaouaises et illinoises, comme ils avaient détruit les Algonquins, les Andastes et les Loups. La colonie pouvait fournir mille hommes vigoureux et accoutumés à la guerre sauvage. Mais il était à remarquer que, pendant leur absence, leurs terres resteraient sans culture ; il fallait donc songer à les remplacer, et établir des dépôts de provisions sur les points principaux qu'ils auraient à pourcourir pour aller attaquer les Tsonnontouans, dont le canton était le plus peuplé et le plus fort. Mais

(1) *Documents de Paris. Instructions données par le roi à M. de La Barre*, 10 *mai* 1682.

l'on devait attendre des secours de France ; ainsi il serait nécessaire d'avoir deux ou trois cents soldats pour garder les forts de Frontenac et de la Galette, et empêcher l'ennemi de pénétrer dans la colonie, quand elle serait dégarnie de ses défenseurs. On aurait besoin de cent cinquante hommes pour aider ceux qui resteraient sur les terres à faire les semailles et les récoltes, afin de n'être pas exposés, l'année suivante, aux horreurs de la famine. L'on ne pourrait se passer de deux ou trois barques, qui serviraient, avec celle du sieur de La Salle, à transporter des provisions. Dans tous les cas, il était important d'organiser la milice, et, comme la récolte avait été abondante, chaque milicien se pourvoirait de fusils, qu'ils étaient tous en état de bien manier quand l'occasion s'en présenterait (1).

Un procès-verbal des procédés de cette assemblée fut rédigé et envoyé par M. de La Barre à la cour de France, dès l'automne de 1682; par les lettres qu'il adressait en même temps, il demandait les secours qu'on lui avait indiqués comme nécessaires.

Il faisait aussi des plaintes amères contre M. de La Salle, qu'il accusait d'avoir, par son imprudence, soulevé des difficultés entre les Français et les Iroquois. Le gouverneur s'était laissé prévenir contre La Salle, et avait reçu les accusations de ses ennemis sans trop s'occuper des explications données par ses amis. Monsieur de La Barre engageait donc le ministre à ne pas renouveler le privilége de découvreur qui devait expirer au mois de mai suivant. Blâmé par un parti, et loué outre mesure par un autre, La Salle descendit à Québec en 1683, et de là passa en France, où ses protecteurs avaient prévenu M. de Seignelay en sa faveur, et où sa présence acheva de disposer le ministre à lui permettre de continuer.

La province de la Nouvelle-York recevait, en 1683, un homme disposé à maintenir les prétentions de l'Angleterre sur le pays des Iroquois.

Le duc d'York, propriétaire de la province de la Nouvelle-York, avait nommé, en 1682, un nouveau gouverneur, auquel il recommanda d'entretenir des relations amicales avec les Français du Canada. Le colonel Thomas Dongan était catholique, et avait servi, pendant plusieurs années, dans les armées françaises. C'était, suivant Smith, historien de la Nouvelle-York, un homme intègre, modéré et remarquable par la noblesse de ses manières. Arrivé dans la province en 1683, il

(1) *Documents de Paris.*

apporta aux habitants la nouvelle que le duc leur accordait le droit de prendre part dans la direction des affaires publiques. Deux assemblées législatives leur étaient accordées : la première était un conseil composé de dix membres, la seconde une chambre représentative renfermant dix-huit députés choisis par les francs-tenanciers. Les lois agréées par ces deux corps ne devaient avoir de force qu'après avoir été approuvées par le propriétaire.

L'administration de Dongan fut courte, mais vigoureuse. Il travailla à avancer les intérêts de l'Angleterre avec plus d'énergie qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avait fait. Un de ses premiers actes fut d'engager les Iroquois à s'attacher aux Anglais, et de réclamer comme appartenant à l'Angleterre tout le pays qui est au sud des grands lacs. Accepter cette proposition, aurait été, pour les Français, renoncer à leurs principales découvertes dans l'ouest, à une grande partie de leur commerce, et surtout abandonner les projets de la France sur le pays des Illinois et sur la vallée du Mississipi. De part et d'autre, l'on partait de trop loin dans les prétentions émises pour qu'on pût espérer d'obtenir un arrangement à l'amiable. Des circonstances plus favorables pouvaient seules amener les prétendants à s'entendre.

Les causes de dissension se multiplièrent dès le commencement du gouvernement de M. de La Barre. Sur les représentations de ceux qui avaient obtenu l'autorisation de faire le commerce aux Outaouais, le gouverneur avait permis aux Iroquois de piller les canots français dont les conducteurs n'auraient pas de passe-ports. Peu après, deux canots, appartenant à M. de La Salle, passant par Niagara, furent arrêtés par des iroquois, et pillés, parce que les conducteurs ne purent produire leurs permissions. Sur la plainte qui en fut portée à M. de La Barre, il dépêcha le sieur Le Moine pour engager les Iroquois à rendre les effets qu'ils avaient pris. Les barbares répondirent qu'ils avaient obéi à Ononthio, et qu'ils n'avaient rien à rendre. Ce fait fut la cause principale des troubles qui suivirent (1).

Faible et avancé en âge, M. de La Barre n'était plus guère propre à faire la guerre, surtout une guerre contre des sauvages ; aussi, tout en se préparant contre les Iroquois, il espérait trouver quelque moyen d'arriver à un accommodement avec eux. Ils avaient promis d'envoyer des députés à Montréal avant la fin du mois de juin, et, dès le mois de mai, le gouver-

(1) *Documents de Paris*, 2ème série, vol. II.

neur apprit que sept à huit cents guerriers des cantons d'Onnontagué, de Goyogouin et d'Onneyout étaient partis pour attaquer les Miamis et les Outaouais, tandis que les Goyogouins et les Tsonnontouans se préparaient à se répandre dans les habitations françaises pendant l'été.

Sur un avis que M. de La Barre adressa aussitôt au ministre, la cour dépêcha à Québec un bâtiment portant trois compagnies de cinquante-deux hommes chacune. Le navire, parti de la Rochelle, n'arriva devant Québec que le neuf novembre, et fut forcé d'en repartir le onze du même mois, après avoir déposé les troupes, qui furent réparties dans les paroisses voisines de Québec (1).

Les Iroquois n'avaient pas encore oublié les revers que leur avaient fait essuyer les Français dans la guerre précédente ; et ils éprouvaient une certaine terreur à ce souvenir. Aussi, au mois d'août, ils envoyèrent à Montréal des ambassadeurs chargés de vagues protestations d'amitié. On en connaissait la valeur, et beaucoup de français comprenaient que les Iroquois voulaient gagner un peu de temps et empêcher M. de La Barre de se tenir sur ses gardes ; les missionnaires domiciliés dans les cantons l'avertissaient de se défier de toutes leurs promesses. Nonobstant tous ces avis, il reçut fort bien les envoyés iroquois, et les renvoya avec des présents.

Vers le même temps, il eut le tort d'enlever aux employés de La Salle le fort de Frontenac et le fort Saint-Louis, sur la rivière des Illinois ; ce dernier fut remis à un de ses officiers, M. de Baugy, qui fut chargé d'y commander à la place de Tonti.

Dans le temps même où il croyait avoir gagné les Iroquois, ceux-ci surprirent quatorze français, qui se rendaient aux Illinois. Ils les attaquèrent, les défirent et leur enlevèrent des marchandises dont la valeur fut estimée à 16,000 livres. Suivant M. de Belmont (2), la perte retombait sur le gouverneur lui-même. Après cette attaque, faite le dernier jour de février 1684, les Iroquois s'avancèrent vers le pays des Illinois dans l'intention de surprendre le fort de Saint-Louis.

Leurs espérances furent déçues ; car, avertis d'avance de leur marche, les sieurs de Baugy et de Tonti se tenaient sur leurs gardes, et, dès la première attaque, où plusieurs des leurs furent tués, ils s'aperçurent de l'inutilité de leur entre-

(1) *Documents de Paris*, 2ème série, vol. II.

(2) *Histoire du Canada*.

prise. Déjà l'alarme avait été donnée dans les postes où il y avait des français, et le sieur de La Durantaie (1), commandant à Michillimakinac, était en route pour porter secours aux assiégés, quand il apprit que les Iroquois avaient déjà pris le parti de se retirer. Ces attaques répétées firent croire qu'ils en étaient venus à une rupture ouverte avec les Français. Lorsque ces nouvelles furent portées à Montréal et à Québec, M. de La Barre et les marchands intéressés dans le commerce de l'ouest, furent indignés contre les Tsonnontouans, principaux acteurs dans ces mouvements. Aussi, Téganissorens, étant descendu de ce canton pour négocier, le gouverneur le fit arrêter et se décida à porter la guerre chez les iroquois supérieurs.

Dès que la navigation fut libre sur le Saint-Laurent, il dépêcha un détachement de soldats pour fortifier Cataracouy ; le reste des troupes se rendit sur deux barques à Montréal, où M. de La Barre arriva au commencement de juin, avec des guerriers hurons et algonquins.

M. Perrot avait été chargé d'organiser l'expédition à Montréal ; mais sa conduite tracassière et violente obligea de le mettre de côté. Il avait eu des difficultés si sérieuses avec messieurs de Saint-Sulpice, que, dans l'automne de 1683, le gouverneur reçut ordre de lui interdire l'exercice des fonctions de gouverneur à Montréal. «Je suis bien aise,» écrivait le roi (2), « de vous expliquer que, si cet homme ne trouve pas moyen de s'accommoder avec ceux du séminaire de Montréal, je nommerai, l'année prochaine, un autre gouverneur à sa place. » Et, de fait, en 1684, M. Perrot, qui venait d'avoir de nouvelles affaires avec les officiers des troupes nouvellement arrivées, perdit le gouvernement de Montréal, et fut nommé à celui de l'Acadie, en remplacement du sieur de La Vallière.

Ces préparatifs de la guerre s'étaient faits à la hâte, et M. de La Barre n'avait pu guères mûrir ses plans pour la campagne qu'il allait commencer. Il fit avertir le gouverneur Dongan qu'il était forcé d'attaquer trois cantons iroquois, mais qu'il laisserait en repos les Agniers et les Onneyouts, qui n'avaient point molesté les Français ; aux officiers qui commandaient les postes sur les grands lacs, il envoya des ordres pour faire descendre, par le lac Erié, autant de français et de sauvages qu'ils en pourraient réunir ; enfin, il invita les missionnaires,

(1) Morel de La Durantaie, ancien capitaine du régiment de Carignan. Il était natif de la Bretagne.

(2) *Archives de la Marine, à Paris. Lettre du roi à M. de la Barre,* 5 *août* 1683.

qui étaient chez les Onnontagués, les Onneyouts et les Goyogouins, à détacher tous ceux qu'ils pourraient de la cause des Tsonnontouans. Ceux-ci ne s'attendaient pas que la guerre leur serait déclarée précipitamment ; ils avaient compté que Téganissorens et ses douze compagnons réussiraient à l'empêcher, ou du moins à la retarder (1).

Après avoir réuni à Montréal les milices de la colonie et les troupes récemment arrivées, M. de La Barre se trouva à la tête de douze cents hommes, parmi lesquels étaient trois cent cinquante guerriers sauvages. Il divisa sa petite armée en trois corps : le premier, nominalement aux ordres du gouverneur, était spécialement confié à M. Bécancour (2) de Villebon, ancien capitaine de dragons ; le second, était commandé par M. d'Orvilliers, capitaine d'infanterie ; et le troisième, par M. Duguay, officier du régiment de Carignan.

Sur le lac Saint-François, où il arriva le premier jour d'août, le gouverneur rencontra le père Jean de Lamberville, député par son frère, missionnaire des Onnontagués, et le père Millet, qui vivait au milieu des Onneyouts.

Les Onnontagués annonçaient leur surprise de ce que M. de La Barre voulait faire la guerre aux Tsonnontouans pour venger le pillage de quelques canots. Suivant les usages du pays, c'était une de ces affaires qui se doivent décider par des négociations et des réparations. Ils avaient eux-mêmes, par l'invitation d'Ononthio, consenti, après une réparation convenable, à pardonner la mort de leurs frères, tués chez les Kiskakons. Soutenus par les Onneyouts et les Goyogouins, les Onnontagués s'étaient fait nommer arbitres par les Tsonnontouans, et, en cette qualité, étaient prêts à régler la réparation due pour l'insulte qui avait été faite aux Français. Ils demandaient surtout qu'on leur envoyât leur frère Okououessen ; ainsi nommaient-ils M. Le Moine, adopté par leur nation.

M. de La Barre chargea les envoyés d'annoncer aux chefs d'Onnontagué, que, sur leurs représentations, il consentirait à négocier, pourvu qu'on lui offrît une réparation convenable. Plusieurs raisons l'engageaient à tenir cette conduite. D'abord, le colonel Dongan paraissait fortement enclin à prendre part pour les Iroquois contre les Français, et il pouvait causer beaucoup d'embarras à ceux-ci, en fournissant des armes et

(1) *Archives de la Marine. Mémoire de* M. de La Barre ; *Lettres du* P. de Lamberville.

(2) Fils du premier baron de Bécancour.

des munitions de guerre à leurs ennemis. Une seconde raison était la disette de provisions, car M. de Meulles avait éprouvé beaucoup de difficulté à expédier autant de farines qu'il en fallait pour les besoins des troupes ; enfin, les vents contraires avaient empêché le gouverneur d'envoyer une barque (1) à Niagara pour prévenir le sieur de La Durantaie de l'arrivée des troupes à Frontenac.

M. Le Moine fut envoyé à Onnontagué, pour y conférer avec les chefs, et reconduire Téganissorens, l'ambassadeur des Tsonnontouans, qui avait été jusqu'alors retenu prisonnier. Des farines arrivèrent de la Galette le vingt-un, et une partie des troupes françaises, avec deux cents sauvages chrétiens, campa à l'anse de la Famine, sur le bord méridional du lac Ontario.

Sur ces entrefaites, le colonel Dongan commit deux fautes, qui ouvrirent les yeux aux Iroquois sur ses intentions et les engagèrent à faire des efforts pour éviter la guerre avec les Français. Un envoyé du gouverneur de la Nouvelle-York posa dans les bourgades iroquoises des affiches dans lesquelles il était proclamé seigneur et protecteur des cantons. Peu après, un messager de Dongan, le sieur Arnaud Viele, apporta aux chefs sauvages, assemblés à Onnontagué, une défense expresse de traiter avec les Français. L'orgueil national fut fortement blessé de ce message, par lequel il semblait qu'on voulait réduire les cantons à l'état de vasselage ; aussi, les chefs onnontagués se montrèrent encore plus désireux de mettre un terme aux difficultés. M. Le Moine fut appelé au conseil, et chargé d'aller, avec Téganissorens, inviter le gouverneur français de se rendre à la Famine pour y faire la paix. « Ne sommes-nous donc point libres ? » répétaient-ils dans leur mauvaise humeur, « le Grand-Esprit qui a fait le monde, nous a donné notre terre, et nous n'y reconnaissons aucun maître. »

A son arrivée à la Famine, M. de La Barre reconnut que sa petite armée avait considérablement souffert par les maladies, depuis qu'elle était campée en ce lieu ; et le mal croissait si rapidement, par la mauvaise qualité des vivres et par l'insalubrité de l'air, qu'il craignit d'être obligé de lever le camp avant l'arrivée des députés. Aussi, il expédia un courrier à M. Le Moine pour l'engager à hâter leur départ ; celui-ci, quoique malade lui-même, ainsi que ses enfants, conduisit si bien les affaires, que, le trois septembre, il se présenta au camp français

(1) La *Perdrix*.

avec quatorze députés, neuf d'Onnontagué, trois d'Onneyout et deux de Goyogouin.

De la nation des Tsonnontouans arrivèrent aussi deux députés, Téganissorens et Haaskouan, nommé la Grand-Gueule par les Français (1).

Dans une grande assemblée, tenue le deux, les propositions de réparation et de paix furent développées par les orateurs onnontagués, Ouréouaté et Garakontié, neveu du chef chrétien qui avait porté ce nom. Tous deux parlèrent fort bien, et leurs propositions, quoique assez dures pour les Français, furent acceptées par M. de La Barre.

Après avoir obtenu la promesse qu'Ononthio oublierait les fautes des Tsonnontouans, Ouréouaté demanda que les troupes françaises se retirassent de suite, et que Chouaguen fût choisi pour être, à l'avenir, le lieu des conférences entre les Français et les Iroquois de l'ouest.

« Ononthio, mon père, » dit Ouréouaté, « je suis inquiet et ne puis reprendre courage, malgré ta bienveillance envers moi. Ce qui me fait peine, c'est de voir ici tes soldats, et d'entendre le bruit de tes tambours ; je t'en prie, retourne à Québec, afin que mes enfants puissent dormir en paix.

« Nous avions allumé les feux du conseil et de la paix à Cataracouy et à Montréal. Ecoute : Cataracouy est un pauvre pays, où les sauterelles m'empêchent de dormir quand je m'y rends. Pour Montréal, c'est un pays trop éloigné, où mes vieillards ne peuvent se rendre. J'allume le feu de la paix en ce lieu-même, qui est le plus convenable que nous puissions choisir. »—« Demain je laisserai le pays, » répondit le gouverneur, « pour vous prouver combien je suis disposé à écouter vos demandes. Quant au feu de conseil que vous désirez allumer ici, je consens que vous le fassiez, pourvu que celui qui a été allumé à Montréal continue à brûler. » Cet article, qui avait été quelques années auparavant proposé à M. de Frontenac, et par lui rejeté avec dédain, était humiliant pour les Français, puisqu'il les obligeait à un long et pénible voyage quand ils auraient des affaires à traiter avec les cantons supérieurs.

M. de La Barre s'obligea d'arrêter la marche des français

(1) La Hontan, qui appartenait à l'une des compagnies arrivées l'automne précédent, était présent au conseil tenu à la Famine. Mais, avec son inexactitude ordinaire, il donne de l'assemblée un rapport tout différent de celui des autres témoins. Dans son ignorance de la langue iroquoise, il fait un mot sauvage de Grand-Gueule, et il l'appelle Garangula.

et des sauvages qui descendaient de Michillimakinac, sous la conduite de M. de La Durantaie ; et, de leur côté, les Iroquois promirent de ne plus attaquer les Mascoutins ni les Miamis. Mais, quand on proposa aux députés d'engager les leurs à ne plus porter la guerre chez les Illinois, Haaskouan se leva et déclara que le Tsonnontouan était en guerre avec l'Illinois, et que tous deux mourraient en combattant. Les Français furent indignés contre l'orateur ; mais leur surprise fut extrême quand ils entendirent la réponse de M. de La Barre : « Eh bien ! en tirant sur les Illinois, prends garde de frapper les Français que tu rencontreras sur ton chemin ou aux environs du fort Saint-Louis. »

Malgré sa rudesse apparente, l'orateur tsonnontouan avait reçu des présents du gouverneur, et lui avait promis son appui. Le 17 août précédent, le père de Lamberville écrivait à M. de La Barre, en lui rendant compte de ses négociations : « J'ai donné sous main votre collier à la Grand-Gueule, et je lui ai communiqué ce que vous demandiez de lui. Il se dit votre meilleur ami ; vous avez bien fait de vous attacher cet homme, qui a la meilleure tête et la plus forte voix de tous nos cantons (1). »

Haaskouan, tout en rejetant cet article, avait disposé sa nation à accepter les autres ; il fut traité libéralement par le gouverneur, dont il devint un ardent panégyriste. Le traité de paix fut conclu le cinq de septembre ; et, dès le lendemain, l'armée tout entière quitta ce lieu, où elle avait tellement souffert, que les personnes en santé suffirent à peine à embarquer les malades.

Quelques jours auparavant, une barque avait été dépêchée à Niagara, pour avertir les troupes qui venaient du sud que la paix allait se conclure, et qu'elles pouvaient retourner à Michillimakinac par le lac Erié. MM. de La Durantaie et Dulhut avaient eu beaucoup de peine à engager les nations de l'ouest à marcher contre les Iroquois ; pour les y décider, il avait fallu se servir de toute l'influence que Nicolas Perrot exerçait sur elles. M. de La Durantaie se trouva, après beaucoup d'efforts, à la tête de cinq cents guerriers, hurons, outaouais, outagamis et deux cents canadiens. Avec des peines infinies il réussit à les tenir réunis et à les conduire jusqu'à Niagara.

Chefs et soldats se trouvèrent grandement contrariés, lors-

(1) *Archives de la Marine ; Mémoire de* M. de La Barre ; *Lettres du père* de Lamberville ; *Lettre de* M. de Meulles *au ministre ;* La Hontan, *Voyage de l'Amérique*, vol. I.

qu'en arrivant à Niagara, ils ne trouvèrent aucun signe de l'armée qui les devait attendre sur le lac Ontario.

Toujours soupçonneux, les sauvages déclarèrent qu'on ne les avait tirés de leur pays que pour les livrer à la hache des Iroquois. De leur côté, les conducteurs ne comprenaient rien à ce contre-temps, et l'attribuaient aux vents contraires qui avaient dû retarder la marche de la flottille de M. de La Barre. La vérité leur fut bientôt connue : une paix fort peu avantageuse pour les alliés avait été conclue, et il fallait retourner honteusement à Michillimakinac. La situation de ces hommes de cœur était pénible ; il fallait cependant informer leurs compagnons sauvages de ce qui s'était passé à Chouaguen. Les chefs alliés se plaignirent d'Ononthio avec un calme apparent, qui dénotait la profondeur de leur ressentiment, et leur peu de confiance dans ses promesses.

La campagne entreprise par M. de La Barre avait été inutile pour le public ; et l'on reprocha au général d'en avoir profité pour favoriser son commerce avec les Sauvages. Suivant M. de Meulles, tous les officiers et soldats de sa petite armée témoignèrent un profond mépris pour la conduite du gouverneur. Sa principale faute fut d'avoir entrepris trop précipitamment et sans préparatifs suffisants, une guerre qu'il se hâta de terminer par une paix peu honorable au nom français.

CHAPITRE DOUZIÈME

Reproche du roi à M. de La Barre—M. de Callières gouverneur de Montréal—Erection du chapitre de Québec—Mgr. de Laval obtient pour successeur M. de Saint-Valier—Arrivée de M. de Denonville—Palais de l'intendant—Eglise de la basse ville—Nouveaux règlements concernant le métier des armes et les congés—M. de La Barre retourne en France—Visite de M. de Denonville au fort Frontenac et à l'Acadie—Le baron de Saint-Castin—M. de Saint-Valier visite le diocèse de Québec—Entreprises des Anglais sur les postes de l'Acadie—Expédition de M. de Denonville contre les Iroquois—Il rétablit le fort de Niagara—Expédition contre les Anglais à la baie d'Hudson.

Peu après son retour à Québec, M. de La Barre reçut des lettres du roi, qui lui promettait des secours pour la guerre, et qui lui recommandait de la terminer promptement. « Je suis bien aise, » lui écrivait le roi (1), « de vous dire que, par tout ce qui me revient du Canada, la faute que vous avez faite de ne pas exécuter ponctuellement mes ordres sur le sujet du nombre de vingt-cinq passe-ports à accorder à mes sujets, et le grand nombre que vous en avez envoyé de tous côtés pour favoriser des gens qui vous appartiennent, me paraît avoir été la principale cause de ce qui est arrivé de la part des Iroquois. J'espère que vous réparerez cette faute en donnant une fin prompte et glorieuse à cette guerre. » Le reproche était bien fondé, car M. de La Barre avait accordé six fois plus de congés qu'il n'avait droit d'en donner ; malheureusement, il n'avait pas répondu, quant à la guerre, aux espérances que l'on avait fondées sur lui. Il reçut en même temps un renfort de trois cents soldats, commandés par les capitaines de Montortier, d'Esnos et de Rivaux. Pour remplacer M. Perrot, comme gouverneur de Montréal, le roi envoya aussi cette année un officier de grand mérite, M. le chevalier de Callières, ancien capitaine du régiment de Navarre.

Les nouvelles du mauvais succès de la campagne furent portées en France par Mgr. de Laval, qui laissa Québec le quatorze novembre. Depuis son dernier voyage en France, sa santé avait été fortement ébranlée par les fatigues qu'il endurait dans la visite des parties éloignées de son diocèse ; il lui fallait souvent voyager, pendant l'hiver, sur des raquettes, au mi-

(1) *Lettre du roi à M. de La Barre*, 24 *juillet* 1684.

lieu des brouillards de neige, et par les temps les plus froids. En été, le canot d'écorce, découvert à tous les temps, était la seule voiture que rencontrait le prélat dans ses longues visites. Ces incommodités et ces misères pèsent assez légèrement sur un homme dans la force de l'âge ; mais elles finissent par paraitre lourdes à un vieillard qui les endure depuis longtemps. Mgr. de Laval avait alors plus de soixante ans, et il y avait déjà vingt-cinq ans qu'il endurait ces fatigues ; il sentait qu'il avait besoin d'un peu de repos, qu'il ne pourrait obtenir qu'en se faisant nommer un successeur, capable de le remplacer et de continuer ses travaux. Il comprenait aussi, qu'il n'avait plus l'énergie suffisante pour lutter contre les exigences du ministre, qui avait hérité des préjugés de son père contre l'évêque de Québec. On voulait forcer Mgr. de Laval à établir des cures fixes dans un diocèse où les paroisses n'étaient pas en état de soutenir leurs pasteurs. Ignorant les besoins causés par la rigueur du climat et par le prix élevé des choses nécessaires à la vie, le ministre aurait voulu établir les choses comme elles l'étaient en France. D'ailleurs, le pays s'était peuplé au hasard, et, dans les campagnes, les maisons s'étaient bâties de loin en loin, au gré des particuliers. Comme il était impossible de donner aux cures les limites raisonnables, il n'était pas aisé de fixer des curés ; il fallait démembrer, séparer, multiplier les paroisses pour la commodité des pasteurs et du peuple.

Il fallait souvent changer les pasteurs, dans un pays où les missions, de jour en jour, prenaient une nouvelle face ; ces changements étaient alors d'autant plus faciles, que le clergé du Canada, appartenant à des communautés, les supérieurs étaient les maîtres absolus de tous les ouvriers évangéliques.

Mgr. de Laval comprenait mieux, de jour en jour, les difficultées qui l'environnaient. Au milieu de son clergé, qui, jusqu'alors, s'était montré si zélé pour le salut du peuple, et si docile à la voix de son évêque, il lui fallait introduire des pasteurs nouveaux, dont il ne lui était pas facile d'étudier les dispositions. Son humilité lui persuadait qu'un autre serait plus propre que lui à conduire l'église du Canada, et il se décida à passer en France, pour obtenir un successeur.

Jusqu'alors il avait été impossible au prélat de constituer un chapitre régulier ; les sujets lui manquaient, et d'ailleurs il n'avait point de fonds à sa disposition pour soutenir des chanoines. Comme les circonstances étaient devenues un peu plus favorables, Mgr. de Laval, avant de quitter le Canada peut-être

pour toujours, voulut établir un chapitre dans la cathédrale de Québec.

Dans une ordonnance, en date du six novembre 1684, après avoir parlé de l'origine des chapitres et exposé rapidement l'état de son diocèse, et rappelé que le roi de France avait accordé les abbayes de Maubec et de l'Estrée pour le soutien de l'évêché et du chapitre, il déclare qu'il établit dans la cathédrale de Québec un chapitre composé de douze chanoines et de quatre chapelains. Il nomma M. Henri de Bernières, doyen du chapitre ; M. Louis Ango, archidiacre ; M. Charles Glandelet, théologal ; M. Dudouyt, grand chantre ; et M. Jean Gaultier de Bruslon, pénitencier ; et parmi les chanoines se trouvèrent cinq prêtres nés dans le pays. L'installation eut lieu le douze de novembre en présence du gouverneur, du corps des officiers de la garnison, de l'intendant et des conseillers, et de presque tous les habitants de la ville. Cette cérémonie se fit avec toute la pompe que pouvait alors déployer la capitale. Elle se termina par un *Te Deum* solennellement chanté au bruit de l'artillerie, aux sons des cloches et de la musique (1).

Deux jours après cette grande cérémonie, il partit pour aller demander d'être déchargé du pénible fardeau qu'il avait si longtemps soutenu.

Il eut cependant beaucoup de peine à obtenir un successeur ; car le roi, qui connaissait son mérite, consentit difficilement à lui permettre d'offrir sa résignation. Elle fut enfin acceptée, et le choix d'un successeur fut laissé au vénérable prélat. Le père Valois, jésuite, et M. Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, lui dépeignirent M. l'abbé de Saint-Valier comme l'homme le plus propre à continuer l'œuvre si heureusement commencée dans la Nouvelle-France. M. de Saint-Valier (2), aumônier d'un régiment, était un ecclésiastique d'une grande piété, rempli de charité et d'un zèle fort ardent. Il accepta la proposition qui lui en fut faite ; le roi l'agréa et fit solliciter son institution canonique. Mais, avant de recevoir la dignité épiscopale, M. de Saint-Valier jugea à propos de visiter le Canada avec le titre de grand-vicaire de l'évêque de Québec (3).

L'on comprit à la cour qu'il y avait peu à compter sur la durée de la paix faite à la Famine, et l'on ne se trompait pas ; car les Tsonnontouans prirent tous les moyens pour éviter d'en

(1) *Notes historiques sur le chapitre de la cathédrale de Québec, par* M. E. Langevin.

(2) Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Valier, né à Grenoble le quatorze novembre 1653.

(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

remplir les conditions, et ils daignaient à peine s'excuser de leur mauvaise foi. Ils semblaient, au contraire, chercher des prétextes pour recommencer la guerre contre les alliés des Français. M. de La Barre venait de recevoir une lettre du père de Lamberville, qui l'informait de ces mauvaises dispositions, lorsqu'il apprit qu'un vaisseau portant son successeur et l'abbé de Saint-Valier, venait d'entrer dans le port de Québec.

Assuré que la guerre avec les Iroquois ne pouvait tarder à recommencer, et comprenant que l'âge et les infirmités de M. de La Barre le rendaient incapable de conduire heureusement une expédition militaire contre de semblables ennemis, le roi avait, par lettres du premier janvier 1685, appelé au gouvernement de la Nouvelle-France, le marquis de Denonville, colonel d'un régiment de dragons. C'était un homme d'honneur, plein de vertu et de courage. Sur un autre vaisseau avaient été placés cinq cents soldats, dont cent cinquante moururent dans la traversée, par suite de l'encombrement d'un si grand nombre de personnes dans un espace resserré (1).

M. de Denonville avait reçu du roi l'instruction de travailler à *franciser* les peuples sauvages, instruction si souvent répétée à ses prédécesseurs. « On a cru longtemps, » répondait-il, « qu'il fallait approcher de nous les sauvages pour les franciser ; on a tout lieu de croire qu'on se trompait. Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus français, et les français qui les ont hantés sont devenus sauvages... Il n'en est pas de même des sauvages assemblés en bourgades au milieu de la colonie ; rien n'est mieux réglé. » En finissant, il ajoute qu'il a « trouvé la colonie toute ouverte. »

Quelques projets d'amélioration, pour la ville de Québec, furent proposés au ministre par M. de Meulles. Depuis assez longtemps, l'on reconnaissait la nécessité d'obtenir un local pour la demeure de l'intendant, et pour la tenue des séances du conseil, le château Saint-Louis fournissant à peine un logement convenable au gouverneur et à ceux qui composaient sa maison ; M. de Meulles proposa d'acheter un grand édifice de pierre, que M. Talon avait fait bâtir pour servir de brasserie, et qui, depuis plusieurs années, était resté inoccupé. Placé dans une position fort commode, sur le bord de la rivière Saint-Charles et à quelques pas de la haute ville, ce bâtiment,

(1) Voici la liste des officiers arrivés cette année : capitaines d'Orvilliers, Saint-Cirq, Macary, de Flour, de Troyes, Daneau Dumuy, des Meloises, Clément de Valrenne, des Bergères, d'Esquérae ; lieutenants, chevalier de La Motte, de Jordis aîné, de Jordis, cadet, La Rivière, Chaufour, de Ramezay.

avec des réparations et des additions, pouvait fournir, outre une résidence convenable pour l'intendant, des salles et des bureaux pour le conseil souverain et les cours de justice, des voûtes pour les archives et une prison pour les criminels.

Auprès de l'ancienne brasserie, M. Talon possédait une étendue de terre, d'environ dix-sept arpents en superficie, et dont personne ne se servait. Une partie de ce terrain, dans le plan de M. de Meulles, pouvait être réservée pour les jardins et les dépendances du palais de l'intendant, tandis que le reste serait partagé en emplacements et deviendrait une seconde basse ville, qui pourrait, un jour, se prolonger au pied du cap. Il croyait que, si ce plan était adopté, les nouveaux quartiers de Québec s'étendraient dans cette direction, et non sur les hauteurs presque toutes occupées par les communautés religieuses.

D'autres ruines se trouvaient au centre des affaires à la basse ville ; c'étaient des murs noircis et lésardés, l'ancien magasin, qui, des mains de la compagnie, était passé dans celles du roi ; il était resté dans l'état où l'avait laissé le grand incendie qui, quelques années auparavant, avait détruit la basse ville. Mgr. de Laval obtint en 1684 cet emplacement de M. de La Barre, afin d'en faire une chapelle succursale pour l'avantage des habitants de la basse ville. Ce don ne fut cependant ratifié qu'un peu plus tard, en faveur de M. de Saint-Valier ; au mois de septembre 1685, MM. de Denonville et de Meulles firent expédier la concession pure et simple de ce lieu pour l'érection d'une église, que le digne évêque bâtit avec le temps sous le nom de Notre-Dame de la Victoire (1).

L'on remarquait avec peine dans la colonie, que les enfants des gentilshommes canadiens, malgré leur aptitude pour la guerre, n'avaient ni l'occasion, ni les moyens d'entrer dans le service régulier. Sur la demande de l'intendant, Louis XIV ordonna que, chaque année, deux gentilshommes canadiens seraient admis dans les gardes de la marine, et pourraient ainsi se faire une profession du métier des armes (2).

Le roi fit, la même année, disparaître certaines restrictions

(1) Le 10 juin 1685, mourut, chez les dames de l'Hôtel-Dieu, où elle demeurait depuis plusieurs années, madame d'Ailleboust, veuve du gouverneur de ce nom. Toute la colonie la regardait et la vénérait comme une sainte. Dans le mois suivant, arrivait à Québec, avec son mari, madame la marquise de Denonville, dont la fille, mademoiselle de Brisay, demeura quelque temps à l'Hôtel-Dieu. Champlain, d'Ailleboust et de Denonville sont les seuls gouverneurs qui aient amené leurs épouses au Canada.

(2) *Lettre de* M. de Meulles.

qui pesaient sur les familles nobles. « J'ai été informé (1), » écrivait-il à M. de Meulles, « que le commerce du Canada pourrait être considérablement augmenté, si les gentilshommes qui y sont établis pouvaient s'y adonner sans crainte de déroger. Dans cette vue, je leur permets de le faire, même en détail, et, afin de leur ôter tout sujet de craindre d'en être inquiétés, vous ferez connaître sur cela mes intentions....»

Cette permission, déjà accordée, fut renouvelée pour dissiper les inquiétudes de quelques familles qui craignaient de déroger en se livrant au commerce, et qui cependant ne pouvaient se soutenir sans y avoir recours. Car, dans l'état où était alors le Canada, l'achat et la vente des pelleteries étaient à peu près un des seuls moyens de faire quelques profits ; et il arrivait parfois, que c'était le meilleur moyen de faire valoir les congés qui leur étaient accordés.

L'on nommait congés des permissions écrites d'envoyer des marchandises dans les pays de l'ouest, pour la traite des pelleteries; ces congés étaient donnés à des gentilshommes et à d'anciens officiers, qui les pouvaient vendre à d'autres, ou les exploiter eux-mêmes. Le nombre en était limité a vingt-cinq par année, et M. de La Barre avait agi irrégulièrement en en expédiant davantage. Chaque congé valait environ dix-huit cents livres, et autorisait le possesseur à expédier vers l'ouest deux grands canots chargés de marchandises. Il était facile de trouver des coureurs de bois qui se chargeaient de conduire les canots et de troquer les marchandises. Chaque canot était ordinairement confié à trois hommes, et portait des marchandises pour une valeur d'environ quinze cents livres, qui, dans les années ordinaires, valaient, dans les environs des grands lacs, cent quatre-vingts paquets de castor. Chaque paquet valait, à Québec, environ cent cinquante livres ; de sorte que, si l'expédition n'avait pas été malheureuse, la cargaison rapportée en vertu d'un congé valait à peu près vingt-quatre mille francs ; chaque coureur de bois recevait pour son voyage environ dix-huit cents francs, et le reste, les autres frais payés, allait au profit du marchand (2).

Le vaisseau qui avait porté le marquis de Denonville à Québec ramena M. de La Barre en France, où le traité fait avec

(1) *Lettre du roi à M. de Meulles*, 10 *mars* 1685.

(2) *Voyage dans l'Amérique*, vol. I, par le baron de La Hontan. La Hontan arriva à Québec dans l'automne de 1683, comme simple volontaire dans une des compagnies envoyées par le roi. Son *Voyage dans l'Amérique* renferme quelques détails assez exacts sur le commerce de la Nouvelle-France ; mais en général il écrit d'imagination.

les Iroquois, et l'abandon de la cause des Illinois, avaient été fortement désapprouvés par le roi (1).

Les instructions données au nouveau gouverneur lui recommandaient d'établir la paix sur une base ferme et solide, en soutenant les nations alliées de la France, en humiliant les Iroquois, et leur faisant comprendre qu'ils seraient forcés à accepter les conditions que le roi désirait leur imposer (2). Le duc d'York venait de monter sur le trône d'Angleterre sous le nom de Jacques II ; Louis XIV le fit prier d'enjoindre au colonel Dongan d'abandonner ses injustes prétentions sur les pays voisins des grands lacs, et de ne plus soutenir les Iroquois. M. de Denonville était autorisé à porter la guerre dans le canton des Tsonnontouans, s'il le jugeait à propos, pour la protection des Outaouais, des Miamis et des Illinois.

Désireux de connaître la partie du pays par laquelle il faudrait passer, s'il fallait attaquer les Tsonnontouans, le gouverneur, après quelques jours de repos, monta jusqu'au fort de Frontenac, où il plaça M. d'Orvilliers comme commandant, en remplacement du sieur de La Forêt, qui montait aux Illinois dans l'espérance d'y rencontrer La Salle. Pendant son séjour dans ce poste, M. de Denonville put se convaincre par lui-même, que les Iroquois avaient adopté, vis-à-vis des Français, un ton d'insolence qu'il était important de rabattre au plus tôt. Ils continuaient, en effet, leurs courses contre les Illinois, et pillaient, de temps en temps, quelques traiteurs français. La guerre semblait inévitable ; mais il ne la fallait point commencer avant d'avoir reçu des secours de France, et fait des préparatifs pour mener vigoureusement les ennemis.

Ce n'était pas seulement dans les cantons iroquois que le colonel Dongan manifestait son opposition aux prétentions des Français ; il cherchait encore à les inquiéter dans le pays des Abenaquis, et à refouler leurs établissements vers la péninsule de l'Acadie. Le baron de Saint-Castin (3), officier du régiment de

(1) *Lettre du roi à M. de Meulles.*

(2) *Instructions du roi au marquis de Denonville*, 10 *mars* 1685.

(3) Raynal dit que M. de Saint-Castin était colonel du régiment de Carignan Charlevoix rapporte qu'il vint au Canada comme capitaine dans le même régiment. Ce qu'en dit M. Petit doit être regardé comme plus exact, car il était lui-même un des plus anciens capitaines de Carignan-Salières, lorsqu'il arriva dans le pays, l'année même qu'y vint M. de Tracy, et il devait connaître tous les officiers de son régiment. Devenu prêtre, M. Petit fut placé comme missionnaire à Port-Royal, et de là écrivait ce qui suit à M. de Saint-Valier. " M. de Saint-Castin demande un missionnaire pour Pentagouet, où il fait sa demeure ordinaire avec des sauvages qui désirent de se faire instruire. Ce gentilhomme a besoin lui-même de ce secours. Il passa en ce pays dès l'âge de quinze ans, en qualité d'enseigne de M. de Chambly, et ayant été obligé, à la prise de Pentagouet, de se sauver dans les bois avec les sauvages, il se vit comme forcé de s'accommoder à leur manière de vie." Saint-Castin était béarnais.

Carignan, avait rétabli le fort de Pentagouet, détruit par les Anglais en 168.. (1) ; il y avait établi des magasins pour faire la traite avec les Abenaquis, qui l'estimaient beaucoup et le considéraient comme un des leurs ; il avait, en effet, été adopté par la tribu, et avait épousé la fille du chef principal. La présence de cet homme énergique, au milieu des sauvages, offusquait les marchands de Pemaquid, et les autorités anglaises auraient bien désiré l'éloigner d'une portion du pays qu'ils prétendaient leur appartenir. De leur côté, les Abenaquis se croyaient les maîtres sur la terre qu'ils avaient reçue de leurs pères, et menaçaient les Anglais de terribles représailles si Pentagouet était enlevé à Saint-Castin.

Dans ces circonstances difficiles, M. de Meulles voulut visiter l'Acadie ; il partit de Québec, pour faire ce voyage, au commencement de l'automne de 1685, et ne fut de retour qu'au commencement de 1686. Dans un long mémoire, il rendit compte au ministre des avantages nombreux qu'offrait cette colonie, trop longtemps négligée, et lui fit connaître les empiètements journaliers des Anglais sur les terres des Abenaquis.

Poussé par un autre motif, celui de subvenir aux besoins religieux de cette portion éloignée du diocèse de Québec, M. de Saint-Valier, pendant le printemps et l'été de 1686, parcourut toutes les missions de la Gaspésie et de l'Acadie. Il descendit à la mer par la rivière Saint-Jean, et s'arrêta principalement à Miramichi, à Chédabouctou, à Beaubassin, aux Mines et à Port-Royal. Dans cette dernière habitation, où commandait M. Robineau de Villebon, pendant l'absence du gouverneur, M. de Saint-Valier trouva environ quatre-vingts familles acadiennes. « Ce sont, » disait M. Petit, missionnaire du lieu, « des gens d'un caractère doux et porté à la piété, parmi lesquels on ne voit ni jurements, ni débauches de femmes, ni ivrognerie..... Je les ai trouvés sur ce pied là quand je suis arrivé ici, et, cependant, il y avait quinze ou seize ans qu'ils étaient sans prêtres, sous la domination des Anglais (2). »

M. de Saint-Valier revint à Québec, après ce voyage, fort satisfait de tout ce qu'il avait vu.

Les rapports que M. de Denonville recevait de toutes parts le confirmaient dans la pensée que les Anglais travaillaient à ruiner le commerce des Français avec les sauvages, dans le dessein de s'en emparer eux-mêmes.

(1) Le manuscrit porte en marge : *corriger plus haut.*

(2) Mgr. de Saint-Valier, *Estat de l'Eglise et de la colonie française dans la Nou-France.*

Pentagouet fut particulièrement menacé, en 1686, par les autorités de New-York; car le colonel Dongan prétendait exercer son autorité jusque dans cette partie. Le sieur Nelson, riche marchand de Boston, avait fait débarquer des vins dans les magasins de Saint-Castin, à Pentagouet. Sous prétexte qu'on les avait fait entrer contre le droit, le juge Palmer, de New-York, les fit saisir et transporter à Pemaquid. L'officier, chargé de cette opération, devait avertir Saint-Castin de ne point menacer les sujets du roi d'Angleterre, et lui intimer qu'on l'expulserait des terres anglaises, s'il cherchait à être soutenu par les sauvages. Palmer le sommait, en même temps, de comparaître devant lui, pour déclarer qu'il consentait à devenir sujet de sa majesté britannique ; on conçoit avec quel mépris le baron reçut cette sommation. Comme chef abenaquis, il était prêt à soutenir les droits de ses frères contre les envahisseurs ; comme français, il conservait ses serments d'allégeance envers son souverain (1). Comme les Anglais ne se sentaient pas encore assez fort pour dompter les tribus abenaquises, qui étaient disposé à soutenir Saint-Castin, ils durent remettre leurs projets à une époque plus favorable. Mais l'Acadie leur convenait trop pour qu'ils y renonçassent complètement. C'était au moyen de la pêche que les habitants de la Nouvelle-Angleterre s'étaient enrichis, et que Boston, surtout, devait sa grande prospérité. Aussi, l'Acadie, avec ses riches pêcheries, était, pour eux, un objet de convoitise, qu'ils espéraient bien reprendre aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Vers l'ouest, les traiteurs d'Orange et de Manathe avaient été invités, par les Tsonnontouans, à s'établir sur les bords du lac Ontario, où ils gênaient le passage des pelleteries. Pour arrêter le malheur qui, dans cette direction, menaçait le commerce français, le gouverneur proposa au ministre de bâtir un fort de pierre, de s'emparer de la navigation du lac Ontario, et de faire une campagne contre les Tsonnontouans, dans leur propre pays (2).

Dongan tenait toujours à regarder les Iroquois comme placés sous sa protection spéciale ; il assembla, à Albany, les députés des cinq cantons, les avertit que le nouveau général des Français était décidé à leur faire la guerre, et les engagea à le prévenir, en pillant les Français et leurs alliés (3). S'il faut

(1) *Documents de Paris*, 3e série, vol. I.

(2) *Lettre de* M. de Meulles.

(3) *Archives de la Marine, mémoire de* M. de Denonville, 8 *novembre* 1686.

en croire les rapports, il encourageait les transfuges français à passer dans la Nouvelle-York, où il les employait à conduire des marchands anglais sur les lacs. Au printemps, sept de ces traitants s'étaient rendus à Michillimakinac, et s'en retournaient avec deux cents robes de castor, lorsqu'ils furent attaqués et pris par un petit parti de Miamis. A leur tour, les Miamis furent dispersés par des Iroquois, qui attaquèrent ensuite un grand village de leurs ennemis, pendant l'absence des guerriers, et prirent deux cents personnes, tant enfants que femmes. Les Iroquois se livrèrent, dans cette occasion, à toute leur cruauté ; ils jetèrent des enfants dans le feu, et forcèrent les mères à dévorer leurs membres. Une pauvre fille fut empalée et brûlée lentement avec des tisons ardents, malgré les efforts désespérés que fit sa mère pour l'arracher aux mains de ses bourreaux.

Ces monstres de barbarie se retiraient à la hâte, quand ils furent attaqués et complètement défaits par une nombreuse bande de guerriers des nations voisines. Dans cette affaire, cent vingt-sept iroquois furent tués, et la plupart des prisonniers recouvrèrent leur liberté (1).

La nouvelle de ces hostilités et le bruit des préparatifs que faisaient les Iroquois pour continuer leurs attaques contre les nations alliées, convainquirent M. de Denonville, qu'il était urgent de châtier ces barbares en portant la guerre dans leur pays. Il supplia M. de Seignelay de lui envoyer des troupes au printemps suivant.

Dès l'année précédente, il avait suggéré la nécessité de rappeler en France M. de Meulles, qui s'occupait du négoce pour son propre compte ; cette conduite avait choqué le gouverneur, vieux militaire, qui ne pouvait comprendre qu'un officier d'un rang aussi élevé que l'était l'intendant, s'occupât de faire le commerce (2).

Au mois de juillet 1686, M. de Champigny arriva à Québec pour remplacer M. de Meulles, qui partit pour la France, regardé comme une victime. Il était en effet bien vu dans la colonie. « On l'accuse d'avoir préféré son intérêt particulier au bien public, » dit le baron de La Hontan (3) ; « mais c'est à tort, et il n'aura guères de peine à se justifier. Je veux croire qu'il a fait quelque sorte de commerce couvert, mais il n'a fait

(1) M. de Belmont, *Histoire du Canada*

(2) *Lettre de* M. de Denonville.

(3) La Hontan, *Voyage de l'Amérique*, vol. I.

de tort à personne ; au contraire, il a procuré du pain à mille pauvres gens, qui seraient morts de faim, sans son secours.» L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec en parle avec beaucoup d'éloge. «Il a fort bien fait son devoir, étant très-équitable et rendant bonne et prompte justice à tous ceux qui s'adressaient à lui.... Il était zélé pour la police.... et punissait le crime sans rémission.»

M. de Saint-Valier passa aussi en France dans l'automne de la même année ; après avoir parcouru presque toutes les habitations du Canada et de l'Acadie, afin de bien connaître son futur diocèse, il retournait pour recevoir la consécration épiscopale et s'entendre avec son prédécesseur. Quelques jours avant son départ, le vingt-un d'octobre, il eut la douleur de voir un incendie détruire complètement le couvent des Ursulines. Les progrès du feu furent si rapides, que les religieuses ne purent presque rien sauver ; sur l'invitation des dames hospitalières, elles se rendirent à l'Hôtel-Dieu, où elles demeurèrent jusqu'au rétablissement de leur maison.

Le colonel Dongan ne se relâchait pas de ses prétentions sur tous les pays au sud du Saint-Laurent et des grands lacs. Pendant l'hiver précédent, il assembla les députés des cinq nations à Manathe, leur défendit d'aller à Cataracoui et d'avoir des rapports avec les Français, et les engagea à s'attacher les Hurons et les Outaouais, en leur rendant leurs prisonniers. Il leur annonça que trente anglais allaient partir pour s'emparer de Michillimakinac et des lacs ; qu'il avait invité les iroquois chrétiens du saut Saint-Louis à revenir à Agnié, où il leur fournirait un jésuite anglais ; il termina en leur permettant de piller les français qui iraient chez eux pour commercer. De son côté, M. de Denonville n'oubliait point de se préparer à la guerre.

L'hiver de 1686-87 se passa à faire des préparatifs pour la campagne de l'été suivant ; le fort de Frontenac fut mis en état de défense ; des provisions furent ramassées et placées dans des magasins. Dulhut, Tonti, La Durantaie, Nicolas Perrot et les traitants les plus considérés parmi les sauvages de l'ouest, avaient été chargés de faire des présents aux Outaouais, aux Miamis, Illinois et Poutéouatamis, et avaient reçu l'ordre de réunir autant de guerriers qu'ils le pourraient, et de se trouver avec eux à Niagara au commencement du mois de juillet.

Tous ces ordres furent donnés et exécutés si secrètement, que les Iroquois n'en eurent aucune connaissance ; le P. de Lamberville, missionnaire des Onnontagués, descendit à Qué-

bec, y séjourna quelque temps, et remonta à sa mission sans même avoir entendu parler de l'expédition qui se préparait contre les cinq cantons. Il avait été prié, par le gouverneur, de réunir les députés des Iroquois à Frontenac, le printemps suivant ; personne, cependant, ne s'attendait à les y voir venir, car le colonel Dongan ne pouvait manquer de les en empêcher. Le gouverneur était chagrin de ce que le P. de Lamberville retournait parmi eux pour y demeurer exposé aux mauvais traitements, mais il n'osait le retenir à Québec, dans la crainte que les Onnontagués n'en fussent alarmés (1).

Néanmoins les Iroquois continuaient toujours leurs actes d'hostilités contre les alliés ; et, de leur côté, les Anglais poussaient vigoureusement leurs tentatives de traiter à Michillimakinac. Un major MacGregory fut envoyé, avec quelques transfuges français, et soixante hollandais, pour y porter des marchandises, et, s'il le pouvait, s'emparer du poste et en chasser les Français. Ils se divisèrent en deux bandes, qui s'avançaient vers Michillimakinac ; l'une par le lac Michigan, et l'autre par les lacs Erié et Huron. La première arriva au mois de mai près de ce fort, où commandait M. de La Durantaie. Cet officier, plein de bravoure, voulant empêcher les marchands étrangers de s'aboucher avec les Outaouais, marcha en avant avec sa compagnie, qui portait le fusil en joue, arrêta les Anglais et les Hollandais, et, en même temps, permit aux sauvages de piller leurs marchandises. La seconde bande fut prise, un peu plus tard, sur le lac Erié.

Tout était prêt pour la guerre ; on l'avait même publiée dans Québec avec des solennités extraordinaires, lorsque l'arrivée des vaisseaux vint augmenter la confiance de M. de Denonville. Ils apportaient huit cents recrues de la marine (2), dont une partie devait garder la colonie et aider aux travaux, pendant que les milices monteraient au pays des Iroquois ; avec ces soldats était arrivé le chevalier de Vaudreuil, qui venait servir avec le titre de commandant des troupes.

Le marquis de Denonville se rendit à Montréal, qu'on venait d'entourer d'une enceinte de pieux, pour le mettre à l'abri des attaques des Iroquois ; il fut bientôt rejoint par MM. de Vaudreuil et de Champigny. Deux cents bateaux légers et autant de canots avaient été préparés pour le voyage ; et, le 11 juin, la petite armée laissa Montréal pour se rendre à Cataracouy ; elle

(1) M. de Belmont, *Histoire du Canada.*

(2) *Histoire du Canada, par* M. de Belmont. M. de Belmont dit 1500.

était composée d'environ trois cents sauvages, hurons, iroquois, abenaquis et algonquins, de huit cent trente soldats de la marine, et de près de mille miliciens (1).

M. de Champigny, parti deux jours auparavant, arriva au fort de Frontenac une semaine avant les troupes. Pendant qu'il y était, on envoya aussitôt un parti de sauvages qui étaient en ce lieu, s'emparer des iroquois de Kenté et Ganneyousse, petits villages situés dans les environs ; quarante hommes et environ quatre-vingts femmes et enfants furent amenés au fort comme prisonniers et attachés à des piquets.

Ces sauvages vivaient sous la protection des Français ; ils n'avaient donné aucun sujet de plainte, mais on craignait que pendant la guerre ils ne se déclarassent en faveur de leurs compatriotes. L'on arrêta aussi deux chefs iroquois qui se rendaient à Montréal sans aucune défiance. D'après les ordres de la cour, les hommes faits prisonniers furent envoyés en France pour y servir sur les galères ; privés de leurs protecteurs, les enfants et les femmes moururent en grand nombre, soit de chagrin, soit de la maladie épidémique qui ravagea l'habitation. On a peine à comprendre que des hommes honorables comme l'étaient le gouverneur et l'intendant aient pu consentir à un acte aussi peu conforme aux lois de la justice. Les Iroquois s'étaient montrés perfides dans plusieurs occasions ; mais il ne convenait pas que la France consentît à imiter la conduite de ces barbares, et qu'un peuple chrétien adoptât un code de lois aussi opposé que celui des infidèles aux préceptes du christianisme. Et même en laissant de côté les considérations d'honneur et de justice, un pareil acte était condamnable, puisqu'il ne pouvait manquer d'exciter des sentiments de haine et de vengeance au sein des parents et des amis des malheureuses victimes. Malheureusement, M. de Denonville ne connaissait point les sauvages, et se laissa guider dans cette occasion par de mauvais conseillers. Pour endormir la vigilance des Iroquois, il avait laissé ignorer ses préparatifs de guerre aux pères de Lamberville et Milet, qui étaient, le premier chez les Onnontagués, et le second chez les Onneyouts. Pendant que les deux jésuites se croyaient certains de la paix, et cherchaient à rassurer les deux cantons sur les bruits de guerre qui avaient couru, la nouvelle de la marche des troupes françaises vers le

(1) M. de Saint-Valier, *Estat présent de l'Eglise, etc., dans la Nouvelle-France ;* M. de Belmont, *Histoire du Canada ; Lettre de* M. de Champigny *au ministre*, vol. III, *Documents de Paris*, 1ère série.

lac Ontario, et de l'arrestation des chefs iroquois, retentit d'un bout à l'autre du pays.

Le père Milet fut arrêté par les Onneyouts, et condamné au feu ; il subit tous les tourments préparatoires et ne s'attendait plus qu'à la mort, lorsqu'il fut sauvé par une matrone qui l'adopta et le retira dans sa cabane (1). Depuis, il reprit son crédit et devint un des chefs du canton (2). Quant au père de Lamberville, il n'échappa à la mort que par suite du respect et de l'amitié que les anciens avaient pour lui. Il fut appelé à un de leurs conseils, et informé de ce qui venait d'arriver à Cataracouy. L'indignation que tous ces chefs manifestaient, lui fit croire qu'une sentence de mort allait être portée contre lui, lorsqu'un des anciens se leva et lui dit : « Nous aurions droit de te traiter comme un ennemi ; mais nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons, et nous sommes certains que tu n'es pas resté ici pour nous tromper ; nous sommes convaincus que tu es au désespoir d'avoir été employé comme un instrument contre nous. Nous te croyons innocent ; mais il vaut mieux que tu te retires, car tous ne te connaissent pas comme nous te connaissons ; et, lorsque les jeunes gens auront chanté la guerre, ils te regarderont peut-être comme un perfide qui a livré nos guerriers, et ils n'écouteront que leur colère, à laquelle nous ne pourrons te soustraire (3). »

Leur amitié pour lui les porta à l'engager à partir aussitôt et à le faire conduire par des guides jusqu'à ce qu'il fût hors de danger.

Les troupes françaises arrivèrent à Frontenac, sans avoir éprouvé d'accident considérable, malgré les difficultés nombreuses qui se rencontraient sur la route. Tout avait réussi jusqu'alors : les soldats et les miliciens étaient dans les meilleures dispositions ; les provisions étaient abondantes ; l'on se promettait un voyage heureux de Cataracouy au pays des Tsonnontouans sur la rive méridionale du lac Ontario. Les espérances d'un heureux succès redoublèrent à l'arrivée d'un canot qui rapportait que MM. de Tonti, Dulhut et de La Durantaie s'avançaient sur le lac Erié, avec cent soixante français et près de quatre cents sauvages, et qu'ils amenaient avec eux les soixante prisonniers hollandais et anglais (4).

(1) *Histoire de la Nouvelle-France, par* Charlevoix, vol. II.

(2) *History of the five nations.*

(3) *Histoire de la Nouvelle-France, par* Charlevoix.

(4) *Lettre de* M. de Champigny, *Documents de Paris*, vol. III, 1ère série.

Nicolas Perrot et Boisguillot (1) avaient, pendant l'hiver, parcouru les pays entre le lac Michigan et le Mississipi, pour réunir tous les français dont la présence n'était pas absolument nécessaire sur les lieux, et les conduire au commencement du printemps à Michillimakinac. M. de La Durantaie partit de ce poste dès que la navigation fut ouverte ; au fort de Toucharontion, qu'on bâtissait près de l'entrée de la rivière du Détroit, il trouva les sieurs Dulhut et Tonti. Le dernier venait d'arriver avec environ quatre-vingts illinois. C'était peu, car il avait compté sur six ou sept cents guerriers ; mais les chefs de la nation n'en voulurent point fournir davantage, parce qu'ils venaient d'être avertis qu'un parti considérable de tsonnontouans était en marche pour détruire leurs villages. Le fait était vrai ; mais le colonel Dongan avait envoyé un exprès les avertir de rentrer dans leur canton, qui allait être attaqué par les Français.

Tous trois se mirent en marche, afin d'arriver à l'époque convenue au rendez-vous qui leur avait été assigné ; ce fut en traversant le lac Erié qu'ils surprirent la seconde bande de marchands hollandais de MacGregory. Arrivés à Niagara, ils y commencèrent un fort, et envoyèrent le sieur de La Forêt à Cataracouy, pour avertir de leur arrivée le marquis de Denonville (2).

Dans cette entrevue, des mesures furent prises pour que le parti venu de l'ouest, et le corps de troupes conduit par le gouverneur, arrivassent le même jour à Ateniatarontagué, dans le pays des Tsonnontouans. Le soir du dix juillet, la flotille de barques et de bateaux qui portait la petite armée française entrait dans la baie d'Ateniatarontagué (3), et, en même temps, sur la plage sablonneuse qui la borde d'un côté, débarquaient les guerriers sauvages des grands lacs. « C'était,» dit Mgr. de Saint-Valier, « le spectacle le plus extraordinaire qu'on eût jamais vu dans ce pays, et qu'on puisse se figurer en Europe. On y voyait un fort grand nombre de visages tout différents, avec une pareille diversité d'armes, de parures, de danses et de manières. On y entendait des chansons, des cris, des harangues de toutes sortes de tons et de langues. La plupart de ces barbares n'avaient, pour tout habit, que des queues de bêtes derrière le dos, et des cornes sur la tête. Ils avaient le front et les joues peintes en vert ou en rouge.... le nez et les

(1) Surnommé Miqueloche.

(2) M. de Saint-Valier, *Estat présent de l'Eglise.*

(3) Baie de l'Irondequoit, à l'est de l'embouchure de la rivière de Genesei, sur le lac Ontario, état de New-York. *Historical Magazine.*

oreilles percés et chargés de fer, et tout le corps coloré de diverses figures d'animaux (1). »

Dans l'espace de deux jours, un petit fort de pieux fut bâti dans un lieu avantageux ; il protégeait un enclos dans lequel furent renfermés les canots, les bateaux, les vivres et les provisions ; une garnison de quatre cent quarante hommes y fut laissée sous les ordres de M. d'Orvilliers, en qui le gouverneur reposait une grande confiance (2). C'était une sage précaution qui assurait la retraite de l'armée, dans le cas de quelque malheur.

Le douze, l'armée s'ébranla ; à l'avant-garde, commandée par M. de Callières, étaient placées les trois compagnies des sieurs de La Durantaye, Dulhut et Tonti, composées de français nés dans le pays ; elles étaient soutenues, à droite, par trois cents sauvages chrétiens, sous les ordres de M. de Sainte-Hélène ; à gauche, par un nombre à peu près égal de poutéouatamis, outaouais, illinois, chaouanons et hurons. Marchaient ensuite les troupes du roi et les milices de la colonie, conduites par le gouverneur lui-même. La marche était fermée par un petit corps de sauvages. La première et la principale bourgade des Tsonnontouans, Gazeroaré, était bâtie à sept lieues environ d'Atémalarontagué ; le premier jour, l'armée parcourut environ quatre lieues, par des sentiers tracés au milieu de bois de haute futaie, et sur un terrain fort égal. Le lendemain, après avoir passé deux défilés dangereux, l'armée arriva, par une chaleur étouffante, dans un valon étroit et touffu, bordé de coteaux et traversé par un ruisseau.

Trois cents tsonnontouans s'étaient postés à la tête du vallon, et cinq cents autres un peu plus loin, dans un endroit marécageux que le sentier traversait ; leur dessein était d'attaquer l'armée par devant et par derrière, au moment où elle se trouverait entre les deux ambuscades ; et, afin de tromper les soldats français, peu accoutumés aux ruses des sauvages, les guerriers ennemis s'étaient ceint la tête avec des bandeaux d'étoffe rouge, dans l'espérance qu'on ne pourrait les distinguer des alliés. Ils avaient en effet été informés par deux déserteurs agniers, que c'était la marque à laquelle les Français devaient reconnaître leurs alliés.

Quelque habiles que fussent leurs manœuvres, elles n'eurent pas le succès qu'ils en attendaient. Peu accoutumés à voir des

(1) *Estat présent de l'Eglise.*

(2) *Lettre du marquis* de Denonville *à M. de Seignelay.*

corps considérables, ils prirent pour le gros de l'armée, l'avant-garde séparée du reste des troupes par une longue distance; et, après avoir poussé le terrible cri de guerre (1), ils commencèrent de derrière les arbres une vive fusillade. Les Outaouais et leurs compagnons de l'ouest s'enfuirent après la première décharge ; mais les sauvages chrétiens tinrent ferme et soutinrent les trois compagnies des coureurs de bois. «Ceux-ci,» remarque Mgr. de Saint-Valier, « se battirent tantôt à la française et tantôt à la sauvage, par manière de duels à coups de fusil, d'arbre en arbre.» Cependant, le corps de bataille s'avançait pour soutenir l'avant-garde ; M. de Denonville qui, à cause de la chaleur, avait été obligé de jeter son habit, marchait à la tête des troupes du roi pour occuper le haut du côteau, où était un petit fort de pieux. Mais les soldats, qui étaient la plupart des recrues, furent tellement surpris par cette attaque subite et les cris des sauvages, qu'un grand nombre lâchèrent pied. Le général fit battre les caisses, pour rappeler les fuyards, rétablit l'ordre dans les rangs ébranlés, et conduisit les compagnies, qui s'étaient reformées, avec tant de vigueur, que les ennemis prirent la fuite, après avoir jeté leurs couvertures, pour courir plus à l'aise. Cinq ou six Français furent tués dans cette rencontre, et une vingtaine furent blessés. Parmi ces derniers, le père Angelran, qui avait suivi le détachement canadien venu de Michillimakinac (2). Entre les sauvages chrétiens, l'on eut à regretter la mort du célèbre chef la Cendre-Chaude, qui avait été un des bourreaux du père de Brébeuf, et était devenu un des chrétiens les plus fervents du saut Saint-Louis.

Les sauvages chrétiens s'étaient distingués dans cette affaire, et avaient grandement contribué à la victoire. « Les Canadiens,» dit le père de Charlevoix, «se battirent avec leur bravoure ordinaire ; mais les soldats se firent peu d'honneur dans toute cette campagne.»

On coucha sur le champ de bataille ; et, pendant la nuit, les Outaouais, qui s'étaient fait remarquer par leur poltronnerie, se signalèrent par les barbaries qu'ils exercèrent sur les cadavres des ennemis.

L'on n'était qu'à une petite portée de fusil de Gannagaro, principale bourgade des Tsonnontouans, située sur une hauteur et environnée d'une plaine très-fertile, que couvrait une

(1) Sakakoué.
(2) *Archives de la marine, Lettre de* M. de Denonville.

riche moisson de maïs, lorsque le lendemain les troupes françaises reconnurent qu'elle avait été réduite en cendres par ses habitants. Ils y trouvèrent cependant encore une grande quantité de maïs, qui fut renversé ; et on estima la perte totale des bleds à quatre cent mille minots. L'on employa près de dix jours à parcourir le pays pour y détruire les moissons et brûler les trois autres bourgades. Le gouverneur crut qu'il était inutile de suivre un ennemi qui s'était retiré dans les bois, où il était difficile de l'atteindre et où des détachements isolés auraient été exposés à des surprises.

Les Iroquois avaient été humiliés, plus de soixante de leurs guerriers étaient morts des suites du combat ; la famine qui allait régner dans le pays ne pouvait manquer de forcer un grand nombre de ses habitants à s'éloigner. D'ailleurs, les maladies avaient commencé à sévir parmi les Français ; beaucoup de porcs avaient été tués, et la chair, distribuée avec abondance parmi les soldats, avait causé des dyssenteries. Les sauvages menaçaient de se retirer dans leur pays. Toutes ces considérations engagèrent M. de Denonville à ramener ses soldats au port des Sables, où avaient été laissés les bateaux. De fait la puissance des Tsonnontouans fut rudement ébranlée par cette expédition. Beaucoup d'entre eux périrent de misère, durant l'automne et l'hiver suivants ; bien des familles s'enfuirent au-delà des montagnes et se réfugièrent chez les Andastes ; les esclaves se dispersèrent, et la nation des Tsonnontouans, qui renfermait auparavant dix mille âmes et huit à neuf cents guerriers, fut réduite à la moitié de ce nombre (1).

Les projets des marchands d'Albany et de la Nouvelle-York, qui voulaient obtenir une part dans le commerce de l'ouest furent aussi déjoués par l'issue de la campagne, et ils en furent pour les frais encourus pour le soutien de leurs alliés (2).

M. de Denonville avait fort à cœur de rétablir le fort de Niagara, afin de barrer le passage aux Anglais qui voudraient aller traiter dans l'ouest, et en même temps pour relier la colonie avec le pays des Illinois et le Mississipi, au moyen de postes échelonnés de loin en loin. Le premier anneau de cette chaîne de forts était Frontenac ; Niagara serait le second ; puis venaient le poste de Dulhut à l'entrée de la rivière du Détroit, Michillimakinac, Saint-Joseph et Saint-Louis sur la rivière des

(1) Papin, *Documents de Paris ; Histoire du Canada, par* M. de Belmont ; *Voyage de l'Amérique, par* La Hontan ; *Etat présent de l'église de la Nouvelle-France, par* M. de Saint-Valier ; *Histoire de la Nouvelle-France, par* Charlevoix.

(2) *Council Minutes of the province of New-York.*

Illinois. L'armée tout entière se rendit au lieu choisi par M. de Denonville ; c'était une pointe sur la rive droite de la rivière Niagara, à l'endroit où elle se jette dans le lac Ontario. Le fort fut bientôt bâti, et M. de Denonville y laissa une garnison de cent hommes sous les ordres du capitaine de Troyes, arrivé depuis peu de la baie d'Hudson. Par malheur, les fournisseurs de l'armée ne laissèrent à Niagara que des vivres déjà en partie gâtés, qui produisirent parmi les soldats le scorbut et autres maladies ; comme on n'avait point songé à y déposer de remèdes convenables, bientôt la mortalité devint effrayante ; M. de Troyes et presque tous les hommes de la garnison moururent ; à peine en resta-t-il quelqu'un pour faire connaître le malheureux sort de leurs compagnons. Ces désastres furent attribués à l'insalubrité du pays ; et le poste fut abandonné, au grand chagrin du gouverneur.

Au retour de son expédition, M. de Denonville écrivit de Montréal au ministre pour l'informer des résultats qu'elle avait eus (1). Il le loue des services qu'ont rendus les milices du pays, et fait remarquer au ministre que les habitants des environs de Québec, qui étaient rentrés chez eux, avaient, pour prendre part à la campagne, parcouru une distance de quatre cent soixante lieues, depuis le vingt-quatre mai jusqu'au dix-huit d'août ; que pendant ce temps ils avaient de plus parcouru une partie du canton des Tsonnontouans, travaillé aux forts de la rivière aux Sables et de Niagara. Passant ensuite à l'organisation des milices, il ajoute : « Les sieurs de la Durantaye, Granville, Dupuis Berthier, La Vallière et Longueuil, qui ont très-bien servi, seraient de très-bons capitaines. Je ne vous saurais assez dire combien Granville (2) et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués par dessus les autres. Vous avez donné au dernier une lieutenance qu'il a acceptée avec plaisir ; il est l'aîné de sept frères de la famille des Le Moyne, que le roi a anoblie pour les services que feu leur père a rendus en ce pays. C'est une famille, avec celle des Le Ber, beau-frère du dit Le Moyne, dont je ne me saurais trop louer, et qui mérite le plus d'être distinguée par la bonne conduite et la bonne éducation des enfants, qui sont tous honnêtes gens. A l'entreprise du Nord, il y avait trois frères Le Moyne, qui eurent part à tout ce qui s'est fait de bien sous M. de Troyes. »

(1) *Lettre du* 28 *août.*

(2) Beccard de Granville, seigneur de l'île aux Grues.

Cette expédition avait réussi à la satisfaction de ceux parmi les Français qui y avaient pris part.

M. de Comporté, au nom de la compagnie, avait porté au roi des plaintes contre la conduite des Anglais, et obtint la permission de reprendre le fort bâti par les Français sur la rivière Sainte-Thérèse, et d'en chasser les Anglais.

Une expédition fut préparée pour cet objet; comme elle devait se faire par terre, il fallait, pour y réussir, des hommes accoutumés à de longues marches, habiles à conduire les canots, capables d'endurer sans trop se plaindre, les froids les plus piquants, et accoutumés à faire la petite guerre. Soixante-dix canadiens furent choisis, et on leur donna pour chefs, trois de leurs compatriotes, officiers braves, habiles dans la guerre sauvage, également accoutumés aux voyages de terre et de mer; c'étaient les sieurs d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt, fils de Charles Le Moyne. A cette troupe d'enfants du pays, l'on adjoignit trente soldats, commandés par MM. de Troyes, Duchesnil et Catalogne. Le père Sylvie les accompagnait, dans l'espérance de pouvoir se rendre utile non-seulement aux Français, mais encore aux Cristinaux et aux autres sauvages du Nord.

Les rivières étaient glacées et la neige couvrait encore la terre lorsque ce petit parti d'hommes alertes et vigoureux quitta Montréal pour remonter la rivière des Outaouais jusqu'à la hauteur des terres, et descendre ensuite jusqu'au fond de la baie James. Il fallait parcourir plus de deux cents lieues avant d'arriver au premier poste anglais. Les voyageurs devaient parcourir la première partie de la route sur des *raquettes*, traîner les vivres et le bagage sur des *tabaganes*. Ils arrivèrent, dans les premiers jours d'avril, au long saut, où ils préparèrent des canots pour remonter l'Outaouais; du lac Témiscamingue, ils passèrent par de petites rivières, et, en faisant plusieurs portages, jusqu'au grand lac d'Abbittibi, près de l'entrée duquel ils bâtirent un petit fort de pieux, où ils laissèrent trois canadiens; ils descendirent ensuite vers la baie James. Cette marche dura jusqu'au vingt juin, et fut accompagnée de beaucoup de fatigues et de dangers. « Il fallait être canadien, » remarque à ce sujet le sieur de la Potherie, « pour supporter les incommodités d'une si longue traverse » (1). Le fort de Monsipi, bâti sur une hauteur près de la rivière, était flanqué de

(1) *Histoire de l'Amérique Septentrionale, par* M. de Bacqueville de la Potherie, vol. I.

quatre bastions, et armé d'une douzaine de canons. Au milieu de la place on avait élevé un blockhaus portant quatre petites pièces d'artillerie. Sainte-Hélène et d'Iberville, suivis de quelques canadiens, escaladèrent la palissade, tandis que M. de Troyes enfonçait à coups de bélier la porte principale ; le blockhaus fut vigoureusement attaqué au milieu des cris de guerre sauvages. Surpris et effrayés par cette attaque subite à laquelle ils ne s'attendaient pas, les Anglais se rendirent aux assaillants ; le canonnier seul chercha à se défendre, et fut tué sur une pièce qu'il allait décharger.

Deux autres forts restaient aux Anglais dans la baie James, le fort Rupert, à quarante lieues de Monsipi, et celui de Quitquitchouane, à trente lieues. M. de Troyes se décida à attaquer d'abord le premier. On répara une chaloupe trouvée au fort Monsipi pour transporter deux petits canons, et la petite troupe suivit les bords de la mer pour arriver à Rupert. Un bâtiment, monté par quinze hommes, était mouillé vis-à-vis du fort ; d'Iberville, accompagné de sept canadiens, s'en empara sans beaucoup de difficulté, pendant que M. de Troyes enfonçait les portes du fort et s'en rendait le maître. Il fit sauter la redoute et abattre les palissades.

Le bâtiment fut envoyé à Monsipi avec les prisonniers anglais ; les soldats de l'expédition le rejoignirent bientôt après. De Troyes, après de si heureux commencements, voulut continuer son entreprise en s'emparant du fort Quitquitchouane ou d'Albany. Le même bonheur le suivit dans cette expédition. Le sieur Henri Sergent, qui y commandait, était en même temps gouverneur de tous les établissements anglais dans la baie d'Hudson. Il se montra fort civil aux parlementaires français qui lui furent envoyés ; mais il ne voulait ni rendre son fort, ni se battre pour le défendre. M. de Troyes dut commencer à battre en brèche les retranchements, afin de prouver qu'il était décidé à s'emparer du fort.

Quand le commandant anglais s'aperçut qu'il agissait sérieusement, il se hâta d'envoyer un homme avec un drapeau blanc pour demander quartier et remettre la place.

La conduite du chevalier de Troyes pendant cette expédition lui mérita de grands éloges ; après avoir mis bon ordre dans les forts, il repartit pour Montréal le dix août 1686.

Resté sur les lieux pour y rétablir les affaires de la compagnie du Nord, d'Iberville envoya en France les prisonniers anglais sur un bâtiment expédié pour y transporter les pelleteries enlevées aux ennemis ; six mois après, il nomma son frère de

Maricourt pour le remplacer dans le commandement et se rendit à Montréal par les terres. La compagnie anglaise, pendant cette campagne, perdit tous ses établissements, à l'exception du fort Nelson, situé à quelques centaines de milles au nord du fort d'Albany.

Avant de retourner à Montréal, d'Iberville eut avis qu'un navire anglais était dans les glaces près de l'île de Charleston ; il envoya quatre hommes pour le reconnaître ; l'un d'eux relâcha par maladie, les autres furent surpris, arrêtés et liés. Un se sauva, après avoir essuyé plusieurs coups de fusil dans sa fuite ; les deux autres furent liés au fond de cale, où ils passèrent l'hiver. Celui qui conduisait le navire, se noya au printemps. Le temps venu pour mettre à la voile, le pilote et les autres au nombre de six font servir le moins vigoureux des deux canadiens pour les aider. Un jour, quand la plupart des Anglais étaient au haut des manœuvres, le canadien, n'en voyant que deux sur le pont, s'arma d'une hache dont il cassa la tête aux deux, courut délivrer son camarade ; tous deux se saisirent des armes, et montèrent sur le pont, où ils se rendirent les maîtres, et firent prendre au navire la route des ports français. Ils rencontrèrent en chemin le sieur d'Iberville qui avait équipé un bâtiment pour délivrer ses hommes. Le bâtiment anglais était chargé de marchandises et de vivres qui furent d'un grand secours dans les forts (1).

(1) *Documents de Paris*, série 1ère, vol. III. *Lettre de* M. de Denonville, 25 *août* 1687.

CHAPITRE TREIZIÈME

Difficultés entre M. de Denonville et le colonel Dongan, au sujet des Iroquois—Assassinat de La Salle—Fin malheureuse de son entreprise sur le Mississipi—Le chevalier de Tonti, commandant du fort Saint-Louis—Députation des chefs iroquois auprès de M. de Denonville, traité de paix conclu—Difficultés avec le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, Andros—M. Perrot remplacé, en Acadie, par M. de Menneval—Kondiaronk—Stratagème de ce chef pour rompre le traité—Retour de Mgr. de Laval au Canada—Mémoire de M. de Callières—Emprisonnement d'Andros—Projet des colonies anglaises pour envahir le Canada—Massacre de Lachine—Arrivée de M. de Frontenac.

« Ecoute Ononthio, » avait dit à M. de Denonville un iroquois chrétien, avant la campagne entreprise contre les Tsonnontouans, « tu vas attaquer un nid de guèpes : écrase le, si tu veux ensuite vivre tranquille ; mais si tu te contentes de les effrayer, elles se réuniront toutes pour tomber sur toi. »

La correction infligée aux Tsonnontouans avait d'abord effrayé les autres nations iroquoises ; mais bientôt elles se levèrent furieuses, et plusieurs bandes de leurs guerriers se répandirent dans la colonie. L'une d'elles s'approcha de Cataracouy et enleva, près du fort, mademoiselle d'Alonne et trois soldats ; Chambly fut assiégé par cent cinquante agniers et mahingans, qui furent obligés de lever le siége après avoir fait quelques prisonniers, et brûlé des habitations sur la rivière de Richelieu et à Verchères (1). On apprit depuis que cette dernière attaque avait été encouragée par le colonel Dongan, qui croyait de son devoir de soutenir les Iroquois. Le conseil du fort James à la Nouvelle-York (2) avait, en effet, sur ses représentations, fait des avances de poudre, de plomb et de vivres aux nations iroquoises, afin de les engager à soutenir la guerre ; il avait cherché à attirer à Albany les sauvages chrétiens domiciliés à Montréal ; il n'avait, en un mot, rien oublié pour soutenir les intérêts des Anglais contre les Français du Canada.

Aussi, après le mauvais succès de l'expédition des Agniers contre Chambly, les habitants d'Albany et de Corlaer commen-

(1) *Histoire du Canada, par* M. de Belmont.

(2) *Documents de Paris. Lettre de* Dongan *à M. de Denonville. Régistres du conseil du fort James.*

cèrent à craindre pour eux-mêmes ; leurs palissades furent renouvelées, les miliciens furent tenus sur pied, et, pendant tout l'hiver, l'on se tint prêt à repousser les Français, s'ils se présentaient pour attaquer les bourgades anglaises. De leur côté, les Français se tenaient sur leurs gardes ; dans le gouvernement de Montréal, sur les ordres de M. de Callières, une vingtaine de petits forts furent bâtis, pour servir de lieu de refuge durant les incursions des Iroquois. C'étaient des enceintes palissadées et ordinairement revêtues à l'intérieur, d'un parapet en terre ; lorsque l'alarme était donnée, la population voisine y trouvait un abri suffisant contre les attaques des sauvages, qui ne s'arrêtaient guères plus de deux ou trois jours pour en faire le siége. Un corps de cent-vingt *coureurs de bois* (1), tous Canadiens, fut mis sous les ordres de M. de Vaudreuil et placé à la tête de l'île de Montréal.

Pendant que les deux gouverneurs se tenaient ainsi sur leurs gardes, et revendiquaient, pour leurs souverains respectifs, des pays immenses qui ne leur appartenaient point, Louis XIV et Jacques II travaillaient à maintenir la paix en Amérique. M. de Denonville eut ordre de ne point troubler les Anglais de la Nouvelle-York, et le colonel Dongan fut informé qu'il ne devait point soutenir les Iroquois dans leurs courses contre les Français. Les deux gouverneurs se communiquèrent mutuellement les instructions qu'ils avaient reçues ; mais de part et d'autre on continua à se menacer. Il fallut cependant rendre les prisonniers. Le major MacGregory et la plupart de ses compagnons de captivité furent renvoyés à Albany ; et, au mois de mars suivant, M. Dongan rendit la liberté à mademoiselle d'Alonne et aux autres prisonniers dont les Iroquois s'étaient emparés.

M. de Denonville croyait qu'il était important de continuer la guerre contre les Iroquois, puisque l'on avait commencé à

(1) Le nom de coureurs de bois a été plus tard remplacé par celui de *voyageurs des pays d'en haut*, ou simplement *voyageurs*. Presque tous les jeunes gens, surtout ceux des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières, devenaient *coureurs de bois* pendant quelques années au moins afin d'obtenir les moyens de s'établir sur une terre. Quelques-uns réussissaient à mettre de côté quelques épargnes ; tandis que d'autres perdaient le goût de l'agriculture et même de la vie civilisée. Chez les Hollandais de la Nouvelle-York, les hommes de cette classe portaient le nom de *Bosloppers*. Le nom de coureurs de bois n'avait pas la signification injurieuse qu'on lui a ensuite attribuée ; ce nom désignait une classe aventureuse, hardie, capable de braver les plus grands dangers au milieu des rapides, dans les forêts, parmi les tribus sauvages les plus féroces. Pendant longtemps, l'on regardait comme un fainéant et un lâche l'homme qui n'avait pas fait ses campagnes dans les pays d'en haut. On trouvait parmi les coureurs de bois des jeunes gens appartenant aux premières familles de la colonie.

les humilier. Il se proposait d'attaquer les Onnontagués l'année suivante, et, en déroulant ses plans dans un mémoire adressé au ministre (1), il lui demandait un renfort de huit cents soldats et cent cinquante hommes pour les travaux de la campagne.

Dongan, vers le commencement de l'année 1688, réunit les députés des cantons iroquois dans un grand conseil ; il leur déclara qu'Ononthio l'avait prié, par le père Vaillant, de ménager la paix entre les Iroquois et les Français ; qu'il consentirait à s'en occuper, mais à condition que les forts de Niagara et de Frontenac seraient rasés, que les prisonniers retenus par les Français seraient rendus et que les dommages causés aux Tsonnontouans seraient réparés. « Cependant, ajouta-t-il, « comme notre père le roi d'Angleterre le désire, il faut mettre bas la hache, sans néanmoins l'enterrer. Cachez-la sous l'herbe, afin de la reprendre s'il en est besoin. Mon roi me défend de vous fournir des armes et des munitions si vous entreprenez la guerre contre les Français ; mais ne craignez point, car je vous fournirai à mes dépens ce qui vous sera nécessaire, si la guerre continue. Tenez-vous sur vos gardes, et de peur que les Français ne vous surprennent, entretenez un parti de guerriers sur le lac Champlain et un autre sur la grande rivière (2). »

Ces conseils convenaient trop aux dispositions des Iroquois, pour qu'ils ne fussent pas acceptés avec plaisir et mis à exécution. Au printemps, un parti de Français conduit par M. de Sainte-Hélène était conduit à Cataracouy, pour rapporter des nouvelles de l'état du fort et de la garnison ; en retournant à Montréal, ils furent attaqués à Toniata ; quatre ou cinq d'entre eux furent tués, et les autres durent se rembarquer précipitamment pour continuer leur route. D'autres bandes ennemies battaient la campagne et répandaient la terreur dans le gouvernement de Montréal. Persuadés par des émissaires que les Français allaient être écrasés, plusieurs sauvages, domiciliés au saut Saint-Louis, se retirèrent même dans les cantons.

Des Loups établis depuis quelque temps au village de Saint-François, avaient contracté chez les traiteurs des Trois-Rivières, de fortes dettes pour obtenir de l'eau-de-vie (3) ; incapables de s'arracher à la rapacité de leurs créanciers, qui

(1) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. III.

(2) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. V. *Relation des évènements de la guerre, etc.*, 9 octobre 1688.

(3) *Mémoire de la Société Littéraire et Historique de Québec. Histoire de l'eau-de-vie en Canada.*

resserraient de jour en jour les biens des malheureux débiteurs, ils abandonnèrent le village pour se retirer auprès d'Albany ; et de là, au mois de juillet suivant, soutenus par les Agniers, ils se jetèrent dans la colonie et brûlèrent les habitations de Saint-François du Lac et de la Rivière du Loup ; puis, traversant de nouveau au sud du fleuve, ils continuèrent leur œuvre de destruction à Sorel, à Contrecœur, à Saint-Ours et à Boucherville, tuant les bestiaux et incendiant les bâtiments (1).

Les habitants de ces localités étaient alors presque tous absents, ils avaient été appelés à escorter un grand convoi, que M. de Callières devait conduire à Frontenac avec mille à onze cents hommes. La population des campagnes était tenue sans cesse sur pied ; car chaque année de graves raisons se présentaient pour empêcher que des forces suffisantes ne fussent envoyées au Canada. Cette année, dans la prévision des troubles dont l'Europe était menacée, le ministre écrivait : « Le roi a besoin d'hommes et d'argent ailleurs ; ainsi il faut se contenter de faire la paix avec les Iroquois par tous les moyens, et de maintenir doucement la colonie jusqu'à ce que les temps étant différents, le roi puisse prendre les résolutions les plus convenables pour achever de se rendre maître des pays voisins. » Il concluait en annonçant qu'il ne pouvait envoyer que trois cents soldats, dont cent cinquante devaient être incorporés dans les compagnies déjà existantes, et cent cinquante devaient former trois compagnies nouvelles. C'était bien peu, dans l'état pénible où se trouvait la colonie ; mais le ministre espérait que les circonstances allaient changer. « A l'égard du colonel Dongan, » ajoutait-il, « je suis bien aise de vous dire que le roi d'Angleterre l'a rappelé, et comme celui qui doit le relever doit avoir des ordres de vivre en bonne intelligence avec vous, vous allez être délivré de l'embarras que l'avidité et la mauvaise foi de cet homme vous causaient. »

Que le colonel Dongan fût animé par le patriotisme, comme le prétendent les écrivains de la Nouvelle-Angleterre, ou par des motifs d'intérêt personnel, comme le croyaient les officiers français, il faut convenir que c'était un voisin très-incommode, dont les prétentions étaient poussées fort loin, en dépit de l'histoire et du sens commun : car il proclamait dans une grande assemblée des cantons, que les Outaouais et les Miamis étaient sujets de l'Angleterre ; que les Français avaient reçu la permission de traiter avec eux, et que tout ce que les Français

(1) M. de Belmont, *Histoire du Canada, et Documents de Paris*, 1ère série, vol. V.

possédaient au Canada, ils le tenaient du grand roi d'Angleterre (1). Comme représentant du souverain légitime des Iroquois, il refusait de reconnaître tout traité conclu directement avec eux par les autorités françaises. Dongan fut remplacé par le chevalier Andros, qui était déjà gouverneur de la Nouvelle-Angleterre ; et dont l'autorité fut alors étendue sur la Nouvelle-York et le Nouveau-Jersey..

L'année précédente, avait été tué le sieur de La Salle par un de ses hommes. Parti de la Rochelle, en 1684, avec quatre navires et cent soldats, pour conduire une colonie à l'embouchure du Mississipi, son escadre arriva en 1685 à la baie de Saint-Bernard, à cent lieues à l'ouest du point où il espérait débarquer.

En abordant en ce lieu, il perdit une flotte qui renfermait une bonne partie des munitions, des ustensiles et outils dont il pouvait avoir besoin dans un premier établissement.

En ce lieu, il fit construire un magasin, l'environna de bons retranchements, et se mit en devoir de remonter la rivière où il était entré et qu'il regardait comme un des bras du Mississipi.

Au mois de mars suivant, repartit le *Joli*, navire monté par M. de Beaujeu, qui avait commandé l'escadre de La Salle. et qui n'avait pas approuvé les plans de celui-ci. La Salle lui-même alla, avec une partie de ses gens, son frère M. Cavelier, prêtre, et deux pères récollets, bâtir un autre fort. Il fit revenir auprès de lui ceux qu'il avait laissés dans le premier fort, et travailla avec courage à avancer son second établissement.

Après plusieurs voyages faits aux environs du fort Saint-Louis, M. de La Salle nomma le sieur Le Barbier commandant en ce lieu, y laissa autant de provisions qu'il en fallait pour soutenir les vingt personnes qu'il y laissait, et le douze janvier 1687, partit avec seize hommes dans l'espérance de se rendre au Mississipi, dont il ne se croyait pas bien éloigné. Parmi ses compagnons était le sieur Cavelier son frère, Moranget et le jeune Cavelier, ses neveux, le père Anastase.

Pour soulager ses voyageurs, il avait chargé cinq chevaux, qu'il avait amenés des Cénis, de la meilleure partie du bagage et des provisions. A mesure qu'ils avançaient dans le pays, ils le trouvaient plus peuplé ; mais de grandes difficultés retardaient beaucoup les voyageurs.

Le dix-sept mai, Moranget maltraita de paroles Duhaut,

(1) Cadwallader Colden : *The History of the five Indian nations of Canada.*

Hiens et le chirurgien Liotot; aussi ces trois hommes résolurent de se défaire de lui, et, la nuit suivante, le tuèrent à coups de hache, ainsi qu'un laquais et un chasseur sauvage qui accompagnaient Moranget.

Cependant, les meurtriers comprirent qu'il ne leur serait pas facile de se soustraire à la juste vengeance de M. de La Salle s'ils ne se défaisaient pareillement de lui. Après avoir délibéré sur les moyens de le tuer, un incident qu'ils n'avaient pas prévu, leur livra la proie qu'ils cherchaient.

Une rivière qui les séparait et qui s'était considérablement grossie depuis qu'ils l'avaient passée, les retint pendant deux jours. M. de La Salle, surpris de ne voir revenir ni son neveu, ni les deux hommes qui l'accompagnaient, voulut lui-même en chercher des nouvelles.

Le vingtième jour de mai, il partit avec le père Anastase et un sauvage. Comme il approchait du lieu où les assassins s'étaient arrêtés, ceux-ci l'aperçurent. La rivière était entre eux et lui ; Duhaut et Larchevêque la passèrent, et, ayant aperçu M. de La Salle, qui s'avançait vers eux, ils s'arrêtèrent. Duhaut, ayant son fusil chargé et bandé, se cacha dans de longues herbes, tandis que Larchevêque s'avança vers M. de La Salle, qui lui demanda des nouvelles de son neveu Moranget. Dans ce moment Duhaut tira son coup ; M. de La Salle le reçut dans la tête, et tomba raide mort.

C'est ainsi que le père Anastase rapporta les circonstances de ce malheureux évènement. Telle fut à peu près la mort de Robert Cavelier, sieur de La Salle. Homme d'une capacité, d'une étendue d'esprit, d'un courage et d'une fermeté d'âme, qui l'auraient conduit à quelque chose de grand, si, avec tant de bonnes qualités, il avait su se rendre maître de son humeur sombre et atrabilaire, fléchir la dureté de son naturel et réprimer la hauteur avec laquelle il traitait non-seulement ceux qui dépendaient de lui, mais ses associés mêmes, dont quelques-uns avaient fait une bonne partie des avances pour son entreprise et y avaient par conséquent un grand intérêt.

Une partie de ses compagnons se dispersa : les uns retournèrent au fort Saint-Louis; d'autres se dispersèrent parmi les tribus sauvages. Sept, savoir : MM. Cavelier, oncle et neveu, le père Anastase, les sieurs Joutel, de Marle, Barthélemy et le pilote Tessier se mirent en marche pour aller aux Illinois. Le vingtième de juillet, ils arrivèrent aux Akansas, où ils rencontrèrent deux français, l'un nommé Delaunay et l'autre nommé Couture. Ils avaient été envoyés aux Akansas par le chevalier

de Tonti, au retour d'un voyage qu'il avait fait lui-même jusqu'à l'embouchure du Mississipi où M. de La Salle lui avait donné rendez-vous.

Ils paraissaient décidés à s'établir en ce lieu, n'attendant plus aucune nouvelle de M. de La Salle, dont M. Cavelier leur apprit la mort tragique. Couture se décida à les accompagner durant quelque temps, et le jeune Barthélemy, qui n'était plus capable de marcher, resta avec Delaunay aux Akansas.

Ils partirent le vingt-sept, descendirent la rivière des Akansas, et, le même jour virent, pour la première fois, le Mississipi ; le vingt-deux, leur conducteur Couture prit congé d'eux.

Ils entrèrent dans la rivière des Illinois, le troisième jour de septembre, et, le quatorzième, ils arrivaient au fort de Saint-Louis, où le sieur de Bellefontaine commandait en l'absence du chevalier de Tonti, qui était allé joindre le marquis de Denonville, pour la guerre des Tsonnontouans. A ceux qui les interrogeaient, ils se contentèrent de répondre que M. de La Salle s'était séparé d'eux près des Cénis ; ils ne s'expliquaient pas davantage, parce qu'ils voulaient passer au Canada, qu'ils avaient besoin de secours pour faire ce voyage, et qu'ils craignaient qu'on ne leur refusât les moyens de se rendre à leur destination, si l'on eût été informé de la mort de M. de La Salle.

Heureusement pour eux, le vingt-sept octobre, M. de Tonti arriva au fort de Saint-Louis ; M. Cavelier crut nécessaire de ne pas l'informer plus que les autres de la mort de M. de La Salle, et comme il avait eu la précaution de tirer de son frère, avant sa mort, un billet de créance pour prendre aux Illinois une somme d'argent ou la valeur en pelleteries, Tonti ne fit aucune difficulté de lui remettre des marchandises pour quatre mille francs. Les voyageurs partirent enfin des Illinois le vingt-un de mars 1688, avec le père Allouez, qui retournait à la rivière de Saint-Joseph, où, peu de temps après, il mourut chez les Miamis. Le quatorzième de juillet, M. Cavelier arrivait à Montréal, où ses compagnons, qu'il avait laissés à la Chine, le rejoignaient le dix-sept. Il y vit MM. de Denonville et de Champigny, auxquels ils firent entendre qu'ils étaient forcés de passer au plus tôt en France, pour envoyer du secours à M. de La Salle. Partis peu de temps après de Québec, ils débarquèrent à la Rochelle le cinq d'octobre, et, peu de jours après, MM. Cavelier et Joutel se rendirent à Rouen.

Ceux des compagnons de La Salle qui avaient été laissés à Saint-Louis furent assaillis et massacrés par les Clamcoëts,

à la réserve de trois jeunes Canadiens, nommés Talon, de leur sœur et d'un jeune parisien qu'ils emmenèrent dans leur village

Telle fut la malheureuse issue d'une entreprise que bien des choses ont contribué à faire échouer. Si on n'avait eu en vue qu'un établissement à l'embouchure du Mississipi, elle aurait eu au moins une partie du succès que l'on en attendait ; mais il semble que M. de La Salle avait envie de s'approcher des Espagnols pour prendre connaissance des mines de Sainte-Barbe, et, parce qu'il voulait trop entreprendre, il ne fit rien du tout, se perdit et ne fut plaint de personne.

Tout en s'abstenant de contredire publiquement les *prétentions* des gouverneurs de la Nouvelle-York, les Iroquois s'occupaient de leurs rapports avec les autres nations sauvages et avec les Français, comme au temps de leurs pères, et maintenaient leur indépendance.

Leur but, dans ces circonstances, était de briser les fers de leurs compatriotes détenus en France sur les galères, par une politique qu'ils détestaient de tout leur cœur. Au mois de juin 1688, plusieurs chefs avaient été envoyés pour s'entendre avec M. de Denonville. La Grand-Gueule, ou Haaskouan, la Chaudière-Noire, Ouréouhaté et Gagniégaton, vinrent à Montréal pour traiter de la paix, sous la direction du père de Lamberville. On proposait de raser le fort de Niagara, d'ôter la hache des mains de l'Outaouais, et de rendre les prisonniers qui étaient au saut Saint-Louis et à la montagne de Montréal. Le premier article était surtout du goût de M. de Denonville ; car, pendant l'hiver, le commandant de Niagara et presque tous les hommes de la garnison étaient morts du scorbut, et l'on n'avait pas les moyens de le ravitailler (1).

Derrière les ambassadeurs, sur le lac Saint-François, étaient restés douze cents iroquois, prêts à se jeter sur la colonie ; une partie d'entre eux, avant de descendre, s'était arrêtée autour de Cataracouy, qu'ils avaient tenu assiégé pendant quelque temps. Mais le capitaine qui commandait le siége fut si charmé de ce qu'on venait de rendre la liberté à son neveu, prisonnier des Français, que sa reconnaissance le porta à s'en éloigner avec toutes ses troupes.

M. de Denonville accepta enfin, à certaines conditions, les propositions de paix que lui faisaient les députés d'Onnontagué, d'Onneyout et de Goyogouin : 1° que tous ses alliés y seraient

(1) M. de Belmont, *Histoire du Canada.*

compris ; 2° que les cantons d'Agnier et de Tsonnontouan lui enverraient aussi des députés pour le même sujet ; 3° que toute hostilité cesserait de part et d'autre ; 4° qu'il pourrait ravitaillier le fort de Cataracouy en toute liberté. Il ne parla point de celui de Niagara, parce qu'il désespérait de le soutenir ; il était content de se rendre à la prière que les députés lui firent de le démolir. Ses conditions furent acceptées et l'échange des prisonniers fut réglée.

M. de Denonville avait déjà écrit en France pour obtenir l'élargissement et le renvoi des prisonniers détenus à Marseille, et il avait suggéré au ministre de les mettre à la garde du sieur de Serigny, alors cadet, à Rochefort. Ce jeune homme était un des fils de M. Lemoyne de Longueuil, dont la famille avait été adoptée par les Onnontagués. Il parlait la langue iroquoise avec facilité ; et le gouverneur était persuadé qu'il traiterait ces prisonniers beaucoup mieux que ne l'avaient fait ceux qui les avaient conduits en France (1). Il était important, en effet, d'adoucir l'esprit de ces hommes qui allaient rejoindre leurs compatriotes, et qui pourraient exercer sur eux une salutaire influence

Cette réparation d'une injustice déshonorante pour le nom français, était de nature à appaiser l'irritation des Iroquois, qui, depuis un an, se manifestait par des attaques réitérées contre plusieurs points de la colonie.

L'on espérait aussi que le rappel de Dongan mettrait fin aux intrigues par lesquelles le gouvernement de la Nouvelle-York avait tâché d'engager ces barbares à commettre des hostilités. On se trompait néanmoins sur les dispositions de son successeur. Sir Edward Andros, qui gouvernait la Nouvelle-Angleterre depuis deux ans, fut chargé d'étendre sa jurisdiction sur la Nouvelle-York et le Nouveau-Jersey, et, au mois de mars, il reçut le titre de capitaine général et de vice-amiral de toutes ces provinces. Par une lettre du vingt-un d'août, il informa M. de Denonville du changement qui venait de s'effectuer, et le somma avec hauteur de cesser d'inquiéter les nations iroquoises, de réparer les dommages que les Français leur avaient causés et de rendre la liberté à tous leurs prisonniers.

Peu après, il accusa le gouverneur du Canada d'avoir envoyé des sauvages, qui avaient levé plusieurs chevelures sur leur passage. De fait quelques Abenaquis domiciliés dans la colonie avaient surpris des Iroquois et des Loups, sur la rivière de

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II.

Richelieu, et en avaient tué plusieurs ; ils s'étaient ensuite avancés jusqu'aux habitations anglaises, sur la rivière Connecticut, où leur passage avait jeté la terreur.

Les Abenaquis et les Etchemins des environs de Pentagouet renouvelaient leurs hostilités contre les Anglais pour se venger des injustices qu'ils en avaient reçues. Saint-Castin qui, lui-même, avait eu à souffrir des procédés d'Andros, avait épousé chaudement la cause de ses frères adoptifs. Les autorités de la Nouvelle-Angleterre avaient été obligées de restituer les vins saisis deux ans auparavant à Pentagouet. Sous le prétexte d'éviter à l'avenir de semblables conflits, Andros fit tirer une ligne qui devait servir de limites entre les possessions du roi de France et celui d'Angleterre ; l'habitation et les terres de Saint-Castin se trouvèrent enclavées dans le territoire appartenant au duc d'York. Pour faire acte de possession, au printemps de 1688, Andros monta sur une frégate et alla piller l'habitation et le fort de Saint-Castin. Celui-ci, profondément indigné de cet acte, souleva les Abénaquis, et les engagea à reprendre la hache de guerre. Ils ne demandaient pas mieux, car ils avaient bien des griefs à venger. Cependant, cette première tentative ne fut pas heureuse ; Andros marcha sur leur pays à la tête de sept cents hommes, et, au moyen de forts et de nombreux partis de guerre, il les mit hors d'état de rien entreprendre contre la Nouvelle-Angleterre. C'était sans doute à ces mouvements qu'Andros faisait allusion dans sa dépêche (1).

Vers ce même temps, eut lieu dans l'Acadie un changement devenu nécessaire, par la conduite de M. Perrot, qui s'occupait beaucoup trop de son commerce. M. de Menneval (2) avait remplacé, en 1687, M. Perrot dans le gouvernement de l'Acadie, et s'efforçait, autant que ses faibles moyens le lui permettaient, de soutenir dans ces quartiers l'honneur du nom français.

Andros, qui n'approuvait point les démarches faites par les Iroquois pour conclure un traité de paix avec les Français, eut bientôt la joie d'apprendre que les négociations avaient été interrompues par les manœuvres d'un des plus rusés diplomates qui aient jamais paru parmi les tribus sauvages de l'Amérique.

Kondiaronk, surnommé le Rat par les Français (3), chef des hurons Tionnontatés, était, suivant Charlevoix, « homme d'esprit, extrêmement brave, et le sauvage du plus grand mérite

(1) Holmes, *American Annals*, vol. I. Belknap, *History of New-Hampshire*, vol. I.

(2) Robineau de Menneval, fils du baron de Bécancourt.

(3) Aussi nommé Adario.

que les Français ayent connu en Canada.» Denonville avait eu beaucoup de peine à le détacher du parti favorable aux Anglais. Quand il eut été complètement gagné, il vint donner des preuves de sa sincérité par un coup d'éclat contre les Iroquois. Pour cet objet, il partit de Michillimakinac avec une bande choisie de Hurons. Il apprit à Cataracouy que le gouverneur général espérait conclure la paix avec les cinq nations; qu'à Montréal, l'on attendait prochainement l'arrivée de quelques ambassadeurs iroquois chargés de la conclure de la part de leurs compatriotes. Les Hurons s'étaient compromis vis-à-vis des Iroquois, en commençant cette expédition; ces derniers, s'ils faisaient la paix avec les Français, trouveraient moyen de s'en venger, nonobstant les stipulations qui seraient introduites dans le traité en faveur d'une paix générale pour les Français et leurs alliés. Le machiavel sauvage voulut écarter les malheurs qui menaçaient sa nation; il conclut que, pour le salut des Hurons, la guerre devait se continuer entre les Français et les Iroquois qui seraient occupés à se défendre, pour songer à attaquer leurs anciens ennemis.

Sous le prétexte de retourner à Michillimakinac, il quitta aussitôt le fort, et alla s'embusquer sur le passage des ambassadeurs, à l'anse à la Famine (1). Trois ou quatre jours après, les Iroquois parurent sur le lac; ne se doutant de rien, ils descendaient à terre pour camper, quand ils furent tout à coup assaillis par les guerriers de Kondiaronk. La résistance était inutile devant les forces supérieures des Hurons; il y eut des blessés et des morts parmi ceux qui formaient le cortége des ambassadeurs. Un des chefs de la députation, Téganissorens, reprocha aux Hurons l'action qu'ils venaient de commettre, et les menaça de la colère du gouverneur général.

Kondiaronk lui répondit avec une surprise apparente que c'était M. de Denonville lui-même qui l'avait informé du passage des Iroquois, et l'avait invité à les surprendre. Cet homme parut tout étonné quand ils lui dirent qu'ils allaient à Montréal négocier un traité de paix; puis, avec des marques apparentes de regret, il leur déclara qu'il ne voulait plus se fier aux paroles du gouverneur français. « Allez, » leur dit-il; allez, mes frères; je vous délie et vous renvoie à vos amis, quoique nous soyons en guerre avec eux. C'est Ononthio qui m'a poussé à commettre cette noire action; je ne m'en consolerai, que lorsque vous en aurez tiré une juste vengeance.

(1) Hungry Bay.

Cette supercherie produisit l'effet voulu sur les esprits des Iroquois, qui retournèrent dans leur pays pour y soulever tous les esprits contre les Français.

« J'ai tué la paix, » dit Kondiaronk aux siens ; « que le gouverneur s'en tire comme il pourra. » Il avait perdu un homme dans cette affaire, et, pour le remplacer, il garda un des prisonniers, chaouanon de nation, mais adopté par les Iroquois ; aux autres il fournit les provisions nécessaires pour retourner chez eux. Lui-même avec sa bande se hâta de regagner Michillimakinac, où il remit au commandant son prisonnier, qu'il déclara avoir été surpris allant en guerre contre les Français avec un parti iroquois. Le chaouanon fut condamné à mort, malgré ses dénégations. « C'est un lâche qui craint la mort » disaient les Hurons ; « et sa peur est telle, qu'il ne sait ce qu'il dit. » A peine le prisonnier eut-il été fusillé, que Kondiaronk entreprit d'en répandre la nouvelle dans tous les cantons. Il avait depuis longtemps à son service un esclave iroquois, qui avait été témoin de ce qui venait de se passer. « Va-t-en dans ton pays, » lui dit-il, « tu es libre, raconte aux tiens ce que tu as vu ; et dis leur que je n'ai pu arracher ce chaouanon aux mains des Français. »

L'esclave libéré s'acquitta fidèlement de sa commission ; la nouvelle qu'il apportait circula rapidement dans tous les cantons ; l'indignation des Iroquois fut extrême, et de toutes parts l'on se prépara à renouveler la guerre contre les Français, qu'on regardait comme coupables de la plus noire trahison (1).

Le rusé huron avait complètement réussi dans son projet machiavélique ; il avait tué la paix ; les Français et les Iroquois allaient continuer de se faire la guerre, et les Hurons, pendant que cette lutte durerait, n'auraient rien à craindre des parties belligérantes, et verraient même leur alliance recherchée.

Lorsque les derniers navires partirent pour l'Europe, l'état des affaires dans la colonie était fort triste ; les maladies avaient régné d'abord dans les forts de Niagara et de Cataracouy, et de là s'étaient répandues dans tout le pays ; quatorze cents personnes (2) étaient mortes dans une population de moins de 12,000 âmes ; le fort de Niagara avait été démantelé et finalement abandonné au mois d'octobre ; la culture des champs avait été négligée en conséquence des maladies et des voyages

(1) M. de Belmont, *Histoire du Canada.*

(2) Par le recensement de 1688, on trouva que la population européenne s'élevait à 11,249 âmes.

qu'avaient été obligés de faire les hommes valides pour ravitailler ces deux forts ; la guerre déjà commencée paraissait devoir prendre des proportions redoutables pendant l'hiver ; et ceux qui connaissaient la tactique militaire des Iroquois comprenaient combien il était difficile de défendre contre leurs attaques un pays où les habitations étaient disséminées à de grandes distances les unes des autres.

« On ne saurait, » écrivait Denonville (1), « donner une plus juste idée de la guerre à faire à l'Iroquois, que de représenter l'ennemi comme une grande quantité de loups qui sont dans une vaste forêt, d'où ils ravagent les peuples qui sont habitués le long de cette forêt. On s'assemble pour aller les tuer ; il faut savoir leur retraite qui est errante partout ; il faut les attendre à l'affût ; il faut attendre longtemps, et souvent ils arrivent après qu'on en est parti. On peut aller les chercher avec des chiens de chasse et les suivre. Les sauvages sont les seuls limiers dont on peut se servir pour cela... et nous n'en avons aucun ; et c'est la vérité, car le peu que nous en avons ne sont pas gens sur lesquels nous puissions compter beaucoup. Le nombre en étant petit, ils craignent d'approcher l'ennemi et encore plus de l'irriter contre eux. L'expérience nous a bien des fois fait éprouver cette vérité. »

« Le parti qui a été pris de faire des forts dans chaque seigneurie pour y réfugier les personnes et les bestiaux, est le seul moyen qu'on peut prendre pour garantir le peuple de sa perte assurée. Mais ce moyen dans la suite ne le peut garantir de sa ruine ; car il ne peut faire ses champs, nourrir ses bestiaux s'il demeure enfermé dans ces réduits, et les terres labourables sont si écartées les unes des autres et si environnées de bois qu'à chaque champ il faudrait un corps pour soutenir les travailleurs. »

En face des difficultés que présentait la guerre avec les Iroquois, M. de Denonville déclarait que, pour la soutenir avec honneur, il lui fallait quatre mille hommes, des vivres pour deux ans d'avance, quatre ou cinq cents bateaux plats avec toutes les autres choses nécessaires pour une telle entreprise. Cependant, un parti assez considérable dans les cantons iroquois avait compris que le gouverneur général n'avait pris aucune part dans la trahison de Kondiaronk ; plusieurs des anciens se préparaient même à descendre à Montréal pour traiter de la paix, lorsqu'ils reçurent du général Andros la dé-

(1) *Documents de Paris, 2ème série, vol.* V.

fense de traiter avec les Français sans l'agrément du roi d'Angleterre, qu'il déclarait être leur souverain. Quelque blessante que fût cette injonction pour l'orgueil des Iroquois, ils jugèrent à propos de s'y soumettre à cause des grands avantages qu'ils trouvaient dans leur commerce avec les Anglais.

Au milieu de tous les sujets d'appréhension qui pesaient sur la colonie, la population tout entière fut encouragée et réjouie par le retour de Mgr. de Laval, qui revenait au Canada pour terminer sa vie parmi ses anciens diocésains. Ses vertus, ses longs et pénibles travaux dans la Nouvelle-France, son amour sincère pour les enfants du pays, l'avaient rendu cher aux Canadiens ; ils sentaient se renouveler leur confiance dans la Providence, en revoyant celui qui avec eux et à leur tête avait traversé bien des années d'épreuves et de misère. Quelques mois après le retour du vénérable prélat, arriva le nouvel évêque de Québec, Mgr. de Saint-Valier, qui avait été sacré le vingt-cinq janvier précédent ; il rentrait au pays, décidé à s'y attacher et à se dévouer complètement à son bien spirituel.

Bien des dangers menaçaient alors le Canada, et il était important que tous ses enfants se réunissent pour éloigner ces périls et pour ramener le bonheur dans son sein. Mais ce que le gouverneur recommandait par dessus tout, c'était que Louis XIV se rendît maître de la Nouvelle-York, par traité, par achat, ou par la force ; il déclarait que tant que les Anglais seraient en possession de cette province, par jalousie, ils susciteraient continuellement de nouveaux embarras à la colonie française. Il faisait remarquer au ministre que cet esprit de rivalité engageait même les marchands de Manhatte à soudoyer les Iroquois pour désoler la Virginie et ruiner son commerce. Avec de tels voisins, qui ne ménageaient pas même leurs compatriotes, l'on n'avait rien à espérer pour la tranquillité de la Nouvelle-France.

Cette suggestion lui paraissait si importante qu'il fit passer en France M. de Callières pour la soutenir auprès des autorités (1). Celui-ci présenta à la cour un mémoire, pour prouver que le seul moyen de se soutenir au Canada était de s'emparer de la Nouvelle-York ; il proposait les moyens qui lui paraissaient les plus propres à réussir dans cette entreprise.

« Qu'on me donne, » disait-il « treize cents soldats et trois cents Canadiens, et je remonterai avec eux par la rivière de Sorel au lac Champlain sous prétexte d'aller faire la guerre

(1) *Documents de Paris, 2ème série, vol.* V.

aux Iroquois ; lorsque je serai arrivé dans leur pays, je leur déclarerai que je n'en veux qu'aux Anglais. Orange n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que cent cinquante hommes de troupes et trois cents habitants dans la ville. Manhatte a quatre cents habitants ; cette capitale n'est point fermée, mais elle a un fort à quatre bastions revêtus de pierres avec du canon. Cette conquête rendrait le roi maître d'un des plus beaux ports de l'Amérique, où l'on peut aller en tout temps, et d'un très beau pays sous un climat doux et fertile. On m'opposera le traité de neutralité ; mais d'abord les Anglais l'ont violé les premiers... En second lieu il faut observer que cette colonie étant actuellement toute remplie de Hollandais sur lesquels les Anglais l'ont conquise, ses habitants obéiront au prince d'Orange, et forceront le gouverneur. Ainsi il faut les prévenir. Cependant, si l'on veut différer jusqu'à ce qu'on soit en guerre ouverte avec les Anglais, il faut se préparer pour le mois de juin prochain. »

Soumis au roi, ce plan reçut son approbation ainsi que celle du ministre. Les circonstances paraissaient favorables pour sa mise à exécution ; car, depuis quelque temps, les esprits étaient agités en Angleterre par de sourdes inquiétudes sur les tendances de Jacques II, qu'on accusait de viser à l'absolutisme et de vouloir établir le catholicisme sur les ruines de la religion anglicane. Ayant passé une grande partie de sa vie en France, il avait en effet, à la cour de Louis XIV appris à regarder l'autorité royale comme le premier et le seul pouvoir réel de l'état ; aussi se crut-il en droit de révoquer les lois tyranniques portées contre ceux qui ne reconnaissaient point l'église anglicane. Beaucoup d'officiers catholiques avaient rendu de grands services dans la suppression des troubles soulevés par Argyle et Monmouth ; Jacques déclara à son parlement qu'il les avait dispensés de prendre le serment du Test, par lequel on abjurait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Cet aveu public alarma la nation tout entière, jeta la terreur au sein de l'église nationale, et déplut même à l'armée. L'ancienne horreur du papisme se réveilla dans toute sa force, ravivée par les sermons et les livres de polémique lancés dans le public par les ministres anglicans (1).

Le roi n'avait cependant usé que d'un droit reconnu jusqu'alors comme appartenant à la couronne. Suivant le célèbre légiste anglais, sir Edward Coke, c'était un principe établi dans

(1) *History of Great Britain*, Hume.

la jurisprudence anglaise, que, bien que le roi ne pût autoriser un acte moralement illégal, il pouvait permettre ce qui n'était défendu que par un statut positif ; et ce droit, suivant le même légiste, ne pouvait être aboli par le parlement lui-même.

Jacques ne voulut pas s'arrêter dans le chemin de la tolérance, il suspendit les lois pénales dans les matières ecclésiastiques et accorda la liberté de conscience à tous ses sujets. L'Angleterre n'était pas encore prête à adopter ce système de tolérance ; aussi le mécontentement se répandit dans toute la nation. Comme le roi était trop sincère et trop obstiné pour revenir sur ses pas, dès lors plusieurs personnes considérables dans l'église et dans l'état s'adressèrent secrètement au prince d'Orange pour l'engager à les assister avec ses troupes à recouvrer leurs lois et leurs priviléges (1).

Guillaume se rendit volontiers à leurs invitations ; à la tête d'une armée de quatorze mille hommes, il débarqua à Torbay, le cinq novembre 1688. Après quelques jours d'hésitation la masse presque entière de la nation anglaise se rangea du côté du prince d'Orange ; ses amis, ses protégés et ses enfants mêmes abandonnèrent l'infortuné Jacques ; et lui-même dut bientôt abandonner son royaume pour chercher un asile auprès de Louis XIV.

Au jugement de la nation anglaise, Jacques II qui voulait accorder la liberté de conscience à tous ses sujets, a été regardé comme un tyran ; Guillaume d'Orange a été regardé en Angleterre comme un rédempteur, quoique l'Irlande catholique ait grandement à se plaindre de la conduite qu'il a tenue envers elle.

Il est curieux, cependant, de reproduire le jugement qu'a porté sur ces deux hommes le célèbre historien Hume. « Jacques II, » dit-il, « avait beaucoup des qualités qui forment un bon citoyen. Dans la vie domestique sa conduite était irréprochable et digne d'approbation. Sévère, mais franc dans ses inimitiés, ferme et actif dans l'exécution de ses projets, hardi dans ses entreprises, fidèle, sincère et honorable dans ses relations avec tous les hommes » : tel était le caractère du duc d'York lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre. Dans cette position élevée, il se montra fort économe des fonds publics, adonné au travail et jaloux de l'honneur national ; il s'appliqua avec succès aux affaires de la marine, et encouragea judicieusement le commerce. Que lui manquait-il donc pour être un excellent souverain ? Le respect et l'affection pour la

(1) Hume, *History of Great Britain.*

religion et la constitution de son pays. S'il eût possédé ces qualités nécessaires, ses talents, quoique médiocres, étant rehaussés par de si nombreuses vertus, auraient rendu son règne heureux et honoré.

Guillaume était fataliste en religion, infatigable à la guerre, entreprenant dans la politique, insensible à toutes les émotions vives et généreuses du cœur humain, froid envers ses parents, indifférent comme époux, homme désagréable, prince sans grâces, et maître impérieux.

Guillaume représentait le parti protestant ; il était l'ennemi de Louis XIV ; par ses soins une ligue venait de se former à Augsbourg, et dans laquelle il fit entrer l'Allemagne, l'Espagne, la Hollande et la Savoie ; la guerre allait se continuer en Europe, et commencer franchement en Amérique entre les Anglais et les Français.

Sir Edmond Andros avait rempli les fonctions de gouverneur général avec une hauteur et une dureté qui avaient blessé l'orgueil républicain de la Nouvelle-Angleterre La nouvelle de la descente du prince d'Orange sur les côtes d'Angleterre produisit dans tout le pays une sensation profonde ; des bruits menaçants que les mécontents firent adroitement circuler à Boston y excitèrent les esprits ; le dix-huit avril, les citoyens avaient pris les armes pour renverser le gouvernement ; Andros et les membres du conseil qui s'étaient montrés favorables à son administration furent arrêtés et emprisonnés. Un gouvernement provisoire fut établi ; et, le vingt-neuf mai, Guillaume fut, avec une grande parade, proclamé à Boston roi d'Angleterre. On lui envoya des adresses de félicitations ; et les Bostonnais demandèrent le rétablissement de l'ancienne charte, en attendant que le roi pût en accorder une nouvelle.

Les succès du prince d'Orange produisirent une grande joie parmi les Hollandais de la Nouvelle-York, fiers de passer sous la domination d'un compatriote. Tandis que le lieutenant gouverneur Nicholson et son conseil attendaient avec anxiété l'ordre de faire reconnaître comme souverains Guillaume et Marie. Leisler, accompagné de quarante-neuf hommes, s'empara du fort de Manhatte et s'y maintint au nom du prince d'Orange. C'était un marchand qui avait autrefois été soldat au service de la compagnie hollandaise des Indes Occidentales (1),

(1) Jacob Leisler était soldat au service de la compagnie des Indes Occidentales lorsqu'en 1660, il arriva en Amérique.... Après que la colonie eut passé aux mains des Anglais, il devint commerçant... En 1663, il fut nommé un des commissaires de la cour de l'Amirauté ; en 1689, il acheta pour les Huguenots une étendue de terres connue sous le nom de Nouvelle-Rochelle dans le comté de Westchester. E. B. O'Callaghan, *Documentary History of the State of New-York. Note.*

et avait été appelé à remplir des charges peu importantes. Leisler s'appuyait surtout sur les classes hollandaises peu instruites, qui, fortement attachées au calvinisme, haïssaient et craignaient le catholicisme, et s'étaient accoutumées dans l'Amérique à une liberté fort grande. De profondes divisions partageaient la société en plusieurs partis, dans la colonie de la Nouvelle-York ; ainsi Leisler avait pour adversaires les grands propriétaires hollandais, beaucoup de marchands anglais, les amis de l'église d'Angleterre et les employés de l'ancien gouvernement. La faction calviniste l'appela à remplir les fonctions de gouverneur en attendant que le nouveau roi eût fait connaître sa volonté. Les autorités de la Nouvelle-York se retirèrent à Albany, où les magistrats réunis proclamèrent leur soumission à Guillaume et à Marie.

Le sept mai 1689, Guillaume déclara formellement la guerre à Louis XIV, qu'il accusait, entre autres choses, d'avoir envahi la Nouvelle-York, de s'être emparé de la baie d'Hudson, et d'avoir empiété sur les pêcheries de Terreneuve (1).

Les colonies anglaises auraient bien voulu profiter de l'occasion présente pour envahir le Canada, s'en emparer et assurer ainsi leurs frontières du nord : «C'était là, » dit Bancroft (2), « leur passion dominante. » Mais le défaut de préparatifs et les divisions intestines les empêchèrent de porter elles-mêmes la guerre chez leurs voisins. Cependant, les encouragements n'avaient pas manqué aux Iroquois, toujours furieux de l'enlèvement de leurs chefs et de l'invasion du canton des Tsonnontouans. Ils furent fort satisfaits d'apprendre que l'Angleterre avait déclaré la guerre à la France ; car leurs mains ne seraient plus liées par les ordres envoyés aux gouverneurs de Manhatte. Les députés des Tsonnontouans, des Goyogouins, des Onnontagués et des Onneyouts se rendirent à Albany pour y consulter leurs amis les marchands hollandais, et, le vingt-sept juin, ils renouvelèrent avec eux leur ancienne alliance (3) faite à l'arrivée des Européens. « Alors nous sommes devenus frères, » dit l'orateur, « et nous avons continué d'être vos frères jusqu'à l'automne dernier, quand Andros est venu former une nouvelle chaine d'amitié et nous a appelés ses enfants. Mais reprenons les anneaux de la vieille chaîne qui nous a autrefois rendus frères. »

On voit par ces paroles combien les Iroquois étaient attachés

(1) Smollet, *History of England.*

(2) *History of the United States*, chap. XIX.

(3) Cadwallader Colden, *The History of the Five Nations of Canada*, p. 2, ch. 1.

à leur indépendance, et désiraient demeurer les frères des Européens ; mais leur orgueil était blessé quand les gouverneurs, soit anglais, soit français leur donnaient le nom d'enfants ; car ils comprenaient qu'à ce dernier mot était attachée l'idée de dépendance, qu'ils regardaient comme injurieuse.

A la suite de cette assemblée, les préparatifs de guerre s'étaient faits dans les cantons ; les guerriers s'étaient rassemblés sans bruit et avaient descendu le grand fleuve. Enfin, le quatre août, au milieu d'une tempête accompagnée de pluie et de grêle, quatorze cents iroquois traversaient le lac Saint-Louis et tombaient inopinément sur le haut de l'île de Montréal. Le lendemain, cinq août, ils se dispersèrent pendant la nuit sur une étendue de trois lieues, et commencèrent un massacre général. « Ils exercèrent, » dit M. de Belmont, « tout ce qu'ils savaient de cruautés, et se surpassèrent eux-mêmes, laissant les vestiges d'une barbarie inouïe ; des femmes empalées, des enfants rôtis sur les cendres chaudes, toutes les maisons brûlées, tous les bestiaux tués, quatre-vingt-dix personnes emmenées, furent brûlées cruellement et immolées à la vengeance des Iroquois ou plutôt à celle de Dieu qui se servait des Iroquois pour les ministres de sa justice, parce que cette paroisse de Lachine avait été le théâtre le plus fameux de l'ivrognerie des sauvages (1). »

M. de Vaudreuil reçut ordre, à la première alarme, de se jeter avec environ cent hommes dans le fort Rolland à Lachine ; un parti considérable des ennemis se porta entre ce fort et celui de l'église de Lachine ; et ils se cachèrent partie dans le bois et partie dans les blés. Comme on craignait que les forts ne fussent forcés, on détacha de Montréal le lieutenant de la Robesle avec quarante soldats et environ le même nombre de sauvages du Saut et de la Montagne. Les soldats furent attaqués et presque tous tués à la vue du fort Rolland ; et les sieurs de la Robesle, de la Plante et de Villedonné tombèrent entre les mains des Iroquois, sans que M. de Vaudreuil pût leur porter secours, car il avait reçu des ordres précis de ne point exposer son détachement en sortant de la place (2).

Les Iroquois restèrent les maîtres de la campagne, et se répandirent dans l'île de Montréal, laissant partout des traces

(1) M. de Belmont, *Histoire du Canada.* Le Père de Charlevoix fixe au vingt-cinq d'août le massacre de Lachine ; il y a évidemment une erreur, car les lettres de MM. de Denonville, de Champigny et de Frontenac donnent la date du quatre et du cinq d'août.

(2) *Documents de Paris,* 1ère *série, vol.* IV, *Observation sur l'état des affaires du Canada.*

sanglantes sur leur passage. Les ravages continuèrent ; et, dans le seul canton de Lachine, ils enlevèrent près de cent vingt personnes et en brûlèrent près de deux cents.

« Pendant cette horrible exécution Dieu sembla avoir ôté l'esprit de force et de conseil aux Français, qui furent partout honteusement vaincus, insultés et moqués par les sauvages (1). Personne n'osa s'opposer à eux jusqu'au mois d'octobre, et le premier succès contre eux fut dû à vingt-huit coureurs de bois canadiens, conduits par les sieurs Dulhut et de Mantet (2). Envoyés à la découverte, dans le lac des Deux-Montagnes, ces braves découvrirent quelques canots portant un nombre à peu près égal de Tsonnontouans, qu'ils attaquèrent avec tant de vigueur que dix-huit de ces barbares furent tués, et les autres faits prisonniers.

Malgré ce petit avantage, qui eut l'effet de faire comprendre qu'à forces égales on pouvait facilement repousser les Iroquois, l'état du gouvernement de Montréal était bien déplorable ; les troupes étaient harassées par les fatigues auxquelles elles étaient exposées ; les habitants vivaient dans une terreur continuelle, et plusieurs craignaient qu'on ne fût obligé d'abandonner le pays s'il n'arrivait des secours (3).

Au milieu de la consternation générale, on apprit à Québec l'arrivée prochaine de M. de Frontenac, que le roi avait appelé à reprendre le gouvernement de la colonie. Dès l'année précédente, M. de Denonville avait été informé que le roi désirait l'employer dans la guerre dont la France était menacée ; cette année une position d'une haute importance était offerte à l'ancien gouverneur à la recommandation de M. de Beauvilliers, qui avait voulu l'avoir pour précepteur des princes, petits-fils de Louis XIV. Ce général possédait au plus haut degré les qualités de l'honnête homme ; il était éminemment propre à former l'esprit et le cœur des princes à l'éducation desquels il était appelé à travailler. Sa bravoure était éprouvée ; il avait appris la guerre, et il la connaissait. Le bien de la colonie avait été le motif de toutes ses démarches contre les ennemis ; et il était toujours prêt à embrasser les moyens de la rendre florissante.

Mais, dans plusieurs occasions, il manqua de déployer l'activité et la vigueur nécessaires pour renverser les plans des ennemis. Son influence personnelle sur les sauvages fut à peu près nulle ; car il ne put jamais, dit-on, surmonter une aver-

(1) *Histoire de l'eau-de-vie en Canada.*

(2) Le Gardeur de Mantet. *Lettres de M. de Frontenac.*

(3) *Lettre de l'Evêque de Québec.*

sion naturelle qu'il ressentait pour eux. Dans les grandes circonstances, il savait néanmoins surmonter ces sentiments et traiter convenablement avec ces barbares, quand l'occasion le requérait (1).

Trompé par ceux dont il suivait les conseils, il commit des fautes qui entraînèrent la colonie dans une série de malheurs. Des hommes qui connaissaient depuis longtemps le pays lui reprochaient, dans un mémoire au ministre, quatre fautes considérables dans ses rapports avec les Iroquois (2). La première était d'avoir rompu la paix, qui était si avantageuse à la colonie, et d'avoir fait la guerre sans aucune nécessité ; d'avoir arrêté des chefs qui se regardaient comme protégés par les lois de l'hospitalité, et de les avoir envoyés en France aux galères ; d'avoir abandonné trop facilement la campagne contre les Tsonnontouans après l'avoir commencée, tandis qu'avec un peu de vigueur l'on aurait pu les détruire presque complètement ; enfin d'avoir établi sans nécessité le fort de Niagara, qui fut abandonné l'année suivante, sans aucune condition de paix ; il n'avait servi qu'à affaiblir le pays ; car, pendant que les habitants étaient occupés à y mener des convois de vivres, les ennemis désolaient l'intérieur de la colonie.

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, liv. XI.

(2) *Documents de Paris*, 1ère *série, vol.* VI, *Relation des événements de la guerre en* 1688.

CHAPITRE QUATORZIÈME

M. de Frontenac arrive à Québec—Le fort Frontenac abandonné—Expédition de M. d'Iberville à la baie d'Hudson, et des Abenaquis dans la Nouvelle-Angleterre—Plans de M. de Callières contre la Nouvelle-York, et ce qui en empêche l'exécution—M. de Frontenac essaie de gagner les Iroquois—Trois partis de guerre envoyés contre la Nouvelle-Angleterre.

M. de Frontenac arriva à Québec le quinze octobre, et fut reçu avec grande joie par tous les habitants, qui étaient sous les armes pour lui faire honneur. Dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, l'on avait confiance dans sa fermeté, son habileté et son influence sur les sauvages ; car il s'était fait admirer par ses brillantes qualités, non-seulement des tribus alliées, mais encore des chefs iroquois ; car, dans leurs guerres et leurs alliances, il arrive assez souvent que ces barbares se laissent guider par leurs sentiments particuliers à l'égard des personnes avec qui ils ont à traiter. Il avait étudié le caractère des Iroquois, et le connaissait assez bien pour pouvoir les influencer dans l'occasion. Avec lui étaient revenus les iroquois qui avaient survécu à l'esclavage, et parmi eux était un chef influent des Goyogouins, Ouréouaré, dont le nouveau gouverneur avait, pendant la traversée, gagné l'amitié et la confiance. C'étaient là autant de moyens qui pouvaient être mis à profit dans la guerre présente.

Ceux qui avaient eu autrefois à se plaindre de ses hauteurs, avaient lieu d'espérer que l'âge, l'expérience et les chagrins avaient adouci son humeur et tempéré un peu la vivacité de son caractère. Il avait de plus reçu de sages avis du maréchal de Bellefond, et avait pris la résolution de ne les point oublier. Aussi, pendant sa seconde administration, s'il ne fut pas toujours attentif à s'éloigner constamment de ses anciens défauts, il sut se tenir ordinairement sur ses gardes. Les services qu'il rendit furent d'un si grand prix, que la cour ferma les yeux sur bien des irrégularités dans les procédés.

M. de Frontenac ne demeura que trois ou quatre jours à Québec, et se hâta de monter à Montréal. Malgré les fatigues de la mer, malgré le poids de ses soixante-huit ans et la rigueur de la saison, il se jeta dans un canot, et arriva à Montréal dans les derniers jours du mois d'octobre. Il espérait arriver à temps pour contremander les ordres envoyés par le gouverneur à M. de Valrennes, commandant du fort de Frontenac.

Dans l'impossibilité de secourir ce poste, M. de Denonville avait voulu le faire évacuer quelques semaines auparavant ; le sieur Repentigny de Saint-Pierre s'était chargé d'en porter l'ordre ; seul il traversa les bois, passa au milieu des bandes ennemies sans être aperçu, et arriva à Frontenac, où le sieur de Valrennes se trouvait complètement séparé du reste de la colonie. Pour empêcher que le fort ne tombât entre les mains des Iroquois, il avait miné les bastions et les murailles et placé des mèches allumées au moment où il partait ; et, comme après quelque temps de marche, il avait entendu un grand bruit de ce côté, il crut que tout avait été renversé. Il avait coulé à fond trois barques destinées à naviguer sur le lac Ontario, ainsi que les provisions et les munitions de guerre dont il n'avait pas besoin. Cependant, en arrivant à Montréal, M. de Frontenac crut que les ordres envoyés pour la destruction du fort n'avaient pas encore pu être exécutés, et s'empressa de dépêcher quelqu'un pour le contremander ; vingt-cinq canots furent immédiatement équipés pour conduire environ trois cents hommes au secours de la garnison. En même temps ce petit corps devait mener dans les cantons supérieurs quelques-uns des prisonniers qui venaient d'obtenir la liberté, et faire connaître l'arrivée des autres.

Les préparatifs avaient été terminés le six novembre, et le convoi venait de quitter Lachine lorsque M. de Valrennes y arriva avec sa garnison composée de quarante-cinq hommes. On conçoit tout le chagrin que ressentit le nouveau gouverneur, lorsqu'il apprit cette nouvelle qui renversait tous ses projets futurs par rapport au fort de Frontenac (1).

Après une si longue suite de désastres, l'on espérait que les Iroquois, surtout à l'annonce du retour de leurs frères, allaient laisser un peu reposer le gouvernement de Montréal ; aussi, vers le commencement du mois de novembre, M. de Frontenac

(1) Passim, *Documents de Paris*, 1ère *série*, *vol. VI.* La Hontan, Charlevoix, de Belmont.

descendit à Québec, afin de remettre les dépêches pour le ministre, à monsieur le Marquis de Denonville qui était sur le point de s'embarquer pour la France.

Le treize novembre, au milieu de brouillards épais de neige qui obscurcissaient le ciel (1), cent-cinquante iroquois descendirent aux habitations de La Chesnaye, vis-à-vis le bout de l'île de Montréal, les brûlèrent jusques près d'un petit fort, et massacrèrent vingt français, dont les membres sanglants et déchirés furent dispersés sur la neige. Quelques compagnies de soldats et des sauvages furent envoyés à la poursuite des meurtriers, qui avaient déjà trouvé le moyen de s'éloigner et de se mettre en sureté.

Cependant, les armées françaises n'avaient pas été malheureuses dans toutes les parties de l'Amérique du Nord ; elles avaient obtenu des succès assez flatteurs près du Canada.

Dans la baie d'Hudson, d'Iberville et ses compagnons avaient soutenu l'honneur de leur drapeau. Son lieutenant, La Ferté, enleva près du port Nelson, le gouverneur de New-Savanne, dans les lettres duquel les directeurs de la compagnie anglaise de Londres lui ordonnaient de faire reconnaître le prince et la princesse d'Orange comme les souverains du royaume d'Angleterre. Peu après, d'Iberville prit deux navires sur l'ennemi, et conduisit à Québec le meilleur et le plus riche des deux, après avoir remis l'autre à son frère le sieur Paul de Maricourt, à qui il confia les postes du fond de la Baie. En même temps Louis XV recommandait à M. de Frontenac de donner à la compagnie du Nord toute la protection dont elle avait besoin pour chasser les Anglais des forts qu'ils avaient usurpés sur elle.

Treize ans auparavant, le sang abenaquis avait coulé à Cocheco ; par une lâche trahison, près de quatre cents sauvages furent pris, dans un temps de paix ; dix d'entre eux furent pendus, et les autres furent conduits à Boston et vendus en esclavage. C'était en 1676 ; pendant de longues années, les parents des malheureuses victimes avaient nourri au fond du cœur les sentiments de la vengeance la plus légitime. Resserrés de plus en plus sur leurs terres, les Abenaquis se laissaient toujours reculer devant les flots croissants des envahisseurs. Le temps de la rétribution était arrivé ; Richard Waldron, vieillard octogénaire, avait assisté, comme magistrat et comme officier de milice, au supplice des malheureux abenaquis ; il espérait bientôt mourir en paix.

(1) Une *poudrerie* de neige, dit M. de Belmont.

Au mois de juin 1689, deux vieilles femmes sauvages obtiennent la permission de coucher dans la maison fortifiée de Waldron ; pendant la nuit, elles ouvrent les portes ; les Abenaquis entrent pèle-mêle dans la maison du vieillard, qui tire l'épée et veut se défendre. Mais il est bientôt saisi, traîné dans sa chambre, et lentement torturé jusqu'à la mort, au milieu des moqueries et des reproches de ses bourreaux (1). Les sauvages brûlèrent quelques maisons voisines ; trente-deux anglais furent tués, et vingt-neuf conduits en captivité.

Pemquid, situé entre Kinibéki et la rivière de Pénobscot, était un établissement prospère, entouré d'une forte palissade et défendu par vingt canons. De ce point, situé au milieu du pays, les Anglais incommodaient les sauvages, qui croyaient avoir raison de ne les pas aimer. Enfin, le neuf d'août 1689, un parti d'environ cent abenaquis entreprit de déloger leurs ennemis. Les guerriers sauvages appartenaient presque tous à un village chrétien, placé sous les soins de M. Thury, prêtre du séminaire de Québec. Tous, avant de partir, se préparèrent à la mort ; et, pendant le temps de l'expédition, les femmes, les vieillards et les enfants se succédaient dans l'humble chapelle, et offraient sans interruption des prières pour obtenir la victoire sur les ennemis.

A deux lieues de Pemquid, les guerriers laissèrent leurs canots, et s'avancèrent dans un silence si profond, qu'ils arrivèrent autour des habitations sans avoir été aperçus. Ils jettent leurs couvertures à terre, tombent tous ensemble à genoux, font une courte prière ; puis se relèvent en poussant le terrible cri de mort. Les portes sont enfoncées, et les guerriers font main basse sur ceux qui résistent, et lient ceux qui jettent bas les armes. Douze maisons de pierre ont été emportées ; en vain le commandant de la place lance des boulets contre eux ; d'une maison voisine et d'un rocher qui domine la place, les Abenaquis font un feu de mousqueterie fort vif, pendant près de vingt-quatre heures. Ne voyant aucun espoir d'être secouru, le commandant demande à capituler ; les sauvages lui promettent qu'ils ne molesteront personne. Douze hommes et quelques femmes sortent sans être inquiétés pour se retirer vers Boston : « Si vous êtes sages, » leur dit le chef abenaquis, « vous ne reviendrez plus parmi nous : nous sommes les maîtres de la terre ; nous l'avons reçue de nos pères ; nous la voulons conserver pour nos enfants. Vous, anglais, nous ne vous aimons

(1) Belknap, *History of New-Hampshire*, vol. I.

point; car vous êtes inquiets, remuants et ennemis de la prière. »

Pour ne point s'exposer à oublier la parole donnée, ils brisèrent une barrique et renversèrent toute l'eau-de-vie, sans même y vouloir goûter, car les anciens savaient que, si leurs jeunes guerriers y goûtaient une fois, il n'y aurait plus moyen de les contenir.

La Nouvelle-Angleterre se voyait menacée d'une longue et sanglante guerre de la part des tribus de l'est, aussi redoutables pour les Anglais que les cantons iroquois l'étaient pour les Français. Dans le dessein de conjurer l'orage, le colonel Pynchon, du Massachuset, et deux commissaires des colonies voisines, se rendirent à Albany ; ils voulaient rencontrer les députés iroquois, et les engager à lever la hache contre les Abenaquis (1). « Vous êtes les bienvenus » leur répondit le principal orateur des Agniers ; « nous vous remercions de ce que vous renouvelez la chaîne de l'alliance. Cette chaîne n'est plus de fer; elle n'est plus exposée à la rouille ; elle est maintenant d'argent et digne de lier ensemble tous les enfants du grand roi. Quant aux Français, nous sommes décidés à les poursuivre tant qu'il en subsistera quelques-uns. Mais nous ne pouvons point faire la guerre aux Abenaquis ; car ils ne nous ont jamais fait de mal. Néanmoins, nos frères, nous conserverons notre attachement pour vous pendant la vie et à la mort (2).

Les commissaires de la Nouvelle-Angleterre durent se contenter de ces vagues promesses de secours ; c'était tout ce qu'osaient offrir les Iroquois. Ils avaient déjà à soutenir la lutte contre de puissants ennemis au Canada ; ils ne devaient pas en augmenter le nombre.

M. de Callières, qui était revenu à Montréal pendant l'été, continuait toujours à presser le ministre d'envoyer de France une expédition pour s'emparer de la Nouvelle-York. « Si on prend cette ville, » écrivait-il, « on réduit les Iroquois à demander la paix et à se soumettre aux conditions qu'on voudra leur imposer; parce qu'on sera au milieu de leur pays, en état de les exterminer s'ils ne se soumettaient, et ils seront privés de munitions et des choses nécessaires pour leur défense et leur subsistance qu'ils tirent de cette colonie anglaise. »

Pour opérer cette conquête, il recommandait deux plans : le

(1) Cette guerre est connue sous le nom de Casteen, ou Saint-Castin, dans les histoires de la Nouvelle-Angleterre.

(2) Cadwallader Colden, *History of the Five Nations*.

plus sûr, selon lui, était de faire attaquer Manhatte par mer avec six vaisseaux montés de deux cents hommes de débarquement, qui suffisaient pour enlever le fort de pierre, pendant que les troupes du Canada attaqueraient par terre la ville et le fort d'Orange, d'où une partie pourrait ensuite descendre à Manhatte, pour y rester en garnison ; un autre moyen consistait à faire garder la colonie par environ trois cents miliciens et trois cents soldats, tandis qu'environ quinze cents hommes choisis placés sur des bateaux et des canots remonteraient la rivière Richelieu jusqu'au lac Saint-Sacrement, et, après avoir pris Orange, descendraient par la rivière Hudson, jusqu'à Manhatte (1).

Pour soutenir ce dernier plan, dès la fin de mars de 1690, deux frégates devaient être envoyées à Port-Royal pour protéger ce point, menacé par les anglais de Boston, et en même temps attendre des ordres de Québec.

Des instructions furent adressées à M. de Frontenac, lui recommandant d'envoyer M. de Callières, pour préparer les voies à cette expédition. Pendant que celui-ci, à la tête de seize cents hommes se serait avancé vers Manhatte, M. de Vaudreuil restait dans la colonie, avec un nombre d'hommes suffisant pour défendre les femmes et les enfants contre les Iroquois.

M. Bégon reçut ordre de préparer les munitions nécessaires à l'expédition, et d'armer, dans le port de Rochefort, deux frégates qui devaient être placées sous le commandement du sieur de la Caffinière. Celui-ci, arrivé sur la côte de l'Acadie, y laissait les objets dont il était chargé, et allait ensuite dans la baie de Manhatte, où il aiderait à M. de Callières.

En rendant compte de son administration, au commencement de l'année 1690, M. de Denonville recommandait fortement le même projet; il ajoutait que les frégates employées à la prise de Manhatte pourraient ensuite ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre et attaquer Boston, et il recommandait comme très-capables de conduire les vaisseaux français les sieurs de Villebon et Lamotte-Cadillac, venus depuis peu de l'Acadie à La Rochelle.

A toutes ces représentations le ministre n'avait qu'une seule réponse : « Les affaires considérables que Sa Majesté doit soutenir à présent ne lui permettent pas d'envoyer au Canada de nouveaux secours de troupes, ni de penser à l'entreprise qui

(1) *Documents de Paris*, 1re série, vol. IV.—*Mémoire de* M. de Callières.

avait été proposée l'année dernière sur la Nouvelle-York. Sa Majesté estime qu'une vigoureuse défensive est plus convenable présentement à son service et à la sûreté de la colonie (1). » Ces retardements désespéraient les officiers préposés à la garde du Canada ; ils se plaignaient qu'on ne voulait rien faire pour sauver la colonie, plongée dans un imminent danger (2) ; en France le ministre reprochait aux autorités de la Nouvelle-France, de présenter des demandes inopportunes dans un temps où une guerre européenne tombait sur la France, et de ne point obliger les habitants de s'éloigner de leurs terres et de transporter leurs habitations dans les villages. De part et d'autre l'on regardait comme absurdes les demandes faites par l'autre parti. Le ministre croyait que, dans les circonstances critiques où était le royaume, on ne pouvait détacher des secours nécessaires en France pour soutenir une colonie faible et éloignée ; le gouverneur et l'intendant du Canada regardaient comme inexécutable le projet de réunir par groupes les maisons jusqu'alors éparses dans les campagnes. Ainsi les mesures proposées pour venir au secours du Canada furent à peu près abandonnées.

M. de Frontenac espérait engager les Iroquois à la paix, au moyen des bons souvenirs qu'il avait laissés parmi eux, et aussi, par l'influence d'Ouréouharé, chef goyogouin et le plus accrédité de ceux qu'il avait ramenés de France. Le général le conduisit avec lui à Montréal, pour y conférer avec un ambassadeur iroquois, nommé Gagniégaton. Celui-ci conduisit dans son pays trois des anciens prisonniers et un chef chrétien de la Montagne, qui étaient chargés de suggérer aux Iroquois l'opportunité de féliciter M. de Frontenac sur son retour ; ils devaient aussi annoncer à Goyogouin que, comme Ouréouharé était un grand capitaine, il ne pouvait rentrer dans son canton. sans qu'on l'envoyât chercher solennellement. Le major Schuyler, maire d'Albany, et les magistrats des environs furent invités à assister à un grand conseil qui devait s'assembler à Onnontagué. « Ne faites point la paix avec les Français, » firent répondre les marchands hollandais, « et gardez-vous bien de mettre bas les armes. » Le vingt-deux janvier 1690, se fit l'ouverture du grand conseil ; quatre-vingts chefs y assistèrent, et délibérèrent pendant plusieurs jours sur les intérêts de la confédération. L'on s'occupa

(1) M. de Denonville, *Mémoire, janvier* 1690.

(2) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. IV.

du retour des trois prisonniers, de l'arrivée de M. de Frontenac et d'un message qu'il envoyait pour inviter ses enfants à rallumer le feu du conseil à Cataracouy, d'Ouréouharé et de ses compagnons de captivité. Cannehout rendit compte d'un traité fait l'été précédent entre les Tsonnontouans et les Outaouais unis à quelques autres nations, traité dans lequel il désirait voir entrer les autres cantons. Les envoyés des marchands d'Albany et ceux de la Nouvelle-Angleterre étaient présents, ainsi que le P. Milet, retenu captif pendant plusieurs années chez les Onneyouts, puis élevé à la dignité de chef. « Remettez-nous le jésuite, » demandèrent les députés hollandais, « nous l'emmènerons à Albany, où nous le garderons avec soin et d'où il ne pourra vous causer aucun mal. » Les Iroquois ne voulurent point céder le missionnaire, dans l'espérance qu'il leur serait utile, s'il devenait nécessaire de faire la paix avec M. de Frontenac. Plusieurs des anciens se plaignirent même de ces envoyés hollandais, qui avaient apporté avec eux des marchandises pour les vendre. C'était en effet quelque chose de honteux d'employer des traiteurs pour les affaires publiques, car on les regardait comme des menteurs, des hommes sans foi et toujours préoccupés de leurs intérêts particuliers.

Les dispositions malveillantes des nations de l'ouest étaient soupçonnées depuis quelque temps par M. de la Durantaie, commandant de Michillimakinac, ainsi que par les pères Carheil et Nouvel, missionnaires des Hurons et des Outaouais. Quelques recherches avaient démontré, vers la fin de l'automne, que les Outaouais étaient en voie de rendre des prisonniers aux Tsonnontouans, et que les deux nations se disposaient à s'unir par un traité de paix. Ces mouvements parurent si importants à M. de la Durantaie, qu'il crut en devoir avertir le gouverneur général. L'on était à près de quatre cents lieues de Québec ; l'hiver allait commencer, les rivières se couvraient de glaces ; des bandes d'Iroquois parcouraient les forêts sur la route qu'il fallait suivre : trouverait-on un homme assez hardi et assez intelligent pour porter un avis capable de sauver le pays ? Un simple traiteur, enfant du pays, le sieur Zacharie Jolliet, s'offrit d'aller annoncer à Québec qu'un orage se formait dans l'ouest contre la colonie française. Partie en canot et partie sur les glaces, Jolliet, accompagné d'un seul homme, parcourut cette longue distance dans un temps relativement assez court ; il arriva à Québec vers la fin du mois de décembre 1689, et

surprit M. de Frontenac autant par la hardiesse de son entreprise que par l'étrangeté des nouvelles qu'il apportait (1).

Une lettre du père de Carheil décrivait énergiquement les dangers de la situation. « Nous voici enfin, » écrivait-il, « réduits en l'état où j'ai toujours cru que l'espérance de la paix nous devait réduire ; je ne l'ai jamais estimée possible... Lorsque, s'étant rendus à Montréal, nos sauvages ont été les témoins oculaires du triomphe des Iroquois, et qu'ils ont vu que les promesses magnifiques dont on les avait amusés, aboutissaient à la désolation de nos côtes et à la consternation générale de la colonie, ils ont cru n'avoir plus d'autre parti à prendre que de s'accommoder avec un ennemi, contre lequel nous n'étions plus en état de les défendre et des mains de qui ils souhaitaient passionnément de retirer leurs frères...Ils se laissèrent encore persuader de continuer la guerre avec nous ; mais, au lieu de la faire, cette guerre, on reprit encore les négociations, pendant lesquelles les Iroquois ont eu sur eux et sur nous de grands avantages. Enfin, nos derniers désastres leur ont fait conclure unanimement d'envoyer d'abord aux Tsonnontouans, puis aux autres cantons, des ambassadeurs chargés de faire avec toute la nation iroquoise une alliance perpétuelle. Le Huron est bien autant, et peut-être même plus, que l'Outaouais de ce complot ; mais, plus politique, il se ménage encore et n'a point parlé jusqu'ici avec autant d'ouverture et de hauteur.

« Quant aux Outaouais, ils ont comblé d'honneurs les prisonniers iroquois en les renvoyant, et, comme nous nous opposions à ce renvoi, en leur représentant le mécontentement qu'en aurait leur père Ononthio, ils nous répondirent qu'ils avaient trop compté jusqu'ici sur sa protection. « Après avoir vu, » ajoutèrent-ils, « avec quelle lâcheté les Français se sont laissés massacrer dans l'île de Montréal, nous ne devons plus attendre de secours de leur part ; leur protection nous est devenue non-seulement inutile, mais encore nuisible, par les obligations qu'elle nous a imposées. Chez les Tsonnontouans, ils se sont contentés de faire la guerre aux bleds et aux écorces, et, depuis ce temps là, ils n'ont plus rien ôsé faire, que mendier la paix par toutes sortes de bassesses. Ils n'ont pas même le courage de se défendre quand ils sont attaqués ; ils s'opiniâtrent à

(1) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. IV. *Lettre de M. de Monseignat.* Zachario Jolliet était frère puiné du célèbre Louis Jolliet. Il avait suivi une partie du cours d'études donné au collége des Jésuites, et avait été ensuite placé comme apprenti tonnelier chez le sieur Noël Morin. Pendant une partie de sa vie, il se livra aux voyages et à la traite.

espérer un accommodement, et aiment mieux souffrir les hauteurs d'un ennemi insolent, que de retourner au combat. Leur alliance nous a privé de la traite avec les Anglais, beaucoup plus avantageuse qu'avec eux, et cela contre les lois de la protection, qui consistent à maintenir le commerce libre ; ils laissent tomber sur nous tout le poids de la guerre, tandis qu'ils cherchent à se mettre à couvert par un traité honteux. En un mot, on nous prendrait plutôt pour les protecteurs des Français que pour leurs protégés. »

Cette lettre fut remise au comte de Frontenac et servit à le confirmer dans l'idée qu'il ne devait pas se contenter de repousser les Iroquois, mais qu'il fallait aller attaquer chez eux les Anglais, qui étaient les moteurs des mouvements de ces barbares. Quelques expéditions heureuses pouvaient seules rétablir l'honneur du nom français dans l'esprit des sauvages.

D'un autre côté parvinrent encore à Québec des renseignements inquiétants sur les rapports amicaux des Outaouais avec les Iroquois.

Le neuf mars 1690, Gagniégaton et ses compagnons d'ambassade revenaient à Montréal avec une réponse aux paroles du gouverneur. Comme M. de Frontenac était parti depuis plusieurs jours pour Québec avec Ouréouharé, les ambassadeurs gardèrent le silence pendant plusieurs jours. Enfin, cédant aux instances de M. de Callières, ils déroulèrent leurs propositions dans une grande assemblée. Mais, comme rien ne pouvait être réglé en ce lieu, ils se rendirent à Québec, pour conférer avec M. de Frontenac, qui ne voulut point écouter leurs propositions, parce qu'il se défiait de la sincérité de Gagniégaton et se plaignait de ses manières insolentes.

Ce fut Ouréouharé qui conféra avec eux ; il apprit que les Outaouais, probablement excités par les Hurons Tionnontatés, avaient traité depuis peu avec les Tsonnontouans, et se disposaient à rompre avec les Français pour se rapprocher des Anglais et commercer avec eux par l'intermédiaire des Iroquois (1). Il n'y avait rien qui pût surprendre ceux qui connaissaient les Outaouais ; ces hommes grossiers, avides de gain et incapables de peser leurs paroles, étaient mis en avant par le rusé Kondiaronk et ses compatriotes, qui ne voulaient pas s'exposer eux-mêmes au péril.

Ouréouharé répondit en son nom aux députés ; il les chargea de remercier ses compatriotes de l'empressement qu'ils témoi-

(1) C. Coldon, *History of the five Nations*, vol. I.

gnaient de le revoir ; il leur reprocha, néanmoins, de n'avoir pas encore, suivant l'usage, envoyé un chef pour l'inviter à rentrer dans son canton. Il leur parla de son attachement aux Français et des bons traitements qu'il recevait d'Ononthio, et les avertit qu'un des premiers officiers du gouverneur allait porter des paroles de paix à Onnontagué.

En effet, M. de Frontenac fit partir, avec trois interprètes français, le chevalier d'Aux (1), qui avait ordre de se rendre à Onnontagué. Ce canton avait été plus attaché aux Français que les autres ; il renfermait le grand Garakonthié et Téganissorens, toujours amis des missionnaires, et sur lesquels l'on pouvait compter sans crainte.

M. de Frontenac crut pouvoir dans cette circonstance agir avec un ton de hauteur, parce qu'il venait de recevoir la nouvelle de quelques succès à la guerre, propres à raviver l'ancien respect des alliés pour les armes françaises.

En effet, après avoir reçu la lettre du père Carheil, qui l'informait des machinations des marchands anglais dans l'ouest, le gouverneur voulut prouver aux habitants de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre qu'ils n'étaient pas à l'abri des maux de la guerre. Il résolut d'envoyer trois partis de guerre contre les colonies anglaises : le premier s'organisait à Montréal, et devait s'avancer du côté d'Albany ; le second se formait aux Trois-Rivières, et était dirigé vers la rivière de Connecticut, contre le pays qui s'étend entre le haut de la rivière Hudson et Boston ; le troisième, qui partait de Québec, était destiné à tomber sur quelques-uns des villages situés entre Boston et Pentagouet.

Quatre-vingts sauvages du saut Saint-Louis et de la Montagne, seize algonquins et cent quatorze français composaient le petit corps levé à Montréal ; il était sous les ordres de Sainte-Hélène et de d'Ailleboust de Manet ; sous eux commandaient d'Iberville et Repentigny de Montesson. Les sieurs de Bonrepos et de La Brosse, lieutenants réformés, de Bienville, LeBert du Chesne et LaMarque de Montigny servaient en qualité de volontaires. Ces braves se mirent en marche dans les premiers jours du mois de février, saison la plus froide de l'année. Le fusil en bandoulière, le paquet de provisions sur les épaules, les raquettes aux pieds, la gaîté et l'espérance au cœur, les compagnons de Sainte-Hélène et d'Iberville poursui-

(1) Ce nom est écrit : D'Eau, D'O, D Au. Nous le donnons tel que le chevalier l'écrivait lui-même.

vaient gaiement leur pénible voyage. Ils couchaient sur la neige, sans abri, sous un ciel pur et brillant comme le ciel de Naples, mais glacé comme celui de la Sibérie ; ils brisaient leur pain avec la hache et l'arrosaient d'une eau qu'ils obtenaient sous une couche de glace, épaisse de plus d'un pied. Ils avaient déjà parcouru près de la moitié de leur longue marche d'une centaine de lieues, au milieu des profondes solitudes de la forêt, lorsqu'on s'arrêta pour délibérer sur le parti qu'ils devaient prendre. Irait-on attaquer Albany, capitale de la Nouvelle-York ? ou se rabattrait-on sur le modeste mais important village de Corlar ? Telle fut la question que se posèrent les chefs. Endurcis par les rudes voyages de l'ouest et du nord, déjà aguerris dans les luttes contre les Iroquois et les campagnes de la baie d'Hudson, les Canadiens se prononcèrent pour l'attaque d'Albany ; les autres, moins ardents et mieux instruits des difficultés qu'ils rencontreraient, se prononcèrent pour la prise de Corlar...On différa de prendre une dernière résolution jusqu'au moment où il deviendrait nécessaire de se décider. A l'endroit où les chemins se séparent pour se diriger l'un vers Albany et l'autre vers Corlar, les français choisirent la route de Corlar, suivant le conseil de leurs alliés sauvages. Pour y arriver, ils eurent à surmonter d'incroyables difficultés, souvent plongés dans l'eau glacée au-dessus des genoux.

Dans l'après-midi, le samedi, dix-huit février, ils s'arrêtèrent à deux lieues de Corlar ; le Grand-Agnier, chef des Iroquois du Saut, homme plein d'esprit, de prudence et de courage, fit une harangue, et encouragea les français, aussi bien que les sauvages, à oublier leurs fatigues et à faire leur devoir.

Le parti arriva, vers onze heures du soir, à la vue des habitations de Corlar, situé sur la rivière des Aguiers (1), à six lieues d'Albany.

C'était le bourg le plus rapproché des villages iroquois, habité presque exclusivement par des hollandais ; il renfermait plus de quatre-vingts bonnes maisons, et formait un quarré long, fermé avec des palissades ; une porte s'ouvrait sur le chemin d'Albany ; vis-à-vis de l'autre, qui était à l'autre extrémité de la place, s'arrêtèrent les français, pour délibérer. L'on avait d'abord songé à n'attaquer que sur les deux heures du matin, lorsque le sommeil serait le plus profond (2). Mais le froid était fort vif, le vent soufflait avec violence et soulevait des

(1) Rivière Mohawk.
(2) *Lettre de* Monseignat.

tourbillons d'une neige épaisse, qui fouettait le visage. Au lieu de demeurer aux portes, à souffrir la faim et le froid, il valait mieux se précipiter dans le village, où l'on trouverait du feu et des vivres.

D'ailleurs, la sécurité la plus profonde régnait partout chez les hollandais de Corlar : ils avaient bien entendu dire qu'un parti de français s'était mis en campagne. Mais comment s'aventurerait-il si loin, dans une pareille saison ? La température était trop froide, les neiges étaient trop profondes pour que des soldats pussent passer une nuit au milieu des bois. « Et de fait, » observe Colden, « des Européens ne croiraient pas qu'il fût possible à des hommes de faire une telle marche au milieu de la forêt, dans les temps les plus froids, sans autre abri que le ciel, sans autres provisions que celles qu'ils portaient avec eux. » Ainsi rassurés, les habitants de Corlar s'étaient endormis, dans la ferme persuasion que leur repos ne serait point troublé ; pas un seul d'entre eux ne consentit à veiller pour la sûreté commune.

Gardant un profond silence, les français s'emparèrent d'une des portes, et parcoururent le bourg dans toute sa longueur. Le signal de l'attaque fut donné par le cri de guerre ; les maisons furent assaillies les unes après les autres ; dans quelques-unes, l'on se défendit ; mais la résistance fut bientôt écrasée. Un petit fort où étaient quelques soldats, fut emporté, et tous ceux qui y étaient furent tués. Soixante personnes, hommes, femmes et enfants périrent dans la chaleur du combat, qui dura environ deux heures ; on brûla quelques maisons, et l'on fit bon nombre de prisonniers. Pendant le reste de la nuit, l'on s'occupa à s'assurer des captifs, à poser des corps de garde, et à se refaire des jeûnes et des fatigues de la marche.

Une dame du lieu avait dans bien des occasions témoigné de la pitié aux captifs français conduits à Corlar ; elle les avait soignés dans leur maladie, leur avait donné des vêtements et de la nourriture. Ses bienfaits ne furent pas oubliés. Des ordres avaient été donnés de respecter inviolablement les possessions et les biens de son mari, le capitaine Alexandre Glen ; d'Iberville et le Grand-Agnier se rendirent auprès de lui pour l'assurer qu'on épargnerait lui, les siens et tous ses biens. Toutes les maisons furent brûlées, à l'exception de celles du sieur Glen et d'une veuve chez qui avait été transporté de Montigny, blessé dans le combat.

Trente agniers, surpris dans le bourg, furent remis immédiatement en liberté ; on voulait leur prouver que ce n'était pas

eux que l'on attaquait, mais qu'on en voulait seulement aux Anglais et aux Hollandais.

Le parti se remit en marche avec vingt-huit prisonniers ; l'on conduisait cinquante bons chevaux, dont seize seulement arrivèrent à Montréal. La retraite se faisait cependant lentement et avec difficulté, à cause du butin dont tous les sauvages et plusieurs français étaient chargés. A soixante lieues de Corlar, les sauvages s'éloignèrent pour faire la chasse ; les autres continuèrent, mais avec assez peu de précautions. Aussi, une centaine d'Agniers, envoyés par les bourgeois d'Albany, surprirent quelques petites bandes de français, et tuèrent ou prirent une quinzaine d'hommes.

Une grande terreur se répandit dans les environs, et surtout dans Albany, lorsqu'on fut instruit des malheurs de Schenectady ; plusieurs des habitants se préparaient à se retirer à Manhatte, avec tous leurs effets, lorsqu'une députation des Iroquois vint les rassurer et les inviter à se reposer sur le secours de leurs alliés (1).

En somme, cette expédition avait aussi bien réussi qu'on pouvait s'y attendre ; les français s'étaient avancés aux portes de la capitale de la Nouvelle-Angleterre, et ils avaient fait comprendre aux habitants d'Albany que, s'ils continuaient à pousser les Iroquois à ravager la colonie française, on saurait rendre la pareille aux colonies de l'Angleterre.

Le parti qui fut formé aux Trois-Rivières était moins nombreux que celui de Montréal, mais il obtint des résultats aussi glorieux. Le sieur François Hertel, qui, dans sa jeunesse, avait été prisonnier chez les Iroquois, fut chargé de conduire l'expédition ; il se fit accompagner de trois de ses fils, de vingt-quatre autres français, de vingt sauvages sokoquis et de cinq algonquins. C'était, pour cinquante-deux hommes, un voyage de plus de cent lieues dans la vallée du Saint-François et du Connecticut. Ces cinquante-deux braves partirent des Trois-Rivières, le vingt-huit janvier 1690 ; après une marche longue et fort difficile, ils arrivèrent, le vingt-sept mars, près d'un village anglais nommé Salmon-Falls (2), qu'ils résolurent d'attaquer. La petite bande fut partagée de manière à assaillir en même temps tous les points fortifiés. Onze hommes s'emparèrent d'un fort de pieux à quatre bastions ; quinze surprirent une grande maison fortifiée ; Hertel

(1) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. IV. *Lettre de* M. de Monseignat. Cadwallader Colden.

(2) Aujourd'hui, Portsmouth, dans le Nouveau-Hampshire, est à une petite distance de Salmon-Falls.

lui-même, à la tête de vingt-six hommes, emporta un autre fort défendu par une pièce de canon. Trente des plus braves défenseurs furent tués ; les autres, au nombre de cinquante-quatre, restèrent prisonniers ; un français eut la cuisse cassée, et mourut le lendemain. L'on brûla vingt-sept maisons, et deux mille pièces de bétail périrent dans les étables.

La bourgade de Pescadouet (1) n'était qu'à six lieues, et de là les Anglais pouvaient facilement envoyer des troupes à sa poursuite. Effectivement, le soir même, deux sauvages l'avertirent que deux cents hommes venaient attaquer Hertel ; il s'arrêta sur le bord d'une petite rivière que les ennemis étaient obligés de passer sur un pont fort étroit pour aller à lui. Les soldats tinrent ferme à la tête du pont, tuèrent sept des ennemis, en blessèrent dix, et forcèrent les autres à abandonner le champ de bataille. Le fils du sieur Crevier, seigneur de Saint-François du Lac, et un socoqui, furent tués dans cette affaire ; un des fils du commandant fut blessé d'un coup de feu dans la cuisse. Il continua sa retraite jusqu'à un village de sauvages, entre les mains desquels il laissa son fils. Là il apprit que le troisième parti, formé à Québec et commandé par le sieur de Portneuf, se dirigeait vers la baie de Casco (2).

Portneuf était parti de Québec le vingt-huit janvier avec cinquante français ; il avait pour son lieutenant le sieur Le Gardeur de Courtemanche. A eux s'étaient joints soixante abenaquis, de ceux qui depuis peu avaient formé un village près de la rivière Chaudière. Ce parti n'avait pu, avant son départ, se fournir de vivres, qui étaient devenus très-rares, parce que la guerre avait empêché d'ensemencer une partie des terres, l'année précédente. Les volontaires s'avancèrent sur le pays ennemi en faisant la chasse pendant les mois de février, de mars, d'avril et une partie de mai. Ils trouvèrent enfin sur le Kinibéki un village où les sauvages venaient de rentrer après une course contre les Anglais. Portneuf fit réunir à sa bande tous les abenaquis des environs, et, le vingt-cinq mai, il campa avec eux à quatre lieues de la place qu'il avait dessein d'attaquer (3). C'était Casco, situé au bord de la mer. Le poste principal était un grand fort bien fourni de munitions et ayant en batterie huit pièces de canon. Quatre autres petits

(1) Piscataway, Piscataquy.

(2) Casco, situé sur la baie de Casco, renfermait ce qui forme aujourd'hui les villes de Falmouth, de Cape-Elisabeth et de Portland, dans l'état du Maine.

(3) Le sieur de Robineau de Portneuf était le troisième fils du baron de Békancour ; les deux aînés étaient les sieurs de Menneval et de Villebon.

forts avaient été élevés dans le voisinage ; mais ils étaient trop faibles pour offrir quelque résistance.

Pendant la nuit suivante, quatre sauvages et deux français, qui s'étaient mis en embuscade près du fort, surprirent un anglais, et poussèrent le cri de mort. C'en fut assez pour faire connaître à la garnison que des sauvages étaient dans les bois voisins. Vers midi, trente hommes sortirent du grand fort, et s'approchèrent du lieu où se tenaient cachés les français et leurs alliés. Ceux-ci laissèrent avancer les ennemis jusqu'à dix pas ; ils déchargèrent alors sûrement leurs fusils, et s'élancèrent contre eux l'épée et la hache à la main. Après les avoir enfoncés, ils les poursuivirent avec une telle furie, que quatre seulement rentrèrent dans le fort. Comme les français s'étaient laissés entraîner fort avant dans la poursuite, ils essuyèrent le feu d'un des forts et eurent un homme blessé et un autre tué.

Sur le soir, Portneuf envoya sommer la garnison du grand fort de se rendre, mais le commandant répondit qu'il se défendrait jusqu'à la mort.

Cette réponse jeta l'officier francais dans une extrême perplexité ; il avait reçu instruction de ne mettre le siége devant aucun fort pour ne pas diminuer trop considérablement le nombre de ses soldats, et de s'attacher seulement à ruiner les campagnes. Mais déjà toutes les habitations d'alentour avaient été abandonnées à l'approche de son parti, et s'il voulait causer des dommages à l'ennemi, il ne le pouvait autrement que par la prise de Casco. Les soldats lui demandaient à haute voix de les conduire contre le grand fort, où venaient de se retirer ceux qui occupaient auparavant les petits forts voisins. Portneuf, ainsi pressé, crut devoir interpréter les instructions données par le comte de Frontenac, qui n'avait pas envoyé cette expédition pour une simple partie de chasse.

Au bord de la mer, et à cinquante pas du fort, s'élevait un côteau escarpé qui offrait un abri contre les canonnades et la mousqueterie de la garnison ; ce fut derrière ce retranchement naturel que Portneuf établit son camp, résolu d'approcher de la palissade, au moyen de la tranchée. Quoique complètement étrangers à cette manière d'attaquer une place, les canadiens et les abenaquis ne laissèrent pas de travailler vigoureusement ; ils avaient heureusement trouvé dans les forts abandonnés des outils propres à remuer la terre. Ces ouvrages s'avançaient si rapidement, que, le vingt-huit, les Anglais demandèrent à parlementer. On promit bon quartier à leur garnison, mais à

condition qu'ils rendraient leur fort avec les munitions et les vivres. De leur côté, ils demandèrent six jours pour considérer ces propositions. Portneuf ne leur accorda que la nuit pour se décider, et fit continuer les travaux. Le feu des ennemis redoubla le lendemain matin ; ils lancèrent des grenades en grand nombre, mais sans obtenir de résultat ; à la tête de la tranchée s'avançait un baril de goudron et d'autres matières inflammables, qui touchaient presque aux palissades, et auxquelles les assiégeants se préparaient à mettre le feu. Voyant le moment décisif arrivé, le commandant anglais fit arborer un pavillon blanc, et peu après se rendit auprès du sieur de Portneuf. La garnison, composée de soixante-dix hommes le suivit, et, derrière eux, l'on vit paraître une longue file de femmes et d'enfants. A peine les prisonniers avaient-ils été conduits au camp, qu'on vit paraître dans la baie quatre bâtiments chargés de matelots et de soldats. Ils avaient été envoyés pour secourir Casco ; mais ceux qui les commandaient, ne voyant point flotter le pavillon anglais, reconnurent qu'ils étaient arrivés trop tard, et, dans la crainte de rencontrer des forces supérieures, ils se décidèrent prudemment à virer de bord.

Portneuf fit brûler les munitions qu'on ne pouvait emporter, encloua les canons, détruisit complètement les forts et toutes les maisons des environs. Le capitaine Davis, commandant, et les deux filles de son lieutenant, qui avait été tué, furent retenus par les français et conduits à Québec.

Les sauvages gardèrent parmi eux la plupart des autres prisonniers. Les canadiens reprirent le chemin de leur pays le premier juin, et arrivèrent à Québec le vingt-trois du même mois.

Malgré les efforts des Français pour engager les sauvages à traiter les captifs avec humanité, il arrivait cependant que le naturel de ces barbares se faisait quelquefois jour, et qu'ils sacrifiaient des femmes et des enfants à leur mauvaise humeur ou à leur commodité. Quelques écrivains anglais ont cherché à faire retomber sur les Français une partie du blâme que ces cruautés ont attaché au nom et au caractère des indigènes. « Pourquoi, » demandent-ils, « ces barbares ont-ils été employés par le gouvernement français ? N'aurait-il pas été possible de mettre fin à leurs cruautés ? Pourquoi les missionnaires catholiques des Abenaquis faisaient-ils faire, dans leurs chapelles, des prières pour le succès de l'entreprise, lorsque les

guerriers partaient pour aller frapper quelque grand coup sur les bourgades anglaises ? »

Dans l'action, ils combattaient avec vigueur et ne ménageaient point leurs coups contre les ennemis. Mais à peine le combat était-il terminé, qu'ils prenaient soin des blessés, des faibles et des malades, et partageaient avec eux leur nourriture. Il est sans doute regrettable qu'ils aient conduit avec eux, dans leurs guerres, des alliés dont ils ne pouvaient pas toujours retenir la cruauté ; mais pouvaient-ils faire autrement ? Ils n'étaient qu'une poignée d'hommes, vis-à-vis des populations nombreuses de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York. Ils avaient à défendre leurs foyers, leurs biens et leurs familles contre la confédération iroquoise, alliée des Anglais. L'année 1689 avait vu les Iroquois se ruer sur la colonie française, brûler de nombreux villages, profaner les églises, fouler aux pieds les moissons, jeter au milieu des flammes les femmes, les enfants, les vieillards, promener pendant plusieurs mois la torche et le tomahawk sur tout le gouvernement de Montréal, ne se retirer qu'après avoir ruiné une vaste étendue de pays et massacré près d'un dixième de la population européenne du Canada.

Et qui avait porté les Iroquois à entreprendre cette guerre d'extermination ? Qui leur avait mis les armes à la main et leur avait fourni les moyens de porter la dévastation dans l'île de Montréal ?

Les Français du Canada le savaient, ils en avaient été informés par les amis qui leur restaient dans les cinq cantons. Derrière les Iroquois, se tenaient les magistrats de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre. Les premiers avaient publiquement examiné dans leurs assemblées et consigné dans leurs registres le compte des dépenses encourues pour fournir des armes et des provisions (1) aux bandes envahissantes des Iroquois. Quand le conseil des cinq nations avait paru lassé de la guerre, ils avaient envoyé vers lui trois députés chargés de le détourner de songer à la paix ou même à une trève.

C'était pendant que les scènes les plus déplorables se passaient autour de Montréal que les agents de la Nouvelle-Angleterre assistaient, dans Albany, à un grand conseil, où les sieurs Pynchon, Savage et Bull invitaient les Iroquois à poursuivre vigoureusement les Français.

(1) Cadwallader Colden, 1er vol., chap. III, p. 112.

Et, quelques mois après, le colonel Slaughter, gouverneur de la Nouvelle-York, reprochait aux Agniers d'avoir reçu des propositions de paix de la part du comte de Frontenac ; il leur promettait des secours et leur recommandait de tenir les Français dans des alarmes continuelles. Pendant que les Anglais exhortaient et pressaient les Iroquois à ne point donner de paix à la colonie française; pendant que le gouvernement et les magistrats de la Nouvelle-York leur fournissaient des armes et des munitions, les Français du Canada ne pouvaient consentir à voir désoler leur pays et massacrer leurs familles, parce que aux alliés iroquois de l'Anglais, ils ne pouvaient opposer que les alliés de la France, les Abenaquis et les Algonquins (1)....

Et les Abenaquis n'avaient-ils pas le droit de défendre les terres de leurs pères contre les envahisseurs étrangers ? Pied à pied ils avaient été refoulés ; leurs champs de maïs avaient été foulés aux pieds, leurs terres de chasse et leurs pêcheries leur avaient été enlevées.

(1) Cadwallader Colden, vol. I. p. 108.

CHAPITRE QUINZIÈME

Expédition du sieur Tilly de Beauvais—Mort du Grand-Agnier—M. de la Durantaie remplacé par le sieur de Louvigny—Grand convoi envoyé à Michillimakinac—Les Outaouais se rattachent plus étroitement aux Français—Perrot contribue pour beaucoup à ce changement—Nouvelles incursions des Iroquois—Grand conseil des nations alliées, où assiste M. de Frontenac—Préparatifs de la Nouvelle-Angleterre contre les possessions françaises—Prise et destruction de Port-Royal—Le vaisseau l'*Union* surpris par deux forbans anglais—Prise de Chédabouctou.

Le succès de l'expédition conduite contre Corlar ou Schenectady avait relevé la confiance parmi les sauvages chrétiens de la colonie ; mais un triste accident troubla la joie générale, et faillit produire de la division parmi les alliés.

Tilly de Beauvais, lieutenant, accompagné de La Brosse, qui s'était distingué à la prise de Schenectady, et de quatre autres français, se joignit à quelques iroquois chrétiens conduits par le Grand-Agnier, pour aller faire une course dans la Nouvelle-York. Partis de Montréal le dix-huit mai, ils s'avancèrent jusqu'au delà du lac Champlain, où ils prirent quatorze iroquois. Ils apprirent de leurs prisonniers que, sur la route qu'ils suivaient pour arriver à un fort anglais, ils rencontreraient une autre bande composée d'iroquois et d'anglais. Ce camp fut bientôt découvert et enlevé ; dans la première attaque, ils y tuèrent six personnes, et firent quarante-deux prisonniers, parmi lesquels étaient huit femmes anglaises. Informés que sept cents mahingans étaient à une journée et demie de ce lieu, les alliés crurent plus prudent de retourner au lac Champlain. Le soir du quatre juin, comme ils étaient campés sur la rivière aux Saumons pour y faire des canots, ils furent aperçus par un parti d'algonquins et d'abenaquis, armés en guerre, qui les prirent pour des ennemis, et les attaquèrent le lendemain matin au lever du soleil. A la première décharge, le Grand-Agnier et un autre iroquois chrétien furent tués, et plusieurs personnes du même parti furent blessées. De part et d'autre, l'on fit des prisonniers, et ce fut alors seulement qu'on se reconnut. Des deux côtés, l'on regretta sincèrement la méprise ; mais

elle produisit néanmoins dans les esprits une aigreur que le gouverneur eut beaucoup de peine à calmer.

Le Grand-Aguier fut pleuré des Français aussi sincèrement que de ses compatriotes.

Vers le même temps, le sieur de Louvigny (1), capitaine réformé nommé pour remplacer le sieur de la Durantaie, commandant à Michillimakinac, partit de Montréal avec Nicolas Perrot, qui était chargé de porter les présents du gouverneur aux nations de l'ouest.

Le rappel de M. de la Durantaie (2) causa quelque surprise ; c'était l'homme qui, avec Perrot, avait le plus contribué par sa sagesse, sa fermeté et son désintéressement à conserver à la France ces postes avancés. Son grand mérite qui l'avait recommandé à M. de Denonville, fut cause qu'il fut desservi par des envieux auprès du comte de Frontenac. Ce qui fait son éloge, c'est que, malgré les occasions qu'il eut de s'enrichir à Michillimakinac, il en revint aussi pauvre qu'il y était allé.

Son successeur était heureusement un homme fort recommandable et un des officiers les plus distingués de la colonie. Il était accompagné de quelques sauvages et de cent quarante-trois traitants français ; ils allaient chercher les pelleteries que dans les années précédentes, ils n'avaient pu descendre à cause de la guerre. Le sieur d'Hosta, capitaine, et de la Gemeraye, lieutenant, eurent ordre de les escorter avec trente soldats, jusques aux Calumets, sur la rivière des Outaouais, où cessaient les dangers. Le convoi partit du bout de l'île de Montréal, le vingt-deux de mai, et, le trois juin, à quelques milles au-dessus du rapide des Chats, ils découvrirent deux canots remplis d'Iroquois, vis-à-vis d'une longue pointe. Jugeant que ceux-ci formaient partie d'une bande plus considérable, les officiers français envoyèrent soixante hommes à travers les bois et trente hommes sur trois canots pour prendre les ennemis de tous les côtés. Conduits par d'Hosta et la Gemeraye, les canots furent bientôt rendus à l'endroit où

(1) La Porte de Louvigny.

(2) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*. Charlevoix fait un bel éloge de cet officier. Olivier Morel de la Durantaie, né à Notre-Dame du Gaure, Nantes, était capitaine dans le régiment de Carignan-Salière. Sans autre protecteur que son mérite, il demeura simple capitaine, malgré les nombreux et éclatants services qu'il rendit. En 1670, il épousa Françoise Duauet ; obligé, vers la fin de sa vie, de quitter l'armée, il fut fait conseiller du Conseil Supérieur de Québec ; il s'y distingua par son intégrité. Il mourut laissant sa famille dans la pauvreté. Ses descendants dans la ligne masculine sont encore en grand nombre, et il n'est pas rare de rencontrer, sous un toît fort humble, de nobles cultivateurs, qui portent le nom de Morel de la Durantaie.

étaient les Iroquois. Ils se trouvèrent exposés à une vive fusillade, qui du premier coup renversa morts quatre français et en blessa un grand nombre. Aussi, dans le canot de la Gemeraye, qui avait voulu aborder le premier, il ne restait plus que deux hommes qui n'avaient point été blessés. Comme les Iroquois étaient cachés au milieu des broussailles, d'où ils faisaient un feu meurtrier, d'Hosta et la Gemeraye ramenèrent leurs hommes au lieu où était resté Louvigny. Il aurait voulu porter secours aux siens, qu'on massacrait ainsi sous ses yeux; mais il était obligé, par ses ordres, de suivre les avis de Perrot, qui de son côté ne voulait pas exposer le succès de son ambassade, pour avoir la satisfaction de défaire un parti d'Iroquois. Car si les Français étaient vaincus, il leur faudrait renoncer à continuer le voyage, et le projet de négociations avec les tribus outaouaises serait détruit.

Cependant, les instantes prières de M. d'Hosta et les remontrances de Louvigny l'emportèrent sur la prudence de Perrot. Ces officiers se mirent à la tête de cinquante ou soixante hommes, se jetèrent au milieu de l'ennemi, le culbutèrent et le forcèrent à se rembarquer. Trente iroquois restèrent morts, et, de treize canots qui étaient près de la pointe, quatre seulement furent mis à flot et s'échappèrent. Quatre iroquois restèrent prisonniers ; l'un d'eux fut conduit à Michillimakinac et donné aux Hurons et aux Outaouais, qui en firent un horrible festin. Quel que fut le désir des Français de se concilier leurs alliés, par humanité ils auraient dû éviter de leur fournir une victime, dont ils pouvaient prévoir le cruel traitement.

M. de Louvigny arriva à Michillimakinac sans autre accident, et les Outaouais, inconstants comme des enfants, pour témoigner leur joie de l'arrivée d'un si grand nombre de français, rompirent les négociations commencées avec les Tsonnontouans, et se rattachèrent plus étroitement aux intérêts des Français. Perrot, par ses présents et par les habiles paroles dont il les accompagna, eut la plus grande part dans ce revirement de l'opinion chez les peuples, qui donnèrent bientôt des gages de leur retour à leur vieille amitié. Cent dix canots, portant une valeur de cent mille écus en pelleteries et conduits par trois cents sauvages, partirent peu après pour Montréal, où les reçut le comte de Frontenac lui-même.

Cependant, les partis de guerre des Iroquois recommencèrent à infester le gouvernement de Montréal ; ils se rendirent même jusque dans celui des Trois-Rivières. Plusieurs canots iroquois étaient descendus par la rivière des Prairies jusqu'au bas de

l'île de Montréal ; un chirurgien, nommé Jallat, les aperçut et donna l'alarme. Vingt habitants de la Pointe-aux-Trembles, conduits par le sieur de Colombez, ancien lieutenant, les attirèrent dans une embuscade, et les chargèrent vigoureusement. Vingt-cinq iroquois demeurèrent sur la place, mais les Français eurent à déplorer la perte de douze hommes, parmi lesquels se trouva leur chef.

Un autre parti ennemi parut à la rivière de Bécancour (1) et enleva quinze ou seize personnes, tant vieillards que femmes et enfants. Comme on poursuivait la bande, ces barbares massacrèrent tous leurs prisonniers afin de fuir plus vite (2).

Pour arrêter ces courses sur la côte du sud, Frontenac chargea deux détachements de faire la garde dans ces quartiers. L'un, commandé par M. de Lamotte (3), capitaine réformé, allait des Trois-Rivières à Saint-François du Lac ; l'autre était sous les ordres du chevalier de Clermont, capitaine réformé, et voyageait de Montréal à Sorel. M. de Clermont surprit, près de Sorel, une de ces bandes sauvages qui emmenait cinq enfants prisonniers ; il l'attaqua, lui tua quelques hommes, et reprit les enfants. Un de ceux qui furent tués était un anglais, muni d'une commission donnée par un magistrat d'Albany.

Toute espérance de réconciliation avec les cantons était abandonnée, et eux-mêmes parurent décidés à la rendre impossible en manquant aux droits qu'ils observaient ordinairement avec assez de soin envers les ambassadeurs. Les Onnontagués avaient arrêté le chevalier d'Aux, qui était allé auprès d'eux pour leur donner une marque de confiance de la part du gouverneur, et, pour prouver qu'ils ne voulaient plus entendre parler de paix, ils envoyèrent l'ambassadeur à la Nouvelle-York ; enfin ils allèrent jusqu'à brûler deux français qui avaient accompagné le chevalier.

Aussi les habitants de Montréal étaient sans cesse aux aguets, et les alarmes étaient fréquentes, quoique souvent mal fondées. Le dix-huit août, M. de la Chassaigne (4), commandant du fort de Lachine, fut averti que sur le lac Saint-Louis parais-

(1) Nommée alors rivière Puante.

(2) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. IV ; *Lettre de* M. do Monseignat.

(3) Lamotte de Lussière.

(4) Jean Bouillet, écuyer, sieur de la Chassaigne, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, était de Paray, au comté de Charolais ; il épousa, le 28 octobre 1699, demoiselle Marie-Anne LeMoyne, fille de Charles LeMoyne. A sa mort, il était gouverneur de Montréal.

sait une flottille de canots. On fut persuadé que les Iroquois arrivaient pour continuer leur œuvre de pillage et de destruction. Déjà M. de Frontenac envoyait des ordres pour rassembler les habitants, lorsque M. Tilly de l'Isle, qui avait dévancé les autres, lui annonça que c'était le convoi de Michillimakinac. La frayeur fut convertie en joie ; et, lorsque la flottille arriva elle fut accueillie aux applaudissements des Montréalistes, car elle apportait non-seulement la paix, mais encore l'abondance ; en effet, pendant le temps de la traite, tous les français de la ville et des environs faisaient de bonnes affaires avec les Outaouais. Depuis huit ans, on n'en avait point vu un si grand nombre ; les négociations de Perrot et de Louvigny avaient amené ce résultat, qu'on regardait comme très-avantageux.

Cependant, les vendeurs et les acheteurs furent troublés à l'arrivée de la Plaque, neveu du Grand-Agnier. C'était un homme fort attaché aux Français, et d'une si grande bravoure, qu'on avait cru devoir le recompenser, en le nommant lieutenant dans les troupes de la colonie. Il avait été à la découverte du côté d'Albany ; et, sur les bords du lac Saint-Sacrement, il avait aperçu un corps nombreux d'ennemis occupés à faire des canots. Pendant trois jours, il les avait observés dans l'espérance de faire un prisonnier afin d'en obtenir des renseignements. Comme il ne pouvait réussir dans son dessein, il porta dans une de leurs cabanes trois casse-têtes ornés de figures, par lesquels il défiait les chefs du parti d'aller attaquer Montréal (1).

Sur cet avis, on engagea les Outaouais à retarder leur départ ; le vingt-cinq août, fête de saint Louis, on leur fit un festin solennel, où on leur servit deux bœufs, six gros chiens, deux barriques de vin et du tabac en abondance. Avant le repas, M. de Frontenac les harangua lui-même ; il leur déclara qu'ils étaient ses enfants aussi bien que les Français, et qu'il ferait la paix en même temps pour les uns et pour les autres. Il les informa qu'une armée ennemie s'avançait contre Montréal, et leur présenta la hache afin de les inviter à combattre à côté de leurs frères. Puis, entrant dans le rôle d'un chef de guerre, le casse-tête à la main, il s'avança avec dignité au milieu de l'assemblée, et entonna sa chanson de guerre. Par cette cérémonie usitée chez les nations sauvages, il leur signifiait qu'il voulait combattre à leur tête. A la vue de ce vieillard plein de

(1) *Ibidem.*

noblesse et de dignité, encore fort vigoureux malgré ses soixante-huit ans, et qui s'accommodait avec tant d'à propos à leurs coutumes nationales, des acclamations unanimes s'élevèrent de toutes les parties de l'assemblée ; ces hommes, si froids extérieurement, avaient été surpris et oubliaient leur gravité. Tour à tour le casse-tête passait aux mains des Iroquois du Saut et de la Montagne, des Outaouais, des Hurons, des Nipissiriniens, des Algonquins et des Montagnais.

Trois ou quatre jours après cette fête, le sieur de la Bruère, dépêché du fort de Chambly par M. de Clermont, confirma les premiers rapports, et apprit que l'armée ennemie s'avançait sur le lac Champlain. Les troupes occupées aux récoltes dans les campagnes voisines furent rappelées dans la ville ; et quelques compagnies furent jetées de l'autre côté du fleuve, à la Prairie de la Magdelaine, par où l'on pensait que les ennemis déboucheraient. Aux soldats se joignirent peu à peu les miliciens et des sauvages ; de sorte qu'à la revue qui se fit le premier septembre, douze cents hommes se trouvèrent réunis sous les armes. Les Outaouais et les Hurons de l'ouest, dans un conseil tenu devant le gouverneur, excusèrent leur conduite vis-à-vis des Tsonnontouans, à qui ils avaient rendu des prisonniers. « Il est vrai, » dit un des chefs outaouais, « que nous avons rendu des esclaves iroquois, et que nous avons promis d'en rendre d'autres. En voici la raison : on nous avait obligés à faire la guerre, à la cesser, à la recommencer, et nous ne savions pourquoi l'on nous faisait agir ; nous ne comprenions rien à toutes ces manœuvres. Mais, comme Ononthio ne pouvait se défendre lui-même, il nous aurait laissés sans secours ; nous avons voulu songer à notre sûreté par un accommodement. Du moment que Perrot nous a eu rassurés en nous communiquant les paroles de notre père, nous avons laissé de côté cette affaire, et nous sommes venus pour connaître les volontés d'Ononthio ; nous les ferons exécuter, quand nous serons rentrés dans notre pays. »

Deux français et quelques sauvages avaient été envoyés à la découverte, vers le lac Champlain ; ils s'arrêtèrent à Chambly, quoiqu'ils eussent promis de s'avancer plus loin. Ils n'avaient point eu connaissance de l'ennemi ; on se fia à leur rapport, et, comme il importait d'achever les récoltes, les soldats et les miliciens se dispersèrent pour y travailler.

Des ordres fort sévères avaient été donnés à ceux qui faisaient la moisson autour du fort de la Prairie, de se tenir sur leurs gardes et de rester réunis ; ces sages précautions furent

négligées. Quelques partis ennemis s'étaient rapprochés, et tombèrent tout à coup sur les moissonneurs, tuèrent ou blessèrent vingt-un hommes et quatre femmes, brûlèrent quelques maisons, et tuèrent des bestiaux. Avant que le secours n'arrivât de Montréal, ils se réfugièrent dans les bois.

Quelques jours après, trois iroquois surprirent et tuèrent, près du fort de Châteauguay, le sieur des Marais, capitaine réformé, qui était sorti pour se promener dans la campagne. A Montréal, l'on eut plusieurs autres alarmes, qui presque toutes se trouvèrent fausses.

Une affaire plus sérieuse se passa dans une des îles du lac Saint-Pierre, où un valet du sieur Crevier, seigneur de Saint-François, venait de découvrir des ennemis. M. de la Motte, capitaine réformé, qui avait son détachement près du fort, partit pour aller les déloger, avec M. de Murat, lieutenant, et trente-quatre hommes. La première charge fut si vigoureuse, que les ennemis se débandèrent et s'enfuirent vers deux cabanes que les français n'avaient pas aperçues. Le nombre des iroquois se trouva presque triple ; ces barbares tombèrent avec fureur sur les assaillants, les firent plier et en tuèrent au moins la moitié. Le sieur de la Motte (1) fut tué, et le sieur de Murat disparut sans que l'on pût savoir quel avait été son sort.

Le comte de Frontenac se disposait à faire entrer les troupes dans leurs quartiers d'hiver. Pour descendre à Québec, il n'attendait plus que l'arrivée du sieur de la Durantaie et des autres français qui descendaient de Michillimakinac. Ceux-ci arrivèrent à Montréal le premier octobre, conduisant cinquante canots chargés de peaux de castors ; et le gouverneur se préparait à partir avec M. de Champigny, lorsqu'un canot dépêché par M. Prévost, major de la ville de Québec, arriva avec des nouvelles importantes.

Un abenaquis avait été envoyé de l'Acadie à Québec pour avertir, qu'après avoir pris Port-Royal, les Anglais de Boston et des villes voisines envoyaient une flotte pour s'emparer du Canada. Plus tard, le sieur de Canonville, en revenant de Tadoussac, avait aperçu quelques navires fort gros qui remontaient le fleuve. M. Prévost venait d'envoyer le sieur de Grandville, pour reconnaître les différentes passes du fleuve jusqu'à Tadoussac.

(1) La Motte de Lussière, seigneur de la Lussaudière. Nous en avons parlé plus haut.

Le dix octobre, quelques heures après avoir reçu ces avis, M. de Frontenac s'embarqua pour descendre en hâte à Québec. Le lendemain, vis-à-vis de Sorel, un autre courrier l'informa qu'une barque sur laquelle étaient mesdemoiselles de la Lande et Jolliet, avait été prise à trente lieues au-dessous de Québec par une flotte anglaise de trente-trois voiles.

Avec des détails aussi circonstanciés, il n'y avait plus à douter de la vérité de ces informations, il fallait de suite prendre les moyens d'organiser une vigoureuse défense contre des ennemis qui étaient déjà arrivés à l'île aux Coudres. M. de Ramezay, capitaine, fut renvoyé auprès de M. de Callières à Montréal, afin de faire descendre toutes les troupes et une partie des milices. Aux Trois-Rivières, M. de Frontenac donna en passant des ordres pour le même effet, et se hâta de continuer sa route, car il craignait que les ennemis n'arrivassent à Québec avant qu'il n'eût eu le temps d'y faire les préparatifs nécessaires pour les repousser. Un gros vent ayant arrêté sa barque vers la Pointe-aux-Trembles, il se jeta dans un canot et arriva le quatorze à midi, à Québec, où il fut reçu avec une grande joie ; car tous avaient une entière confiance dans son habileté, son énergie et son courage (1).

Voici ce qui s'était passé dans les colonies anglaises depuis quelque temps. Au mois de mars précédent, les députés des cantons iroquois s'étaient réunis à Albany, afin de pleurer la mort des anglais tués à Schenectady, et de prendre des mesures pour poursuivre la guerre. « Nous continuerons tant qu'il nous restera un homme, » avait dit l'orateur ; « prends courage, Corlar ; ne t'enfuis pas à Manhatte, car tu donnerais du cœur à l'ennemi. Nous sommes de la famille de l'ours ; et l'ours ne cède jamais, tant qu'il lui reste une goutte de sang. Soyons tous des ours.

» Il y a trois ans, nous étions engagés dans une guerre sanglante contre les Français, et tu nous a pressés de la continuer ; quand nous avons commencé à réussir, tu nous as arrêtés. Si tu nous avais permis de continuer, les Français ne nous inquiéteraient plus, car nous les aurions empêchés de labourer, de semer, de moissonner.

» Nous mourons aujourd'hui, parce qu'alors tu nous as retenu le bras. Soyons fermes à l'avenir, et menons la guerre avec vigueur. »

(1) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. IV.

Les magistrats répondirent à la satisfaction des sauvages, qui, dans une seconde assemblée, témoignèrent leur contentement. « Poursuivons la guerre, » ajoutèrent-ils : « nous avons toujours la hache à la main ; de ton côté, tiens-toi prêt. Tes navires doivent prendre une grande part dans l'affaire, mais ils mettent beaucoup de temps à se préparer. Nous ne sortirons pas contre les Français par petites bandes ; mais, dès que les nations se seront réunies, tous nos guerriers seront prêts. »

L'occasion d'humilier les Français du Canada était alors très-favorable. Les Iroquois avaient brisé avec eux ; les Outaouais et les autres peuples de l'ouest désiraient commercer avec les Anglais, les habitants du Canada étaient fatigués de la guerre ; affaiblis par la famine, harassés par les corvées et les voyages, décimés par les attaques des sauvages, ils paraissaient ne plus tenir au sol de leur pays et devoir être balayés à la mer par un souffle. « Mais, » observe Colden, « nous verrons comment l'esprit public, dirigé par de sages conseils, peut surmonter les difficultés, tandis que l'égoïsme perd tout, même les avantages naturels. Dans le cas présent, le tour que prirent les affaires est dû à une seule circonstance. En nommant le comte de Frontenac gouverneur du Canada, la cour de France désignait pour cet emploi l'homme le plus propre à en remplir les fonctions. D'un autre côté, en Angleterre, quand on nommait un fonctionnaire public, on s'occupait peu de ses qualités personnelles, mais on cherchait à fournir à un parent ou à un ami le moyen de s'enrichir. Comme il était placé pour faire fortune, c'était l'affaire dont il prenait le plus grand soin.. .

» C'est pour cette raison que tout homme qui s'oppose aux mesures d'un gouverneur anglais, est sûr d'être presque toujours soutenu par le peuple. Chez les Français, d'une autre part, la bonne opinion que l'on avait du patriotisme, de la sagesse, de l'application du comte de Frontenac, portait tout le monde à soutenir volontiers chacune de ses mesures, et à obéir avec joie à tous ses ordres. »

Deux partis continuaient à se disputer le pouvoir dans la province de la Nouvelle York. Leisler, chef du comité de sûreté publique, avait entraîné avec lui un grand nombre de hollandais, qui croyaient trouver en lui le représentant de Guillaume. Au printemps de 1690, la ville d'Albany, effrayée par le malheur de Schenectady et n'attendant point de secours du député-gouverneur Nicholson, encore absent, reconnut l'autorité de Leisler, malgré l'opposition de Livingston et du parti aristocratique. Dans les autres colonies du Nord, des gouver-

nements provisoires avaient aussi été organisés par le peuple, après la chute de Jacques II. Comme les habitants de la Nouvelle-Angleterre attribuaient leurs malheurs aux secours donnés par le Canada à la nation abenaquise, ils formèrent le hardi projet de porter la guerre au sein de la colonie française, et de s'en emparer au profit de leurs nouveaux souverains Guillaume et Marie. Pour cet objet, le gouvernement de Massachuset adressa une lettre circulaire aux autorités des provinces anglaises, jusqu'au Maryland, afin de les inviter à envoyer des commissaires à la Nouvelle-York, pour discuter cette grave question. Dans la conférence qui eut lieu au printemps, il fut convenu qu'un corps de troupes s'avancerait contre Montréal par le lac Champlain, tandis qu'une flotte, sortie de Boston, irait par le golfe Saint-Laurent mettre le siége devant Québec; on pourrait aussi faire descendre un corps de guerriers sauvages du lac Ontario par le grand fleuve. C'est précisément le même plan que suivirent Wolfe et Amherst, soixante-dix ans plus tard.

Avant d'entreprendre cette grande expédition navale, la colonie de Massachuset voulait régler une autre affaire pour son propre compte. C'était par la pêche et le commerce qu'elle s'était enrichie ; pour maintenir sa prospérité, il lui fallait écarter les embarras qu'on lui suscitait sur les côtes de l'Acadie, et détruire, pendant que l'occasion était favorable, les petits postes qu'y tenaient les Français, et Port-Royal, où faisait sa résidence M. de Menneval avec quatre-vingt-six hommes et dix-huit pièces de canon, dont la plupart n'étaient pas même en batterie ; les autres postes étaient encore plus mal défendus. Un vigoureux coup de main suffisait pour renverser tous ces petits forts. Une escadre composée d'une frégate de quarante canons, de deux navires et de quatre caiches, fut armée dans les ports du Massachuset ; un homme nouveau, Guillaume Phipps (1), fut choisi pour commander cette flotte. En faisant route vers le nord, elle s'arrêta à Casco, au moment où les Français et les Abenaquis venaient de s'en emparer, et elle dut se hâter d'abandonner la baie et de continuer son voyage.

(1) Guillaume Phipps naquit à Pemmaquid en 1650-51 ; il était, dit-on, le plus jeune de vingt-six enfants de la même famille. Il fut d'abord charpentier, puis marin. La part qu'il prit à tirer de l'eau un trésor de trois cent mille louis, lui valut une petite fortune et le titre de chevalier. A la suite de sa malheureuse expédition contre Québec, Phipps fut nommé gouverneur du Massachuset. Il mourut en Angleterre, le dix-huit février 1695. Ami sincère de son pays, Phipps n'avait pas les qualités nécessaires pour en conduire les affaires ; il était entêté, d'une intelligence assez peu élevée et d'un jugement si faible, qu'en politique il ne saisissait point les principes généraux, et en religion était une victime de la superstition. On le donne comme ancêtre de la maison de Normanby.

Le vingt mai, l'escadre mouilla à une demi-lieue de Port-Royal ; Phipps envoya un trompette au port, pour sommer le gouverneur de lui rendre la place. M. de Menneval ne pouvait songer à la défendre, délabrée comme elle était, contre des forces si considérables. Il envoya pour négocier, le curé du lieu, M. Petit, prêtre du séminaire de Québec, qui obtint les conditions suivantes : M. de Menneval rendrait Port-Royal ; le gouverneur et les soldats en sortiraient avec armes et bagages, et seraient conduits à Québec dans un navire qu'on leur fournirait ; les habitants seraient conservés et maintenus dans la possession paisible de leurs biens ; l'honneur des filles et des femmes serait protégé ; tous auraient le libre exercice de la religion catholique romaine, et l'église du lieu serait respectée.

Quoiqu'il eût accepté ces conditions, Phipps refusa de les coucher sur le papier ; sa parole, suivant lui, était suffisante pour en garantir l'exécution. Ce n'était pas assez pour M. Petit, qui alla rendre compte de sa négociation à M. de Menneval. Celui-ci écrivit au général anglais qu'il acceptait les conditions telles qu'elles étaient, sans même qu'on les écrivît ; il se rendit sur le vaisseau amiral, où la capitulation fut confirmée en présence du sieur Des Gouttins, faisant fonction de commissaire ordonnateur. Mais, ayant trouvé la place beaucoup plus faible qu'il ne la croyait, Phipps profita de quelque prétexte pour refuser d'observer les conditions stipulées : il désarma les soldats, et les fit enfermer dans l'église, il garda Menneval et des Gouttins comme prisonniers, permit à ses gens de piller les habitations, et même l'église, où ils commirent des profanations.

M. Perrot, ancien gouverneur de l'Acadie, y était resté après avoir quitté sa charge, pour y faire la pêche et le commerce. Le vingt-sept mai, il rentrait sur une caiche au Port-Royal, lorsqu'il reconnut le malheur qui était arrivé pendant son absence. Les Anglais le poursuivirent vivement pour s'emparer de lui ; mais il eut le bonheur de leur échapper et de se mettre en sûreté dans le port des Mines.

Douze jours après la reddition de la place, Phipps fit appareiller pour retourner à Boston ; il amenait prisonniers messieurs de Menneval (1), une quarantaine de soldats, ainsi que MM. Petit et Trouvé, prêtres. Pendant son séjour, il avait engagé les habitants à prêter le serment de fidélité au roi d'Angleterre, et avait établi un conseil, composé du sieur Chevalier, qu'il nomma commandant, et de six habitants de Port-Royal.

(1) Fils du baron de Portneuf.

Ces renseignements furent communiqués par Perrot et des Gouttins au sieur de Villebon, capitaine, qui arriva de France au Port-Royal le quatorze de juin, pour joindre sa compagnie, qui était dans l'Acadie. Comme les Anglais étaient encore au port de la Hève, d'où ils pouvaient revenir en peu de jours, cet officier, hors d'état de leur résister, résolut de se retirer avec ses soldats à Jemsec, sur la rivière Saint-Jean, et d'y transporter les effets du roi, ainsi que ceux de la compagnie de l'Acadie. Les sieurs Perrot et des Gouttins, s'embarquèrent avec lui sur un navire nommé l'*Union*. Par malheur, ce bâtiment fut retenu à l'entrée de la rivière Saint-Jean par les vents et les courants. Impatient de ces délais, Villebon, accompagné d'une partie de ses soldats, remonta la rivière pour visiter les restes du fort qu'il voulait rebâtir. Peu après son départ, deux forbans anglais attaquèrent le navire français, et s'en emparèrent assez facilement. M. Perrot, qui s'était réfugié à terre, tomba aussi entre les mains de l'ennemi, qui le traitèrent fort rudement, afin de le forcer à faire connaître le lieu où il avait déposé son argent. M. Perrot avait acquis des richesses considérables par la pêche et le trafic, depuis qu'il résidait dans l'Acadie. Il eut le bonheur d'être délivré quelque temps après, car le navire sur lequel il était retenu prisonnier fut pris par un flibustier français (1).

Avant d'aller à la rivière Saint-Jean, les deux forbans, qui n'appartenaient pas à l'escadre de Phipps, s'étaient arrêtés au Port-Royal, avaient brûlé toutes les maisons dans les environs du fort, tué beaucoup de bestiaux, pendu deux habitants, et brûlé une femme avec ses enfants.

Après avoir séjourné quelques jours à la Hève, Phipps s'avança contre le fort de Chédabouctou, où commandait le sieur de Montorgueil, lieutenant de la compagnie de Villebon. Le général, après avoir deux fois sommé les Français de se rendre, tenta une attaque, et fut vivement repoussé. Au moyen de fusées jetées dans la place, le feu fut mis à des baraques couvertes de paille ; l'incendie s'étendit rapidement et envahit tous les bâtiments. Sommé de nouveau de se rendre, Montorgueil répondit avec tant de hauteur, qu'il obtint les conditions qu'il voulut. Comme il avait eu le soin de les faire écrire, elles furent observées ; il sortit à la tête de ses quatorze soldats, avec armes et bagages, et fut conduit à Plaisance, dans l'île de Terreneuve.

(1) Charlevoix dit que le sieur Perrot trouva dans les débris de sa fortune de quoi établir avantageusement ses deux filles, dont l'une épousa le comte de la Roche-Allard, et l'autre le président de Luber.

CHAPITRE SEIZIÈME

Préparatifs des colonies anglaises pour attaquer le Canada—Expédition du lac Champlain manquée—La flotte anglaise remonte le Saint-Laurent, et vient mouiller devant Québec—Dispositions pour la défense de la place—Sommation de l'amiral anglais—Réponse ferme de Frontenac—Arrivée des troupes et des milices des Trois-Rivières et de Montréal—Débarquement du côté de Beauport—Les vaisseaux cannonnent la ville sans succès—Les troupes anglaises, harcelées et découragées, se rembarquent de nuit, laissant leur canon—Siége levé—Echange de prisonniers—Résultat de la campagne.

Au mois d'août, deux frégates anglaises, portant pavillon français, parurent devant Percé ; les capitaines, à la tête des équipages, s'emparèrent de quelques navires pêcheurs, brûlèrent les maisons, et profanèrent l'église d'une manière indigne (1).

Cependant, la flotte de Phipps entrait dans le port de Boston dans les derniers jours de mai ; les Anglais pouvaient désormais faire la pêche sur les côtes de l'Acadie sans craindre d'être molestés, puisqu'ils étaient maîtres de tout le littoral depuis Boston jusqu'au passage de Canseau. Un grand effort restait à faire pour chasser les Français du Canada ; dès le mois d'avril, les colonies avaient demandé du secours en Angleterre ; quand on se fut aperçu que cette demande était restée sans réponse, Boston engagea les provinces à conduire elles-mêmes leurs forces contre les Français. Le Connecticut et la Nouvelle-York s'engagèrent à envoyer deux mille hommes sur le lac Champlain, où l'on se hâterait de faire des canots pour descendre au Saint-Laurent. Quelques centaines de hollandais furent rejoints par environ soixante anglais que commandait Winthrop du Connecticut ; des iroquois, des loups et des sokoquis se joignirent à eux.

Winthrop réclama le commandement de toute l'armée ; la jalousie se mit parmi les chefs ; la petite vérole parut bientôt dans tout le camp, et fit de si grands ravages que les sauvages se dispersèrent et furent suivis des troupes anglaises, parmi les chefs desquelles d'anciennes dissensions s'étaient réveillées. Le parti agnier, envoyé vers le saut Saint-Louis, avait eu des ré-

(1) *Histoire de la Gaspésie.*

sultats insignifiants. La tentative des ennemis ne servit qu'à augmenter la jalousie qui régnait déjà entre la Nouvelle-York et le Connecticut, et à convaincre les Iroquois que leurs alliés étaient plus propres au commerce qu'à la guerre.

A Boston, l'on prépara pendant l'été un armement considérable, qui fut, comme le précédent, placé sous le commandement de Phipps. Les travaux traînèrent en longueur, et l'automne était déjà commencé, lorsque la flotte entra dans le fleuve Saint-Laurent. Le quinze d'octobre, le chevalier de Vaudreuil, qui avait été dépêché avec cent hommes pour examiner les mouvements des vaisseaux anglais, les découvrit mouillés vis-à-vis de l'église de Saint-Laurent de l'Arbre-Sec. Il se hâta d'en porter la nouvelle au gouverneur. Le seize, en effet, trente-quatre voiles débouquèrent dans le large bassin de Québec ; les plus gros vaisseaux, au nombre de huit, s'arrêtèrent au milieu du fleuve ; les plus petits, caiches, barques, brigantins, flibots, se rangèrent près de la côte de Beauport.

Frontenac était prêt à les recevoir ; et deux semaines de résistance suffisaient pour déconcerter les plans de l'ennemi ; car, avec le mois de novembre, allaient arriver les froids, les neiges et les glaces. Huit pièces de canon avaient été plantées sur la montagne qui s'élève au-dessus du fort Saint-Louis, et sur laquelle est aujourd'hui la citadelle ; au-dessous de cette batterie, commençait une enceinte fortifiée, qui, partant du Mont-Carmel, descendait jusqu'à la rivière Saint-Charles, et renfermait dans la ville le palais de l'intendant. Le long de ce dernier bâtiment, l'on avait établi une palissade, qui était continuée sur la grève jusqu'à des rochers escarpés au-dessus du lieu alors nommé la Canoterie ; une autre palissade courait sur la cime du cap depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'au Saut-au-Matelot, où trois canons avaient été placés. Quelques petites pièces avaient été disposées près d'un moulin à vent qui était sur la hauteur du Mont-Carmel.

A la basse ville, l'on avait établi deux autres batteries, chacune de trois canons ; la rue de la Montagne, conduisant du port à la haute ville, était coupée par trois retranchements formés de barriques et de sacs à terre. En un mot, toutes les précautions compatibles avec les moyens que l'on possédait, avaient été prises pour inquiéter l'ennemi, et pour l'arrêter, s'il parvenait à s'approcher de la ville.

La confiance des citoyens de Québec reposait non-seulement sur les défenses de la ville, mais encore sur le courage que manifestaient tous les citoyens capables de porter les armes. Des

secours étaient arrivés des paroisses situées au-dessous de Québec ; des détachements de la milice de cette partie avaient suivi la flotte, et avaient repoussé les Anglais chaque fois que ceux-ci avaient tenté de faire des débarquements, et, sous la conduite de M. de Longueuil, un bon nombre de ces volontaires vinrent se jeter dans la ville pour les aider à la défendre. L'on attendait aussi l'arrivée prochaine des troupes et des milices de Montréal et des Trois-Rivières (1).

Jamais le port de Québec n'avait présenté un pareil spectacle ; tout était en mouvement sur la flotte : les voiles se serraient, les ancres tombaient à l'eau ; les trois mille hommes de troupes examinaient avec inquiétude la place qu'ils venaient attaquer.

Sur les dix heures, une chaloupe se détacha du vaisseau amiral, et se dirigea vers la ville ; elle portait à l'avant un pavillon blanc, qui annonçait qu'un parlementaire était à bord. Quatre canots s'avancèrent au devant, et la rencontrèrent à quelque distance du rivage. L'envoyé de Phipps monta sur un des canots, après qu'on lui eut bandé les yeux. Il fut conduit au château Saint-Louis, où se trouvaient réunis les principaux officiers de la colonie en grande tenue. Quant on lui eut enlevé le bandeau, il fut tout étonné à la vue de la nombreuse compagnie qui entourait le gouverneur ; de jeunes et brillants officiers étaient groupés autour de leur chef, et semblaient tout joyeux de voir au milieu d'eux un anglais chargé de les inviter à se rendre ou à se défendre. L'envoyé présenta les dépêches du général Phipps, écrites avec une hauteur peu convenable.

Après avoir accusé les Français de souffler la haine et la division sur le continent de l'Amérique, et les avoir menacés de la vengeance de l'Angleterre, le gouverneur anglais déclare qu'il veut empêcher l'effusion du sang humain ; en conséquence, il demande, au nom du roi Guillaume et de la reine Marie, que les Français aient à rendre leurs forts et châteaux, sans les endommager, ainsi que toutes les munitions ; qu'ils délivrent tous les captifs, et remettent leurs personnes et leurs biens à la disposition du général anglais. « Ce que faisant » ajoute Phipps, « comme chrétien, je vous pardonnerai, ainsi qu'il sera jugé à propos pour le service de Leurs Majestés et la sûreté de leurs sujets. Ce que si vous refusez de faire, je suis venu pour venger, avec le secours de Dieu et par la force des armes, les torts et les injures que vous nous avez faits, et vous sou-

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

mettre à la couronne d'Angleterre. Si vous attendez trop tard à le faire, je vous préviens que vous regretterez de n'avoir pas accepté plus tôt la faveur qu'on vous offre.

» Votre réponse positive dans une heure, par votre trompette avec le retour du mien, est ce que je vous demande au péril de ce qui pourrait s'en suivre ? »

Comme l'interprète achevait de traduire cette lettre, écrite en anglais, l'envoyé tira sa montre, et la présenta au comte de Frontenac, en lui faisant observer qu'il était dix heures, et qu'à onze heures il serait prêt à partir avec la réponse qu'on lui donnerait. On conçoit l'indignation que durent produire la lettre du chef et la conduite de son envoyé sur tous les assistants ; mais le gouverneur sut réprimer son impatience, et lui répondit avec dignité : « Je ne vous ferai pas attendre si longtemps, » dit-il à l'officier anglais ; « dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume, et que le prince d'Orange est un usurpateur, qui a violé les droits les plus sacrés du sang, en cherchant à détrôner son beau-père ; que je ne connais en Angleterre d'autre souverain que le roi Jacques. Votre général n'a pas dû être surpris des hostilités qu'il attribue aux Français dans la colonie du Massachuset, car il a dû s'attendre que le roi mon maître ayant reçu sous sa protection le roi d'Angleterre, Sa Majesté m'ordonnerait de porter la guerre en ces contrées, chez les peuples qui se seraient révoltés contre leur prince légitime. » Puis, montrant de la main à l'envoyé les officiers dont la chambre était remplie, le gouverneur ajouta en riant : « Et, quand votre général m'offrirait des conditions un peu plus douces, et que je fusse d'humeur à les accepter, croit-il que tant de braves gens voulussent consentir et me conseillassent de me fier à la parole d'un homme qui n'a pas gardé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de Port-Royal, et d'un rebel qui a manqué à la fidélité due à son légitime souverain, pour suivre le parti d'un prince qui, en essayant de persuader qu'il veut être le libérateur de l'Angleterre et le défenseur de la foi, y détruit les lois et les priviléges du royaume et renverse la religion anglicane. C'est ce que la justice divine, invoquée par votre général dans sa lettre, ne manquera pas de punir avec sévérité. »

Etonné par la fierté de cette réponse, l'envoyé pria le gouverneur de vouloir bien lui donner une réponse par écrit. « C'est par la bouche de mes canons et à coups de fusil que je répondrai à votre général, » reprit Frontenac ; « ce n'est pas de la sorte qu'on envoie sommer un homme comme moi.

Qu'il fasse du mieux qu'il le pourra, comme je ferai du mien (1) ! »

Chargé de porter cette réponse à son général, l'envoyé fut reconduit à sa chaloupe avec les mêmes précautions qu'on avait prises à son arrivée pour l'empêcher de reconnaître l'état de la ville.

La réponse du gouverneur surprit les Anglais, qui avaient été informés que Québec était dépourvu de troupes et de moyens de défense. Ils tenaient ces renseignements de leurs prisonniers ; car, en remontant, ils s'étaient emparés d'un petit bâtiment parti de l'île d'Anticosti et sur lequel étaient les demoiselles Jolliet et de la Lande ; ils avaient aussi pris M. de Grandville avec ceux qui conduisaient sa chaloupe. Mais l'aspect des choses avait bien changé à Québec, depuis qu'on y avait été informé de la prochaine arrivée d'une flotte anglaise. L'activité et la vigilance de M. Prévost, l'énergie et l'expérience de Frontenac, avaient rendu la ville capable d'une vigoureuse défense. Aux soldats et aux miliciens de Québec et des environs, se joignirent ceux des Trois-Rivières, conduits par M. Hertel ; et, dans les premiers jours du siége, l'on vit arriver M. de Callières, à la tête de huit cents hommes du gouvernement de Montréal. Ces derniers avaient débarqué à la Pointe-aux-Trembles, et avaient continué leur route par terre, dans la crainte de rencontrer des vaisseaux de la flotte anglaise.

« Les Anglais, » rapporte l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, « entendirent de leurs vaisseaux le bruit que faisait cette belliqueuse jeunesse, qui venait en sautant et avec de grandes démonstrations de joie. Ils appelèrent M. de Grandville, leur prisonnier, et lui demandèrent ce que c'était ; il écouta les fifres et les caisses, et voyant bien d'où cela venait, il leur dit cavalièrement : « Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien ; c'est M. le gouverneur de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut ; vous n'avez qu'à plier bagage, car ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines. »

Les batteries de la basse ville saluèrent les Anglais par quelques coups de canon ; un des premiers boulets lancés contre eux fit tomber à l'eau un pavillon anglais que quelques canadiens allèrent chercher à la nage, et dont ils s'emparèrent

(1) *Documents de Paris*, 1ère série, vol. IV. *Lettre de* M. de Monseignat. Cette lettre renferme le récit des événements arrivés au Canada pendant l'année 89-90. Elle a été reproduite presque en entier dans l'*Histoire du Canada* de Charlevoix. Nous avons usé du même privilége.

malgré la fusillade des ennemis. Ce drapeau fut porté sur le champ à la cathédrale, où il resta jusqu'en 1759.

Le lendemain, une barque anglaise s'avança, pour découvrir un lieu de débarquement, entre la rivière Saint-Charles et l'église de Beauport ; mais, s'étant échouée sur les battures, elle demeura exposée à une vive fusillade, jusqu'à ce que le flot montant l'eût tirée de sa fâcheuse position.

Par les mouvements des ennemis, il était clair que leur dessein était de descendre sur ce point, où ils auraient été separés de Québec par la rivière Saint-Charles. M. de Frontenac n'avait pas dessein d'opposer une grande résistance à leur débarquement, il voulait les engager à passer la Petite-Rivière, puis il serait tombé sur eux avec des forces assez considérables pour les rejeter, lorsque la haute marée aurait rendu le passage impraticable.

Dans l'après-midi du dix-huit (1), presque toutes les chaloupes anglaises furent mises en mouvement ; elles étaient chargées de soldats, et se dirigeaient vers l'endroit où la barque s'était échouée le jour précédent. Elles jetèrent sur le rivage environ quinze cents soldats placés sous le commandement du major Whalley ; sur le rivage même, elles se rangeaient en ordre de bataille, quand elles furent attaquées à droite, à gauche et en face. par des ennemis invisibles. A droite, au-delà d'une petite rivière étaient les habitants de Beauport ; sur la gauche, du côté de Québec, trois ou quatre cents hommes, choisis principalement parmi les soldats venus de Montréal. Comme le terrain qu'ils occupaient était embarrassé par des marais, des broussailles et des rochers, les Français s'étaient partagés en plusieurs pelotons. et attaquaient sans ordre à la manière des sauvages. Tous leurs coups portaient sur les Anglais, qui formaient un corps serré. Whalley, qui avait d'abord craint une embuscade, jugea qu'il était nécessaire de quitter une position si exposée ; sur ses ordres, les Anglais gravirent la hauteur sous une grêle de balles. Les tirailleurs français se retirèrent graduellement, se dispersant par petites bandes au milieu des broussailles, et continuant de faire feu. Sur le soir, le comte de Frontenac fit avancer un corps de troupes, pour assurer la retraite des combattants.

Dans cette affaire, qui dura plus d'une heure, les Français

(1) La lettre de M. de Monseignat, généralement suivie, dit que ce fut le dix-huit ; nous suivons le journal du major Whalley, qui commandait les troupes de débarquement. Néanmoins, comme les Anglais conservaient encore l'ancien calendrier qu'ils n'ont abandonné qu'en 1752, nous ajoutons dix jours aux dates données dans le journal de l'officier anglais.

perdirent le chevalier de Clermont, capitaine réformé, et le fils du sieur de la Touche, seigneur de Champlain]; le sieur Juchereau de Saint-Denis, qui commandait la milice de Beauport, eut le bras cassé. Malgré le poids de ses soixante années, il avait voulu marcher à la tête de ses censitaires, et leur donner l'exemple du dévouement et de la bravoure.

Suivant les rapports de quelques canadiens qui, la nuit, visitèrent le champ de bataille, les ennemis avaient perdu cent cinquante hommes ; d'après les relations anglaises, la perte avait été moins considérable. Après la retraite des tirailleurs, le major Whalley s'avança lentement vers la ville, à la tête de ses troupes harassées, dont les habits étaient tout mouillés. Comme ils ne connaissaient pas les lieux et craignaient de tomber dans quelque embuscade, ils s'arrêtèrent, à l'entrée de la nuit, près d'un gros ruisseau, où des maisons et des granges leur servirent à s'abriter. Le même jour, les plus gros vaisseaux s'étaient approchés de la ville pour la canonner ; on leur répondit vivement et avec effet ; presque tous les coups portaient, car les canons étaient pointés par M. de Sainte-Hélène, excellent artilleur. Les vaisseaux de sir William Phipps furent tellement maltraités, que, le lendemain, dix-neuf octobre, deux d'entre eux rejoignirent le gros de la flotte. L'*Amiral* était percé à l'eau en plusieurs endroits ; les manœuvres étaient coupées, son grand mât presque cassé, et beaucoup d'hommes y avaient été tués ou blessés, tandis que deux autres se mirent à l'abri des boulets en remontant à l'anse des Mères. Là encore ils furent attaqués et forcés de se retirer vers les autres.

Les ennemis commençaient à s'apercevoir qu'ils s'étaient trompés dans leurs prévisions, et qu'il serait plus difficile de prendre Québec qu'ils ne l'avaient d'abord imaginé. Ils manquaient déjà de poudre et de provisions, parce que les navires qui portaient ces objets étaient encore retenus par les vents contraires. Pendant les longues nuits, les soldats qui avaient été débarqués souffraient beaucoup du froid ; car les gelées étaient déjà si fortes, que, le vingt au matin, les glaces qui s'étaient formées portaient facilement un homme.

Le vendredi, vingt du mois, de bonne heure, Whalley alla conférer avec l'amiral et lui communiquer le résultat d'un conseil de guerre tenu la veille par les officiers de l'armée de terre. Ils regardaient l'entreprise comme trop hasardeuse, et concluaient qu'il valait mieux l'abandonner à cause de l'état avancé de la saison. Pendant son absence, les troupes anglaises

s'étaient ébranlées et s'étaient rapprochées de la rivière Saint-Charles. Vers deux heures de l'après-midi, la tête de l'armée fut attaquée par un petit corps de français, conduits par MM. de Longueuil et de Sainte-Hélène. L'escarmouche fut longue et opiniâtre ; dans la pensée que les ennemis pourraient essayer de traverser la rivière Saint-Charles à gué, M. de Frontenac s'était avancé jusque sur la rive droite avec près de mille hommes. Voyant leurs tentatives inutiles, et pressés par les tirailleurs, les Anglais se jetèrent dans un petit bois, où il n'était pas sûr de les attaquer, et les Français firent leur retraite en bon ordre. Quelques canons avaient été débarqués contre les ordres de Whalley, et traînés à la suite des régiments anglais ; ils s'en servirent pour lancer quelques boulets, qui ne firent de mal à personne. Malheureusement, dans ce moment, une balle cassa la jambe du sieur de Sainte-Hélène ; le sieur de Longueuil fut frappé au côté, et aurait été tué, si sa corne à poudre n'eût amorti le coup. Un soldat et un milicien furent tués pendant le cours de la journée. Ces pertes étaient peu considérables pour le nombre ; mais, quelques jours après, les regrets furent universels quand on apprit que la blessure de Sainte-Hélène avait pris un caractère fort grave, par suite du peu d'attention qu'il y avait donnée. En effet, quelques semaines après, il mourut, à la douleur de toute la colonie, qui, dit Charlevoix, perdait en lui un des plus aimables cavaliers et des plus braves hommes qu'elle ait jamais eus (1).

Dans la nuit du vingt au vingt-un, Whalley fit rapprocher ses troupes du point où elles avaient débarqué ; des chaloupes furent envoyées pour les transporter aux navires ; mais les mouvements avaient été conduits avec tant de lenteur, que le commandant dut remettre l'embarquement à la nuit suivante.

Le samedi, vingt-un, ils étaient encore assez rapprochés de la ville pour entendre le battement des tambours, le tintement des cloches, le bruit des voix ; ils en conclurent que Frontenac allait les attaquer avec des forces supérieures ; aussi demeurèrent-ils sous les armes toute la journée. Quelques détachements, conduits par les sieurs de Villieu, de Cabanac, Duclos et de Beaumanoir étaient en effet sortis de la ville et avaient traversé la rivière pour inquiéter l'armée anglaise. Villieu commença l'escarmouche sur les deux heures de l'après-midi ; il attira les ennemis dans une embuscade. Un gros détachement anglais s'avança au secours des leurs, et alla donner contre les

(1) M. de Sainte-Hélène fut inhumé le 4 décembre au cimetière de l'Hôtel-Dieu.

milices de Beauport, de la côte Beaupré et de l'île d'Orléans, auxquelles se joignirent les petits corps de Cabanac et de Beaumanoir. Bien inférieurs en nombre à leurs adversaires et désireux de les attirer dans une embuscade, les Français se retirèrent lentement, en combattant à la façon sauvage. Ils s'arrêtèrent quand les différents partis se furent réunis à une maison située sur une hauteur et environnée de clôtures à l'abri desquelles ils continuèrent à tirer. Le combat continua jusqu'à la nuit, et, malgré les renforts que recevaient les ennemis, ils ne purent emporter la position. Dans cette lutte prolongée, ils perdirent un bon nombre des leurs, tandis que du côté des Français, il n'y eut qu'un écolier tué, et un sauvage blessé.

La nuit fut fort obscure ; une pluie froide tombait sans discontinuer, de sorte que les éclaireurs français ne furent point tentés d'examiner la position des ennemis.

Le major Whalley profita de ces circonstances réunies pour embarquer ses régiments sans les exposer à être inquiétés. Toutes les chaloupes de la flotte furent employées avec tant de bonne volonté, que le lendemain, des sauvages faisant une reconnaissance de grand matin, furent tout surpris de découvrir qu'il ne restait plus personne dans le camp ennemi ; les Anglais étaient partis, laissant après eux cinq canons avec leurs affuts de campagne, cent livres de poudre et quarante à cinquante boulets. Les volontaires de Beaupré et de Beauport s'en saisirent, et les défendirent contre plusieurs compagnies envoyées de la flotte pour les reprendre. Ces braves étaient de simples cultivateurs conduits par l'un d'entre eux, le sieur Carré. A eux s'étaient joints quarante écoliers du séminaire de Saint-Joachim. Ces jeunes gens, tous accoutumés à manier le fusil, s'acquittèrent si bien de leur devoir, que M. de Frontenac leur donna une des pièces de canon enlevées aux Anglais ; une autre fut remise au sieur Carré (1) et à ses miliciens.

Dans l'après-midi de ce jour, les deux navires qui s'étaient abrités à l'anse des Mères rejoignirent le reste de la flotte ; quand ils passèrent vis-à-vis de Québec, les batteries de la ville leur envoyèrent quelques boulets ; ils répondirent de leur côté, mais sans causer aucun dommage.

Il était clair que les Anglais se préparaient à lever l'ancre pour descendre le fleuve, et de fait le dimanche, vingt-deux,

(1) Le sieur Carré demeurait à Sainte-Anne du Petit-Cap. Il y a peu d'années, l'on voyait encore, près de l'église de cette paroisse, les fondations de la maison qu'il occupait en 1690.

un conseil des officiers anglais fut tenu sur le vaisseau amiral. « Il fut convenu, » dit Whalley, « que les soldats pourraient se reposer pendant un ou deux jours ; que, pendant ce temps, nous verrions s'il était possible pour nous de continuer notre entreprise, et que nous passerions une partie du lundi en prières pour obtenir de Dieu qu'il nous dirigeât. Mais, le temps étant devenu mauvais, nous levâmes l'ancre, et descendîmes vers l'île d'Orléans. » Comme on craignait qu'ils n'essayassent de détruire quelques habitations isolées, les sieurs de Subercase et d'Orvilliers, capitaines, se jetèrent dans l'île d'Orléans à la tête de cent hommes, et le sieur de Villieu descendit au cap Tourmente. Le matin du vingt-trois, ils disparurent tous derrière la pointe Lévis et allèrent mouiller à l'Arbre-Sec.

Cependant les prisonniers français s'inquiétaient de ce qu'on ne les échangeait pas ; ils n'auraient pas voulu être conduits à Londres. Mademoiselle de Lalande fit demander au général Phipps, s'il voulait abandonner ses compatriotes détenus prisonniers, pour avoir le plaisir de conduire à Boston quelques dames canadiennes. Elle fut elle-même envoyée sur sa parole pour négocier un échange de prisonniers. M. de Frontenac accepta la proposition avec joie : le capitaine Davis, commandant de Casco, des soldats et plusieurs jeunes filles prises dans différentes rencontres par les sauvages et rachetées par les Français, furent mis entre les mains des Anglais, qui, de leur côté, remirent les dames Jolliet et de Lalande, M. de Grandville et M. Trouvé, prêtre, qui avait été fait prisonnier au Port-Royal.

L'expédition n'avait pas été heureuse. Il était difficile qu'il en fût autrement ; car Phipps, habile marchand, n'était pas homme de guerre. Dès ce temps, paraît-il, les Anglais de l'Amérique avaient inauguré, parmi eux, le système qui leur a été si souvent fatal, d'appeler indifféremment au commandement des troupes, soit des gens de guerre, soit des hommes privés de toute instruction militaire. « Les Anglais se battirent vigoureusement, » remarque La Hontan, « quoiqu'ils fussent aussi mal disciplinés que des gens ramassés peuvent l'être..... S'ils ne réussirent pas, c'est qu'ils ne connaissaient aucune discipline militaire... et que le chevalier William Phipps manqua tellement de conduite en cette entreprise, qu'il n'aurait pu mieux faire s'il eût été d'intelligence avec nous pour demeurer les bras croisés (1). »

(1) *Nouveaux voyages de* La Hontan, vol. I.

Pendant la durée du siége, tous, soit dans la ville de Québec, soit au dehors, avaient montré du dévouement et du courage ; les milices de Montréal et des Trois-Rivières avaient fait éclater autant de zèle pour la défense de la ville, que les habitants des environs, et l'on avait été étonné surtout de l'habileté avec laquelle le sieur Carré avait fait manœuvrer les volontaires de Beaupré. La confiance était telle, à Québec, que les dévotions publiques se continuaient comme dans les temps ordinaires. De la rade l'on voyait les hommes, les femmes et les enfants, se rendant aux offices de l'église sans paraître s'occuper de l'artillerie des Anglais.

Phipps avait perdu près de six cents hommes ; le malheur sembla s'attacher sur ses pas. Son vaisseau faillit périr en faisant la traverse au-dessous de l'île d'Orléans (1) ; neuf de ses bâtiments furent perdus dans le fleuve avec une grande partie des équipages, quelques-uns, au sortir du golfe, furent poussés par les vents du Nord jusqu'aux Antilles. Phipps lui-même arriva à Boston avec le reste de sa flotte le dix-neuf de novembre. Il perdit une partie de sa fortune qu'il avait avancée pour noliser les navires et les approvisionner. D'autre part, les magistrats de Boston n'avaient point recueilli de fonds pour payer les soldats et les matelots ; pour acquitter ces dettes, l'on avait compté sur le butin qu'on devait enlever à Québec. Il fallut avoir recours à des billets promissoires, dont les autorités du Massachusets se servirent pour la première fois en cette occasion (2).

Peu après le départ des Anglais, on vit arriver à Québec quelques-uns des navires qu'on y attendait avec impatience, au sujet desquels l'on avait néanmoins eu beaucoup d'inquiétude. On avait craint qu'ils ne tombassent entre les mains des Anglais ; mais ils avaient heureusement échappé sans accident, les uns s'étant jetés dans le Saguenay, les autres étant restés cachés derrière des îles.

La providence avait visiblement veillé sur la faible colonie pour en éloigner les maux dont la menaçaient ses puissants ennemis ; aussi un des premiers soins du gouverneur et des conseillers fut de remercier Dieu solennellement d'avoir protégé la Nouvelle-France, et de l'avoir arrachée à un péril imminent. Le cinq novembre, le grand pavillon du vaisseau ami-

(1) C'était la route que l'on suivait alors ; le passage actuellement suivi fut découvert plus tard par d'Iberville.

(2) Hutchinson, *History of Massachusets.*

ral anglais et un autre que le sieur de Portneuf avait pris à l'Acadie, furent portés à l'église au son des tambours. En mémoire de l'heureuse délivrance de Québec, une fête fut instituée sous le nom de Notre-Dame des Victoires, et l'église commencée depuis quelques années, à la basse-ville, sur l'emplacement de l'ancien magasin de la compagnie des Cent-Associés fut destinée à être un mémorial de la protection du ciel (1).

Si l'on avait échappé aux désastres de la guerre, on se trouvait, au commencement de l'hiver, menacé des horreurs de la famine. Les attaques des Iroquois avaient à peine permis de s'occuper des semailles ; aussi la récolte fut presque nulle. Les provisions n'avaient pu être ménagées durant les voyages qu'il avait fallu faire et le temps employé à la guerre. L'intendant, qui voyait les magasins du roi dépourvus de provisions, dispersa les soldats à la campagne et les plaça chez les habitants les plus capables de les nourrir pendant l'hiver. Cette charge fut acceptée non-seulement sans murmure, mais même avec joie. Ces bonnes dispositions, le zèle que tous avaient montré pendant le cours de l'été, les sacrifices qu'ils avaient faits pour repousser l'ennemi, furent honorables pour le pays, et, afin de leur en témoigner sa satisfaction, Louis XIV fit frapper une médaille destinée à perpétuer la mémoire de la délivrance de Québec.

(1) *Lettre de* M. de Monseignat.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Etat de la colonie après le départ de la flotte anglaise—Dispositions hostiles des Iroquois—Frontenac envoie Courtemanche ranimer l'esprit guerrier des Outaouais—Nouvelles incursions des Iroquois—Combat de Repentigny—L'arrivée des vaisseaux de France rétablit l'abondance et la confiance—Seconde tentative des colonies anglaises contre le Canada, confiée à Schuyler—Combat de Laprairie—Belle action de M. de Valrenne—Soupçons de Frontenac sur la fidélité des iroquois du Saut—Son projet d'attaque contre la Nouvelle-York ajourné—Etat de gêne et de misère causé par les malheurs et les appréhensions de la guerre—M. de Villebon, nommé commandant pour l'Acadie, reprend Port-Royal.

La disette qui se fit sentir gravement pendant six mois empêcha d'envoyer des partis de guerre pendant le cours de l'hiver. D'autre part, la petite vérole et les différends survenus, au camp du lac Champlain, entre les Iroquois et les Anglais, empêchèrent ces derniers de harasser la colonie.

Au mois de mars, des députés envoyés par les Abenaquis, informèrent M. de Frontenac qu'ils n'avaient pu venir au secours des Français, parce qu'ils avaient manqué de provisions ; que cependant, ils avaient, pendant l'hiver, continué une guerre opiniâtre contre les Anglais, et en avaient forcé un grand nombre à se réfugier à Boston (1). Selon le rapport de ces ambassadeurs, Phipps avait perdu neuf cents hommes dans son expédition, et était retourné à Boston avec quatre vaisseaux seulement.

Quant aux Iroquois, on ne savait ce qu'il en fallait penser. Une quarantaine d'Agniers vinrent au saut Saint-Louis, sous le prétexte de rendre quelques prisonniers. Ils déclarèrent d'abord qu'ils étaient las de faire la guerre ; que les Agniers désiraient engager les autres nations à conclure une bonne paix ; que huit cents iroquois étaient prêts à tomber sur la colonie et voulaient ruiner tout le pays, depuis Montréal jusqu'aux Trois-Rivières.

« Les guerriers, » dirent-ils, « demandent la paix ; et ils ont déjà résolu de l'obtenir, sans le concours des anciens, qui ne sont pas toujours de bonne foi. » Le père Bruyas, missionnaire du saut Saint-Louis, ne savait s'il fallait les croire ; le

(1) *Documents de Paris*, 1ère *série*, vol. IV. *Lettre de* M. de Frontenac *à M. de Seignelay.*

père de Lamberville doutait beaucoup de leur sincérité. M. de Frontenac connaissait depuis longtemps le caractère des Iroquois ; il savait que le meilleur moyen de les engager à désirer la paix était de témoigner qu'on ne s'en souciait pas, et de continuer vigoureusement la guerre ; en conséquence, il avertit M. de Callières de les laisser conférer avec les sauvages du saut Saint-Louis, sans paraître y prendre aucune part.

Pour inquiéter les ennemis dans une autre direction, il voulut ranimer l'esprit guerrier des Hurons et des Outaouais. Il fallait du courage et une grande habileté pour aller à travers toutes les bandes iroquoises porter à Michillimakinac la nouvelle du revers éprouvé par les Anglais devant Québec, et les avertir de continuer à harceler les Tsonnontouans et les Goyogouins comme ils l'avaient fait durant l'hiver. Courtemanche (1) fut choisi pour ce hasardeux voyage ; accompagné de dix hommes, il surmonta les difficultés de la route, et s'acquitta heureusement de la commission. Déjà les guerriers hurons et outaouais s'étaient mis en marche contre l'ennemi ; les Miamis et les Illinois les avaient suivis. De nombreux partis toujours en campagne, embarrassaient beaucoup les Iroquois, et surtout les Tsonnontouans, plus rapprochés de leur pays. Aussi ces derniers furent-ils bientôt forcés de se retirer chez les Goyogouins, après avoir perdu une partie de leurs guerriers.

La nouvelle de l'arrivée prochaine des ennemis engagea les Canadiens à se tenir sur leurs gardes et à ne point trop s'exposer, en s'éloignant dans la campagne. Cette précaution était nécessaire ; car, au commencement du mois de mai, huit cents iroquois établirent leur camp vers l'embouchure de la rivière des Outaouais (2), et de là se répandirent au nord et au midi du Saint-Laurent dans les environs de Montréal. Un parti de cent vingt hommes se jeta sur la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, brûla une trentaine de maisons, et prit quelques habitants, qui furent soumis aux cruautés ordinaires des Iroquois ; deux cents guerriers, parmi lesquels on comptait des anglais et loups, se glissèrent entre Chambly et la Prairie de la Madeleine, où ils surprirent douze sauvages du saut Saint-Louis, qui, dès le lendemain, furent reconduits à leurs parents par quelques agniers. Ceux-ci publièrent qu'ils venaient traiter

(1) Augustin LeGardeur, écuier, sieur de Courtemanche, était fils du sieur Jean LeGardeur de Repentigny et de Marguerite Nicollet. Il épousa, en 1697, demoiselle Catherine Charest, veuve du sieur Martel, marchand de Québec.

(2) 1ère série, vol. IV : *Lettre de* M. de Frontenac, 10 mai 1691. 2e série, vol. VI : *Lettre de* M. de Bénac.

de la paix ; mais l'on s'aperçut bientôt que le but de leur voyage était de débaucher quelques habitants du village ; ce en quoi ils ne purent réussir. Une troisième bande d'environ soixante-dix hommes prirent, près de la bourgade sauvage de la Montagne, des femmes et des enfants. Bienville accourut pour délivrer les prisonniers, à la tête de deux cents hommes, dont la plupart étaient des iroquois chrétiens. Ceux-ci, en reconnaissant que les ennemis étaient des agniers, laissèrent tomber leurs armes, et refusèrent de combattre, sous le prétexte que, si le sang coulait de part ou d'autre, on ne pourrait plus espérer d'obtenir la paix.

Dans cette occasion, ainsi que dans plusieurs autres, la conduite des sauvages domiciliés parut inexplicable aux Français. Dès lors, l'on commença à croire qu'entre les Iroquois chrétiens et les Agniers, il y avait un traité secret, en vertu duquel les deux partis devaient se ménager mutuellement.

D'autres partis moins nombreux parcoururent le pays depuis Repentigny jusqu'aux îles du lac Saint-Pierre, et firent des dégats considérables, sans être inquiétés ; parce que la disette de vivres empêchait les troupes et les milices de se mettre en campagne.

M. de Vaudreuil, après avoir fait chercher des provisions de maison en maison, put enfin se mettre à la poursuite des ennemis avec environ cent hommes, soldats, volontaires, miliciens ; parmi eux étaient les sieurs de Bienville, le chevalier de Crisasy et Ouréouharé. Ce petit corps joignit un détachement commandé par le sieur de la Mine, capitaine, qui suivait les mouvements d'une bande d'onneyouts. Ces barbares s'étaient arrêtés à Repentigny, et étaient logés dans une maison restée vacante par la fuite des habitants. Le sept juin, les Français s'approchèrent avec précaution du lieu où se tenaient les ennemis ; quinze iroquois étaient couchés sur la terre, et reposaient aussi paisiblement que s'il n'y avait pas eu de Français dans le pays ; ils furent tous massacrés avant d'avoir eu le temps de se reconnaître. Ceux qui étaient dans la maison furent vigoureusement attaqués, et se défendirent vaillamment (1). Bienville, dans la chaleur du combat, s'approcha d'une fenêtre pour regarder à l'intérieur ; il fut renversé d'un coup de fusil, et mourut presque aussitôt. Cette mort ranima le courage des Iroquois, qui connaissaient fort bien le sieur de Bienville, et ils se battirent si courageusement, que cent vingt

(1) *Documents de Paris*, 2e série, vol. VI ; *Lettre de* M. Bénac.

français étaient sur le point d'échouer devant une bicoque défendue par douze guerriers sauvages, lorsque enfin le chevalier de Vaudreuil songea à y mettre le feu. Quand les flammes les environnèrent, les assiégés entreprirent de se frayer un chemin à travers les rangs des français ; huit d'entre eux tombèrent en combattant, trois furent repoussés dans les flammes, où ils périrent. Les Canadiens étaient persuadés que, pour amener les Iroquois à traiter plus humainement leurs prisonniers, il était nécessaire de les traiter eux-mêmes comme ils traitaient les autres.

A peine, de toute la bande, s'échappa-t-il trois ou quatre iroquois blessés, qui allèrent probablement périr dans les bois ; outre M. de Bienville (1), dont la mort fut vivement regrettée, les Français perdirent, en cette occasion, sept ou huit hommes, qui, presque tous, furent tués par leur précipitation et leur imprudence.

Des navires arrivèrent de France au mois de juillet avec des provisions et des secours, qui rétablirent l'abondance et la confiance. On fit aussitôt porter des vivres à Montréal, où toutes les troupes se réunirent. Frontenac voulait y former un corps de sept ou huit cents hommes, pour aller débusquer l'ennemi de la position qu'il tenait depuis le printemps à l'entrée de la rivière des Outaouais. Mais les Iroquois venaient de décamper, et se retiraient du côté de leur pays, probablement parce qu'on les avait informés que les Nipissiriniens, les Tionnontatés, les Miamis et les Illinois étaient en route pour surprendre les cantons supérieurs. Cette dernière nouvelle avait été apportée par M. de Courtemanche, revenu heureusement de Michillimakinac.

Pendant ces trois ou quatre mois, les ennemis avaient sans cesse inquiété toutes les parties du gouvernement de Montréal ; ils avaient empêché les semences, interrompu les communications, massacré ou pris une centaine de personnes, et forcé les colons à se tenir renfermés dans les forts.

Les Anglais songeaient sérieusement à essayer une seconde fois de pénétrer dans la colonie et à s'en emparer ; dans le cours de l'été, ils envoyèrent une ambassade aux Iroquois pour les engager à former un grand parti de guerre qui se joindrait aux troupes de la Nouvelle-Angleterre pour aller fondre sur Montréal. « Il y a longtemps, Corlar, » répondit l'orateur

(1) François Le Moyne, sieur de Bienville, 5e fils du sieur Charles Le Moyne, né à Montréal, le 10 mars 1666. Après sa mort, le nom de Bienville fut donné à un de ses jeunes frères, qui devint le fondateur de la Nouvelle-Orléans.

des cinq cantons, « que tu nous jettes seuls dans le danger ; aujourd'hui tu dois marcher le premier. Pars, et nous te suivrons. » Les Anglais comprirent qu'il n'était plus temps d'amuser les sauvages avec des mots, mais qu'il en fallait venir aux effets (1). L'on convint que les Agniers accompagneraient les soldats, qu'on enverrait de la Nouvelle-York, contre Montréal, et que les quatre autres nations enverraient un parti considérable qui descendrait du lac Ontario par la rivière Cataracoui (2).

Le major Peter Schuyler, connu chez les Iroquois sous le nom de *Quider*, fut mis à la tête d'environ trois cents hommes, anglais, mahingans, sokoquis et agniers. Par bonheur, le jeune Hertel, accompagné de quatre sauvages, surprit des agniers sur la rivière Chambly, et enleva un captif, qui fit connaître que le grand parti des ennemis était déjà sur le lac Champlain. M. de Callières détacha, pour la défense du fort de Chambly, le sieur de Valrenne (3) avec les soldats d'élite de son bataillon et un parti de miliciens conduits par LeBert Duchesne. A ce détachement se joignirent des témiscamingues, des hurons de Lorette, sous la conduite d'Ouréouharé, et quelques iroquois domiciliés. On conjectura que, si les ennemis n'attaquaient point le fort de Chambly, ils se porteraient vers la Prairie de la Magdeleine. Le fort de ce lieu était placé à trente pieds du fleuve, sur une hauteur entre deux prairies. M. de Callières jeta sur ce point sept ou huit cents hommes, partie soldats et partie miliciens. Un cours d'eau serpentait dans le vallon situé à gauche du fort, et faisait tourner la roue d'un moulin à farine ; de ce côté, avait été placé le camp des miliciens, auxquels s'étaient joints quelques outaouais, tandis que celui des troupes régulières était à droite du fort.

Pendant quelques jours, on demeura sans nouvelles des ennemis. La nuit du dix au onze août avait été pluvieuse et obscure ; fatigués par les veilles et trempés par la pluie, les miliciens étaient rentrés au bivouac, et dormaient profondément, lorsque, le onze, une heure avant le jour, les Anglais et leurs alliés, les Agniers et les Loups, se glissèrent par un fossé derrière le moulin, occupé par une garde. La sentinelle tira un

(1) *History of the Five Indian Nations*, Cadwallader Colden, vol. I.

(2) Ainsi nommait-on cette partie du Saint-Laurent qui s'étend du lac Ontario au lac Saint-François.

(3) Clément de Vuault de Valrenne, natif de Saint-Jean de la Poterie, évêché de Beauvais, épousa à Québec en 1689, demoiselle Joanne Bissot, fille du sieur Bissot de La Rivière.

coup de fusil pour donner l'alarme ; au premier choc, une partie de la garde s'enfuit vers le fort, où était M. de Callières, retenu au lit depuis plusieurs jours, et tuèrent six outaouais. Les miliciens surpris gagnèrent le fort avec précipitation. Cependant, les soldats, campés de l'autre côté, entendirent le bruit, et s'avancèrent au secours des leurs sous les ordres de M. de Saint-Cirque, qui commandait en l'absence de M. de Callières. Comme ils approchaient du moulin par la grève, une décharge de mousqueterie brisa la cuisse de Saint-Cirque, tua sur le coup le capitaine d'Hosta, et blessa mortellement le sieur d'Escairac. Malgré la grave blessure dont il mourut trois heures après, Saint-Cirque continua d'animer ses hommes, qui donnèrent tête baissée contre l'ennemi. Cette ardeur les entraîna trop loin, car les plus avancés tombèrent dans une embuscade, où le capitaine Domergue fut tué. Saint-Cirque arrêta les Anglais qui voulaient se jeter dans le fort, et il ne voulut s'occuper de sa blessure qu'après les avoir forcés à lâcher pied. Ils se retirèrent vers le bois, lentement et en prenant le temps d'attendre leurs blessés. Leur perte n'avait été jusqu'alors que de cinq hommes tués et de trente blessés. Celle des Français avait été bien plus considérable : vingt miliciens furent tués, et l'on eut à regretter la perte de quatre capitaines des troupes : les sieurs d'Hosta et Domergue restèrent morts sur le champ du combat ; d'Escairac mourut le lendemain à Montréal, et Saint-Cirque expira en entrant dans le fort, après avoir repoussé l'ennemi (1).

Schuyler, qui s'attendait à se venger sur le fort de la Prairie de la malheureuse affaire de Corlar, fut bien surpris de trouver ce poste défendu par un corps de troupes si considérable. Il se retirait cependant fier des succès qu'il avait remportés, et croyait n'avoir rien à craindre dans sa retraite. Après avoir parcouru une couple de lieues, il fut informé par ses coureurs qu'un corps de français et de sauvages lui barrait le passage. C'était M. de Valrenne, qui de Chambly avait suivi les ennemis aussi rapidement qu'il l'avait pu. Schuyler, s'imaginant qu'il aurait bon marché d'un détachement beaucoup plus faible que le sien, commanda l'attaque, qui se fit avec vigueur. Une première décharge, dirigée contre les Français, leur fit peu de mal ; car, sur l'ordre du commandant, ils se jetèrent à terre derrière deux grands arbres renversés, qui les protégèrent ; cinq ou six d'entre

(1) Passim : *Histoire de l'Eau-de-Vie en Canada ;* La Potherie, *Histoire de l'Amérique ; Lettre de* M. de Frontenac, 25 *octobre* 1691.

eux furent blessés, et le sieur LeBer DuChesne, qui conduisait les Canadiens, le fut si grièvement, qu'il en mourut peu après, à Montréal. Pendant deux ou trois heures, le combat se continua avec acharnement de part et d'autre. Les ennemis combattaient bravement; mais ils éprouvaient une résistance opiniâtre, à laquelle ils ne s'étaient pas attendus. Les Loups furent les premiers à lâcher pied, et furent bientôt après suivis par les Anglais et les Agniers. Sur la place restèrent soixante-cinq anglais, douze agniers et cinq loups, outre un grand nombre de blessés, qui purent se traîner dans les bois pour y mourir.

Dans cette brillante affaire, soldats, miliciens et sauvages rivalisèrent de zèle et de courage ; le sieur DuChesne avait donné l'exemple de la bravoure aux jeunes canadiens qui le suivaient; Paul, chef des iroquois chrétiens, se fit tuer en exhortant les siens à combattre pour la défense de la prière. Routine, chef des Témiscamingues, et Ourécouharé, s'y distinguèrent.

Quant à M. de Valrenne, il s'attira les plus grands éloges. «Depuis l'établissement de la colonie,» écrivait au ministre le comte de Frontenac, «il ne s'est rien passé en Canada d'aussi fort ni de si vigoureux, et l'on peut dire que le sieur de Valrenne a conservé la gloire des armes du roi, et procuré un grand avantage au pays, puisque cela nous a donné moyen d'achever paisiblement nos récoltes, dans lesquelles nous aurions été fort inquiétés, et qui, venant à nous manquer, nous auraient mis dans la dernière désolation. »

Les deux combats de cette journée, qui avait si mal commencée pour les Français, leur coûta assez cher ; car quarante des leurs furent tués, et environ soixante blessés.

Trop fatigués pour suivre les fuyards, les vainqueurs s'arrêtèrent pour se reposer, derrière un abattis qu'ils firent pour se garder d'une surprise. La nouvelle de cette victoire avait été promptement portée à la Prairie de la Madeleine, et Valrenne vit bientôt arriver de ce lieu un corps de cent vingt iroquois du saut Saint-Louis, frais, dispos et capables de détruire les bandes ennemies dans leur retraite. A peine eurent-ils appris que des agniers étaient avec les Anglais, que leur ardeur se dissipa, ils se contentèrent de visiter les morts, de les compter et de les dépouiller. Cette conduite servit à augmenter les soupçons de M. de Frontenac contre les Iroquois chrétiens, au sujet de leurs rapports avec leurs compatriotes infidèles. Les jésuites cherchèrent à excuser la con-

duite des guerriers du saut ; mais, dans le public, on resta sous l'impression qu'il existait une intelligence secrète entre les Iroquois domiciliés et ceux qui étaient restés dans leur patrie ; dans les circonstances difficiles, les uns et les autres semblaient s'entendre pour se ménager mutuellement.

En passant sur le territoire occupé par les Français, les Iroquois chrétiens tenaient à conserver leur indépendance : ils devenaient les amis des Français, ils consentaient volontiers à combattre contre les Anglais et contre les nations ennemies de la leur ; mais ils souhaitaient ménager leurs frères et leurs anciens amis, dont ils s'attendaient à être ménagés à leur tour. Souvent, des familles étaient partagées, de manière qu'une partie de leurs membres était au saut Saint-Louis, tandis que l'autre demeurait dans les bourgades des cantons iroquois.

Le marquis de Seignelay (1), ministre et secrétaire d'état, qui avait dirigé les affaires de la marine et des colonies depuis plusieurs années, était mort au mois de novembre 1690, et avait été remplacé par le comte de Pontchartrain (2), parent de M. de Frontenac. C'est à lui que le gouverneur du Canada, dans l'automne de 1691, rendit compte de l'état de la colonie, et exposa ses projets pour l'année suivante. Du gouverneur de Massachusets, et du sieur Nelson, un des principaux citoyens de Boston, il avait reçu des lettres dans lesquelles on le priait de faire rendre les prisonniers anglais détenus par les Abenaquis, et on lui proposait la neutralité entre les deux colonies, quoique la guerre continuât en Europe entre la Grande-Bretagne et la France. Le gouverneur du Massachusets agissait-il sincèrement ? M. de Frontenac en douta, puisqu'on ne parlait pas de renvoyer les prisonniers français détenus à Boston. D'ailleurs, le baron de Saint-Castin avertissait que les Anglais n'avaient d'autre but que celui de profiter de ces échanges de prisonniers pour gagner les Abenaquis et arrêter leurs courses.

Ainsi mis sur ses gardes, M. de Frontenac répondit à M.

(1) Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, fils aîné du grand Colbert, fut formé aux affaires par son père. Il mourut le trois novembre 1690, à l'âge de trente-neuf ans.

(2) Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, né le 29 mars 1643, fut fait contrôleur-général des finances en 1689, ministre et secrétaire d'état le 6 novembre 1690, chancelier de France le 5 septembre 1699 ; mort en 1727, à 85 ans. La famille de Phélypeaux était alliée à celles de Buade et de Beauharnois. Le père de M. de Frontenac avait épousé demoiselle Antoine de Phélypeaux, cousine germaine du père du comte de Pontchartrain.

Bradstreet (1), gouverneur du Massachusets, qu'il n'écouterait aucune proposition de sa part tant que le chevalier d'Aux et M. de Menneval, retenus dans les prisons de Boston, n'auraient pas été rendus à la liberté.

« Bien des raisons, » ajoutait-il dans sa lettre au ministre, « doivent faire regarder la prise de Manathe et de la Nouvelle-York comme le moyen le plus assuré de finir cette guerre et de réduire entièrement l'Iroquois... La seule chose que nous pourrions entreprendre d'ici, serait l'attaque d'Orange, pour laquelle il faudrait encore avoir du temps et des forces autres que celles que nous avons, afin de ne point exposer ce pays en le dégarnissant tout-à-fait. Si on formait le dessein d'aller à Manathe, ce ne pourrait être que par mer, en l'envoyant bombarder, et faisant en même temps débarquer des troupes qui s'en empareraient (2). »

Les circonstances étaient assurément favorables pour une attaque contre la province de la Nouvelle-York, qui se trouvait alors divisée entre deux partis opposés. Le colonel Sloughter venait d'y arriver comme gouverneur. Leisler, représentant du parti hollandais après la chute de Jacques II, avait exercé les fonctions de gouverneur intérimaire, élevé à cette charge par ses partisans et malgré l'opposition des royalistes. A l'arrivée de son successeur à la Nouvelle-York, il fit quelques difficultés de livrer le fort ; Sloughter l'arrêta, ainsi que ses conseillers, et les fit juger par une cour spéciale. Leisler et son gendre, Milborne, furent condamnés à mort, et périrent sur le gibet. Leurs amis, qui étaient favorables aux idées démocratiques, et fortement opposés aux droits de la légitimité, formaient, dans la province, un parti puissant et décidé à soutenir les *franchises* de la colonie.

Frontenac aurait voulu profiter de ces dissensions pour s'emparer du pays qu'il croyait nécessaire au soutien de la domination française en Amérique. Son projet fut ajourné par le ministre, qui répondit que le roi avait besoin de toutes ses troupes, pour soutenir la guerre en Europe, et qu'il suffisait pour le moment de ne pas permettre aux Anglais d'empiéter sur les terres du Canada.

(1) *Lettre de* M. de Frontenac, 10 *octobre* 1691. Simon Bradstreet était un vieillard alors âgé de 86 ans. Il était gouverneur du Massachusets lorsque l'ancienne charte avait été abrogée. Quand Andros fut forcé de fuir de Boston, M. Bradstreet reprit le gouvernement, et le garda jusqu'à l'arrivée de sir William Phipps, en 1692. Il mourut à Salem, en 1697, à l'âge de 94 ans.

(2) *Lettre de* M. de Frontenac, 20 *octobre* 1690.

Quoique les partis considérables d'iroquois, qui avaient été lancés dès le printemps contre la colonie, se fussent retirés, on était encore inquiet dans le gouvernement de Montréal ; la petite guerre continuait ; pendant les récoltes, il avait fallu protéger les moissonneurs, sans quoi beaucoup d'entre eux seraient tombés sous les coups de petites bandes ennemies qui rôdaient de tous les côtés. Presque partout, au-dessus des Trois-Rivières, la misère était fort grande, les habitations avaient été détruites, et les familles étaient réfugiées dans l'étroit espace des petits forts bâtis près des églises de chaque paroisse. Par suite des nombreux combats qui s'étaient livrés depuis le commencement de la guerre, on trouvait dans les campagnes beaucoup de veuves, beaucoup d'hommes estropiés et incapables de travailler ; et de là, beaucoup de familles, composées de jeunes enfants, étaient plongées dans la misère. Toujours sur pied pour donner après l'ennemi, et privés du temps nécessaire pour faire leur chasse, les sauvages chrétiens souffraient beaucoup de la disette générale (1). Par leur connaissance du pays, leur adresse à combattre dans les bois et leur habileté à sonder les profondeurs de la forêt, ils avaient rendu de très-grands services ; aussi l'intendant, M. de Champigny, conseillait-il fortement de les ménager et de leur distribuer des présents ; « car, sans cela, » écrivait-il, « ils pourraient se retirer avec nos ennemis, qui sont leurs parents, et ensuite venir contre nous, ce qui pourrait causer la destruction de tout le pays, par la connaissance qu'ils en ont. »

Celui des indigènes en qui M. de Frontenac se confiait le plus, était l'iroquois Ouréouharé, que plusieurs des nations iroquoises avaient voulu obtenir pour chef. Il s'était distingué dans l'affaire de M. de Valrenne contre les Anglais. A peine de retour à Montréal, il donna la chasse à quelques iroquois, qui avaient enlevé trois français à la rivière des Prairies ; il leur tua deux hommes, en prit quatre, et délivra les prisonniers.

En attendant que des circonstances favorables permissent d'attaquer la Nouvelle-York, M. de Frontenac crut qu'il serait à propos de reprendre Port-Royal. L'Angleterre paraissait s'occuper fort peu de l'Acadie, depuis qu'elle l'avait reprise ; en effet, les immenses territoires qu'elle possédait au sud, l'intéressaient bien davantage. Villebon était passé en France pour proposer au ministre les moyens de s'emparer de Port-Royal, dont la prise serait suivie de celle de tout le pays. Il

(1) *Lettre de* M. de Champigny, 12 *novembre* 1691.

répondait de chasser les Anglais de l'Acadie, avec le seul secours des Abenaquis, si on voulait le charger de cette entreprise.

Ses offres furent acceptées, et il fut nommé commandant dans l'Acadie. Dès le mois de juin, il s'embarqua sur le *Soleil d'Afrique*, qui passait alors pour le meilleur voilier de l'Europe (1), et arriva à Québec au commencement de juillet. Comme le comte de Frontenac craignait que les Anglais n'eussent le dessein de venir de nouveau assiéger Québec, il retint ce vaisseau, ainsi que celui du capitaine du Tast, qui avait été expédié de La Rochelle pour faire le voyage de la baie d'Hudson, et il ne leur permit de partir qu'au commencement du mois de septembre. Du Tast reçut l'ordre de croiser, tant que ses vivres le lui permettraient, à l'embouchure du Saint-Laurent; Bonaventure, qui commandait le *Soleil d'Afrique*, fut chargé de conduire Villebon dans l'Acadie, de passer à Port-Royal, de pousser jusqu'à Boston et à la Nouvelle-York, et de bien examiner les côtes entre ces deux villes.

Villebon débarqua au Port-Royal avec cinquante soldats et deux pierriers. Le pavillon d'Angleterre flottait encore sur le fort; mais il n'y restait plus de soldats anglais. Le drapeau français fut hissé ; et, le lendemain, devant les habitants réunis, Villebon, au nom du roi de France, prit de nouveau possession de Port-Royal et de toute l'Acadie. Quoique attachés à la mère patrie, les Acadiens ne savaient trop s'ils devaient se réjouir ou s'attrister du retour des soldats français : ils avaient, depuis quelques années, si souvent été privés de la protection de la France, et, par leur voisinage de la Nouvelle-Angleterre, ils étaient tellement exposés aux courses continuelles des Anglais, qu'ils avaient le droit de craindre que l'arrivée des soldats français ne les engageât dans de nouveaux troubles. Villebon, se rendant peu après à la rivière Saint-Jean, s'empara d'un bâtiment sur lequel étaient l'ancien gouverneur anglais de Port-Royal, et le sieur Nelson, marchand qui était, à Boston, le chef d'un parti opposé à celui de Phipps. Nelson avait, dans plusieurs circonstances, donné des témoignages de bienveillance pour les Français ; dans la paix, aussi bien que pendant la guerre, il leur avait rendu des services si importants, que, lorsqu'il fut amené prisonnier à Québec, M. de Frontenac le reçut avec beaucoup de marques d'estime, et lui accorda une liberté presque illimitée.

(1) *Histoire de la Nouvelle-France.* Charlevoix ajoute que ce vaisseau faisait sept lieues par heure.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Diverses incursions des Iroquois—Phipps sollicite de l'aide en Angleterre pour une nouvelle expédition contre le Canada—Nouvelle charte de la Nouvelle-Angleterre—Increase et Cotton Mather—Croisade contre les sorciers—Terreneuve négligée—Les Anglais attaquent Plaisance, et se retirent après avoir canonné la place, et brûlé la Pointe-Verte—Mauvais succès de leur entreprise contre l'Acadie—Expédition contre le fort de Pemquid manquée—Etat de la Nouvelle-Angleterre—Ingolsby exhorte les chefs iroquois à tenir constamment des partis en campagne—Réponse de l'orateur des Onneyouts—Expédition des sieurs de Mantet, de Courtemanche et de la Noue contre le canton d'Agnié—Retraite pénible, revers causés par la conduite capricieuse des sauvages alliés—Avis d'un nouvel armement des colonies anglaises contre le Canada—Embarras de M. de Frontenac—Huit cents iroquois aux Cascades—M. de Callières marche contre eux—Les apparences de guerre disparaissent.

Pendant le cours de l'été, le gouverneur détacha un parti pour visiter le fort de Frontenac, et connaître l'état dans lequel il se trouvait. « Ce ne sera pas, » écrivait-il, « une chose bien difficile de le rétablir quand la conjoncture sera favorable ; c'est un poste d'une si grande conséquence, soit dans un temps de guerre, soit dans un temps de paix, qu'il ne la faut pas perdre quand elle se rencontrera. »

Avant de rétablir ce fort, il fallait songer à mettre Québec en état de défense. C'est ce dont s'étaient occupés le gouverneur et l'intendant, depuis l'entreprise de Phipps. Les travaux avaient cependant été assez peu importants, par suite du peu de secours pécuniaires que pouvait envoyer le ministre, au milieu des énormes dépenses que faisait le roi pour soutenir la guerre en Europe (1).

Les premiers mois de 1692 furent marqués par de nombreuses incursions des Iroquois; ils semblaient vouloir se dédommager du peu de succès qu'avaient eu leurs partis de guerre durant l'automne. Au mois de novembre, trois cent cinquante hommes, onnontagués, guoyogouins, tsonnontouans, voulurent surprendre la bourgade du saut Saint-Louis. Pré-

(1) Dans les règlements passés au mois de novembre 1691, on trouve l'article suivant : " Le conseil a permis et permet aux bourgeois et habitants de la basse ville, d'y faire un puits au lieu qui sera désigné, et de faire venir de France une pompe, façon de Hollande, pour jeter de l'eau sur les maisons en cas d'incendie, le tout à leurs frais et dépens, ainsi qu'il a été par eux proposé."

venu de leurs intentions, M. de Callières envoya des troupes en ce lieu et dans les forts voisins ; grâces à cette précaution, après quelques escarmouches assez vives, les ennemis furent forcés de se retirer sans avoir causé de graves dommages. Une bande, aussi nombreuse, composée d'agniers, de loups et d'onneyouts, s'avançait dans le même temps par le lac Champlain ; la retraite précipitée de leurs compatriotes, découragea ces derniers, et les engagea à se retirer. Quarante d'entre eux, cependant, se glissèrent au millieu des habitations françaises, et firent quelques prisonniers.

Vers la fin du même mois, des agniers, cachés dans les bois, près de la montagne de Chambly, surprirent des chasseurs du saut Saint-Louis, en tuèrent quatre, et en firent huit prisonniers. L'alarme fut portée au village ; cinquante iroquois chrétiens poursuivirent les agniers, les joignirent près du lac Champlain, détruisirent la bande, et délivrèrent les prisonniers.

Cinquante tsonnontouans faisaient la chasse d'hiver dans les environs de la rivière Catarakoui ; d'autres partis étaient dispersés dans les environs. On sut, à Montréal, qu'ils avaient l'intention de descendre au printemps, pour harceler les habitants, pendant le temps des semailles. Au mois de février 1692, M. de Beaucourt, capitaine réformé, eut ordre de se porter de ce côté avec trois cents hommes, partie français, partie sauvages. A l'île Toniata, au-dessous de Catarakoui, il rencontra des chasseurs tsonnontouans, en tua vingt-quatre, et délivra le sieur de la Plante (1), officier gardé parmi eux comme prisonnier depuis plus de trois ans (2).

Par les prisonniers, on apprit que cent tsonnontouans chassaient près du saut de la Chaudière, sur la rivière des Outaouais ; qu'ils y demeureraient après la fonte des neiges, et que deux cents onnontagués, sous la conduite de la Chaudière-Noire, chef renommé, les y viendraient joindre, et que tous ensemble y demeureraient pendant la belle saison, pour arrêter les Français à leur passage.

On attendait de Michillimakinac un grand nombre de canots chargés de pelleteries et qu'on n'aurait pas voulu laisser tomber entre les mains des Iroquois. Frontenac, averti du danger, manda au chevalier de Callières de faire partir Lanoue, avec quarante voyageurs canadiens, pour reconnaître si la voie était libre sur la rivière des Outaouais. Lanoue revint sans avoir aperçu d'ennemis ; quelques-uns de ses hommes, cependant,

(1) Lerigé de la Plante.
(2) *Documents de Paris*. Relation de ce qui s'est passé de 91-92.

s'étant écartés de la route suivie par les autres, avaient aperçu plusieurs iroquois. M. de Frontenac le renvoya avec trente français et trente sauvages ; et, en même temps, il le fit suivre par Tilly de Saint-Pierre, chargé d'un duplicata des ordres qui étaient envoyés à Louvigny. Saint-Pierre passa par une voie écartée ; il suivit la rivière du Lièvre, et échappa aux bandes ennemies : tandis que Lanoue fut, une seconde fois, obligé de s'arrêter pour ne pas exposer ses gens, au milieu des partis iroquois qui infestaient les passages difficiles.

Une troisième fois, il se remit en route pour accompagner soixante sauvages de la nation des Têtes-de-Boule, venus de la hauteur des terres, du côté de la baie d'Hudson, pour vendre leurs pelleteries. Cette fois, Lanoue était escorté par trente hommes, commandés par de la Gemeraye, lieutenant, et deux fils du sieur Hertel. Tandis qu'ils faisaient le portage du Long-Saut de la rivière des Outaouais, ils furent attaqués subitement par des iroquois cachés dans le bois voisin. Les sauvages alliés s'enfuirent à la première décharge ; la Chaudière-Noire, qui avait avec lui environ cent quarante hommes, s'acharna contre les Français, qui se défendirent courageusement. Plusieurs des meilleurs soldats avaient été tués, et la lutte devenait à peu près inutile ; les officiers français se jetèrent dans leurs canots avec les hommes qui leur restaient. L'embarcation sur laquelle étaient Saint-Michel et les deux Hertel, tourna, et tous trois furent faits prisonniers ; plus heureux, la Gemeraye et quelques soldats s'échappèrent et se rendirent sans autre accident à Montréal.

Pendant quelque temps, la Chaudière-Noire resta tranquille, et les semailles purent s'achever paisiblement. Frontenac voulut profiter de ce moment de repos pour descendre à Québec, où il espérait trouver les secours qu'il attendait de France. Il en trouva, en effet, une grande partie apportée par des navires marchands, qu'avait escortés le vaisseau du roi le *Poli*, sous les ordres du sieur d'Iberville.

La joie, causée par ces arrivages, fut troublée par le cri de guerre de la Chaudière-Noire ; le quinze juillet, ce chef iroquois tombait sur les habitations de La Chesnaie, et enlevait quatorze hommes qui faisaient sécher du foin. Sur l'ordre du chevalier de Callières, du Plessis Faber (1) conduisit cent soldats à la poursuite des ennemis ; le chevalier de Vaudreuil en mena deux cents autres. Les ennemis s'aperçurent que l'affaire allait devenir fort sérieuse ; ils se jetèrent dans les bois, et

(1) Ami de Vauban.

s'éloignèrent avec précipitation, après avoir abandonné leurs canots et leur bagage. Un captif, qui avait été pris en même temps que la Plante, le sieur de Vildonné, profita de l'occasion pour s'échapper d'entre leurs mains ; il fit connaître au gouverneur que les Iroquois, à la suite de leur chasse d'hiver, avaient caché beaucoup de pelleteries près du Long-Saut. C'était là sans doute qu'ils allaient se réunir, et qu'il fallait aller les chercher. Vaudreuil partit de Montréal, à la tête de quatre cents hommes, tant français que sauvages. Le quatrième jour, il était arrivé au Long-Saut ; cent hommes restèrent à la garde des canots et des bateaux, pendant que les autres s'avançaient en bon ordre. Quelques iroquois, qui coupaient du bois dans la forêt, aperçurent les Français, et poussèrent un cri d'alarme. Malheureusement les sauvages alliés y répondirent avec tant de force que le camp des ennemis, peu éloigné, fut mis en émoi. On ne put l'entourer comme on l'avait espéré, et il resta ainsi une voie ouverte par laquelle quelques fuyards purent échapper.

Après une vigoureuse résistance, les Iroquois furent poussés à l'eau ; vingt d'entre eux avaient été tués à la première attaque, un grand nombre se noyèrent, et dix-neuf furent faits prisonniers ; neuf des français pris à La Chesnaye furent délivrés. Le redoutable chef la Chaudière-Noire put atteindre le rivage opposé de la rivière, et se mettre en sureté, laissant toutefois derrière lui sa femme, qui fut conduite au Saut. Deux cents guerriers iroquois avaient été engagés dans ce combat, et tous auraient été passés au fil de l'épée, sans les cris des sauvages alliés. Dans cette rencontre, les Français perdirent onze hommes, parmi lesquels étaient quatre officiers. Malgré cet avantage considérable, il n'y avait pas encore de sécurité à l'intérieur de la colonie.

Peu de jours après cette expédition, le sieur de Lusignan, capitaine réformé, qui avait conduit des bateaux aux Trois-Rivières, fut, à son retour, tué par des iroquois dans les îles du lac Saint-Pierre, et son parti fut obligé de se disperser (1).

Au milieu du mois d'août, M. de Frontenac arriva à Montréal, avec trois cents miliciens du gouvernement de Québec ; ce secours était nécessaire pour protéger les moissonneurs durant la saison des récoltes.

Le gouverneur trouva deux cents outaouais, qui avaient dû laisser leurs pelleteries en chemin, dans la crainte où ils,

(1) La Potherie, *Histoire de l'Amérique*, vol. III.

étaient d'être attaqués par la Chaudière-Noire. Frontenac désirait beaucoup les engager dans une expédition contre les Agniers ; mais ils refusèrent, sous le prétexte qu'on avait besoin d'eux dans leur pays, pour défendre les femmes et les enfants.

A l'ouest, en effet, les alliés étaient souvent aux prises avec les Iroquois ; les Illinois eux-mêmes s'étaient avancés vers le haut de la Belle-Rivière, où ils avaient détruit plusieurs familles iroquoises. Ce peuple avait été encouragé à faire ces courses par messieurs de Frontenac et de La Forest, à qui le roi avait accordé le fort Saint-Louis des Illinois, depuis la mort de La Salle.

Neuf navires mouillèrent à Tadousac, vers la fin de l'été. Espérant recevoir les recrues qu'il avait demandées pour remplir les vides causés parmi les troupes par la guerre des Iroquois, M. de Frontenac descendit à Québec ; son embarras fut grand, quand on l'informa qu'on ne lui avait pas encore envoyé de soldats.

Phipps, en effet, menaçait de prendre sa revanche contre Québec, et faisait de grands préparatifs pour une nouvelle expédition. La nouvelle de sa décision fut confirmée, vers le même temps, par le chevalier d'Aux, qui arriva à Québec avec deux abenaquis. Après une longue captivité, il avait réussi à briser ses fers, et à s'échapper des prisons de Boston, où on l'avait retenu contre le droit des gens.

Sir William Phipps, après son échec devant Québec, était passé en Angleterre, pour obtenir de l'aide contre la colonie française. Il avait des amis, et portait des recommandations à Londres, il trouva Increase Mather, agent de la province de Massachusets et l'un des ministres les plus célèbres de Boston (1).

Sous Guillaume III, le calvinisme était en faveur, et les ministres jouirent d'une grande autorité dans la Nouvelle-Angleterre. Au lieu de rétablir l'ancienne charte, le roi en fit dresser une nouvelle, qu'il remit à l'agent de la colonie, en lui permettant de nommer le nouveau gouverneur. Mather ne manqua pas de désigner son ami, sir William Phipps ; tous

(1) La famille des Mather a joué un grand rôle dans la colonie du Massachusets, Richard Mather, ministre non-conformiste, fut interdit en Angleterre, parce qu'il ne portait pas le surplis. Il passa en Amérique en 1635, et s'établit en 1636 à Dorchester, où il fut chargé du soin d'une église qui venait de s'y former. Quatre de ses fils furent ministres. Le plus célèbre fut Increase, président du collége de Harward ; Cotton Mather, fils d'Increase, et qui devint aussi ministre, a été le plus connu de tous les Mather. Son grand ouvrage, Magnalia Christi, est un curieux mélange d'histoire, de théologie et de politique.

deux reprirent ensemble le chemin de la Nouvelle-Angleterre, et arrivèrent à Boston le quatorze mai 1692. Phipps était porteur de la nouvelle charte et des provisions par lesquelles il était nommé gouverneur. A l'ancienne colonie de Massachusets, étaient ajoutées celle de Plymouth, le Maine, la Nouvelle-Ecosse, tout le pays en arrière jusqu'au Saint Laurent, les îles Elizabeth, de Nantucket et de Martha's Vineyard. « Le temps favorable est arrivé, » écrivait Cotton Mather, « oui, le temps favorable est arrivé. Au lieu d'être sacrifié aux fantaisies de gouverneurs iniques, je vois dans le conseil mon beau-père, mes parents et plusieurs membres de mon église (1). Le gouverneur de la province n'est pas mon ennemi ; c'est moi qui l'ai baptisé ; il est une de mes ouailles et l'un de mes plus chers amis.» « J'ai obtenu du Seigneur, » ajoutait-il dans l'enthousiasme, « le privilége d'annoncer que son royaume approche.»

Cotton Mather avait alors besoin du secours de ses amis ; car il était engagé dans une rude croisade contre les sorciers, et Phipps lui-même se trouva tellement embarrassé dans cette affaire, et dans l'opposition que souleva la nouvelle charte, qu'il ne put rien entreprendre de sérieux contre le Canada. L'ancienne charte accordait beaucoup à l'esprit de républicanisme qui distinguait la population de la Nouvelle-Angleterre ; la nouvelle remettait à la couronne le droit de nommer le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, le secrétaire et les officiers de l'amirauté ; elle accordait au gouverneur un contrôle fort étendu sur les actes de l'assemblée générale ; elle ne renfermait pas une constitution ecclésiastique, et, au lieu de maintenir les anciens règlements contre les innovations religieuses, elle accordait la liberté de conscience à tous, les catholiques néanmoins exceptés Il semble qu'elle était en tout favorable aux idées républicaines et intolérantes.

Une étrange illusion s'était emparée des esprits, au village de Salem, maintenant Danvers ; de là, elle s'était étendue dans tout le comté d'Essex, et avait même envahi quelques autres portions de la province de Massachusets.

Cotton Mather avait écrit sur la démonologie ; dans ce traité, il avait expliqué les moyens de reconnaître les opérations des démons parmi les hommes. Cet ouvrage, les explications qu'en donnèrent certains ministres, peut-être aussi des circonstances

(1) L'on ne doit pas oublier que, parmi les indépendants de Boston, chaque réunion religieuse (congrégation), présidée par un ministre, devenait une église formant un tout et indépendante de toute autre église. Malheur, cependant, à ceux qui n'adoptaient pas le système religieux de la majorité. Ils étaient souvent fort maltraités.

locales, avaient préparé les esprits à recevoir avec facilité des histoires appuyées sur les merveilles du monde invisible.

Au mois de février 1692, une fille et une nièce du ministre de Salem, se plaignirent d'avoir été ensorcelées par une femme sauvage. Sous une sévère flagellation, elle avoua qu'elle s'était livrée à des jongleries. Une fois la porte ouverte aux accusations, l'on trouva partout des sorcières, qui furent traînées devant les tribunaux. En général, les dépositions des témoins semblèrent confirmer les avancés de Mather. Aussi, au milieu de l'inquiétude causée par la surprise de voir s'élever un si grand nombre d'adeptes de satan, Mather déclarait hautement que l'attaque furieuse des mauvais anges contre le pays, était un défi qu'ils lui lançaient à lui-même.

Toutefois, il y avait encore peu d'espérance de faire condamner les accusés, parce que le gouverneur Bradstreet ne jugeait point que les témoignages rendus contre eux fussent suffisants pour constater leur délit. Sur ces entrefaites, Phipps arriva dans la colonie avec le titre de gouverneur général ; et, le seize mai, l'ami de Cotton Mather fut installé dans sa charge. Désormais le triomphe de Mather était assuré. Une cour *d'oyer et terminer* fut instituée par une ordonnance spéciale, et Stoughton, le protégé de l'ardent ministre, en fut nommé le président. Le deux juin, la cour, siégeant à Salem, s'occupa de l'accusation portée contre Brigitte Bishop, vieille irlandaise, pauvre, délaissée, et de plus soupçonnée d'être papiste. « Son spectre, » disait un des témoins, « avait fustigé une femme avec des verges de fer.» — « Il lui avait suffi de jeter un regard sur la chapelle de Salem,» écrit gravement Mather, « et aussitôt un démon était entré d'une manière invisible dans ce spacieux bâtiment et en avait renversé une partie. » Elle fut déclarée sorcière, et, malgré ses protestations d'innocence, huit jours après, elle périt sur le gibet. Phipps et son conseil reçurent des remercîments de la part des ministres de Boston et de Charlestown, pour leur vigueur à poursuivre les suppots de Satan.

Dans le cours des mois de juillet et d'août, onze autres personnes furent exécutées, souvent sur le témoignage de leurs plus proches parents, forcés par les tortures à formuler des accusations qu'ils désavouaient ensuite. Une femme, nommée Carrier, vit ses propres enfants placés parmi les témoins que la cour força, par la torture, à l'accuser faussement.

Un ministre, George Burroughs, osa nier qu'il y eût rien de vrai dans toutes ces accusations de sorcellerie. Les juges se

sentirent blessés dans leur amour propre; eux-mêmes, l'accusèrent d'être sorcier, et le condamnèrent à mort. Sur l'échafaud, Burroughs prouva son innocence dans un discours énergique; puis, il récita l'oraison dominicale, gravement, avec ferveur, et sans se tromper. C'était un point décisif dans l'esprit du peuple, qui était persuadé qu'un homme, lié du démon, ne pouvait répéter cette prière.

Des larmes coulèrent des yeux des assistants; beaucoup d'entre eux semblaient prêts à se réunir pour s'opposer à l'exécution. Cotton Mather harangua le peuple, attaqua l'ordination de Burroughs, soutint qu'il était coupable, et avertit de se défier du démon, qui, quelquefois, prenait la forme d'un ange de lumière. Burroughs dut périr sur l'échafaud. Gilles Corry, vieillard octogénaire, refusa de se défendre, fut condamné à *la peine forte et dure;* il fut écrasé entre les pièces de l'instrument de torture. Le vingt-deux septembre, huit autres victimes de la haine ou de la superstition étaient conduites à la potence.

Déjà dans l'espace de trois mois et demi, vingt personnes avaient été mises à mort, accusées de s'être rendues coupables de sortiléges; cinquante-cinq avaient été soumises à la torture, ou forcées par la crainte des supplices à s'avouer coupables. Les accusations devenaient si nombreuses, que des gens, placés dans les rangs élevés de la société, s'en inquiétaient, et, suivant un écrivain de l'époque, la génération des enfants de Dieu était menacée de tomber sous l'arrêt de condamnation. Le zèle de Stoughton se soutenait, et la cour, après ces exploits, s'ajourna au premier mardi de novembre. « D'ici à ce temps,» écrivait Brattle, homme d'un grand sens, « la tenue de la grande assemblée aura lieu, et l'on discutera cette question. Les représentants du peuple doivent arrêter le mal, sinon la Nouvelle-Angleterre sera bouleversée. »

En effet, la cour générale établit un tribunal régulier. Phipps, il est vrai, nomma Stoughton juge en chef; mais le bon sens des jurés suffit pour mettre un terme aux exécutions qui avaient répandu le trouble et la terreur dans la colonie. Par suite de ses rapports intimes avec les chefs de cette croisade contre les prétendus sorciers, Phipps perdit beaucoup dans l'opinion publique; car, dans tout le reste de la Nouvelle-Angleterre, on condamna hautement la conduite des auteurs de ce drame sanglant (1).

(1) Hutchinson, *History of Massachusetts;* Cotton Mather; Calef; Bancroft.

Il est digne de remarque, que le Canada n'a jamais eu à déplorer de semblables écarts de la part des officiers de la justice ; parmi les habitants de la Nouvelle-France, aussi bien que chez leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre, bien des idées superstitieuses avaient cours ; l'on y avait bien foi à l'existence des sorciers français et des jongleurs sauvages ; mais jamais on ne consentit à y juger de prétendus sorciers d'après les règles et les précédents invoqués par des Keeble et des Hale, par des Stoughton et des Mather.

En feuilletant les registres du Conseil Supérieur de Québec, on ne rencontre que trois ou quatre procès intentés contre des personnes accusées de sortiléges. En 1699, deux soldats furent convaincus « d'avoir porté sur leur personne des caractères prétendus magiques et de s'en être servi » ; ils furent condamnés à l'amende et à la prison, et le conseil ordonna qu'ils fussent instruits de manière à reconnaître leur erreur. Les conseillers jugèrent sagement qu'il valait mieux éclairer les coupables de cette espèce que de les faire périr sur un échafaud.

Au milieu des embarras que lui causaient, à l'intérieur, les déplorables affaires de Salem, Phipps en éprouvait de sérieux au dehors. Des tentatives faites pour chasser les Français de Terreneuve et de l'Acadie avaient complètement manqué. Ces deux échecs éprouvés par les Anglais assuraient aux matelots français la jouissance des riches pêcheries de ces côtes.

Terreneuve fut de bonne heure connue des pêcheurs français et anglais ; les Espagnols et les Portugais visitèrent aussi l'île, pour y faire sécher le poisson. Lorsque Jacques Cartier visita Terreneuve, en 1534, les principaux points de l'île, sur les côtes de l'est et du nord, avaient reçu les noms qu'ils ont conservés. Plusieurs établissements y furent commencés dans le seizième siècle, et presque aussitôt abandonnés. Enfin, en 1622-23, Charles II accorda « tout le pays de Terreneuve » à sir George, plus tard lord Baltimore, qui fonda l'établissement d'Avallon, dans le sud-est de l'île, et fixa le chef-lieu de la colonie sur la petite baie de Ferryland, qui retient encore son ancien nom. Il s'y rendit lui-même, accompagné de deux prêtres et d'un petit nombre de catholiques, dans l'espérance qu'il y pourrait jouir en paix de la liberté de conscience. Mais les plaintes de quelques ministres protestants, et les difficultés que présentaient la rigueur du climat et la rudesse du pays, le dégoûtèrent de Terreneuve (1). En 1629, il écrivait à Charles II :

(1) *Calendar of State Papers—Colonial series.*

« J'ai rencontré des difficultés auxquelles je ne puis plus résister, et je me vois forcé de me transporter sous un climat plus doux, dans quelque lieu du Nouveau-Monde, où les hivers sont plus courts et moins rigoureux.... Je désirerais obtenir dans la Virginie une étendue de terre où je pourrais me transporter avec quarante personnes, et où je jouirais des priviléges que m'avait accordés le feu roi Jacques pour l'île de Terreneuve. » Ses vœux furent exaucés, et il trouva dans le sud un lieu où il put être à l'abri des maux qu'il avait éprouvés dans sa colonie d'Avallon.

Par lettres patentes, du mois de novembre 1637, le roi accorda au marquis de Hamilton, aux comtes de Pembroke et de Holland, et à sir David Kertk, « la province de Terreneuve, abandonnée par le comte de Baltimore et par son fils. » David Kertk paraît avoir été le seul concessionnaire sérieux. En 1637, il adressait de Ferryland une demande de protection au célèbre archevêque Law. « L'air de Terreneuve, » disait-il au prélat anglican, « convient parfaitement à toutes les créatures de Dieu, excepté aux jésuites et aux schismatiques : une grande mortalité, qui s'est déclarée au milieu de la première de ces tribus, a tellement effrayé lord Baltimore qu'il a complètement abandonné ce pays (1). » On murmura contre les priviléges accordés à David Kertk, et, sous la république, en 1650, il reçut ordre de laisser Terreneuve, et de se rendre en Angleterre, pour y rendre compte de l'état de ses affaires, en présence de commissaires chargés d'une enquête. L'affaire fut traînée en longueur ; en 1654, les commissaires déclarèrent devant le conseil d'état, que sir David Kertk était mort depuis peu, et que son frère, Jacques Kertk, entravait leurs opérations en prétendant être le possesseur de tous ses biens dans l'île de Terreneuve.

Cependant, les Français avaient négligé d'occuper dans Terreneuve un point où leurs nationaux auraient pu prendre terre et trouver des secours, précaution qui aurait été fort utile aux nombreux vaisseaux basques, bretons et normands employés à la pêche de la morue. Ce ne fut guères que vers le temps où David Kertk laissa l'île, que les Français s'emparèrent de la baie de Plaisance, où ils trouvèrent un des plus beaux ports de l'Amérique Septentrionale. Aux environs, la pêche de la morue était fort abondante, et l'on y trouvait de grandes facilités pour la faire sécher. Le port est au fond de cette baie,

(1) *Calendar of State Papers—Colonial series.*

qui a dix-huit lieues de profondeur, et dans laquelle un navire ne peut entrer que par un étroit goulet. Pour protéger ce passage, et le défendre contre les ennemis, on construisit un fort, qui reçut le nom de Saint-Louis. Cette position, bien défendue, rendait les Français maîtres de la partie méridionale de Terreneuve et des petites îles Saint-Pierre, où il y avait déjà des habitants.

Avant l'année 1660, le gouvernement français s'était peu occupé de cet établissement ; tout y avait été conduit par des particuliers, qui armaient à leurs frais, et menaient les choses à leur guise. Mais, cette année, le sieur Gargot obtint du roi la concession du port de Plaisance, et fut nommé gouverneur de la colonie. Quelque temps après, sa place était occupée par le sieur de la Poype, dans les instructions duquel il était marqué que « Sa Majesté avait été portée à s'assurer de ce lieu et à y établir une colonie, pour maintenir ses sujets dans la possession où ils étaient depuis longtemps, d'y aller faire chaque année une pêche considérable, et par la crainte d'être prévenus par les Anglais. »

M. de la Poype, pendant treize ans, soutint péniblement sa petite colonie, au milieu des embarras de sa position. Au milieu des préoccupations qui l'environnaient, le ministre n'avait guères le temps de songer à secourir un misérable fort comme celui de Plaisance. C'est cependant un établissement voisin, aussi faible et aussi négligé que celui de Plaisance, qui a servi de noyau à l'importante colonie de Terreneuve, et a fourni à l'Angleterre les moyens de former sa redoutable marine. En 1685, le sieur Parat remplaça M. de la Poype ; deux ans après son arrivée, on lui envoya vingt-cinq soldats, commandés par M. Pastour de Costebelle, avec du canon et des munitions. On bâtit un fort et une plateforme, à l'entrée du port ; on arma les habitants, et Plaisance se trouva prêt à se défendre contre les Anglais. C'était une vigoureuse population que celle de ce lieu ; de hardis pêcheurs, des matelots, accoutumés aux dangers, en formaient la base, et les jeunes gens qui étaient nés en ce lieu avaient conservé la rude nature de leurs pères : aussi l'on comptait encore plus sur eux que sur les soldats pour la défense. La colonie aurait été en sûreté, si elle avait eu un chef vigilant ou assez brave pour défendre sa place ; mais on s'était trompé dans le choix qu'on avait fait, et l'on eut lieu de le regretter. Vers la fin de février de l'année 1690, le gouverneur et son lieutenant furent surpris au lit, hors de leur fort, par quarante-cinq flibustiers anglais. Dispersés de côté

et d'autre, les soldats furent facilement arrêtés et désarmés par l'ennemi ; d'autre part, les habitants se rendirent sur la menace que, s'ils résistaient, tous les prisonniers seraient massacrés. Après être ainsi devenus maîtres de la position, les anglais chargèrent leur navire des meubles, des vivres, des instruments de pêche, des armes, des munitions qu'ils trouvèrent ; ils enlevèrent aussi une partie des canons, et jetèrent les autres dans la mer. Avant de faire voile, ils relâchèrent leurs prisonniers, qui se trouvèrent réduits au plus entier dénûment.

Parat, dont la coupable négligence avait causé ces malheurs, réussit à se rendre à l'île de Saint-Pierre, avec quelques hommes, et repassa en France pour essayer de se disculper ; il ne revint jamais à Plaisance. En attendant les ordres de la cour, Costebelle resta chargé du commandement, et le remit, au bout de quelques mois, au sieur de Brouillan, nommé gouverneur de Plaisance.

Sur des renseignements fort circonstanciés, qui lui avaient été donnés, M. de Frontenac avait informé le ministre des intentions hostiles que manifestait sir William Phipps. Depuis qu'il était devenu gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre, il songeait sérieusement à prendre sa revanche, et à exécuter son ancien projet d'expulser les Français de l'Amérique du Nord. En conséquence de ces menaces d'invasion, une escadre partit de France au printemps de 1692, pour arrêter la flotte anglaise, si elle tentait d'entrer dans le fleuve Saint-Laurent. Le chevalier du Palais, qui commandait les vaisseaux français, devait, après avoir rempli ce devoir, se porter contre les postes occupés par les Anglais dans l'île de Terreneuve. L'escadre française s'arrêta à l'île du Cap-Breton, et resta mouillée dans la baie des Espagnols (1), pendant qu'un des vaisseaux s'avançait à l'embouchure du Saint-Laurent, pour surveiller la flotte anglaise. Après avoir longtemps croisé dans le golfe, sans rien découvrir, le capitaine, au temps qui lui avait été désigné, se dirigea vers la baie des Espagnols pour rendre compte de sa mission. Mais un vent violent et obstiné tomba sur son vaisseau, le poursuivit et le poussa vers les côtes de l'Europe. La saison était avancée ; et, le chevalier du Palais, n'apprenant point de nouvelles du croiseur, regagna les ports de France. Il avait attendu au lieu d'agir ; et une occasion favorable de secourir les établissements de Terre-

(1) Aujourd'hui Sydney.

neuve, en attaquant une flotte anglaise, s'était présentée sans qu'il s'en doutât. En effet, pendant qu'une escadre française, renfermée dans un port du Cap-Breton, n'y trouvait rien à faire, de l'autre côté du détroit, une flotte de cinquante voiles, tant navires marchands que bâtiments de pêche, était menacée par les Anglais, et courait le risque d'être détruite dans le port de Plaisance.

Cinq gros vaisseaux anglais, mouillèrent le quinze de septembre dans la baie ; le lendemain ils entraient dans la rade. M. de Brouillan n'avait à sa disposition que cinquante soldats ; il était fort mal pourvu de munitions, et peu en état de résister à une attaque sérieuse de la part de forces si supérieures en nombre. Son fort était commandé par une hauteur d'où la mousqueterie des ennemis pouvait facilement faire taire les batteries du fort. Aussi était-il à craindre que les Anglais ne s'emparassent de cette position. Soixante matelots basques furent placés de ce côté, au milieu des broussailles du rivage, pour s'opposer au débarquement des ennemis. Cette mesure était prudente : à peine avait-elle été prise, que quelques centaines des ennemis, montés sur vingt chaloupes, essayèrent d'aborder en ce lieu. Les basques se jetèrent à leur rencontre avec tant de vigueur, que les capitaines anglais, s'imaginant qu'un corps de troupes était caché dans les broussailles, se retirèrent à force de rames, et allèrent débarquer derrière un cap voisin. L'amiral anglais comprit que la réduction de Plaisance serait un peu plus difficile qu'il ne l'avait cru ; les cinquante navires français fournissaient un grand nombre d'hommes, forts et actifs, qui mettaient de la bonne volonté à se défendre. Il fit inviter un officier français de se rendre sur le vaisseau amiral ; l'on détacha M. de Costebelle, avec lequel s'embarqua le baron de La Hontan ; tous deux furent bien accueillis, visitèrent tout le vaisseau, et purent se convaincre de la force de l'armement. Le *Saint-Alban* seul avait soixante-six canons et environ six cents hommes d'équipage ; les autres vaisseaux, il est vrai, étaient beaucoup plus petits. Après avoir étalé les ressources que possédait sa flotte, l'amiral les renvoya sans les charger d'aucune proposition. A leur retour, cependant, un officier, qui était resté comme ôtage dans le fort, déclara, avant de s'embarquer pour retourner sur son vaisseau, qu'ils étaient envoyés pour s'emparer de Plaisance, au nom de Guillaume III, et que le général Williams sommait le commandant français de lui remettre le fort et tout ce

qui en dépendait. Brouillan répondit qu'il était disposé à se défendre vigoureusement et à faire sauter la place plutôt que de la remettre. Le lendemain, dix-neuf, les ennemis s'approchèrent de Plaisance, et commencèrent une canonnade, qui dura cinq heures, avec si peu de succès, que les Anglais crurent devoir renoncer à leur entreprise. En effet, le vingt-un, la flotte appareilla et fit voile, après avoir brûlé les habitations de la Pointe-Verte, village situé à l'entrée de la rade. Ce fut là le seul avantage que retirèrent les Anglais de leur expédition contre Plaisance (1).

Du côté de l'Acadie, ils ne furent pas plus heureux. En attendant les secours qu'on lui avait promis, et avec lesquels il espérait s'établir à Port-Royal, le chevalier de Villebon s'était retranché dans son fort de la rivière Saint-Jean. Phipps, pour se débarrasser de toute inquiétude de ce côté, voulut le faire enlever. Pour accomplir son dessein, il envoya quatre cents hommes sur trois bâtiments, deux brigantins et un vaisseau de quarante-huit pièces de canon. Villebon n'avait pas de forces suffisantes pour résister à un pareil armement, mais il était décidé à se défendre. Il envoya vers l'entrée de la rivière une petite troupe de français et de sauvages, pour observer les mouvements des ennemis. Ceux-ci, en découvrant ce faible détachement, craignirent qu'on ne leur eût tendu une embuscade, et que Villebon n'eût caché dans les bois voisins un nombre d'hommes plus considérable. Ils ne voulurent point risquer un combat incertain, et prirent le parti de se retirer.

Si Phipps ressentit beaucoup de chagrin du mauvais succès de cette entreprise, il eut la satisfaction de voir échouer les Français dans une tentative à peu près semblable. Au mois d'août, il avait, sur un ordre de la cour, rétabli le fort de Pemquid (2). Le premier n'était que de pieux ; Phipps fit du second la place la plus forte de la Nouvelle-Angleterre. Ces ouvrages étaient destinés à rendre la confiance aux planteurs, qui, depuis la destruction de Casco, en 1690, avaient presque entièrement abandonné le pays voisin. Il y laissa une garnison de soixante hommes, qui inquiétaient les sauvages des environs. Villebon craignit, qu'en conséquence, les Abenaquis ne fussent tentés de s'éloigner des Français, qui ne leur aidaient pas à se défendre, et il représenta à M. de Frontenac l'impor-

(1) La Hontan, *Voyage de l'Amérique*, vol. I.

(2) Pemmaquid, Pemkuit.

tance de détruire cette place. D'Iberville venait d'arriver à Québec sur l'*Envieux*, commandé par M. de Bonaventure ; il devait prendre, lui-même, le commandement du *Poli ;* et les deux vaisseaux, suivis de deux navires, fournis par la compagnie du Nord, devaient faire voile vers la baie d'Hudson, pour enlever aux Anglais le port Nelson. L'*Envieux* ne mouilla devant Québec que le dix-huit octobre ; il était trop tard pour entreprendre, à une saison si avancée, une expédition vers les mers du nord. Le siége de Pemquid fut donc proposé à messieurs d'Iberville et de Bonaventure, qui consentirent avec joie à l'entreprendre. De suite, le *Poli* et l'*Envieux* appareillèrent pour se rendre à Pemquid, auprès duquel devait les rejoindre, à travers les terres, le chevalier de Villebon. Malheureusement pour le succès de ce coup de main, Nelson, toujours prisonnier à Québec, avait profité de la liberté dont il jouissait pour envoyer à Boston deux déserteurs, qui en donnèrent avis au gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre. Quand les vaisseaux parurent devant Pemquid, d'Iberville, qui avait compté surprendre la place, la trouva si bien préparée à le recevoir, qu'il jugea plus à propos de ne pas s'exposer, pendant l'hiver, aux longueurs et aux difficultés d'un siége dont l'issue était incertaine.

La Nouvelle-Angleterre renfermait alors plus de deux cent mille habitants d'origine britannique (1), tandis que le Canada ne contenait qu'environ douze mille français. Le petit nombre de ceux-ci était bien propre à encourager les Anglais à attaquer le Canada ; mais la rude leçon qu'ils avaient reçue devant Québec leur inspirait une prudente réserve vis-à-vis leurs voisins du nord. Malgré leur désir de faire disparaître le drapeau français du sol de l'Amérique Septentrionale, ils comprenaient qu'il y avait plus d'avantage pour eux à s'enrichir par le commerce et les pêcheries, qu'à tenter de nouveau une entreprise qui leur avait si mal réussi une première fois. Chaque année, ils faisaient des préparatifs pour remonter le Saint-Laurent, et quelque incident venait toujours arrêter l'exécution de ce projet. Dans la province de la Nouvelle-York, le capitaine Ingolsby, qui, depuis la mort de Sloughter, remplissait par intérim les fonctions de gouverneur, assembla, à Albany, les chefs des cinq cantons iroquois, vers le milieu du mois de juin. Il les exhorta à ne point donner de repos à leurs ennemis, et à tenir toujours des partis en campagne.

(1) Holme's *American Annals*.

« Frère Corlar, » lui répondit l'orateur des Onneyouts, « tu veux que nous ne donnions aucun repos aux Français ; n'est-ce pas pour assurer la paix à ton pays ? Pourquoi donc ne dis-tu pas un mot de tes jeunes gens, qui doivent nous suivre à la guerre ?... Comment se fait-il que tes frères de la Nouvelle-Angleterre laissent brûler et détruire leurs villes, sans opposer de résistance ? Comment arrive-t-il que le grand roi fasse la guerre, et ne détruise pas ses ennemis ? Qu'il dise un mot à ses sujets, qui sont en-deçà du grand lac, et, dans un été, l'ennemi sera détruit. »

Avant de quitter Albany, les Agniers, dans une conférence secrète, exprimèrent à Ingoldsby leur mécontentement de ce que les autres colonies anglaises ne leur envoyaient point de secours, et ils déclarèrent qu'il en résulterait de funestes conséquences.

Le comte de Frontenac songeait à profiter du temps où les Iroquois seraient fatigués de leurs courses, pour aller les attaquer dans leurs bourgades. M. de Champigny avait ordonné de préparer à Montréal des provisions, des raquettes et des *traînes* pour six cents hommes. Au mois de janvier, un corps, composé de cent soldats, de deux cents sauvages et de plus de quatre cents jeunes canadiens, s'était réuni dans cette ville. Parmi ces derniers, plusieurs venaient de fort loin ; quelques-uns même arrivaient de nouveaux établissements, situés à plus de quarante lieues en aval de Québec. Sur la demande des sauvages du saut Saint-Louis et de la Montagne, les lieutenants Manteht, Courtemanche et Lanoue (1), nés dans le pays et accoutumés dès l'enfance aux voyages d'hiver, furent mis à la tête des français. Vingt-cinq ou trente officiers, dont plusieurs servaient comme simples volontaires, offrirent leurs services. « On peut dire, à l'honneur des Canadiens, » observe un mémoire du temps (2), « que tous les miliciens joignirent cette expédition avec une bonne volonté, qu'on n'espérait pas rencontrer au milieu de gens qui ne peuvent s'éloigner de leurs établissements sans causer un tort considérable à leurs familles. Aussi, » ajoute ce mémoire, « ce serait une grande cruauté que de les obliger de faire ces campagnes à leurs propres dépens. D'ailleurs, la misère qui règne en ce pays, depuis plusieurs années, est une raison suffisante pour exemp-

(1) Dailleboust de Manteht, LeGardeur Tilly de Courtemanche, Rabutel de Lanoue.

(2) *Documents de Paris, Mémoires sur les opérations militaires, depuis le mois de novembre* 1692, *par* M. de Champigny.

ter les miliciens des frais de campagne. » Le gouvernement ne pouvait, en effet, refuser, avec justice, de subvenir aux dépenses de ces hommes courageux, qui s'arrachaient à leurs travaux pour voler à la défense du pays ; depuis trois ans, la guerre enlevait aux champs les bras les plus vigoureux ; les récoltes étaient mauvaises, et la dernière avait été presque entièrement détruite par les chenilles.

Montés sur des raquettes, et traînant leurs vivres sur des *tabaganes*, les soldats de la petite armée laissèrent la Prairie de la Magdelaine le vingt-cinq, pour marcher sur le canton des Agniers. Cette nation, la plus rapprochée des établissements anglais, était la plus à craindre pour la colonie française ; elle fournissait la plupart des partis de guerre qui désolaient le gouvernement de Montréal. Il était donc important de l'humilier et de lui prouver que la protection de ses alliés ne suffirait pas pour la mettre à l'abri de la vengeance des Français.

Le soir du seize février, les français, arrivés au milieu du canton, se partagèrent en deux corps, dont un, sous Manteht et Courtemanche, se dirigea vers une bourgade éloignée d'un quart de lieue seulement ; tandis que l'autre, sous Lanoue, se portait contre un village voisin. Lanoue entra sans obstacle dans la place, et prit cinq hommes, avec quelques femmes et des enfants ; la seconde bourgade fut emportée aussi facilement, les cabanes furent brûlées, et les prisonniers mis sous la garde de Courtemanche. Manteht et Lanoue s'avancèrent rapidement contre une troisième bourgade, beaucoup plus considérable, à laquelle ils arrivèrent dans la nuit du dix-huit. Des chants, et un sourd mouvement à l'intérieur, avertirent les français qu'on y veillait encore. Avaient-ils été découverts? Quelque fuyard y avait-il porté l'alarme ?

Le lendemain, quarante guerriers partaient pour une course contre les ennemis ; et ils se préparaient à leur entrée en campagne par des danses et des chansons de guerre. Peu à peu le silence remplaça le bruit ; tandis que les agniers étaient plongés dans le premier sommeil, les portes furent forcées, les alliés se répandirent dans la bourgade, où ils éprouvèrent peu de résistance. Les français ne perdirent que deux hommes, et une vingtaine d'agniers furent tués. On brûla les cabanes, les palissades et une partie des provisions. Malheureusement, les sauvages alliés trouvèrent le moyen de s'enivrer, et, dans leur ivresse, ils massacrèrent quelques femmes, et firent perdre un temps précieux. Au commencement de la campagne, ils étaient convenus avec les français

de n'accorder aucun quartier aux guerriers ennemis ; mais ils oublièrent leur résolution, et, quand le parti eut rejoint celui de M. Courtemanche, l'on compta plus de trois cents prisonniers, dont cent étaient des hommes en état de porter les armes.

Le vingt-un, on délibéra sur la proposition d'aller attaquer Albany, qui n'était qu'à une quinzaine de lieues. « Nous sommes embarrassés par nos prisonniers, » répondirent les sauvages ; « nous ne voulons pas les tuer, car ils sont nos frères ; ainsi nous n'irons pas attaquer Orange. »

L'alarme avait été portée à Schenectady, par un agnier échappé du premier fort ; il avait été suivi, un peu plus tard, par deux jeunes hollandais, qui avaient été longtemps gardés comme prisonniers au saut Saint-Louis. De Schenectady, la nouvelle de la prise des trois bourgades fut promptement portée à Albany, où l'on fut, en même temps, informé que les Agniers adressaient de sanglants reproches aux Anglais, qui n'allaient pas à leur secours. Le major Schuyler s'offrit de conduire des troupes pour enlever les prisonniers et repousser les Français. A Schenectady, il fut rejoint par un corps de soldats et de miliciens, avec lequel il s'avança vers les villages agniers, où il fut rejoint par trois cents iroquois des cantons supérieurs.

L'armée française se retirait avec ordre ; les prisonniers étaient gardés au centre du corps principal ; l'arrière-garde était formée des français et canadiens les plus dispos et les plus vigoureux.

Le vingt-trois, vers le milieu du jour, au moment où les troupes s'arrêtaient pour se reposer, un agnier du saut donna l'alarme, en annonçant que les ennemis arrivaient en force.

Les commandants français voyaient de graves inconvénients à attendre une attaque, dans les circonstances où ils étaient. Le grand nombre de leurs prisonniers les embarrassait ; ils appréhendaient, d'ailleurs, la famine, s'ils s'arrêtaient dans leur marche pour repousser les ennemis. Ils engagèrent donc les chefs sauvages à ne point perdre de temps sur la route ; mais rien ne put émouvoir ces hommes obstinés, qui voulaient absolument s'arrêter en ce lieu et s'y retrancher. Les français durent céder ; Manteht se mit à l'œuvre, et un fort, construit à la manière sauvage, fut bientôt prêt. Des arbres avaient été renversés et entassés de façon à causer beaucoup d'embarras à ceux qui auraient entrepris de franchir cet obstacle.

Pendant deux jours, il fallut attendre les ennemis en ce

lieu, pour ne pas froisser les caprices des sauvages. Le vingt-sept, on annonça que les ennemis s'approchaient ; on se prépara au combat, parce qu'on s'imaginait qu'ils chercheraient à forcer le camp. Schuyler n'osa cependant l'entreprendre, quoiqu'il eût avec lui près de sept cents hommes. Ses agniers commencèrent, eux aussi, à se retrancher ; les Français essayèrent de troubler l'ennemi dans ses travaux et l'assaillirent par trois fois dans son abattis, et, autant de fois, ils furent repoussés avec perte. Plusieurs des assaillants furent tués, et quinze furent blessés, parmi lesquels se trouva Lanoue.

Les vivres manquaient ; il n'y avait aucun moyen de s'en procurer, tandis que les Anglais pouvaient facilement en obtenir de Schenectady et d'Albany ; le passage de la rivière Hudson pouvait être intercepté par eux ; leur nombre allait s'accroître d'un jour à l'autre ; ces raisons, à force d'être répétées, firent enfin quelque impression sur les sauvages alliés, qui se décidèrent à se remettre en marche.

Pour éviter ces retraites nocturnes, qui se changent souvent en panique, on leva le camp en plein jour. Les troupes françaises se mirent en marche, vers dix heures du matin, le vingt-huit février. Déjà la débâcle avait commencé sur l'Hudson ; les glaces s'étaient brisées et elles étaient emportées par un courant rapide. Par bonheur, au moment où les Français arrivaient sur la berge, un énorme glaçon s'arrêtait, retenu dans un lieu où la rivière se rétrécissait ; le passage se fit assez facilement et sans accident.

Comme le temps était très-froid, et que les Agniers, qui suivaient le major Schuyler, paraissaient aussi peu disposés à se battre que leurs frères du saut Saint-Louis, le commandant anglais n'osa s'avancer plus loin. Il avait recueilli une quarantaine de prisonniers, qui s'étaient échappés, grâces à la négligence des sauvages préposés à leur garde. Ce surcroît de bouches servit à épuiser les vivres dans le camp des Anglais, qui eurent beaucoup à souffrir de la faim (1).

Ainsi débarrassés du voisinage de leurs ennemis, les français continuèrent leur retraite plus lentement ; ce fut pour eux un grand soulagement, car le transport des blessés occupait un grand nombre d'hommes et rendait la marche difficile.

(1) Un jour, pendant ce voyage, Schuyler, visitant les sauvages, fut invité à boire du bouillon qu'ils semblaient eux-mêmes avaler avec délices. Il se rendit à leur invitation, et, pressé par la faim, il commença à manger, lorsqu'une main d'homme, qu'il retira de la chaudière, lui ôta complètement l'appétit.

Quand on fut arrivé au lac Saint-Sacrement, la plupart des iroquois du Saut s'éloignèrent pour faire la chasse. Les vivres manquaient; ceux qu'on avait laissés en ce lieu s'étaient gâtés, et ne purent point servir. Par ce contretemps le jeûne devint général, et l'on eut à souffrir, pendant le reste du voyage, une telle misère, qu'on regardait comme heureux ceux qui pouvaient prendre part à un potage fait avec de vieux souliers.

De la rivière Chazy, qui est à seize lieues de Montréal, on dépêcha des exprès au chevalier de Callières pour le prier d'envoyer des provisions. A peine eurent-elles été reçues au camp que tous les hommes valides poussèrent en avant vers Montréal, où la plupart arrivèrent exténués de fatigue le seize et le dix-sept de mars.

Les blessés furent laissés dans un petit fort, sous la garde de quelques braves volontaires, avec lesquels restèrent les sieurs de Courtemanche et de Villedonné.

Cette expédition avait eu un commencement heureux ; elle aurait eu un succès complet, si les commandants n'avaient été forcés de condescendre aux caprices des sauvages alliés. Elle ne laissa pas cependant de causer une perte considérable aux Agniers, et d'inspirer de la terreur aux Anglais de la Nouvelle-York (1).

L'on apprit au printemps, par des prisonniers, qu'un armement considérable se préparait dans la Nouvelle-Angleterre. Suivant eux, Nelson avait instruit l'ennemi de l'état dans lequel était Québec, et des moyens qu'il fallait employer pour s'en emparer. La ville avait pu repousser l'armée de Phipps ; mais elle n'était pas en état de résister à des forces beaucoup plus considérables que l'on annonçait.

Il devenait nécessaire de donner plus de force et d'ensemble aux retranchements ; aussi, le gouverneur et l'intendant se hâtèrent de pourvoir à la défense de la place. Ils confièrent les fonctions d'ingénieur militaire au sieur Dubois-Berthelot de Bécancour, qui, dès le commencement du printemps, se mit à l'œuvre et répara soigneusement les défauts des anciennes fortifications.

Quoique la défense de Québec parût l'affaire la plus urgente, beaucoup d'autres mesures appelaient l'attention des autorités. Depuis plusieurs années, les pelleteries de l'ouest s'étaient accumulées dans les magasins de Michillimakinac ; il était

(1) *Documents de Paris ; History of the Five Indian Nations, by* Cadwallader Colden ; *Histoire de l'Amérique, par* La Potherie.

important de les faire descendre, puisqu'elles formaient la principale partie des retours que la colonie envoyait en France. Comme l'on était sans cesse menacé de quelque irruption des Iroquois, l'on ne pouvait dégarnir l'intérieur du pays de ses défenseurs pour les envoyer à Michillimakinac; l'on aurait même voulu en rappeler deux cents français qui s'y trouvaient. Le comte de Frontenac prit enfin le parti d'y envoyer le sieur d'Argenteuil, avec dix-huit canadiens, pour porter des instructions à Louvigny, commandant de Michillimakinac. La petite troupe d'Argenteuil fut escortée, jusqu'au delà des passages les plus dangereux, par des sauvages du Saut et de la Montagne et une vingtaine de volontaires français, tous sous les ordres du sieur de La Valterie. A son retour, cette escorte fut soudainement attaquée par une bande nombreuse d'iroquois, qui se tenaient cachés sur les bords d'un rapide, près de l'île de Montréal. La Valterie et trois de ses hommes furent tués ; leurs compagnons réussirent à s'échapper. D'Argenteuil fit heureusement son voyage, et remit à Louvigny l'ordre de ne retenir qu'autant de français qu'il en faudrait pour garder les postes de l'ouest, et de renvoyer les autres avec le convoi.

De différents côtés, le gouverneur général apprit qu'une flotte anglaise, fort considérable, se trouvait dans le port de Boston, et qu'elle se préparait à prendre la mer pour venir assiéger Québec, en même temps que huit cents iroquois et six cents anglais se porteraient contre Montréal. Plus les menaces d'invasion se multipliaient, et plus l'énergie et l'activité du comte de Frontenac se déployaient. Les travaux pour la défense de Québec se conduisaient avec vigueur ; Sorel et Chambly furent mis en état de résister à l'ennemi ; des lieux de refuge furent fixés sur l'île d'Orléans, pour les femmes, les enfants et les vieillards. A Montréal, M. de Callières fit bâtir un petit fort sur un côteau, qui commande la ville ; c'était un quarré long, à quatre bastions, garni de fraises et de palissades, et entouré d'un fossé.

Huit cents iroquois parurent en effet aux Cascades, à l'extrémité du lac Saint-Louis, vers le milieu de juillet. Sur l'avis qu'il en reçut, le gouverneur général fit partir en toute hâte le chevalier de Vaudreuil, avec cinq compagnies des troupes du roi, et cent cinquante soldats de recrue, qui venaient d'arriver de France. De son côté, le chevalier de Callières avait réuni huit cents hommes, à la tête desquels il marcha jusqu'aux Cascades. L'ennemi avait disparu. Les chefs du parti avaient été instruits des préparatifs qu'on faisait à Montréal pour les

attaquer ; ils avaient aussi appris que les Anglais devaient porter leurs armes, non du côté de Québec, mais dans une direction tout opposée ; ils craignaient donc d'avoir à soutenir le choc de toutes les forces françaises, et ils comprirent qu'il valait mieux se retirer volontairement. que de s'exposer à être coupés dans leur retraite. En effet, toutes les forces de la colonie pouvaient être portées de ce côté, parce qu'il n'y avait plus rien à appréhender de la part des Anglais. Le puissant armement préparé à Boston était dirigé contre la Martinique ; c'était pour cacher leurs véritables desseins que les commandants de la flotte avaient fait courir le bruit qu'elle était destinée à attaquer Québec. L'on sut plus tard que l'expédition avait échoué ; une fièvre maligne se répandit sur les navires, et, avant leur retour à Boston, l'on avait jeté à la mer les corps de treize cents matelots et de dix-huit cents soldats.

Avant de rentrer en Angleterre, sir Francis Wheeler, commandant en chef, voulut essayer de prendre Plaisance. Sa flotte mouilla dans ce port ; mais quand il eut reconnu une tour en pierre, d'où on le canonnait vivement, il crut qu'il serait plus sage de retourner en Europe, que de faire une tentative infructueuse contre la place (1).

(1) La Hontan ; Holmes' *American Annals ;* Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Grand convoi de pelleteries arrivé à Montréal—Prise du fort Sainte-Anne à la baie d'Hudson—Propositions de paix faites par un chef onneiout—Questions réglées entre l'évêque de Québec, son chapitre et le Séminaire—Fondation de l'Hôpital-Général de Québec, et des Frères Hospitaliers de Montréal—Désaccord des autorités civiles et ecclésiastiques sur la vente des boissons fortes aux sauvages—Politique de Frontenac vis-à-vis des Iroquois ; divers pourparlers—Négociations entamées et rompues entre les Abenaquis et les Anglais—Expédition hardie de Villieu—Prise du fort Nelson à la baie d'Hudson par d'Iberville et de Serigny—Nouvelles hostilités des Iroquois—Frontenac relève le fort de Cataracoui—Partis iroquois défaits par la Durantaie et Courtemanche—Trahison d'un chef huron.

D'Argenteuil avait réussi dans sa mission ; le quatre août, il arriva à Montréal, suivi de deux cents canots chargés d'une immense quantité de pelleteries. Ce convoi portait les principaux chefs des nations du nord et de l'ouest. Averti de cet heureux événement, le comte de Frontenac partit pour Montréal, où il arriva escorté de tous les chefs sauvages, qui étaient allés à sa rencontre jusqu'aux Trois-Rivières. Dans une grande assemblée, les orateurs des différentes tribus haranguèrent le gouverneur, et lui dirent qu'ils venaient pour obéir aux ordres qu'il leur avait transmis par d'Argenteuil. Les Hurons s'étendirent assez longuement et parlèrent des nombreux partis qu'ils avaient envoyés contre les Iroquois. Les Miamis, seuls, s'étaient abstenus de descendre. On en sut la raison : ils avaient reçu, par l'entremise de chasseurs mahingans, quelques présents des marchands anglais, auxquels ils avaient permis de trafiquer sur la rivière Saint-Joseph. M. de Frontenac regarda cette entrée des Anglais dans les pays de l'ouest comme dangereuse pour le commerce français ; aussi, prit-il les moyens de rompre les négociations entamées à ce sujet (1).

Tous les sauvages partirent enchantés de ses manières, et chargés de ses présents. Le chevalier de Tonti, qui commandait toujours aux Illinois, et qui était descendu pour régler quelques affaires, les suivit de près avec un bon nombre de français. Dans ce convoi étaient Courtemanche et Manteth, ainsi que Nicolas Perrot, chargé d'empêcher les Miamis de

(1) *Documents de Paris.*

continuer leurs relations avec les Anglais. Avec eux étaient aussi les sieurs d'Argenteuil, nommé lieutenant de Louvigny, et Lesueur, qui allait former un établissement à Chagouamigon (1), et renouveler l'alliance avec les Sauteurs et les Sioux.

Les nouvelles qui arrivèrent vers le même temps de la baie d'Hudson n'étaient pas aussi bonnes. On avait laissé, l'automne précédent, quelques hommes pour garder le fort Sainte-Anne; avec eux était le père Dalmas, jésuite, qui leur servait d'aumônier, et qui, en même temps, évangélisait les nations voisines. Le cuisinier, dans un accès de folie, tua le chirurgien de l'établissement, pendant l'absence des autres hommes. Revenu un peu à lui-même, il fut poursuivi par l'idée que le père Dalmas avait eu connaissance du meurtre, et deviendrait son accusateur. Ce furieux se débarrassa aussi du zélé missionnaire en lui donnant la mort. Quand ses compagnons revinrent au fort, ils trouvèrent ce malheureux seul, plongé dans la plus noire mélancolie, et s'accusant, dans ses moments lucides, des meurtres qu'il avait commis. Ils le tinrent enfermé jusqu'au printemps, dans l'espoir de l'envoyer alors à Québec par quelque navire français. Au printemps, trois navires anglais, qui avaient hiverné au fond de la baie, attaquèrent le fort. Quoiqu'il n'y eût que cinq hommes pour le défendre, ils résistèrent courageusement à un premier assaut contre quarante anglais. Mais, en voyant le nombre des ennemis s'augmenter considérablement, ils se décidèrent à abandonner le fort et à parcourir deux cents lieues, par des bois affreux, pour se rendre à Montréal. Ils y arrivèrent, en effet, après avoir enduré des fatigues inouies, et rapportèrent que les Anglais avaient trouvé, dans le fort, des munitions de guerre et de bouche, et du castor pour une valeur de cinquante mille écus.

Taréha, chef onneiout, s'était rendu à Québec, au mois de juin, pour entamer une négociation au sujet de la paix ; il y revint, au commencement d'octobre, chargé de nouvelles propositions de la part de son canton. Les Onneiouts remerciaient Ononthio de la réception favorable qu'il avait faite à leur envoyé ; ils protestaient, en même temps, qu'ils ne prendraient aucune part dans les mauvaises affaires des autres cantons. Frontenac répondit par un collier de porcelaine, que dans sa prochaine expédition contre les cantons iroquois, il saurait reconnaître les bonnes dispositions de Taréha et des siens. En même temps que l'ambassadeur onneiout, était venue une

(1) A l'extrémité du lac Supérieur.

matrone du même canton. Elle était attirée par la renommée dont jouissait Ononthio parmi les Iroquois ; elle avait si souvent entendu vanter ses belles qualités, qu'elle désirait se procurer la satisfaction de le voir. Elle avait rendu de grands services aux français prisonniers dans son canton, et c'était à elle que le père Millet devait la vie. Aussi le comte de Frontenac l'accueillit avec bienveillance, et lui fit des présents, ainsi qu'à Tarêha. Suivant Charlevoix, cette femme eut le bonheur de devenir chrétienne ; à son baptême, elle reçut le nom de Suzanne ; s'étant alors retirée au saut Saint-Louis, elle vécut longtemps encore, et édifia cette bourgade par la constante pratique de toutes les vertus.

M. de Saint-Valier passa en France au printemps de 1691, afin d'y traiter quelques affaires qui touchaient aux intérêts de son diocèse. L'archevêque de Paris et le père de LaChaise, confesseur du roi, furent chargés de dresser un règlement pour décider certaines questions qui s'étaient élevées sur leurs droits respectifs entre l'évêque, le chapitre et le séminaire de Québec. Par un arrêt du conseil, donné le onze février 1692, le règlement proposé par les deux arbitres fut approuvé ; le roi ordonna de le faire observer dans la suite. Le nombre des directeurs du séminaire était réduit à cinq ; ils devaient s'occuper principalement à former les jeunes gens appelés à entrer dans l'état ecclésiastique ; ils pouvaient aussi se dévouer aux missions, du consentement de l'évêque. Aucun ecclésiastique n'avait le droit de s'aggréger au séminaire, sans la permission de l'évêque, à qui il était loisible d'employer les anciens aggrégés pour le service de son diocèse, du consentement des supérieurs.

Quant à l'amovibilité des curés, on devait se conformer, en Canada, à la déclaration donnée par le roi pour tout le royaume.

Suivaient quelques déclarations au sujet du chapitre.

La dernière partie réglait que les quatre mille livres données par le roi pour le diocèse de Québec, seraient distribuées en trois parties égales, l'une pour le séminaire, et les deux autres pour les curés et les bâtiments des églises. L'évêque de Québec obtint du roi la permission d'établir, à Québec, un hôpital général, destiné à recevoir « les pauvres mendiants, valides et invalides, de l'un et de l'autre sexe. » Ils y devaient être employés au travail, suivant leurs forces, et même, s'ils en étaient capables, à la culture des fermes dépendantes de l'institution. Plusieurs bourgeois de Québec offraient de contri-

buer les sommes nécessaires, soit pour les bâtiments, soit pour créer des rentes.

Ces lettres du roi furent données au mois de mars 1692, et Mgr. de Saint-Valier, aussitôt après son retour à Québec, dans la même année, les fit enregistrer au Conseil Supérieur. Pressé d'exécuter son projet, il fit, avec les récollets, un arrangement par lequel ils lui cédèrent leur couvent de Notre-Dame des Anges, et l'évêque leur permettait de venir s'établir en ville.

Le soin du nouvel établissement de l'Hôpital-Général fut confié aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui en prirent possession au premier jour d'avril 1693. Les deux communautés restèrent quelques temps unies sous une même supérieure ; mais il fut, bientôt après, jugé à propos de les séparer.

Montréal vit aussi, vers ce temps, quelques-uns de ses citoyens s'unir ensemble pour fonder un établissement du même genre. En 1692, le sieur François Charon offrit sa fortune, qui était considérable, pour la fondation d'un hôpital-général ; c'était un homme pieux, d'une ardente charité, mais un peu excentrique. Plusieurs personnes, animées du même esprit, se joignirent à lui, consacrèrent leurs biens à la bonne œuvre, et se dévouèrent elles-mêmes au service des pauvres. Le plus zélé, aussi bien que le plus constant des associés de Charon, fut le sieur Pierre Leber (1), frère de la célèbre recluse, mademoiselle Jeanne Leber. Sur la demande de l'évêque de Québec, du gouverneur et de l'intendant, le roi approuva, en 1694, cette institution, qui reçut le nom de *Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix*, pour le soin des pauvres vieillards et enfants, tant français que sauvages.

En prenant les moyens de procurer le bien aux pauvres et aux infirmes de son diocèse, l'évêque de Québec dut aussi s'occuper de la répression des désordres que causait en Canada la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Le gouverneur était accusé, par les personnes les plus respectables de la colonie, de ne pas agir, avec assez de fermeté, contre les infracteurs des règlements. Plusieurs mémoires, adressés au roi en 1692 et 1693, présentent, sous de sombres couleurs, les funestes effets de l'avarice des quelques traiteurs, qui, le plus souvent, n'étaient dans le pays qu'en passant. Par l'abus des boissons fortes, la nation des Algonquins s'était presque

(1) L'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec dit que M. Leber fut le compagnon le plus constant de M. Charon, et qu'il vécut d'une manière très-édifiante dans cette maison, où il mourut en réputation de sainteté, en 1707, âgé de 38 ans.

éteinte ; l'on ne pouvait plus obtenir de pelleteries que des peuples de l'ouest ; la plupart de ceux-ci menaçaient de se tourner vers les Anglais, qui attiraient chez eux le commerce, en fournissant des marchandises d'une bonne qualité et à un prix raisonnable, tandis que beaucoup de français vendaient fort cher de mauvais effets, et croyaient attirer les sauvages en les enivrant. De là, il arrivait que les nations qui trafiquaient avec les Anglais étaient ordinairement bien pourvues des choses de première nécessité, tandis que les peuples liés par le commerce avec les Français étaient souvent plongés dans la misère et le dénuement. Le contraste était si frappant, depuis plusieurs années, que les populations des environs des grands lacs, tout en préférant l'humeur et le caractère des Français, et en témoignant leur estime pour les missionnaires, étaient sans cesse attirées vers les lieux où elles trouvaient les marchandises de l'Angleterre. Ainsi, suivant les auteurs de ces mémoires, dont plusieurs étaient des officiers, la traite de l'eau-de-vie ruinait le commerce légitime, détruisait les nations alliées à la France, corrompait les mœurs, avilissait le caractère national. Quelques intrigants, qui, seuls, trouvaient leurs profits dans ce déplorable commerce, avaient réussi à persuader à M. de Frontenac, que les maux étaient bien moindres qu'on ne les faisait, et que les plaintes étaient causées par le zèle trop ardent du clergé. Cependant l'intendant, le commandant du poste de Michillimakinac et plusieurs autres officiers s'unissaient à l'évêque et aux missionnaires pour réclamer contre les désordres dont ils étaient les témoins.

« Les Anglais de la Nouvelle Angleterre, » dit l'auteur d'un des mémoires cités, « quoique protestants, ont si bien reconnu le grand désordre de ces boissons enivrantes, qu'ils firent, il y a quelques années, une ordonnance, par laquelle ils défendent, sous des peines très-grandes, aux anglais de leur colonie, de distribuer aucunes boissons aux sauvages, qui, pendant leur ivrese, les blessaient et les tuaient aussi bien que leurs bestiaux. Quelques gens, » ajoute-t-il, « s'opposent, par intérêt, à cette défense de distribution des boissons aux sauvages ; mais il est bien plus raisonnable de suivre le sentiment de deux évêques de Québec, du séminaire de Saint-Sulpice, qui a nombre d'ecclésiastiques en Canada, et de celui de Québec, comme pareillement de tous les missionnaires et de tous les gens du pays qui sont tous de même sentiment en cela (1). »

(1) *Documents de Paris*, 2ème série, vol. VI.

Ainsi se continuaient, dans la colonie, cette longue contestation qui menaçait de durer encore longtemps ; car si, d'un côté, les ecclésiastiques s'opposaient à la vente des boissons enivrantes aux sauvages, de l'autre, les autorités civiles comprenaient autrement leurs devoirs.

La destruction de leurs bourgades avait ébranlé la fermeté des Iroquois. Pour soutenir Schuyler, le colonel Fletcher, gouverneur de la Nouvelle-York, avait réuni quelques centaines de volontaires ; mais il avait dû les renvoyer dans leurs foyers, en apprenant que les troupes envoyées à la poursuite des Français n'avaient pas été au-delà de l'Hudson, et étaient en marche vers Schénectady. Il réunit les chefs agniers à Albany, leur adressa quelques reproches sur leur peu de vigilance, et finit par leur promettre des secours, pour les engager à continuer la guerre. « Ecoute, Cuyenguirago (1), » lui répondit un des orateurs, « nous sommes écrasés par les combats ; jamais nous n'avons été si cruellement frappés. Mais si toutes les colonies anglaises veulent joindre leurs armes aux nôtres, nous pouvons encore prendre possession du Canada. Si tu nous avais fourni des armes, les Français ne nous auraient pas échappés. »

Vers l'ouest, les Miamis et les Illinois, animés par le chevalier de Tonti et le sieur de la Forêt, avaient, depuis deux ou trois ans, tués plus de quatre cents iroquois des cantons supérieurs. Ces pertes multipliées avaient effrayés les Onneyouts, qui, par les conseils du père Milet, s'étaient décidés à envoyer Taréha sonder les dispositions de M. de Frontenac, au sujet de la paix. Celui-ci ne jugea pas à propos de rejeter entièrement les propositions de l'ambassadeur, dans la crainte d'enlever aux Iroquois toute espérance de paix, et de leur faire prendre des résolutions extrêmes ; il aimait mieux les laisser flotter dans cet état d'incertitude, qui paralisait les efforts des Anglais.

Une autre considération engageait le gouverneur général à ne pas rompre toute négociation avec les Iroquois ; il avait, parmi leurs chefs, des amis qui lui étaient restés attachés et cherchaient à ramener leurs cantons vers la paix. Garagonthié, fervent chrétien, vivait encore à Onnontagué ; il profitait de toutes les occasions pour rétablir la bonne intelligence entre ses compatriotes et les Français, et pour détruire l'in-

(1) Cuyenguirago, signifie la *grande flèche ;* c'était le nom iroquois de Fletcher.— Colden, *History of the five indian nations.*

fluence anglaise. Ce vénérable vieillard était secondé, dans ses intentions bienveillantes, par Téganissorens, regardé alors comme le premier orateur et le meilleur politique de toute l'Amérique. Retiré depuis peu parmi les iroquois chrétiens de la Montagne, Ouréouharé faisait de fréquents voyages dans son canton, et tâchait de calmer les esprits et d'inspirer des sentiments plus favorables à l'égard d'Ononthio.

Malgré l'influence qu'exerçaient ces trois hommes sur toute la nation iroquoise, les Anglais réussissaient toujours à attiser le feu de la discorde. Ils inspiraient de la défiance contre les amis de la paix, ils engageaient les chefs de guerre à se mettre en campagne, et leur promettaient des secours qui n'arrivaient jamais ; chaque année ils annonçaient de nouvelles expéditions contre Québec et Montréal. Dès l'automne de 1693, ils firent courir le bruit, parmi les Abenaquis, qu'au printemps suivant, le Saint-Laurent serait couvert de vaisseaux ; ils ajoutaient que pour éviter les inconvénients du dernier siége, ils mettraient des bordages de fer aux navires qui seraient le plus exposés à l'artillerie française.

Toutes ces promesses servaient à tenir les Iroquois en haleine, et à les empêcher de s'accommoder avec les Français. Toutefois ces rusés barbares, lors même qu'ils reprochaient à leurs alliés de manquer à leur parole, auraient été bien fâchés de les voir seuls maîtres de tout le Canada. En effet, pendant que la lutte durait entre les deux nations européennes, les Iroquois maintenaient l'équilibre entre l'une et l'autre, et étaient recherchés par les deux. Ainsi s'expliquent les fréquentes tergiversations des Iroquois et les contradictions apparentes dans leur conduite ; ils ne voulaient pas s'exposer à être écrasés eux-mêmes, en permettant qu'une des parties belligérantes fût complètement victorieuse. Ainsi, même au plus fort de la guerre, ils savaient s'arrêter à propos et déjouer les plans des Anglais, tout en paraissant les favoriser.

Le comte de Frontenac avait, depuis longtemps, pénétré dans les vues secrètes des sauvages. Aussi, s'il se tenait toujours sur ses gardes, à leur égard, il ne les rebutait point, et prêtait l'oreille à leurs propositions, quand sa dignité lui permettait de s'en occuper. Par cette conduite, il réussissait assez souvent à tirer des prisonniers de leurs mains ; il obtenait quelques mois de trêve, et procurait aux habitants le temps de s'occuper en paix des semailles et des récoltes. D'ailleurs, ses manières nobles et courtoises produisaient un effet remarquable sur les

députés iroquois, dont beaucoup lui restaient sincèrement attachés (1).

Au commencement de 1694, deux onnontagués se présentèrent à M. de Callières, pour lui demander si les députés des cinq cantons seraient reçus par Ononthio. « Ils le seront, s'ils se présentent, » fut-il répondu ; « mais je doute fort qu'ils osent se présenter devant leur père. » Deux mois se passèrent, et l'on n'entendait plus parler des députés.

Enfin, au mois de mai, Téganissorens arriva à Québec, avec huit députés. Le gouverneur les reçut avec bonté, et, dans une entrevue, distingua d'une manière particulière, son ami, Téganissorens. Suivant leurs coutumes, ils attendirent au troisième jour après cette première visite, pour présenter les colliers et débiter leur harangue ; dans la salle du Conseil Supérieur s'étaient réunis, pour cette occasion, les personnes les plus distinguées de la colonie : les conseillers, les ecclésiastiques, les religieux, les officiers ; auprès des ambassadeurs, s'étaient rangés Ouréouharé, ainsi que les chefs du Saut et de la Montagne. Le calumet passa de bouche en bouche parmi les ambassadeurs et les capitaines iroquois de la colonie ; puis, sur un tapis de peau, l'on étendit les colliers dans l'ordre où ils devaient être présentés.

Onnagoga, le premier des ambassadeurs et le chef le plus accrédité du conseil iroquois, céda la place à Téganissorens, regardé, à juste droit, comme premier orateur de la nation iroquoise ; les Anglais et les Français l'écoutaient avec autant de plaisir que leurs compatriotes. « Quand je le vis et l'entendis pour la première fois, » dit Colden, « il était déjà avancé en âge. Il parlait avec tant de facilité et de grâce, qu'on l'aurait admiré partout. Il était bien fait et d'une taille élevée ; et, selon moi, par les traits de son visage, il ressemblait d'une manière frappante, au buste de Cicéron. »

« Mon père Ononthio, » dit-il, « Tarého nous a assurés, que si je venais ici avec deux chefs de chaque nation, tu écouterais nos propositions, et que, si les affaires ne pouvaient s'accommoder, nous aurions la liberté de retourner, en sûreté, dans notre pays. Nous nous sommes rendus à ton invitation ; nous voici sur ta natte, pour te parler de la paix, au nom des cinq nations iroquoises et de nos frères, la Grande-Flèche et Pitre Schuyler, commandant d'Orange.

« Tes prédécesseurs, permets-moi de le dire, ont donné oc-

(1) Charlevoix, vol. III.

casion à la guerre ; ils ont châtié trop rudement tes enfants, qui se sont impatientés, ont perdu la tête et ont fait des coups regrettables. Aujourd'hui, la paix m'amène ici ; et, pour te prouver que je la demande sincèrement, j'ai repris la hache que j'avais donnée à mes alliés. Ils ne la reprendront plus, parce qu'ils ont appris à m'obéir ; je ne sais si les tiens t'obéiront aussi volontiers. Ononthio, père des Iroquois, c'est à toi que nous parlons ; nous te présentons ce collier pour t'informer que nous avons adopté, comme nos enfants, Longueuil et Maricourt à la place d'Onguessa, leur père ; et, qu'en même temps, nous avons pris Leber pour notre frère. Nous les prions d'être, pour nous, ce qu'était leur père, et d'inviter Ononthio à la paix. Ils n'auront rien à craindre quand ils viendront de ta part à Onnontagué.

« Et vous, Cahnaouagas et Ganeyouses, Gannassadagas (1), que j'appelais autrefois iroquois, mais qui maintenant priez Dieu, et êtes devenus les enfants d'Ononthio,... vous nous connaissez, vous savez quelles sont nos coutumes ; entretenez la paix des deux côtés, et arrêtez tous les sujets de brouillerie. Nous nous sommes faits la guerre, oubliez le passé comme nous l'oublions ; obéissez à Ononthio, qui veut la paix, sinon le maître de la vie vous punirait encore plus sévèrement que nous, vous qui appartenez à la *prière*.

« Ononthio, je te parle au nom des cinq nations. Tu as mangé nos capitaines, il ne nous en reste presque plus ; je devrais en garder du ressentiment : par ce collier, je te dis que nous les oublions ; pour te prouver que je dis la vérité, nous cachons notre hache sous terre, pour qu'on ne la voie plus ; nous ne songerons plus aux morts, afin de conserver ceux qui sont encore en vie....

....« La terre est toute couverte de sang jusques à Cataracoui, et surtout autour du fort de ce lieu ; nous retournerons la terre fort avant, et nous effacerons toutes les traces de sang ; nous nettoierons la natte de ce fort, afin que nous puissions y traiter de la paix, avec notre père, et nous y rencontrer avec lui comme nous le faisions par le passé.

« Le chemin de la paix avait disparu, obstrué par les broussailles ; les rivières n'étaient plus navigables ; les sentiers étaient embarrassés. Que le chemin soit libre jusqu'à Onnontagué ; je l'ouvre et le rend facile, par ce collier, afin que notre père, quand il voudra nous mander ses volontés, le puisse faire en

(1) Iroquois du Saut, de la Montagne et des environs de Cataracoui.

sûreté ; ceux qui viendront de sa part seront bien reçus, et, par ce collier, je prépare une natte à Onnontagué, où le grand feu du conseil est allumé.

« Nous étions tous dans la nuit ; on ne voyait plus le jour, tant les brouillards étaient épais : je rattache le soleil au-dessus de nos têtes, afin de dissiper tous les nuages, et pour que nous puissions le regarder, et jouir, à l'avenir, de la douce lumière de la paix. »

Puis, offrant quelques branches de porcelaine, il ajouta : « Pour te prouver, mon père, que je suis sincère quand je viens te demander la paix, je t'amène deux de tes neveux français et une femme qui appartient au village de la Montagne. Je ne te demande pas de renvoyer nos frères, qui sont chez toi ; mais, si quelques-uns d'entre eux veulent revenir dans nos villages, ne les arrête pas, je t'en prie ; ne garde que ceux qui voudront rester ; de notre côté, nous renverrons de nos villages tous les prisonniers qui souhaiteront revenir parmi les tiens. »

« Telles furent les paroles de Téganissorens, » écrivait, peu après, le sieur LaMotte-Cadillac, « paroles qu'il prononça avec une grâce parfaite, qu'on ne s'attendait pas à trouver chez un peuple barbare et inculte ; il parla avec aisance et avec un sang-froid imperturbable ; il conclut son discours avec tant de modestie et de si grandes marques de respect pour le comte, que tous les spectateurs en furent ravis d'admiration (1).

Selon les règles observées par les diplomates sauvages, chaque proposition que développait l'orateur était représentée par un collier de *wampum* (2), désigné sous le nom de porcelaine par les Français ; une simple branche de porcelaine dénotait la délivrance d'un prisonnier ou quelque proposition moins importante.

Le gouverneur connaissait trop bien l'étiquette des sauvages pour répondre de suite à l'orateur ; suivant eux, un homme sage doit prendre au moins trois jours pour réfléchir sur les propositions qui lui ont été faites. Mais, dans cette occasion, comme le conseil d'Onnontagué avait témoigné à Téganissorens être pressé de savoir le résultat des conférences, M. de Frontenac, dès le lendemain, répondit solennellement aux

(1) Colden, LaPotherie, etc. *Mémoire de* LaMotte-Cadillac.

(2) Le *wampum* était formé de grains, ressemblant aux grains de chapelet. On appelait branche de porcelaine une suite de ces grains enfilés sur une corde ; un certain nombre de branches réunies prenaient le nom de collier. Le collier était plus ou moins large.

ambassadeurs. Il parla noblement et avec habileté ; sans entrer dans aucun engagement à l'égard des Iroquois, il leur témoigna sa bonne volonté et le plaisir qu'il aurait à vivre en paix avec eux.

L'ambassade fut retenue à Québec assez longtemps pour que l'on eût le moyen de faire les semailles dans toute l'étendue du pays. On eût dit que Téganissorens se prêtait à ce qui pouvait adoucir la condition des habitants du pays ; il se chargea de présents pour Garakonthié, et s'achemina vers son canton, dans le dessein sincère de porter les esprits à la paix. « Je ne sais, » dit Charlevoix, « s'il était dès lors chrétien, car il est certain qu'il l'a été, et qu'il est mort au saut Saint-Louis. »

Frontenac n'attendait cependant pas un résultat immédiat des efforts de Téganissorens, qui, aussi bien que Garakonthié, était, pour le moment, moins populaire que les chefs attachés aux Anglais ; mais il espérait qu'un peu plus tard la sagesse et la modération bien connues de ces deux hommes pourraient leur rendre leur ancien ascendant dans les conseils.

Cataracoui, ou le fort de Frontenac, tenait toujours au cœur du gouverneur. Il voulut profiter des quelques mots prononcés, à ce sujet, dans la harangue de l'ambassadeur iroquois, pour relever les retranchements qui avaient été renversés. Il prépara un convoi qui devait conduire, dans ce lieu, une garnison, des ouvriers et des munitions ; le chevalier de Crisasy fut placé à la tête des troupes qui devaient entreprendre ce voyage. Mais, au moment de partir, il reçut un ordre de désarmer. La cour avait chargé le sieur de Sérigny, et son frère, d'Iberville, de lever un détachement considérable de canadiens, pour les conduire contre le fort Nelson, dans la baie d'Hudson. Si l'on ne voulait pas manquer, encore une fois, l'expédition, il n'y avait pas de temps à perdre : il fallut, en conséquence, prendre une partie des hommes qui devaient monter à Cataracoui. On donna, à Sérigny, cent vingt canadiens et quelques sauvages du saut Saint-Louis, et tous les autres furent congédiés.

Téganissorens ne réussit pas comme il l'aurait souhaité auprès de ses compatriotes. Fletcher, en apprenant que des négociations avaient été entamées à Québec, craignit de voir diminuer l'influence anglaise chez les Iroquois, si un traité de paix était conclu. Il invita les colonies de la Nouvelle-Angleterre à envoyer des commissaires à Albany pour promettre aux Iroquois des secours plus considérables que ceux qu'on

leur avait fournis jusqu'alors. En conséquence de cet avis, les sieurs Andrew Hamilton, gouverneur du Nouveau-Jersey, Pynchon, Sewall et Townsend, commissaires du Massachusets, Allen et Stanley, du Connecticut, se rendirent à Albany au mois d'août suivant. Ils y trouvèrent réunis, autour du colonel Fletcher, une partie des conseillers de la Nouvelle-York et les chefs des cinq nations. Dans un grand conseil, Téganissorens donna des détails circonstanciés sur son ambassade, et énuméra les propositions du comte de Frontenac. « Avez-vous fait la paix avec le gouverneur du Canada ? » demanda Fletcher aux chefs iroquois, quelques jours après. « Nous ne pouvons plus continuer la guerre, » répondirent-ils, « si nous ne recevons pas de secours. Voilà les négociations ; dis-nous ce que tu en penses. »

Après leur avoir répondu qu'il n'était pas opposé à la paix, mais que, pour lui, il ne la pouvait conclure sans la permission de son roi, Fletcher les engagea à ne pas permettre aux Français de rétablir le fort de Frontenac. « Si vous le leur permettez, » ajouta-t-il, « votre liberté sera détruite ; vos enfants deviendront les esclaves des Français ; je regarderai cette permission comme la rupture de votre alliance avec nous. Si les Français essaient de s'y établir de vive force, donnez-m'en avis, et, à la tête de tous les soldats de mon gouvernement, je marcherai pour vous soutenir (1). » Cette promesse fut oubliée plus tard.

Les chefs des cinq nations s'assemblèrent à Onnontagué pour examiner les conditions de la paix, telles que les offrait M. de Frontenac : les Goyogouins et une partie des Tsonnontouans étaient prêts à les accepter ; mais presque tous les membres du conseil refusaient de consentir au rétablissement d'un fort à Cataracoui, et d'admettre tous les alliés des Français à prendre part au traité.

On permit aux amis les plus ardents de la paix de descendre à Québec pour obtenir des conditions moins dures. Les députés s'empressèrent de se rendre avant que les quatre-vingts jours de trève fussent écoulés. A leur tête était Ouréouharé, qui avait visité son canton de Goyogouin, afin d'amener ses compatriotes à demander la paix. Ils conduisirent avec eux treize prisonniers, à qui ils accordaient la liberté. Du nombre étaient les deux frères Hertel. Le sieur de Joncaire était chargé de représenter les Tsonnontouans. Retenu chez eux pendant long-

(1) Cadwallader Colden, *History of the Five Nations*, vol. I.

temps comme captif, Joncaire avait été adopté par une famille dont un des principaux membres était mort. Le prisonnier français s'était tellement fait estimer de la nation, qu'on l'avait élevé au rang de chef (1).

Quant il fallut entamer, avec les députés, les questions qui concernaient la paix, on reconnut qu'ils n'étaient pas autorisés à donner de réponses décisives au sujet du fort de Frontenac et des alliés des Français. Là-dessus, le comte de Frontenac les congédia, après leur avoir fait des présents ; dans son discours, il leur déclara que, s'ils acceptaient ses conditions, il les traiterait de nouveau comme ses enfants ; mais que, s'ils les rejetaient, il irait les châtier dans leur pays. Les chefs alliés, qui assistaient en assez grand nombre à cette assemblée, restèrent encore plus attachés aux Français, quand ils reconnurent que le gouverneur était fermement résolu de ne les pas oublier dans un traité de paix.

Au mois d'octobre, arrivèrent les ambassadeurs des Onneyouts, conduits par Tarêha et le père Milet ; ce dernier avait enfin recouvré la liberté, après une captivité de cinq ans. Les résultats de cette députation furent à peu près nuls pour la paix ; toutefois, le gouverneur se réjouit de ce que tous ces pourparlers avaient permis aux cultivateurs de se livrer, en paix, à leurs travaux ordinaires.

Les Outaouais, qui étaient descendus en assez grand nombre, partie pour leur trafic, et partie pour assister aux conférences tenues avec les Iroquois, quittèrent Montréal vers la fin de septembre. Avec eux était un gros parti de français qui allaient faire la traite ; ils étaient sous la conduite du sieur La Motte-Cadillac, qui allait remplacer M. de Louvigny dans le commandement du fort de Michillimakinac.

Du côté de la Nouvelle-Angleterre, les Anglais avaient éprouvé des malheurs. Phipps, en rétablissant Pemquid, avait cru qu'il tiendrait en échec tous les sauvages voisins du Kinnibéki. Souvent abandonnés par les Français, les Abenaquis et les Etchemins craignaient d'être, à la fin, écrasés par les Anglais, dont le nombre augmentait rapidement ; plusieurs de leurs parents étaient retenus prisonniers à Boston, et il n'est aucun sacrifice dont un sauvage ne soit capable, quand il s'agit d'arracher un des siens à la captivité. Aussi, quelques-uns des chefs etchemins et abenaquis se laissèrent tenter à négo-

(1) Joncaire conserva son influence sur les Tsonnontouans jusqu'à sa mort ; ses enfants héritèrent de ses droits et de son crédit parmi les Tsonnontouans.

cier avec les Anglais. Deux d'entre eux s'étaient même engagés, dès le mois de mai, à conclure un traité de paix avec le gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre ; Phipps s'était, en conséquence, rendu à Pemquid pour hâter la conclusion d'une affaire si importante, et il y aurait réussi, si le sieur de Villieu, commandant de Naxoat sur la rivière Saint-Jean, n'avait rompu brusquement les négociations entamées.

Pendant que Phipps se félicitait d'avoir obtenu la tranquillité pour son gouvernement, Villieu gagna Mataouando, chef malécite, qui s'était prononcé pour la paix, et leva un parti de deux cent cinquante sauvages de Narantsouac, de Pentagouet et de la rivière Saint-Jean. Le parti se dirigea vers un village situé sur la rivière Oyster, à douze lieues seulement de Boston. Deux forts protégeaient le village, et, outre cela, plusieurs des maisons étaient de véritables redoutes ; les Abenaquis, les Malécites et les Micmacs se partagèrent pour attaquer le village de Piscataqua sur différents points à la fois; il fut emporté d'emblée ; cent anglais furent tués ou faits prisonniers, et environ vingt maisons furent brûlées (1).

Non content de ce premier succès, Taxous, chef des Abenaquis, partit avec quarante des plus lestes de sa troupe, et alla attaquer un fort près de Boston. La résistance fut vive, mais Taxous força la place, et s'avança ensuite jusqu'aux portes de la capitale, où il causa quelque dégât. Des attaques si brusques et si hardies, faites au moment même ou Phipps se vantait d'avoir obtenu la paix, lui enlevèrent le peu de popularité qu'il possédait encore. C'était un homme honnête, mais d'un tempérament fort vif, que son éducation première n'était pas propre à corriger. Dans une contestation avec le percepteur des douanes et un capitaine de la marine royale, il se laissa aller à une rudesse et à une violence peu convenables à sa position. Des plaintes furent portées contre lui à ce sujet, et il fut forcé de passer en Angleterre, vers la fin de novembre, afin de se disculper. Il mourut à Londres au commencement de l'année suivante (2), et fut remplacé par le lieutenant-gouverneur Stoughton.

Le gouvernement français ne laissait guère le temps de respirer aux milices canadiennes ; chez les Illinois, à Michillima-

(1) Hutchinson, v. II ; Belknap, *History of New Hampshire*, v. I. Le village détruit par Villieu était dans le New-Hampshire. Charlevoix dit que deux cent trente anglais périrent, et que cinquante ou soixante maisons furent brûlées. Holmes dit que ces nombres sont exagérés.

(2) Il était âgé de quarante-cinq ans.

kinac, à Terreneuve, à la baie d'Hudson, partout, dans le nord de l'Amérique, on rencontrait, par petites bandes, ces vigoureux enfants de la Nouvelle-France, poursuivant les Anglais jusque dans leurs forts les plus reculés.

Avec d'Iberville et son frère, Sérigny, étaient partis cent canadiens, pour aller prendre possession des établissements de la baie d'Hudson, dont les Anglais étaient les seuls maîtres depuis plusieurs années. Les deux navires qui les portaient, le *Poli* et la *Charente*, arrivèrent à la rade du port Nelson le vingt septembre. En se réunissant, la rivière Sainte-Thérèse et celle de Bourbon forment une baie, à laquelle les Anglais ont donné le nom de port Nelson ; le fort, qui porte le même nom, est situé sur le bord de la première de ces rivières, à une demi-lieue de son embouchure (1). C'était une maison carrée à laquelle on avait attaché quatre bastions ; ces constructions étaient toutes de bois, mais bien défendues par six pierriers et cinquante canons.

Pendant près d'un mois, les glaces empêchèrent les navires français de s'approcher du fort ; ce ne fut que le vingt-huit d'octobre qu'ils purent remonter ; le même jour, d'Iberville fit camper ses hommes à terre, et se prépara à commencer le siége. La garnison, composée de cinquante hommes, était assez nombreuse pour défendre la place ; mais le commandant était un simple marchand, qui n'entendait rien aux affaires de la guerre.

Cependant, dans les premiers jours du siége, les français éprouvèrent une perte sensible par la mort du sieur de Chateaugué (2). Ce jeune frère des deux commandants servait sur le *Poli* en qualité d'enseigne ; il fut tué le quatre novembre, lorsqu'il s'avançait pour empêcher les assiégés de faire une sortie. Le neuf du même mois, d'Iberville envoya sommer le gouverneur de se rendre. Cet officier, qui n'avait aucune expérience de la guerre, répondit qu'il consentait à livrer son fort, moyennant certaines conditions, que son lieutenant proposa le lendemain. Il fut réglé que les officiers anglais seraient logés dans le fort pendant l'hiver ; qu'on ne toucherait ni à leurs papiers, ni à leurs habits ; qu'à l'ouverture de la navigation, ils seraient transportés en France, d'où il leur serait permis de passer en Angleterre. Toutes ces conditions furent accordées ; la capitulation, signée le quatorze, fut observée de

(1) Charlevoix.

(2) Son nom de Chateaugué fut donné à un de ses jeunes frères.

bonne foi des deux côtés. Le lendemain, d'Iberville prit possession de la place, et lui donna le nom de fort Bourbon.

Les provisions trouvées dans le fort suffisaient pour les besoins des français et des anglais pendant l'hiver ; malheureusement le scorbut exerça des ravages : M. de Tilly, lieutenant du *Poli*, neuf volontaires canadiens et dix matelots en moururent. Retenu assez longtemps par les glaces, pendant l'été de 1695, d'Iberville ne sortit de la baie d'Hudson qu'au commencement de septembre ; ses deux navires, qui portaient une riche cargaison de pelleteries, se dirigèrent vers la France. Au fort Bourbon, restaient le sieur de la Forêt, commandant, de Martigny (1), lieutenant, soixante-quatre canadiens et six iroquois du saut Saint-Louis.

Dans l'intérieur de la colonie, l'on demeurait toujours dans le même état d'incertitude sur les dispositions réelles des Iroquois. Les négociations se prolongeaient indéfiniment, sans aboutir à aucun résultat satisfaisant. Déchirée par des divisions intestines, la Nouvelle-York n'était guère en état de s'occuper de la guerre ; au printemps de 1695, Fletcher avait été forcé de proroger l'assemblée législative, par suite de l'opposition du parti hollandais à une mesure du gouvernement, qui semblait gêner la liberté religieuse des calvinistes. Dans une session subséquente, tenue au mois de juin, il annonça aux députés que toutes les colonies étaient appelées à contribuer aux frais de la guerre et à soutenir les cinq nations dans la lutte contre les Français. Cette nouvelle ranima le courage des Iroquois, qui levèrent le masque, et montrèrent ouvertement leurs mauvaises dispositions. Après plusieurs intrigues pour débaucher leurs compatriotes du saut Saint-Louis et de la Montagne, qui furent sur le point de se laisser gagner, ils recommencèrent à se montrer autour des habitations, et à y exercer leurs cruautés et leurs brigandages ordinaires (2).

Il était inutile de s'attendre à les gagner par la patience ; déjà, depuis quelque temps, les personnes les plus sages de la colonie conseillaient au gouverneur de ne plus les ménager ; M. de Pontchartrain lui promettait des secours et lui enjoignait, de la part du roi, de faire aux Iroquois la guerre la plus vive. Quant aux alliés, ils se seraient crus trahis, si, après les assu-

(1) Martigny était cousin germain d'Iberville, le sieur Noël Jérémie (Lamontagne) était enseigne, interprète des langues sauvages, et directeur du commerce. Nous avons de lui la "relation du Détroit et de la baie d'Hudson."

(2) Charlevoix.

rances de protection qu'ils avaient reçues, le gouverneur ne tournait pas ses armes contre les Iroquois.

M. de Frontenac était depuis longtemps persuadé que, pour réduire les cantons, il fallait commencer par rétablir le fort de Cataracoui ; il tenait si fortement à cette idée, que, malgré l'opposition de l'intendant et des principaux officiers de la colonie, il se décida à exécuter ce projet. On lui représenta vivement les suites dangereuses que pouvait avoir une entreprise si hasardeuse. Les dépenses, lui disait-on, seraient fort considérables ; les troupes nécessaires pour protéger les convois qu'on enverrait, seraient suffisantes pour détruire toutes les bourgades iroquoises ; il serait impossible de ravitailler et de soutenir un poste si éloigné. Ces considérations ne le touchèrent point. Il leva promptement cent dix hommes, dans le gouvernement de Québec et celui des Trois-Rivières, avec lesquels il se mit en route ; à Montréal, il réunit trente-six officiers, cinquante miliciens, deux cents soldats et deux cents sauvages. A leur tête, il plaça le chevalier de Chrisasy, homme d'une grande capacité. Les préparatifs se firent avec une diligence incroyable, et, avant la fin du mois de juillet, le convoi s'était mis en marche.

Peu de jours après le départ des troupes pour Cataracoui, arrivèrent des lettres de M. de Pontchartrain ; le ministre mandait que le roi n'approuvait point le rétablissement du fort de Cataracoui, et qu'il fallait y renoncer pour le moment. Il était trop tard pour contremander l'expédition. « Le détachement était parti quelques jours avant la réception de votre lettre, » répondait le gouverneur : « le désistement de cette entreprise, dont les principaux chefs des Outaouais avaient été témoins oculaires, aurait tellement décrié les Français dans leur esprit, par les fortes idées qu'ils auraient conçues de notre faiblesse, ou de l'envie que nous aurions de renouer la négociation avec l'ennemi, que cela aurait été capable de les aliéner entièrement de nous, ou de les faire songer à faire leur paix sans notre participation.... Cette expédition s'est faite heureusement, à très-peu de frais et en peu de temps. Nous n'y avons pas perdu un homme, et, en huit jours, on a trouvé le moyen de refaire, de pierres, les brèches du fort, sans qu'il en ait coûté un sou au roi.

« On voulait, » ajoute-t-il, « que j'allasse, cette année, avec toutes nos troupes, nos habitants et nos alliés, enlever Onnontagué. Je ne l'ai pas jugé à propos : premièrement, parce que je n'avais pas de forces suffisantes pour cela ; en second lieu,

pour ne pas laisser le pays dégarni, exposé aux courses des Anglais, qui pouvaient fondre sur Montréal par Chambly ; troisièmement, par l'inutilité d'une entreprise qui n'aboutissait qu'à brûler des cabanes, les sauvages ne pouvant manquer de se retirer dans le bois avec leurs familles. L'exemple de ce qui est arrivé après l'expédition de M. de Denonville chez les Tsonnontouans, justifie assez ce que je dis, et fait connaître que la destruction d'un village iroquois n'est pas ce qui nous délivrera de leurs incursions.

» Le moyen le plus facile pour en venir à bout, est de continuer à les tourmenter et inquiéter si fort, par de continuels partis, qu'ils n'osent sortir de chez eux, ce que le rétablissement du fort de Frontenac nous mettra en état d'exécuter. »

Malgré les nombreuses raisons qu'apportaient les contradicteurs de M. de Frontenac, l'on ne put s'empêcher de reconnaître qu'il avait raison. Cataracoui offrait un lieu de refuge aux chasseurs et aux traitants français, ainsi qu'aux sauvages alliés ; il leur assurait la liberté de naviguer et de commercer sur toute l'étendue du grand lac Ontario ; il formait la première étape de cette voie militaire et marchande, que, de poste en poste, la France devait prolonger depuis Montréal jusqu'au golfe du Mexique, le long des grands lacs et du Mississipi. Du fort de Frontenac, une bonne garnison menaçait les points les plus importants de la confédération iroquoise, surveillait quatre des cantons, et occupait le centre de leurs terres de chasse. Un corps de troupes, lancé au milieu des bourgades ennemies, ne pouvait leur causer beaucoup de mal, s'il n'était plus fort et mieux organisé que ne l'avait été la petite armée de M. de Denonville.

La meilleure preuve que le comte de Frontenac, en établissant ce fort, avait frappé les Iroquois et les Anglais au point le plus sensible, c'est que les uns et les autres se reprochèrent mutuellement les malheurs qui allaient en résulter pour la cause commune. Les premiers envoyèrent promptement des courriers à Fletcher pour l'informer de ce qui venait de se passer. «Les Français ont rallumé leur feu, à Cataracoui,» lui mandaient-ils : «ils réparent les murs qui avaient été brisés. Cayenguirago, tu nous a promis des secours : envoie-nous cinq cents de tes guerriers ; confie-leur quelques gros fusils, que nous traînerons par terre, quand nous ne pourrons plus les porter sur nos canots.»

Fletcher se hâta de monter à Albany, où il arriva au mois de septembre. S'adressant aux chefs des cantons, il leur fit

de sévères reproches. « Vous avez dormi, » leur dit-il, « pendant que les Français venaient s'emparer de Cataracoui. Il aurait été beaucoup plus facile pour vous de les empêcher d'y allumer leur feu que de les forcer aujourd'hui à l'éteindre. Et comment pourriez-vous réussir à y porter des canons, au milieu des bois et de mille autres difficultés. Tout ce que je vous puis conseiller, est d'investir la place et d'empêcher les convois d'y arriver. » Ce discours, peu encourageant, fut suivi d'une distribution de poudre et de plomb faite aux guerriers. Colden déclare franchement que les Français obtinrent un grand avantage, en prenant possession de Cataracoui ; événement que, selon lui, les cantons auraient pu prévenir, s'ils avaient eu parmi eux quelque officier nommé par le gouvernement provincial et capable d'aviser les sauvages dans les circonstances importantes. « Chez les Français, » remarque Colden (1), « les officiers des troupes régulières sont obligés de demeurer, chacun son tour, parmi les sauvages, tandis qu'à la Nouvelle-York, les capitaines des fusiliers vivent dans la paresse et le luxe, comme des moines militaires. »

Quarante-huit soldats furent laissés pour la garde de Cataracoui. La conduite du chevalier de Chrisasy lui attira les éloges des ennemis mêmes de l'entreprise. En quinze jours, il conduisit son détachement à Cataracoui, rétablit le fort et reprit la route de Montréal, qu'il atteignit sans accident. Avant de quitter Cataracoui, il envoya à la découverte quatre-vingts sauvages, divisés en petites bandes. Quarante d'entre eux traversèrent le lac, et s'avancèrent du côté d'Onnontagué jusqu'à la rivière de Chouaguen. S'étant cachés dans les broussailles près du rivage, ils virent aborder trente-quatre canots iroquois. Ceux qui les conduisaient s'entretenaient de la visite qu'ils allaient rendre aux français de Montréal, et à leurs frères du saut Saint-Louis. Les autres partis, envoyés par M. de Chrisasy, rapportèrent, de leur côté, que beaucoup d'iroquois étaient en campagne. Ces rapports furent aussitôt envoyés au gouverneur de Montréal, qui eût le temps de mettre ses postes à l'abri d'un coup de main, pendant que M. de Frontenac se hâtait de jeter un corps de huit cents hommes dans l'île Perrot.

Ces précautions n'empêchèrent pas les ennemis de s'avancer jusqu'à l'île de Montréal, où ils tuèrent quelques habitants. Dès que le comte de Frontenac en eut été informé, il partagea ses soldats par petites bandes, qu'il répandit de côté et

(1) *History of the Five Nations.*

d'autre, afin de protéger les moissonneurs. Cette mesure empêcha les Iroquois de ravager les campagnes, comme ils se l'étaient proposé. Une de leurs bandes s'était avancée derrière Boucherville ; et, de l'orée des bois, elle épiait soigneusement toutes les occasions de tomber sur ceux qui travaillaient aux champs. LaDurantaie fut envoyé pour les déloger ; avec des volontaires canadiens, quelques soldats choisis et dix ou douze sauvages, il descendit jusqu'à Sorel, remonta la rivière de Richelieu et tomba tout à coup, par les derrières, sur les bandes des Iroquois. Surpris par cette attaque imprévue, ceux-ci, quoique nombreux, lâchèrent pied et s'enfuirent, laissant sur la place des morts et des blessés. Pendant le reste de la campagne, les ennemis tentèrent quelques autres surprises, mais avec fort peu de succès.

Dans les pays de l'ouest, les Iroquois avaient été assez maltraités par les alliés, que LaMotte Cadillac avait lancés contre eux. Les Iroquois, pour se venger, marchèrent contre les Miamis de la rivière Saint-Joseph, pour les forcer à se déclarer contre les Français. Par bonheur, de Courtemanche se trouvait dans la bourgade avec quelques canadiens, lorsque les Iroquois s'approchèrent, il soutint si vigoureusement les Miamis, que les ennemis, peu préparés à une semblable résistance, furent complètement défaits et obligés de fuir en désordre.

Comme la force n'avait point réussi, les Iroquois eurent recours aux négociations. Parmi les Hurons-Tionnontatés, était un chef nommé le Baron par les Canadiens ; c'était un intrigant qui n'aimait point les Français, et dont ceux-ci ne se défiaient pas assez. Depuis quelque temps, il négociait avec les Iroquois ; mais il cachait si habilement son jeu, que personne ne se doutait de ses machinations. Pendant que le Baron descendait, cette année, avec les députés des nations alliées pour protester de son attachement à Ononthio, son fils, avec trente guerriers, allait conclure un traité avec les Tsonnontouans, et trouvait le moyen d'inclure les Outaouais. En découvrant cette trame si adroitement ourdie, LaMotte essaya de la rompre ; les Outaouais se désistèrent de leur projet, mais le Baron leva le masque et se déclara ouvertement en faveur du traité.

Les députés, qui descendirent de Michillimakinac, se plaignirent fortement de la cherté des marchandises qu'on leur envoyait, et laissèrent entrevoir qu'ils n'étaient pas disposés à continuer la guerre. Répondant au premier point, M. de Frontenac leur laissa comprendre qu'ils seraient satisfaits sur cette matière ; mais, quand il en vint au second article, il leur

témoigna avoir pitié de leur aveuglement, qui les empêchait d'apercevoir leur propre intérêt. « J'aurais été, » leur dit-il, « fort satisfait de voir mes enfants se joindre à moi pour venger le sang de mes frères ; mais je continuerai la guerre sans eux. Qu'ils fassent ce qu'ils voudront ; mais qu'ils se souviennent bien de cet avertissement. Les Iroquois veulent les détruire, et, pour y réussir plus facilement, ils veulent séparer les enfants de leur père. » Les Outaouais et les Nipissingues s'excusèrent de leur mieux, et promirent de rester attachés à la cause des Français ; mais le chef huron renferma au dedans de lui-même son mécontentement, et se contenta de répondre qu'il n'était chargé d'aucune parole de la part de sa nation (1).

(1) *Documents de Paris.* Récit des événements les plus remarquables. 94-95.

CHAPITRE VINGTIÈME

Frontenac se décide à faire contre les Iroquois une expédition formidable—LaMotte-Cadillac, pour faire diversion, soulève les nations de l'ouest contre eux—Plan de la campagne—Détachement commandé par Louvigny—Mort du chevalier de Chrisasy—Disposition, départ et marche de l'armée—Un transfuge donne l'alarme—L'armée arrive à Onnontagué, dont les habitants s'étaient enfuis—On dévaste le pays—Vieillard brûlé par les sauvages—Les Onneyouts demandent la paix—M. de Vaudreuil s'empare d'Onneyout—Conseil de guerre pour assurer les résultats de cette expédition—Changement subit de Frontenac.

« Quoique l'ambition et la vengeance soient deux passions qui possèdent impérieusement l'esprit des sauvages, l'intérêt l'emporte encore par-dessus, et a bien plus d'ascendant sur eux. Ils s'engageront à des guerres injustes et rompront des traités avec des peuples sans raison. L'intérêt les corrompt et les rend capables de toutes sortes de maux (1). » Voilà ce que disait de la masse des sauvages idolâtres, un des hommes qui les ont connus le mieux, le célèbre Nicolas Perrot. Il y avait, sans doute, beaucoup de nobles exceptions ; mais il semble, par ces paroles du grand voyageur, que la masse des nations de l'ouest était plus souvent guidée par des motifs d'intérêt que par les vues généreuses du patriotisme.

Louis XIV (2) paraît avoir compris le véritable caractère de cette guerre, quand il écrivait à messieurs de Frontenac et de Champigny : « Il paraît que la guerre des Iroquois n'a point eu d'autre cause, particulièrement dans ces derniers temps, que la jalousie du commerce avec les nations d'en haut, et avec la Nouvelle-York, leur situation leur donnant un grand avantage pour l'un et pour l'autre. Elle croit aussi que l'aliénation des Outaouais et des autres peuples de ces quartiers éloignés, provient de ce que les Français, par leurs courses dans la profondeur des terres, en ont usurpé le commerce que ces nations faisaient avec les autres, qui sont plus avancées vers le nord, et que plusieurs de ces dernières, pour

(1) Mœurs, coutumes et religion des sauvages dans l'Amérique Septentrionale.

(2) *Lettre de* Louis XIV *au comte de Frontenac et à M. de Champigny*, 26 *mai* 1696.

la même raison, font la guerre à nos alliés, ou sont obligées de s'attacher aux Iroquois. »

Au fond, les mouvements des alliés et des ennemis des Français étaient, pour la plupart, causés par intérêt. Vendre leurs pelleteries fort cher et obtenir des marchandises à bon compte, voilà quel était, le plus souvent, le but de leurs guerres et de leurs traités. Il devenait important de satisfaire, sur ce point, les Hurons-Tionnontatés, les Outaouais et leurs voisins, si on ne voulait pas les voir briser avec les Français. Car, si tous ces peuples s'étaient joints aux Iroquois et aux Anglais, une seule campagne aurait suffi pour détruire la colonie entière.

En attendant, il était urgent d'arrêter les suites du mécontentement des alliés. Dans les circonstances où il se trouvait, le gouverneur jugea qu'un coup d'éclat était nécessaire pour rétablir le prestige du nom français. Comme cet avis paraissait généralement approuvé dans la colonie, il résolut d'aller, dans le cours de l'été suivant, porter la guerre au cœur du pays des Iroquois.

Comme, pendant le cours de cette campagne, une diversion du côté de l'ouest pouvait favoriser le succès du principal corps d'armée, un courrier fut dépêché vers LaMotte-Cadillac, pour lui donner des instructions à ce sujet. L'envoyé français monta, dans l'automne de 1695, avec les députés outaouais, qui avaient apporté des colliers au gouverneur général. A leur arrivée dans leur pays, les affaires des français étaient dans une position fort critique. Des ambassadeurs iroquois avaient été reçus par les sauvages de Michillimakinac ; ils avaient même conclu un traité de paix avec les Hurons et les Outaouais, disposés à tourner leurs armes contre les Français. C'était le Baron, qui, par ses intrigues, avait obtenu ces résultats.

LaMotte-Cadillac avait été informé par Onaské (1), chef des Iroquois Kiskakons, des résolutions adoptées dans ces conférences secrètes. Il travaillait à faire échouer les menées du Baron et à ramener les esprits. Mais l'arrivée des députés plaça le gouverneur dans une position encore plus difficile. Ils revenaient peu satisfaits, car on n'avait pu leur procurer autant de marchandises qu'ils en auraient voulu obtenir. « Les Français sont morts (2), » disaient-ils, « et les Iroquois ont fer-

(1) LeBrochet.

(2) *Documents de Paris.* Récit des événements les plus remarquables, 1695–1696.

mé le passage entre Michillimakinac et Montréal. Les marchands de Montréal n'ont plus de marchandises ; ils n'ont pas même eu un verre d'eau-de-vie à nous donner. » Plein d'esprit et de ressources, LaMotte-Cadillac fit sonner hautement parmi les chefs sauvages les avantages remportés sur les Iroquois par LaDurantaie et quelques autres officiers. Il publia que, malgré la rareté de marchandises causée par le retardement des navires de France, qui avaient été retenus par les vents, il donnerait ce qu'il en avait dans ses magasins au prix ordinaire et même à crédit.

Ces arguments réussirent à merveille ; Onaské et ses amis travaillèrent les esprits, et bientôt presque tous les Outaouais eurent honte de s'être défié du gouverneur. Quand il les vit bien disposés, sans leur donner le temps de se consulter, il leur proposa d'envoyer des partis de guerre contre les Iroquois, qui faisaient la chasse avec les Hurons et quelques outaouais.

Onaské, Mikinak, algonquin, et Ouillamek, chef des Poutéouatamis, levèrent chacun un parti, et s'avancèrent pour surprendre les chasseurs iroquois ; quelques hurons s'empressèrent d'en porter avis à ces derniers. Mais Onaské fit une telle diligence, marchant jour et nuit, qu'il les rejoignit avant qu'ils eussent eu le temps de s'éloigner. L'attaque fut si vigoureuse, qu'après un combat fort opiniâtre de part et d'autre, quarante iroquois se jetèrent à l'eau, où ils se noyèrent presque tous. Onaské enleva trente chevelures, arrêta trente prisonniers et fit main-basse sur quelques hurons qui avaient suivi les Iroquois.

Ce coup rompit entièrement les commencements de paix entre les Iroquois et les nations alliées. Vers ce temps, La Motte, informé des grands préparatifs qu'on faisait, à Montréal, pour une expédition contre les Iroquois, voulut engager les Outaouais à y prendre part ; il les invita, par des colliers, à lever la hache de guerre. Onaské lui répondit qu'il « acceptait volontiers le bouillon que son père lui voulait faire boire ; mais qu'il ne pouvait aller à Cataracoui, parce qu'il avait à rebâtir son fort pour mettre à couvert ses femmes et ses enfants. » La réponse des autres chefs fut à peu près semblable. Plusieurs d'entre eux essayèrent néanmoins d'y envoyer trois ou quatre cents hommes ; mais des difficultés, suscitées par les Hurons, empêchèrent le projet de s'effectuer.

Le canton d'Onnontagué était celui qu'il avait été résolu de frapper ; c'était le plus attaché aux Anglais, et le plus opposé au traité de paix. On résolut de l'attaquer pendant l'hiver,

parce que l'on était sûr d'y trouver alors les femmes et les enfants, dont la prise aurait obligé les guerriers à se soumettre pour les tirer de captivité. On commença durant l'automne de 1695 : mais la grande quantité de neige, qui, de bonne heure, couvrit la terre, força de modifier les plans de campagnes. L'on songea ensuite à diriger contre les Agniers, toutes les milices des Trois-Rivières et de Montréal, les sauvages de la colonie et les soldats accoutumés à se servir de raquettes. Ce projet manqua aussi, parce qu'un prisonnier agnier, s'étant sauvé de Montréal, porta l'alarme chez ses compatriotes et chez les Anglais.

Comme l'on ne voulait pas rester dans l'inaction, l'on détacha trois cents hommes, français et sauvages, pour visiter la grande presqu'île, entre le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais. Louvigny fut placé à la tête de ce corps ; sous lui, commandaient les lieutenants de la marine Manteht, d'Aubreville et de Sabrevois. Pendant treize jours, ils furent arrêtés par une neige qui tomba sans interruption. Après ce long arrêt, qui les obligea de faire venir des vivres de Montréal, ils se dirigèrent vers Gannanocoui, où ils trouvèrent de vieilles traces laissées sur la neige. Pendant que quelques sauvages les suivaient, des français furent envoyés au fort de Frontenac, qui n'était qu'à six lieues ; tout y était en ordre, et la petite garnison jouissait d'une excellente santé. Louvigny arriva à Montréal le vingt mars ; son détachement avait beaucoup souffert par la mauvaise qualité des vivres et la difficulté des chemins. L'on trouvait partout, sur la terre, une couche de neige de sept pieds d'épaisseur, ce que l'on n'avait jamais vu dans cette partie du pays. Les sauvages ramenèrent quelques prisonniers ; parmi eux étaient quatre onnontagués, qui furent brûlés à Montréal, malgré les efforts des Français pour leur sauver la vie (1). Deux tsonnontouans furent donnés au chef de la Montagne, qui fut fort aise de découvrir que l'un d'eux était son neveu.

M. de Frontenac allait avoir besoin, pour la campagne contre les Iroquois, des services des officiers les plus braves et les plus capables que renfermait la colonie. Au mois de mars, il eut le chagrin de perdre un de ceux qui, par ses talents, son intrépidité et son expérience, pouvaient lui être d'un grand secours. Le chevalier de Crisasy mourut, miné par le chagrin de voir ses services méconnus. En effet, après les

(1) LaPotherie, Hist. de l'Amér. Sept.

preuves de dévouement qu'il avait données, après les rapports flatteurs qu'avaient faits, sur sa conduite, le gouverneur général et l'intendant, il avait attendu de la cour quelque marque d'intérêt. Il resta oublié, et la tristesse qu'il en conçut le conduisit au tombeau. Cousin germain du prince de Monaco, il appartenait ainsi à une des familles les plus illustres de l'Italie. Comme chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1), il s'était distingué dans ses caravanes. Une révolte ayant éclatée, en Sicile, contre le roi d'Espagne, la maison de Crisafy fut une des premières à se déclarer en faveur de la France. La tentative d'insurrection échoua, et il s'expatria avec son frère, le marquis de Crisasy. A la cour de Versailles, il ne put obtenir qu'une compagnie du détachement de la marine, qu'il alla rejoindre au Canada. Dans la colonie, il fut regretté des grands et des petits, qui avaient admiré en lui et une prudence consommée et un courage du premier ordre, unis aux plus nobles qualités personnelles (2).

Durant le mois de juin, les préparatifs pour la campagne s'achevèrent. Les milices du gouvernement de Montréal, les Abenaquis de la Chaudière et les Hurons de Lorette, arrivèrent à Montréal le vingt-deux, en même temps que le comte de Frontenac et l'intendant. Le six juillet, les troupes réunies pour la campagne allèrent camper à l'île Perrot. Cinq cents sauvages se trouvèrent au rendez-vous ; ils furent divisés en trois bandes, dont la première, composée d'iroquois du saut Saint-Louis et d'abenaquis domiciliés, était sous les ordres de Maricourt ; la seconde avait pour commandants les sieurs de Beauvais et le Gardeur ; dix outaouais, quelques algonquins, des sokoquis et des nipissings formaient la troisième, qui était conduite par le baron de Békancourt. Les troupes régulières furent partagées en quatre bataillons, chacun de deux cents hommes ; ils étaient commandés par quatre anciens capitaines, les sieurs de la Durantaie, du Muy, du Mesnil et de Grais. On divisa aussi en quatre bataillons les milices canadiennes : celui de Québec était conduit par M. de Saint-Martin, capitaine réformé ; celui de Beaupré par M. de Granville, lieutenant ; celui des Trois-Rivières par M. de Grandpré, major de la place ; et celui de Montréal par M. Deschambault, procureur du roi, de cette ville (3). M. de Subercase faisait les fonctions de major-général.

(1) Ordre de Malte.
(2) Charlevoix.
(3) LaPotherie ; Charlevoix ; *Documents de Paris.*

Le sept de juillet, l'armée quitta l'île Perrot ; M. de Callières menait l'avant-garde, composée de la première bande des sauvages et de deux bataillons des troupes. Elle était précédée de deux grands bateaux, portant deux pièces de campagne, et de quelques canots conduits par des canadiens et chargés de provisions de bouche.

Derrière l'avant-garde était une flotille de canots, qui portaient le comte de Frontenac, son état-major, LeVasseur, ingénieur, et plusieurs volontaires ; au centre, l'on avait quatre bataillons de milices, plus nombreux que ceux des troupes régulières ; ils étaient sous les ordres de M. de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières. Le chevalier de Vaudreuil était à la tête de l'arrière-garde, formée des deux autres bataillons des troupes et du reste des sauvages.

Pour surmonter les difficultés que présentaient les nombreuses cascades du Saint-Laurent et les bois épais de ses rivages, il fallait des hommes endurcis à la fatigue et accoutumés, dès leur jeunesse, à cette pénible navigation. Aussi, dans des expéditions de cette espèce, les Canadiens étaient-ils d'un grand secours ; car, à l'habileté des sauvages pour diriger les canots d'écorce, ils joignaient une grande adresse à conduire les bateaux de bois qu'on employait pour le transport d'objets lourds et embarrassants.

L'armée arriva à Cataracoui le dix-neuf ; elle y séjourna jusqu'au vingt-cinq, pour attendre quatre cents iroquois chrétiens et des voyageurs français qui devaient les accompagner. Retenus sans doute par la crainte de rencontrer des partis ennemis, ils ne parurent pas au temps indiqué ; et, dans la crainte de laisser passer la saison favorable, M. de Frontenac ne crut pas devoir les attendre plus longtemps. L'on traversa le lac Ontario fort heureusement, et, le vingt-huit, l'armée débarquait à l'entrée de la rivière de Chouaguen.

Comme elle était en pays ennemi, il fallait remonter avec beaucoup de précaution cette rivière, qui est fort étroite ; cinquante éclaireurs marchaient en avant sur les deux rives, et la marche des troupes se réglait sur leurs rapports. Le vingt-neuf, l'armée se mit en marche ; elle fut séparée en deux corps, dont l'un suivit la rive droite, sous les ordres de MM. de Callières et de Ramezay ; et l'autre, conduit par le comte de Frontenac et le chevalier de Vaudreuil, s'avançait sur la rive gauche. Sur le soir, on se réunit après avoir parcouru trois lieues, et on s'arrêta au pied d'une chute de la hauteur de dix ou douze pieds. Il fallut, le lendemain, transporter sur des

rouleaux ou à dos d'hommes les bateaux, les canots et les pièces d'artillerie. Cinquante sauvages enlevèrent sur leurs épaules le canot dans lequel était M. de Frontenac et le portèrent, au milieu des chants et des cris de joie, jusqu'à l'autre extrémité du portage. On laissa, à gauche, la rivière qui descend du lac des Onneyouts dans le Chouaguen (1), et l'on suivit le cours d'eau nommé aujourd'hui l'Onondaga (2). L'armée entra dans le lac de Gannentaha par un étroit passage nommé le Rigolet, où les ennemis auraient pu, avec avantage, opposer de la résistance aux Français. C'était le premier août ; on n'aperçut aucune trace de l'ennemi, sinon une écorce sur laquelle était décrite l'armée française, selon la manière des sauvages, et deux paquets de joncs coupés, qui marquaient que quatorze cents trente-quatre guerriers étaient prêts à repousser les envahisseurs. La flottille traversa le lac Gannentaha, en ordre de bataille, et alla s'arrêter à un endroit où l'on devait laisser les embarcations. L'ingénieur LeVasseur traça aussitôt un fort qui fut presque achevé en un jour, quoiqu'il fallût aller chercher le bois à un mille. Les éclaireurs rapportèrent qu'on apercevait des sentiers nouvellement battus, qui conduisaient du village d'Onnontagué chez les Goyogouins et les Onneyouts. De là on conjectura que les femmes et les enfants s'étaient retirés dans les cantons voisins, et que les guerriers de ces deux nations étaient venus secourir leurs frères.

Un tsonnontouan, prisonnier depuis quelque temps chez les Français, avait donné tant de marques d'attachement à leurs intérêts, qu'il fut envoyé à la découverte du côté d'Onnontagué. Sa fidélité ne put tenir contre une occasion si favorable ; il s'enfuit chez l'ennemi, qu'il effraya par le détail des forces prodigieuses des Français. Suivant lui, ils avaient autant de soldats qu'il y a de feuilles aux arbres ; leurs machines lançaient le feu vers le ciel, et jetaient des pommes de fer qui éclataient en mille pièces. Son témoignage fut confirmé dans toutes ses parties par un autre déserteur tsonnontouan. Ce dernier ajouta, en même temps, une fausse nouvelle qui empêcha les Tsonnontouans de porter secours aux Onnontagués. Sachant que parmi les sauvages il y avait des déserteurs, M. de Callières avait dit, assez haut pour être entendu de plusieurs chefs, que si les Outaouais n'arrivaient pas, c'était parce qu'ils avaient l'intention d'attaquer le canton de Tsonnon-

(1) L'Oswego.

(2) Rivière Onondaga ; décharge du lac Onondaga, autrefois Ganentaha.

touans. Le même soir, l'horizon parut tout illuminé du côté de la bourgade d'Onnontagué, et l'on en conclut que ses habitants l'avaient incendiée avant de l'abandonner (1).

Après avoir fortifié le camp principal, on laissa le marquis de Chrisafy et cent quarante hommes pour garder les canots, les bateaux, les provisions, le matériel le plus lourd. Avec des difficultés inconcevables, on réussit enfin à transporter, à travers un pays marécageux, les pièces d'artillerie jusqu'aux célèbres fontaines salées.

Le quatre août, au lever du soleil, l'armée fut rangée en bataille sur deux lignes ; M. de Callières commandait la colonne de la gauche ; comme ses jambes étaient mauvaises, il était monté sur un cheval, qu'il avait eu le soin de faire transporter sur un des bateaux ; la colonne de la droite, moins exposée, était conduite par Vaudreuil. Frontenac était entre les deux lignes, porté dans un fauteuil, environné de son état-major, et précédé de l'artillerie. Comme le chemin était difficile, on ne put arriver que bien tard au village, que l'on trouva complètement brûlé. Le fort même, que les Anglais leur avaient fait construire, était réduit en cendres. C'était un carré long, à quatre bastions, environné d'une double palissade, flanquée de redoutes, avec une enceinte formée de perches de quarante ou cinquante pieds de hauteur. Si les Anglais eussent envoyé aux Iroquois quelques canons et des secours en hommes, le fort aurait pu résister longtemps aux attaques des Français, dont la position serait devenue difficile, car la proximité des bois aurait permis aux Iroquois de harceler les assiégeants, et de leur couper les vivres.

On trouva dans la bourgade les corps mutilés de deux français, qui venaient d'être tués ; ils avaient été retenus prisonniers dans la bourgade pendant plusieurs années.

L'on sut, le cinq au matin, par deux femmes du village de la Montagne, qui s'échappèrent d'entre les mains des Onnontagués, que, depuis six jours, les femmes et les enfants s'étaient réfugiés dans la profondeur des bois. Résolus d'abord à se défendre jusqu'à l'extrémité, les Onnontagués n'avaient gardé que les guerriers dans la bourgade ; mais le récit des deux déserteurs les avait tellement effrayés qu'ils aimèrent mieux tout abandonner aux Français, que de hasarder une défense incertaine.

Pendant trois jours, dans un rayon de deux lieues autour de

(1) *Documents de Paris*, 1695–1696. LaPotherie, Charlevoix, Salina.

la bourgade, l'on dévasta leurs champs de maïs et l'on détruisit tout ce qui avait échappé à l'incendie. On voulait par là leur faire éprouver quelques-uns des maux, si souvent causés par eux dans les campagnes du gouvernement de Montréal.

Cependant les sauvages alliés étaient chagrins de ne pouvoir atteindre l'ennemi, et cherchaient l'occasion de satisfaire leur vengeance sur quelque malheureuse victime. Un vieillard s'offrit volontairement à assouvir leur cruauté. Un chef onnontagué, âgé d'environ cent ans, avait refusé de fuir avec ses frères, et fut trouvé au milieu des ruines de la bourgade. Frontenac, après l'avoir interrogé, essaya de le faire échapper. Mais il avait été pris par les sauvages, qui réclamèrent hautement leur prisonnier, et telle était leur fureur, qu'on n'osa refuser de le leur remettre : suivant ces barbares, le feu demandait une victime. Pendant sa longue vie, passée au milieu des horreurs des guerres iroquoises, cet homme s'était préparé à mourir avec courage. Tous les raffinements de la cruauté sauvage furent mis en réquisition pour lui arracher quelque marque de faiblesse ; pas une plainte n'échappa de ses lèvres. Au contraire, il exhortait ses bourreaux à se souvenir de sa mort, afin d'apprendre à mourir quand ils tomberaient entre les mains des guerriers de sa nation. Ennuyé de ses harangues, un sauvage le frappa d'un couteau à plusieurs reprises. « Je te remercie, mon neveu, » lui dit le vieillard, « mais tu aurais mieux fait de me laisser mourir lentement par le feu. Chiens de Français, apprenez comment un homme doit souffrir ; et vous, qui vous êtes abaissés à devenir leurs alliés, vous qui êtes les chiens de ces chiens étrangers, souvenez-vous de ma mort, quand à votre tour, vous serez attachés au poteau. » En prononçant ces paroles, il expira. Ni la Grèce, ni la république romaine n'offrent un pareil courage devant les ennemis (1).

Les Onnontagués s'étaient retirés à vingt lieues dans les bois ; ils avaient apporté peu de maïs avec eux, et, en conséquence, étaient exposés à y périr de faim. S'enfoncer dans la forêt pour les attaquer était parfaitement inutile, car leurs découvreurs étaient sans cesse en mouvement autour de l'armée française, et savaient fort bien tout ce qui s'y passait. A mesure que le comte de Frontenac se serait avancé, les Onnontagués se seraient retirés et auraient, en prolongeant leur fuite, peu à peu démoralisé les troupes françaises.

(1) De LaPotherie.

A la nouvelle des désastres d'Onnontagué, les Onneyouts s'émurent ; ils dépêchèrent à Frontenac un prisonnier français et un sauvage, chargés d'offrir un collier pour demander la paix. Le gouverneur s'engagea à la leur accorder, à condition qu'ils s'établiraient dans son gouvernement, et, qu'en attendant l'accomplissement de leur promesse, ils livreraient, comme otages, cinq des plus considérables de leur nation.

Dans le temps où les négociateurs arrivaient, Vaudreuil partait avec un détachement de six ou sept cents hommes pour le pays des Onneyouts. Le six au soir, ces troupes campèrent sur les bords d'une belle rivière, à une lieue de la bourgade d'Onneyout ; elles y entrèrent le lendemain. Les habitants s'étaient retirés, à l'exception de trente-cinq à quarante chefs. Ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à accepter les conditions d'Ononthio, et prièrent Vaudreuil de ne détruire ni leurs cabanes, ni leurs récoltes. « Si vous nous suivez à Montréal, » répondit celui-ci, « vous n'avez plus besoin de ces cabanes, et vous ne pourriez emporter vos récoltes avec vous. Il vaut mieux les brûler, pour que l'ennemi ne s'en empare point. »

Dans la bourgade, on trouva une jeune française qui venait d'arriver d'Agnié ; elle rapportait que les guerriers de cette nation et trois cents anglais étaient prêts à aller au secours des Onneyouts et des Onnontagués. Les Abenaquis, à cette nouvelle, exprimèrent vivement leur satisfaction par des cris de joie. « Tant mieux, » répétaient-ils, « pour détruire les Anglais, nous n'avons pas besoin de poudre, nos coûteaux et nos haches suffisent. » On apprit, peu après, que les uns et les autres demeuraient chez eux pour se défendre eux-mêmes en cas d'attaque. Le feu fut mis aux cabanes, et les récoltes furent détruites ; et, le huit au soir, Vaudreuil n'était plus qu'à deux lieues d'Onnontagué. Dans trois jours, il avait parcouru plus de vingt-cinq lieues à travers les bois, et avait accompli l'objet de sa mission ; il ramenait avec lui trente-cinq prisonniers onneyouts.

Au retour de ce détachement un conseil de guerre fut assemblé, et l'on y délibéra sur les moyens de terminer heureusement une expédition, qui avait jusqu'alors si bien réussi. Le comte de Frontenac proposa de traiter le canton de Goyogouin comme on venait de traiter ceux d'Onneyout et d'Onnontagué. Cette proposition fut acceptée avec joie ; on alla même plus loin, et l'on conclut qu'il fallait bâtir un fort dans chacun des trois cantons, afin d'empêcher les Iroquois de s'y établir de nouveau. Le chevalier de Callières s'offrit à passer l'hiver

dans le pays pour exécuter ce projet. Le gouverneur accepta ses offres, et nomma pour y rester sous ses ordres Maricourt et quelques autres officiers, la plupart canadiens, plus accoutumés que les autres à vivre dans les bois. Mais la surprise fut grande, lorsque, le soir même, Frontenac déclara que tous devaient se disposer à reprendre la route pour Montréal ; et, malgré les instances pressantes de plusieurs officiers pour qu'au moins l'on envoyât des troupes châtier les Goyogouins, il maintint sa première décision, et ordonna de commencer la retraite. Cet ordre causa un mécontentement général, surtout parmi les Canadiens et les Iroquois du saut Saint-Louis. Sa vieille expérience l'avait sans doute éclairé sur les dangers que courrait un détachement de troupes perdu au milieu d'un pays ennemi. Environné de nations fières, capables de tenir toujours sur pied de nombreuses bandes de guerriers, il aurait été sans cesse harcelé ; on lui aurait coupé les provisions militaires, les vivres, et même l'eau et le bois de chauffage. D'ailleurs, les Anglais n'auraient pas manqué d'envoyer des troupes au secours des Iroquois, et de joindre la tactique des Européens à la ruse des sauvages. Le centre de la colonie se serait aussi trouvé grandement affaibli par l'absence d'une portion considérable de ses défenseurs. Frontenac laissa donc murmurer les mécontents ; il quitta la bourgade d'Onnontagué le neuf d'août, arriva le dix au fort du lac Ganentaha, le fit raser, et s'embarqua, le lendemain, avec toute son armée, pour Montréal, où il arriva le vingt. Dans cette campagne, il ne perdit que quatre français ; un fut tué durant la retraite, les trois autres se noyèrent dans les rapides, pour n'avoir pas suivi la route ordinaire (1).

L'immense destruction de maïs dans deux des cantons les plus fertiles des Iroquois, était de nature à produire une grande détresse dans tout leur pays ; les Anglais n'étaient guères en état de fournir des vivres à leurs alliés ; aussi Frontenac se flattait que, par suite de la disette, le conseil des cinq nations serait obligé d'accepter la paix, aux conditions qu'il voudrait imposer. Pour hâter un dénouement, si ardemment désiré dans toute la colonie, il continua la guerre de partis jusqu'à l'automne, dans l'espérance que les ennemis se lasseraient d'être ainsi continuellement harcelés.

(1) Charlevoix, vol. III.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

Dispositions pour l'attaque de Pemquid—D'Iberville prend le fort, le détruit et retourne à Plaisance—Escadre anglaise adroitement évitée—Quelques vaisseaux anglais sont envoyés à la poursuite des Français—Conduite déloyale du major Church envers les Acadiens—Les Anglais attaquent inutilement le fort de Naxoat—Etat des Anglais et des Français à Terreneuve—Tentatives inutiles de M. de Brouillan pour prendre Saint-Jean—Brouilleries entre ce gouverneur et d'Iberville—Attaque et prise de Saint-Jean—D'Iberville s'empare de la plupart des autres postes anglais—Il reçoit l'ordre d'aller déloger les Anglais de la baie d'Hudson—Avec un seul vaisseau, il y défait trois vaisseaux anglais, et s'empare du fort Bourbon.

Frontenac descendit à Québec pour y attendre les ordres de la cour, qu'il reçut le 25 août par le *Wesp*, navire du roi. Le *Wesp* devait embarquer des troupes réglées et des volontaires canadiens, dont le commandement était assigné à du Muy (1), officier d'une grande capacité. Ces troupes devaient se rendre à Plaisance, et y attendre l'arrivée d'Iberville. Celui-ci était chargé de s'emparer du fort de Pemquid, puis d'aller attaquer les Anglais à Terreneuve et dans la baie d'Hudson. L'expédition de Pemquid se faisait, paraît-il, aux dépens du roi, et les deux autres aux frais de la compagnie du Nord. D'Iberville et Bonaventure avaient reçu du roi la commission de prendre et de détruire Pemquid; au mois de février, suivant les ordres qu'il en avait reçus, M. Bégon, intendant de La Rochelle, fit armer, à Rochefort, l'*Envieux* et le *Profond*, qui, peu après, furent placés pour l'expédition sous le commandement des deux marins canadiens.

La cour désirait détruire Pemquid, place fortifiée, bâtie sur les terres des Abenaquis, d'où les Anglais auraient pu écraser cette nation avec les forces réunies de toute la Nouvelle-Angleterre, ou se les concilier peu à peu en les traitant avec justice et humanité. Mais les gouverneurs anglais ne paraissent pas avoir été assez habiles pour en agir de cette façon. Au contraire, les officiers subalternes s'étudiaient souvent à leur inspirer, par la trahison et les mauvais traitements, de la défiance et de la haine contre les Anglais. Au mois de février de la même année, plusieurs chefs sauvages avaient été attirés

(1) Daneau du Muy.

à Pemquid par l'espérance d'obtenir la liberté de quelques-uns des leurs, retenus prisonniers. Pendant les négociations, Chubb, commandant du fort, tomba sur eux à l'improviste, avec une partie de sa garnison ; il massacra Egueremet (1) et Abenquid, deux des députés, et essaya de se saisir des autres qui se défendirent vaillamment. Toxus, chef des Narantsouaks, tua deux des soldats anglais et réussit à s'échapper (2).

L'*Envieux* et le *Profond* arrivèrent le vingt-six juin à la baie des Espagnols, dans l'île du Cap-Breton, et y embarquèrent cinquante guerriers micmacs. D'Iberville y apprit, par des lettres du chevalier de Villebon, que trois navires anglais croisaient à l'entrée de la rivière Saint-Jean ; les deux vaisseaux français firent voile de ce côté, et, le quatorze juillet, rencontrèrent les bâtiments anglais ; d'Iberville démâta le *Newport*, de vingt-quatre canons, et s'en rendit maître sans avoir perdu un seul homme. Une autre frégate anglaise, de trente-six canons, s'échappa à la faveur de la brume (3).

L'on débarqua les provisions destinées pour le fort de Naxoat (4) ; et les sauvages de la rivière furent avertis de se rendre à Pemquid.

L'*Envieux*, le *Profond* et le *Newport* mouillèrent à Pentagouet pour réparer leurs avaries. Pendant ce temps, des présents du roi furent distribués aux sauvages, qui s'embarquèrent, au nombre de deux cent quatre, sous les ordres du baron de Saint-Castin. Aux Abenaquis se joignirent vingt-cinq soldats de la compagnie de Villieu, avec leur capitaine et son lieutenant, Montigny. Le quatorze d'août, les vaisseaux mouillèrent devant Pemquid, et d'Iberville fit aussitôt sommer le commandant de se rendre. Chubb, homme sans expérience de la guerre, haussa cependant le ton, et répondit qu'il défendrait son fort, quand bien même la mer serait couverte de vaisseaux français, et la terre de bandes abenaquises (5). Cette fanfaronnade ne fut pas suivie des effets qu'on en devait attendre. Deux pièces d'artillerie et deux mortiers furent débarqués, et, en quelques heures, les batteries furent prêtes ; après avoir fait lancer deux ou trois bombes sur le fort, d'Iberville somma de nouveau le commandant de la place de se rendre, et lui fit

(1) Nommé Edzermet par La Potherie.

(2) Hutchinson's *History of the colony of Massachusetts Bay.*

(3) Relation de ce qui s'est passé depuis 1695 à 1696.

(4) Naxoat était sur la rivière Nashwauk, vis-à-vis de Fredericton, dans le Nouveau-Brunswick.—*Note de* monsieur E. B. O'Callaghan.

(5) Cotton Mather ; Hutchinson.

entendre que, si la place était prise d'assaut, les sauvages, résolus de se venger de la trahison commise contre leurs chefs, sous les murs de Pemquid, ne feraient aucun quartier. Chubb accepta les conditions qui lui furent faites ; les hommes devaient sortir sans armes, être protégés contre la fureur des Abenaquis, et dirigés sur Boston, où ils seraient échangés contre des sauvages alliés des français, et détenus dans les prisons de cette ville.

Charlevoix parle avec éloge de la conduite de Chubb, qu'il prétend avoir été forcé par ses soldats à capituler. Cotton Mather le juge, au contraire, fort sévèrement ; il dit qu'avec ses quatre-vingt-quinze hommes, doublement armés et renfermés dans un fort, le commandant aurait pu le défendre contre neuf fois autant d'assiégeants (1).

Chubb et sa garnison sortirent le soir même de la place, et de Villieu y entra avec soixante français ; les prisonniers anglais furent conduits dans une île voisine et placés sous la protection du canon des vaisseaux. Cette précaution fut sagement prise ; car les Abenaquis, ayant trouvé dans les cachots un de leurs compatriotes, tenu dans les fers, quoiqu'il parût aux portes de la mort, entrèrent dans une fureur dont il fut fort difficile d'arrêter les effets.

Pemquid aurait certainement pu être défendu longtemps par une bonne garnison. On n'y manquait de rien pour une longue résistance ; les munitions de guerre y étaient en abondance, et le fort était défendu par quinze pièces d'artillerie. On abandonna aux sauvages alliés les fusils et les munitions de guerre, comme indemnité pour les pertes qui leur avaient été causées (2).

Le fort de Pemquid fut détruit et une partie de la garnison envoyée à Boston. D'Iberville conduisit l'autre partie à Pentagouet, où il attendit l'effet d'une dépêche adressée au gouverneur de Boston pour l'engager à un échange de prisonniers. Mais, ne recevant point de réponse, et n'ayant pas assez de vivres pour nourrir tant de monde, il envoya à Boston le reste des soldats, et ne retint que les officiers. Il confia ceux-ci à la garde de Villieu, et, le trois septembre, le *Profond*, l'*Envieux* et le *Newport* firent voile. A peine avaient-ils doublé les îles de Pentagouet, que d'Iberville aperçut, au large, sept voiles qui portaient sur eux. Il ordonna au sieur de Lauson, comman-

(1) Mather, *Magnalia*.

(2) Chubb se retira à Andover avec sa famille ; il y fut tué, au mois de février suivant, par un petit parti de trente sauvages qui attaquèrent la place.

dant du *Newport*, sur lequel étaient les guerriers micmacs du Cap-Breton, de se rapprocher de l'*Envieux*. Sur le soir, l'escadre anglaise était fort proche, lorsque d'Iberville fit virer de bord et porter vers terre. Après avoir parcouru une lieue dans cette direction, les vaisseaux français longèrent la côte, et tirèrent vers l'île des Monts-Déserts. Les Anglais n'osèrent les suivre, soit qu'ils craignissent de s'approcher d'une côte qu'ils ne connaissaient pas, soit qu'ils desespérassent de les joindre.

Le lendemain, comme ils ne paraissaient plus, d'Iberville s'éleva au large, cingla vers l'île du Cap-Breton, où débarquèrent les guerriers micmacs, et alla mouiller le douze d'août dans la rade de Plaisance. Une frégate anglaise fut envoyée de Boston pour traiter de l'échange des prisonniers laissés à Pentagouet. Mais, comme le commandant se trouva le plus fort, il ne se contenta point de réclamer ses compatriotes, il arrêta encore Villieu, chargé de négocier avec lui, et vingt-deux soldats, laissés pour protéger le poste (1).

L'officier français fut conduit à Boston, et jeté dans une prison, où il eut beaucoup à souffrir ; il y était gardé si étroitement, qu'il ne pouvait communiquer avec personne du dehors. Cependant, malgré toutes les précautions de ses geoliers, il trouva le moyen d'informer de son emprisonnement le gouverneur du Canada, par quelques lignes tracées avec son sang, sur un petit morceau de papier (2).

Dès que Stoughton, lieutenant-gouverneur du Massachusets, eût été informé de la destruction de Pemquid, il fit armer quelques navires, sur lesquels s'embarquèrent environ cinq cents hommes, tant anglais que sauvages. Le major Church fut nommé commandant de ces troupes, et reçut l'ordre de poursuivre les Français dans leur retraite. N'ayant point rencontré d'ennemis, il s'avança jusqu'à Beaubassin, au fond de la baie de Fundy, où il fit débarquer quatre cents hommes, parmi lesquels étaient cent cinquante sauvages. Germain Bourgeois (3), un des habitants les plus considérables du lieu, se rendit auprès du commandant anglais, et lui représenta qu'au temps de la conquête de l'Acadie par Phipps, les habitants de

(1) Charlevoix met le nom de Villebon à la place de celui de Villieu. Il se trompe évidemment ; car, dans ses dépêches, Frontenac informe la cour de la prise de Villieu, et ajoute que M. de Villebon, rentré à son fort de Naxoat, a dû écrire au gouvernement de Boston pour le faire mettre en liberté. Hutchinson, LaPotherie, Church disent aussi que ce fut Villieu qui fut fait prisonnier à Pentagouet.

(2) LaPotherie. vol III, *lettre* 8.

(3) Church, *French and Indian wars*. Church anglifie le nom, et en fait Garman Bridgway.

Beaubassin s'étaient engagés à ne point prendre les armes contre le roi d'Angleterre, et avaient été reçus sous sa protection.

L'ordre fut aussitôt donné, par le commandant, de ne point molester les habitants ; mais, pendant qu'il était avec ses principaux officiers dans la maison de Bourgeois, où quelques-uns des habitants étaient venus le saluer, les soldats se dispersèrent dans les autres habitations, firent main basse sur tous les animaux domestiques, et agirent comme s'ils avaient été dans un pays de conquête.

Beaucoup de gens du lieu avaient mieux aimé se retirer dans les bois, que de s'exposer aux mauvais traitements des Anglais. Bien leur en prit, car le commandant, mécontent de ce que les Acadiens refusaient de découvrir les lieux où s'étaient réfugiés leurs voisins les Micmacs, lâcha la bride à ses soldats. Au bout de neuf jours, ils avaient enlevé tout ce qu'ils avaient pu trouver, presque toutes les maisons et les granges avaient été détruites ; l'église elle-même fut incendiée et réduite en cendres, parce qu'on y découvrit une affiche signée du gouverneur du Canada. Church (1) tenait beaucoup à remonter la rivière Saint-Jean jusqu'au fort Naxoat, où résidait Villebon, gouverneur de l'Acadie. Aussi ses navires se dirigèrent de ce côté, le vingt-neuf septembre, quand les habitations de Beaubassin eurent été complètement saccagées. Près de l'entrée de la rivière Saint-Jean était posté un détachement de quelques soldats de la garnison de Naxoat ; il était commandé par un enseigne nommé Chevalier (2), qui devait examiner les mouvements de la flotte ennemie. Les Anglais, cependant, débarquèrent sans qu'il s'en aperçût. Comme il n'était pas en état de résister aux troupes envoyées contre lui, après une légère escarmouche, il se jeta dans les bois, et s'empressa d'aller avertir le gouverneur à Naxoat. Quelques jours après, Chevalier retourna à la mer pour obtenir de nouvelles informations, et fut tué dans une embuscade, dressée par des sauvages de l'armée anglaise. Ses deux compagnons, restés prisonniers, découvrirent à Church des munitions, des marchandises et des canons qui avaient été cachés dans les environs. Tout ce qu'on put trouver fut embarqué sur les bâtiments anglais. Le commandant renonça alors au projet d'attaquer Naxoat ; après avoir tenu conseil avec ses principaux

(1) Charlevoix, Church.

(2) Il est nommé Shavelere dans les rapports de Church.

officiers, il ordonna de faire voile vers la rivière Pentagouet. A peine la flotte avait-elle pris le large, qu'elle fut arrêtée par une frégate de trente-quatre canons, accompagnée de deux petits bâtiments, sous les ordres du capitaine Southack.

Stoughton envoyait sur ces vaisseaux deux cents hommes, qui devaient se joindre aux troupes de Church ; le commandement de ces troupes était confié au colonel Hawthorne, chargé de s'emparer de Naxoat.

Le deux octobre, Villebon apprit par son frère, Neuvillette, que les Anglais reparaissaient à l'entrée de la rivière Saint-Jean, dans un temps où on les croyait déjà bien loin. Son fort avait été mis en état de défense ; il y fit travailler de nouveau, et appela à son secours tous les français et les sauvages qui habitaient dans les environs. De la mission du père Simon, récollet, lui arrivèrent trente-six guerriers maréchites, les sieurs de Clignancourt (1) et Baptiste lui amenèrent quelques français dont les habitations étaient entre la rivière de Gemsec et Naxoat. Le dix-huit, on aperçut plusieurs chaloupes pleines de gens armés ; elles remontaient la rivière, et s'avançaient vers le fort, lorsque quelques coups de canons, tirés par les français, les forcèrent de se jeter derrière une pointe, de l'autre côté de la rivière. On les vit, peu après, s'avancer jusque vis-à-vis du fort ; ils campèrent en ce lieu, et élevèrent un épaulement pour se mettre à l'abri du feu de la place, et dressèrent une batterie sur laquelle ils placèrent deux canons. Leur artillerie fut bien servie ; celle du fort l'était encore mieux ; on entretint, de part et d'autre, un feu de mousqueterie assez vif, auquel prirent part les sauvages des deux partis. Le lendemain, la place fit un feu très-vif de mousqueterie, auquel les Anglais répondirent avec leurs canons. Mais, le jour suivant, les assiégeants s'étaient retirés. Neuvillette les poursuivit ; après une course de trois lieues, il les trouva embarqués sur quatre bâtiments et descendant la rivière à l'aide d'un vent favorable. Ils avaient brûlé plusieurs maisons avant de s'embarquer, et déposèrent, au bas de la rivière, quelques acadiens, hommes et femmes, qu'ils avaient amenés prisonniers de Beaubassin.

Sur les côtes orientales de Terreneuve, les Anglais avaient formé un grand nombre de postes ; ils y entretenaient des établissements considérables, qu'ils avaient reliés ensemble par des chemins ouverts dans la forêt. Ces postes étaient soute-

(1) D'Amour de Clignancourt, seigneur de Gemsec, fils du sieur d'Ancour, conseiller.

nues par la pêche de la morue et les profits considérables qu'ils tiraient du commerce de ce poisson. D'après l'aveu même des Anglais, ce trafic valait sept ou huit cent mille livres sterling ; il avait enrichi la ville de Boston et quelques petites villes de la province du Massachusete.

Plaisance était la seule place importante que possédaient les Français. Quoique située dans un des plus beaux ports de l'Amérique, les habitants y vivaient misérablement. Un fort, assez mauvais, protégeait cette bicoque, et, pour le défendre, le gouverneur n'avait que dix-huit soldats, auxquels, dans le cas d'une attaque, pouvaient se joindre une centaine de pêcheurs, plus habiles à manier la ligne que le mousquet. Tel était l'état de Plaisance lorsque d'Iberville, jaloux de rétablir les affaires de la France dans l'île de Terreneuve, offrit à la cour de s'emparer des établissements anglais. Mais l'expédition de Pemquid l'avait retenu si longtemps, qu'il ne put arriver à Plaisance avant le milieu de septembre. M. Brouillan était convenu de l'attendre jusqu'à la fin du mois d'août ; ne le voyant pas arriver alors, il s'était mis en mer depuis quelque trois jours avec le vaisseau du roi, le *Pelican*, et huit bâtiments malouins, pour aller attaquer Sant-Jean, qui était le principal établissement des Anglais. Cette expédition ne réussit point ; repoussé par les courants, et informé qu'il y avait, dans le port de Saint-Jean, quarante navires, dont quelques-uns avaient depuis dix-huit jusqu'à trente-deux canons, il se rabattit sur le port de Baboul, qu'il prit, ainsi que plusieurs autres, tels que Forillon, Aiguefort, Fremouse, Rognouse, s'empara de trente navires marchands et rentra à Plaisance, fort mortifié de n'avoir pu prendre Saint-Jean et se plaignant des malouins qui l'avaient accompagné et avec lesquels il s'était brouillé.

Il y rencontra d'Iberville qui se disposait à aller attaquer Carbonière, poste anglais le plus avancé au nord ; par le *Wesp* et le *Postillon*, il venait de recevoir des provisions et des hommes avec lesquels il se préparait à traverser les bois à pied. M. de Brouillan voulut l'arrêter, et commanda aux canadiens de rester. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient point son autorité et qu'ils suivraient d'Iberville, ou se retireraient dans les bois. Brouillan s'arrêta devant la mauvaise humeur que manifestaient les compatriotes d'Iberville ; M. du Muy fut député vers d'Iberville pour lui déclarer que Brouillan voulait seulement être présent à la prise de Saint-Jean, avec les habitants de son gouvernement, qu'il ne prétendait

rien au butin qu'on y ferait, mais qu'il voulait avoir sa part de danger et d'honneur.

S'apercevant de la persistance du gouverneur, d'Iberville s'efforça de calmer l'irritation des canadiens, et se concerta avec Brouillan pour aller attaquer Saint-Jean. Appréhendant quelques coups de vent qui aurait pu le jeter au large et peut-être le forcer d'aller en France avec cent vingt hommes qui étaient à ses charges, d'Iberville prit le chemin de terre, à travers les bois, tandis que Brouillan s'embarquait sur le *Profond*, et faisait voile pour Rognouse, lieu du rendez-vous.

Les canadiens partirent de Plaisance le jour de la Toussaint 1696, pour camper au fond du port, qui a près de deux lieues de profondeur. Le lendemain, ils entrèrent dans les bois, marchèrent au milieu d'un pays mouillé, couvert de mousse, où la glace se brisait sous leurs pas. Cette pénible marche dura neuf jours, durant lesquels il fallut se frayer un chemin dans des bois épais, traverser à l'eau des rivières et des lacs, par un temps fort froid. Un aumônier les accompagnait ; c'était l'abbé Baudoin, autrefois mousquetaire, mais alors missionnaire dans l'Acadie.

Le dix du même mois, ils arrivèrent au Forillon, où d'Iberville se rendit, un peu avant les autres, à la tête de dix hommes, détachés du gros de la bande pour obtenir des vivres qui commençaient à manquer ; ils saisirent fort à propos une douzaine de chevaux qui leur servirent de nourriture.

Brouillan était arrivé à Rognouse ; ayant renvoyé le *Profond* en France avec quelques prisonniers, il se rendit au Forillon avec cent hommes, pour se concerter avec d'Iberville sur leur plan de campagne ; on se décida à ne commencer qu'après avoir bien reconnu la situation des Anglais.

A la tête de ses canadiens, parmi lesquels étaient plusieurs gentilshommes et quatre officiers, d'Iberville se porta sur Bayeboulle, où il s'empara d'un bâtiment marchand, dont l'équipage s'enfuit dans les bois avec les habitants du lieu.

Un détachement de vingt hommes fut envoyé vers Saint-Jean, pendant que plusieurs autres parcouraient les environs pour faire des prisonniers et apprendre l'état des habitants de ce lieu. Par les émissaires ainsi envoyés, on fut informé qu'il n'y avait à Saint-Jean que trois navires marchands. Ces découvertes faites, d'Iberville choisit pour son lieutenant Montigny, lieutenant d'une compagnie de la marine au Canada, et il fut joint par le parti de Brouillan. Les neiges avaient commencé à tomber ; le vingt novembre, les Français s'avançaient en ordre

de bataille. Montigny, avec trente canadiens, formait l'avant-garde, et précédait le corps principal de cinq cents pas. Brouillan et d'Iberville suivaient à la tête des troupes. Après avoir parcouru environ deux lieues et demie, la bande de Montigny se heurta sur un corps de quatre-vingts hommes, postés avantageusement dans le bois et couverts par quelques rochers. Etonnés un instant, les canadiens se mettent à genoux pour recevoir l'absolution de l'abbé Beaudoin, puis ils s'élancent tête baissée sur l'ennemi. De Brouillan et d'Iberville arrivent presque aussitôt, et attaquent les anglais en tête et en flanc avec tant de vigueur, qu'ils fuient et se réfugient à Saint-Jean. D'Iberville les y suit et les force à se jeter dans deux forts, dont il s'empare et où il fait trente prisonniers ; le reste s'enfuit dans un grand fort ou dans une quaiche, mouillée dans le hâvre. Sur ces entrefaites, de Brouillan arriva avec ses soldats et sa milice, et ils s'installèrent dans la ville, pendant que la quaiche sortait du port, emportant une centaine d'hommes et les effets les plus précieux des habitants.

Deux cents anglais s'étaient retirés dans le grand fort, où ils espéraient être secourus par deux vaisseaux de guerre qu'ils attendaient. Il fallait s'ouvrir un chemin pour le reconnaître ; du Muy et Montigny, à la tête de soixante canadiens, brûlèrent les maisons qui l'environnaient. Placé sur la côte du nord-ouest, à mi-côte, il était flanqué de quatre bastions et défendu par douze pièces de canons. Pendant qu'une partie des canadiens travaillaient à détruire les maisons par le feu, trente autres, conduits par d'Iberville, s'étaient avancés près du fort pour les soutenir (1).

Comme les Anglais cherchaient à temporiser dans l'attente de secours, les commandants français envoyèrent chercher, à Bayeboulle, un mortier, des bombes et de la poudre, qui avaient été débarqués du *Profond*. Ces préparatifs décidèrent les Anglais à parlementer ; le trente décembre, le commandant de la place demanda une entrevue qui lui fut accordée, et à laquelle il se rendit avec quatre des principaux bourgeois. Ils insistèrent à ne se rendre que le lendemain, se flattant que le vent changerait et permettrait aux deux vaisseaux, qu'ils avaient vus louvoyer au large depuis deux jours, d'entrer dans le port. Comme on se doutait de son dessein, on lui déclara qu'il fallait se décider à l'instant même, sans quoi on monterait à l'assaut.

(1) LaPotherie, *Hist. de l'Amérique Sept.*, vol. I.

Cette menace le décida ; car son fort n'était pas en état de résister, et les Anglais regardaient les Canadiens comme aussi impitoyables que les Iroquois ; il s'engagea à capituler le même jour, aux conditions suivantes :

1° La place serait rendue à deux heures de l'après-midi ;

2° La garnison et les habitants sortiraient du fort sans armes ;

3° Personne ne serait fouillé ;

4° On lui donnerait deux bâtiments pour le conduire avec tout son monde en Angleterre ;

5° Ceux des Anglais qui voudraient aller à Bonaviste, auraient la permission de le faire.

Toujours rude dans ses procédés, Brouillan seul signa cette capitulation, sans même prendre la peine de la présenter à d'Iberville. La place fut évacuée sur le champ, et il en sortit cent-soixante hommes et un grand nombre de femmes et d'enfants.

Le port de Saint-Jean est très-beau ; il peut contenir deux cents vaisseaux. L'entrée n'a qu'une demi-portée de fusil de large entre deux hauteurs. Il était alors défendu par une batterie de huit canons. On y comptait une soixantaine d'habitants, établis sur la côte septentrionale du port, et le long de la grève sur l'espace d'une demi-lieue. Le grand fort couvrait entièrement l'entrée du port.

Voyant la place prise, les capitaines des deux navires désespérèrent de la reprendre, et n'eurent d'autre pensée que de retourner en Angleterre.

Montigny fut envoyé à Portugal Cove, situé à trois lieues de Saint-Jean, pour barrer le passage aux fuyards qui gagnaient Carbonnière au nord, et en prit trente.

On proposa à du Muy de rester sur les lieux avec soixante hommes de Brouillan ; car, comme d'Iberville devait continuer la guerre pendant tout l'hiver avec ses canadiens, il ne pouvait en céder aucun. Mais du Muy refusa d'accepter, car il voulait suivre les canadiens, et partager leurs succès.

On résolut alors de démolir les forts, de brûler les maisons, afin que les Anglais n'y pussent revenir après le départ des Français. De Brouillan et du Muy reprirent le chemin de Plaisance, tandis que d'Iberville et les canadiens allaient continuer la guerre, malgré les rigueurs de l'hiver. On était alors au commencement de décembre, et les neiges étaient déjà très-hautes.

Les canadiens de M. d'Iberville, ayant préparé des ra-

quettes pour marcher sur la neige, n'ayant que leurs armes et un sac sur le dos, parcoururent, pendant deux mois, les établissements situés sur la côte de Terreneuve ; ils s'en emparèrent avec facilité, car la terreur avait saisi les habitants, et il ne restait plus aux Anglais que Bonaviste et l'île de Carbonnière. « Mais, » dit Charlevoix, « le premier de ces deux postes était trop bien fortifié pour pouvoir être insulté par une aussi petite troupe de gens, qui, marchant sur la neige et presque toujours par des chemins impraticables à tout autre qu'à des canadiens et à des sauvages, ne pouvaient porter tout au plus que leurs fusils et leurs épées avec ce qu'il fallait de vivres pour ne pas mourir de faim (1). »

L'autre poste, la Carbonnière, est une île qui n'est abordable que par un point pendant l'hiver ; tout autour elle est bordée de hautes et inaccessibles falaises ; plus de trois cents anglais, chassés des autres établissements, s'y étaient retirés comme dans un dernier refuge, où ils étaient défendus par la mer, dont les vagues se brisent sans cesse avec fureur sur les rochers du rivage. Montigny tenta une descente avec quelques canadiens ; mais il dut se retirer, pour ne pas voir ses chaloupes broyées.

Dans cette dernière partie de la campagne, d'Iberville enleva six ou sept cents prisonniers, qu'il envoya à Plaisance, et dont la plupart s'échappèrent, parce qu'il n'y avait point de lieu pour les garder avec sécurité.

Dans toute cette campagne, d'Iberville se montra habile homme de guerre. Avec une poignée de canadiens, dépourvus de secours, il s'empara des côtes de Terreneuve, et répandit, dans toute l'île, la terreur du nom français.

Les gentilshommes canadiens qui s'étaient engagés dans cette expédition, se distinguèrent par leurs qualités militaires. Fils de braves officiers, ils avaient, dès leur enfance, commencé à manier le fusil, à parcourir les forêts, soit en poursuivant les bêtes sauvages, soit en faisant la guerre aux Iroquois. Montigny, Boucher de la Perrière, D'Amour de Plaine, D'Amour des Chauffours, Dugué de Boisbriand, se distinguèrent au-dessus des autres.

Pendant le combat, chacun des canadiens agissait par lui-même, attaquait l'ennemi, ou se défendait à sa guise.

D'Iberville retourna à Plaisance, pour se préparer à forcer Bonaviste et l'île de la Carbonnière ; il attendait des secours

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

qu'il avait demandés en France par M. de Bonaventure. Depuis longtemps, il demeurait dans l'inaction, lorsque son frère, le sieur de Sérigny, arriva le dix-huit mai 1697, avec une escadre. D'Iberville reçut l'ordre d'embarquer ses canadiens, et d'aller prendre les établissements anglais dans la baie d'Hudson.

Dans l'automne de 1696, quatre vaisseaux anglais et une galiote à bombes s'étaient emparés du fort Bourbon ; deux bâtiments français, commandés l'un par Sérigny, l'autre par la Motte-Aigron, étaient arrivés au moment où les Anglais se préparaient à l'attaque du fort, mais avaient dû se retirer devant des forces si supérieures. Le sieur la Forêt, qui commandait, essaya de se défendre ; son enseigne, le sieur Jérémie, embusqué avec quarante fusiliers derrière des buissons, fit des décharges si fréquentes sur les chaloupes qui voulaient aborder, qu'il les contraignit de s'éloigner. Alors, à bord de la galiotte, on commença à lancer des bombes ; il en tomba une vingtaine dans le fort, où il n'y avait aucun magasin où la poudre pût être en sûreté. Le commandant français fut forcé de capituler, et obtint qu'on le conduirait avec toute sa garnison sur les terres de France, et qu'on permettrait à chacun de retenir ce qui lui appartenait. Après avoir pris possession du fort, les Anglais oublièrent les articles de la capitulation ; ils dépouillèrent les Français, et les conduisirent en Angleterre (1).

Quatre mois après, les prisonniers furent élargis et débarqués sur les côtes de France, où on les informa qu'on armait à La Rochelle pour reprendre le fort Bourbon ; la plupart s'y rendirent pour prendre service. Sérigny prenait le commandement de quatre vaisseaux, qu'il devait conduire jusqu'à Plaisance, où il devait les remettre à d'Iberville. Cette escadre arriva à Terreneuve le dix-huit mai 1697.

Par les instructions qui furent remises à d'Iberville, il avait ordre de visiter la rivière Saint-Jean, dans l'Acadie, pour s'assurer de l'état du fort de Naxoat ; il devait ensuite se rendre à la baie d'Hudson pour reprendre le fort Bourbon et châtier les Anglais. Comme il était trop tard pour entreprendre ces deux expéditions, il renonça à la première, après avoir consulté M. de Brouillan.

La résolution fut prise d'aller directement au fort Bourbon ; l'escadre, composée de quatre navires et d'un brigantin, fit voile le huit de juillet. D'Iberville s'embarqua sur le *Pélican*,

(1) Jérémie, *Relation de la baie d'Hudson.*

de cinquante canons ; le *Palmier*, de quarante canons, était commandé par Sérigny ; le *Profond*, par le sieur Dugué, et le *Wesp*, par Chartrier. Le vingt-huit, il arriva à l'entrée du détroit d'Hudson. Le trois août, les navires français l'avaient passé ; mais ils se trouvèrent alors serrés par les glaces et contraints de s'attacher avec des grapins aux plus grandes. Le cinquième jour, le brigantin fut écrasé entre un de ces écueils flottants et le *Palmier*, que montait M. de Sérigny ; on n'eut que le temps de sauver l'équipage, mais le bâtiment fut perdu. Dugué, poussé par les courants vers la côte du nord, rencontra trois navires anglais, contre lesquels il se battit pendant trois heures (1).

Après avoir été retenu plus de trois semaines au milieu des glaces, le *Pélican*, que commandait d'Iberville, se trouva dégagé ; mais on ne savait ce qu'étaient devenus les autres navires, cachés, depuis le onze août, par des montagnes de glaces. Cependant, on fit voile vers le port Nelson, à la vue duquel on arriva le quatre de septembre. Le soir, l'ancre fut jetée assez près du fort Bourbon, et une chaloupe fut envoyée à terre avec le sieur de Martigny (2), chargé de prendre connaissance de la place et des navires anglais qu'on avait aperçus dans le détroit d'Hudson.

Vers six heures du matin, le lendemain, on découvrit, à quelques lieues sous le vent, trois vaisseaux qui louvoyaient pour entrer dans la rade. Comme ils ne répondaient pas aux signaux de reconnaissance qu'il était convenu de faire, d'Iberville conclut que c'étaient les bâtiments anglais, et s'apprêta à les recevoir. Il leva les ancres, et s'avança résolument contre eux. Le voyant seul contre trois, les Anglais s'étaient flattés de l'enlever facilement ; leur surprise fut donc grande quand ils reconnurent qu'il allait les attaquer. A ses ordres il avait à peine cent cinquante hommes en état de combattre ; les Anglais avaient un grand nombre de combattants. Le *Hampshire* portait cinquante-six canons ; le *Hudson Bay*, trente-deux, et le *Derring*, trente-six. On se canonna depuis neuf heures et demie jusqu'à une heure de l'après-midi, sans résultat important. D'Iberville, un des plus habiles marins de son temps, avait sû conserver le vent ; il crut le moment favorable pour en profiter. Il arriva tout court sur les deux frégates, et leur envoya plusieurs bordées de fort près pour les désemparer.

(1) Jérémie, *Relation de la baie d'Hudson* ; LaPotherie.

(2) Martigny, cousin germain du sieur d'Iberville.

Voyant approcher le *Hampshire*, il fit pointer son canon à couler bas, alla à sa rencontre, le rangea sous le vent, et lui envoya une bordée qui fit sombrer presque aussitôt le vaisseau anglais. Sur le champ, d'Iberville vira de bord, et porta sur le *Hudson Bay*, qui était près d'entrer dans la rivière Sainte-Thérèse ; comme il était sur le point de l'aborder, le commandant amena son pavillon, et se rendit.

Le *Derring* fuyant vers le nord-est, d'Iberville lui donna la chasse ; mais, comme le bâtiment anglais était aussi fin voilier que le *Pélican*, et qu'il avait pris de l'avance, il fallut renoncer à le poursuivre. D'ailleurs le bâtiment français ne pouvait forcer de voiles, ses manœuvres étaient coupées, ses haubans fort endommagés ; sept boulets avaient traversé le bordage ; un autre l'avait atteint à la ligne de flottaison, et avait ouvert une large voie à l'eau.

D'Iberville ordonna de virer de bord, et envoya le sieur de la Salle pour amariner le *Hudson Bay* ; lui-même s'occupa de faire raccommoder le navire. Aussitôt que les avaries eurent été réparées et les voies d'eau bouchées, il se mit à la poursuite du *Derring*, qui était déjà à trois lieues au large, et qui n'échappa qu'à la faveur de la nuit.

Retournant vers le *Hudson Bay*, d'Iberville mouilla près de l'endroit où le *Hampshire* avait sombré avec tout son équipage. Il n'en paraissait plus rien, et on n'avait pu sauver aucun de l'équipage. Ces trois navires étaient ceux contre lesquels Dugué s'était défendu si bravement au milieu des glaces, et qui avaient été forcés de le quitter.

La nuit du six au sept septembre s'annonçait orageuse ; aussi le *Hudson Bay* et le *Pélican* quittèrent la rade, qui n'est point sûre, et allèrent mouiller au large. Cette précaution fut inutile : le vent prit avec une violence extrême ; les cables des ancres se rompirent, quoi que pût faire d'Iberville pour se soutenir, et qu'il n'y eût pas en France de meilleur manœuvrier ; les deux bâtiments furent jetés à la côte, et s'échouèrent à l'entrée de la rivière Sainte-Thérèse. Le lendemain matin, les équipages se sauvèrent à terre, et emportèrent ce qui était nécessaire pour l'attaque du fort Bourbon.

Les vivres manquaient, et on n'en pouvait obtenir que par la prise du fort. Sur ces entrefaites, arrivèrent les trois autres navires français ; ils avaient enduré la tempête au large, et avaient pu résister à sa violence sans éprouver de dommage considérable. Cette jonction procurait des vivres à d'Iberville,

en même temps qu'elle lui offrait un surcroît de forces plus que suffisant pour la prise du fort.

Le dix septembre, il fit mettre à terre des mortiers et des bombes, fit dresser des batteries ; à peine eut-il commencé à canonner le fort, que le commandant, le sieur Henry Bailey, qui probablement n'attendait que cela, fit battre la chamade, et convint de se rendre aux conditions suivantes : que les officiers et les soldats conserveraient tous leurs effets, qu'ils sortiraient avec les honneurs de la guerre, et qu'ils seraient envoyés en Angleterre.

D'Iberville prit possession de sa conquête, et, après avoir tout réglé, s'embarqua pour l'Europe sur le *Profond*. Il laissa le commandement au sieur de Sérigny, qui attendait qu'on eût réparé les avaries de son navire le *Palmier*. En 1698, Sérigny repassa en France, après avoir remis le commandement du fort au sieur de Martigny.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Difficultés créées dans les pays de l'ouest par les coureurs de bois—Frontenac se rattache au plan proposé par MM. de Callières et de Champigny—Belle action de Kondiaronk—M. de Nesmond chargé de la mission difficile de s'emparer de la Nouvelle-Angleterre—Le projet échoue—Nouvelles difficultés relativement aux coureurs de bois—Avantages remportés par les nations alliées—Mort de Ouréouharé—Effets de la paix de Ryswick—Rapports du comte de Bellomont avec le gouverneur—Règlement de limites entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre—Mort de Frontenac.

Quoique M. de Frontenac souhaitât de harasser les Iroquois par ses partis de guerre, il dut renoncer à cette idée. Une extrême disette se faisait sentir dans la colonie ; les préparatifs pour l'expédition contre les Onnontagués avaient forcé de négliger les semailles ; la récolte avait été peu abondante, et le prix des grains devint excessif. L'on ne pouvait songer à lancer des partis de guerre contre les ennemis, lorsque l'on avait peine à faire subsister les troupes dans leurs cantonnements.

Heureusement, les Iroquois se tenaient en repos. Quelques ambassadeurs voyageaient à l'ordinaire ; trente onneyouts vinrent présenter des colliers au gouverneur ; les Agniers, curieux de savoir ce qui se passait dans le pays, députèrent deux de leurs chefs pour remettre madame Salvaye et sa fille, prises à Sorel l'année précédente. Au printemps, ils reprirent leurs courses ordinaires, mais sans causer beaucoup de dommages.

Dans les pays de l'ouest, toutes les nations sauvages semblaient disposées à se faire la guerre. Les Sioux avaient, à deux reprises, attaqué des Miamis ; des hostilités avaient eu lieu entre ces derniers et les Sauteurs. Le Baron, huron de Michillimakinac, s'était retiré, avec trente familles de sa nation, près de la ville d'Orange.

M. de Frontenac avait reçu l'ordre de tenir les troupes et les milices de la colonie prêtes à partir pour une expédition dont on lui faisait mystère. Cet avis gênait considérablement ses mouvements à l'égard des Iroquois, qui se montraient disposés à renouveler leurs hostilités, tout en envoyant des ambassadeurs pour gagner du temps. Dans l'ouest, les difficultés entre les différentes tribus sauvages causaient des embarras

qu'il aurait voulu avoir le temps de faire disparaître. Les miamis de la rivière Maramek, parmi lesquels résidait ordinairement Perrot, avaient quitté leurs villages pour se réunir à leurs frères de la rivière Saint-Joseph. En chemin, ils avaient été attaqués par des sioux, qui en avaient tué quelques-uns. Informés de ce fait, les miamis de Saint-Joseph allèrent rencontrer les Sioux dans leur propre pays, et les attaquèrent dans un fort où se trouvaient aussi quelques coureurs de bois français. Repoussés, après avoir perdu quelques guerriers, ils surprirent, à leur retour, d'autres français qui portaient aux Sioux des armes et des munitions. Cette conduite irrita les Miamis, qui dépouillèrent les français, sans toutefois leur aire de mal ; mais ils usèrent de représailles quand l'occasion s'en présenta, et menacèrent même de brûler Nicolas Perrot, qui possédait, cependant, un grand crédit parmi eux. Sans les Outaouais, qui le tirèrent des mains des Miamis, il aurait péri sur le bûcher (1).

Dans d'autres circonstances, Frontenac aurait dépêché du secours de ce côté ; il se contenta d'arrêter les Miamis en leur faisant comprendre combien il leur importait de ne pas se brouiller avec les Français.

Ces démêlés, causés par les coureurs de bois, contrarièrent beaucoup le gouverneur. Sur les plaintes des hommes les plus respectables de la colonie, le roi lui avait défendu de permettre aux Français d'aller faire le commerce avec les sauvages dans les pays de l'ouest. Il avait fait des représentations au ministre, et avait même désapprouvé le tempérament proposé par l'intendant et M. de Callières. Ceux-ci avaient suggéré de ne conserver, parmi les sauvages de cette partie, que les deux postes de Michillimakinac et de la rivière Saint-Joseph ; de déterminer le nombre de français auxquels on permettrait d'y résider, et de prendre d'autres mesures pour arrêter ces abus.

L'échauffourée des traiteurs qui avaient causé une lutte avec les Miamis, fit craindre à M. de Frontenac qu'on ne désapprouvât même cet avis. Il commença donc à le représenter comme raisonnable, parce qu'il lui réservait une partie au moins de son autorité dans l'ouest, et il se joignit à MM. de Callières et de Champigny dans leurs représentations. Il se proposait de laisser, dans chacun des postes, un commandant avec douze ou quinze soldats, pour empêcher que les Anglais n'y vinssent faire le commerce ; de donner la permission à

(1) *Mémoire de* Nicolas Perrot.

certains individus, d'envoyer à l'un et à l'autre de ces postes vingt-cinq canots chargés de marchandises pour la traite ; le gouverneur avait la distribution de ces permissions qu'on nommait congés. Il ajoutait qu'il était important d'y envoyer, de temps en temps, des troupes pour protéger les intérêts français ; que ces congés fournissaient une ressource pour soulager, dans leur indigence, certaines familles à qui on en faisait présent, et qui les vendaient aux voyageurs.

MM. de Champigny et de Callières convenaient bien que les congés produisaient des désordres, et qu'ils avaient grandement nui à l'établissement de la foi parmi les nations sauvages ; mais ils croyaient que les remèdes extrêmes qui avaient été proposés, causeraient du mal dans les circonstances présentes. Toutes les raisons alléguées de part et d'autre furent considérées attentivement au conseil du roi, et l'on y jugea que ce serait exposer les peuples alliés à la tentation de se donner à l'ennemi, si l'on abandonnait des postes établis et soutenus avec tant de dépense pour leur avantage.

Ainsi, le projet proposé par MM. de Callières et de Champigny fut adopté ; mais, comme l'avaient prévu les missionnaires, les désordres qu'on avait voulu arrêter reprirent bientôt avec autant de virulence qu'auparavant.

Dans la prévision d'une attaque des Anglais contre le Canada, LaMotte-Cadillac, commandant de Michillimakinac, arriva à Montréal avec trois cents sauvages sakis, poutéouatamis, outaouais et hurons, qui venaient au secours de la colonie. Dans une audience que leur donna Frontenac, qui se trouvait alors à Montréal, il les loua de leurs bonnes dispositions envers les Français, et du courage avec lequel ils avaient, pendant l'année, repoussé les bandes iroquoises.

En effet, ils leur avaient donné une chasse vigoureuse sur l'eau et sur terre. Un chef huron, le Baron, pour attirer d'autres familles à Orange, demeurait assez souvent parmi ses compatriotes de l'ouest. Un parti iroquois se mit en campagne pour le joindre, comme ils en étaient convenus ; quatre de leurs découvreurs rencontrèrent le fameux chef huron Kondiaronk, ou le Rat. A la tête de cent cinquante guerriers, qui étaient partis en canots, il avait pris terre au fond du lac Erié. Deux des iroquois furent d'abord tués ; les deux autres restèrent prisonniers ; par eux, l'on apprit que deux cent cinquante de leurs compatriotes étaient dans le voisinage, mais qu'ils n'avaient de canots que pour soixante personnes au plus.

Kondiaronk, ainsi averti, s'avança vers l'endroit où on lui

avait dit que se trouvaient les ennemis. Quand il fut assez près d'eux pour être aperçu, il parut être effrayé de leur nombre, et poussa ses canots vers le large ; aussitôt, soixante iroquois se précipitent dans leurs canots pour le poursuivre. A deux lieues de terre, il s'arrête, se met en bataille, essuie la première décharge des Iroquois ; puis, sans leur donner le temps de recharger leurs fusils, il fond sur eux avec tant de furie, qu'en un instant tous leurs canots sont fracassés. Trente-sept iroquois furent tués, quatorze furent pris, les autres se noyèrent (1).

Ce coup hardi renversa le projet que le Baron avait formé pour détruire la nation des Miamis, sous le prétexte de négocier la paix avec eux.

Kondiaronk avertit les Miamis de se tenir sur leurs gardes, et de se défier des intrigues du Baron, qui voulait les détruire.

Ce chef, alors sincèrement attaché aux Français, était descendu avec la députation des sauvages de l'ouest, conduite par LaMotte-Cadillac. Frontenac la reçut fort bien ; il assura les députés qu'il avait eu besoin de tout son monde, pour un projet de guerre qu'il ne pouvait encore découvrir; mais que, lorsqu'il pourrait disposer d'un certain nombre de français, il les enverrait au secours de ses enfants de l'ouest.

Il les renvoya satisfaits de sa réponse, et leur déclara que l'année suivante ils le rencontreraient à Montréal, quand ils descendraient.

Le sept de septembre, M. des Ursins mouilla devant Québec ; il était porteur de dépêches du marquis de Nesmond, qui lui apprenait que M. de Pontchartrain avait formé le projet de s'emparer de la Nouvelle-Angleterre, mais que l'entreprise était manquée ; M. de Nesmond avait été chargé de prendre Boston ; et, pour mener cette expédition à terme, on lui avait confié dix vaisseaux de guerre, une galiote et deux brûlots. Il devait faire toute la diligence possible pour arriver dans la baie de Plaisance, et prévenir les Anglais, qui voulaient reprendre les établissements qui leur avaient été enlevés l'année précédente par d'Iberville. S'il trouvait les Anglais à Plaisance, il devait les attaquer ; s'ils en étaient partis, il avait ordre d'aller les chercher et de les combattre.

Quand il les aurait battus, il devait aller à Pentagouet, après avoir dépêché un vaisseau pour en donner avis au comte de Frontenac, qui se rendrait à Pentagouet avec quinze cents

(1) *Archives de la Marine. Récit de* 1696-97.

hommes. Ces troupes, une fois embarquées, devaient être transportées à Boston, qu'il était facile de prendre. On ravagerait ensuite tout le pays jusqu'à Piscataway.

S'il restait du temps, après cette expédition, la flotte avait ordre de se rendre à la Nouvelle-York ; et, après avoir réduit la ville sous l'obéissance du roi, elle devait y laisser les troupes du Canada, qui, en retournant dans leur pays, ravageraient toute la province anglaise.

On voit que le gouvernement français voulait tout faire à la fois, et, pour cela, il manqua complètement son but. Dans le port de La Rochelle, M. de Nesmond reçut l'ordre de porter du secours à M. de Villebon, qui était assiégé dans le port de Naxoat. A peine eut-il jeté l'ancre dans la baie de Plaisance, qu'il reçut une lettre de M. de Pontchartrain, qui l'informait que dix-huit bâtiments anglais, chargés de sel, allaient partir du Portugal pour Terreneuve, et l'invitait à ne point les laisser échapper.

M. de Pontchartrain ajoutait de nouvelles instructions de la part du roi. Si M. de Nesmond battait la flotte ennemie avant de passer à Pentagouet et Boston, il pourrait faire une excursion sur la côte orientale de Terreneuve, pour prendre ou brûler les bâtiments anglais qu'il y rencontrerait.

Chargé d'une mission si complexe, la flotte de M. de Nesmond partit tard de LaRochelle, et fut retardée par les vents contraires ; de sorte qu'elle n'arriva à Plaisance que le vingt-quatre juillet. On n'y avait point de nouvelles des Anglais ; il fallut délibérer sur le parti à prendre, et on tint un grand conseil de guerre. Tous opinèrent qu'il était imprudent de prendre un parti, avant d'être instruit des démarches des ennemis, et que, quelque diligence qu'on apportât pour avertir le comte de Frontenac, les troupes du Canada ne pouvaient arriver à Pentagouet avant le dix septembre, qu'alors la flotte, qui n'avait de vivres que pour cinquante jours, ne pourrait plus rien entreprendre.

De Nesmond se rendit à ces raisons, qui lui parurent bonnes, et il dépêcha sur le champ à Québec tous les bâtiments destinés pour le Canada, qui l'avaient suivi jusqu'à Plaisance sous son escorte. Il enjoignit à M. des Ursins, qui commandait cette flotte, de l'avertir en diligence, s'il rencontrait les vaisseaux anglais, dans le fleuve ou dans le golfe Saint-Laurent.

Retiré à la baie du Grand-Burin, qui est à l'ouest de Plaisance, au commencement d'août, il fut informé par des prisonniers que les Anglais se fortifiaient à Saint-Jean. Le conseil de

guerre assemblé décida qu'il fallait aller détruire les fortifications avant qu'elles ne fussent achevées. On espérait aussi se rendre maîtres des bâtiments marchands qui s'y trouvaient, au nombre de trente-quatre, et des vaisseaux de guerre.

« Mais elle n'y en trouva plus, et, comme la saison était trop avancée pour s'exposer davantage dans ces mers, de Nesmond, à son grand regret, dut retourner en France, sans avoir eu l'occasion de voir l'ennemi.

Une nouvelle ordonnance du roi inquiétait M. de Frontenac beaucoup plus que les affaires des Iroquois ; elle défendait aux officiers et aux soldats, cantonnés dans les postes éloignés, d'y faire aucun commerce, sous la peine, pour les officiers, de la dégradation des armes, et des galères pour les soldats. Les commandants avaient ordre de faire saisir les coureurs de bois, dont aucun ne devait être souffert dans ces postes.

M. de Frontenac adressa de nouveau des remontrances au ministre, qui lui envoya la réponse suivante : « J'ai lu avec attention ce que vous m'avez écrit sur la suppression des congés ; vous voulez bien que je vous dise, que vous avez donné un peu trop de créance à des gens qui, par principe d'avidité, soutiennent le parti de la traite dans les bois. Si vous aviez voulu faire attention aux inconvénients qu'elle a produits, vous auriez condamné plus vivement un si mauvais usage. ...

« Vous savez trop bien l'histoire du Canada, pour ignorer que la guerre que nous soutenons depuis tant d'années contre les Iroquois, avec tant de soins et de dépense, ne vient que de ce que feu M. de LaBarre avait voulu faire le commerce avec les nations plus éloignées. Ces sauvages, qui sont à présent dans l'alliance des Anglais, ne seraient pas longtemps à se déclarer contre eux, si les Anglais voulaient passer par leur pays pour aller traiter directement avec les autres sauvages.»

M. de Frontenac fit publier sur le champ l'ordonnance du roi, mais l'ordre de choses établi précédemment par les conseils de l'intendant et du gouverneur de Montréal, ramena peu à peu l'abus des congés et les inconvénients du commerce qu'on voulait abolir.

Pendant la campagne précédente, les Iroquois et les Anglais avaient été assez maltraités, pour leur faire désirer la paix. Vers la fin de la saison, les Abenaquis s'étaient emparés, la hache à la main, d'un fort rapproché de Boston, et dont la garnison avait été détruite.

D'un autre côté, les Iroquois avaient subi un échec doulou-

reux dans le voisinage du fort de Frontenac. La Chaudière-Noire, l'homme le plus populaire dans Onnontagué, s'approcha de ce fort avec environ quarante guerriers; il prétendait être parti pour la chasse. Comme on savait qu'il n'était pas l'ami des Français, on se défia de lui, d'autant plus que quelques-uns de ses compagnons avaient laissé entendre que les jeunes iroquois avaient formé le dessein de surprendre les Outaouais.

Tandis que la Chaudière-Noire chassait dans les environs du fort de Frontenac, trente-quatre algonquins, dont le plus âgé n'avait pas vingt ans, le surprirent dans la baie de Quinté, tuèrent le chef et la moitié de la bande, et firent plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouva la femme de la Chaudière-Noire (1).

Vers ce temps mourut, à Québec, Ouréouharé, qui y était venu pour assurer Frontenac des bonnes dispositions du canton de Goyogouin. Comme il était chrétien, il fut enterré avec les cérémonies de l'église et avec les honneurs que l'on avait coutume de rendre aux capitaines des compagnies françaises.

Malgré les changements que le christianisme avait opérés en lui, il conservait quelque chose de son caractère sauvage. Le prêtre qui l'assistait dans sa maladie, lui parlant des outrages qu'avait endurés le Sauveur pendant sa passion : « Que n'étais-je là, » s'écria-t-il avec indignation, « je les aurais bien empêchés de le traiter de la sorte. » Il y avait cependant, dans Ouréouharé, quelque chose d'aimable, qui le faisait chérir des français de Montréal et de Québec. Son crédit auprès des cantons iroquois était toujours au service de M. de Frontenac, qui regretta beaucoup sa perte (2).

Au mois de mai 1698, le colonel Schuyler, d'Albany, et le ministre Dellius ramenèrent dix-neuf prisonniers français. Ils firent connaître la nouvelle, déjà apportée par d'autres, que la paix avait été conclue à Ryswick entre les puissances de l'Europe. M. de Bellomont, qui venait de succéder à Fletcher comme gouverneur de la Nouvelle-York et de Massachusets, envoyait, par eux, une lettre adressée à M. de Frontenac. Elle était conçue en ces termes : « Le roi m'ayant fait l'honneur de me nommer gouverneur de plusieurs de ses provinces en Amérique, et entre autres de celle de la Nouvelle-York, j'ai jugé, en même temps que je vous fais mes compliments, devoir

(1) LaPotherie rapporte ce mot de la Chaudière-Noire, qui peint l'orgueil des Iroquois: "Faut-il que moi, qui ai fait trembler la terre, je meure de la main d'un enfant!"

(2) Charlvoix, *Hist. liv.* XVII.

vous faire connaître que la paix a été conclue entre le roi et ses alliés et le roi de France ; je vous envoie les articles qui ont été agréés. La paix fut publiée à Londres au mois d'octobre, peu avant mon départ d'Angleterre. » Le comte offrait de faire rendre les prisonniers français retenus par les Iroquois.

La lettre du comte de Bellomont était pleine de bienveillance. M. de Frontenac lui répondit sur le même ton ; il déclara qu'il avait pris des mesures pour empêcher les sauvages de l'Acadie de harceler les habitations anglaises ; qu'il remettrait à messieurs Schuyler et Dellius tous les prisonniers anglais et flamands qui se trouvaient dans son gouvernement ; mais qu'il se réservait de traiter directement avec les cantons iroquois, qui avaient été sous la domination des rois de France, avant même que les Anglais fussent maîtres de la Nouvelle-York.

On voit ici reparaître la prétention des Anglais et des Français à réclamer un pays qui n'appartenait ni aux uns, ni aux autres, prétentions que les cantons iroquois n'avaient jamais voulu reconnaître.

Deux mois après, on apprit, par des iroquois chrétiens, qui avaient été visiter leurs parents à Agnié, que, pendant leur séjour dans ce pays, les anciens avaient déclaré à Bellomont, qu'ils étaient les maîtres de leurs terres ; qu'ils y étaient établis longtemps avant que les Anglais y eussent paru ; que, pour lui faire voir que tous les lieux occupés par la nation étaient à elle, ils allaient jeter au feu tous les papiers qu'on leur avait fait signer. Cependant, dans leur correspondance, qui se maintint pendant quelque temps, MM. de Frontenac et de Bellomont continuèrent à réclamer comme appartenant à leurs souverains, le pays des Iroquois, qui paraissent les avoir joués tous deux par des promesses.

Des difficultés se présentaient aussi sur les limites respectives des deux pays : chaque nation voulait les pousser le plus loin possible, et étendre leurs limites ; enfin, MM. de Tallard et d'Herbault, commissaires nommés par le roi de France, furent forcés d'abandonner la ligne du Kénébec, et d'établir la frontière à la rivière Saint-George, située presqu'à égale distance entre la première et Pénobscot. Les établissements de la baie d'Hudson restèrent à la France, qui les possédait alors. Terre-neuve, qui avait été ravagée, et non conquise, retourna aux Anglais, à l'exception de Plaisance, qui demeura aux Français. Mais la guerre, qui se renouvela bientôt, remit au sort des armes la décision finale de ces questions.

M. de Frontenac n'eut pas le bonheur de voir la fin de la

guerre avec les Iroquois, qui ne se croyaient point liés par les traités conclus avec l'Angleterre. En novembre 1698, il mourut, après quelques jours de maladie, dans sa soixante-dix-huitième année. « Dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à cet âge, » dit Charlevoix, « il conservait toute la fermeté et toute la vivacité d'esprit de ses premières années. Il mourut comme il avait vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous, et avec la gloire d'avoir, sans presque aucun secours de France, soutenu et augmenté même une colonie, ouverte et attaquée de toutes parts, qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine.

« Il paraissait avoir un grand fonds de religion, et il en donna constamment, jusqu'à sa mort, des marques publiques. On ne l'accusa jamais d'être intéressé ; mais on avait de la peine à concilier la piété dont il faisait profession, avec la conduite qu'il tenait à l'égard des personnes contre lesquelles il s'était laissé prévenir. L'âcreté de son humeur, un peu atrabilaire, et une jalousie basse dont il ne se défit jamais, l'ont empêché de goûter tout le fruit de ses succès, et ont un peu démenti son caractère, où il y avait de la fermeté, de la noblesse et de l'élévation. Après tout, la Nouvelle-France lui devait tout ce qu'elle était à sa mort, et l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait. »

« Comme syndic apostolique, père et protecteur spirituel de l'ordre des Récollets, » M. de Frontenac demanda, par son testament, que son corps fût enterré dans leur église à Québec. Ses volontés furent exécutées, et un récollet, le père Olivier, prononça son oraison funèbre. Il avait toujours été très favorable aux récollets, qui lui devaient en partie leur établissement dans la ville de Québec. Il leur avait donné une partie du terrain où fut bâtie leur maison, et avait toujours veillé sur leurs intérêts.

Il avait présidé, en 1693, aux conditions de vente par lesquelles les récollets de Québec cédaient à Mgr. de Saint-Valier leur couvent de Notre-Dame-des-Anges, situé sur la rivière Saint-Charles, et cent six arpents de terre pour un hôpital général, moyennant la somme de seize mille livres du pays, de seize cents livres de rente par année, pendant cinq ans, et que la communauté serait transportée à l'hospice sis à la haute ville de Québec, au bout de la place, vis-à-vis du couvent du château, lequel hospice devenait un couvent régulier (1).

(1) Monsieur de Frontenac, dit le duc de Saint-Simon dans ses mémoires, était fils d'une Phélypeaux, nièce et fille de deux secrétaires d'état. C'était un homme de

M. de Frontenac ne s'était pas toujours montré bienveillant envers les ecclésiastiques. Pendant son premier gouvernement, il avait traité assez mal l'abbé de Fénelon et plusieurs ecclésiastiques fort respectables du séminaire de Québec. Durant sa seconde administration, il s'était, à plusieurs reprises, brouillé avec l'évêque et les jésuites.

Quelques-uns des gens de sa maison étaient un sujet de scandale pour la colonie ; le gouverneur, qui ne paraissait pas s'en apercevoir, en fut averti par M. Dudouyt, grand-vicaire de l'évêque de Québec, et homme d'un grand mérite. Il reçut bien les premiers avertissements ; mais, bientôt après, il s'en fâcha, se déclara contre M. Dudouyt, et enveloppa l'évêque et le clergé dans sa disgrâce. Mgr. de Saint-Valier avait eu avec M. de Callières quelques démêlés, dont la décision fut portée devant le roi. Cependant le gouverneur général prit part pour le gouverneur particulier, et fit éclater son mécontentement ; il s'avisa, pour jouer le clergé et l'évêque, de faire représenter au château Saint-Louis, la comédie de Tartuffe. Non content de la faire jouer dans sa maison, il voulut que les acteurs et les actrices, les danseurs et les danseuses allassent la représenter dans les communautés religieuses. Il les mena aux Jésuites ; à l'Hôpital, dans la salle des pauvres, où les religieuses eurent ordre de se rendre ; il alla enfin aux parloir des Ursulines, fit assembler la communauté, et fit jouer en sa présence. M. de Frontenac aurait voulu donner le même spectacle au Séminaire ; on alla au-devant de lui pour le prier de ne point venir insulter les prêtres. Il n'osa passer outre, et se retira.

L'évêque publia un mandement contre les théâtres ; le théologal et le recteur des jésuites prêchèrent contre les spectacles. Le gouverneur leur demanda leurs sermons manuscrits, qu'ils refusèrent de lui communiquer ; il appela du mandement comme d'abus. Le prélat se défendit devant le Conseil Supérieur (1) ; mais la cause fut renvoyée au roi. Toute cette affaire fut assoupie ; le roi ordonna aux parties de bien vivre ensemble, et il ne fut plus mention ni de comédie, ni de mandement.

beaucoup d'esprit, fort du monde et parfaitement ruiné. Sa femme, qui n'était rien et dont le père s'appelait Lagrange-Trianon, avait été belle et galante, extrêmement du grand monde et du plus recherché. Elle et son amie, mademoiselle d'Outrelaise, étaient des personnes dont il fallait avoir l'approbation ; on les appelait les Divines. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne duraient pas aisément ensemble ; ainsi le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel auprès d'une Divine. Leur fils avait été tué.

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval, liv.* XII.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

M. de Callières nommé gouverneur général—M. de Vaudreuil gouverneur de Montréal, et M. de Ramezay gouverneur des Trois-Rivières—Prétentions du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre—Les cantons se décident à la paix, et envoient une députation à M. de Callières—Ambassadeurs français à Onnontagué—Ils reviennent avec les députés iroquois—Traité provisionnel—Etat de l'Acadie—Naxoat transféré à Port-Royal—Brouilleries entre les Iroquois et les Outaouais, appaisées par M. de Callières—On reprend les négociations de paix—Première conférence publique—Kondiaronk ; sa mort—Dernière conférence—Les Agniers accèdent au traité—Mort de Garakonthié—Les Iroquois demandent des missionnaires.

A peine les Iroquois, qui avaient déjà fait des démarches pour obtenir la paix, eurent-ils été informés de la mort du comte de Frontenac, qu'ils se décidèrent à temporiser ; ils espéraient profiter de quelque occasion pour attaquer les alliés des Français. Cependant, afin de ne pas déplaire à M. de Callières, à qui le gouvernement de la colonie était dévolu par la mort de Frontenac, ils ne voulurent point se déclarer avant d'avoir pris quelques mesures. Au printemps suivant, ils envoyèrent trois députés à Montréal, sous le prétexte de pleurer Ononthio, mais réellement dans l'intention d'examiner l'état de la colonie. Ils présentèrent trois prisonniers français à M. de Callières, et promirent de lui rendre les autres, s'il voulait donner la liberté à ceux de leur nation qu'il tenait captifs ; ils l'invitèrent, par un collier, à renverser la chaudière de guerre qui était toujours suspendue sur le feu à Montréal ; ils prièrent le sieur de Maricourt, qui avait été adopté dans leur nation, de se rendre, avec le père Bruyas et deux sauvages du saut Saint-Louis et de la Montagne, à Albany, où l'on échangerait les prisonniers, et où se conclurait la paix. Le chevalier de Callières leur répondit que la chaudière demeurerait sur le feu jusqu'à la paix, qu'il conclurait à Montréal, et non à Albany ; que lorsqu'ils auraient satisfait aux conditions imposées par M. de Frontenac, Maricourt et le père Bruyas iraient chez eux. Il leur accorda une trève de soixante jours, et, sur leurs instantes demandes, échangea quatre iroquois contre autant de français. Bien lui prit de s'être montré fort réservé à leur égard, car on reconnut qu'ils espéraient faire relâcher leurs prisonniers peu à peu, tout en gardant les leurs. D'ailleurs ils étaient inspirés

par les Anglais, qui prétendaient que les Iroquois étaient, comme sujets du roi d'Angleterre, compris dans les stipulations de la paix de Riswick.

M. de Champigny désirait être nommé gouverneur général de la colonie ; il l'avait même demandé à la cour, mais il y avait été prévenu par M. de Callières, secrétaire du roi, et frère du gouverneur de Montréal. Au printemps de 1699, ce dernier apprit que le roi l'avait nommé successeur du comte de Frontenac.

« Sans posséder le brillant de son prédécesseur, » dit Charlevoix, « il en avait tout le solide, des vues droites et désintéressées, il était sans préjugé et sans passion, une fermeté toujours d'accord avec la raison, une valeur que le flegme savait modérer et rendre utile, un grand sens, beaucoup de probité et d'honneur, une pénétration d'esprit à laquelle une grande application et une longue expérience avaient ajouté tout ce que l'expérience peut donner de lumières ; il avait pris, dès les commencements, un grand empire sur les sauvages, qui le connaissaient exact à tenir sa parole et ferme à vouloir qu'on lui gardât celles qu'on lui avait données. »

M. de Vaudreuil obtint le gouvernement de Montréal, et M. de Ramezay celui des Trois-Rivières. Le fort de Frontenac était alors d'une grande importance, à cause de son voisinage du pays des Iroquois : M. de Louvigny fut nommé pour y commander, avec défense de s'engager dans le commerce des pelleteries.

Le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre cherchait à engager les Abenaquis à se rapprocher des Anglais ; il prétendait avoir des droits sur leur pays, droits que ces peuples répudiaient, qu'ils avaient souvent combattus les armes à la main. Malgré la résistance des sauvages, les empiètements continuaient, et les établissements des Anglais s'avançaient de jour en jour. Déjà des familles abenaquises avaient quitté leurs terres, et s'étaient réfugiées dans les environs de Québec ; en 1700, MM. de Callières et de Champigny les placèrent, avec quelques sokoquis, sur les terres de madame Crevier, près de la rivière Saint-François. Dans la suite, ces sauvages servirent d'avant-poste, de ce côté, contre les incursions iroquoises.

Ceux des Abenaquis qui étaient restés dans la Nouvelle-Angleterre répondirent aux avances de Bellomont en l'invitant à se retirer de leurs terres, et en lui déclarant qu'ils y voulaient être les maîtres ; qu'ils les avaient reçues de leurs ancêtres, et qu'ils les voulaient transmettre à leurs enfants.

Vers ce temps, le roi fit passer à M. de Callières l'ordre de mettre fin aux hostilités entre les Français et les Anglais ; et M. de Bellomont reçut des instructions semblables de son souverain. De leur côté, les cantons iroquois étaient assez disposés à la paix ; ils envoyèrent même à M. de Callières une députation, pour le complimenter sur sa promotion ; mais ils ne parlèrent point d'affaires dans cette occasion, et semblaient attendre un avis du gouverneur anglais pour déclarer leurs intentions. Comme les choses traînaient en longueur, M. de Callières envoya à Onnontagué une copie de la lettre du roi d'Angleterre à M. de Bellomont, dont on lui avait envoyé un duplicata. Il voulait faire comprendre à ces sauvages que les Anglais les regardaient comme leurs sujets ; et, de plus, qu'ils ne pouvaient attendre de secours de la part du gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre, à qui son souverain avait défendu de leur en donner, soit directement, soit indirectement. Il leur faisait en même temps comprendre qu'il était prêt à les attaquer, s'ils refusaient de faire la paix, aux conditions que son prédécesseur leur avait proposées.

Après avoir longtemps tergiversé, les cantons songèrent sérieusement à s'accommoder ; deux iroquois arrivèrent à Montréal, en mars 1700, chargés d'annoncer à M. de Callières qu'une députation des cantons lui serait envoyée au mois de juillet suivant.

En effet, le dix-huitième de juillet, deux députés d'Onnontagué et quatre de Tsonnontouan arrivèrent à Montréal. M. de Maricourt, comme fils adoptif du canton d'Onnontagué, introduisit les ambassadeurs à M. de Callières. En entrant, ils demandèrent Joncaire, maréchal des logis, qui avait été adopté par les Tsonnontouans, et en qui ils reposaient une grande confiance (1). Les députés algonquins assistaient à la conférence (2).

Tekastakout, chef tsonnontouan, présenta un collier pour faire renverser la chaudière suspendue pour la guerre, et un autre député, pour « planter l'arbre de la paix et nettoyer les rivières, afin que l'on pût aller et venir en paix. » Il annonça que Maricourt et Joncaire seraient chargés de leurs intérêts,

(1) M. de Joncaire, pris par les Iroquois dans un combat, battit un chef de guerre qui voulut le lier pour lui brûler les doigts, en attendant qu'on portât la sentence de mort contre lui ; admirant son courage, les sauvages, qui avaient brûlé ses compagnons de captivité, lui donnèrent la vie, et l'adoptèrent. La confiance qu'ils eurent en lui dans la suite fut telle, qu'ils l'appelaient à toutes leurs négociations, et qu'ils adoptèrent aussi sa famille.

(2) *Archives de la Marine.*

et qu'il désirait qu'ils fussent envoyés avec le père Bruyas, jésuite, comme ambassadeurs.

Se tournant ensuite vers les Algonquins, Tekastakout leur dit : « L'hiver dernier, tu vins me joindre à ma chasse, où je reçus un présent de ta main. Tu me dis par là que, puisque nous étions en paix, nous devions nous traiter en frères, et non en ennemis ; que, quand nous aurions faim dans la forêt, nous devions faire une même chaudière et boire le même bouillon, comme de véritables frères.

« Je partis quelque temps après pour aller répondre à tes présents, et je te portai la chose la plus précieuse pour nous, hommes, un collier de porcelaine. Comme tu imites le chevreuil, qui est tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans avoir de lieu assuré, j'ai suivi tes pistes, j'ai trouvé la place de ton corps, mais il n'y était plus ; ainsi, je suis bien aise de te trouver devant Onontbio, pour te dire que je consens à te regarder comme frère, à oublier le passé, et à vivre en bonne intelligence avec toi. »

Quelques jours après, M. de Callières leur donna sa réponse. Il n'avait rien à ajouter à ce que M. de Bellomont leur avait dit, touchant le traité conclu entre les rois de France et d'Angleterre. Il les invitait à envoyer, dans trente jours, des ambassadeurs de tous les cantons ; alors les chaudières de guerre seraient renversées, le grand arbre de la paix affermi, les rivières nettoyées, les chemins aplanis, et chacun pourrait aller et venir, en toute sûreté, partout où il voudrait. Il consentait que le père Bruyas, Maricourt et Joncaire allassent avec eux chercher les prisonniers, à condition qu'ils reviendraient accompagnés d'ambassadeurs, munis de pleins pouvoirs pour établir une paix durable ; alors il rendrait la liberté à tous les prisonniers iroquois. Comme il exigeait des ôtages, quatre députés s'offrirent, furent acceptés et consentirent à demeurer.

A ce conseil assistèrent, par hasard, quelques chefs abenaquis, qui étaient venus se plaindre des efforts que faisaient encore les Iroquois pour les engager à contracter une alliance avec les Anglais ; les Iroquois chrétiens, les Abenaquis et les Hurons en prirent occasion d'adresser de graves reproches aux ambassadeurs des cantons, qui ne les relevèrent point.

A Gannentaha, on reçut le père Bruyas et ses deux compagnons avec beaucoup d'empressement ; c'étaient de vieux amis qu'on revoyait avec plaisir ; les trois français entrèrent, en grande cérémonie, dans Onnontagué, où tous les anciens s'étaient assemblés. Téganissorens les complimenta et leur fit

les honneurs de la bourgade ; le père Bruyas leur répondit, et fut écouté avec plaisir, car les Iroquois avouaient qu'il parlait leur langue bien mieux qu'ils ne la parlaient eux-mêmes.

Les députés français visitèrent leurs compatriotes prisonniers parmi les Iroquois ; presque tous avaient été adoptés, et quelques-uns d'entre eux étaient tellement accoutumés à la vie sauvage qu'ils refusèrent de quitter le pays. Le dix août, se tint un grand conseil auquel les ambassadeurs furent invités, et où les Agniers envoyèrent leurs députés, soit qu'ils voulussent être inclus dans la paix générale, soit qu'ils voulussent connaître ce qui se passerait dans les délibérations du conseil.

C'était au père Bruyas à ouvrir la séance. Se levant lentement, à la manière sauvage, il invoqua le Saint-Esprit, exposa le sujet de son voyage, et s'étendit sur l'alliance qu'il fallait faire, et qui devait durer à jamais. « Cet arbre de paix, » ajouta-t-il, « nous l'avons planté dans un lieu éminent, pour qu'il soit vu de toute la terre ; il sera un gage de la fidélité avec laquelle nous observerons la paix. Nous avons caché la hache dans les entrailles de la terre, nous avons renversé la chaudière de guerre ; maintenant le soleil brillera avec éclat sur nos têtes (1). »

Après leur avoir jeté deux colliers, l'un pour les inviter à écouter la voix d'Ononthio, l'autre pour essuyer les larmes des Tsonnontouans, qui avaient perdu un grand nombre de leurs guerriers, il en présenta un troisième au nom d'Achiendasé ; ainsi nommaient-ils le supérieur des jésuites de Québec. « Achiendasé, » leur dit-il, « aime toujours ses enfants, les Iroquois ; c'est malgré lui que depuis si longtemps le soleil est resté éclipsé : il veut vous rappeler les premières idées qu'il vous avait données du grand esprit, Dieu des armées et maître de tout l'univers. Vous êtes dignes de compassion, vous dit Achiendasé par ma bouche ; depuis que les robes noires vous ont quittés, vos enfants meurent sans médecine, et, ce qui est plus triste, sans baptême. Vous, anciens, vous, guerriers et femmes, vous saviez prier, vous connaissiez le maître du ciel, vous l'avez oublié. Votre père Achiendasé vous exhorte, par ce collier, à délibérer si vous souhaitez une robe noire. Il en a qui sont prêts à partir ; ne refusez pas l'offre qu'il vous fait (2). »

(1) LaPotherie, vol. IV, lettre XL.
(2) LaPotherie.

On attendait la réponse le lendemain ; mais le conseil où l'on délibérait sur les affaires des Français, fut interrompu par l'arrivée d'un anglais, dépêché par l'aide-major d'Albany, et d'un ancien d'Onnontagué.

Introduit dans la cabane du conseil, l'anglais déclara aux Iroquois, de la part du gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre, qu'ils eussent à se défier de Taouistaouisse (1) ; qu'il leur défendait de l'écouter dans leurs conseils ; qu'il leur ordonnait de partir incessamment pour se trouver, dans dix ou douze jours, à Albany, où leur père Corlar devait se rendre pour leur faire entendre sa voix.

La manière de parler du député anglais parut si hautaine, que les Iroquois en furent indignés, et Téganissorens ne put dissimuler sa surprise. Les trois députés français profitèrent de l'occasion pour répéter aux Iroquois que le gouverneur anglais les traitait comme ses esclaves, puisqu'il voulait leur interdire la liberté de parler à qui bon leur semblerait.

Toutefois, on différa de quelques jours l'assemblée où se devait donner aux français l'audience de congé ; ils voulaient que l'anglais y fût présent. Pendant ce temps, Joncaire alla chez les Tsonnontouans, qui l'avaient adopté. Il fut reçu comme un ami, et fêté comme un ambassadeur ; à sa demande, on réunit ceux des français prisonniers qui voulurent retourner au Canada, et on les lui remit. Cependant, comme à Onnontagué, plusieurs refusèrent de partir ; il y en eut même qui se cachèrent, afin de n'être pas obligés de renoncer à la vie sauvage qu'ils préféraient à la vie civilisée.

Joncaire fit des présents aux jeunes gens, en présence des anciens. Il leur dit qu'il souhaitait les dépouiller de l'esprit de guerre, et leur inspirer l'amour de la chasse. Deux jours après, ils lui donnèrent un soleil de porcelaine, afin qu'il éclairât partout où il irait, particulièrement quand il s'agirait de leurs affaires ; ils lui offrirent un collier de porcelaine, en le priant de le suspendre à son cou, afin qu'on le vit de plus loin, et que toute la terre sût, par là, qu'il était leur plénipotentiaire. Enfin on lui rendit les français prisonniers, qui l'accompagnèrent à son retour.

Chez les Onnontagués, on voulut que l'audience d'adieu du père Bruyas et de Maricourt fût aussi solennelle que possible ; le député anglais fut retenu pour être témoin de la paix, qu'on allait conclure. Téganissorens, s'adressant à l'anglais dans le

(1) C'était le nom donné à Maricourt par les Iroquois ; il signifie petit oiseau toujours en mouvement.

conseil, lui dit : « Je ne fais rien en cachette ; je suis bien aise que tu sois présent à ce conseil, que nous tous iroquois tenons dans cette cabane. Tu diras à mon frère Corlar que je vais descendre à Montréal, où Ononthio a allumé le feu de la paix. Afin que tu connaisses tout, voici le collier que je jetterai à Ononthio. » Et il jeta cinq colliers aux pieds des députés français : le père Bruyas les releva, remercia les anciens de ce qu'ils s'étaient assemblés à Onnontagué, et les invita à descendre à Montréal pour conclure la grande affaire, à laquelle Dieu avait donné un si heureux succès.

En effet, la paix était une bonne fortune pour le Canada ; car rien n'était plus désastreux que cette guerre des Iroquois, qui durait depuis si longtemps, et avait causé tant de maux dans toutes les parties du pays.

Les Onnontagués furent embarrassés lorsqu'il s'agit de répondre au collier que le père Bruyas avait donné de la part du supérieur des Jésuites, parce que M. de Bellomont leur avait offert un armurier, à condition qu'ils recevraient en même temps un ministre. Ils s'inquiétaient peu du ministre, mais ils appréciaient hautement les services que leur rendrait un bon forgeron.

Ne voyant pas beaucoup de dispositions dans les Iroquois à écouter la parole de Dieu, le père Bruyas n'insista pas davantage, dans la crainte de soulever un obstacle à la conclusion du traité. D'ailleurs, le ministre Dellius, que M. de Bellomont avait désigné pour aller dans les cantons, ne pouvait causer de mal à la religion catholique. Il demeurait presque toujours à Albany, et, dans ses rares excursions chez les Iroquois, dont il ignorait presque complètement la langue, il ne faisait que bien peu de prosélytes (1).

Comme rien ne retenait plus les ambassadeurs à Onnontagué, ils se mirent en route avec les députés de ce canton et ceux de Goyogouin ; ils furent rejoints par Joncaire, avec les députés des Tsonnontouans ; ceux d'Onneyout ne se rendirent pas, dans la crainte d'être forcés à remettre leurs prisonniers. Les ambassadeurs conduisaient dix captifs, qui avaient été rendus à la liberté, et Téganissorens promit de chercher les autres, et de les faire conduire dans la colonie.

A leur arrivée à Montréal, les députés, qui étaient au nombre de dix-neuf, furent reçus au son du canon. L'orateur des cantons parla brièvement. Il exposa que les Iroquois avaient

(1) Charlevoix.

renoncé à faire la guerre aux alliés des Français ; qu'ils s'étaient rendus à Montréal contre le gré du gouverneur anglais, ce qui pourrait bien leur attirer son animadversion. « J'espère, » ajouta-t-il, « que les Iroquois trouveront à Cataracoui non-seulement les marchandises qu'ils ne pourront plus obtenir à Orange, mais encore les armes et les munitions dont ils auraient besoin, afin de pouvoir se passer des Anglais, ou se défendre contre eux, s'ils en étaient attaqués. »

Après avoir loué leurs bonnes dispositions, M. de Callières exprima la satisfaction de ce qu'ils avaient ramené les prisonniers français, et les exhorta à délivrer les autres, aussi bien que ceux des alliés. Pour cela, il leur fixait le mois d'août de l'année suivante, où les députés de toutes les nations se trouveraient à Montréal ; alors se ferait l'échange des prisonniers, et toutes choses seraient remises dans l'état où elles étaient avant la guerre. Il les prévint que si, en attendant ce terme, quelque différend surgissait, il voulait que la partie lésée s'adressât à lui, pour en obtenir justice ; qu'il engagerait le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre à agir de concert avec lui, puisque c'était le désir de leurs souverains ; qu'il écrirait au roi de France touchant leur demande, au sujet du fort de Cataracoui, et qu'en attendant sa réponse, il enverrait dans ce poste un officier, des marchandises et un forgeron.

Les Hurons, les Outaouais, les Abenaquis et les Iroquois chrétiens, qui étaient présents, acceptèrent pour eux-mêmes les conditions de la paix ; le gouverneur général, l'intendant, le gouverneur de Montréal, les autorités ecclésiastiques et les députés des cantons signèrent une espèce de traité provisionnel, le huitième de septembre 1700 (1).

Ainsi se termina cette affaire, à la satisfaction générale ; le gouverneur envoya le père Anjelran et le sieur de Courtemanche chez les Outaouais et les autres nations de l'ouest, pour leur faire accepter et signer le traité ; il les chargea d'enjoindre aux chefs de descendre tous les iroquois prisonniers parmi eux, avant le mois d'août suivant, pour les échanger avec les prisonniers français que devaient ramener les Iroquois ; il leur recommanda surtout de travailler à mettre fin aux hostilités qui étaient survenues entre les Outaouais et les Sioux, à

(1) Les sauvages signèrent en traçant la marque de la nation : les Onnontagués et les Tsonnontouans tracèrent une araignée ; les Goyogouins, un calumet ; les Onneyouts, un morceau de bois en fourche, avec une pierre au milieu ; les Agniers, un ours ; les Hurons, un castor ; les Abenaquis, un chevreuil ; et les Outaouais, un lièvre.

la suite de la destruction, par ces derniers, d'un village de Miamis En même temps, le sieur de Tonti fut envoyé à Michillimakinac, pour faire descendre les français qui y restaient encore ; il en engagea vingt à le suivre ; plus de quatre-vingts autres, au lieu d'obéir, aimèrent mieux s'éloigner et aller résider sur les bords du Mississipi, au milieu des tribus sauvages (1).

L'Acadie, que les Anglais avaient abandonnée à la France, était toujours négligée par celle-ci ; on ne profitait point des avantages qu'offrent à la pêche les hâvres nombreux et sûrs de ce pays, tandis que les habitants de la Nouvelle-Angleterre cherchaient toutes les occasions d'en profiter. Naxoat (2) n'était pas d'un grand secours pour la protection des pêcheries ; il était trop éloigné de la baie Française ; aussi M. de Villebon se tenait-il en repos dans son fort, ne s'occupant guères que des quelques individus qui habitaient les bords de la rivière Saint-Jean. Cependant, l'on savait déjà par expérience que les traités de paix ne mettaient pas toujours l'Acadie à l'abri des attaques de la part des Anglais. Enfin, sur les représentations qui furent faites au conseil du roi sur la nécessité de se fortifier dans cette province, on se décida à abandonner Naxoat, et à transférer cet établissement à Port-Royal. Mais, en le changeant de place, on ne lui donna pas les moyens de se soutenir, car Port-Royal fut laissé dans un tel état de faiblesse qu'il était facile aux Anglais de s'en emparer, quand ils le voudraient.

Si le Canada tout entier fut heureux de pouvoir respirer, à la suite des malheurs causés par les courses des Iroquois, il fut frappé d'une calamité qui était en partie la suite de la guerre. La culture des terres avait été négligée, dans un temps où la plupart des hommes valides étaient appelés à demeurer presque sans cesse sous les armes ; les semailles se faisaient à la hâte ; souvent, il ne restait sur les fermes que des femmes, des enfants et des vieillards pour faire les semailles et récolter les moissons. Dans l'automne de 1700, la récolte fut très-mauvaise ; la disette suivit, et, dans l'hiver, on commença à éprouver la famine. A la campagne, le peuple était réduit à ne vivre que de racines sauvages ; l'on voyait partout des visages hâves et défigurés. Dans les villes, les souffrances étaient encore plus cruelles ; la désolation était générale, et les per-

(1) *Lettre de* M. de Callières *à M. de Pontchartrain*, 16 *octobre* 1700.

(2) Naxoat était situé sur une rivière du même nom, qui se décharge dans le Saint-Jean, presque vis-à-vis de Frédéricton.

sonnes les plus aisées trouvaient à peine de quoi subsister ; de sorte que la population tout entière eut grandement à souffrir du manque presque absolu des choses nécessaires à la vie.

Les Iroquois profitèrent de la sécurité que procurait la paix, pour reprendre, au nord du lac Ontario, les grandes chasses qu'ils avaient été forcés d'abandonner pendant la guerre. Quelques-uns d'entre eux s'oublièrent au point d'enfreindre une règle strictement observée chez toutes les tribus sauvages, et que personne n'enfreint sans s'exposer à la vengeance de ceux qui ont à s'en plaindre ; quelques chasseurs iroquois visitèrent et brisèrent des cabanes de castor chez les Outaouais : or, c'est un crime d'état chez les tribus sauvages. Le premier qui découvre une cabane de castor marque, par certains signes, qu'il en a pris possession ; nul autre n'a le droit de troubler les castors qui demeurent en ce lieu ; seulement, si un chasseur est pressé par la faim, la coutume lui permet de tuer un castor pour se nourrir de sa chair, mais il doit laisser la queue et la peau.

Les Outaouais prirent sur le fait des iroquois qui enfreignaient cette loi, les attaquèrent, et s'emparèrent de plusieurs d'entre eux.

A peine arrivés de Montréal, où ils venaient de conclure un traité de paix, les députés d'Onnontagué et de Tsonnontouan furent surpris d'apprendre que leurs chasseurs avaient été attaqués en pleine paix par les Outaouais Deux de leurs chefs partirent de suite pour aller se plaindre à M. de Callières ; ils lui parlèrent avec modération : « C'est sans doute un étourdi qui a fait ce coup, » dirent-ils, « mais, tandis que sa nation ne le désavoue point, elle est censée l'autoriser. Cependant, comme tu nous as ordonné de nous adresser à toi, s'il arrivait quelque chose de semblable, nous venons te prier de commencer par nous faire rendre le chef qui a été amené à Michillimakinac (1). »

M. de Callières essaya de les pacifier par de bonnes paroles ; leur promit qu'il leur ferait rendre le chef retenu prisonnier à

(1) Massias, qui portait la parole dans cette occasion, avait épousé une française ; il représenta à M. de Callières que sa femme n'était pas capable de vaquer à son ménage comme une iroquoise ; il ne pouvait lui donner les choses nécessaires, parce qu'il n'avait pas le temps d'aller à la chasse à cause de ses fréquents voyages. " Je te demande," dit-il, " pour mon fils, un lièvre de dix à douze ans, qui puisse lui traîner son bois de chauffage : mais ce n'est pas un de ces lièvres qui courent les bois. c'est un lièvre qui parle." Il voulait un âne semblable à ceux qu'il avait vus à Albany. On en trouva un, qui lui fut donné.

Michillimakinac, et qu'il se chargerait de défendre leurs intérêts. La réponse du gouverneur les satisfit ; mais, au mois de mai, Téganissorens arriva, suivi de plusieurs chefs iroquois, renouvela les plaintes des cantons à propos des hostilités commises par les Outaouais, et demanda s'il était vrai que les Français voulaient former un établissement au Détroit.

M. de Callières répondit comme il avait déjà répondu, au sujet des mesures prises par les Outaouais contre les chasseurs iroquois ; quant à l'établissement du Détroit, il ne voyait pas pourquoi les cantons s'en inquiétaient ; ni eux, ni les Anglais n'avaient sujet de s'en plaindre, puisque le Détroit lui appartenait. Son dessein, dans cette entreprise, était de conserver la paix entre toutes les nations ; déjà il avait recommandé à l'officier, qui y devait avoir le commandement, d'accommoder les différends entre les alliés, mais de maintenir pour tous la liberté de la chasse. Pour lui, il ne permettrait pas aux Anglais d'usurper un pays qui ne leur appartenait pas ; il voulait l'occuper lui-même pour l'avantage de tous les peuples alliés. Que les Anglais en fussent informés ou non, il s'en inquiétait peu ; ils chercheraient à entraver ses mesures et à l'empêcher de réussir. Ce qu'il demandait aux cantons, c'était de ne se point mêler de la lutte entre les Français et les Anglais, et de garder une exacte neutralité.

Téganissorens lui promit que les Iroquois ne prendraient part ni pour les Anglais, ni pour les Français ; il demanda qu'on renvoyât aux cantons les ambassadeurs qui y avaient été l'année précédente, afin d'aider à ramener les captifs. M. de Callières y consentit ; le père Bruyas, Maricourt et Joncaire partirent avec les députés iroquois. En arrivant à Onnontagué, ils furent surpris de trouver des anglais, qui étaient là de la part de Bellomont, pour engager les anciens à venir négocier à Albany. A peine les ambassadeurs français furent-ils entrés dans la bourgade, qu'on assembla le conseil, où ils furent introduits.

Parlant au nom d'Ononthio, le père Bruyas les exhorta à ne pas différer de conclure la paix avec les alliés ; il leur dit que les députés de toutes les nations se rendraient à Montréal, au temps marqué pour y terminer la grande affaire si heureusement commencée l'automne précédent ; que, si les Iroquois ne s'y trouvaient point, leur voix ne serait plus entendue.

Trois jours après, Téganissorens déclara au père Bruyas, dans le conseil, qu'il rendait la liberté à tous les prisonniers qui restaient encore dans le canton : « Je veux vivre en bonne

intelligence avec Ononthio et avec Corlar ; je les tiens tous deux par la main, résolu de ne me séparer ni de l'un, ni de l'autre. Cinq députés vont partir pour Montréal, et deux autres pour Albany. »

Cependant, à Onnontagué, il n'y eut que cinq français qui profitèrent de la permission de partir, les autres avaient été adoptés, ou s'étaient mariés dans le canton. Joncaire en ramena un plus grand nombre de Tsonnontouan et de Goyogouin (1). Les ambassadeurs, suivis de deux cents iroquois, partirent pour Montréal, où ils arrivèrent le vingt-un juillet. Sept ou huit cents sauvages des pays du nord et de l'ouest y débarquèrent le lendemain. Ces tribus remuantes de l'ouest étaient très-difficiles à conduire ; le père Anjelran et le sieur de Courtemanche avaient eu beaucoup de peine à les rassembler et à les mettre d'accord pour s'entendre au sujet du traité de paix avec les Iroquois. Le père Anjelran était resté à Michillimakinac, qui était le point de réunion, tandis que Courtemanche chaussait les raquettes, et visitait les Poutéouatamis, les Outagamis, les Hurons, les Mahingans et les Miamis, qui se disposaient à faire la guerre aux Iroquois, et qu'il eut de la peine à retenir ; tous, cependant, lui promirent de descendre à Montréal. Ensuite il visita les Illinois, qui tous, excepté les Kaskaskias, se préparaient à porter la guerre chez les Iroquois ; quant aux Kaskaskias, ils voulaient marcher avec quelques outaouais contre les Kansas. Il les engagea à déposer les armes, et revint à Chicago, où les Ouyatanons chantaient la guerre contre les Sioux et contre les Iroquois ; il invita aussi ceux-ci à demeurer tranquilles, et à envoyer des députés à Montréal.

Chez les Mascoutins, on avait levé la hache ; il réussit à la leur faire déposer. Arrivé à la baie des Puans le quatorze mai, il rencontra des sakis, des otchagras ou puans, des malhomines ou sauvages de la Folle-Avoine, des outagamis, des poutéouatamis et des kikapous ; à chaque nation, il adressait une exhortation à la paix, et il arrêta trois cents guerriers qui voulaient attaquer les Sioux, parce que ceux-ci venaient de faire des courses contre les Outagamis.

Après une course de quatre cents lieues, Courtemanche revint à Michillimakinac, où le père Anjelran avait tiré deux prisonniers iroquois des mains des Outaouais. Le missionnaire partit de suite, avec ses deux prisonniers, pour aller annoncer le succès de l'expédition, tandis que Courtemanche réunissait

(1) Charlevoix; LaPotherie.

les députés des différentes nations au milieu desquels la discorde menaçait de temps en temps d'éclater, car quelques-uns de ces sauvages semblaient uniquement occupés à embrouiller les affaires ; mais Courtemanche surmonta à la fin toutes les difficultés, et se mit à la tête d'une flottille de cent quatre-vingts canots, dont trente relâchèrent en chemin pour cause de maladie (1).

Kondiaronk porta la parole au nom des nations alliées, lorsque les chefs se présentèrent devant M. de Callières ; « Notre père, » dit-il, « tu nous vois auprès de ta natte ; nous avons éprouvé bien des périls, dans ce long voyage. Les chûtes, les rapides et mille autres obstacles ne nous ont point arrêtés, tant nous désirions te voir et nous assembler ici. Nous avons trouvé beaucoup de nos frères morts le long du fleuve ;.... tous ces cadavres, rongés des oiseaux, que nous trouvions à chaque moment, étaient une preuve convaincante que la maladie était grande à Montréal. Cependant, nous avons fait de tous ces corps un pont, sur lequel nous avons marché avec courage. »

Kondiaronk ressentait déjà les atteintes de la maladie, qui devait bientôt le conduire au tombeau ; mais il voulait faire entendre sa voix, qui avait une très-grande autorité sur tous les alliés des Français.

Le vingt-cinq juillet, les députés des nations amies furent invités à tenir un grand conseil. Un chef des Outaouais du Sable, Outoulaga, surnommé Jean Le Blanc, parce que sa mère était fort blanche, porta la parole ; il demanda qu'on n'augmentât point le prix des marchandises ; tous les autres, à sa suite, firent la même demande.

Kondiaronk et Chichikatalo, chef miamis, personnage d'un mérite singulier, dit LaPotherie, remarquèrent qu'ils avaient amené leurs prisonniers pour les échanger, mais que les Iroquois avaient laissé dans leurs cantons les captifs des Outaouais et des autres peuples. Il fallut écouter tous les orateurs des nations alliées, qui avaient chacun son grief particulier contre quelqu'un des autres peuples, mais qui tous reprochaient à l'Iroquois d'avoir manqué à sa parole en n'amenant point les prisonniers qu'il avait chez lui.

Le tour des Iroquois arriva enfin. Leur orateur appuya sur l'impossibilité où ils avaient été de ramener leurs prisonniers, parce que les jeunes gens s'en étaient emparés, et que la

(1) LaPotherie.

plupart d'entre eux, pris dans leur enfance, ne connaissaient plus leurs parents. On fut peu satisfait des raisons des Iroquois ; il y eut même des contestations assez vives à ce sujet ; mais enfin, de part et d'autre, on abandonna les récriminations et on finit par se rapprocher.

Pendant qu'un chef huron haranguait, à la première séance publique, ouverte le premier août, Kondiaronk, sur qui M. de Callières comptait beaucoup pour le rapprochement des esprits, fut saisi d'une maladie subite. On lui porta un prompt secours ; quand il fut un peu revenu à lui-même, et qu'il eut repris ses forces, on le plaça dans un fauteuil, au milieu de l'assemblée, afin que son discours pût être entendu de tous les auditeurs.

« Il parla longtemps, » dit Charlevoix, « et, comme il était naturellement éloquent, et que personne n'eut peut-être jamais plus d'esprit que lui, il fut écouté avec une attention infinie. Il fit, avec modestie, et tout ensemble avec dignité, le récit de tous les mouvements qu'il s'était donnés pour ménager une paix durable entre toutes les nations ; il expliqua la nécessité de cette paix, les avantages qui en reviendraient à tout le pays en général et à chaque peuple en particulier... Puis, se tournant vers M. de Callières, il le conjura de faire en sorte que personne n'eût à lui reprocher d'avoir abusé de la confiance qu'on avait en lui. »

« Sa voix s'affaiblissant, il cessa de parler, et reçut de toute l'assemblée des applaudissements auxquels il était trop accoutumé pour y être sensible, surtout dans l'état où il était ; en effet, il n'ouvrait jamais la bouche dans les conseils sans en recevoir de pareils, de ceux même qui ne l'aimaient pas. Il ne brillait pas moins dans les conversations particulières, et on prenait souvent plaisir à l'agacer pour entendre ses réparties, qui étaient toujours vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était en cela le seul homme du Canada qui pût tenir tête au comte de Frontenac, l quel l'invitait souvent à sa table, pour procurer cette satisfaction à ses officiers. »

Charlevoix avait bien connu Kondiaronk, et le témoignage qu'il lui rend est confirmé par LaPotherie, qui dit « qu'il avait des sentiments d'une belle âme et n'était sauvage que de nom. »

Il avait facilement compris la vérité du christianisme ; aussi, il l'avait embrassé avec ardeur, et, en l'absence des missionnaires, il en expliquait les dogmes, dans la chapelle de Michillimakinac.

A la fin de la séance, on le porta à l'Hôtel-Dieu, où il mourut la nuit suivante, dans des sentiments fort chrétiens et muni de tous les secours de l'Eglise.

Sa perte affligea les Hurons, qui sentaient combien il leur était nécessaire dans ces circonstances. Il avait toujours dirigé leurs affaires avec prudence et sagesse ; ses mesures étaient toujours justes, et il trouvait des ressources pour tous les besoins. Ce fut pour l'avantage de sa nation, qu'il rompit la paix faite, contre son avis, avec les Iroquois par le marquis de Denonville.

Les Français, aussi bien que les sauvages, témoignèrent leurs regrets de la mort de cet homme remarquable. A force de patience et d'habileté, il avait contribué plus qu'aucun autre à réunir les nations du nord et de l'ouest et à les conduire à Montréal ; il avait vaincu de nombreuses difficultés pour amener les Iroquois à consentir aux clauses d'une paix générale ; son œuvre venait d'être couronnée d'un succès complet ; il allait jouir lui-même de la tranquillité qu'il avait procurée à sa tribu et aux nations voisines, lorsque la mort l'arrêta dans sa carrière.

Son corps fut exposé en habit d'officier, parce qu'il avait le rang et la paye de capitaine dans les troupes de la marine ; Joncaire conduisit soixante sauvages hurons du saut Saint-Louis, qui pleurèrent le mort, et le couvrirent suivant leur usage, c'est-à-dire, qu'ils firent des présents aux hurons compagnons du défunt. Les funérailles furent magnifiques ; M. de Saint-Ours, à la tête d'un corps de soldats français, ouvrait la marche ; puis suivaient des guerriers sauvages, le clergé, et toutes les notabilités de la colonie, parmi lesquelles on remarquait M de Vaudreuil, conduisant madame de Champigny ; les chefs des diverses nations présentes, et tous leurs guerriers, formaient une masse compacte d'assistants, qui suivaient tristement le cercueil.

Il fut enterré dans la grande église du lieu ; et, sur sa tombe, on grava cette courte inscription : *Cy gît Le Rat, chef huron.*

On tint plusieurs conseils particuliers les jours suivants. Les Iroquois s'y plaignirent de la défiance qu'on semblait avoir de leur sincérité ; ils déclarèrent que, si les autres nations voulaient se fier à leur parole, et leur remettre leurs prisonniers, elles n'auraient pas sujet de s'en repentir. M. de Callières leur exposa les occasions de plainte qu'ils avaient données ; cependant, il promit qu'il exposerait leur demande aux nations qui refusaient de leur rendre leurs prisonniers. Kondiaronk avait conseillé de satisfaire les Iroquois sur ce point ; les chefs alliés s'en remirent à la prudence du gouverneur, qui voulut en courir les risques, et qui n'eut pas lieu de le regretter.

Comme la maladie se répandait parmi les sauvages, et que leurs inquiétudes augmentaient en proportion, le gouverneur général crut devoir presser la conclusion du traité, que l'on élaborait depuis si longtemps. Comme toutes les clauses avaient été acceptées dans les audiences particulières, il ne restait plus qu'à signer solennellement les articles, et à proclamer la paix. La dernière assemblée générale fut indiquée pour le quatre août, et on fit de grands préparatifs pour lui donner de la solennité. Dans la plaine, hors de la ville, on forma une enceinte de branches d'arbres, avec une allée tout autour ; on prépara à l'une des extrémités une salle couverte pour les dames et le beau monde de la ville ; treize cents sauvages furent rangés en ordre dans l'enceinte. Le gouverneur, placé de manière à pouvoir être vu et entendu de tous, et environné de l'intendant, de M. de Vaudreuil et des principaux officiers, ouvrit la séance par un discours dans lequel, après avoir rappelé que l'année précédente il avait arrêté la paix entre toutes les nations ; mais que, comme de toutes celles du nord et de l'ouest il ne s'était trouvé à Montréal que des Hurons et des Outaouais, il avait informé les autres qu'il souhaitait qu'elles lui envoyassent des députés pour leur ôter solennellement la hache. Il leur déclara ensuite que le temps était arrivé de l'enterrer, qu'il voulait désormais être le seul arbitre de leurs différends, et que, si quelqu'un avait à se plaindre de quelque injure, l'offensé pouvait s'adresser à lui, et qu'il exigerait lui-même satisfaction de l'agresseur (1).

Le père Bigot expliqua les paroles du gouverneur aux Abenaquis et aux Algonquins ; le père Garnier aux Hurons ; le père Anjelran aux Outaouais ; Nicolas Perrot aux Illinois et aux Miamis, et le père Bruyas aux Iroquois.

Tous approuvèrent les paroles du gouverneur par le cri de consentement usité chez les sauvages, et, afin de fixer ces paroles dans la mémoire et de leur donner la sanction de l'assemblée tout entière, on distribua aux chefs trente-un colliers de porcelaine, qui étaient restés jusqu'alors suspendus à l'estrade du gouverneur.

Les chefs s'avancèrent l'un après l'autre, conduisant quelques prisonniers iroquois ; après avoir fait un petit discours, ils les remettaient à M. de Callières, pour être rendus à leurs compatriotes. Cette procession dura longtemps, et offrit, de temps en temps, des scènes bien propres à égayer les

(1) Charlevoix et LaPotherie.

Français. Plusieurs des orateurs, surtout de ceux qui appartenaient aux nations les plus reculées, se présentèrent revêtus de costumes extraordinaires, qui contrastaient avec la gravité qu'ils affectaient. Ounanguicé, qui parla au nom des Poutéouatamis et des Sakis, s'était coiffé avec la peau de la tête d'un jeune taureau illinois, dont les cornes lui battaient sur les oreilles. C'était un homme d'esprit et affectionné aux Français ; il parla très-bien et d'une manière fort obligeante. Miscoasoath, chef des Outagamis, s'avança, de l'extrémité de l'enceinte, suivi de trois prisonniers. Son visage était vermillonné ; il avait sur la tête une vieille perruque poudrée, toute mêlée. Il s'en était fait un ornement pour se mettre à la française ; comme il n'avait point de chapeau, il souleva sa perruque pour saluer M. de Callières, et découvrit une des têtes les plus laides de l'assemblée. Malgré la solennité de l'occasion, les assistants ne purent s'empêcher d'éclater de rire, surtout lorsque quelqu'un l'eût prié gravement de se couvrir. Sans être le moindrement déconcerté de ce mouvement d'hilarité, il commença gravement son discours.

Le chef des Algonquins, jeune homme fort bien fait, était habillé comme les voyageurs canadiens ; il s'était relevé les cheveux en crête de coq, surmontée d'une plume rouge qui lui tombait sur les épaules. C'était celui qui, à la tête de trente jeunes guerriers de sa nation, avait défait, près de Cataracoui, un parti iroquois commandé par le fameux chef la Chaudière-Noire, action de vigueur qui, plus que toute autre, avait engagé les cantons à s'accommoder avec les Français. Il s'avança d'un air dégagé, et dit : « Je ne suis point un homme de conseil, j'écoute ordinairement ta parole. Voici la paix, oublions le passé. »

Les Iroquois étaient restés silencieux ; tous les regards se tournèrent vers eux, quand les discours des autres députés eurent cessé. Agenanon, orateur des cantons, s'avança vers M. de Callières, et présenta de leur part quatre colliers : « Ononthio, » dit-il, « nous sommes contents de tout ce que tu as fait : voilà nos paroles, pour t'assurer que nous serons fidèles à remplir nos engagements. Quant aux esclaves que nous n'avons point amenés, tu en es le maître, et tu les enverras chercher. »

Cette grande alliance de toutes les nations devait être confirmée par un signe spécial : un calumet, offert par les Miamis, fut apporté ; on le présenta à messieurs de Callières, de Champigny et de Vaudreuil, qui, après en avoir tiré quelques

bouffées de fumée, le firent passer aux Iroquois, puis aux députés des alliés, qui firent de même. On chanta ensuite le *Te Deum*, et le conseil fut terminé par un festin, que le gouverneur avait fait préparer pour les sauvages.

M. de Frontenac avait, à plusieurs reprises, forcé les Iroquois à demander la paix ; mais, comme il voulait faire inclure ses alliés dans le traité et que les cantons s'y refusaient, il la leur avait alors refusée ; il les avait amenés, avant sa mort, à accepter ses termes, et, en 1698, ils avaient cessé les hostilités ; trois années leur avaient été nécessaires pour élaborer ce traité de paix.

M. de Callières réunit les députés alliés deux jours après la conclusion du traité, et, après leur avoir fait quelques reproches en général, il s'adressa plus particulièrement aux Sakis, qui avaient tué un français, et aux Illinois, qui avaient pillé quelques traiteurs ; il dit aux premiers qu'il leur pardonnait, parce qu'ils avaient offert de livrer le meurtrier ; il avertit les autres que, s'il leur arrivait encore de piller les Français, il ne se contenterait pas de la restitution des effets enlevés par les voleurs, mais punirait la nation entière.

Les présents du roi furent ensuite distribués aux alliés. Le père Anjelran et Nicolas Perrot eurent la permission de se rendre chez les Outaouais, sur les pressantes sollicitations de ces sauvages, qui demandèrent en même temps de défendre aux Français de porter chez eux de l'eau-de-feu, qui troublait l'esprit, et jetait la jeunesse dans des excès.

On invita les députés des cantons à paraître le lendemain devant M. de Callières ; il leur recommanda de remettre à Joncaire les prisonniers qu'ils avaient promis de renvoyer ; il les exhorta à rester neutres entre les Français et les Anglais, si la guerre recommençait entre ces deux nations, comme il y en avait apparence, et à ne point permettre à ces derniers de bâtir des forts dans leurs villages ou sur leurs rivières.

Après leur avoir donné ces avis, il s'expliqua sur l'établissement qu'il se proposait de fonder au Détroit, où, dès le mois de juin précédent, il avait envoyé LaMotte-Cadillac avec une centaine d'hommes et un père jésuite ; les Iroquois s'en souciaient peu, mais il leur fit goûter ses raisons, dont la principale était la crainte d'y voir les Anglais chercher à s'y fixer.

A peine les alliés et les députés des cantons avaient-ils quitté Montréal, que les Agniers, dont les députés n'avaient point paru à l'assemblée générale, arrivèrent dans cette ville ; ils offrirent leurs excuses, et signèrent le traité. Joncaire, qui

avait suivi les Iroquois dans leur pays, ramena fort peu de prisonniers ; les autres captifs avaient préféré demeurer dans les cantons, où ils vivaient depuis plusieurs années. On excusa les cantons, qui, disait-on, n'avaient pu forcer ces gens à laisser un pays où ils se plaisaient, pour retourner dans le lieu de leur naissance, où personne ne les connaissait plus, et l'affaire en demeura là.

Un des amis les plus constants des Français mourut quelques mois après que la paix eut été conclue ; Garakonthié, qui leur avait toujours été attaché, expira au commencement de l'année 1702. Il avait vu avec grand plaisir ses compatriotes renoncer à cette longue guerre, qui les avait grandement affaiblis, et qui avait éloigné d'Onnontagué ses amis, les robes noires. Cette nouvelle fut apportée à M. de Callières par une députation que lui envoyèrent les cantons, pour le remercier de leur avoir procuré la paix, et pour lui demander des missionnaires.

Le gouverneur les prit au mot ; plusieurs jésuites se trouvèrent prêts à partir, et M. de Maricourt fut chargé de les conduire. On ne trouva pas les Iroquois mieux disposés qu'auparavant à embrasser le christianisme ; mais on espérait que les jésuites, demeurant au milieu des cantons, s'y créeraient des amis, pourraient jeter les semences de la foi dans quelques âmes moins aveuglées par les passions, et rendraient d'importants services à la colonie, en déjouant les projets des Anglais.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

Découverte de l'embouchure du Mississipi—Nouvelle prise de possession de ce fleuve —Etablissement du Biloxi transporté à la Mobile—L'île Massacre, appelée Dauphine, devient le quartier-général—Missions du Mississipi—Etat des divers établissements français—Mort de M. de Callières—Le marquis de Vaudreuil gouverneur général ; ses rapports avec les Iroquois—Expédition contre la Nouvelle-Angleterre—Tentative infructueuse des Anglais sur Plaisance et Port-Royal—Le gouverneur d'Albany cherche à soulever les Iroquois déjà mal disposés—On fait justice aux cantons de l'insulte des Outaouais—Expédition de Subercase à Terre-neuve—Prise de *la Seine ;* Mgr. de Saint-Valier conduit en Angleterre—Second incendie du Séminaire de Québec—Echange de prisonniers—Hostilités entre les Miamis et les Outaouais—Conduite imprudente de LaMotte-Cadillac—Entreprises infructueuses des Anglais contre l'Acadie—Nouveaux désordres au Détroit—Parti de guerre contre la Nouvelle-Angleterre.

Dans les instructions que Louis XIV fit adresser à M. de Callières en 1701, M. de Pontchartrain dit que « le roi a pris en sa favorable considération les raisons alléguées par les quatre-vingt-quatre français qui, malgré ses ordres, n'étaient pas descendus de Michillimakinac l'année précédente, et dont une partie avait passé au Mississipi.

« Ce qui a porté le roi, » ajoutait le secrétaire d'état, « à recevoir leurs excuses a été la résolution qu'il a prise de former un établissement à l'embouchure du Mississipi. Il se propose de placer ces gens dans cet endroit, et de poser ainsi les fondements d'une colonie, qui est devenue d'une nécessité indispensable pour arrêter les empiètements que les anglais de la Caroline et ceux de la Nouvelle-York font sur le territoire, qui s'étend depuis leur pays jusqu'au Mississipi. Mais comme il ne désire pas que cette colonie devienne nuisible au Canada, il ordonnera que les canadiens qui s'y sont retirés payent les dettes contractées dans leur pays. »

Depuis les découvertes de La Salle, du côté du Mississipi, le pays qu'il avait découvert était nommé Louisiane. La tentative infructueuse pour reconnaître par mer l'embouchure du grand fleuve avait éloigné les autres de tenter ce projet. Cependant, en 1697, d'Iberville, après son expédition de la baie d'Hudson, rappela ce point à l'attention des ministres, et suggéra à M. de Pontchartrain l'idée de bâtir un fort près de l'entrée du Mississipi. D'Iberville se proposait d'aller en chercher l'em-

bouchure, et espérait avoir plus de succès que La Salle. Pour tenter une entreprise si importante, le ministre fit armer deux vaisseaux à Rochefort, le *Français* et la *Renommée*. Le marquis de Châteaumorand et d'Iberville, tous deux capitaines de vaisseaux, furent chargés du commandement ; ils mirent à la voile le dix-sept octobre 1698. En passant à Léogane, ils s'abouchèrent avec M. Ducasse, gouverneur de Saint-Domingue, qui avait déja entendu parler des exploits d'Iberville, et qui approuva ses plans.

Le vingt-sept de janvier 1699, ils aperçurent la terre de la Floride ; ils envoyèrent le sieur Lescalette pour faire de l'eau, du bois, et en même temps pour s'informer du lieu où ils se trouvaient. A son retour, cet officier leur apprit qu'ils étaient vis-à-vis de la baie de Pensacola, où venaient de s'établir trois cents espagnols, envoyés de la Vera-Cruz pour prévenir les français, qu'on savait en route pour ces parages. Le commandant du poste leur permit cependant de faire de l'eau et du bois ; il leur fit dire qu'ils pourraient se mettre à l'abri partout où ils voudraient, s'ils ne pouvaient tenir à la mer ; il leur envoya même un pilote pour les conduire dans la baie. Châteaumorand accepta l'offre du commandant espagnol, parce que la mer était si grosse, qu'il désespérait de trouver un endroit pour mettre les vaisseaux du roi en sûreté. Dès le lendemain, d'Iberville et Laurent de Graaf (1), lieutenant de frégate, allèrent en chaloupe reconnaître l'entrée du port ; mais le gouverneur, s'étant ravisé et appréhendant qu'on ne lui fit des reproches à la cour d'Espagne, retira la permission donnée la veille, et les français durent aller chercher un autre hâvre. Le trente-unième, d'Iberville, qui avait pris les devants, mouilla au large de la Mobile, rivière qui coule parallèlement au Mississipi ; le deux février, il débarqua dans une île qu'il nomma l'île au Massacre, parce qu'il y trouva les ossements d'une soixantaine de personnes, qu'il jugea y avoir été massacrées.

De l'île Massacre, qui fut ensuite nommée île Dauphine, il passa à la rivière des Pascagoulas ; il y rencontra beaucoup de sauvages, qui lui parlèrent de la grande rivière, qu'ils nommaient Malbouche ; c'était le Mississipi, dans lequel il entra le deux mars 1699. Il avait laissé son vaisseau à la rivière de Pascagoulas, et s'était mis à la recherche du grand fleuve, sur deux biscayennes, qui portaient de Bienville, son frère, le sieur de Sauvole, enseigne de vaisseau, un père récollet et quarante-huit hommes.

(1) Flibustier fameux connu des Espagnols sous le nom de Lorencillo. Charlevoix, livre XVIII.

Lorsqu'il eut bien reconnu l'entrée du Mississipi, il alla annoncer sa découverte à Châteaumorand, qui, n'étant venu que pour l'accompagner, reprit la route de Saint-Domingue sur le *Français*. D'Iberville entra dans le fleuve, qu'il remonta jusqu'au village des Bayagoulas, composé de sept cents cabanes. Au village des Oumas, situé un peu plus haut, il eut la certitude qu'il était bien sur le fleuve que M. de Tonti avait suivi jusqu'à la mer ; car un chef sauvage remit à M. de Bienville une lettre laissée en ce lieu par cet officier; elle portait la date du vingt avril 1685, et était adressée à M. de LaSalle, gouverneur de la Louisiane, à qui Tonti rendait compte du voyage qu'il avait fait pour le trouver, et exprimait son regret de ne l'avoir pas rencontré.

Rassuré par cette lettre, d'Iberville retourna dans la baie de Biloxi, située entre le Mississipi et la rivière Mobile, y bâtit un fort, où il laissa de Sauvole comme commandant, et de Bienville comme lieutenant, et retourna en France.

D'Iberville était de retour au Biloxi le huit janvier 1700. Pendant son absence, une corvette anglaise était entrée dans le Mississipi ; elle ne s'était retirée que lorsque de Bienville menaçait le capitaine de lui faire un mauvais parti. En même temps on apprenait que des anglais, venus de la Caroline, avaient pénétré chez les Chicasas, où ils faisaient le commerce de pelleteries et d'esclaves. Ces avis engagèrent d'Iberville à prendre de nouveau possession du pays, et à construire, sur les bords du fleuve, un fort qu'il arma de quatre canons, et dont il confia le commandement à Bienville.

Pendant qu'on y travaillait, le chevalier de Tonti arriva avec vingt canadiens établis aux Illinois. Ce sont ceux dont se plaignait M. de Pontchartrain en écrivant à M. de Callières. Mais des circonstances, qui transpirèrent vers ce temps, engagèrent le roi non-seulement à ne pas punir ces hommes, mais encore à les encourager à demeurer en ce lieu avec leurs compatriotes qui avaient suivi d'Iberville.

Vingt anglais de la Nouvelle-York étaient partis pour aller aux Illinois, prétendant que tout le pays jusqu'au Mississipi leur appartenait. Des navires anglais croisaient, en même temps, autour du golfe du Mexique, pour découvrir l'embouchure du Mississipi, et c'était un de ces bâtiments que Bienville avait forcé de quitter le fleuve.

Guillaume avait formé le dessein de jeter sur le Mississipi les réfugiés français, qui se trouvaient en grand nombre dans la Caroline, et dont cette province désirait se débarrasser ;

il voulait, en agissant ainsi, établir sur ce fleuve un droit qui lui aurait permis de faire croiser les vaisseaux anglais dans le golfe du Mexique, regardé par les Espagnols comme leur domaine particulier.

De leur côté, les réfugiés français, qui avaient éprouvé des mauvais traitements de la part des colons anglais, sentaient se réveiller dans leur cœur l'amour de la patrie. L'un d'eux déclara à Bienville, que, si le roi voulait leur accorder la liberté de conscience, et leur permettre de s'établir dans la Louisiane, ils se montreraient des sujets loyaux, et qu'ils répondaient de rendre en peu d'années ce pays très-florissant.

Louis XIV rejeta cette proposition, parce qu'ayant déjà connu le penchant des Huguenots pour le républicanisme, il n'osait se confier à leurs professions d'attachement à sa couronne. Après la mort de ce prince, les mêmes réfugiés adressèrent, sans succès, une semblable demande au duc d'Orléans, alors régent du royaume.

D'Iberville, ayant achevé son fort, remonta le fleuve jusqu'aux Natchez, où il se proposait de fonder une ville, sous le nom de Rosalie. Comme il n'avait pas les moyens de s'occuper de cet établissement, il retourna au Biloxi, où il établit le quartier-général de sa colonie.

On espérait alors faire dans cet endroit le commerce des peaux de buffles. D'Iberville, avant de retourner en France, avait donné des ordres pour que l'on s'en occupât; mais on ne les avait pas exécutés.

D'Iberville confia la garde du fort, situé près de l'entrée du Mississipi, à de Bienville et au sieur Juchereau de Saint-Denys, qui parlait plusieurs langues sauvages. En partant, il avait aussi donné ordre à LeSueur d'aller, avec vingt hommes, prendre possession d'une mine de cuivre, vers le haut du Mississipi.

En 1701, d'Iberville commença un établissement sur la rivière Mobile; il y bâtit un fort, où de Bienville, devenu commandant en chef de toute la colonie par la mort de Sauvole, transporta l'établissement du Biloxi.

L'année suivante, d'Iberville revint pour la quatrième fois, et fit construire des magasins et des casernes dans l'île de Massacre, qui prit alors le nom d'île Dauphine, et devint insensiblement le quartier-général de la colonie.

Comme il a déjà été dit, les compagnons de M. d'Iberville venaient pour la plupart du Canada, et étaient, par conséquent, diocésains de l'évêque de Québec; on regardait alors cet

immense pays comme faisant partie de la Nouvelle-France ; on le considéra donc aussi comme appartenant au diocèse de Québec. M. de Montigny et quelques prêtres du séminaire des missions étrangères furent envoyés de Québec à la Louisiane, munis de tous les pouvoirs de l'évêque de Québec. Nommé grand vicaire, M. de Montigny (1) partit avec des outaouais qui retournaient dans leur pays, passa par Michillimakinac, et se rendit au Mississipi, où, avec ses compagnons, il commença à travailler au salut des sauvages, et à celui de ses compatriotes.

Le pays des Illinois offrait une des étapes entre Québec et la Louisiane. Quelques missionnaires jésuites s'y étaient établis depuis quelques années, et avaient commencé à instruire cette nation. Le père Charlevoix fait une bien triste peinture des Illinois payens : « Ils ont toujours eu assez de douceur et de docilité, » dit-il, « mais ils étaient lâches, traîtres, légers, fourbes, voleurs, brutaux, sans honneur, sans foi, intéressés, adonnés à la gourmandise et à la plus monstrueuse impudicité, presque inconnue aux sauvages du Canada ; aussi, en étaient-ils fort méprisés. Ils n'étaient pas moins fiers, ni moins prévenus en leur faveur. » Eh bien, la religion chrétienne avait opéré un changement de mœurs parmi un certain nombre d'entre eux, qui l'avaient embrassée sincèrement. La tribu fut toujours fidèle à son alliance avec les Français, et, comme la nation abenaquise, refusa toujours de se réconcilier avec leurs ennemis. Plusieurs nations du nord avaient conjuré la perte de ce peuple, surtout les Iroquois et les Outagamis, qui, à force de le harceler, avaient fini par l'aguerrir un peu. Jolliet et Marquette, en descendant le Mississipi, passèrent par quelques-uns de leurs villages, et y furent bien reçus. Lorsque LaSalle entreprit de continuer la découverte de Jolliet, il forma d'abord des établissements parmi les Miamis et les Illinois, pour servir d'entrepôt à son commerce.

Après le départ de La Salle et des récollets qu'il avait avec lui, le chevalier de Tonti était resté commandant aux Illinois. Vers ce temps, le père Allouez, qui était chez les Miamis de la rivière Saint-Joseph, alla visiter cette nation ; mais, découragé par les obstacles qu'il rencontra à leur conversion, il retourna à sa première mission. Le père Gravier alla ensuite fixer sa demeure au Rocher, à l'endroit même où avait été le fort Saint-Louis, que les Français avaient abandonné. Il y rassem-

(1) François de Montigny, né à Paris, fut ordonné prêtre le huit mars 1693. Après avoir été curé à l'Ange-Gardien, et aumônier des Ursulines de Québec, il alla établir des missions sur le Mississipi.

bla un troupeau assez nombreux, eut bientôt la consolation d'y voir un bon nombre d'illinois pratiquer la foi catholique. Vers ce temps, le père Mermet était obligé d'abandonner les Mascoutins, auprès desquels il avait travaillé. M. Juchereau avait commencé un établissement chez ce peuple, à l'entrée de la rivière Ouabache, qui fournissait alors la communication la plus commode entre les grands lacs et le Mississipi. Il engagea le père Mermet, un des missionnaires des Illinois, à venir travailler parmi eux, mais ce père trouva un peuple superstitieux à l'excès, et soumis aveuglément au despotisme des jongleurs. Une maladie épidémique ayant emporté plus de la moitié des habitants du village, le reste se dispersa.

Vers ce temps commençait la guerre de la succession d'Espagne ; Charles II, mort le premier novembre 1700, avait institué héritier de ses états le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Celui-ci voulut que, sans perdre un instant, le jeune prince allât se montrer à ses peuples. Philippe V franchit les frontières, et arriva dans sa capitale vers les premiers jours de janvier 1701 ; Louis XIV s'empressa de faire reconnaître l'autorité de son petit-fils dans les Pays-Bas. Guillaume III, ennemi de la grandeur de Louis XIV, déclara qu'il ne reconnaîtrait pas Philippe V pour roi d'Espagne, et avec lui se rangèrent l'empire et les états de la Hollande ; quelques mois plus tard, Louis XIV reconnaissait le fils de Jacques II, en qualité de roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques III. Guillaume fit annoncer dans les contrées habitées par les calvinistes, qu'il allait repasser sur le continent, et conduire en personne une campagne dont les résultats seraient décisifs. Au moment où Guillaume III roulait ses projets de vengeance dans son esprit, la mort vint le frapper : cependant, suivant ses desseins, l'Angleterre, l'empire et la Hollande déclarèrent la guerre à la France.

Le Canada n'avait rien à craindre des Iroquois, avec qui la paix venait d'être conclue ; mais ses anciens ennemis de la Nouvelle-Angleterre étaient prêts à l'attaquer, et n'attendaient que l'occasion de tourner leurs armes contre l'Acadie, ou contre Plaisance. Il avait droit de se défier de ses voisins de la Nouvelle-Angleterre ; une expédition, en effet, fut organisée contre Plaisance, mais elle échoua, n'ayant eu d'autres résultats que la destruction de quelques navires pêcheurs.

L'Acadie était plus voisine de Boston que ne l'était Plaisance ; elle était plus difficile à défendre, aussi M. de Callières n'aurait-il pas été rassuré sur le compte de cette province, si

on ne lui eût envoyé de France la promesse de la fortifier et d'y augmenter considérablement le nombre des habitants.

On avait donné la même assurance à l'évêque de Québec, qui se trouvait pour lors en France ; et le prélat crut devoir prendre des mesures pour augmenter les sécours religieux qu'exigerait l'augmentation de la population. Il s'adressa successivement pour cet objet aux Bénédictins, aux Prémontrés, à l'abbé de Saint-André-aux-Bois, en Picardie. Le projet d'augmenter la population de l'Acadie manqua, et entraîna dans sa chute les desseins de l'évêque de Québec ; le Séminaire de Québec continua d'envoyer quelques-uns de ses prêtres desservir les établissements français à Port-Royal, aux Mines et dans les autres parties de l'Acadie.

Villebon était mort en 1700, après avoir abandonné Naxoat. De Brouillan, qui lui avait succédé, eut bientôt à défendre l'Acadie contre une partie des forces de la Nouvelle-Angleterre ; les anglais de Boston ravagèrent les côtes, et enlevèrent plusieurs vaisseaux ; ils traitaient les prisonniers fort durement, et avaient même menacé de faire pendre le capitaine Baptiste, qui avait fait plusieurs prises, sous le prétexte que c'était un corsaire.

Brouillan fit avertir le gouverneur du Massachusets, qu'il userait de représailles, si les Anglais attentaient à la vie du sieur Baptiste. L'envoyé de Brouillan lui rapporta qu'on attendait à Boston des navires d'Angleterre, qui devaient croiser dans le golfe Saint-Laurent, et même dans le fleuve, pour empêcher les bâtiments français de monter à Québec ; qu'on avait même l'intention d'assiéger cette ville. Il dépêcha sur le champ un courrier à M. de Callières pour l'informer du plan des ennemis. Le gouverneur général savait déjà que les milices de la Nouvelle-York se rendaient à Boston ; que les Iroquois étaient travaillés par des émissaires du gouverneur de la Nouvelle-York, et que quelques cantons avaient promis de chasser les missionnaires. D'un autre côté, les sauvages alliés se plaignaient de la cherté des marchandises, et les Iroquois se servaient de cette raison pour exciter leur mécontentement contre les Français. Les Bostonnais, qui, après la guerre, avaient fait un traité de paix avec quelques-unes des tribus abenaquises, tâchèrent de le renouveler en 1703.

M. de Callières se prépara à faire face à la tempête ; vieux soldat, il ne voulait pas être surpris. Il savait que, sans le secours des Iroquois, les Anglais ne pourraient rien contre le Canada ; aussi, il commença par déjouer les intrigues du

gouverneur de la Nouvelle-York auprès des cantons. Pour le mettre en état de résister aux ennemis, il demanda des recrues à la cour, et songea à renforcer les fortifications de Québec. Il pourvoyait avec autant de sagesse que d'intelligence à la sûreté de la colonie, lorsque la mort vint le surprendre ; il mourut à Québec le vingt-six mai 1703, laissant la réputation d'un excellent général, d'un homme intègre, et d'un véritable ami du pays, où il avait passé une grande partie de sa vie.

Au marquis de Vaudreuil, était dévolu le commandement général, par la mort de M. de Callières. Cet officier possédait l'estime et la confiance de toute la colonie, à laquelle il était lié par son mariage ; les sauvages lui étaient attachés ; il connaissait parfaitement les affaires du pays ; par son expérience et son courage, il pouvait lui rendre de grands services. Tous les habitants du pays le demandaient pour gouverneur ; M. de Champigny, qui avait aspiré à cette charge, après la mort de Frontenac, était passé en France l'automne précédent, et avait été nommé intendant du Hâvre de Grâce ; il ne songeait aucunement à revenir au Canada. Ainsi, M. de Vaudreuil se trouvait seul mis en avant; tous les rangs de la colonie le demandaient. Aussi, le roi, qui lui avait déjà donné plusieurs marques de sa bienveillance, depuis la surprise de Valencienne, par les mousquetaires, au nombre desquels il était alors, accorda très-volontiers sa promotion ; et, le premier août 1703, il fut nommé gouverneur et lieutenant-général en Canada, Acadie, île de Terreneuve, et les autres pays de l'Amérique Septentrionale. Un des premiers soins de Vaudreuil, après la mort de M. de Callières, fut de se mettre à l'abri des attaques dont le menaçaient ses voisins de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre. Il craignait que les Iroquois ne fussent entraînés à reprendre les armes ; car les Anglais ne pouvaient nuire au Canada sans le secours des cantons. Comme il se défiait du caractère changeant des sauvages, il envoya Joncaire chez les Tsonnontouans. Après avoir passé trois mois dans ce canton, où il était toujours considéré comme un frère, cet officier amena à Montréal le chef le plus considérable de la nation, qui donna des assurances de paix.

Pendant le cours de l'été, toutes les nations sauvages avaient envoyé leurs députés pour pleurer la mort de M. de Callières ; mais les orateurs d'Onnontagué et de Tsonnontouan n'arrivèrent que dans l'automne. Ce retard causait de l'inquiétude à M. de Vaudreuil.

Oroniatez, grand chef des Tsonnontouans, déclara à Vau-

dreuil qu'il mettait son canton sous la protection d'Ononthio; il promit qu'il mourrait plutôt que de permettre que les Anglais renvoyassent les missionnaires de son village ; il demandait, au nom des anciens, que leur fils Joncaire allât demeurer chez eux pendant l'hiver. Le marquis de Vaudreuil accorda très-volontiers la dernière demande, qui permettrait à cet officier de veiller sur les intérêts des Français.

Téganissorens, chef onnontagué, parla au nom des cinq nations ; il dit qu'ils avaient perdu un bon père, mais qu'ils en trouveraient un autre dans le nouvel Ononthio.

Le père Bruyas et Maricourt les avaient assurés l'année précédente que la paix était générale ; il demandait qu'elle fût maintenue par les Français, assurant que les Iroquois la maintiendraient de tout leur pouvoir. « Si la paix est rompue, » ajouta-t-il, « ce ne sera pas par les Iroquois, mais par les Européens, qui ont l'esprit mal fait, qui font la guerre pour des bagatelles, tandis que les Iroquois ne la font qu'après y avoir été forcés par des hostilités. Pour prévenir le retour des maux causés par la guerre, il exhorte les Français, comme il a déjà exhorté les Anglais, à maintenir la paix générale, conclue par les soins de M. de Callières. Il a aussi exhorté ses compatriotes à garder la paix, quand même les Français et les Anglais consentiraient à recommencer la guerre. Cependant, les Abenaquis ont déjà levé la hache contre les Anglais. »

M. de Vaudreuil répondit qu'il souhaitait la paix ; qu'il ne porterait point la guerre du côté d'Albany, pour ne pas s'exposer à frapper sur les Iroquois ; mais qu'il n'épargnerait pas les Anglais du côté de Boston, parce qu'ils avaient attaqué les Abenaquis.

L'été précédent, M. de Vaudreuil avait formé un parti, auquel il avait joint quelques français, sous la conduite du sieur de Beaubassin, lieutenant, et il l'avait envoyé contre la Nouvelle-Angleterre. Ce parti ravagea quinze lieues de côte, tuant environ trois cents personnes. Cette expédition avait été proposée à M. de Callières, qui n'avait pas voulu y consentir ; il voulait adopter le plan proposé par les colons anglais, de laisser les souverains vider leurs querelles en Europe, et de conserver la neutralité en Amérique.

Téganissorens avait voulu faire allusion à cette expédition, qu'il condamnait comme propre à créer de nouvelles difficultés.

Les vues du ministre se trouvèrent conformes à celle de Téganissorens. Pontchartrain, dans son rapport sur la dépêche de Vaudreuil, ajoute les remarques suivantes :

« Il est regrettable que cette expédition ait eu lieu. M. de Callières, à qui elle fut proposée, n'y voulut pas consentir, ni moi non plus. Je sais que les Anglais souhaitent la paix, parce que la guerre est contre les intérêts de toutes les colonies ; les Français ont toujours commencé les hostilités au Canada.

« Il est à craindre que les Anglais, attaqués dernièrement par les Français et les Abenaquis, n'emploient tous les moyens possibles pour engager les Iroquois à rompre la paix avec nous.

« Ces messieurs disent qu'ils ont organisé cette expédition pour empêcher les Abenaquis de faire une alliance avec les Anglais, et les rendre ennemis irréconciliables. Ce serait bien, si les Abenaquis pouvaient faire la guerre aux Anglais sans que ces derniers pussent nous soupçonner de nous en mêler. »

Après l'expédition du sieur de Beaubassin, les Anglais, désespérant de gagner les Abenaquis, entrèrent dans leur pays et massacrèrent tous ceux qu'ils purent surprendre ; les chefs sauvages demandèrent du secours à M. de Vaudreuil. Celui-ci, dans l'hiver de 1703-1704, leur envoya deux cent cinquante hommes, sous Hertel de Rouville, lieutenant réformé, qui, à la tête de quatre de ses frères, remplaçait dignement son père, trop âgé pour prendre part à une semblable expédition. Ce parti remonta le lac Champlain, et, par la rivière aux Français (1), passa à la rivière Connecticut, qu'il suivit sur la glace jusqu'à Deerfield, établissement le plus voisin du Canada sur cette rivière. Deerfield était défendu par quelques fortifications irrégulières et quelques redoutes, que la neige couvrait ; une vingtaine de soldats y avaient été envoyés par le gouverneur Dudley, pour aider les habitants à se défendre. Rouville approcha de la place pendant la nuit du vingt-neuf février, sans qu'on soupçonnât sa présence. Des patrouilles avaient parcouru les rues pendant la nuit, mais s'étaient endormies sur le matin. Deux heures avant le jour, comme ils n'entendaient plus de bruit, les français et leurs alliés sauvages escaladèrent les murs, pénétrèrent dans le village, et surprirent les habitants dans leur sommeil. Il n'y eut point de résistance ; la place fut emportée, quarante-sept personnes furent tuées, on prit un grand nombre de prisonniers, et le village fut réduit en cendres. Peu après le lever du soleil, Rouville avait déjà repris le chemin du Canada, emmenant cent douze prisonniers. Plusieurs partis, envoyés des villages voisins, se mirent à leur poursuite, mais sans aucun succès. Dans cette expédition,

(1) Onion River.

Rouville ne perdit que trois français et quelques sauvages ; mais il fut blessé lui-même. Le retour dura vingt-cinq jours, pendant lesquels ils n'eurent d'autres vivres que ceux que fournissait la chasse. « A leur arrivée au Canada, » dit un historien du Vermont (1), « les captifs furent traités avec humanité et avec bonté par les Français, et surtout par le gouverneur, M. de Vaudreuil ; mais ils se plaignirent beaucoup de l'intolérance, de la bigoterie et de la duplicité des prêtres. »

Dans l'île de Terreneuve, M. de Subercase, qui avait remplacé Brouillan à Plaisance, n'était pas homme à laisser les Anglais tranquilles. Il envoyait fréquemment des partis pour les inquiéter. L'un d'entre eux, composé de quatre soldats et d'une cinquantaine de volontaires, attaqua, sous les ordres du sieur Amariton, lieutenant d'infanterie, le fort du Forillon, et l'emporta en présence de trois cents anglais, qui étaient dans le port ; il prit aussi cinq habitations et quelques petits bâtiments.

Charlevoix rapporte qu'un sieur Graydon fut chargé de réparer les échecs que l'Angleterre avait reçus à Terreneuve, et de s'emparer de Plaisance. Selon lui, arrivé devant Plaisance, avec son escadre et les milices qu'il avait réunies, il trouva les Français si bien préparés à le recevoir, qu'il se retira, sans même avoir osé l'attaquer.

Les historiens de la Nouvelle-Angleterre ne mentionnent pas cette expédition ; mais, en 1704, le colonel Benjamin Church, renommé pour ses campagnes, reçut, du gouverneur Dudley (2), l'ordre de préparer une expédition, destinée à venger la destruction de Deerfield. Church était le meilleur officier du Massachusets ; né dans le pays, il avait, dès sa jeunesse, été employé dans les guerres contre les tribus abenaquises et contre les français de l'Acadie. Après avoir visité diverses places sur la côte, il se rendit vers Port-Royal, où il tint un grand conseil avec les officiers de sa flotte. Tous décidèrent qu'ils étaient trop faibles pour emporter une place aussi bien défendue ; ils revinrent sans l'avoir attaquée, et rentrèrent dans la baie de Casco, où tous les hommes qui l'avaient

(1) Williams' *Hist. of Vermont.* Le grand-père de l'historien, ministre de Deerfield, était, avec toute sa famille, parmi les captifs. La plupart des prisonniers furent rachetés des sauvages par les missionnaires, à l'humanité desquels d'autres prisonniers rendirent le plus beau témoignage. Plusieurs des filles furent placées au couvent des Ursulines, aux Trois-Rivières et à Québec. Une fille du Rév. Williams, Eunice, s'étant fait catholique, épousa un iroquois chrétien, et resta au saut Saint-Louis.

(2) Joseph Dudley fut nommé par la reine Anne gouverneur du Massachusets et du Nouveau-Hampshire.

suivi dans cette inutile expédition eurent la permission de retourner à leurs familles.

Cependant, une partie des Hurons était passée de Michillimakinac au Détroit, sous la conduite d'un chef, que les Français nommaient Quarante-sous. Cet homme paraissait pencher en faveur des Anglais ; aussi, LaMotte-Cadillac se défiait de toutes ses démarches. En même temps que les Hurons, des Outaouais avaient aussi été attirés au Détroit et s'étaient formés en village dans les environs. De ce point, ils prétendaient continuer la guerre contre les Iroquois. Malgré la paix qui venait d'être conclue, ils allèrent même en attaquer une bande sous le canon de Cataracoui et en tuèrent plusieurs. Cette hostilité, commise près d'un fort français, excita de la défiance parmi les Tsonnontouans et les Onnontagués. Aussi, Peter Schuyler, gouverneur d'Albany, mit tout en œuvre pour engager les cantons à rompre avec les Français ; il essaya même d'engager les Iroquois chrétiens à aller demeurer près de Schenectady. Il aurait réussi à en entraîner un petit nombre, si des Abenaquis, qui se trouvaient à Montréal, ne leur eussent fait des représentations sur leur conduite, indigne de chrétiens et dangereuse pour eux-mêmes.

Joncaire et le père LeVaillant, qui étaient à Tsonnontouan, avaient réussi à calmer les esprits, en dépit des moyens employés pour les soulever. Les Miamis, alliés des Français, de leur côté, venaient d'attaquer les Iroquois ; aussi, on comprit, mieux qu'on ne l'avait encore fait, pourquoi le chevalier de Callières avait tant souhaité d'avoir auprès des cantons des personnes capables d'obtenir leur estime. Par bonheur, les Iroquois vérifièrent la déclaration faite par Téganissorens, que, s'ils déposaient une fois les armes, il leur faudrait de graves raisons pour les reprendre.

Le gouverneur d'Albany avait convoqué une assemblée générale de la nation à Albany ; il voulait les engager à chasser les missionnaires, à s'opposer aux attaques des Abenaquis contre la Nouvelle-Angleterre, à donner passage sur leurs terres aux nations de l'ouest, qui voudraient aller traiter dans les colonies anglaises. En apprenant la trahison des Outaouais à Cataracoui, l'assemblée fut remise à un autre temps, et les Tsonnontouans, qui seuls avaient à se plaindre, députèrent Joncaire et le père Le Vaillant pour porter à M. de Vaudreuil leurs plaintes contre cette infraction au traité de paix.

M. de Vaudreuil promit aux Tsonnontouans de leur faire rendre satisfaction par les Outaouais, et il leur tint parole.

Dans le même temps, il leur fit suggérer qu'il serait bien aise qu'ils assistassent à l'assemblée qui devait se tenir à Orange, pour s'opposer aux manœuvres du sieur Schuyler contre les Français. D'avance, il savait que les Onnontagués le soutiendraient, car il avait député à ce canton le baron de Longueuil, frère de Maricourt, qui était mort depuis peu. Or, tous les enfants de Charles Le Moyne étaient regardés chez les Onnontagués comme des frères et des protecteurs, et leurs avis y étaient toujours favorablement reçus. L'assemblée eut lieu; malgré l'opposition du gouverneur d'Albany, les trois français y assistèrent, et agirent si habilement que le conseil se sépara sans adopter les propositions.

Schuyler essaya de réparer cet échec; ayant rencontré, après l'assemblée, quelques iroquois du saut Saint-Louis, il leur reprocha de se séparer de leur nation, leur offrit des terres dans son gouvernement, et leur donna, à cet effet, un collier pour leur village, et deux autres pour ceux de la Montagne et du Saut-au-Récollet, par lesquels il les engageait à lier un commerce réglé avec les Anglais, et à ne jamais les attaquer.

Portés dans les trois bourgades, ces colliers furent acceptés par les jeunes gens, mais bientôt après, sur les représentations de M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, ils furent renvoyés par les chefs et les anciens.

Quelques familles abenaquises trouvèrent leur village trop rapproché de Boston; elles ne pouvaient obtenir de secours des Français et elles ne pouvaient en demander aux Anglais. Le gouverneur général, à qui elles s'adressèrent, leur communiqua un projet qu'il avait formé, peu après la mort de M. de Callières; il leur proposa de venir demeurer au centre de la colonie, près des Trois-Rivières, sur la rivière de Békancour, où, depuis quelques années, d'autres familles s'étaient arrêtées.

Le dessein du gouverneur était d'opposer une digue aux Iroquois, en cas que les cantons se laissassent persuader par les Anglais de recommencer la guerre.

Pour le moment, les Iroquois ne voulaient point rompre la neutralité qu'ils avaient promis de garder, et dont ils comprenaient l'avantage, depuis qu'ils n'étaient plus exposés. Cependant, les Tsonnontouans tenaient toujours à se porter comme médiateurs entre les Français et les Anglais. Informé de cette prétention, le ministre écrivit à M. de Vaudreuil de ménager une neutralité pour l'Amérique, si la guerre devait entraîner des dépenses considérables pour le roi, mais qu'il n'était pas convenable que pour l'obtenir on eût recours directement à la

médiation des Iroquois ; et qu'on pouvait se servir, à cette fin, des missionnaires, qui pourraient faire connaître aux cantons les dispositions pacifiques des Français.

Toutes ces négociations furent inutiles, comme on l'avait prévu ; toutefois, elles servirent à convaincre les sauvages que ce n'étaient pas les Français qui demandaient la guerre. Ils le comprirent mieux encore par ce qui arriva aux Outaouais, qui avaient attaqué les Iroquois près de Cataracoui. Le chef de ce parti, en retournant à Michillimakinac avec ses prisonniers, s'arrêta près du Détroit, voulut engager ses compatriotes, qui étaient en ce lieu, à se déclarer pour lui, et fit passer ses prisonniers près du fort. Tonti, qui commandait en l'absence du sieur de LaMotte-Cadillac, ordonna à Vincennes d'enlever les prisonniers. A la tête de vingt soldats, il tomba sur les Outaouais, qui étaient soutenus par une trentaine de leurs compatriotes du Détroit, et les attaqua si vigoureusement qu'il les mit en fuite et leur arracha les prisonniers, qui furent remis aux Tsonnontouans. Cette action de vigueur satisfit les Iroquois, et arrêta les menées de ceux des sauvages alliés qui auraient voulu embrouiller de nouveau les affaires.

Un habile navigateur, nommé LaGrange, qui avait fait la campagne de la baie d'Hudson sous d'Iberville, s'ennuyant du repos où il était réduit, proposa au gouverneur général et à l'intendant de fréter deux barques pour une expédition contre un port de Terreneuve ; il voulait venger l'injure faite au nom français par un forban anglais, qui avait attaqué des navires pêcheurs à Percé, et brûlé le village et l'église de ce lieu. Il engagea une centaine de jeunes canadiens, obtint une lettre de marque, et se dirigea sur Bonavista, où étaient arrivés quelques navires de guerre qu'il se proposait de surprendre. Pour n'être point découvert, lorsqu'il arriva à douze lieues de ce poste, il laissa ses marques, et continua sa route sur deux charrois ; entrant de nuit dans le port, il aborde une frégate de vingt-quatre pièces de canon, déjà chargée de morues, s'en rend le maître, brûle deux flutes de deux à trois cents tonneaux chacune, coule à fond une autre petite frégate, et se retire avec sa prise et un grand nombre de prisonniers.

Dans le fort de Bonavista étaient six cents anglais, qui, le lendemain matin, étaient prêts à attaquer l'ennemi ; mais il était trop tard. LaGrange et ses braves étaient déjà en route pour Québec, où ils arrivèrent au bout de quelques jours.

M. de Brouillan, qui mourut dans l'hiver, fut remplacé par M. de Subercase, qui essaya de venger sur les anglais de

Terreneuve le mal que ceux de la Nouvelle-Angleterre avaient essayé de causer aux Acadiens. Cet officier voulait chasser les Anglais de Terreneuve, et couronner ainsi l'entreprise dans laquelle d'Iberville et Bonaventure avaient en partie réussi peu d'années auparavant.

La cour avait approuvé ce projet. et M. de L'Épinay eut ordre de prendre des canadiens à Québec, et de les transporter à Plaisance sur le *Wesp*, vaisseau du roi. M. de Beaucourt commandant de ce petit corps, joignit M. de Subercase, qui partit le quinze janvier 1705, à la tête de quatre cent cinquante hommes, gens vigoureux et accoutumés à marcher à la raquette ; chaque homme portait des provisions pour vingt jours, ses armes et sa couverture.

Avant d'arriver, ils eurent à traverser à gué quatre rivières couvertes de glaces flottantes. Une neige abondante arrêta le parti deux jours, et enfin, le vingt-six, il arriva à Rebou, au milieu des habitations anglaises. L'arrivée de ce détachement, composé d'hommes tous vêtus à la sauvage, inspira une telle frayeur, que personne ne songea à se défendre. Après un repos de deux jours, au milieu de l'abondance qu'ils trouvèrent en ce lieu, ils se portèrent sur le Petit-Hâvre, dont ils s'emparèrent facilement. Comme ils étaient dans le voisinage de Saint-Jean, de Subercase voulut essayer de prendre le grand fort qui défendait la ville. Les ennemis s'étaient préparés à recevoir chaudement les Français ; les canons de la place firent un feu si vif, que les assaillants, qui n'avaient que leurs fusils et de la poudre mouillée, furent obligés de renoncer à l'attaque, après avoir perdu quinze hommes tués ou blessés.

Ils quittèrent les environs de Saint-Jean le cinq mars, et continuèrent de suivre la côte jusqu'au Forillon, dont ils s'emparèrent. M. de Subercase s'arrêta en ce lieu avec une partie de ses soldats, et les canadiens sous le sieur de Montigny, et les sauvages sous Nescambiouit, furent détachés pour continuer la campagne vers Bonavista et Carbonnière. Ils brûlèrent toutes les habitations de la côte, et firent un nombre considérable de prisonniers. Montigny et Nescambiouit se distinguèrent dans cette campagne, qui causa beaucoup de dommage au commerce des Anglais, sans apporter de profit aux Français.

L'année 1705 fut malheureuse pour le Canada ; la *Seine*, vaisseau du roi, commandée par le chevalier de Maupeoux, et partie de La Rochelle pour convoyer à Québec plusieurs navires marchands, portait une cargaison précieuse, évaluée

à près d'un million de livres (1). Parmi les passagers étaient l'évêque de Québec et quelques religieux. Mgr. de Saint-Valier, qui était en France depuis l'année 1700, avait enfin obtenu du roi la permission de rentrer dans son diocèse. Le vingt-six juillet 1705, le convoi rencontra une petite flotte anglaise, qui les serra de si près, que les navires marchands déployèrent toutes leurs voiles pour échapper au danger. La *Seine* demeura seule ; comme elle était sous le vent, elle eut à combattre avec beaucoup de désavantage. Le pont était embarrassé d'une quantité de bagage, ce qui empêcha les français de se servir de plusieurs canons. En peu d'heures, malgré la courageuse défense de M. de Maupeoux, les Anglais, à l'abordage, se rendirent maîtres de ce gros vaisseau, qui portait presque toutes les richesses du Canada.

Mgr. de Québec fut conduit en Angleterre, où il fut fort bien traité. Cependant, on l'y retint prisonnier pendant cinq ans. La reine Anne désirait obtenir la délivrance du baron de Méan, prévôt du chapitre de Liége, que Louis XIV avait fait enlever, et qu'il retenait prisonnier. Elle fit déclarer au roi de France, qu'elle garderait à Londres l'évêque de Québec, aussi longtemps que le doyen de Liége serait retenu prisonnier. Les négociations et les retards prolongèrent la captivité de M. de Méan en France, et celle de l'évêque de Québec à Londres.

Au Canada, on passa l'hiver sans connaître le sort de la *Seine*, car les capitaines des navires marchands étaient honteux de l'avoir abandonnée ; la colonie avait grandement perdu par ce malheur. Cependant, cette perte fut d'un grand avantage pour le pays, où l'on avait négligé la culture du lin ; comme on se trouvait sans toiles, par la perte de celles que la *Seine* apportait, on commença à semer du chanvre et du lin, dans l'espérance de réparer les pertes que l'on avait faites. Madame de Repentigny s'occupa particulièrement de trouver, parmi les plantes du pays, les moyens de venir au secours des pauvres. M. Raudot annonçait qu'elle avait fait de la toile avec l'ortie, l'écorce de bois blanc ; que le cotonnier lui avait fourni d'excellente filasse.

Dans une lettre commune écrite la même année, MM. de Vaudreuil, de Beauharnois (2) et Raudot, lui rendaient un témoignage tout à fait honorable.

« Le public retire un avantage de la manufacture de madame de Repentigny, qui fait, avec les écorces d'arbres, de grosses

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(2) François de Beauharnois de la Chaussée-Beaumont.

couvertures, de grosse toile de fil d'ortie, et une espèce de gros droguet avec la laine des moutons de ce pays, ce qui est d'un grand secours pour les pauvres habitants. »

En 1705, M. de Vaudreuil fut solennellement installé comme gouverneur ; plusieurs accidents avaient retardé l'arrivée de sa commission à Québec. Cette cérémonie se fit avec pompe ; trois intendants y assistaient : M. de Beauharnois, qui était rappelé en France et nommé intendant général de la marine, et messieurs Raudot, père et fils, arrivés au mois de septembre de cette année pour exercer conjointement la charge d'intendant. Le père, ancien conseiller de la cour des aides, s'occupait de la justice et de la police, tandis que le fils, qui n'avait pas encore vingt-cinq ans, réglait les affaires de finance.

Avant son départ, M. de Beauharnois eut la douleur de voir détruire le séminaire de Québec par un incendie. Depuis quatre ans on travaillait à le relever ; on achevait l'intérieur lorsque, par la négligence d'un ouvrier qui fumait, le feu s'alluma dans une chambre où travaillaient les menuisiers, et s'étendit bientôt dans toutes les parties de la maison (1).

Mgr. de Laval, alors âgé de 82 ans, vit se consumer en quelques heures le fruit de grands sacrifices, et sa propre demeure ; il se retira au collége des jésuites.

Vers 1705, furent entamées bien des négociations entre le marquis de Vaudreuil et M. Dudley, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre, au sujet de l'échange des prisonniers. Un des fils de ce dernier et le sieur Levingston passèrent quelque temps à Québec, sous le prétexte de négocier ; mais les Anglais paraissaient principalement vouloir gagner du temps, car ils souffraient beaucoup des attaques des Abenaquis (2).

Un projet de traité fut dressé ; M. de Vaudreuil, avant de l'accepter, voulut s'assurer que les prisonniers détenus à Boston seraient tous rendus à la liberté. M de Courtemanche (3) fut envoyé à Boston pour présenter les conditions de l'échange des prisonniers ; mais, soit mauvaise volonté de la part du sieur Dudley, soit absence de pouvoirs suffisants, le projet s'évapora en fumée. M. Dudley déclara qu'il ne pouvait rien conclure sans le consentement des autres gouverneurs anglais. S'apercevant alors, un peu tard, qu'on voulait le jouer (4), M. de Vaudreuil fit recommencer les hostilités contre la Nouvelle-

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(2) Manuscrits du ministère de la marine.

(3) LeGardeur de Courtemanche.

(4) *Lettre de* M. de Vaudreuil, *du* 28 *avril* 1706.

Angleterre, dans l'espérance que les habitants des environs de Boston, qui portaient tout le poids de la guerre, forceraient le sieur Dudley à consentir à un accommodement.

Par ménagement pour les Iroquois, M. de Vaudreuil gardait des mesures avec la Nouvelle-York ; ces sauvages ne s'étaient pas encore réconciliés avec les Outaouais, car ils exigeaient une réparation pour ceux qui avaient été tués près de Cataracoui, et on craignait qu'ils n'eussent la tentation de reprendre les armes, ce à quoi le gouverneur d'Orange ne cessait de les engager.

De leur côté, les Outaouais ne voulaient plus entendre parler de paix avec les Iroquois ; leur jeunesse demandait chaque jour la guerre. M. de Vaudreuil, dans l'embarras où le mettait la crainte d'une nouvelle guerre, envoya à Michillimakinac le frère de Louvigny, et cet officier, bien qu'avec beaucoup de peine, réussit à les persuader de ne plus songer à la guerre. Il obtint d'eux quelques prisonniers iroquois, les conduisit lui-même à Montréal, où il les présenta à M. de Vaudreuil, en lui disant que les chefs des Outaouais le suivaient.

Le gouverneur fit avertir les Iroquois de venir chercher leurs prisonniers ; plusieurs chefs se rendirent à l'invitation, et y demeurèrent près de deux semaines, sans que les outaouais se montrassent.

Les iroquois étaient sur le point de partir pour leur pays, lorsque M. de Vincennes arriva de Michillimakinac. Il avertit le gouverneur que les outaouais étaient près de l'île de Montréal, mais qu'ils n'osaient se rendre à la ville sans sa permission. M. de Vaudreuil le renvoya avec l'ordre de les conduire lui-même. Les outaouais se présentèrent humblement devant le gouverneur, et s'excusèrent sur la faute qu'ils avaient commise en frappant les Iroquois sur son terrain. Cependant ce ne fut que l'année suivante qu'ils se décidèrent à la demande du père Marest et de M. de Martigny ; ils consentirent à remettre les captifs, qui devaient être envoyés à Montréal pour être donnés aux Iroquois, et, par là, maintenir la paix entre les deux nations. Par l'ascendant qu'ils avaient sur l'esprit des Outaouais, ces deux hommes les obligèrent de remplir leurs engagements envers les Iroquois.

A peine cette affaire était-elle terminée, qu'une autre, beaucoup plus fâcheuse, faillit allumer la guerre parmi ces tribus inquiètes de l'ouest, que les Français désiraient retenir dans leur alliance. Les Outaouais se plaignirent à LaMotte-Cadillac, commandant au Détroit, que les Miamis avaient tué plusieurs guerriers de leur nation, et ne voulaient point offrir de répara-

tions pour ces meurtres. Cet officier répondit qu'après s'être informé des circonstances de ces meurtres, il rendrait justice à ceux qui se plaignaient.

Quelques jours après, il partait pour Québec, sans leur avoir rendu justice, en leur disant qu'ils n'avaient rien à craindre tant que sa femme demeurerait au Détroit; mais que, si elle en partait, il ne répondait point de ce qui arriverait.

Au bout de deux mois, madame de LaMotte s'embarqua pour aller rejoindre son mari, à Québec. Ce départ, rattaché aux dernières paroles du commandant, causa de l'inquiétude aux Outaouais. Le sieur de Tonti, qui avait commandé en l'absence de LaMotte Cadillac, fut remplacé par un sous-officier, nommé Bourgmont. Cet homme, ne connaissant pas les sauvages, répondit assez rudement aux explications que lui demandèrent les Outaouais ; et, lorsqu'il apprit que ceux-ci exprimaient la crainte qu'on ne cherchât à les surprendre, il les assembla, et après avoir essayé de les rassurer, il leur proposa de s'unir avec les Miamis, les Iroquois et les Hurons, pour aller en guerre contre les Sioux. Une telle proposition redoubla les inquiétudes des Outaouais ; les Miamis étaient considérés comme des ennemis, parce qu'ils n'avaient pas encore offert de réparation, pour les meurtres commis par leurs compatriotes ; le chef des Hurons était un fourbe insigne qui tâchait d'affaiblir les nations en les trompant. Pendant la marche, les Iroquois se joindraient aux autres pour tomber sur les Outaouais, et les exterminer.

Sur des esprits effrayés, et naturellement soupçonneux, les moindres rumeurs, les conjectures les plus hasardées, laissent souvent une impression, que le bon sens ne peut effacer ; dans toute autre circonstance, les Outaouais n'auraient fait aucune attention aux nombreux contes qui passaient de cabane en cabane ; mais ils se laissèrent circonvenir par ces bruits, et résolurent de prévenir les Miamis. Poussés par un chef, nommé le Pesant, ils refusèrent de suivre les avis des anciens, qui leur conseillaient de s'expliquer avec les Français, avant de se lancer dans une échauffourée. « N'avaient-ils pas raison de se défier de Bourgmont ? Tonti ne leur avait-il pas dit, avant son départ, que la terre était bouleversée, puisqu'on mettait un simple soldat à la place d'un capitaine, pour commander au Détroit ? » Voilà ce que répétaient les instigateurs du désordre. La résolution fut prise d'attaquer les Miamis à la première occasion, mais de paraître s'occuper des préparatifs de guerre contre les Sioux.

Quand l'expédition fut prête à partir, les chefs des Outaouais allèrent demander à Bourgmont s'il avait reçu des nouvelles de Montréal. Il ne parut pas même comprendre leur question; ce qui les indisposa beaucoup. Au même moment, un d'entre eux étant sorti, fut mordu à la jambe par un chien, qu'il frappa pour lui faire lâcher prise. C'était le chien de Bourgmont, qui, aux cris de l'animal, se précipita dans la cour, et battit si rudement le sauvage, que celui-ci en mourut quelques temps après. L'indignation des Outaouais fut portée à son comble par cet acte de brutalité; ils partirent le lendemain, ne respirant que la vengeance, et convaincus qu'ils devaient mettre leur projet à exécution, s'ils voulaient eux-mêmes échapper à la mort.

Les chefs seuls connaissaient le secret ; tous les autres croyaient marcher contre les Sioux ; mais à peine eurent-ils gagné la forêt qu'on les en informa ; on leur recommanda de ne faire tort ni aux Français, ni aux Hurons. Ils se rapprochèrent secrètement du Détroit, et ayant rencontré six miamis, ils les attaquèrent, et en tuèrent cinq ; le sixième se précipita vers le fort, en poussant un cri de mort.

A ces cris, les Miamis, dont le village était tout voisin et qui se préparaient à partir, se réfugièrent dans le fort, et, comme on aperçut les Outaouais qui les poursuivaient, le commandant fit tirer sur eux, et en tua plusieurs. Dans la mêlée qui suivit, le père Constantin (1), récollet, aumônier du fort, fut tué au moment où il rentrait dans le fort, pour demander à Bourgmont de faire cesser le feu ; un soldat français, qui revenait du village des Hurons, périt de la même manière. Trente outaouais furent tués, soit par le canon des Français, soit par la fusillade des Miamis et des Hurons. Les deux partis paraissaient fort animés, et il était à craindre que cette échauffourée n'entraînât de graves conséquences; mais, dans le temps où la fureur des combattants paraissait à son comble, les Outaouais s'arrêtèrent tout-à-coup, et rentrèrent dans leur village; les Miamis et les Hurons en firent autant, et le calme se rétablit.

M. de Vaudreuil fut embarrassé quand il reçut cette nouvelle, car les Outaouais étaient d'anciens alliés ; ils s'étaient laissés entraîner par un mouvement de surprise. Pour accroître l'embarras dans lequel il se trouvait, vers le même temps, des députés des cantons iroquois vinrent demander qu'on leur abandonnât cette nation perfide, qu'ils avaient résolu d'attaquer.

(1) Nicolas-Benoit Constantin, récollet, fut tué le 6 juin 1706.

LaMotte-Cadillac venait de partir pour le Détroit, avec sa famille et un grand convoi d'hommes et de munitions, lorsque la députation iroquoise se présenta à M. de Vaudreuil, qui ne put se concerter avec lui dans une conjoncture si difficile. Il prit cependant le parti le plus sage ; il parla d'un ton ferme aux Iroquois, leur déclara qu'il ne leur permettrait pas de faire la guerre aux Outaouais sans son consentement ; il ne voulait point les pousser au désespoir (1).

Bientôt arriva, de leur part, un envoyé, qui déclara que tous les Outaouais du Détroit s'étaient retirés à Michillimakinac, chez leurs frères, qui se montraient prêts à les défendre si on leur déclarait la guerre.

Sans se montrer facile, M. de Vaudreuil ne le rebuta cependant point ; il lui déclara que ce n'était pas avec des castors et des colliers de porcelaine qu'on *essuyait* le sang d'un missionnaire français, mais qu'il leur fallait donner des marques d'une soumission entière et d'un sincère repentir de leur faute. Il manda à M. de LaMotte-Cadillac d'être sur ses gardes et de ne rien entreprendre jusqu'à ce que la position se fût bien dessinée, d'autant plus qu'il fallait connaître le succès du voyage de Joncaire, qui venait d'être député vers les cantons iroquois. Lorsque cet avis arriva au Détroit, l'imprudence de LaMotte-Cadillac avait déjà failli tout perdre. Dans la route, il avait appris les troubles qui étaient arrivés dans son poste ; chemin faisant, il prit une escorte de cent vingt tsonnontouans ; il invita aussi les autres cantons à lui envoyer de leurs guerriers au Détroit, pour qu'ils vissent le traitement qu'il allait faire à leurs anciens ennemis.

Arrivé dans son poste, il reconnut qu'il ne pouvait aller attaquer les Outaouais, qui s'étaient réfugiés au milieu de leurs compatriotes, à Michillimakinac. Il se contenta d'engager leurs chefs à venir le trouver. Alarmés de la présence des Iroquois, ils répondirent qu'ils n'avaient point d'affaire au Détroit ; mais qu'ils iraient rendre compte de leur conduite à Onontho. LaMotte-Cadillac fut forcé de remettre à un autre temps ses projets de vengeance ; il demeura tranquille dans son fort, et réussit à congédier les Iroquois.

Les chefs des Outaouais arrivèrent au mois de juin 1707 à Montréal, où ils rencontrèrent M. de Vaudreuil. Jean LeBlanc, chef de cette nation, était chargé de la défendre. « Si les Outaouais étaient partis pour la guerre contre les Sioux, » dit-il,

(1) *Lettre de* M. de Vaudreuil à *M. de Pontchartrain.*

« les Miamis auraient égorgé leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfants. Bourgmont avait refusé d'écouter leurs excuses, et les avait rebutés. En tirant sur les Outaouais, cet officier a causé la mort du père Constantin et du soldat français.. . Que viens-je faire ici ? J'y viens apporter ma tête ; j'y viens te présenter des esclaves pour ressusciter les morts ; j'y viens t'assurer du respect de tes enfants. Cependant, tu ne seras point content qu'on ne t'ait livré le Pesant ; c'est le seul coupable, mais il ne nous est pas possible de te le remettre, sans soulever les nations voisines dont il est l'allié. »

M. de Vaudreuil répondit qu'il voulait avoir le Pesant, et qu'il l'aurait ; que les Outaouais avaient commis une grande faute aux yeux de toutes les nations, et qu'ils devaient la réparer publiquement, au Détroit même, où ils avaient manqué à leur devoir ; et que M. de LaMotte allait être chargé de leur communiquer ses paroles.

Sans accepter leur collier, Vaudreuil les renvoya avec cette réponse, et les fit accompagner à leur retour par M. de Saint-Rémi, qui portait ses instructions au commandant du Détroit. LaMotte-Cadillac leur ordonna de lui amener le Pesant, mais sur un ton qui leur fit comprendre qu'on lui pardonnerait. Bientôt après, le Pesant arrivait au Détroit. Il fut d'abord mis aux fers ; mais, après que tous les chefs de sa nation se furent jetés aux genoux du commandant et lui eurent demandé la grâce de leur compatriote, elle fut accordée immédiatement. Dès lors, ceux qui connaissaient bien les sauvages prédirent que cette facilité à pardonner entraînerait de plus fâcheuses conséquences que celles qu'on pouvait appréhender de sa sévérité. M. de Vaudreuil avait conseillé de l'abandonner à la justice des siens, ce qui lui aurait ôté son influence parmi eux, s'il n'avait été sacrifié à ses ennemis. Ce parti, qui avait le moins d'inconvénients, avait été conseillé à M. de LaMotte-Cadillac, auquel cependant M. de Vaudreuil avait laissé la liberté de l'adopter ou de le rejeter.

Pendant tous ces démêlés, les Iroquois s'étaient tenus fort tranquilles ; de leur côté, les alliés des Français avaient soigneusement évité de faire des courses du côté de la Nouvelle-York. D'ailleurs le parti hollandais, qui était alors le plus fort dans cette colonie, montrait de bien meilleures dispositions envers les Français que le parti opposé, principalement dévoué aux intérêts des Anglais. Mais, dans la Nouvelle-Angleterre, qui avait refusé d'accepter la neutralité, on regrettait maintenant cette faute, car les Abenaquis ne donnaient aucun repos

à ces provinces. Les plaintes des habitants, qui ne pouvaient cultiver leurs terres, ou qui les voyaient ravager tous les jours, engagèrent les autorités à chasser les Français de l'Acadie.

Les préparatifs pour cette attaque se firent, avec secret et diligence, au mois de mai 1707 ; deux régiments s'embarquèrent à Nantasket sur vingt-trois vaisseaux de transport, pourvus de baleinières pour le débarquement ; ils étaient convoyés par le *Deptfort*, vaisseau de la marine royale, et par le brigantin de la province (1).

Le quinze juin, les vingt-cinq bâtiments anglais parurent à l'entrée du bassin de Port-Royal. Le lendemain, la flotte débarqua deux mille hommes. Personne ne s'attendait à pareille visite, et M. de Subercase fut grandement surpris ; cependant il donna des ordres pour arrêter l'ennemi dans la forêt ; tandis qu'on fermait les brèches du fort, qui étaient nombreuses, les habitants, avertis, arrivèrent au secours de la garnison.

Dans la nuit du dix au onze, les Anglais, qui avaient réussi à s'approcher du fort après plusieurs escarmouches, ouvraient la tranchée ; Subercase fit attaquer quatre cents anglais qui s'avançaient pour enlever les bestiaux. Saint-Castin, avec ses sauvages et quelques habitants, les chargea si vigoureusement qu'il les repoussa dans leur camp, après les avoir mis en désordre.

Pendant la nuit du seize, les Anglais, croyant les brèches plus considérables qu'elles n'étaient et s'imaginant que la garnison était disposée à se révolter, comme le leur avaient dit quelques déserteurs, tentèrent d'escalader les remparts ; mais on les reçut si chaudement qu'ils durent abandonner leur projet et se retirer promptement. Comme ils voyaient M. de Subercase fort assuré et faisant bonne contenance, ils s'imaginèrent que les Français avaient creusé une mine, à laquelle le feu devait être mis au moment où ils monteraient à l'escalade. N'osant plus approcher de la place, ils rentrèrent dans leur premier camp, et, le dix-sept, s'embarquèrent dès que la marée le leur permit. Plus de quatre-vingts des leurs avaient été tués dans les différents combats qui s'étaient livrés. Au reste, Port-Royal dut principalement sa délivrance à soixante canadiens, qui y étaient arrivés quelques heures seulement avant la flotte anglaise. Car les habitants du lieu, qui, depuis trois ans, n'avaient reçu presque aucun secours de France,

(1) Holmes' *American Annals*, vol. II.

n'étaient guères disposés à se battre contre leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre, avec qui plusieurs d'entre eux entretenaient un commerce assez actif. Les Anglais avaient brûlé toutes les habitations, et enlevé les bestiaux, dont une partie cependant fut reprise : de sorte que les pauvres Acadiens de Port-Royal furent réduits à une profonde misère, sans pouvoir espérer de secours de la mère patrie.

S'il faut en croire la lettre que M. de Subercase adressa en cette occasion au ministre, la situation des sauvages, alliés des Français, n'était pas meilleure ; les Micmacs étaient réduits à la nudité et à la faim ; il ajoutait que les Abenaquis et les Malécites n'auraient pas été mieux, si, par l'entremise des Mahingans, ils n'eussent fait le commerce avec les Anglais, qui payaient bien le castor et donnaient les marchandises à très-bas prix. Ainsi les plus fidèles alliés de la France, qui exposaient tous les jours leur vie pour ses intérêts, étaient obligés de s'adresser à leurs ennemis pour obtenir les choses nécessaires à la vie ; ce qui les retenait alliés à la France, c'était la religion seule, à laquelle ils étaient sincèrement attachés.

Les dissensions qui avaient éclaté entre les chefs de la flotte anglaise, avaient puissamment contribué aux mauvais succès de l'expédition contre Port-Royal. Arrivé à Casco-bay, March apprit qu'à Boston l'on avait déjà commencé à célébrer par des réjouissances la prise de Port-Royal. Il s'empressa d'écrire à Dudley pour le prévenir qu'il ne partirait point de ce poste avant d'en avoir reçu l'ordre ; qu'il n'était point responsable du mauvais succès de son expédition, parce que les principaux officiers avaient soulevé les soldats contre lui, et les avaient appuyés dans leur désobéissance. Le peuple de Boston, qui l'avait condamné sans l'entendre, s'était ameuté contre lui, et, s'il y était arrivé dans ces circonstances, il aurait été fort mal reçu. Dudley lui répondit d'attendre ses ordres avec la flotte et les troupes au lieu où il se trouvait. La législature fut assemblée, et le gouverneur dit aux députés qu'il fallait s'emparer de l'Acadie, si l'on voulait effacer l'affront que venait d'éprouver la Nouvelle-Angleterre ; il s'offrit de se mettre lui-même à la tête de l'expédition. Son offre ne fut pas acceptée, mais l'assemblée crut qu'il suffirait de fortifier la flotte de cinq ou six cents hommes et de trois gros navires. Elle confirma le colonel March dans le commandement, déclara qu'il s'était complètement justifié, et l'investit, par avance, du gouvernement de l'Acadie.

Cette seconde entreprise ne fut pourtant pas plus heureuse que la première ; les préparatifs en furent poursuivis avec diligence, et, le vingt août, la flotte anglaise parut à l'entrée du bassin de Port-Royal, au milieu duquel elle mouilla dans l'après-midi. La garnison du fort avait été renforcée de l'équipage d'une frégate royale, commandée par M. de Bonaventure. M. de Subercase rassembla tous les habitants, dont plusieurs étaient établis à sept lieues du fort. La lenteur des ennemis donna à tous le temps de se rendre ; ce ne fut, en effet, que le lendemain que les Anglais commencèrent à débarquer leurs soldats. L'avant-garde d'un détachement de sept cents hommes qui s'avançaient vers le fort, à travers les bois, fut surprise et massacrée au milieu d'une ambuscade ; le détachement n'osa aller plus loin, et retourna au camp. Après plusieurs opérations d'embarquement et de débarquement, qui témoignaient de leur division et de leurs inquiétudes, les Anglais furent contraints de se rembarquer avec précipitation, poursuivis par un détachement que conduisait un habitant nommé Geranger Le même jour, la plus grande partie de la flotte alla mouiller hors du bassin. Toute la flotte se réunit en dehors le premier septembre, et fit voile pour Boston, sans avoir osé attaquer le corps de la place.

Un des prisonniers déclara que le gouverneur avait entrepris cette expédition sur des ordres venus d'Angleterre ; il ajouta que les Bostonnais s'étaient épuisés pour cette campagne, mais qu'on ferait néanmoins une nouvelle tentative le printemps suivant, parce que la reine était décidée à s'emparer de l'Acadie et à la garder.

En France, on faisait beaucoup moins d'efforts pour conserver ce pays qu'on n'en faisait en Angleterre pour le conquérir. Peu de temps après la levée du siége, les vaisseaux du roi arrivèrent à Port-Royal sans y apporter de marchandises, ce qui embarrassa beaucoup M. de Subercase, qui avait promis des secours aux habitants et aux sauvages, et qui avait l'ordre d'empêcher les uns et les autres de traiter avec les Anglais.

Le gouverneur tâchait néanmoins d'éclairer le ministre sur les avantages que pourrait procurer à la France l'établissement d'une colonie solide à l'Acadie. Dans cette même année, la Nouvelle-Angleterre avait expédié plus de cent-vingt navires, chargés de morue, soit pour l'Espagne et la Méditerranée, soit pour les Antilles, et tout ce poisson avait été pêché sur les côtes de l'Acadie. Plusieurs marchands de Boston avaient

élevé des fortunes colossales en armant des bâtiments pour les pêcheries, et recevaient déjà le nom d'aristocrates de morue.

Dans l'ouest, l'ordre n'était pas encore rétabli parmi les tribus sauvages ; les Miamis surtout étaient fort mécontents de ce que LaMotte-Cadillac avait accordé la vie au chef outaouais qui les avait attaqués. Ils ne cessaient de demander au gouverneur qu'il livrât la tête du Pesant. Le commandant voulut les amuser, et se contenta d'exiger que le chef outaouais se fixât au Détroit avec sa famille, en l'assurant qu'il n'avait rien à craindre. Une bande de miamis, qui occupaient un village sur les bords de la rivière Saint-Joseph, avait déjà montré son impatience de ce qu'on ne leur rendait pas justice ; jusqu'à ce moment, ils avaient été retenus par leur missionnaire, le père Aveneau ; mais, après que LaMotte-Cadillac, par ses taquineries, eut forcé le missionnaire de s'éloigner, ces sauvages, n'ayant plus personne pour les guider, exprimèrent hautement leur mécontentement par leurs paroles ; ils en vinrent bientôt à des hostilités, et tuèrent trois français auprès du Détroit. LaMotte-Cadillac fut même informé qu'ils avaient comploté de massacrer tous les habitants du Détroit ; que, pour accomplir plus sûrement leur dessein, ils avaient gagné des hurons et des iroquois, qui devaient se joindre à eux, quand ils en viendraient à l'exécution. Le commandant se résolut donc de châtier ces barbares, et il parut d'abord s'y préparer sérieusement ; mais tout à coup il se décida à conclure avec eux un accommodement peu honorable pour lui et pour la nation française.

Quand on mollit avec les sauvages, surtout après les avoir menacés, ils en deviennent plus insolents ; ce fut le cas dans cette occasion. Les Miamis s'affranchirent bientôt du traité, et LaMotte-Cadillac fut obligé de marcher contre eux, à la tête de quatre cents hommes, partie français, partie sauvages. Après s'être défendus assez bien, ils furent forcés dans leurs retranchements, et, se voyant à la merci des vainqueurs, ils se soumirent à toutes les conditions qu'on voulut leur imposer.

Les troubles qui avaient agité les tribus de l'ouest engagèrent le ministre à y envoyer un commissaire pour examiner les différents postes, rendre compte de la conduite des commandants, et même leur imposer des chefs. Pour cette mission délicate fut choisi le sieur Clérambault d'Aigremont. Il rendit compte de sa mission dans une longue lettre qu'il adressa au ministre en 1708 ; il se plaint de M. de Vaudreuil, qui s'occu-

pait de la traite et permettait aux sauvages d'emporter de Montréal de l'eau-de-vie (1).

« Il est aussi envoyé, » ajoute-t-il, «à Michillimakinac beaucoup de marchandises par les canots qu'on envoie aux missionnaires, non que ces pères y aient aucune part, mais elles sont portées par les canotiers qu'on leur donne, qui sont mis par M. de Vaudreuil. »

« Le sieur de LaMotte est accusé de n'avoir en vue que ses propres intérêts, dans les propositions qu'il a fait d'organiser des compagnies composées de guerriers sauvages, et de n'avoir en vue que son avantage, en cherchant à organiser des hommes qui n'étaient pas faits pour cela. » Les sieurs de Vaudreuil et Raudot (2) rendaient à peu près le même témoignage. «Le sieur de LaMotte est haï également des troupes, des habitants et des sauvages, qui n'ont ni considération ni estime pour lui, le regardant comme un homme très-intéressé. Le sieur de LaMotte tâche de gagner de l'argent tant qu'il peut, et cela de quelque manière qu'il puisse..... Il est vrai que le sieur de LaMotte s'est extrêmement déchaîné contre les pères jésuites ; il leur a ôté, de son autorité et sans aucune raison, la mission des Miamis ; il a donné à un missionnaire, qui était depuis dix-huit ans avec ces sauvages, et qui savait leur langue et leurs coutumes, l'ordre de se retirer pour y mettre un récollet qui ne les entendait point. Les sieurs de Veudreuil et Raudot sont persuadés que, si ce missionnaire jésuite fût resté avec les Miamis, jamais cette nation n'aurait entrepris ce qu'elle a fait cette année sur les Français. »

Cependant les Iroquois gardaient la neutralité beaucoup plus fidèlement qu'on ne l'avait espéré. Ils étaient entretenus dans ces bons sentiments par les missionnaires, et par le sieur de Joncaire, qui, comme il a été dit, avait été adopté par les Tsonnontouans, et était fort aimé des Onnontagués. Il passait sans cesse d'un canton à l'autre ; il avertissait les missionnaires des trames qu'il découvrait, et se concertait avec eux pour les déjouer ; de sorte que les intrigues des Anglais ne réussissaient point. Franc, hardi, libéral, parlant parfaitement bien la langue iroquoise, il possédait toutes les qualités pour se faire aimer et estimer des Iroquois.

Pendant que les Français gagnaient des amis parmi les iroquois infidèles, ils s'aperçurent de quelque refroidissement

(1) Note du ministre en marge de cette lettre : "M. de Vaudreuil est pauvre, c'est là le grand malheur."

(2) *Lettre commune de* Vaudreuil *et de* Raudot, 9 *novembre* 1708.

parmi les iroquois chrétiens. Depuis quelque temps, on remarquait en eux une négligence sensible pour leurs devoirs religieux, qu'on pouvait attribuer à l'ivrognerie. Car, malgré les défenses réitérées du roi, le commerce de l'eau-de-vie avait repris vigueur, et l'on s'aperçut bientôt qu'on ne pouvait plus compter aussi sûrement qu'auparavant sur les iroquois du saut Saint-Louis et de la Montagne, à l'occasion d'une expédition dirigée contre la Nouvelle-Angleterre, au commencement du printemps de 1708. Elle avait été organisée à Montréal. Les chefs sauvages établis dans la colonie devaient y prendre part avec une partie de leurs guerriers, qui devaient être joints par cent canadiens choisis, des abenaquis de l'est, outre un grand nombre de volontaires, parmi lesquels se trouvaient la plupart des officiers de la colonie ; le parti se composait d'environ quatre cents hommes. Saint-Ours des Chaillons et Hertel de Rouville devaient commander les Français, et Boucher de la Perrière était particulièrement chargé de conduire les sauvages.

Il fut convenu que Saint-Ours et Rouville passeraient le long de la rivière Saint-François, et seraient suivis des Algonquins, des Abenaquis de Bécancourt, et des Hurons de Lorette : que la Perrière irait avec les Iroquois par le lac Champlain, et que les deux partis se réuniraient au lac Nikisipique, où ils seraient rejoints par les sauvages de l'Acadie. L'entreprise fut différée par divers incidents ; enfin, le vingt-six juillet, les guerriers se mirent en marche ; mais, au moment de remonter la rivière Saint-François, Saint-Ours et Rouville apprirent que les Hurons étaient retournés sur leurs pas, parce qu'un d'entre eux avait été tué par hazard, ce qui leur semblait un mauvais présage. Les Iroquois, qui s'avançaient par le lac Champlain, suivirent cet exemple sous le prétexte que la maladie s'était mise dans leurs rangs, et pouvait se communiquer à toute l'armée.

Informé de ce contretemps, M. de Vaudreuil écrivit aux commandants pour les inviter de continuer leur route, et de tomber sur quelque endroit écarté, plutôt que de revenir sans rien faire. Les Algonquins et les Abenaquis promirent de suivre des Chaillons et Rouville partout où ils voudraient les mener ; le parti, composé de deux cents hommes, tant sauvages que canadiens, après avoir parcouru cent lieues à travers les forêts, déboucha sur le lac Nikisipique, où les Abenaquis, voisins de l'Acadie, n'avaient pu se rendre, parce qu'ils avaient été forcés de tourner leurs armes d'un autre côté. Sans se laisser décourager, des Chaillons et Rouville poussèrent de l'avant, et, au point du jour, le vingt-neuf août,

ils attaquèrent Haverhill, sur la rivière Merrimac. C'était un village de vingt-cinq ou trente maisons bien bâties, et protégé par un fort, où logeait le commandant avec trente soldats. Le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, sur l'avis de la marche des Français, venait d'y envoyer plus de deux cents hommes de renfort, et il avait placé de pareils détachements dans les villages du voisinage.

Ne pouvant compter sur la surprise, les Français et leurs alliés se reposèrent pendant la nuit, et, le lendemain, vingt-neuf août, une heure après le lever du soleil, ils se mirent en ordre de bataille. Rouville adressa une courte exhortation à ses canadiens ; ils firent ensuite leur prière, puis s'élancèrent contre ce fort, où on leur fit une vigoureuse résistance. Ils y entrèrent enfin, la hache à la main, et y mirent le feu ; les maisons furent ensuite attaquées et prises l'une après l'autre. Une centaine d'anglais furent tués, parmi lesquels le sieur Wainwright, commandant du fort, et Rolf, ministre du lieu. On fit un grand nombre de prisonniers ; mais on n'eut pas le temps d'emporter le butin. Déjà, dans tous les forts et les villages voisins, les tambours et les trompettes appelaient aux armes, et il n'y avait pas un moment à perdre, si l'on voulait assurer la retraite. A peine le détachement avait-il parcouru une demi-lieue, qu'il tomba dans une embuscade que leur avait préparé soixante-dix hommes à l'entrée d'un bois. En s'approchant de ce lieu, les Canadiens essuyèrent la décharge des ennemis sans branler ; il n'y avait pas à reculer, car les derrières étaient déjà remplis de gens de pied et de cheval qui les suivaient de près. On prit sans balancer le parti de forcer l'embuscade ; chacun jeta son paquet de vivres et de hardes, et sans s'amuser à tirer, ils s'élancèrent dans le bois, et en vinrent d'abord aux armes blanches. Etonnés d'une attaque si imprévue, les Anglais furent refoulés, et presque tous furent ou tués ou faits prisonniers.

Nescambiouit, le chef abenaquis qui, plusieurs fois déjà, s'était distingué parmi les Français, fit merveille en cette occasion avec un sabre que le roi lui avait donné dans un voyage qu'il venait de faire en France. Dans les deux actions, les Français perdirent trois sauvages et cinq canadiens, parmi lesquels deux jeunes officiers de grande espérance, Hertel de Chambly, frère de Rouville, et Jared de Verchères.

Les prisonniers se louèrent beaucoup de la conduite de leurs vainqueurs à leur égard, pendant le retour au Canada. Les officiers canadiens se montrèrent aussi complaisants après la

victoire qu'ils s'étaient montrés courageux à l'attaque. On vanta beaucoup alors la courtoisie du sieur Dupuys, de Québec, lequel porta sur ses épaules, pendant une grande partie du chemin, la fille du lieutenant du Roi d'Averhill, qui s'était trouvée trop faible pour suivre ses capteurs. On sut des prisonniers quelle était la cause réelle qui avait empêché les Hurons et les Iroquois chrétiens de prendre part à la campagne. Le gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre avait reçu, du sieur Schuyler, commandant d'Albany, une lettre qui l'assurait que les iroquois chrétiens ne voulaient plus aller en guerre contre les Anglais ; que les Français resteraient seuls pour attaquer ; de sorte que les colonies anglaises pourraient demeurer dans une entière sécurité. D'un autre côté, on apprit que pour obtenir cette promesse des sauvages chrétiens, le commandant d'Orange leur avait, depuis peu, fait des présents considérables (1).

Les iroquois du saut Saint-Louis et de la Montagne furent très-mortifiés d'apprendre qu'ils avaient ainsi été découverts ; ils furent surtout chagrins de l'indifférence que leur témoigna M. de Vaudreuil, qui, au lieu de leur faire des reproches, leur déclara que, puisqu'ils aimaient tant la paix, ils pourraient, dorénavant, se reposer sur leurs nattes. Cette résolution de ne point attaquer les Anglais leur avait été inspirée par Pitre Schuyler, qui avait une grande influence parmi les Iroquois. Homme honnête et paisible, il voyait avec peine la Nouvelle-Angleterre désolée par les courses des sauvages, et il aurait voulu procurer à ses habitants le repos dont jouissait la Nouvelle-York ; il rendit lui-même compte de ses motifs au marquis de Vaudreuil (2), dans une lettre qu'il lui adressa : « Pour ce qui est du collier que j'ai envoyé, » dit-il, « pour empêcher les sauvages de prendre parti dans la guerre qui se fait contre le gouvernement de Boston, il faut que j'avoue le fait ; mais j'y ai été poussé par la charité chrétienne. Je n'ai pu me dispenser de croire qu'il était de mon devoir envers Dieu et le prochain, de prévenir, s'il était possible, ces cruautés barbares et payennes, qui n'ont été que trop souvent exercées sur les malheureux peuples de ce gouvernement. Vous me pardonnerez, monsieur, si je vous dis que je sens mon cœur se soulever

(1) *Lettre de* M. de Vaudreuil *à Pontchartrain*, 12 *novembre* 1708.

(2) Lettre du colonel Schuyler au marquis de Vaudreuil traduite de l'anglais par M. de Meriel, prêtre du Séminaire de Montréal. Cette lettre est du 26 septembre (vieux style) ou 7 oct. 1708.

quand je pense qu'une guerre qui se fait entre des princes chrétiens, obligés aux lois les plus strictes de l'honneur et de la générosité, dont leurs nobles ancêtres leur ont donné de si beaux exemples, dégénère en une barbarie sauvage et sans bornes : je ne puis concevoir qu'il soit possible de mettre fin à la guerre par de semblables moyens, et je voudrais que tout le monde pensât comme moi. »

C'étaient là les sentiments personnels du colonel Schuyler, et ils lui font certainement honneur ; mais il oubliait que, par une longue suite d'empiètements et de cruautés, les habitants de la Nouvelle-Angleterre avaient inspiré aux Abenaquis une haine profonde contre la race anglaise ; il ne se rappelait pas qu'à l'instigation des Anglais, les Iroquois avaient été déchaînés contre la colonie de Montréal, et y avaient commis des cruautés infernales. Alors même Schuyler soufflait la guerre dans le cœur des iroquois des cantons inférieurs, et tâchait de les animer à reprendre les armes contre leurs voisins du Canada.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

Les anglais de la Caroline essaient de gagner les Chactas—Prise de Saint-Jean de Terreneuve par M. de Saint-Ovide—Préparatifs des Anglais contre la colonie—M. de Ramezay marche contre eux, sans produire beaucoup d'effet—On répare les fortifications de Québec—Mauvais succès de l'entreprise d'Aillebousl de Menteth à la baie d'Hudson—Nouvel armement à Boston—Prise de Port-Royal—Quelques succès à Terreneuve—Saint-Castin lieutenant en Acadie—Précautions que prend M. de Vaudreuil contre les Iroquois—Zèle des sauvages chrétiens—L'armée de terre, commandée par Nicholson, rebrousse chemin—Naufrage de la flotte anglaise aux Sept-Iles—Notre-Dame-des-Victoires—Les habitants de Québec contribuent à l'augmentation des fortifications de la ville—Entreprise des Outagamis contre Détroit—Ils sont assiégés et presque tous massacrés—Traité d'Utrecht.

Vers cette époque, les Français et les Anglais se faisaient une guerre, tantôt sourde, tantôt ouverte, dans toutes les parties de l'Amérique du nord. La Louisiane, colonie encore très-faible, et où il n'y avait que deux ou trois établissements, excitait déjà la jalousie des Anglais de la Caroline. M. d'Artaquette, commissaire ordonnateur dans le gouvernement de ce pays, apprit que la reine d'Angleterre avait envoyé de grands présents aux Chactas, amis et voisins des Français, pour obtenir un passage sur leurs terres pour les troupes qu'on voulait envoyer vers le Mississipi.

D'autre part, les Français étaient les agresseurs du côté de Terreneuve. Pendant l'hiver, M. de Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance, proposa à M. de Subercase, alors gouverneur de cette place, de prendre les forts de Saint-Jean, où étaient les magasins des établissements anglais dans l'île (1). Il offrait de faire cette conquête à ses propres frais, si on voulait le lui permettre. Après que son projet eut reçu l'approbation du gouverneur, Subercase rassembla cent vingt-cinq hommes, sauvages, habitants et matelots, auxquels se joignirent quarante-quatre soldats. Ce petit parti se mit en marche sur les neiges, le quatorze décembre 1708 ; le vingt, il arriva au fond de la baie de Sainte-Marie, où ils traversèrent un bras de mer de quatre à cinq lieues de large, sur des chaloupes qu'avait envoyées M. de Costebelle ; et, le dernier jour de l'année, ils arrivèrent à cinq lieues de Saint-Jean, sans que les Anglais les eussent découverts.

(1) Charlevoix.

Comme l'expédition ne pouvait réussir que par surprise, avant que de pousser plus loin, ils préparèrent promptement ce qui était nécessaire pour attaquer les forts en arrivant. Dès le lendemain, premier jour de l'année 1709, les Français s'avancèrent de grand matin ; Saint-Ovide, quoique découvert à trois cents pas du fort, s'élança par la porte du chemin couvert que, heureusement pour lui, la garnison avait oublié de fermer. Ils s'emparèrent facilement du grand fort, et du fort des habitants, où six hommes s'étaient renfermés ; un troisième fort, plus petit, situé de l'autre côté, à l'entrée du port, fut sommé de se rendre. Le commandant demanda vingt-quatre heures pour se décider ; on les lui accorda, et ce terme écoulé, il se rendit, quoiqu'il eût quatre-vingts hommes, des vivres pour plusieurs mois, et une assez belle artillerie de gros canons.

Maître de Saint-Jean, Saint-Ovide dépêcha un exprès à M. de Costebelle pour l'informer de l'heureux succès de son entreprise ; le gouverneur manda à Saint-Ovide de démanteler les forts, et de retourner à Plaisance vers la fin de mars. Saint-Ovide ne demandait que cent hommes pour conserver les forts de Saint-Jean, et achever la conquête de l'île, et ce fut avec chagrin qu'il se vit condamné à perdre le fruit de ses victoires. Il s'embarqua cependant avec une partie de ses prisonniers sur une frégate que lui avait envoyée M. de Costebelle, et rapporta à Plaisance un butin considérable (1).

Tant d'échecs faisaient comprendre aux Anglais qu'ils obtiendraient difficilement la paix, si les Français demeuraient les plus forts dans l'Amérique du nord. Leurs pêcheries, qui étaient l'école où se formaient leurs matelots, étaient menacées, et le commerce de la Nouvelle-Angleterre souffrait beaucoup des attaques que lui suscitaient les Français.

Le sieur Vesche, qui, en 1705, avait visité Québec sous le prétexte de négocier un échange de prisonniers, avait, en remontant le Saint-Laurent, sondé tous les passages difficiles. Muni de nombreux renseignements, il avait présenté à la reine d'Angleterre un ample mémoire, dans lequel il montrait la facilité de conquérir le Canada, et les avantages que l'Angleterre pourrait retirer de cette conquête. Après avoir obtenu l'approbation des ministres, il passa d'Angleterre à Boston et à New-York, et pressa la levée des troupes qui devaient attaquer la colonie française du côté de Montréal. Comptant peu

(1) Charlevoix.

sur le succès de leurs armes, s'ils n'étaient soutenus par les nations sauvages, accoutumées à la guerre des bois, les Anglais conclurent, à Onnontagué, un traité avec quatre des cantons iroquois, où la guerre fut de suite chantée contre les Français ; les Tsonnontouans seuls refusèrent d'y prendre part, et demeurèrent tranquilles. Ces préparatifs avaient été conduits fort secrètement par Abraham Schuyler, frère du commandant ; le marquis de Vaudreuil les ignorait complètement, lorsqu'il en fut informé par une lettre du Père de Mareuil, missionnaire à Onnontagué (1). Ce religieux venait de recevoir de son supérieur l'ordre de quitter sa mission. Ne pouvant plus rentrer au Canada, parce que des partis ennemis l'infestaient, il fut forcé de se rendre à l'invitation d'un hollandais, parent du colonel Schuyler, qui lui offrait une retraite à Albany. De là il passa à New-York, et put remarquer tous les préparatifs qu'on faisait pour une expédition contre le Canada.

Il en donna avis à M. de Vaudreuil, qui, avec un nombre d'officiers, et les meilleurs soldats qui se trouvaient à Québec, monta à Montréal au mois de janvier pour être plus à portée d'avoir des nouvelles certaines, et de s'opposer à une attaque subite. Il donna ordre de tenir les troupes et les milices prêtes à marcher au premier signal ; en même temps, il envoya un parti de deux cent cinquante hommes vers le lac Champlain, sous la conduite de Rouville. Cet officier ne rencontra point l'ennemi, et revint à Montréal sans avoir rien fait.

En effet, les Anglais avaient résolu de chasser les Français du Canada, de l'Acadie et de Terreneuve. Pour cela, cinq régiments des vétérans de Marlborough allaient être envoyés d'Angleterre ; douze cents hommes levés dans le Massachusets, et le Rhode-Island se joignaient à eux pour attaquer Québec. Quinze cents anglais, levés dans la Nouvelle-York et les provinces voisines, et soutenus par un gros corps de sauvages, devaient pénétrer dans la colonie française par le lac Champlain. Tout était prêt en Amérique, et, en Angleterre, les troupes étaient sur le point de s'embarquer, quand on apprit qu'une victoire, remportée sur les Portugais par Philippe V, avait complètement dérangé leurs plans.

Deux mois après, on sut que les Anglais, accompagnés d'un grand nombre d'iroquois et de mahingans, étaient arrivés jusqu'au lac Champlain. M. de Vaudreuil se décida enfin à permettre à M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, de marcher

(1) Mort en 1742 au collége de Louis-le-Grand.

contre eux. Il lui donna, pour cette expédition, quinze cents hommes, qui partirent de Montréal le vingt-huit juillet. L'avant-garde, conduite par M. de Montigny, capitaine, était composée de cinquante français et de deux cents abenaquis ; elle était soutenue par cent canadiens sous les ordres de Rouville. Après eux marchaient cent soldats des troupes du roi, commandés par M. de la Chassaigne. M. de Ramezay conduisait ensuite cinq cents canadiens, distribués en cinq compagnies, sous les ordres des sieurs de Saint-Martin, des Jordis, de Sabrevois, de Ligneris et des Chaillons. Les iroquois du saut Saint-Louis et de la Montagne formaient l'arrière-garde avec des outaouais et des nipissingues, et étaient placés sous les ordres de Joncaire. En trois jours, l'armée avait parcouru quarante lieues, et si elle se fût de suite portée vers l'ennemi, elle l'aurait indubitablement surpris. Mais M. de Ramezay n'était pas aimé, de là des difficultés entre le chef et les officiers qui firent échouer une entreprise dont on pouvait attendre une issue plus heureuse. Après une escarmouche près de la pointe à la Chevelure, dans laquelle l'avant-garde mit en déroute un détachement de cent dix-sept hommes que les Anglais avaient jetés en avant, on apprit de quelques prisonniers qu'un corps considérable était fortement retranché au fond du lac, à l'entrée de la rivière du Chicot. Ils s'y étaient arrêtés au nombre de deux mille, tant européens que sauvages, pour faire des canots et des bateaux, au moyen desquels toute l'armée espérait passer le lac jusqu'au portage de Chambly ; ils se rendraient maîtres du fort, et iraient attaquer Montréal. Dans l'intérêt de leur nation, les iroquois chrétiens, aussi bien que les infidèles, s'étaient depuis plusieurs années entendus pour empêcher que ni les Français, ni les Anglais, n'eussent la supériorité dans la lutte entre les deux nations. Par ce moyen, les cantons s'assuraient une importance qu'ils n'auraient pu acquérir autrement, et obligeaient les Anglais et les Français à les ménager (1).

Déjà, plusieurs fois, les généraux français avaient eu à se plaindre des iroquois chrétiens. Dans la circonstance présente, ces sauvages déclarèrent qu'ils étaient d'avis de ne pas aller plus loin, et qu'il valait mieux défendre les postes avancés que d'aller chercher un ennemi fortement retranché, et qui, facilement, recevrait des renforts d'Albany et de Schenectady. Le conseil fut assemblé pour prendre cette proposition en considération, et il fut résolu de retourner à Montréal. De leur côté,

(1) *Lettre de* M. de Ramezay *à M. de Vaudreuil,* 19 *octobre* 1709.

les iroquois infidèles amusèrent les Anglais, et firent si bien que leurs troupes s'en retournèrent sans avoir tenté de traverser le lac Champlain. Quelques iroquois se vantèrent plus tard d'avoir, en cette occasion, fait périr un grand nombre des soldats de Nicholson. Ces sauvages faisaient la chasse aux bêtes fauves, très-abondantes dans les environs. Dans la rivière du Chicot, qui fournissait de l'eau à l'armée anglaise, ils jetèrent une masse de peaux ; les eaux se corrompirent et causèrent de graves maladies dans l'armée anglaise.

Après avoir pourvu à la défense du fort de Chambly et de la ville de Montréal, M. de Vaudreuil retourna à Québec, où l'on réparait les retranchements, et l'on se préparait à soutenir un siége. L'ingénieur, M. LeVasseur, bâtit un nouveau mur en dehors de l'ancien, qui tombait en plusieurs endroits. On avait rapporté que huit vaisseaux anglais arrivaient par le fleuve pour attaquer Québec. Par bonheur, la nouvelle se trouva fausse ; mais on continua de se préparer, et les habitants montraient beaucoup d'empressement à secourir la ville.

La joie qu'on avait éprouvée dans la colonie en apprenant la retraite de l'armée anglaise fut troublée par la nouvelle du mauvais succès d'une entreprise du sieur d'Ailleboust de Menteth sur le fort de Saint-Anne, dans la baie d'Hudson. Cet officier, par sa témérité, avait attiré ce malheur sur les armes françaises; il s'était approché du fort sans l'avoir préalablement fait reconnaître. Il fut tué à la première décharge ; privé de son chef, son petit parti retourna en Canada sans avoir pu réussir dans cette entreprise. Cet échec semble avoir attiré une réprimande de M. de Pontchartrain, ministre, à M. de Vaudreuil, que l'on accusait d'imprudence parce qu'il avait permis cette expédition, et qui, dans une lettre au ministre, tâche de se disculper: « Le fort de Sainte-Anne de Quitchitchouan, » dit-il, « n'est pas imprenable ; le sieur de Manteth avait de bons hommes, et des vivres pour quatre mois ; il a été jusqu'à la palissade sans être découvert ; il a échoué où mille autres auraient réussi. »

De fort bonne heure, l'année suivante, l'on apprit à Québec que l'Acadie était de nouveau menacée, et qu'à Boston étaient arrivés six navires de guerre avec une galiotte et des troupes de débarquement pour assiéger Port-Royal ; cette flotte, après avoir pris Port-Royal, devait venir faire le siége de Québec. Quoique les flibustiers se fussent retirés des côtes de l'Acadie, les habitants de Boston comprenaient que ces ennemis pouvaient revenir, et qu'ils trouveraient toujours du

secours et un lieu de refuge dans les ports de l'Acadie. De son côté, M. de Subercase cherchait à attirer les flibustiers dans sa province, et s'en servait utilement pour attaquer le commerce anglais, qui, par là, était grandement dérangé. Mais il ne put soutenir ce projet ; les flibustiers se retirèrent, et peu après il fallut songer à soutenir le siége de Port-Royal.

Au mois d'août de l'année 1710, un vaisseau anglais de soixante canons et plusieurs petits navires bloquèrent le Port-Royal ; le cinq octobre suivant, cinquante-un bâtiments anglais vinrent mouiller devant le port. Tous étaient sous les ordres du général Nicholson, qui commandait les forces anglaises en Amérique, et qui, le lendemain, fit opérer le débarquement de ces troupes. Subercase comptait peu sur sa garnison, faible et découragée, à la vue de l'armée nombreuse des Anglais. Elle ne renfermait que trois cents hommes effectifs, tandis que l'armée de Nicholson contenait trois mille cinq cents soldats ; aussi les désertions furent nombreuses pendant les quelques jours que dura le siége. Il devenait impossible de garder Port-Royal avec les faibles ressources qui restaient au commandant de la place ; les articles de la capitulation furent facilement arrêtés, et, le seize, la garnison sortit du fort, au nombre de cent cinquante hommes exténués, avec armes et bagages (1). M. de Subercase, n'ayant point de moyen de transporter l'artillerie, la vendit aux Anglais pour acquitter les dettes du roi ; et, dès le lendemain, Nicholson fut obligé de distribuer des vivres aux assiégés ; il s'aperçut alors que, s'il eût attendu quelques jours, la famine les aurait forcés de se rendre à discrétion. Subercase et sa garnison purent passer en France sur des vaisseaux anglais que leur fournit Nicholson.

Le nom d'Annapolis-Royal fut donné à Port-Royal, en l'honneur de la reine Anne d'Angleterre ; et, depuis ce temps, le drapeau anglais n'a jamais cessé de flotter sur les eaux du bassin de Port-Royal. Nicholson y laissa une garnison suffisante qu'il plaça sous les ordres du colonel Vetch, et rentra à Boston avec la flotte et l'armée.

Du côté de Terreneuve, les armes françaises furent plus heureuses. Un habitant de Plaisance, nommé Gaspard Bertrand, homme brave et expérimenté, conduisit un parti de guerre contre Carbonnière, le seul poste qui n'avait pas été pris par les Français. Arrivé à la baie de la Trinité, dans le

(1) M. de Subercase, dans sa lettre à M. de Pontchartrain du 26 octobre 1710, prétend qu'il y en avait 51.

voisinage de Carbonnière, Bertrand découvrit une frégate anglaise de trente canons, et portant cent trente hommes d'équipage. Vingt-cinq français, montés sur des chaloupes, l'abordèrent en plein jour. Bertrand monta le premier à l'abordage ; il fut vaillamment secondé, et força les Anglais à se réfugier entre les deux ponts ; mais, ayant voulu les forcer en ce lieu, il fut tué. Un jeune homme, nommé Dacarette, le remplaça, et contraignit les Anglais à se rendre. Peu d'heures après, deux corsaires anglais, fortement armés, vinrent canonner la prise des Français ; Dacarette, se trouvant trop faible pour leur résister, mit les voiles au vent, sortit de la baie, et fut bientôt loin au large.

Comme il était déjà arrivé plusieurs fois, par rapport à l'Acadie, la capitulation de Port-Royal avait été faite en termes si équivoques que les deux signataires ne la comprenaient pas de la même manière. Nicholson et de Subercase envoyèrent au marquis de Vaudreuil, le premier, le sieur Livingston, le second, le baron de Saint-Castin, afin de lui communiquer les articles dont ils étaient convenus. Nicholson déclara que, suivant le traité, toute l'Acadie, excepté ce qui était à la portée du canon de Port-Royal, ainsi que tous les habitants, demeurait à sa discrétion, et serait traité comme il l'entendrait. Que, si les français et les sauvages continuaient leurs hostilités directement ou indirectement contre les habitants de la Nouvelle-Angleterre, il traiterait de la même manière les habitants de l'Acadie ; il proposait aussi un échange de prisonniers (1).

M. de Vaudreuil envoya au colonel Nicholson les sieurs de Rouville et Dupuys pour traiter de l'échange des prisonniers, proposé par le commandant anglais ; il était bien aise de fournir à ces deux officiers le moyen de connaître le pays où ils auraient occasion, dans la suite, de faire la guerre.

En attendant les ordres de la cour, il nomma M. de Saint-Castin son lieutenant en Acadie ; le baron commandait déjà à Pentagouet, dans le pays des Abenaquis. Le gouverneur recommanda en même temps à Saint-Castin d'entretenir les habitants dans la fidélité au roi de France. En effet, les Acadiens étaient harcelés par Vetch, qui voulait les engager à se déclarer sujets de l'Angleterre. De leur côté, les sauvages voisins de l'Acadie paraissaient un peu refroidis depuis la prise du Port-Royal, et semblaient disposés à cesser les hostilités contre les Anglais. Seule, la religion les retenait encore atta-

(1) *Lettre de* Vaudreuil *à Pontchartrain,* 25 *avril* 1711.

chés aux Français, car ils craignaient, en brisant avec la France, de se voir privés de leurs missionnaires. Aussi, pour les maintenir dans leur fidélité, le gouverneur fit partir, sur les neiges, deux français et deux sauvages qui portèrent des lettres aux missionnaires de ces quartiers. Il les exhortait à redoubler leur zèle pour maintenir les français et les sauvages dans leurs bonnes dispositions envers la France (1). C'était surtout au père Rasle, jésuite, et à M. Gaulin, prêtre du séminaire de Québec, que s'adressaient ces lettres.

Pendant que ces démarches avaient lieu du côté de l'Acadie, le gouverneur-général s'occupait d'obtenir des secours contre les Iroquois, qui paraissaient ébranlés par les sollicitations des deux frères Pitre et Abraham Schuyler. Il dépêcha à Michillimakinac des personnes qui avaient du crédit auprès des alliés, pour les engager à descendre à Montréal, en cas de nécessité. Quant aux cantons, il ne crut mieux faire que d'y envoyer le baron de Longueuil, lieutenant du roi à Montréal, qui s'était offert d'aller traiter avec eux. En acceptant son offre, le général lui adjoignit Joncaire et la Chauvignerie.

M. de Longueuil fut bien reçu à Onnontagué, et M. de Joncaire à Tsonnontouan ; ils amenèrent à Montréal des députés de ces deux cantons. Ceux-ci déclarèrent franchement que les Iroquois, puissamment sollicités par les Anglais, penchaient fortement de leur côté, et qu'ils croyaient que les Français succomberaient sous les immenses préparatifs qui se faisaient.

En effet, le gouverneur fut bientôt instruit que le Canada allait être assailli par terre et par mer. Il manda au sieur de Beaucour de presser les travaux de fortification qu'il avait commencés à Québec ; il envoya partout l'ordre de tenir les troupes et les milices prêtes à marcher au premier signal (2).

LeGardeur, de Saint-Pierre et Tonti, qui avaient été envoyés aux nations supérieures, arrivèrent à Montréal pendant que M. de Vaudreuil s'y trouvait ; ils étaient accompagnés de quatre à cinq cents sauvages, descendus pour offrir leur assistance au gouverneur-général. Ces secours arrivaient à propos, car M. de Costebelle mandait à M. de Vaudreuil, qu'une flotte considérable, assemblée à Boston pour aller faire le siége de Québec, allait bientôt mettre à la voile. Un onnontagué, envoyé par Téganissorens à M. de Vaudreuil, confirmait à peu près ces nouvelles ; il disait que la flotte anglaise était partie

(1) *Lettre de* Vaudreuil *à Pontchartrain.*

(2) *Lettre de* Vaudreuil *à Pontchartrain.*

de Boston ; qu'on tenait à Albany deux cents bateaux, qu'on y en attendait encore cent autres, qui devaient porter les troupes destinées à attaquer Montréal ; qu'Abraham avait parcouru tous les cantons, afin de les engager à prendre les armes contre les Français (1).

Les Iroquois, qui avaient accompagné le baron de Longueuil et Joncaire, furent avertis que le gouverneur était forcé de détacher des partis de guerre contre Albany, puisque les Anglais s'étaient déclarés contre lui ; mais que, pour eux, ils ne devaient point s'alarmer, et qu'ils n'avaient rien à craindre. Un grand festin de guerre fut donné, le lendemain, à tous les sauvages domiciliés, et à tous les alliés qui se trouvaient à Montréal. Huit cents guerriers étaient présents ; Joncaire et la Chauvignerie levèrent la hache les premiers, et chantèrent la guerre au nom d'Ononthio. Les iroquois du saut Saint-Louis, et ceux de la Montagne, qui s'étaient réunis à ceux du saut au Récollet, répondirent avec applaudissement. Les sauvages des environs de Michillimakinac, qui étaient presque tous infidèles, et qui, au moyen des Iroquois, avaient commencé à lier commerce avec les Anglais, n'osaient les imiter ; mais vingt hurons du Détroit, tous chrétiens, ayant pris la hache, les autres furent encouragés à les suivre, et assurèrent le gouverneur qu'il pouvait disposer d'eux (2). Comme la saison était déjà avancée, M. de Vaudreuil se contenta d'en garder quelques-uns de chaque nation, et renvoya les autres dans leur pays.

Les sauvages chrétiens du saut Saint-Louis, du saut au Récollet, de Bécancour, de Saint-François, et même du pays des Abenaquis, se prêtèrent de bonne grâce à tout ce que leur demanda le gouverneur. L'attachement des sauvages convertis à la France frappa tellement M. Raudot, père, qu'il disait au père de Charlevoix : « Je n'ai jamais si bien compris, qu'en cette occasion, de quelle importance il est dans une colonie d'avoir, auprès des naturels du pays, des personnes capables de gagner leur estime et leur affection ; ce qui ne se peut faire, si on ne les attache par le lien de la religion (3).

Lorsque M. de Vaudreuil retourna à Québec, il trouva que M. de Beaucourt avait soigneusement exécuté ses ordres ; la capitale était en état de soutenir un siége.

(1) *Lettre de* Vaudreuil *à Pontchartrain.*

(2) *Lettre de* M. de Vaudreuil *à M. de Pontchartrain.*

(3) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France,* liv. XIX.

Vers la fin de septembre, l'équipage d'un petit bâtiment, qui venait de la pêche, annonça l'arrivée de la flotte anglaise dans la baie de Gaspé. Ainsi l'orage grondait des deux côtés à la fois. Après avoir assisté à une réunion des gouverneurs des colonies anglaises à New-London, Nicholson s'était rendu à Albany, où les troupes de la Nouvelle-York, du Connecticut et du Nouveau-Jersey se réunirent avec mille palatins (1), et environ huit cents iroquois. Il prit le commandement général de cette armée, qui renfermait plus de quatre mille ; sous ses ordres servaient les colonels Schuyler, Whiting et Ingoldsby. Vers le commencement de septembre, Nicholson fit avancer ses troupes vers le Canada. On forma, à Montréal, un détachement pour aller observer l'ennemi du côté de Chambly ; la conduite en fut confiée au baron de Longueuil, dont la valeur et la prudence étaient généralement reconnues. Avant de partir de Montréal, il reçut des mains de M. de Belmont, grand vicaire, un drapeau autour duquel la célèbre recluse, mademoiselle LeBer, avait brodé une prière à la sainte Vierge.

Peu après être arrivé à Chambly, il apprit que l'armée de Nicholson avait rebroussé chemin ; que les forts sur la route avaient été brûlés, et leurs magasins détruits. On ne savait à quoi attribuer cette retraite subite ; mais, comme elle était très-avantageuse au Canada, elle ranima les espérances ; les troupes et les milices de Montréal descendirent au secours de Québec, où elles arrivèrent gaiement, montrant de l'impatience pour la venue de la flotte anglaise. C'était des gens joyeux, qui, le jour, étaient occupés à des travaux de fortifications autour de la ville, et la nuit, se divertissaient avec tant de bruit qu'ils troublaient le repos des citoyens de Québec (2).

Animé par le succès de l'expédition contre Port-Royal, Nicholson repassa en Angleterre, afin d'y solliciter des secours assez considérables pour réduire le Canada. Le ministère se montra favorable à sa demande, et fit préparer un armement proportionné à l'importance de l'entreprise. Nicholson arriva à Boston au mois de juin 1711, et communiqua aux colonies du nord les instructions de la cour, qui désirait que l'on

(1) Le colonel Robert Hunter, nommé gouverneur de la Nouvelle-York, avait conduit dans cette colonie deux mille sept cents allemands qui avaient été forcés de laisser le Palatinat l'année précédente, et s'étaient réfugiés en Angleterre. Quelques-uns demeurèrent à New-York ; d'autres passèrent dans la Pennsylvanie ; le reste s'établit dans le pays des Iroquois, sur les bords de la rivière Mohawk. On les connaît dans la suite sous le nom de Palatins. Ils se trouvaient ainsi placés de manière à pouvoir facilement porter secours dans la guerre.

(2) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.

réunît les milices de manière qu'elles fussent prêtes à se joindre aux troupes envoyées d'Angleterre. La flotte était composée de vaisseaux de guerre et de transports, sous l'amiral sir Hovenden Walker ; elle portait sept régiments de vétérans qui avaient servi dans l'armée de lord Marlborough, et un bataillon de soldats de la marine, sous le commandement du brigadier général Hill.

Ces vaisseaux arrivèrent à Boston dans les premiers jours du mois de juillet, et trouvèrent que les colonies n'avaient rien négligé pour préparer ce qui était nécessaire à l'expédition projetée. Dans l'espace de cinq semaines, deux armées furent levées, équipées, et prêtes à attaquer la colonie française. L'amiral ne trouva pas à Boston tous les secours qu'on lui avait promis ; il mit à la voile le trente juillet pour Québec ; mais ayant compris que le *Humbec* et le *Devonshire*, vaisseaux de quatre-vingts canons, n'étaient pas propres à remonter le fleuve, il les renvoya en Angleterre, et hissa son pavillon à bord de l'*Edgar*, de soixante-dix. Le dix-huit août, il s'éleva un fort vent de nord-est, et, de peur que la tempête ne séparât les transports, l'amiral fit mouiller dans la baie de Gaspé. Au bout de 48 heures, le vent ayant tourné à l'ouest, il eut l'espoir de faire la traversée, et fit porter vers la côte du nord. Mais deux jours après, le vent étant venu à l'est, une brume couvrit le Saint-Laurent, et mit la flotte dans l'impossibilité de continuer sa route, sans s'exposer à quelque danger, parce qu'on n'avait point la vue des terres, et qu'on ne connaissait ni les fonds, ni les rochers. Un pilote français, nommé Paradis, prisonnier des Anglais, conseilla à l'amiral de louvoyer au large ; cette manœuvre, qui semblait faite pour retarder la marche de la flotte, inspira des soupçons contre lui. Après avoir consulté les pilotes anglais, l'amiral fit le signal de porter au sud. Il était alors huit heures du soir ; il se flattait que dans cette position, les vaisseaux ne dériveraient pas au nord, et que le courant les tiendrait au milieu du fleuve. Le contraire arriva ; dans l'espace de deux heures, les vaisseaux furent portés vers la côte du nord, au milieu de rochers où la flotte entière faillit périr. Les vaisseaux de guerre échappèrent avec de grandes difficultés ; mais huit navires de transport furent jetés sur l'île aux Œufs. « Plus de neuf cents hommes, » dit un mémoire anglais, « tant officiers et soldats que matelots, périrent en cette circonstance (1). »

(1) Mémoire manuscrit.

A Québec, l'on était dans une profonde anxiété, et l'on vivait dans l'impatience de voir arriver les ennemis pour en avoir plus tôt fini. « Le temps s'écoulait, » remarque la mère Juchereau de Saint-Ignace, « et l'on n'entendait point parler de la flotte ; les vents semblaient lui être favorables, et elle n'avançait point ; plusieurs personnes étaient tentées de croire que tout ce qu'on avait dit de cet armement était faux. Cependant, le quinze octobre, on vint dire à Québec que deux gros vaisseau avaient voulu mettre à terre à quinze lieues d'ici, et que les habitants avaient tiré sur les chaloupes. Cela réveilla toutes les alarmes, et l'on ne douta point que ce ne fût l'avant-garde de la flotte. On finissait, ce jour-là, à la cathédrale, une neuvaine à Notre-Dame-de-Pitié, à laquelle on s'était rendu fort assidument, et, en sortant de la messe, ce fut une agréable surprise de voir des passagers de France, qui assuraient n'avoir rien rencontré dans la rivière que le vaisseau du roi le *Héros*... et que, si nous attendions les Anglais, ils nous aideraient à les battre !

» Il serait difficile d'exprimer l'étonnement et la joie que cette nouvelle inspira... Nous apprîmes, dans la suite, qu'au nord de l'île aux Œufs..... huit des plus gros vaisseaux s'étaient brisés avec une violence épouvantable sur les rochers, et sur la batture... Les éclairs et le tonnerre se mêlant au bruit des flots et des vents, et aux cris perçants de ces naufragés, augmentaient l'effroi... le tonnerre tomba sur un de leurs vaisseaux, et le fit sauter... Tous ces malheureux tâchèrent de gagner terre, et environ trois mille, après y être arrivés, sans compter ceux qui furent submergés, se perdirent, la nuit du deux au trois septembre. »

On envoya de Québec une barque montée de quarante hommes pour visiter le théâtre du désastre, et recueillir les dépouilles qui avaient été portées à terre On retrouva les corps de femmes et d'enfants ; car les Anglais se tenaient si assurés de prendre le Canada, qu'ils en avaient déjà distribué les gouvernements et les charges inférieures ; le général Hill avait fait distribuer, dans quelques paroisses, une proclamation par laquelle il invitait les Canadiens à reconnaître l'autorité de la reine Anne. On reconnut que parmi ceux qui avaient péri, il devait y avoir de vieux officiers, car on découvrit des commissions signées par Jacques II, avant l'année 1689 ; des catholiques aussi avaient péri, puisque parmi les habits et les autres effets, des livres catholiques et des images de la sainte Vierge furent trouvés.

La nouvelle de ce désastre avait été aussitôt connue dans toutes les colonies anglaises. Nicholson en avait été aussitôt informé, et c'est ce qui l'avait engagé à se retirer avec son armée, après avoir brûlé ses forts. Elle ne fut apprise à Québec que dans les premières semaines d'octobre, et produisit une immense explosion de joie. On célébra des fêtes en l'honneur de Notre-Dame-des-Victoires, et on remercia Dieu de la délivrance de la colonie. La verve des écrivains se donna carrière.

« Le Parnasse devint accessible à tout le monde ; les dames même prirent la liberté d'y monter. »

Dans une assemblée des citoyens de Québec, il fut conclu qu'on ferait une quête pour faire bâtir le portail de l'église de la basse ville, à laquelle on donna le nom de Notre-Dame-des-Victoires.

Après ce désastre, sir Hovenden Walker croisa pendant deux jours entiers dans le voisinage, afin de recueillir les naufragés. Il assembla ensuite un conseil de guerre, où l'on convint qu'il fallait renoncer au projet de remonter à Québec, parce qu'il n'y avait plus dans la flotte un seul pilote capable de la conduire ; tous les vaisseaux, à l'exception du *Léopard*, qui resta sur les lieux avec quelques brigantins, eurent ordre de se rendre à la rivière aux Espagnols, dans l'île du cap Breton. La flotte se trouva au rendez-vous général le huit septembre ; on y tint un conseil de guerre, où il fut décidé que, vu le manque de provisions de bouche, il n'était pas possible d'attaquer Plaisance, et qu'il fallait faire voile pour l'Angleterre. L'amiral Walker laissa la rivière aux Espagnols le seize septembre, et arriva le neuf octobre en Angleterre, où un nouveau malheur l'attendait. Peu de temps après son arrivée dans le hâvre de Spithead, son vaisseau-pavillon, l'*Edgar*, prit en feu, et fut complètement détruit par l'explosion d'une grande quantité de poudre qui était encore déposée à son bord. Ainsi se termina cette formidable expédition qui avait menacé de faire passer le Canada entre les mains de l'Angleterre.

La Providence avait certainement manifesté une protection particulière sur le Canada ; non-seulement elle avait renversé les projets de deux corps ennemis, dont chacun avait des forces supérieures à celles de la colonie, mais elle l'avait enrichi des dépouilles d'une armée qu'elle n'avait pas eu la peine de vaincre. Aussi, dans toutes les parties du Canada, des remercîments sincères furent adressés au Dieu qui avait sauvé la province.

Cependant l'on était encore inquiet de savoir quelles étaient les dispositions présentes des Iroquois. Plus de six cents d'entre eux s'étaient joints à l'armée de Nicholson ; mais ils l'avaient quittée avant même qu'ils eussent été informés du malheur arrivé à la flotte anglaise. Presque toutes les fois que la nation iroquoise et les Anglais s'étaient réunis contre les Français, ils n'avaient pu demeurer longtemps ensemble ; la hauteur des uns, et l'esprit d'indépendance des autres, avaient toujours amené quelque conflit, et les avait forcés de se séparer sans rien faire. C'était ce qui assurait la sécurité du Canada, car si les Anglais avaient pu gagner l'entière confiance des Iroquois, la Nouvelle-France n'aurait pu résister à leurs forces combinées.

L'Angleterre ne gagna rien dans cette campagne, si ce n'est de s'assurer la possession de l'Acadie. Maintenant qu'elle l'avait perdue, la France aurait désiré recouvrer cette province. « Il est important de reprendre Port-Royal, » écrivait M. de Pontchartrain à M. de Beauharnois, intendant de LaRochelle et de Rochefort.. : « la conservation de toute l'Amérique Septentrionale, et le commerce des pêches le demandent également. » Le ministre aurait voulu engager M. de Vaudreuil à faire la conquête de l'Acadie avec les milices canadiennes. Pour remplir ce désir, le gouverneur du Canada ne demandait que deux navires au ministre, mais il ne put les obtenir. Cependant, comme il voulait montrer sa bonne volonté, il était sur le point de faire partir le marquis d'Alogny avec des troupes pour seconder les sauvages et les habitants français, qui bloquaient Port-Royal, quand la nouvelle de l'approche de la flotte anglaise le força de retenir ce petit corps, et de lui intimer un contre-ordre.

A la demande de M. de Pontchartrain, quelques commerçants de Saint-Malo, de Nantes et de Bayonne, tentèrent d'organiser une société pour reprendre l'Acadie, où Louis XIV leur offrait de grands avantages ; mais personne ne voulut se mettre à la tête de l'association, et le projet s'évanouit comme beaucoup d'autres conçus pour rétablir les Français dans cette province.

Les Anglais n'avaient toutefois pas renoncé à l'espoir de prendre Québec, et l'année suivante, ils tentèrent d'équiper une flotte dans ce dessein. Le gouverneur-général en appela au patriotisme des citoyens de Québec pour les engager à fortifier leur ville ; sa voix fut écoutée, et les marchands de la ville fournirent cinquante mille écus pour rendre les fortifications plus redoutables.

Les Iroquois faisaient des protestations d'amitié, que M. de Vaudreuil ne regardait pas comme sincères ; il avait cependant raison de croire que les Onnontagués, par leur attachement au baron de Longueuil, et les Tsonnontouans, par leur amitié pour Joncaire, ne se joindraient pas aux autres cantons, si ces derniers levaient la hache contre les Français.

Mais un nouvel ennemi venait de se déclarer dans les pays de l'ouest ; par l'entremise des Iroquois, il avait été mis en rapport avec les Anglais. C'était les Outagamis ou Renards, nation inquiète et féroce, plus rude qu'aucune autre tribu de ces quartiers. Il était impossible de les dompter, ou de les apprivoiser. Depuis vingt-cinq ans, les nations voisines leur faisaient une guerre d'extermination, sans pouvoir les détruire; s'ils semblaient quelquefois anéantis, c'était pour reparaître, quelque temps après, plus nombreux et plus incommodes. Placés sur la route du commerce, entre les grands lacs et le Mississipi, ils étaient depuis longtemps une source d'inquiétude pour les traiteurs ; leurs bandes, peu nombreuses ordinairement, rendaient les chemins impraticables à plus de cinq cents lieues à la ronde. Avant ces temps-ci, ils avaient peu figuré parmi les tribus sauvages ; mais, s'étant depuis peu alliés avec les Anglais, ils avaient entrepris de brûler le fort du Détroit.

M. de Cadillac n'était plus en ce lieu ; il avait été nommé, en 1710, gouverneur de la Louisiane, et avait été remplacé, au Détroit, par le sieur de LaForêt; le commandant actuel était le sieur du Buisson, ancien officier et fort brave homme. Les Renards vinrent se loger, en assez grand nombre, près du fort ; pour exécuter leurs mauvais desseins, ils s'étaient entendus avec les Kikapous, et les Mascoutins ; les derniers avaient suivi les Renards, et s'étaient réunis en assez grand nombre dans les environs du Détroit ; ils n'attendaient plus que l'arrivée des Kikapous pour procéder à l'exécution de leurs desseins.

Pendant ce temps, ils apprrirent qu'un chef outaouais, nommé Saquima, à la tête d'une petite bande de poutéouatamis, avait tué cent cinquante mascoutins. C'en fut assez pour plonger les alliés dans une extrême fureur, et ils résolurent de se venger sur les Français et les Outaouais. DuBuisson fut averti par un chrétien de la nation des Renards, qu'on voulait le surprendre dans son fort. Vingt français étaient restés seuls pour défendre le fort ; dans le voisinage, il y avait des villages de hurons, d'outaouais, et d'autres sauvages amis ; mais tous les hommes étaient partis pour la chasse. Son premier soin fut de

les informer du danger ; il s'occupa ensuite à se bien préparer pour repousser les ennemis quand ils l'attaqueraient. Bientôt après, ses alliés arrivèrent à son secours ; parmi eux étaient des outaouais, des hurons, des poutéouatamis, des sakis, des malhomines, et des osages. DuBuisson les reçut avec joie, et leur fit distribuer des vivres, du plomb, de la poudre et du tabac. Renfermés dans leur fort, les Renards attendaient tranquillement qu'on vînt les attaquer ; ils s'étaient retranchés avec soin, mais à peine se virent-ils investis de toute part, que pour éviter les balles qui pleuvaient sur eux, ils eurent recours à leur manége ordinaire ; ils creusèrent des trous en terre, et s'y retirèrent.

Les assiégeants dressèrent alors des échafauds de vingt-cinq pieds, d'où ils battaient tout l'intérieur du fort ; les assiégés n'osaient plus sortir pour aller chercher de l'eau, aussi souffraient-ils horriblement de la soif et de la faim. Tirant des forces de leur désespoir, ils se défendaient avec courage ; sur leurs palissades, ils arborèrent des couvertures rouges en guise de pavillons, et criaient à haute voix que l'anglais, leur père, vengerait leur mort. Enfin, se voyant pressés de fort près, ils demandèrent la permission d'envoyer des députés à du Buisson. Avant que de leur accorder cette grâce, le commandant assembla les chefs de ses alliés ; tous furent d'opinion qu'il fallait profiter de la circonstance pour retirer trois femmes huronnes qui étaient prisonnières des Renards.

De grand matin les couvertures rouges disparurent, et furent remplacées par un pavillon blanc. Pemoussa, grand chef des Renards, accompagné de deux guerriers, se présenta à la porte du camp. Introduit dans le conseil, il plaça devant le commandant deux captifs et un collier, puis il s'adressa à l'assemblée pour demander la paix. DuBuisson lui répondit qu'il devait commencer par ramener les trois huronnes retenues prisonnières, accorda à Pemoussa le reste du jour pour les ramener, et lui promit qu'on ne tirerait point sur le village des Renards, pourvu que personne n'essayât d'en sortir. Deux heures après, de nouveaux députés ramenèrent les trois femmes, et les présentèrent au commandant, en le conjurant de leur permettre de se retirer avec leurs femmes et leurs enfants. DuBuisson leur déclara qu'il avait promis à ses alliés de les laisser maîtres absolus de décider de leur sort. Les sauvages applaudirent, et le grand chef des Illinois fit un discours, dans lequel il reprocha aux Renards leur alliance avec les Anglais, et leurs fourberies passées. « Sachez donc, » ajouta-t-il, « que notre

résolution est de ne pas bouger de ce lieu, que nous ne vous ayons forcés à vous rendre à discrétion... Rentrez au plus vite dans votre fort, nous n'attendons que cela pour recommencer à tirer. »

Les députés, qui ne s'étaient pas attendus à une semblable réponse, rentrèrent tristement dans leur fort; alors les attaques recommencèrent, mais le désespoir portait les assiégés à se défendre vigoureusement. Avec des flèches, au bout desquelles ils avaient attaché du tondre allumé, ils réussirent à mettre le feu à plusieurs maisons dans le fort des Français ; pour empêcher que l'incendie ne s'étendît, il fallut couvrir les autres de peaux d'ours et de chevreuil. Peu accoutumés à des siéges, les alliés se lassaient de la résistance des Renards, et déjà menaçaient de tout abandonner ; de leur côté, le petit nombre de français qui étaient avec eux parlaient de se retirer à Michillimakinac, s'ils demeuraient seuls pour défendre le Détroit. Du Buisson eut recours aux présents et aux harangues ; dans une assemblée du conseil, il fit valoir comme raison qui devait engager les alliés à ne pas abandonner l'entreprise que la victoire allait bientôt couronner leur bravoure et les délivrer d'un ennemi fort dangereux. Plusieurs chefs protestèrent de leur dévouement, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour soutenir les Français. Bientôt tous les autres chefs se joignirent à ces premiers ; chacun reprit son poste, et les assiégés comprirent qu'il leur faudrait périr ou subir les deux conditions qu'ils avaient d'abord rejetées. Ils étaient tourmentés par la faim et la soif ; déjà ils avaient perdu quatre-vingts hommes, dont les cadavres causaient une infection horrible dans leur fort.

Dans ces circonstances déplorables, les Renards se virent obligés de renouveler leurs propositions ; Pemoussa et un chef inférieur vinrent implorer la pitié des alliés : tous persistèrent à demander que les Renards se rendissent à discrétion. DuBuisson renvoya les deux députés en leur recommandant de rapporter aux leurs la réponse qu'ils venaient de recevoir.

Aux malheureux assiégés, il ne restait d'autre espérance que celle de pouvoir s'échapper à la faveur de quelque mauvais temps. En effet, après un siége de dix-neuf jours, ils profitèrent, pour abandonner leur fort, d'une nuit orageuse qui avait rendu les assiégeants moins vigilants. A la pointe du jour, le lendemain, on s'aperçut qu'ils s'étaient évadés, et on se mit à leur poursuite. Ils s'étaient retranchés sur une presqu'île, qui, à quatre lieues du Détroit, s'avance dans le lac Sainte-Claire.

Les assaillants s'approchèrent imprudemment de ces terraces qui avaient été admirablement dissimulées ; la première décharge des Renards renversa une vingtaine de leurs ennemis. Il fallut recommencer un nouveau siége, pour lequel du Buisson fit amener deux pièces de campagne. Au bout de quatre jours, les assiégés se rendirent à discrétion ; tous ceux qui avaient les armes à la main furent impitoyablement massacrés ; les autres, au nombre de cent cinquante, sans compter les femmes et les enfants, furent partagés comme esclaves entre les nations confédérées ; presque tous furent égorgés.

Cette campagne coûta aux alliés environ soixante hommes, tués ou blessés, mais elle affaiblit considérablement la nation des Renards, qui perdirent plus de deux mille personnes. Aussi plusieurs années s'écoulèrent avant qu'elle ne pût se rétablir.

Du Buisson, au milieu des circonstances difficiles où il était, montra beaucoup de fermeté et de désintéressement. Il détruisit les projets qu'avaient formés les Anglais de s'établir au Détroit, et de s'emparer de tout le commerce des pays de l'ouest. Pour raffermir l'influence française dans ces quartiers, le gouverneur-général envoya M. de Louvigny (1), et fit partir plusieurs officiers de mérite pour visiter les nations du nord et de l'ouest, et rassurer la paix parmi elles. Bientôt, en effet, la tranquillité régna dans cette partie du pays ; mais il ne fut pas possible de rompre les liens de commerce que ces peuples avaient établis entre eux et les Anglais ; un grand nombre de sauvages continuèrent de porter leurs pelleteries du côté de la Nouvelle-York, parce qu'ils y trouvaient leur intérêt. Les Anglais vendaient leurs marchandises à bonne composition, et donnaient un bon prix pour les pelleteries : tandis qu'en France le prix du castor, par suite du monopole, avait diminué considérablement, et les marchandises qu'on vendait aux sauvages coûtaient beaucoup, et ne valaient pas celles qu'apportaient les Anglais.

Cependant les puissances de l'Europe se lassaient de la guerre qu'elles soutenaient depuis si longtemps contre la France. Plusieurs des souverains qui l'avaient commencée avaient disparu de la scène. Guillaume III était mort en 1702 ; Joseph Ier, empereur d'Allemagne, venait de mourir (1711), et laissait, pour son successeur à l'empire, son frère, compétiteur de Philippe en Espagne. On ne pouvait guère

(1) Laporte de Louvigny.

s'attendre que l'empereur d'Allemagne voulût continuer la guerre dans l'espoir d'obtenir la couronne d'Espagne. En Angleterre, la situation des partis n'était plus la même ; Anne, entraînée par les whigs, avait soutenu les armées alliées avec les trésors de la Grande-Bretagne. En 1710, les tories reprenaient le pouvoir ; la duchesse de Marlborough, qui s'était rendue maîtresse de la reine, et qui l'avait lassée par sa tyrannie, avait été mise de côté, et remplacée par lady Masham. Marlborough lui-même avait perdu le commandement de l'armée qui était dirigée contre la France, et cédé sa place au duc d'Osmond. Les tories n'étaient pas opposés à un accommodement avec Louis XIV ; aussi des conférences pour la paix furent entamées à Utrecht, au mois de janvier 1712. Interrompues pendant quelque temps, elles s'ouvrirent de nouveau au mois d'août, après la victoire de Denain, remportée sur les confédérés par le maréchal de Villars.

Enfin, en 1713, la paix fut signée entre la France et l'Espagne, d'une part, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie, la Prusse, le Danemark et les princes confédérés de l'Allemagne, de l'autre. Par les stipulations du traité d'Utrecht, « la France abandonne l'île de Saint-Christophe à l'Angleterre ; elle remet à la reine de la Grande-Bretagne la baie et le détroit d'Hudson, avec le pays qui en dépend. La compagnie du nord, établie à Québec, laisse les forts de la baie d'Hudson en l'état où ils étaient, avec l'artillerie, les boulets, etc. ; elle emporte seulement ses marchandises. »

Le roi très-chrétien cède à l'Angleterre « la Nouvelle-Ecosse, autrement dite Acadie, en son entier, conformément à ses anciennes limites, comme aussi la ville de Port-Royal, nommé Annapolis-Royale, la ville et le fort de Plaisance, et autres lieux occupés par les Français dans l'île de Terreneuve. Aux Français restait le droit de pêcher et de faire sécher le poisson, depuis le cap Bonavista jusqu'à la pointe du nord, et de la pointe du nord jusqu'à la pointe Riche ; l'île du cap Breton, et toutes les autres quelconques situées dans l'embouchure, et dans le golfe de Saint-Laurent, demeurent à l'avenir à la France avec l'entière faculté au roi très-chrétien d'y fortifier une ou plusieurs places. Les habitants du Canada, et autres sujets de la France, cessent de molester à l'avenir les cinq nations ou cantons des indiens soumis à la Grande-Bretagne, et les autres nations de l'Amérique amies de cette couronne ; pareillement les sujets de la Grande-Bretagne se comportent pacifiquement envers les Américains, sujets ou amis de la

France.» Parmi ces clauses, il s'en trouvait une qui avait été formulée avec l'indifférence ordinaire qui présidait aux stipulations ; elle était particulièrement destinée à fournir le moyen de recommencer la querelle entre les deux puissances contractantes.

A peine le traité d'Utrecht eut-il été publié, qu'on se demanda ce qu'il fallait entendre par la Nouvelle-Ecosse ou Acadie ; jamais on ne s'était donné la peine de définir clairement les limites de ce pays. Le gouverneur anglais, qui avait à cœur d'assujétir les nations abenaquises, s'imagina qu'il pouvait maintenant réclamer la souveraineté de leur pays. Le gouverneur Dudley communiqua aux Abenaquis les articles qui les regardaient ; il crut cependant devoir prendre de grandes précautions pour ne pas éloigner davantage une nation qui n'aimait pas les Anglais. Il n'eut pas l'idée de faire entendre qu'il regardait les Abenaquis comme sujets anglais, il les invita à envoyer des députés à Portsmouth, et, le treize de juillet, un traité de paix fut conclu entre le gouverneur Dudley et les chefs abenaquis.

Informés du traité, les Iroquois renouvelèrent leurs protestations contre les prétentions des Anglais sur leurs pays, et affirmèrent qu'ils étaient résolus de se maintenir dans la possession de leur liberté et de leur indépendance. Ils venaient de se fortifier en admettant les Tuscaroras dans leur confédération. C'était une tribu guerrière de la Caroline du nord, qui, après avoir massacré un grand nombre de colons anglais, avait été défaite par le colonel Barnwell, et chassée de son pays ; en 1712, elle se rapprocha des cantons iroquois, qui la reçurent avec plaisir, car c'était une des maximes de la politique iroquoise de fortifier leur nationalité par l'absorption des populations étrangères.

Après les troubles auxquels elle était depuis si longtemps exposée, il était urgent que la colonie pût jouir de la paix ; depuis quelques années, la population se voyait sans cesse appelée à défendre son pays contre les Anglais. Elle ne renfermait encore que quatre mille quatre cent quarante-quatre hommes en état de porter les armes, depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à celui de soixante. Le nombre total des français s'élevait à dix-huit mille quatre cent quarante âmes (1). Pendant ce temps, elle avait été affligée par plusieurs malheurs ; la petite

(1) Voici comment il se partageait. Il y avait 2786 hommes mariés ; 2588 femmes ; 6716 garçons, et 6350 filles. 28 compagnies de la marine renfermaient 628 soldats. *Archives de l'Archevêché de Québec.*

vérole avait causé de grandes pertes dans la population, surtout en 1703. Plusieurs de ses hommes les plus distingués avaient disparus ; parmi eux était M. de Callières, qui avait causé de grands regrets dans le pays ; mais celui qui avait été le plus sincèrement pleuré était Mgr. de Laval, mort le six mai 1708, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Toute la population du Canada avait voulu donner des marques de son respect et de sa vénération au prélat qui avait pris l'église de la Nouvelle-France dans son berceau, et qui, au milieu de bien des tempêtes, l'avait conduite au point où elle se trouvait. Toutes les communautés de la ville de Québec demandèrent qu'on leur accordât de voir le vénérable défunt ; son corps, revêtu des habits pontificaux, fut porté dans toutes les églises de la ville, que l'on avait tendues de noir, et partout les restes du vénérable évêque furent reçus avec un respect extraordinaire. Il était en si grande réputation de sainteté, que tous voulaient avoir quelque chose qui lui eût touché. M. de la Colombière prononça son oraison funèbre, dans laquelle il célébra les vertus du prélat. Evêque missionnaire, Mgr. de Laval s'occupa, pendant son épiscopat, des intérêts de son église, et voulut mourir parmi ceux qui l'avaient aidé dans ses pénibles travaux apostoliques.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

Progrès de la colonie—Sages ordonnances des intendants—M. Bégon remplace les sieurs Raudot—Incendie du palais de l'intendant—Retour de Mgr. de Saint-Valier—M. de Vaudreuil passe en France—On s'occupe de fortifier l'île du Cap-Breton, qui prend le nom d'Ile-Royale—Fondation de Louisbourg—Les Acadiens refusent de venir s'y fixer—Les îles de Saint-Jean, de Miscou, de la Madeleine et les îles Ramées concédées au comte de Saint-Pierre—M. de Ramezay commandant de la Nouvelle-France—Ce que le Canada doit à Louis XIV—Etat financier du pays—Système de monnaie de cartes—La compagnie d'Occident—Le Père Lafiteau découvre le ginseng en Canada—Retour de M. de Vaudreuil, sa mort.

Comme souvent les grands malheurs causent le plus de bien, la perte de la *Seine* avait forcé les Canadiens de s'adonner à quelques métiers, qui avaient jusqu'alors été négligés. Pour se procurer des habits, il leur fallait devenir tisserands et mégissiers. Madame de Repentigny, qui avait donné une grande impulsion à ces métiers, écrivait en 1708 à M. de Pontchartrain : « Il y a à présent une quantité considérable de métiers qui travaillent à faire de la toile en Canada ; les femmes y travaillent comme les hommes chez elles. Les hommes ont goûté l'habillement de peau de chevreuil, qui leur revient à beaucoup moins que les étoffes de France ; ils en ont presque tous, avec des surtouts de droguets du pays par-dessus. Le secret qu'on a trouvé de teindre ces peaux, sans les passer à l'huile, est d'une grande épargne. »

En 1714, M. Bégon parlait avec plaisir des progrès qu'avait faits la manufacture de certains objets. « La cherté des marchandises a rendu les habitants industrieux ; ils font des droguets avec du fil et de la laine du pays ; ils font aussi beaucoup de toile. Il y a, à Montréal, jusques à vingt-cinq métiers pour faire de la toile et des étoffes de laine. Les Sœurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étamine qu'elles ont faite pour leur habillement, qui est aussi belle que celle qui se fait en France, et on fait ici des étoffes noires pour l'habillement des prêtres, et des bleues pour celui des pensionnaires ; la nécessité a fait prendre ce parti. »

Les sieurs Raudot, intendants, avaient introduit une foule de règlements fort avantageux pour la police des villes de

Québec et de Montréal, et pour l'avancement des campagnes ; leurs soins s'étendaient à toutes les parties du Canada. Ils reconnurent que dans le pays on élevait beaucoup plus de chevaux qu'il n'était nécessaire pour les travaux de l'agriculture, et que par suite on négligeait de multiplier les moutons et les bêtes à cornes ; de là ils déduisaient une autre conséquence : c'est que les jeunes gens se servaient beaucoup trop des chevaux, et négligeaient l'usage de la raquette dans les voyages. Or l'habileté qu'avaient acquise les anciens habitants du pays, dans les marches à la raquette, leur avait donné une grande supériorité, soit dans les chasses et les voyages, soit à la guerre, sur leurs voisins des colonies anglaises et hollandaises. Messieurs Raudot en écrivirent au ministre, qui, au nom du roi, demanda à M. de Vaudreuil de prendre les moyens requis pour engager les colons à ne point négliger cet exercice, dans lequel ils avaient jusqu'alors excellé.

De leur côté, les sieurs Raudot firent une ordonnance dans le but de restreindre le nombre des chevaux ; ils défendaient aux habitants, surtout à ceux du gouvernement de Montréal, de garder plus de deux chevaux et un poulain ; ceux qui en avaient davantage, étaient tenus de les vendre ou de les tuer.

Le fils, Antoine-Denis Raudot, fut nommé intendant des classes, et passa en France dans l'année 1710, après être demeuré cinq ans au Canada. « C'était, » dit la mère Juchereau de Saint-Ignace, « un homme extrêmement sage, naturellement équitable, fort modéré, et d'une égalité d'esprit surprenante. » Son père, Jacques Raudot (1), demeura dans le pays après le départ de son fils, et fut rappelé en France l'année suivante, pour devenir intendant général du commerce. « C'était, » rapporte la même autorité, « un vieillard plein d'esprit, d'une conversation agréable et aisée, qui parlait bien de toutes choses ; il possédait l'histoire de tous les pays, et s'entretenait familièrement avec tout le monde... il était bon et porté à rendre justice avec une grande droiture. Ce fut lui qui, dans une de ses ordonnances, déclara que les nègres et les panis seraient regardés comme esclaves dans la Nouvelle-France.

Les sieurs Raudot furent remplacés par M. Bégon, auparavant inspecteur général de marine, et ordonnateur au départe-

(1) La dernière année que M. Raudot passa à Québec, une maladie, connue sous le nom de mal de Siam, fit mourir un grand nombre de personnes ; la maladie se répandit dans les paroisses voisines de la ville. Les prêtres et les religieuses signalèrent si bien leur zèle, que plusieurs moururent après avoir secouru les malades et les mourants. On compta qu'en cette année le Canada avait perdu douze prêtres très-fervents.

ment de Rochefort ; il avait été nommé intendant en 1710 ; mais il ne put se rendre à Québec avant le mois de septembre 1712. Le ministre avait eu beaucoup de peine à étouffer les difficultés survenues entre le marquis de Vaudreuil et M. Raudot, père ; il donna au nouvel intendant des instructions propres à le guider dans son travail, et l'exhorta à vivre toujours en bonne intelligence avec le gouverneur-général.

A peine la famille de M. Bégon (1) avait-elle occupé les appartements du palais, que, dans la nuit du cinq au six janvier 1713, un horrible incendie détruisit cet édifice ; l'intendant et sa femme s'échappèrent avec peine de l'embrasement, et allèrent loger dans l'évêché qui n'était pas occupé. On ne sauva presque rien de cet incendie. Outre les effets de l'intendant, les livres du trésorier, et les registres du conseil furent presque tous détruits. Les conseillers furent réduits à siéger dans une chambre de l'évêché, en attendant qu'on eût préparé une autre place pour leurs séances.

La paix procura peu de secours au Canada, car les affaires de la France ne permirent point à la cour de venir à son secours. Il ne passa point, cette année, un seul vaisseau du roi ; aussi Mgr. de Saint-Valier, qui désirait ardemment de rentrer dans son diocèse, dont il était éloigné depuis treize ans, traversa la mer sur un petit bâtiment marchand qui arriva à Québec le dix-huit août (2). Avant son départ de Paris, M. de Pontchartrain l'avait informé que le roi venait de donner comme coadjuteur à l'évêché de Québec, le R. P. de Mornay, gardien des capucins de Meudon. « C'est, » ajoutait le ministre, « un homme de condition, qui joint à sa naissance une grande piété et un esprit propre au gouvernement, ayant été, depuis dix-neuf ans, revêtu des plus grandes dignités de son ordre. » Cependant, il crut devoir résider en France, et ne point se rendre encore au Canada.

M. de Vaudreuil demanda, cette année, la permission de passer en France, où était madame de Vaudreuil depuis cinq ans. Ayant obtenu son congé, il s'embarqua en 1714 sur le vaisseau du roi le *Héros*. Le navire sur lequel madame de Vaudreuil était passée en France, dans l'année 1709, avait été pris par un vaisseau anglais. Le capitaine traita cette dame

(1) M. Bégon était un des nombreux parents de M. de Pontchartrain, que le ministre aimait à pourvoir dans les colonies. La femme de M. Bégon était une sœur de M. de Beauharnois, qui avait été intendant, et du marquis de Beauharnois, qui fut plus tard gouverneur-général.

(2) En 1714, le roi donna à la cathédrale un ornement de drap d'or.

avec beaucoup de respect, et la fit conduire près du Hâvre-de-Grâce ; son mérite personnel, et la conduite irréprochable qu'elle tenait à la cour, lui fiagnèrent l'estime et l'amitié de tous ceux qui la connaissaient. Saint-Simon, qui n'épargne personne, dit cependant que madame de Vaudreuil était bien supérieure à sa place (1). « Il est glorieux à la Nouvelle-France, » fait remarquer la mère Juchereau de Saint-Denis, « qu'une dame née à l'Acadie, et nourrie en Canada, se soit fait admirer dans le centre même de la politesse, jusqu'à être choisie pour élever des princes.

Après la paix, la France porta toute son attention sur le Cap-Breton, qu'on commença dès-lors à appeler l'Ile-Royale ; elle allait devenir le centre des pêcheries françaises dans le golfe Saint-Laurent ; elle offrait de bons ports ; le poisson était fort abondant dans le voisinage ; ses bois pouvaient devenir fort utiles à la marine, et être nécessaires pour les chantiers de la France. Jusqu'alors elle avait été à peu près abandonnée ; il fallait lui procurer une population suffisante pour ses besoins. Après la reddition des pays qui venaient d'être cédés à l'Angleterre, on chercha à y attirer les habitants de l'Acadie et de Plaisance, en les encourageant de toute manière. L'on ne réussit pourtant pas à engager les Acadiens à s'y retirer, car peu d'entre eux se trouvèrent disposés à laisser leurs terres pour aller en occuper de nouvelles dans l'île Royale.

On avait attendu beaucoup de cette colonie, qui, cependant, ne devint jamais très-florissante. « Il y a peu de pâturages pour élever des bestiaux ; la chasse y est rare, et bien loin de nous être profitable, elle affame toute cette colonie par les envois considérables qu'on y fait tous les ans de toute sorte de vivres. . tout ce que nous avions ici auparavant à bon marché est extrêmement renchéri (2). »

Cependant, comme c'était le seul pays qui, avec l'île de Saint-Jean, restât à la France, hors du Canada, l'on commença à fournir à ses besoins, et l'on songea à lui former une capitale dans l'endroit le plus commode de l'île.

L'île du Cap-Breton, située entre les quarante-cinquième et quarante-sixième degrés de latitude, est éloignée de quinze à vingt lieues de l'île de Terre-Neuve ; elle est séparée de l'Acadie par le détroit de Canseau, qui a environ une lieue de largeur. Elle a environ cinquante lieues de longueur, sur une

(1) Mémoires de Saint-Simon.
(2) Histoire de l'Hôtel-Dieu.

largeur moyenne de trente lieues. Les Anglais, aussi bien que les Français, avaient déjà remarqué ses beaux ports ; on avait surtout remarqué le port Dauphin ou de Sainte-Anne, la baie des Espagnols, la baie de Miré, le hâvre à l'Anglais, et le port Toulouse ou Saint-Pierre.

Dès l'année 1706, MM. Raudot, père et fils, avaient présenté un mémoire au roi, pour faire connaître l'utilité de former un établissement dans l'île du Cap-Breton, pour la protection des pêcheries et du commerce du Canada. La guerre avec l'Angleterre, qui continua encore plusieurs années, occupait trop l'attention du ministre pour permettre qu'on s'occupât sérieusement de ce mémoire dans le conseil du roi. Après la cession de Plaisance et de l'Acadie à l'Angleterre, les pêcheurs français du banc de Terreneuve n'avaient plus d'endroit pour faire sécher la morue qu'ils prenaient ; on crut alors à l'opportunité de faire, dans l'île du Cap-Breton, un établissement solide, et d'y établir une place fortifiée. On délibéra ensuite sur le lieu où l'on placerait la capitale de la nouvelle colonie, et l'on fut longtemps partagé entre le hâvre à l'Anglais et le port de Sainte-Anne. Le premier est un beau port, qui a près de quatre lieues de tour ; son entrée est d'environ douze cents pieds de largeur, entre deux îles qui peuvent le défendre. Le port de Sainte-Anne offrait pareillement de grands avantages ; précédé d'une rade très-sûre entre les îles Cibou, presque entièrement fermée par une langue de terre, il s'étend en ovale, et a deux lieues de circuit ; on pouvait le rendre imprenable à peu de frais, parce qu'on y trouvait tout ce qui était nécessaire pour construire une grande ville, et pour la fortifier.

Enfin on se décida pour le port à l'Anglais, et le nom de Louisbourg fut donné à la ville qui s'éleva, bientôt après, pour être la capitale de l'Ile-Royale ; car c'est ainsi qu'on commençait à désigner l'île du Cap-Breton. M. de Costebelle fut chargé du gouvernement de la nouvelle colonie, et fut remplacé au mois de mars 1713, par M. de Saint-Ovide. Le gouvernement français avait espéré d'attirer les Acadiens dans l'Ile-Royale ; on y avait aussi invité les sauvages ; quelques-uns de ceux-ci, en effet, y formèrent une bourgade à Sainte-Anne. Mais les Acadiens ne jugèrent pas à propos de laisser leurs belles terres de Port-Royal, des Mines, de Beauséjour, pour aller défricher un sol bien inférieur. D'ailleurs, les gouverneurs anglais d'Annapolis, qui, d'abord, les avaient traités dûrement, avaient depuis changé de conduite, et traitaient avec plus de bienveillance des colons dont ils connaissaient le mérite.

Quoique attachés à la France par les liens de la nationalité, et surtout de la religion, les habitants de l'Acadie avaient lieu de craindre qu'un gouvernement qui les avait laissés tomber au pouvoir des ennemis, ne les secourût pas davantage dans l'Ile-Royale Ce que le gouverneur anglais exigeait d'eux, c'est qu'ils n'entreprissent rien contre le service de l'Angleterre ; à cette condition, on leur laissait les prérogatives qu'ils avaient possédées sous les rois de France ; ils avaient des prêtres catholiques, le libre exercice de leur religion, et pouvaient entretenir une sorte de correspondance avec leurs compatriotes de l'Ile-Royale. Regardés comme neutres, n'ayant plus rien qu'une commune origine avec la France, ils auraient vécu en paix si leurs anciens compatriotes ne les avaient travaillés pour les indisposer contre les Anglais.

Une autre grande île restait à la France dans le golfe Saint-Laurent. Personne n'avait encore songé à s'établir dans l'île Saint-Jean ; assez d'établissements favorables se présentaient ailleurs. Mais quand on songea à établir l'île du Cap-Breton, on reconnut que l'île Saint-Jean présentait aussi des avantages. Longue de vingt-deux lieues, renfermant des terres fertiles, avec un bon port, elle présentait aux Français un lieu qui pouvait leur fournir d'excellents établissements.

En 1719, le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, se mit à la tête d'une compagnie, qui résolut de peupler l'île Saint-Jean. Par lettres patentes du mois d'août de la même année, le roi lui accorda les îles de Saint-Jean et de Miscou en franc-alleu noble, mais sans justice, avec charge de porter foi et hommage au château de Louisbourg, et cela pour y établir une pêche sédentaire.

L'année suivante, M. de Saint-Pierre obtint, aux mêmes titres, les îles de la Madeleine, et les îles Ramées, tant pour la culture des terres et l'exploitation des bois, que pour les pêches de morues, de loups-marins, et de vaches-marines.

L'entreprise fut abandonnée à cause des divisions qui s'élevèrent entre les associés, et l'occupation sérieuse de l'île de Saint-Jean ne fut reprise que peu de temps avant la chûte de Louisbourg.

Pendant l'absence du marquis de Vaudreuil, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, fut nommé commandant dans la Nouvelle-France. C'était un excellent officier, et un honnête homme, mais d'un caractère un peu aigre. Le ministre, écrivant à M. Begon en 1715, lui recommandait, de la part du roi, de vivre en bonne union avec M. de Ramezay, tant que

celui-ci resterait chargé de l'administration. Le dix juillet de la même année, le roi fit adresser, en son nom, une lettre commune à MM. de Ramesay et Begon. « Sa Majesté, » y est-il dit, « a été bien aise d'apprendre que le sieur évêque de Québec ait commencé à remplir les cures vacantes, et qu'il en ait nouvellement fixé quatorze. Elle espère d'apprendre, à la fin de l'année, que, suivant ses intentions, les autres cures du pays auront été pareillement fixées.... à quoi il est nécessaire qu'ils tiennent la main, et qu'ils y excitent le sieur évêque, dont sa majesté connaît la piété et le zèle pour la religion. » Un mot était dit du nouveau coadjuteur. « Elle a témoigné au père de Mornay, coadjuteur, la nécessité qu'il y a qu'il se rende à Québec le plus tôt qu'il sera possible, pour soulager le sieur évêque dans les travaux de son diocèse ; il est incertain s'il y passera cette année, en tout cas, il s'y rendra l'année prochaine de bonne heure. »

Ce fut la dernière lettre que le grand roi écrivit sur les affaires du Canada ; elle montre la part active qu'il prenait à l'accroissement de la religion dans la Nouvelle-France. Il avait toujours témoigné beaucoup d'intérêt à la colonie ; dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il s'était toujours montré attaché à son sort. Au moment où il montait sur le trône, il l'avait trouvée sortant à peine de son berceau, et luttant avec énergie pour conserver la vie au milieu des tribus farouches de l'Amérique. Il avait appris de sa mère à la regarder comme destinée à faire connaître le vrai Dieu à ces sauvages idolâtres. Pendant les longues guerres qu'il eut à soutenir contre l'Europe entière, il n'avait pu la protéger comme il l'aurait désiré ; mais, par le secours du ciel, elle avait vécu. Aujourd'hui elle donnait encore des marques actives de son existence ; lui-même n'était plus qu'un vieillard que Dieu avait châtié dans ses dernières années. Dans le temps que des armées ennemies franchissaient les frontières de la France, et espéraient chasser de sa capitale le monarque presque octogénaire, il n'avait pas oublié ce pays, et espérait que Dieu le ferait grandir.

Les dix dernières années de la vie de Louis XIV, pendant lesquelles il eut à lutter avec le malheur, forme ses plus beaux titres à la vraie gloire. « Avant ce temps, » dit un historien, « Louis XIV était un roi dans un grand royaume,.... il fut un grand roi dans un royaume affaibli ; c'était une colonne restée debout au milieu des ruines. Frappé par les coups les plus terribles, il supporta ses malheurs avec une fermeté et une résignation, que seule pouvait inspirer la religion. »

Après avoir conquis la paix, le roi songea à soulager la misère du peuple, en diminuant le poids des impôts ; mais il sentait, à l'affaiblissement de sa santé, que Dieu ne lui accorderait pas le temps de réparer les malheurs de la France. Le vingt-cinq août 1715, le jour de la Saint-Louis, le roi, au milieu des hommages qu'il recevait, se sentit gravement indisposé ; la gangrène s'était déclarée dans une plaie qu'il avait à la jambe. Les médecins lui avouèrent franchement qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre. Sans s'étonner, il commença à se préparer plus prochainement à la mort par la réception des derniers sacrements, le premier septembre 1715 ; et il expira dans les sentiments de la plus sincère piété, à l'âge de soixante-dix-sept ans, après un long règne de soixante-douze ans. Un enfant, le duc d'Anjou, son arrière petit-fils, était appelé à lui succéder.

Dominé par ses préventions contre le duc d'Orléans, qui se croyait appelé, par sa naissance, à la régence du royaume, Louis XIV avait fait un testament par lequel, sans exclure ce prince de la régence, il lui adjoignait un conseil qui devait partager les soins dont il entourerait le jeune Louis XV. Ces dispositions ne furent point respectées ; le parlement les déclara nulles, et nomma le duc d'Orléans régent du royaume, pendant la minorité du nouveau roi.

Le comte de Toulouse, grand oncle du roi et amiral de France, fut mis à la tête du conseil de marine, qui devait s'occuper des colonies. Ce conseil adressa aux gouverneurs des colonies des règlements rendus nécessaires par le nouvel ordre établi pour l'administration des affaires. Il leur suggérait de ne point mêler, à l'avenir, dans une même lettre, les différents sujets dont ils auraient à rendre compte ; il leur recommandait de faire des lettres séparées pour chaque matière qu'ils auraient à traiter. Ce conseil voulait que les officiers subalternes, tant d'épée que de justice et de plume, n'écrivissent point, comme ils avaient coutume de le faire, au secrétaire d'état, sur les affaires dont ils seraient chargés, mais qu'ils rendissent compte de leur gestion à leurs supérieurs, savoir : les officiers d'épée, au gouverneur, et les officiers de justice et de plume, à l'intendant. Il donna aussi quelques avis sur la monnaie de cartes, dont la valeur nominale commençait à être dépréciée. Le Canada n'était pas riche, et les espèces monnayées y étaient rares ; on crut que le meilleur moyen d'y faire affluer l'argent, serait de lui donner un plus haut prix qu'en Europe. Mais cette augmentation de valeur n'était qu'ima-

ginaire, puisque l'écu de France, qui passait au Canada pour quatre livres, n'en valait réellement que trois dans les achats ; personne ne s'empressait d'apporter de l'argent dans la colonie, et ceux qui repassaient en France emportaient des sommes considérables, de sorte que la rareté du numéraire rendait le commerce fort difficile. Afin d'obvier à cet inconvénient, pour les moindres emplettes, l'on faisait des billets au porteur, qui, après avoir circulé pendant quelque temps, revenaient à leur auteur. Ce système produisait des mécomptes ; car souvent, lorsqu'on croyait avoir payé toutes ses dettes, on voyait arriver des billets qu'on n'attendait pas. Pour remédier au mal, on s'avisa, en 1688, de fabriquer une monnaie de cartes qui ne devait servir qu'au Canada. On espérait que, comme elle ne pourrait partir du pays, elle faciliterait les transactions du commerce. Pour la commodité du public, on fit des cartes de trente-deux livres, de seize livres, de quatre livres, de quarante sous, et de vingt sous. Chacune d'elle portait les noms et les paraphes de l'intendant, et du trésorier, outre la valeur représentée, et l'année de l'émission. Dans la suite, le gouverneur apposa sa signature, et, pour rendre la contrefaçon plus difficile, on ajouta l'impression de quelques poinçons.

D'abord les marchands firent difficulté de les recevoir ; mais, lorsqu'à l'automne ils reconnurent que le trésorier ne donnait de lettres de change sur la France qu'à ceux qui lui apportaient des cartes, tous s'empressèrent d'en obtenir. Depuis cette époque, elles avaient cours dans la colonie, et on les prisait autant que l'argent monnayé ; de fait, pendant quelques années, on ne voyait point d'autre monnaie. De temps en temps, on les renouvelait ; les vieilles cartes étaient portées chez le trésorier, qui les remplaçait par de nouvelles. Pendant trente ans, on trouva ce système si commode, qu'aucun ne songeait à demander un changement (1).

Cependant la pénurie du trésor royal, à la suite des longues guerres de Louis XIV, engagea les marchands du Canada à demander la suppression des cartes ; voici ce qui les y détermina. Les lettres de change n'étaient pas payées régulièrement en France ; on ne les acceptait pas toujours ; il fallait même escompter beaucoup, si l'on voulait obtenir un prompt paiement. Ceux à qui elles étaient adressées les faisaient protester, et les renvoyaient au Canada, où il était inutile d'attendre un remboursement de la part du gouvernement colonial.

(1) Histoire de l'Hôtel-Dieu.

Vers 1714, dans le discrédit où à leur tour les cartes étaient tombées, quelques marchands de Québec proposèrent de donner le double de cartes dans la colonie, pour que leurs lettres de change fussent payées en France. Cette proposition parut très-avantageuse, puisque l'état trouvait par là le moyen de gagner la moitié de la somme qu'il dépensait dans le pays : aussi fut-elle acceptée fort volontiers à la cour. Le gouvernement français envoya des fonds en argent, mais en petite quantité; et, les années suivantes, les cartes furent retirées pour la moitié de leur valeur nominale. Il fut aussi ordonné que les dettes contractées avant l'enregistrement de l'ordonnance, lorsqu'on n'avait point stipulé que le paiement se ferait en monnaie de France, pussent être acquittées avec cette monnaie.

Enfin, en 1718, il fut défendu de recevoir la monnaie de cartes en paiement ; on en brûla pour plus d'un million de francs. Comme il sortait tous les ans plus d'argent que le roi n'y en envoyait, le pays retombait dans les difficultés qu'il avait éprouvées autrefois par la rareté des espèces. Vers cette époque, les lettres de change étaient assez mal payées, par suite des embarras financiers causés en France par le malheureux système de Law. Cependant la nécessité y ramena un peu plus tard.

Malgré sa pauvreté, le Canada n'était pas complètement à la charge de la France. Les compagnies qui s'étaient succédé les unes aux autres dans le commerce, prélevaient certains droits sur les importations et les exportations. Ainsi elles prenaient un dixième sur les vins et les eaux-de-vie ; cinq sous sur chaque livre de tabac qui entrait dans le pays ; le dixième des peaux d'orignal ; le quart du castor. Certains droits d'entrée se payaient en France sur les huiles et le poisson que le Canada y envoyait. Le Canada fournissait aux manufactures françaises un débouché qui devenait de jour en jour plus considérable à mesure que les hardis découvreurs s'avançaient dans l'intérieur du pays, et ouvraient de nouveaux canaux au commerce de la France. En retour arrivait le castor, que les compagnies ne payaient jamais plus de la moitié du prix qu'en donnaient les Anglais. Dans les premiers temps, le castor coûtait beaucoup ; un chapeau de poil de castor valait de quarante à cinquante écus. Mais il était devenu si commun, qu'il avait perdu beaucoup de son prix. En 1675, la maison Oudiette refusa le commerce exclusif, quoiqu'on lui offrît de retenir un quart des peaux. Deux compagnies, qui acceptèrent le marché qu'il avait refusé, se ruinèrent. Après elles, les fermiers géné-

raux de France entreprirent de faire valoir la ferme des castors, et furent obligés de l'abandonner, laissant dans les magasins un millier de castors dont ils ne pouvaient se défaire. Enfin, une compagnie se forma dans le pays en 1700, pour exploiter ses ressources. Elle avait de grands avantages sur ses devancières, puisque ses actionnaires demeuraient dans le pays, et en connaissaient les avantages. Elle fut bientôt ruinée ; la France ne prenait alors que cent cinquante mille livres de castor par année, et il était défendu d'en faire passer à l'étranger, pour ne point nuire aux chapeliers parisiens. Pour vendre une partie de ses fourrures, chaque année, la compagnie canadienne devait faire brûler le reste. Après cinq ans, elle était ruinée. Les sieurs Neyret, Gayot et Aubert, qui la remplacèrent, ne pouvaient plus acquitter leurs lettres de change en 1715.

Ce fut alors que l'on songea à établir sur des bases solides cette fameuse compagnie d'Occident, qui devait se charger peu à peu de presque tout le commerce de l'intérieur et de l'extérieur de la France, et du sein de laquelle devait sortir la compagnie des Indes.

Les lettres accordées à la première déclarent que sa majesté accorde à la dite compagnie pour vingt-cinq ans : 1° Le commerce du Canada, à la charge de faire travailler aux cultures et aux plantations : 2° De faire seule, pendant l'espace de vingt-cinq ans, le commerce dans la province et gouvernement de la Louisiane, etc.

Enfin, la compagnie d'Occident se chargea de la traite du castor. Les castors portés aux bureaux de la compagnie, à Montréal et à Québec, y étaient à un prix raisonnable, en récépissés, et les récépissés formaient une autre monnaie qui avait cours dans le commerce. Les agents de la compagnie délivraient pour leur valeur, sur le caissier de la compagnie, à Paris, des lettres de change, payables dans les quatre premiers mois de l'année suivante.

Les autres exportations du Canada étaient, au temps où la compagnie exerçait son influence, le blé, le poisson, les huiles, le cuir. On commençait à envoyer des échantillons des bois du Canada ; en l'année 1715, le père Lafiteau, qui avait été missionnaire dans le Thibet, reconnaissait dans les forêts du Canada, le ginseng, plante qui possède des qualités médecinales, et qui se vendait alors, en Chine, au poids de l'or. Cet article entrait bientôt dans le commerce, et en 1752, il en sortait du pays pour environ cinq cent mille francs.

En 1716, M. de Vaudreuil revint dans la colonie pour y mourir. La mort de Louis XIV, qui l'aimait, l'avait grandement attristé ; d'ailleurs, son âge avancé le portait à se préparer lui-même à la mort. Outre leurs lettres communes, messieurs de Vaudreuil et Bégon écrivaient des lettres particulières, soit au régent, soit au ministre. Par celles de M. de Vaudreuil, on reconnaît combien il devenait faible ; parfois il marquait sa désapprobation de certaines parties des lettres communes ; il déclarait qu'il avait été obligé de céder à M. Bégon, pour éviter les contestations. Madame de Vaudreuil était l'homme de la famille, et, après son retour, elle soutenait son mari dans ses doutes et ses inquiétudes.

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Expédition sans fruit contre les Outagamis—Etat de la Louisiane—Missionnaires qui y sont envoyés du séminaire de Québec—Plusieurs canadiens s'y distinguent, entre autres M. de Saint-Denis—Etat du commerce de la Louisiane—M. Crozat remet au roi son privilége de commerce exclusif, qui est transporté à la Compagnie d'Occident—Cette compagnie obtient de plus le privilége du commerce exclusif du castor en Canada, et succède aux compagnies du Sénégal, de la Chine et des Indes Orientales—M. de Lépinai gouverneur de la Louisiane—De Bienville reçoit le commandement général de cette colonie—Divers règlements touchant le commerce du castor —Divisions paroissiales du diocèse de Québec—Les anglais de la Nouvelle-Angleterre essaient inutilement de détacher les Abenaquis de leurs missionnaires—Quelques-uns s'établissent sur le Kinibéki—Protestation des Abenaquis—Enlèvement du baron de Saint-Castin par les Anglais, qui tentent vainement de s'emparer aussi du Père Rasle—Les Abenaquis portent la guerre dans la Nouvelle-Angleterre—Prise de Narantchouak ; assassinat du Père Rasle ; suites de cette affaire.

La nation des Outagamis, ou Renards, avait été bien affaiblie par la défaite qu'elle avait subie, en 1712. Une partie seulement avait été détruite ; ce qui en restait cherchait à se venger en continuant leurs attaques contre les Français et contre les peuples voisins. De leur pays, qui est autour de la baie des Puants, ils faisaient des courses dans toutes les directions, se livrant au brigandage et au meurtre. Des sioux et des iroquois se joignaient quelquefois à eux dans leurs courses, mais le faisaient secrètement. Tous les alliés des Français avaient à se plaindre des hostilités des Outagamis, et il devenait nécessaire de les arrêter dans leur carrière de dévastation ; car ils auraient fini par détacher les nations de l'ouest de leur alliance avec les Français.

Avant de partir pour la France, M. de Vaudreuil avait proposé aux alliés d'entreprendre une expédition contre l'ennemi commun. Tous y consentirent, et M. de Louvigny, alors lieutenant du roi à Québec, reçut l'ordre de conduire un parti de français à Michillimakinac, d'où il s'avancerait avec les alliés contre l'ennemi commun. De tous les côtés, des guerriers sauvages se joignaient à son parti ; il se trouva bientôt à la tête de huit cents hommes, tous résolus de ne poser les armes qu'après avoir massacré le dernier des Outagamis. Ceux-ci se crurent perdus, lorsqu'ils virent l'orage prêt à fondre sur leurs têtes, et tous se disposèrent à vendre chèrement leur vie.

Dans un fort, environné d'une triple palissade de chêne,

plus de cinq cents outagamis et trois mille femmes s'y étaient réfugiés ; trois cents hommes avaient promis de venir à leur secours, mais arrivèrent trop tard. Louvigny attaqua le fort selon les formes, avec deux pièces de campagne et un mortier à grenades. Il ouvrit la tranchée à trente toises des palissades, avança rapidement malgré la fusillade des ennemis, et il se préparait à faire sauter les courtines par des mines, lorsque les assiégés proposèrent de capituler. Les Outagamis offraient de faire la paix avec les Français et leurs alliés ; ils remettaient tous les prisonniers, ou les remplaçaient par des esclaves, sur des nations éloignées auxquelles ils faisaient la guerre ; enfin ils paieraient les frais de la guerre du produit de leur chasse. Agréées par la plupart des alliés, ces propositions furent aussi acceptées par Louvigny, suivant les ordres qui lui avaient été adressés après son départ de Québec.

On croyait que cette humiliation pacifierait les Outagamis ; ils remirent au commandant six otages, tous chefs ou fils de chefs, et promirent d'envoyer à Montréal des députés pour y ratifier le traité, dans lequel ils déclaraient céder leur pays aux Français. Pémoussa et deux autres des otages moururent, l'hiver suivant, de la petite vérole, à Montréal ; ce qui dérangea beaucoup les plans de M. de Vaudreuil. En effet, le gouverneur-général espérait se servir de ce chef pour attacher les Outagamis aux Français. Louvigny fut, en conséquence, renvoyé à Michillimakinac, avec ordre de faire exécuter les conditions déjà acceptées, d'amener à Montréal les chefs des nations de l'ouest, et de faire descendre dans la colonie tous les coureurs de bois auxquels venait d'être accordée une amnistie générale.

Louvigny ne put entreprendre ce voyage qu'en l'année 1717 ; il reçut des remerciements des Outagamis, mais ne put les apaiser entièrement. Bientôt même ils recommencèrent leurs courses, et forcèrent les Illinois à abandonner entièrement leur rivière. Quant aux coureurs de bois, il n'en revint qu'un petit nombre dans la colonie ; près d'une centaine d'entre eux étaient montés furtivement à Michillimakinac en 1713 ; après avoir consommé les marchandises des négociants qui les avaient équipés, ils s'étaient réfugiés au Tamarois, sur le Mississipi, où, déjà, près d'une cinquantaine de français s'étaient établis. Comme ils y récoltaient du blé qui venait fort bien, ils y avaient bâti un moulin, et possédaient des bestiaux et des esclaves. Aussi n'eurent-ils aucune envie de se mettre entre les mains de Louvigny, et de descendre à Montréal. Tout ce que celui-ci gagna par son voyage, fut de ramener dans la colonie presque tous les déserteurs, et une quantité considérable de pelleteries.

Malgré leurs défaites redoublées, les Outagamis, unis avec les Sioux et les Chickasas de la Louisiane, continuèrent à attaquer les marchands français qui s'aventuraient sur leur territoire, de sorte qu'on ne pouvait, sans grandes précautions, passer du Canada à la Louisiane. Cependant les rapports avaient besoin d'être fréquents, car cette dernière colonie faisait des progrès considérables.

Lorsque d'Iberville s'éloigna de la Louisiane, en 1700, il n'y laissait qu'un petit nombre de canadiens établis aux Kaokias, à quelques postes situés plus haut, à l'embouchure du Mississipi, un fort qui ne subsista que jusqu'en 1705, et un autre au Biloxi, où commandait le sieur de Sauvole. Le premier de ces forts avait été confié à la garde de Bienville et de Juchereau de Saint-Denis, qui parlait la langue de plusieurs nations sauvages de la Louisiane. En partant, d'Iberville avait donné à LeSueur l'ordre de remonter le fleuve avec vingt hommes, et d'aller s'emparer d'une mine de cuivre découverte dans le pays des Sioux.

L'année suivante, d'Iberville jeta les fondements d'un fort sur les bords de la rivière de Maubile, où Bienville, devenu commandant par la mort de Sauvole, transporta l'établissement du Biloxi. En 1702, d'Iberville, à son quatrième voyage, construisit dans l'île du Massacre, qu'il nomma l'île Dauphine, des magasins et des casernes, parce qu'elle possédait un fort. Elle se peupla peu à peu ; on y bâtit un fort et des magasins, et elle devint le principal établissement de la Louisiane.

Des missionnaires, partis du Canada, étaient arrivés dans le haut de la Lousiane l'année qui précéda la première arrivée d'Iberville à l'embouchure du Mississipi ; c'étaient M. de Montigny, vicaire-général de l'évêque de Québec, et M. Davion, prêtre du séminaire des Missions Etrangères de Québec ; quelques-uns de leurs confrères les suivirent dans les années suivantes, et remplacèrent quelques PP. Jésuites, que la mort avait enlevés.

M. Jean-François Buisson de Saint-Cosme fut placé par M. de Montigny dans le village des Natchez. Ce peuple était le plus civilisé de tous ceux qui habitaient la vallée du Mississipi, comme leur pays en était le plus beau. Adorateurs du soleil, ils avaient érigé, en son honneur, un temple où ils entretenaient un feu perpétuel en l'honneur de leur divinité. Le grand chef portait le nom de Soleil ; comme grand prêtre, il présentait tous les jours une offrande au soleil. La succession était par les femmes, et la mère du Soleil était très-honorée. Saint-Cosme établit sa résidence chez ces sauvages, et s'y fit

tellement respecter, que la femme du grand chef donna son nom à un de ses fils. Cependant il eut fort peu de succès au milieu d'un peuple dont les mœurs étaient profondément corrompues, et il y vécut assez peu de temps.

« Au commencement de cette année (1703), » rapporte Pénicaut, « M. de Saint-Denis envoya à M. de Bienville une lettre par laquelle il lui faisait savoir que M. de Saint-Cosme, prêtre-missionnaire, était venu du Canada avec trois français » ....

A M. Bergier, mort en 1710, succéda dans la mission des Tamarois le sieur Dominique Varlet. Pendant près de six ans, il travailla avec zèle parmi les Illinois ; mais à son retour en Europe, il fut nommé évêque de Babylone ; bientôt après, ses sentiments jansenistes le rendirent chef de l'église d'Utrecht, et il mourut excommunié par trois papes (1).

Les missions de la Louisiane ne pouvaient guères être surveillées par l'évêque de Québec ; mais Mgr. de Mornay, de France, gouvernait la Louisiane comme grand-vicaire de l'évêque de Québec. Il donna la desserte de la Nouvelle-Orléans à des capucins, qui en demeurèrent longtemps chargés.

Dans la Louisiane se rendaient surtout des canadiens ; par leur activité, leur adresse et leur courage, ils trouvaient les moyens de rendre service à leurs compatriotes qui y commandaient. Un des hommes qui, vers cette époque, s'y faisait le plus de réputation, fut le sieur de Saint-Denis, de la famille des Juchereau. Il avait suivi, dans la Louisiane, ses amis, les sieurs d'Iberville et de Bienville, et s'était toujours distingué par ses talents et son habileté. Parti avec quelques Natchitoches, qu'il avait recueillis au Biloxi, il remonta avec eux et seize chasseurs tonécas jusqu'au village des premiers, situé dans une île de la rivière Rouge, à quarante lieues de son embouchure dans le Mississipi. Dans ce lieu, il bâtit quelques maisons pour des français, qu'il y voulait laisser ; il fit distribuer aux sauvages des outils propres à cultiver la terre, et des grains pour l'ensemencer. Ensuite il partit avec douze des français qu'il avait amenés, pour tâcher de rejoindre les habitations espagnoles vers le sud-ouest, et enfin, après un très-long voyage, pendant lequel ses hommes se nourrirent du produit de leur chasse, ils trouvèrent un fort espagnol, nommé Presidio del Norte. Il fut fort bien reçu par le commandant du fort, Don Pedro Vilescas, à qui il exposa que l'objet de son voyage était d'ouvrir des relations commerciales avec les

(1) *Archives du Bureau de la Marine. Mémoire de* Pénicaut.

Espagnols. Le commandant demanda à consulter son supérieur, le gouverneur de Caouil, sans le consentement duquel il ne pouvait entrer en négociation. Caouil était à soixante lieues, sur la grande route de Mexico. Après avoir examiné le passeport de Saint-Denis, le gouverneur de Caouil résolut d'envoyer celui-ci au vice-roi du Mexique ; les Espagnols étaient alors fort défiants, et craignaient que les étrangers ne s'introduisissent à l'intérieur du Mexique pour examiner les mines. Mexico était à trois cents lieues de Presidio del Norte. C'était un voyage qui devait durer longtemps ; aussi Saint-Denis prit-il des précautions ; il renvoya aux Natchitoches Pénicaut (1) et les autres français qui l'avaient suivi. Lui-même ne put partir que l'année suivante, avec son valet Médard Jallot ; il fit ce voyage sous la conduite d'un officier, et escorté par vingt-cinq cavaliers. Sans vouloir l'écouter, le vice-roi, après avoir examiné son passeport, le fit jeter en prison, où il resta trois mois, et où il serait demeuré toujours, si des officiers français, qui connaissaient d'Iberville, et qui savaient que Saint-Denis était l'oncle de sa femme, n'avaient intercédé pour lui. En recouvrant sa liberté, il vit sa fortune changer complètement ; le vice-roi lui fit remettre une somme d'argent, le logea commodément, et l'invita à sa table. Il le sollicita d'imiter l'exemple de quelques-uns de ses compatriotes qui avaient pris du service au Mexique, et lui offrit une compagnie de cavalerie. Quoique pauvre, et ne servant à la Louisiane que comme volontaire, Saint-Denis répondit qu'il avait fait serment de fidélité à son roi, dont il ne quitterait jamais le service. « Vous êtes déjà à demi espagnol, » lui dit le vice-roi, « puisque à votre retour, vous devez épouser Dona Maria, fille aînée de Don Pedro de Vilescas. Si vous acceptez l'offre d'une compagnie de cavalerie au service du roi d'Espagne, Don Pedro sera ravi de vous donner sa fille en mariage. » Le gentilhomme canadien remercia le vice-roi, qui le retint encore à Mexico pendant deux mois, dans l'espérance de le gagner ; mais ce fut sans succès. Quoique bien traité, Saint-Denis ne put obtenir ce qu'il était venu chercher, la liberté de commerce entre la Louisiane et le Mexique. De retour à Presidio del Norte, Saint-Denis rendit un grand service à Don Pedro de Vilescas. Seul avec son valet de chambre, Jallot, il alla au milieu de quatre villages, qui, lassés des vexations qu'ils enduraient de la part des espagnols du fort, étaient sur le point de quitter

(1) Pénicaut. Charlevoix a copié le récit de Pénicaut.

leurs villages pour aller se joindre à une nation située hors du Mexique. Ils se laissèrent persuader de retourner chez les Espagnols, et Vilescas fut aussi étonné que satisfait de voir revenir son hôte à la tête de tous les sauvages, car déjà le gouverneur avait écrit au vice-roi pour l'accuser de négligence. Aussi, lorsqu'après un tel service, Saint-Denis lui demanda sa fille en mariage, Vilescas y consentit volontiers, et les noces furent célébrées avec toute la magnificence espagnole. Ce ne fut qu'après une absence de trois ans, que Saint-Denis rentra à la Louisiane pour y rendre compte de sa mission à LaMotte-Cadillac.

Pendant son absence, les chefs des Natchez, nation puissante et à demi civilisée, commirent un acte de trahison contre les français qui demeuraient parmi eux ; ils en tuèrent quelques-uns, dont ils essayèrent de cacher la mort. Bienville, alors lieutenant du roi, fut chargé de les châtier. En le voyant arriver avec plus de cent français, ils se décidèrent à rendre les meurtriers, auxquels le commandant fit casser la tête.

Comme les Natchez pouvaient causer beaucoup de tort à la colonie de la Louisiane, en interrompant la navigation du Mississipi, on ne voulut point les pousser à bout, et on leur offrit la paix, à condition qu'ils construiraient, à leurs frais, un fort dans leur grand village, avec des magasins et les logements nécessaires pour la garnison, et les commis qu'on y établirait ; qu'ils restitueraient tous les effets qu'on avait enlevés aux Français, et répareraient les dommages qu'ils avaient causés. Le grand chef les accepta ; le lendemain, Bienville marqua l'endroit où il voulait qu'on bâtit. Le plan en fut immédiatement tracé ; au bout de six semaines, il était entièrement terminé, et, avec ses soldats, Bienville vint en prendre possession. Le fort reçut le nom de Rosalie, en l'honneur de Madame de Pontchartrain, épouse du ministre des colonies.

Cependant, Crozat, qui avait obtenu le commerce exclusif en 1712, désirait retirer des profits de la Louisiane. Il ne comprit pas qu'on ne peut faire prospérer une colonie, si on empêche les habitants de s'enrichir. A peine eut-il pris possession du commerce exclusif, qu'on ne vit plus de navires des îles à la Louisiane. On défendit aux habitants d'aller vendre leurs denrées à Pensacola, où les Espagnols donnaient, en échange, le seul argent qui rentrait dans la colonie. Il n'était pas permis de vendre à d'autres qu'aux commis de Crozat, qui

taxaient les pelleteries à un prix si élevé, que les chasseurs les portèrent au Canada, ou aux colonies anglaises.

Si la compagnie de Crozat eût consulté ses meilleurs intérêts, elle aurait suivi une conduite contraire ; elle aurait facilité aux colons les moyens de profiter des produits du pays. En gênant leur commerce, en leur arrachant des sources de revenu, dont le produit serait remonté à la compagnie même, elle les mit hors d'état de faire valoir leurs terres ; elle réduisit les colons à la pauvreté, et, par suite, souffrit elle-même gravement dans ses intérêts matériels.

Voyant que ses affaires allaient de plus en plus mal, M. Crozat remit son privilége au roi, en 1717. La banque de Law venait d'être établie sous l'autorité du régent ; le célèbre aventurier écossais crut que l'occasion serait favorable pour établir le système financier qu'il avait élaboré dans son imagination. Pour donner à la banque un crédit qui répondît à l'étendue des entreprises qu'elle devait former, un arrêt du conseil (10 avril 1717) ordonna à ceux qui avaient le maniement des deniers royaux, de recevoir et d'acquitter les billets de la banque même sans escompte ; elle put, dès lors, assigner sept et demi pour cent d'intérêt. Quelques mois après, eut lieu la création d'une société de commerce sous le nom d'Occident ou du Mississipi ; son objet était la plantation et la culture des colonies françaises dans l'Amérique du Nord. Le roi donnait à cette colonie toutes les terres de la Louisiane, et permettait aux Français, aussi bien qu'aux étrangers, de s'y intéresser, en prenant des actions dont une partie de la valeur pourrait être fournie en billets de l'état, qui, déjà, perdaient cinquante et soixante pour cent sur la place. On peignait le pays comme un Pérou fécond en or. L'amorce fut aisément avalée par le grand nombre ; le parlement lui-même y fut pris, et enregistra cet arrêt sans difficulté.

Dans le même temps que le sieur Crozat remettait au roi le privilége du commerce exclusif dans la Louisiane, expirait le traité fait avec les sieurs Aubert, Neyret et Gayot, pour la traite du Canada, et l'on remettait à la compagnie d'Occident « le privilége de recevoir à l'exclusion de tous autres dans la colonie du Canada, à commencer du premier janvier 1718, jusques et compris le dernier décembre 1742, tous les castors gras et secs que les habitants de la dite colonie auront traités. » Le roi se réservait le droit de régler les quantités des différentes espèces de castors que la compagnie serait tenue de recevoir chaque année des habitants du Canada, et les prix auxquels elle serait tenue de les leur payer. Par le même arrêt, il fut

défendu à tout sujet français « d'acheter aucun castor dans l'étendue du gouvernement du Canada, pour le transporter en France, à peine de confiscation du dit castor au profit de la compagnie, et même des vaisseaux sur lequel il aurait été embarqué.

La Louisiane passait à la compagnie avec tous les droits analogues à ceux que l'ancienne Compagnie des Cent avait eu autrefois sur le Canada, et pour en augmenter la valeur, un arrêt fut rendu le vingt-sept septembre suivant, par lequel au gouvernement de la Louisiane était réuni tout le pays des Illinois (1).

Les concessions qu'elle obtenait s'étendaient de jour en jour; elle acquit, en 1718, le privilége de la compagnie du Sénégal, et de la traite des nègres ; on lui réunit ensuite celle de la Chine et des Indes Orientales, en lui abandonnant les terres, îles, forts, magasins, habitations, munitions et vaisseaux qui avaient appartenu à cette dernière, et alors elle reçut elle-même le nom de Compagnie des Indes. « Ce fut alors, » dit l'auteur de la vie privée de Louis XV (2), «qu'on ne craignit point de découvrir son origine commune avec la banque, en refondant ensemble ces deux filles monstrueuses d'un même père, de ce Law qui venait d'être nommé contrôleur général des finances. »

Lorsque ces changements arrivèrent, LaMotte-Cadillac avait laissé la Louisiane ; M. de Lépinai, qui le remplaçait comme gouverneur de la colonie, arriva à l'île Dauphine au mois de mars 1717. Pendant qu'il travaillait à fortifier l'île Dauphine, où étaient les magasins de la colonie, un ouragan terrible rendit ses dépenses inutiles, en fermant l'entrée du seul port que possédât l'île, par un amas considérable de sable ; l'île même fut presque inondée. Les magasins et le quartier général furent transportés temporairement au Biloxi, en attendant qu'on choisît un emplacement plus commode pour la future capitale. Cette année même, M. de Bienville reconnaissait, sur les bords du Mississipi, un lieu favorable pour y bâtir une ville, et jetait les fondements de la Nouvelle-Orléans.

Au commencement de l'année 1718, on fit monter le *Neptune*, vaisseau qui venait d'arriver de France, jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Peu après, arrivèrent les premiers concessionnaires ; DuGué de Boisbriand, officier canadien, les accompagnait. La

(1) *Edits et Ordonnances*, vol I.

(2) M. d'Angerville, *Vie privée de Louis XV*, vol. I.

nouvelle compagnie d'Occident, sous le bon plaisir du roi, l'avait nommé commandant aux Illinois, et élevait de Bienville au commandement général de la Louisiane.

Pendant l'année 1716, qui précéda celle où la compagnie d'Occident prit possession du commerce du castor au Canada, le port de Québec avait reçu treize bâtiments, dont quatre avaient été lancés dans les chantiers de la colonie. Chaque année, quelques navires se bâtissaient au Canada, et peu à peu le nombre en devenait assez considérable.

Un des premiers soins de la compagnie d'Occident fut de régler le commerce des castors, qui avait été, quelquefois, une source de pertes pour les sociétés qui s'en étaient occupées auparavant. Du roi, elle avait reçu le droit de réclamer dix francs par chaque barrique d'eau-de-vie qui entrerait dans la colonie, et cinq sous par livre de tabac ; de plus, le quart des peaux de castor, et le dixième des peaux d'orignaux qui en sortiraient. Et, comme toutes les pelleteries devaient être remises dans ses magasins et lui être vendues, elle se trouvait avoir un immense monopole (1)... Or, tant que les Français avaient été les seuls pour acheter les pelleteries des sauvages du Canada, le quart qui se prélevait sur le castor ne diminuait pas considérablement le profit du traiteur ; il évaluait ses marchandises : de sorte que les sauvages payaient le quart, souvent sans le savoir. Mais, lorsque les Anglais commencèrent à envoyer leurs traiteurs au milieu des nations de l'ouest, les sauvages reconnurent qu'ils pouvaient avoir les marchandises à meilleur marché chez ces derniers que chez les Français. Les nations éloignées ne tardèrent pas à en être informées, et désirèrent profiter de ce nouveau marché. Aussi y aurait-il eu des suites plus désavantageuses au commerce des Français, si les nations du nord, qui ont la plus grande quantité et la meilleure qualité de castor, n'avaient été jalouses de la prospérité des Iroquois, qui sont voisins des Anglais, et qui voulaient servir d'intermédiaires. Pouvant communiquer avec les Français facilement et sans danger par la rivière des Outaouais, ils continuèrent le commerce avec ceux-ci, en se plaignant toujours qu'on les volait, parce que les marchands de Montréal ne leur donnaient pas autant que les Anglais en paiement de leur castor. Lorsque les fermiers généraux, à la suite de plusieurs changements, devinrent maîtres de la revente du castor en France, on ne veilla pas assez pour empêcher qu'il ne s'en apportât du Cana-

(1) *Archives de la Marine. Mémoire de* Ruette d'Auteuil.

da plus qu'on n'en pouvait consommer. Comme les prix qu'en obtenaient les Canadiens étaient assurés et satisfaisants, ils cherchèrent les moyens d'obtenir le plus de castor qu'ils purent. Jusqu'alors ils avaient attendu que les sauvages l'apportassent à leurs habitations et à leurs villes. A Montréal, arrivaient annuellement cent cinquante ou deux cents canots outaouais (1), chargés de pelleteries. Dans trois ou quatre jours, ils avaient terminé leur troc, et laissaient entre les mains des marchands des effets qui se vendaient en France plus de trois à quatre cent mille livres. Les habitants de toutes les parties du pays se rendaient à cette foire pour leurs achats. Il en était de même, aux Trois-Rivières, pour les sauvages qui venaient du nord par le Saint-Maurice.

Dans la vue de favoriser l'accroissement de Québec, de Montréal, et des Trois-Rivières, Colbert régla qu'il ne se ferait de commerce avec les sauvages étrangers que dans ces trois villes. Le désir d'obtenir du castor porta plusieurs personnes, de toute qualité, à se rendre, sans permission, à Michillimakinac, dans le lac Huron, pour y faire la traite avec les sauvages. Ces premiers furent suivis d'un très-grand nombre d'autres, qui, ne trouvant plus de castor en ce lieu, pénétrèrent jusques chez des nations éloignées, telles que les Sioux, les Assinibouanes et les Cristinaux. C'est à ces voyageurs qu'on a donné le nom de coureurs de bois.

Plusieurs fois le roi accorda des amnisties, pour engager ces hommes à revenir dans la colonie ; il prononça des peines beaucoup plus rigoureuses contre les contrevenants, mais toujours sans succès, car la vie aventureuse des coureurs de bois avait pour eux des charmes auxquels ils ne pouvaient s'arracher. Pendant plusieurs années, ils apportèrent une si prodigieuse quantité de castor, de bonne et de mauvaise qualité, que les fermiers généraux, qui n'avaient point ouvert de débouchés pour cette marchandise dans les pays étrangers, se trouvèrent surchargés. Dans ces circonstances, le sieur d'Aubenton fut envoyé au Canada pour proposer une diminution sur le prix du castor. Les officiers de la colonie craignirent que cette réduction de prix n'engageât les sauvages à porter leur castor aux Anglais, et qu'ils ne se rangeassent de leur côté durant la guerre.

Les chapeliers de Paris refusèrent, pendant quelques an-

(1) C'était le nom qu'on donnait à tous les canots qui descendaient des environs du lac Huron et du lac Supérieur.

nées, de recevoir le castor gras ; comme c'était la meilleure qualité, les sauvages montraient de la mauvaise humeur de ce qu'on ne voulait pas le recevoir, et c'était avec d'autant plus de justice, que dans les années précédentes, on leur avait recommandé particulièrement de se servir de leur castor pour leurs vêtements, afin de le rendre gras (1).

Les Canadiens furent donc dans la nécessité de recevoir le castor gras des sauvages; il leur fallait aussi trouver un moyen de s'en défaire. Ils y réussirent en le faisant passer en Hollande, ou en le portant par toutes sortes de voies dans la Nouvelle-Angleterre, où ils le vendaient fort bien. Lorsque la compagnie d'Occident prit la régie du commerce de castor, elle éprouva de l'embarras touchant les démarches qu'elle devait faire. Il y avait un mouvement fort considérable parmi les jeunes canadiens ; tous voulaient avoir part aux avantages de la traite que la compagnie se réservait. Un grand nombre des jeunes gens des premières familles étaient sans cesse en voyages. Les uns se rendaient sans congé à Michillimakinac, pour de là s'enfoncer dans le nord-ouest; d'autres se rendaient à Albany, malgré les défenses, pour y vendre leur castor aux marchands anglais. Les directeurs de la compagnie demandèrent aux autorités d'arrêter la vente des pelleteries aux Anglais, et d'empêcher que leurs manufactures ne fussent introduites au Canada. C'était demander l'impossible, car la contrebande avait lieu sur une grande étendue de pays. Cette demande ne se faisait pas dans l'intérêt des habitants du Canada ; la raison était que si le castor manquait, les chapeliers de Paris ne trouveraient plus d'ouvrage, les ouvriers quitteraient la France pour s'établir ailleurs, et la compagnie serait ruinée. Ils demandèrent qu'il fût permis de faire visiter en tout temps, par les commis de la compagnie, les maisons des ecclésiastiques, aussi bien que celles des séculiers, pour voir s'il s'y trouvait des marchandises étrangères. Le conseil décida que ces visites ne devaient point avoir lieu sans la permission du commandant du lieu et de l'intendant, et en présence d'un officier de justice, précautions dont elle fut obligée de s'entourer par la suite. La compagnie, en 1722, laissa le nom de compagnie d'Occident, pour prendre celui de compagnie des Indes, et continua ensuite le commerce sous ce dernier nom.

(1) Le castor gras est celui que les sauvages ont porté, pendant quelque temps, pour se couvrir ; comme alors, il a perdu tout le long poil, et qu'il ne lui reste plus que le duvet, il était ordinairement préféré par les chapeliers. Celui qui n'a pas été ainsi porté, et qui conserve le long poil, est nommé castor verd.

En 1716, les marchands de Montréal refusaient de déposer leurs pelleteries dans les magasins de la compagnie Neyret et Gayot, qui avait le commerce exclusif des pelleteries, mais qu'on regardait comme insolvable.

En 1718, l'on instruisit un procès contre un fils du sieur de LaDécouverte, et les sieurs de Coulonge, Messier de Saint-Michel, Mocquin et autres, accusés d'avoir été à Orange (Albany), et d'y avoir porté des pelleteries pour y trafiquer. Quelques-uns reconnurent y avoir été avec le jeune de LaDécouverte. De Laprairie, ils avaient fait portage à Saint-Jean ; là ils avaient trouvé des canots. Le sieur de LaDécouverte avait acheté des Anglais un nègre et de l'argenterie ; les autres, de la toile et de la vaisselle. Le sieur Livingston, qui avait demeuré à Montréal, était celui qui recevait ordinairement les pelleteries des français du Canada. La poursuite était faite à la réquisition de MM. Neyret et Gayot. M. de Contrecœur avait été placé par la compagnie sur le lac Champlain, pour empêcher ce commerce.

Depuis plusieurs années, monseigneur de Saint-Valier était pressé d'établir régulièrement les paroisses de son vaste diocèse. En 1722, fut confirmé un règlement, dressé par le gouverneur et l'évêque, pour fixer les bornes des circonscriptions ecclésiastiques que ce dernier jugeait à propos de former immédiatement ; les vingt-cinq mille européens qui, en cette année, se trouvaient au Canada, furent partagés en quatre-vingt-deux paroisses. Celle de Québec seule en renfermait environ sept mille. Aussi cette ville prenait-elle de l'importance, et M. Chaussegros de Léry proposait, pour la fortifier, une suite de travaux qui devaient en faire le boulevard de la France dans l'Amérique ; on commençait même déjà à travailler aux ouvrages qui devaient la rendre redoutable aux ennemis.

Dans l'espérance de gagner les Abenaquis, qui, depuis si longtemps, désolaient les colonies de la Nouvelle-Angleterre, le gouverneur anglais essaya de les détacher de leurs missionnaires. Dans ce dessein, il envoya un des ministres les plus habiles de Boston, ouvrir une école pour les sauvages, dans un village (1) sur les bords du Kinibéki. Rien ne fut oublié pour les gagner ; le ministre allait chercher les enfants, les caressait, leur faisait des présents. Aux pères, il adressait des questions sur leurs croyances, et ridiculisait les pratiques de la religion catholique.

(1) Old-Town ? Etat du Maine.

Le père Sébastien Rasle, missionnaire des Abenaquis à Narrantchouak, écrivit au ministre une lettre polie ; il l'engageait à communiquer ses objections au pasteur, et non aux pauvres néophytes sauvages, qui croyaient les vérités catholiques, mais n'étaient pas accoutumés à les discuter. Le missionnaire s'offrait à conférer avec le ministre, soit par écrit, soit de vive voix (1).

Après la réception de cette lettre, l'anglais se retira à Boston pour y consulter ses confrères, et, après quelques jours, il adressa au père Rasle une réponse en latin, mais si peu intelligible, que celui-ci eut peine à rien compendre. Depuis la missive, il n'osa plus, néanmoins, s'exposer à soutenir la controverse avec le jésuite, qui lui parut un homme habile, mais peu accommodant en matière de religion.

Au mois d'août 1717, un traité de paix fut conclu entre les Anglais et les Abenaquis à Arrowsike ; quelques-uns des premiers en profitèrent pour s'établir sur les bords du Kinibéki, espérant jouir des profits de la traite. Comme ces hommes offraient leurs marchandises à assez bas prix, les sauvages leur donnèrent assez facilement la permission de bâtir des maisons ; mais, bientôt, des forts s'élevèrent pour défendre les magasins. Les Abenaquis s'aperçurent un peu tard que leurs villages étaient environnés d'habitations anglaises ; ils entrèrent en défiance, et demandèrent aux Anglais de quel droit ils étaient venus occuper leurs terres, et pourquoi ils y bâtissaient des forts. On déclara aux sauvages que leur pays avait été cédé par le roi de France à la reine d'Angleterre. Cette réponse blessa les Abenaquis, qui, comme les Iroquois, étaient extrêmement jaloux de leur liberté et de leur indépendance.

Sur le champ, des députés furent envoyés au marquis de Vaudreuil, pour savoir s'il était vrai que le roi de France eût disposé d'un pays dont ils se prétendaient les seuls maîtres. Le gouverneur leur répondit que le traité conclu entre le roi de France et la reine d'Angleterre ne faisait aucune mention de leur pays, qui leur appartenait toujours.

Peu après, les chefs adressèrent au gouverneur de Boston les paroles suivantes : « Grand capitaine, tu vois par ce traité dont je t'envoie la copie, que tu dois vivre en paix avec moi, puisque tu dois vivre en paix avec les alliés de la France, et que tu ne peux douter que je sois son allié. Est-ce vivre en paix avec moi que de prendre ma terre malgré moi? Ma terre,

(1) Lettres édifiantes et curieuses.

que j'ai reçue de Dieu seul; ma terre dont aucun roi n'a pu, ni ne peut disposer malgré moi ? Voilà, cependant, ce que tu fais depuis plusieurs années, en t'y établissant et t'y fortifiant contre mon gré, comme tu l'as fait dans ma rivière d'Anniskaugan, dans celle de Kinibéki et ailleurs... Pense que je t'ai dit souvent de te retirer de ma terre, et je te le redis pour la dernière fois; puisque ma terre n'est à toi ni par droit de conquête, ni par droit de donation. Je ne te l'ai pas donnée ; tu ne l'as pas achetée.... Ne t'en ai-je pas chassé toutes les fois que nous avons eu guerre?.... Le roi de France, dis-tu, te l'a donnée.... Je suis son allié, je ne suis pas son sujet.... Quand les sauvages t'ont-ils permis de faire des forts, et de t'avancer dans les rivières, comme tu le fais malgré eux? Ni mes grands-pères, ni mes pères ne t'ont donné ma terre. J'attends ta réponse dans trois dimanches. Si tu ne m'écris pas que tu te retires, je ne te dirai plus de te retirer, et je croirai que tu veux te rendre maître de ma terre malgré moi. Voici la parole de tous les sauvages chrétiens et catholiques du pays et du Canada, dont les principaux sont assemblés ici : Retire-toi de la terre des Abenaquis, qui a pour borne la rivière de Kounitegou, qui la sépare de la terre des Iroquois. Je veux bien te laisser dans l'espace qui est depuis la rivière de Kounitegou jusqu'à une lieue de l'embouchure de ma rivière de Pegouakki ; mais qu'il ne loge plus d'anglais depuis une lieue au-dessus de cette dernière rivière, ni le long des bords de la mer vis-à-vis ma terre, ni dans aucune des îles qui sont au large, et où mon canot peut aller. Si quelques sauvages ivrognes te disent de te loger où tu logeais autrefois, sache que toute la nation te dit : J'irai brûler ces maisons après les avoir pillées. Tu as exercé la violence envers les nôtres ; après en avoir appelé dix pour parler au sujet des bestiaux qu'on t'avait tués, et qu'on avait eu le droit de te tuer, pour t'obliger à te retirer d'une terre qui n'est point à toi, tu les fis entrer dans une maison, et ensuite entourer par deux cents anglais armés d'épées et de pistolets, et tu en retins quatre pour les bestiaux tués ; tu as conduit ces quatre hommes prisonniers à Boston, tu as promis de les rendre au prix de deux cents castors : je te les ai donnés ces deux cents castors, et tu retiens ces hommes, par quel droit ? Encore une fois, je les redemande ; je te demande ma terre. Fait à Menaskouk, au bas de la rivière Kinibéki, 28 juillet 1721 (1). »

(1) *Archives de la Marine.*

Les sauvages, qui s'étaient rendus à un lieu indiqué par le gouverneur de Boston pour tenir une conférence, ne l'y trouvèrent point, et envoyèrent cette requête par quelques anglais (1).

Deux mois s'écoulèrent, et l'on n'avait point fait droit à la demande des Abenaquis ; ils se disposèrent alors à exécuter leurs menaces, et à user de représailles. Cependant le marquis de Vaudreuil crut devoir s'opposer aux voies de fait, et il eut besoin de toute son autorité pour désarmer les Abenaquis. Mais ce ne fut que pour un moment, car deux nouvelles entreprises des Anglais exaspérèrent les sauvages.

La première fut l'enlèvement du baron de Saint-Castin, fils. Ce jeune homme avait toujours vécu avec ses parents maternels, les seuls qu'il connût, et le roi de France l'avait nommé commandant dans ce pays, après que l'Acadie eut été perdue par les Français. De plus, les Abenaquis l'avaient nommé commandant général de leur nation, et, en cette qualité, il s'était présenté à la conférence proposée par le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre. Les Anglais lui en firent un crime, et un vaisseau de cette nation l'enleva par trahison de sa demeure, au bord de la mer, et le transporta à Boston au mois de décembre de l'année 1721. Là, il fut interrogé comme un criminel ; on lui demanda pourquoi il s'était rendu au lieu désigné pour la conférence entre le gouverneur général et les Abenaquis. Il répondit qu'il était abenaquis par sa mère ; qu'il avait passé toute sa vie avec ces sauvages, qui l'avaient établi chef et commandant général de la nation, et que, comme tel, il avait voulu se rendre à une assemblée où l'on devait s'occuper des intérêts de la nation abenaquise.

Lorsque M. de Vaudreuil eut été informé de la détention de Saint-Castin, il en écrivit au gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre pour s'en plaindre, et pour réclamer contre un pareil acte. Il n'obtint aucune réponse ; mais, au bout de cinq mois, le baron de Saint-Castin obtint sa liberté. Peu de temps après, il repassa en France pour recueillir la succession de son père en Béarn, et ne revint point en Amérique.

Une seconde entreprise des Anglais irrita davantage les sauvages. A Boston, l'on était persuadé que jamais on ne pourrait s'emparer des terres des Abenaquis, tant que le Père Rasle demeurerait parmi eux. Après plusieurs tentatives pour engager les sauvages à le remettre entre leurs mains, ou à le

(1) Lettres édifiantes.

renvoyer en Canada, et à le remplacer par un ministre protestant, ils essayèrent de le surprendre et de l'enlever; ils allèrent même jusqu'à promettre de donner mille livres sterling à celui qui leur apporterait sa tête.

Toutes ces tentatives avaient échouées ; enfin, vers la fin de janvier 1722, sur la nouvelle que le Père Rasle était resté au village de Narantchouak avec les vieillards et les infirmes, tandis que les autres étaient allés à la chasse, les Anglais envoyèrent un détachement de deux cents hommes pour le surprendre. Heureusement, deux jeunes gens, qui chassaient à l'entrée de la rivière Kinibéki, les ayant aperçus, se hâtèrent de remonter au village pour l'avertir du danger qu'il courait. Avant de se réfugier dans la forêt, le missionnaire eut le temps de consommer les hosties consacrées qui étaient dans sa chapelle, et de mettre les vases sacrés en lieu sûr. Les Anglais trouvèrent le village abandonné, et s'avancèrent dans la forêt à la recherche du Père Rasle ; ils étaient tout près de sa retraite, lorsque les sauvages les aperçurent. Tous s'enfuirent, excepté le missionnaire, qui était sans raquettes, et qui, d'ailleurs, ne marchait pas aisément depuis qu'il avait eu une jambe cassée, quelques années auparavant ; il n'eut que le temps de se cacher derrière un arbre, dont les Anglais s'approchèrent à plusieurs reprises, sans pouvoir découvrir celui qu'ils cherchaient. Après avoir parcouru tous les environs sans succès, ils s'arrêtèrent et retournèrent au village, où ils pillèrent l'église et la pauvre maison du missionnaire. Ils le laissèrent dénué de tout, et il souffrit beaucoup de la disette, jusqu'à ce que les jésuites de Québec, informés de son état, lui eussent envoyé des provisions.

Cependant ces attaques si souvent renouvelées des colons anglais, finirent par faire comprendre aux Abenaquis qu'ils ne pouvaient espérer de paix de ce côté, et que la guerre seule pourrait assurer aux enfants du sol la possession de leurs terres, de leurs lacs et de leurs forêts. On chanta la guerre dans les villages des Abenaquis ; on convint de détruire les habitations anglaises du Kinibéki, et de repousser ce peuple toujours inquiet. Les frères et les alliés du Canada furent invités à lever la hache. Les hurons de Lorette, les abenaquis de Saint-François et de Bécancour répondirent à l'appel, et se donnèrent rendez-vous à Narantchouak ; les Français n'y pouvaient prendre part, à cause de la paix entre l'Angleterre et la France.

En juin 1722, un parti abenaquis surprit le village de Merry-

meetingsbay, où ils prirent plusieurs familles, qu'ils relâchèrent ensuite. Peu après, à Passamaquoddy, ils s'emparèrent d'un bâtiment anglais, et brûlèrent le village de Brunswick.

La guerre ainsi allumée entre les deux nations, engagea les habitants de Narrantchouak à prier le Père Rasle de se retirer à Québec pendant quelque temps. Ils savaient que c'était à lui que les Anglais en voulaient particulièrement, parce qu'ils le regardaient comme le conseiller et le défenseur de ses néophytes. « Retire-toi, » lui disaient-ils, « car si tu tombais entre les mains des Anglais, ils te retiendraient en prison, et tu languirais le reste de tes jours dans une dure captivité. » A ces instances de l'affection de ses enfants, le père répondait par les paroles de saint Paul : « Je n'estime point ma vie plus précieuse que moi-même, pourvu que j'achève ma course, et que j'accomplisse le ministère de la parole qui m'a été confié par le seigneur Jésus. » Cependant, les dangers prévus par les Abenaquis ne tardèrent pas à se présenter.

Deux cent quatre-vingts anglais, conduits par les capitaines Moulton, Starman et Bourne, et soutenus par une bande d'iroquois, entreprirent de débarrasser leurs compatriotes d'un si terrible adversaire. Pendant la nuit du vingt-deux août 1724, ils campèrent près de Narantchouak. De bonne heure, le vingt-trois, ils s'approchèrent et, surprirent les Abenaquis, qui dormaient tranquillement, sans soupçonner que le danger fût si proche. A peine était-il trois heures du matin, que Moulton entra dans le village silencieux, après avoir recommandé à ses hommes de ne point décharger leurs fusils inutilement. Enfin, un sauvage sortit de sa cabane ; apercevant les anglais tout près de lui, il poussa le cri de guerre, et soixante guerriers s'élancèrent de leurs, maisons dans le premier moment de surprise, car personne d'entre eux ne s'attendait à cette attaque. Les Anglais déchargèrent leurs fusils sur tous ceux qui se montrèrent. Pendant quelque temps, les sauvages se défendirent, pour donner aux femmes et aux enfants le temps de s'enfuir ; ils se jetèrent ensuite dans la rivière, pour gagner le bois sur l'autre rive. Plusieurs d'entre eux, entravers sant, furent tués par les balles des Anglais, qui tiraient sur eux à loisir (1). En entendant le bruit, le Père Rasle, que les Anglais étaient venus chercher, sortit de sa chapelle ; voyant les siens aux prises avec les Anglais, il s'avança sans crainte vers les assaillants, dans l'espérance de détourner leur attention des

(1) Penhallow, p. 70.

femmes et des enfants qui fuyaient. A peine eut-il été aperçu, que tous les fusils anglais furent tournés contre lui ; une grêle de balles l'atteignit, et il tomba mort au pied d'une croix qu'il avait plantée. Sept sauvages, qui s'étaient portés à son secours, tombèrent à ses côtés.

Suivant la relation de Penhallow, les Anglais tuèrent dans sa cabane la femme d'un chef renommé et ses deux enfants, et donnèrent des exemples de cruauté dignes des sauvages. Ils massacrèrent, en tout, sept femmes et quatorze enfants. « La barbarie des Anglais envers les femmes et les enfants ne saurait être excusée, et ternit beaucoup l'éclat de la victoire. » Ces hommes, élevés au milieu de la civilisation européenne, placés ensuite en contact avec la barbarie, se laissaient entraîner à des actes de cruauté qu'eux-mêmes reprochaient aux sauvages. Les Anglais, ne rencontrant plus de résistance de la part des hommes, pillèrent et brûlèrent les cabanes, profanèrent les vases sacrés et les saintes espèces, et incendièrent l'église.

A peine s'étaient-ils retirés, que cent cinquante personnes, qui avaient échappé au massacre, rentrèrent à Narantchouak ; il restait vingt-cinq guerriers, mais, comme ils n'avaient ni poudre, ni plomb, ni provisions, ils ne purent suivre l'ennemi pour le harceler dans sa retraite. Assis sur les ruines de leur village, ils se joignirent aux vieillards et aux enfants pour pleurer leur père commun, tandis que les femmes cherchaient dans les bois voisins des herbes médicinales pour guérir les blessés. « Ils trouvèrent le Père Rasle percé de coups, la chevelure enlevée, le crâne brisé à coups de haches, la bouche et les yeux remplis de boue, les os des jambes fracassés, et tous les membres mutilés. Voilà de quelle manière fut traité un prêtre dans sa mission au pied d'une croix, par ces mêmes hommes qui exagéraient si fort, en toutes occasions, les inhumanités prétendues des sauvages chrétiens, qu'on n'a jamais vus s'acharner ainsi sur les cadavres de leurs ennemis. Après que ses néophytes eurent baisé plusieurs fois les précieux restes d'un père tendrement et si justement chéri, ils l'inhumèrent à l'endroit même où, la veille, il avait célébré les saints mystères, c'est-à-dire, à la place où était l'autel, avant que l'église fut brûlée (1).

» Le Père Rasle était d'une bonne famille de Franche-Comté ; il mourut dans sa soixante-et-septième année... Il ne fut guère

(1) Charlevoix, liv. xx.

moins regretté dans la colonie que parmi ces sauvages ; mais on y songea beaucoup plus à exalter son bonheur qu'à faire des prières pour le repos de son âme. Le Père de LaChasse, supérieur des Jésuites, ayant demandé pour lui à M. de Belmont, supérieur du séminaire de Montréal, les suffrages de l'église, en vertu de la communication de prières qui était entre ces messieurs et les Jésuites, ce respectable vieillard ne lui répondit que par ces paroles de saint Augustin : « C'est faire injure à un martyr, que de prier pour lui. »

Cette attaque des Anglais, où, en pleine paix avec la France, ils massacrèrent (1) un jésuite français, affaiblit considérablement la bourgade de Narrantchouak. C'était une des cinq que possédaient les Abenaquis ; il y en avait deux sur le Saint-Laurent, l'une à Saint-François, et l'autre à Bécancour ; plusieurs familles abenaquises y avaient été transférées, refoulées par les anglais qui s'appropriaient leurs terres. Narantchouak était sur la rivière de Kinibéki, Panaouamski sur la rivière de Pentagouet, et Médockeck sur la rivière Saint-Jean (2). De chacune de ces bourgades, par sa rivière, l'on pouvait communiquer facilement avec Québec en quelques jours. Cette circonstance rendait leur position fort importante pour le Canada, dont elles formaient une des plus puissantes barrières. M. de Vaudreuil suggéra à la cour de ne pas négliger de les protéger contre les empiètements des Anglais, qui s'avançaient vers le Canada, en s'emparant des terres de ces sauvages.

Si la cour ne pouvait secourir les Abenaquis ouvertement, elle avait droit de se plaindre des infractions au traité d'Utrecht, et de la mort d'un français, tué en pleine paix. Le gouvernement français n'écouta point ces conseils ; il ne s'occupa point de demander compte du sang d'un pauvre missionnaire ; il abandonna les Abenaquis à leur sort, parce qu'il n'en avait plus besoin pour harceler les Anglais.

En 1725, les Anglais essayèrent de conclure un traité de paix avec les Abenaquis, qui continuaient de se défendre courageusement. Le douze mars de cette année, M. de Vaudreuil arrivait à Montréal, où l'attendait une lettre du commandant

(1) Au même lieu du massacre, un autre jésuite, Mgr. Fenwick, a élevé un monument à la mémoire du Père Rasle. Les écrivains anglais se sont plu à forger des histoires sur son compte. Belknap dit que quand il donnait l'absolution, il hissait un drapeau sur un mat placé devant sa chapelle. Un dictionnaire abenaquis, composé par le Père Rasle, fut trouvé parmi ses papiers, et déposé dans la bibliothèque du collége de Harvard.

(2) A environ dix milles de Woodstock, sont les chutes de Meduebik, sur la rivière Saint-Jean.

de Chambly ; on l'informait que trois députés anglais étaient arrivés la veille en ce poste ; c'étaient M. D dley (1), fils de l'ancien gouverneur de Boston, le colonel Thaxter, membre du conseil, tous deux députés par le gouvernement de la province de Massachusets, et l'autre était M. Atkinson, député du gouvernement de Pescadoué. Ils étaient accompagnés du sieur Schuyler, d'Albany, qui s'intéressait beaucoup aux affaires des Iroquois. Ces délégués arrivèrent à Montréal le treize du même mois, et remirent au marquis de Vaudreuil une lettre du gouverneur de Boston, renfermant une réponse assez vague à celle qui lui avait été adressée, au mois d'octobre de l'année précédente, au sujet de l'expédition des Anglais contre Narantchouak, et de la mort du Père Rasle (2).

Les envoyés demandaient que les Abenaquis leur rendissent les prisonniers anglais, et que M. de Vaudreuil cessât d'assister ces sauvages, qui étaient des sujets rebelles. Le gouverneur général répondit qu'il ne donnait d'autres secours aux Abenaquis que les présents qu'il leur distribuait annuellement au nom du roi de France ; que si les Abenaquis employaient les dons du roi de France pour faire la guerre aux habitants de la Nouvelle-Angleterre, ces derniers ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes. Les Anglais n'avaient-ils pas d'abord commencé par s'emparer des terres des Abenaquis ? et puis, après avoir dépouillé les sauvages de leurs biens, ils appelaient maintenant rebelles des hommes libres, qui n'avaient jamais été sujets, ni même alliés de l'Angleterre.

Pressés enfin de déclarer l'objet véritable de leur voyage, et d'exprimer s'ils désiraient conférer avec les abenaquis de Bécancour et de Saint-François, qui pourraient répondre au nom de leurs frères, les députés protestèrent qu'ils n'avaient pas ordre de traiter avec ces sauvages, qu'ils étaient seulement venus pour retirer de leurs mains les prisonniers qu'ils avaient faits dans la Nouvelle-Angleterre. L'interprète qui avait accompagné les envoyés était déjà descendu aux Trois-Rivières pour racheter ces prisonniers, parmi lesquels était sa propre nièce, qui avait été placée au couvent des Ursulines. Presque tous les captifs avaient été tirés des mains des sauvages, et plusieurs d'entre eux avaient été adoptés par des familles françaises du pays. Dans ce voyage, le député invita les Abenaquis à se rendre à Montréal, où ils eurent plusieurs conférences

(1) Le colonel William Dudley, fils de Joseph Dudley, né en 1685, et mort en 1767. (*New England Genealogical Register.*)

(1) *Archives de Paris. Lettre de* M. Bégon *au comte de Maurepas.*

avec les délégués anglais, et, au nom de leurs frères, ils déclarèrent que les terres de la nation abenaquise, de temps immémorial, avaient été séparées des terres des Iroquois par la rivière Connecticut ; que de cette rivière, elles s'étendaient à l'est jusqu'à Port-Royal, qu'ainsi le pays où Boston a été bâti appartenait originairement à leurs ancêtres ; qu'ils n'avaient cependant point l'intention de réclamer le pays, mais qu'ils souhaitaient que la terre dont ils jouissaient maintenant ne fût pas troublée.

Le nombre de filles et de garçons anglais, enlevés par les sauvages et adoptés parmi les Canadiens, était assez grand ; plusieurs d'entre eux sont devenus les fondateurs de familles canadiennes aujourd'hui nombreuses.

Les Anglais demandèrent aux chefs abenaquis de s'expliquer sur l'indemnité qu'ils demandaient pour la destruction de leur église, la mort de leur missionnaire, et les dépenses de la guerre. Ils répliquèrent qu'ils voulaient que leurs missionnaires français ne fussent plus molestés par les Anglais, qu'on ne leur proposât jamais de recevoir des ministres ; qu'on couvrit par des présents le sang du Père Rasle, et que l'on réparât aussitôt que possible la destruction de leur église. Ces demandes des Abenaquis leur avaient été suggérées par le marquis de Vaudreuil, qui, comme il paraît par une lettre en date du sept août 1725, craignait de voir conclure une paix qui aurait permis aux Anglais d'avancer rapidement leurs établissements vers le Canada, sur les rivières de Saco et de Narantchouak. Il espérait encore qu'en entretenant les Abenaquis dans leurs dispositions hostiles, il les engagerait à s'unir aux Micmacs pour enlever aux Anglais Port-Royal et tout ce qui avait été cédé par la France lors du traité d'Utrecht. Aussi, dans les différentes conférences qu'ils eurent avec les Anglais, les Abenaquis parlèrent avec tant de fermeté et de hauteur, que les députés venus de la Nouvelle-Angleterre comprirent qu'il fallait inévitablement continuer la guerre.

Deux jours après la dernière conférence, les députés de Boston reprirent le chemin de leur pays, protégés par une escorte dont les fit accompagner le marquis de Vaudreuil. Ce fut heureux que cette précaution eût été prise, car ils rencontrèrent une bande d'abenaquis qui leur aurait fait un mauvais parti s'ils n'avaient été sous la protection des soldats français (1).

(1) *Archives de la Marine. Lettre de* M. de Vaudreuil *au ministre.*

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

La France néglige de relier la Louisiane au Canada—Les Anglais établissent plusieurs forts vers les pays de l'ouest et du côté des grands lacs, et font la paix avec les Abenaquis—Chouaguen—Niagara—Naufrage du *Chameau*—Mort de M. de Vaudreuil—M. de Longueuil le remplace temporairement—Mémoire pour le bon gouvernement du pays—M. de Beauharnois gouverneur—M. Dupuy intendant—Ses difficultés avec le gouverneur et avec le clergé—Il est remplacé par M. d'Aigremont, puis par M. Hocquart—Compagnie des Sioux—Rapports entre le Canada, le pays des Illinois et la Louisiane—Soulèvements des Renards réprimés—Mort de M. de Villiers—Expédition de M. de Noyelles.

Les Anglais commençaient à s'apercevoir que les Français avaient l'intention de les resserrer sur une étroite lisière de terrain, au bord de la mer ; ils savaient que la cour de Paris envoyait des ordres pour relier la Lousiane au Canada par des postes jetés de loin en loin sur le bord des grands lacs et des rivières qui, prenant leur source vers la hauteur des terres, coulent du nord au sud vers le Mississipi. Si la France eût réussi à former des colonies puissantes de ce côté, c'en était fait de la puissance future de l'Angleterre dans l'Amérique du nord. Malheureusement le gouvernement de Louis XV voulait la fin, mais dès lors il reculait devant les moyens à prendre ; tandis que les colonies anglaises s'étaient mises résolument à l'œuvre, et encourageaient une immigration abondante de la mère patrie. Elles savaient qu'au jour de la lutte suprême, la population la plus nombreuse finirait par écraser ou user la population opposée, si celle-ci était de beaucoup plus faible.

Le fort de Cataracoui assurait aux Français la navigation du lac Ontario sur sa partie orientale ; le fort de Niagara les rendait maitres sur la portion occidentale ; plus loin, ils possédaient le Détroit et Michillimakinac. Ainsi ils se trouvaient les maîtres sur les grands lacs et sur le Mississipi.

M. Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, connaissait bien la topographie des pays qui bordent les grands lacs ; il savait qu'il était d'une grande importance pour les Anglais de devenir les plus forts sur le lac Ontario. Une position très-favorable se

présentait dans le pays des Onnontagués, à l'embouchure de la rivière d'Oswego ou de Chouaguen. En y établissant un grand magasin, il s'assurait une partie du commerce de l'ouest ; mais dès lors il songea à défendre le magasin par un fort, qui servirait en même temps à inquiéter les Français, et à s'assurer la fidélité des Iroquois. A cette occasion, il convoqua à Albany une grande assemblée de plusieurs gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, qui s'y rendirent pour conférer avec les chefs et les députés des cantons.

L'année suivante (1723), on bâtissait le fort Dummer, vers la partie supérieure de la rivière Connecticut, afin de s'assurer du côté des Abenaquis, dont les Anglais se défiaient toujours. En 1725, le lieutenant Lovewell, qui venait de surprendre et de tuer, pendant leur sommeil, dix guerriers abenaquis, fut envoyé avec une quarantaine d'hommes pour détruire les villages sauvages, situés vers le haut de la rivière Saco ; mais son entreprise fut malheureuse ; il tomba dans une embuscade, et fut tué avec une partie de ses soldats (1).

Ce fut à la suite de cette bataille que le Massachusets (2) et le New-Hampshire envoyèrent des députés à Montréal, pour faire au marquis de Vaudreuil des remontrances au sujet des encouragements secrets qu'il donnait aux Abenaquis. Cependant les Anglais réussirent à faire un traité de paix avec les Abenaquis, et quatre de leurs chefs le signèrent à Boston ; et ce traité fut solennellement ratifié en 1726, à Falmouth, dans la baie de Casco. Ainsi ils acquéraient une paix qui leur donnait le temps de respirer dans leurs nouveaux établissements du Nouveau-Hampshire et du Maine.

Bientôt après avoir établi un magasin à Chouaguen, M. Burnet songea à le protéger par un fort ; il commençait à rassembler les matériaux pour cet objet, lorsque M. de Vaudreuil crut devoir appeler l'attention du ministre sur la tentative que faisaient les Anglais pour s'avancer du côté des pays de chasse, et pour entrer dans la colonie. Il craignait déjà pour le poste de Niagara, la clef des pays de l'ouest, et où il n'y avait pas encore de fort. Depuis quatre ans, Joncaire avait obtenu de ses frères, les Tsonnontouans, la permission d'y bâtir sa cabane ; il l'avait dressée sur le bord de la rivière Niagara, à trois lieues de son embouchure dans le lac Ontario. Alors les Anglais

(1) Holme's *American Annals*. Cette bataille fut une des plus furieuses et des plus obstinées qu'on eût encore soutenue contre les Indiens.

(2) En 1722, la colonie de Massachusets était de plus de 94,000 habitants. Les milices formaient seize régiments d'infanterie, et quinze troupes de cavalerie.

avaient demandé qu'on leur permît de dresser une cabane près de celle de Joncaire. « Notre terre est en paix, » avaient répondu les Tsonnontouans ; « les Français et vous n'y pourriez pas demeurer ensemble sans la troubler. Au reste, c'est sans conséquence que Joncaire y demeure ; il est enfant de la nation, il jouit de son droit, et il ne nous est pas permis de l'en frustrer (1). »

En 1725, un fort en pierre fut bâti près de l'embouchure de la rivière de Niagara, sur l'emplacement où M. de Denonville en avait construit un, qui avait été renversé, et l'on construisit deux barques pour transporter des effets à Niagara. Tous ces travaux devaient se terminer au mois d'octobre, et M. de Vaudreuil continuait à prendre des mesures pour arrêter la marche des traiteurs anglais vers les grands lacs. M. de Longueuil avait été chargé de négocier avec les Onnontagués, et les cantons inférieurs, pour obtenir d'eux qu'ils sanctionnassent la permission déjà obtenue des Tsonnontouans d'établir un magasin à Tsonnontouan. En voyageant dans les cantons iroquois, il rencontra, au grand portage de la rivière Chouaguen, à quatre lieues du lac Ontario, cent anglais, conduisant soixante canots chargés de marchandises et surtout de guildives. Ils demandèrent un passeport à M. de Longueuil, qui était dans Onnontagué, où il avait été adopté, et qui interrogea les chefs du canton, pour savoir s'ils avaient cédé leur pays aux Anglais. Piqués de cette observation, les capitaines iroquois réprimandèrent les Anglais, et leur déclarèrent qu'on ne les souffrirait pas davantage dans le canton, s'ils se permettaient cet air de maîtrise (2).

De fait, malgré toute leur défiance contre les prétentions des Européens, les Iroquois avaient beaucoup de peine à faire comprendre, soit à la France, soit à l'Angleterre, qu'ils ne voulaient point souffrir de maîtres étrangers dans leur pays. Toujours les gouvernements des deux pays étaient prêts à entrer en guerre pour s'approprier les terres possédées depuis des siècles par les peuples américains, et ceux-ci refusaient courageusement de se soumettre à des pouvoirs étrangers.

On avait préparé, cette année, en France, un chargement assez considérable pour le Canada. Le *Chameau*, vaisseau du

(1) Lorsque le Père de Charlevoix s'arrêta à Niagara, en 1721, il trouva dans la cabane de Joncaire le baron de Longueuil, le marquis de Cavagnal, M. de Senneville, capitaine, et M. de la Chauvignerie, enseigne et interprète pour la langue iroquoise, qui allaient négocier un accommodement avec le canton d'Onnontagué.

(2) *Archives de Paris*. Extrait de dépêches écrites par le gouverneur et l'intendant du Canada.

roi, qui faisait régulièrement, chaque année, un voyage à Québec, avait reçu plusieurs officiers de la colonie, et une forte cargaison ; après une navigation assez heureuse jusque près de l'île du Cap-Breton, il donna, dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit d'août, sur un rocher, à deux lieues et demie de Louisbourg, et fut complètement perdu. Personne n'échappa de ce désastre, et on ne connut l'étendue du malheur que par les cadavres que l'on trouva à la côte de l'anse de Porte-Nove (1). M. de Chazel, qui venait relever M. Bégon comme intendant du Canada, M. de Louvigny, dont les nombreux et importants services venaient d'être récompensés par sa nomination au gouvernement des Trois-Rivières, M. Ramezay de La Gesse, fils du gouverneur de Montréal, mort l'année précédente, plusieurs autres officiers de la colonie, des ecclésiastiques, des jésuites, y périrent avec tout l'équipage. Cette nouvelle causa une désolation extrême, et répandit la gêne et la pauvreté parmi un grand nombre de familles. M. Bégon, qui, depuis deux ans, attendait un successeur, se vit retenu dans la colonie. L'année précédente, M. Robert, qu'on envoyait pour le remplacer, était mort quelques jours après avoir quitté La Rochelle.

Le chagrin occasionné par cette perte, fut, peu de temps après, augmenté par la mort de M. de Vaudreuil (2), qui, ayant passé une grande partie de sa vie au Canada, était connu et aimé de tous les Canadiens. Il mourut à Québec le dix d'octobre suivant, après vingt-un ans d'un gouvernement dont les événements heureux furent bien plus nombreux que les malheurs, et étaient dûs en grande partie à sa vigilance, à sa bonne conduite et à son amour du Canada.

Comme gouverneur de Montréal, M. de Longueuil prit les rênes de l'administration, en attendant que la cour eût nommé un successeur à M. de Vaudreuil. Il écrivit au ministre pour l'informer du décès de M. de Vaudreuil, et pour demander d'être lui-même nommé gouverneur général. Il représentait que ses deux prédécesseurs, de Callières et de Vaudreuil, étaient passés du gouvernement de Montréal au gouvernement général. Mais il ignorait, sans doute, que des représentations avaient déjà été faites à la cour pour l'empêcher de nommer un canadien à cette place responsable.

Dans cette même année, un prêtre de Saint-Lazare, qui paraît avoir connu le pays, et avoir possédé la confiance du

(1) *Lettre de* Mgr. de Saint-Valier.
(2) Madame de Vaudreuil profita d'un bâtiment prochain pour retourner en France quelques semaines après la mort de son mari.

ministre, lui adressait une espèce de programme pour le gouvernement spirituel et civil de la colonie.

« Le gouverneur général, » disait-il, « ne doit point être canadien, ni avoir de parents en Canada, mais être envoyé de France, être un homme de qualité, officier général, décoré de la grande croix de Saint-Louis, qui n'ait point d'enfants, ni une jeune femme mondaine ; il doit être brave, hardi, populaire, et humain avec les français et les sauvages, fier et point du tout endurant avec les Anglais, cependant sage et prudent ; il doit ne faire attention qu'à l'honneur du roi, aux intérêts du royaume et de la colonie. »

L'auteur de ce mémoire recommandait, entre autres choses, de maintenir les jésuites parmi les Iroquois, parce qu'ils étaient seuls capables de les empêcher de s'attacher aux ennemis de la France ; de ne point permettre aux Anglais de s'établir sur le lac Champlain, d'où ils incommoderaient la colonie ; d'y établir un poste à l'embouchure de la rivière Chazy. Par là, dit-il, on mettrait en assurance, contre les entreprises des Anglais et des Iroquois, toutes les habitations qu'on pourrait faire entre les rivières de Chambly, de Saint-Laurent, de Chateauguay, qui est un très-bon et très-beau pays. Dans la suite, on établira une communication entre les postes de Chazy et de Chateauguay, ou par le moyen de ces deux rivières, ou par un chemin que l'on fera par terre. Alors chacun voudra avoir des concessions dans ce canton, qui, en peu d'années, deviendra si peuplé, que le gouvernement de Montréal sera assez puissant pour empêcher les Anglais de sortir de leur pays pour venir attaquer les Français.

« Dans la suite, pour faciliter la navigation depuis Montréal jusqu'à la Galette (1), il faut : 1° Faire le canal projeté depuis longtemps entre Lachine et la ville de Montréal, pour éviter le saut Saint-Louis ; 2° Obliger les habitants à faire un autre canal qui, commençant au-dessus du saut du Buisson, se rendra au lac Saint-Louis. Ce canal, qui n'aurait qu'un peu plus d'une lieue, est aisé à faire... Etablir deux postes sur la côte septentrionale du lac Ontario, un à l'embouchure de la rivière Teiaragon, et l'autre à Kenté, y placer des missionnaires, parce que les sauvages passent par là pour aller aux Anglais... Etablir un gouvernement pour les parties occidentales, en plaçant le chef-lieu à Michillimakinac... Bâtir une ville au Détroit. »

Cependant, l'on n'écouta point les réclamations de M. de

(1) Ogdensburg.

Longueuil ; le roi nomma le marquis de Beauharnois gouverneur général de la Nouvelle-France (1). Il était frère de François de Beauharnois, qui avait été intendant du Canada quelques années auparavant. Sage, courageux, et habile, il avait épousé une dame veuve déjà avancée en âge, dont il n'avait pas eu d'enfants. Ainsi il réunissait plusieurs des qualités qui venaient d'être signalées comme nécessaires à un gouverneur du Canada. Nommé gouverneur général de la Nouvelle-France le onze juin 1726, il arriva à Québec vers la fin du mois d'août ; il était accompagné de monsieur Dupuy, appelé en 1725 à remplacer M. Bégon. Monsieur Dupuy, avait été maître des requêtes, et avocat général au conseil du roi. C'était un homme instruit, accoutumé aux affaires ; mais il paraît avoir été imbu des idées parlementaires. Dès les premiers mois après son arrivée, M. de Beauharnois se plaignait des prétentions du nouvel intendant, qui voulait avoir derrière son banc, dans l'église, deux archers portant le fusil sur l'épaule, et prêt à exécuter ses ordres.

Le gouverneur écrivait au ministre l'année suivante : « Il n'est pas aisé de vivre avec un homme (M. Dupuy) d'une hauteur qui passe l'imagination. C'est un homme absolument hors de sa sphère. » M. Dupuy prouva abondamment qu'on l'avait bien jugé, car il se jeta dans des démêlés, tantôt avec le gouverneur, tantôt avec le clergé. M. de Beauharnois l'ayant envoyé prier de passer auprès de lui pour quelques affaires importantes, M. Dupuy refusa de s'y rendre, prétextant que c'était compromettre sa dignité. Ce fut en vain que le capitaine des gardes, des prêtres, quelques membres du conseil, l'évêque lui-même allèrent auprès de lui, afin de l'engager à obéir au gouverneur ; il fut impossible de le gagner. Heureusement que, pour se faire obéir, M. de Beauharnois ne voulut point prendre de mesures violentes, car on aurait pu voir se renouveler les scènes scandaleuses des mauvais jours de M. de Frontenac.

(1) Charles de Beauharnois de la Boische, appelé d'abord le chevalier, puis le marquis de Beauharnois, lieutenant général des armées navales, commandeur de l'ordre R. et M. de Saint-Louis, gouverneur général du Canada, fut nommé enseigne le 1er janvier 1692, lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1696, capitaine de frégate le 9 mai 1707, capitaine de vaisseau le 23 avril 1708, gouverneur du Canada le 11 janvier 1726, chef d'escadre des armées navales le 1er mai 1741, et enfin lieutenant général des dites armées navales le 1er janvier 1748. Dans le commandement des vaisseaux, il se signala en plus d'une occasion pendant la guerre. Il avait épousé, en 1716, Dame Renée Pays, veuve en secondes noces de Pierre Hardouineau, écr., seigneur de Lanaudière, beau-père de Claude de Beauharnois, frère du marquis. Charles de Beauharnois mourut sans enfants le 12 juin 1644, après 63 ans de service. C'est de Claude de Beauharnois que descendait Hortense de Beauharnois, mère de Louis Napoléon.

Bientôt après, il donna des preuves de sa mauvaise volonté contre les ecclésiastiques ; un événement douloureux pour toute la colonie lui en fournit l'occasion.

Mgr. de Saint-Valier, fort avancé en âge, s'était, depuis quelques années, retiré à l'Hôpital-Général, d'où il gouvernait encore son diocèse. Miné lentement par tous les désagréments qu'il avait éprouvés, il mourut dans la nuit du vingt-cinq au vingt-six décembre, après avoir rempli consciencieusement les fonctions d'un pasteur zélé et vigilant, au milieu d'embarras et de difficultés de tous les genres. Dès le lendemain matin, le chapitre s'assembla, nomma pour vicaire général M. Boullard, curé de Québec, prêtre ancien, vénérable, et aimé de tous les citoyens de Québec.

M. de Lotbinière, archidiacre, qui s'aperçut que le chapitre voulait lui disputer le droit de conduire la sépulture du défunt évêque de Québec, se rendit à l'Hôpital-Général avec M. Dupuy et quelques hommes dépendant de ce dernier, et fit la cérémonie funéraire à huit clos et à l'entrée de la nuit, pendant que le chapitre faisait une pompe funèbre à la cathédrale, où le corps de Mgr. de Saint-Valier devait être porté, avant d'être inhumé dans l'église de l'Hôpital-Général. Quelques amis du chapitre l'ayant appris, et voulant donner l'alarme, sonnèrent le tocsin, et firent publier que le feu était à l'Hôpital.

Cependant, en France, Mgr. de Mornay avait donné sa démission de la charge de coadjuteur, peu de semaines après la mort de Mgr. de Saint-Valier (1). Or, comme il était alors lui-même devenu évêque de Québec, cet acte se trouvait nul. Sa renonciation, envoyée au printemps de 1728 à M. de Saint-Valier, qu'on croyait encore vivant, fut suivie presque aussitôt des lettres qu'il envoyait à M. de Lotbinière, le chargeant de prendre possession de son évêché. A la suite de ces difficultés, M. Boullard interdit l'église de l'Hôpital-Général. M. Dupuy crut qu'il était de son devoir et de son honneur de prendre parti pour l'archidiacre, et de se mêler des affaires du chapitre. Comme le Conseil Supérieur était en vacance, il somma les chanoines de comparaître devant lui. Au nom du chapitre, M. Hazeur, grand pénitencier et vicaire général, répondit que ce corps ne paraîtrait point à l'assignation, attendu que le conseil et l'intendant étaient incompétents en pareille

(1) Le roi avait nommé pour coadjuteur l'abbé de Macheco de Presnaux, grand vicaire de Soissons ; cette nomination se trouva aussi nulle, par la mort de Mgr. de Saint-Valier.

matière, et qu'il interjetait au conseil du roi de l'ordonnance de l'intendant (1).

Le conseil, sous la direction de l'intendant (2), ordonna que le chapitre se désisterait de ses prétentions sous peine d'être privé de ses revenus, « et que M. de Lotbinière, archidiacre, et revêtu, à la mort de Mgr. de Saint-Valier, des lettres de grand vicaire, continuerait, en qualité d'archidiacre et de vicaire né du diocèse, à en faire les fonctions, conjointement avec tous les autres grands vicaires chargés alors de pareils pouvoirs ; de plus que, par le dit sieur archidiacre, il serait pourvu, si besoin était, à lever l'interdit prononcé par Messieurs Boullard et Hazeur contre l'église de l'Hôpital-Général, et à rétablir la supérieure qu'ils avaient déposée. »

Il y avait, en général, chez les Canadiens, un germe d'indépendance et un goût pour la liberté qui avait pénétré jusque chez le clergé ; les gouverneurs se plaignaient assez fréquemment que cet esprit pénétrait dans leurs mœurs. Aussi les chanoines de la cathédrale entreprirent de défendre leurs droits contre les empiètements du conseil. Le dimanche suivant, on lut au prône de la cathédrale un manifeste des vicaires généraux, avec ordre à tous les curés de publier la nouvelle défense du conseil aux grands vicaires, nommés par le chapitre, d'exercer leurs pouvoirs, et défense à tous huissiers de se charger de faire des significations de la part du chapitre et des chanoines.

M. Boullard, cependant, leva l'interdit porté contre l'église de l'Hôpital-Général au commencement de février. Mais bientôt les arrêts de l'intendant et du conseil se tournèrent contre le Père Valérien (3), récollet, qui, en prêchant à la cathédrale le jour de la Purification, avait fait une légère allusion aux troubles existants, et avait dit que c'était M. Boullard (4) qui possédait toute l'autorité diocésaine, que c'était à lui que le peuple devait obéir en matières religieuses. Sur la réquisition de M. LaNoullier, faisant fonctions de procureur général du roi, le conseil fit défense « à tous prédicateurs, tant séculiers que réguliers, et notamment aux religieux récollets, tant de Québec que de Montréal, et autres, répandus dans les missions de la colonie, de prêcher autre chose que la parole de Dieu, et la

(1) Registres du Conseil Supérieur, 1728.

(2) M. Dupuy avait été nommé exécuteur testamentaire de Mgr. de Saint-Valier.

(3) Le conseil réprimande le Père Valérien.

(4) M. Boullard avait été longtemps curé de Québec, supérieur du Séminaire, et official.

doctrine évangélique... sous peine d'être poursuivis extraordinairement, et punis suivant la rigueur des ordonnances. » Ordre fut donné au Père Valérien de comparaître devant le conseil supérieur pour répondre aux conclusions que le procureur général jugerait à propos de prendre, et apporterait au conseil l'écrit du sermon incriminé. Le Père Valérien parut devant le conseil au jour marqué, lut une partie de son sermon, et donna les raisons qui l'engageaient à regarder M. Boullard comme chef actuel de l'église du Canada.

De jour en jour les choses s'embrouillaient, et le conseil, en se mêlant des affaires de l'église, préparait bien des scandales. M. de Beauharnois se rendit au conseil, et demanda que la lecture d'un papier qu'il tenait à la main fût faite à haute et intelligible voix par son secrétaire. M. Dupuy s'y opposa ; mais, sans s'arrêter à son opposition, le gouverneur n'en persista pas moins dans son intention. Dans ce papier, M. de Beauharnois adressait des reproches assez vifs au conseil, de ce que, sans le consulter, il s'était mêlé d'intervenir dans les choses de l'église, et de donner des décisions dans des matières aussi délicates que celles dont il s'occupait ; que l'arrêt prononcé contre M. Boullard causait un trouble général dans la colonie, et y excitait des murmures qui pouvaient avoir de dangereuses conséquences ; que, pour prévenir les suites fâcheuses qui pourraient s'ensuivre, il était décidé à employer toute l'autorité qu'il tenait du roi ; qu'ainsi, au nom du roi, il défendait aux officiers du conseil supérieur de recevoir aucune requête ni aucune réponse de la part des parties citées, et de rendre aucun arrêt sur les matières en question, jusqu'à ce qu'il eût plu à sa majesté d'en ordonner.

L'intendant répliqua sur un ton assez superbe, mais dut renoncer à faire traîner M. Boullard comme un criminel devant le conseil ; il força le sieur Rageot à résigner sa place de huissier du conseil, pour n'avoir pas voulu désobéir au gouverneur ; pour les mêmes raisons, M. Crespin dut cesser d'assister aux délibérations du même corps. Il fit même emprisonner le sieur Rageot, qui fut élargi après, au bout de quelques jours, sur l'ordre du gouverneur.

La lutte ne se termina qu'au mois de septembre 1728, lorsque le roi eut fait connaître sa volonté, et eut déchargé M. Dupuy de ses fonctions d'intendant. M. de Beauharnois pr senta, le dix-sept septembre, au conseil, une lettre du comte de Maurepas, secrétaire d'état, qui notifiait à ce corps que l'intention de sa majesté était qu'il eût à donner main-levée

des saisies et amendes prononcées par les arrêts en date des cinq, douze, et vingt-six janvier, des trois et seize février, et huit mars, tant contre les dignités, chanoines, et chapitre de l'église cathédrale de Québec, que contre le sieur Boullard, vicaire général et curé de Québec, et les Pères Récollets de la ville, ordre auquel le conseil s'empressa d'obéir, comme il n'avait plus à redouter l'autorité de M. Dupuy. Il eut à réparer les bévues.

Le sieur Dupuy partit au mois d'octobre, laissant le soin de ses affaires à son fils, le Père Dupuy, jésuite. Il s'était trompé sur l'étendue de ses pouvoirs ; car, comme président du conseil supérieur de Québec, il s'était cru à la hauteur des premiers présidents des parlements de France, et avait voulu agir en maître absolu. M. D'Aigremont fut chargé de le remplacer comme commissaire ordonnateur, en attendant qu'un autre intendant fût nommé. Cet honnête homme, dont tous faisaient des louanges, ne jouit pas longtemps de son élévation ; il mourut le premier octobre de la même année, universellement regretté. Son désintéressement avait été si grand pendant sa vie, qu'on ne trouva pas à sa mort de quoi le faire enterrer. C'est l'hommage que lui accordait M. de Beauharnois, en rendant compte des circonstances de son décès au ministre.

Après la mort de M. d'Aigremont, M. Hocquart exerça les fonctions d'intendant, sans en avoir le titre, qu'il ne reçut qu'en 1731.

Une compagnie pour traiter avec les Sioux et les autres nations de l'ouest fut organisée en 1727, sous le nom de Compagnie des Sioux (1). Un premier convoi partit le seize de juin 1727, du bout de l'île de Montréal, et arriva à Michillimakinac le vingt-deux de juillet. Ils furent escortés au-delà de la baie des Puants (2), parce qu'ils avaient à passer au milieu du pays des Renards, qui ne leur parurent pourtant pas fort redoutables. Après avoir renvoyé leur escorte, ils descendirent la rivière aux Renards, et, par le Ouisconsin, ils parvinrent jusqu'au Mississipi. Ils remontèrent ce grand fleuve jusqu'au lac Pepin, où ils arrivèrent le dix-sept septembre. C'était le lieu qu'on avait choisi pour le terme du voyage. Il était important de se mettre à l'abri des attaques. Aussi tous se mirent à l'œuvre, et, en

(1) La Compagnie des Sioux fut formée et autorisée par M. de Beauharnois le 6 juin 1727. Ses premiers membres furent les sieurs Saint-Georges Dupré, Youville, Pierre Dumay, Marin, Etienne Petit, Garrau, François Campeau, François Dumay, Pierre Richard, Jean-Baptiste Boucher de Montbrun, François Boucher de Montbrun, et Jean Gardé.

(2) Aujourd'hui Grande-Baie, ou baie Verte.

quatre jours, un fort de bois s'élevait sur une pointe basse qui s'avance dans le lac sur la rive septentrionale. Ce fort, long de cent pieds, était entouré de pieux, et était défendu par deux bons bastions, il reçut le nom de fort Beauharnois ; ce fut probablement le premier établissement stable que formèrent les Français dans le haut du Mississipi. Avant la fin d'octobre, toutes les maisons furent finies, et fournies des meubles les plus nécessaires ; on ne pensa plus alors qu'à aller reconnaître les côtes et les rivières voisines pour voir ces troupeaux de vaches sauvages, dont on avait beaucoup parlé au Canada. Mais ils ne s'étaient pas assez avancés dans les prairies, et ils en virent peu.

Peu après l'arrivée des Français en ce lieu, les Sioux s'assemblèrent autour du fort, et formèrent un village de quatre-vingt-cinq cabanes, qui renfermaient environ cent cinquante hommes. Un feu de joie, que les Français lançèrent pour célébrer la fête de M. de Beauharnois, causa beaucoup de frayeur parmi eux. Lorsqu'ils virent les fusées et les étoiles tomber du ciel, les femmes et les enfants s'enfuirent, et les plus courageux d'entre les hommes vinrent supplier les Français d'arrêter le feu de cette terrible médecine. Pendant l'hiver, le Père Guignas (1), qui avait accompagné les voyageurs, essaya de jeter les premières semences de l'évangile parmi les Sioux.

L'hiver de 1729 fut remarquable par sa sévérité et la quantité de neige qui tomba ; il rappelait l'hiver de 1709 ; mais, au Canada, il se montra beaucoup plus froid qu'il ne l'avait été en France.

Les rapports entre le Canada, le pays des Illinois (2) et la Louisiane étaient devenus plus fréquents, à mesure que les chasseurs et les traiteurs français s'avançaient plus nombreux dans l'intérieur du pays. Trois grandes routes étaient fréquentées. L'une partait du lac Erié, passait par un des affluents de l'Ohio, puis suivait cette rivière même. Une seconde commençait au fond du lac Michigan ; par la petite rivière de Chicagou, qui se jette dans ce lac, les voyageurs passaient, au moyen d'un portage, dans la rivière des Illinois, qui va se décharger dans le Mississipi, à quelques lieues plus haut que la cité de Saint-Louis. La troisième traversait la Grande-Baie, ou baie des

(1) Le Père Guignas, jésuite, historien de l'expédition, écrit : C'est dans cette noble occasion (à la Saint-Charles), qu'on vit couler le vin des Sioux, quoiqu'il n'y ait pas ici de plus belles vignes qu'en Canada.

(2) Le pays des Illinois embrassait les états actuels de l'Illinois, de l'Indiana, du Kentucky, du Tennessee, et quelques portions du Michigan.

Puants, remontait la petite rivière des Renards, et suivait ensuite le cours de la rivière Ouisconsin. Ces deux dernières passaient à travers un pays habité par une foule de nations remuantes, les Mascoutins, les Kikapous, les Malhomines, les Folles-Avoines, les Sakis, quelques tribus de Miamis et de Poutéouatamis. Mais le plus remuant de tous ces peuples étaient, sans contredit, les Outagamis ou Renards, qui avaient porté le trouble au Détroit, quelques années auparavant, et qu'on avait crus presque anéantis à cette époque. Ils avaient réparé leurs forces peu à peu ; ils s'étaient fortifiés par des alliances avec quelques nations voisines, et, du fond de la baie des Puants, ils se répandaient dans tout l'espace entre le lac Michigan et le Mississipi, continuant à se faire craindre par leurs vols et leurs brigandages. Unis avec les Kikapous et les Maskoutins, les Renards, depuis plusieurs années, faisaient une guerre ouverte aux nations sauvages alliées des Français ; ils surprenaient des détachements, enlevaient des traiteurs et des voyageurs canadiens ; ils allaient inquiéter les Français dans leurs habitations. On avait tenté de les détruire ; mais les mauvaises dispositions prises par ceux qui avaient été chargés de cette entreprise l'avaient toujours fait échouer. Enfin une bravade plus hardie de la part des Renards engagea M. de Beauharnois à recommencer plus sérieusement de prendre les moyens de les détruire.

Au mois d'octobre 1728, un parti de kikapous et de maskoutins fit prisonniers, sur le Mississipi, dix-sept français qui descendaient du fort Beauharnois chez les Illinois. Les sauvages délibérèrent d'abord s'ils brûleraient leurs captifs, ou s'ils les livreraient aux Renards, qui les demandaient. Cependant le Père Guignas, qui était du nombre des prisonniers, gagna tellement leur confiance, qu'il réussit à les détacher des Renards, et à les engager à demander la paix aux Français. Après cinq mois de captivité, il descendit avec quelques chefs kikapous et mascoutins au fort de Chartres (1), où commandait M. de Saint-Ange. La paix se conclut selon leurs désirs, et les prisonniers recouvrèrent leur liberté.

Affaiblis et déconcertés par cet arrangement, les Renards songèrent à se réfugier chez les Iroquois, amis des Anglais, en passant par le village des Ouiatanons. Mais les Kikapous et les

(1) Le fort de Chartres était à une demi-lieue au-dessous du village illinois de Kaskaskias. "Quatre lieues plus loin," dit Charlevoix, "il y a une grosse bourgade de français, presque tous canadiens, qui ont un jésuite pour curé."

Mascoutins pénétrèrent leurs desseins, et en donnèrent avis, dans tous les postes, aux Français de la Louisiane et du Canada. Cependant les illinois du village de Kaokias, au mois de mai 1730, donnèrent avis que les Renards avaient fait des prisonniers auprès du Rocher (1), sur la rivière des Illinois. Ces nouvelles engagèrent M. de Saint-Ange à se mettre en campagne. Quatre cents sauvages se joignirent à une centaine de français qu'il avait rassemblés. Cette petite armée se dirigea vers le Rocher, à une lieue duquel les Renards s'étaient arrêtés et venaient de bâtir un fort. Ils n'avaient pu continuer leur route vers le pays des Iroquois, car les Kikapous, les Mascoutins, et les Illinois du Rocher étaient maîtres des passages vers le nord-est.

Le dix-sept d'août, M. de Saint-Ange arriva à la vue de l'ennemi ; après avoir refoulé dans le fort un parti de chasseurs, il reconnut le lieu où ils s'étaient logés. C'était un petit bouquet de bois enfermé de pieux, situé sur une pente douce qui s'élevait du côté de l'ouest et du nord-ouest, le long d'une petite rivière ; leurs retraites étaient pratiquées dans la terre, comme la tanière des Renards dont ils portent le nom. Au bruit des premiers coups de fusils tirés par les Français, les Kikapous, les Mascoutins et les Illinois, qui, depuis un mois, attendaient du secours, accoururent au nombre de deux cents hommes. Ainsi renforcé, M. de Saint-Ange partagea son monde, de manière à bloquer les Renards, qui tentèrent plusieurs sorties inutiles. Il fallut ouvrir la tranchée, et chacun travaillait à se fortifier dans le poste qui lui avait été assigné. Le dix-neuf, les ennemis demandèrent à parlementer ; ils offrirent de livrer les esclaves qu'ils avaient autrefois enlevés sur les Illinois, et ils en rendirent même quelques-uns ; mais, comme ils ne cherchaient qu'à temporiser, de Saint-Ange recommença, dès le lendemain, à tirer sur eux. Pendant les jours suivants, il fut joint par cinquante ou soixante français et cinq cents sauvages, poutéouatamis et sakis, qu'avait amenés

(1) Le village du Rocher paraît avoir été situé dans le comté de Putnam, Illinois. Voici comme Charlevoix le décrit : " Une lieue au-dessus de la Charbonnière, on aperçoit par la droite un rocher tout rond extrêmement élevé, dont le sommet est une terrasse : on l'appelle le fort des Miamis, parce que ces sauvages y ont eu un village. Au bout d'une autre lieue, sur la gauche, on en voit un tout semblable, qu'on a nommé simplement le Rocher. C'est la pointe d'un platon, fort élevé, qui tourne l'espace de deux cents pas en suivant toujours le bord de la rivière. Il est partout à pic, et de loin on le prendrait pour une forteresse. Les Illinois y avaient fait autrefois un retranchement... Leur village est au pied de ce roc, dans une île."

A quinze lieues au-dessous, était un autre village illinois, nommé Pimitéouy ; entre les deux, était le lac Pimitéouy, aujourd'hui lac Péoria.

M. de Villiers, commandant de la rivière Saint-Joseph (1). M. de Noyelles arriva, d'un autre côté, avec deux cents miamis et dix français. Les Renards se défendaient bravement et habilement ; au moyen de présents, ils cherchèrent à gagner quelques-uns de leurs anciens alliés ; les Sakis traitaient sous main avec eux, leur fournissaient des munitions, et prenaient des mesures pour favoriser leur évasion. Les autres sauvages s'aperçurent des mouvements des Sakis, et ils étaient sur le point de donner sur eux, lorsque M. de Saint-Ange s'avança à la tête de cent français entre les deux partis pour rétablir l'ordre. Le siége durait plus longtemps qu'on ne l'avait prévu ; la famine régnait non-seulement chez les Renards, mais encore chez les Français et leurs alliés. Réduits à manger leurs carquois, une partie de ces derniers se rebutait ; deux cents illinois désertèrent le sept septembre. Heureusement, ce mauvais exemple ne fut point suivi par d'autres. Les Renards étaient pressés de plus en plus ; M. de Saint-Ange fit construire un fort qui allait les empêcher d'aller à la rivière pour s'approvisionner d'eau ; tout annonçait qu'il serait bientôt près de se rendre. Mais, le huit septembre, un orage violent, accompagné de tonnerre, et d'une pluie torrentielle, interrompit les travaux des Français. Cette journée fut suivie d'une nuit pluvieuse, noire et très-froide : les Renards en profitèrent pour sortir sans bruit de leur fort. Les cris des enfants les trahirent ; on s'aperçut qu'ils étaient en marche pour fuir. Dans l'obscurité profonde qui régnait, il était impossible de distinguer les amis d'avec les ennemis ; la nuit se passa toute entière dans l'incertitude. Cependant les Français et leurs alliés demeuraient sous les armes. Le lendemain, dès que le jour parut, les sauvages les plus frais et les plus vigoureux se mirent à la poursuite des Renards, qui ne pouvaient avancer très-vite, à cause de leurs embarras. Les femmes, les enfants et les vieillards marchaient à la tête ; les guerriers s'étaient placés derrière pour protéger leur retraite. En un instant, leurs rangs furent rompus, et ils s'enfuirent pêle-mêle ; plus de trois cents de leurs guerriers furent tués ou faits prisonniers ; un nombre considérable de femmes et d'enfants périrent dans la fuite, poursuivis par les illinois du Rocher, les Mascoutins et les

(1) La rivière Saint-Joseph a son embouchure vers le fond du lac Michigan, et vient du sud-est. C'était encore un des passages. Le Père de Charlevoix la remonta une vingtaine de lieues, jusqu'au grand village des Miamis ; de là, il fit le portage jusqu'à la rivière Théakiki (Rivière du Loup, aujourd'hui Kankakee), qu'il descendit jusqu'à son confluent avec la rivière des Illinois.

Kikapous. Cinquante ou soixante guerriers échappèrent seuls ; mais, sous différents prétextes, les Ouiatanons et les Sakis avaient réussi à faire sortir du fort un bon nombre de femmes et d'enfants qui échappèrent au massacre de leur nation.

Les Renards avaient perdu beaucoup de monde ; soixante-dix cabanes avaient été détruites ; la nation, disait-on, ne possédait plus que trente cabanes ; il ne restait que peu d'enfants et un petit nombre de femmes. Quelques années auparavant, la nation des Renards s'enorgueillissait du grand nombre d'enfants qu'elle possédait, et qui lui promettaient un avenir brillant. A ce propos, M. de Beauharnois écrivait à M. de Maurepas le dix-huit mai 1731 : « Voilà une nation humiliée de façon qu'elle ne troublera plus la terre. » Cependant, ce petit reste d'un peuple puissant suffisait pour donner de l'inquiétude aux nations sauvages des environs, qui paraissaient décidées à les détruire. En 1731, les Illinois attaquèrent de nouveau les Renards, retirés sur les bords du lac Marrameck. Plusieurs autres guerres furent dirigées contre eux, sans qu'on pût réussir à les réduire. Le dernier choc fut donné par les iroquois du lac des Deux-Montagnes et des hurons du Détroit. Invités par ces derniers, une cinquantaine d'iroquois chrétiens remontèrent jusqu'au Détroit, d'où ils partirent le dix-sept octobre 1732, avec soixante-quatorze guerriers hurons ; ils traversèrent la péninsule du Michigan, et s'arrêtèrent à Chicagou, où ils bâtirent un fort pour y laisser leurs malades. Ils se firent ensuite conduire par dix mascoutins jusques sur les bords du Ouisconsin, où s'étaient retirés les Renards. En arrivant sur le haut d'une colline, ils furent surpris d'apercevoir quatre ou cinq grandes cabanes au fond d'un vallon ; les Renards vinrent au-devant d'eux. Après avoir déchargés leurs fusils, les Iroquois et les Hurons s'élancèrent contre leurs ennemis, la hache à la main, et les forcèrent de prendre la fuite ; ils s'emparèrent du village, où ils massacrèrent un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants. L'attaque fut si furieuse, que les Renards eurent trois cents personnes tuées ou prises. Le petit nombre qui s'échappa se dispersa chez les nations voisines ; trente ou quarante hommes, et autant de femmes, allèrent se rendre à M. de Villiers, qui commandait alors à la baie des Puants. Celui-ci envoya à Québec deux de leurs chefs comme otages ; l'un d'eux, nommé Kiala, qui avait été le principal auteur de la trahison, fut envoyé à la Martinique ; sa femme, qui l'avait suivi à Québec, demeura à Lorette pendant quelque temps, et alla rejoindre son mari.

Cependant, les Renards ne pouvaient se résigner à demeurer tranquilles ; ils cherchèrent à se rapprocher des Sakis, qui avaient un fort au fond de la baie des Puants, et finirent par s'y réfugier. M. de Villiers arriva seul au poste de la baie des Puants, le seize de septembre ; à une demi-lieue de là, s'était arrêté M. de Repentigny, commandant de Michillimakinac, avec soixante français, deux cents sauvages, outaouais, malhomines et sauteurs. M. de Villiers lui avait ordonné de se tenir prêt à marcher aussitôt qu'il entendrait le signal donné par trois coups de fusils. Arrivé au fort français, M. de Villiers envoya chercher les chefs sakis, auxquels il expliqua que le gouverneur général avait accordé la vie au reste de la nation des Renards réfugiés parmi eux, mais à condition qu'ils se rendraient à Montréal ; il leur déclara que s'ils ne les lui renvoyaient à une certaine heure, il irait les chercher lui-même. Le temps marqué étant expiré, sans que les Renards parussent, M. de Villiers, auquel M. de Repentigny s'était joint, prit le parti de se rendre au fort des Sakis avec quelques français, pour demander qu'on lui livrât les Renards. Entraîné par son courage, et sans consulter les règles de la prudence, car il n'avait que neuf français avec lui, il se mit en devoir d'arracher la barrière ; il espérait, sans doute, que sa hardiesse en imposerait aux Sakis. Quelques chefs lui dirent de se retirer, que leurs jeunes gens n'avaient plus d'esprit, et que s'il en faisait davantage, il était mort ; mais rien ne l'arrêta. Dans le moment, un coup de fusil, tiré par un saki, renversa le fils de M. de Villiers à ses côtés ; le père déchargea son fusil sur le premier qui se présenta ; une décharge générale de mousquetterie partit du fort. M. de Villiers (1) tomba mort, et plusieurs français furent blessés. M. de Repentigny, qui gardait les avenues du côté du bois, étant accouru, fut tué, ainsi que le sieur du Plessis et six autres français.

Trois jours après cette action, les Sakis abandonnèrent leur fort pendant la nuit. Le sieur de Villiers, fils, rassembla aussitôt les français, les outaouais, les malhomines et les sauteurs qui se trouvaient dans ce moment à la baie des Puants ; il poursuivit les Sakis, et les joignit à huit lieues du poste ; il les attaqua, en tua et en blessa plusieurs, dans une action opiniâtre, où plusieurs des siens furent tués ou blessés.

Après avoir erré quelque temps, et avoir inutilement de-

(1) Le sieur Coulon de Villiers laissait une veuve avec dix enfants, dont plusieurs étaient déjà au service.

mandé un asile aux Sioux et Ayohouais (1), les Sakis et leurs mauvais génies, les Renards, traversèrent le Mississipi, et s'arrêtèrent à Wapsinikon, près de la rivière aux Bœufs (2), à l'endroit où, en 1728, le Père Guignas et ses compagnons avaient été pris. Les Sakis se repentaient de la mauvaise affaire dans laquelle ils s'étaient engagés ; ils l'attribuaient entièrement aux Renards, dont ils voulaient se séparer.

M. de Noyelles partit de Montréal au mois d'août 1734, avec quatre-vingts français et environ cent trente sauvages domiciliés, pour avoir raison des Sakis et des Renards. Sur sa route, il prit, tant au Détroit qu'aux Ouiatanons, environ cent hurons et poutéouatamis. Après sept mois de marche, il arriva près du Moingona, ou rivière des Moines, où les guerriers sakis et renards se présentèrent au nombre de deux cent cinquante. Après une légère escarmouche, ils se retirèrent à un fort que les femmes et les enfants étaient occupés à construire. M. de Noyelles n'avait plus que deux cent quarante hommes, car les Hurons et les Iroquois l'avaient abandonné aux Ouiatanons, pour attaquer les sakis de la rivière Saint-Joseph. S'apercevant d'ailleurs que les ennemis étaient plus nombreux et mieux fortifiés qu'il ne l'avait cru, il eut recours à la conciliation, et obtint d'eux la promesse qu'ils se sépareraient des Renards, et qu'ils reviendraient à la baie, allumer le feu qu'ils avaient abandonné.

Cette expédition n'avait pas été aussi satisfaisante qu'on l'avait espérée. Un jésuite, le Père LeBoulanger, en donna les raisons au ministre dans une lettre écrite en 1736. « On a trompé la cour en lui faisant entendre que les Renards étaient détruits. 1° On a fait du côté du Canada plus de dépenses qu'il n'en fallait pour détruire les Renards ; mais on les a trop ménagés, et ces ménagements n'ont servi qu'à augmenter les dépenses, et à rendre cette nation plus insolente. 2° Pour réussir, il faudrait réunir les nations des deux colonies, du Canada et de la Louisiane. 3° Il ne faut rien cacher aux sauvages. Si les Iroquois avaient su qu'on voulait pardonner aux Sakis, ils n'auraient pas marché, ou ils n'auraient pas été cause d'une division comme celle qui a fait manquer l'entreprise de M. de Noyelles. 4° Les soldats ne sont nullement propres à une marche de six mois par terre. Incapables de se nourrir, ils sont à charge aux sauvages, ce qui donne lieu à des plaintes. Il ne faut, pour de telles expéditions, que des canadiens, accoutumés à ces sortes de courses. »

(1) Les Ayohouais habitaient une partie du territoire qui forme aujourd'hui l'état d'Iowa.

(2) Buffalo Creek. Jones County Town.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

Naufrage de l'*Eléphant*—Arrivée de Mgr. Dosquet et de l'abbé de LaTour—Difficultés au sujet des cures fixes—Mgr. Dosquet repasse en France—Démission de Mgr. de Mornay—Mgr. Dosquet revient en Canada—Fort de la pointe à la Chevelure—Rapports fréquents entre certains particuliers du Canada et de la Nouvelle-York—L'esclavage en Canada—Ravages de la petite vérole—Sarrasin, sa mort—Ce que fait M. Hocquart pour le soulagement des classes ouvrières et le développement des ressources du pays—Mines du Canada—Forges de Saint-Maurice—Exportation de bois, de résines et autres productions—M. de Beauharnois travaille à répandre l'instruction dans le pays.

M. de Mornay, après la mort de Monseigneur de Saint-Valier, n'avait pas cru devoir renouveler l'offre de sa démission, lorsqu'on lui fit connaître que la première était nulle. Mais, comme à cause de son grand âge et de ses infirmités, il ne pouvait se rendre dans son diocèse, le roi lui fit nommer, pour coadjuteur, M. Dosquet, qui fut sacré sous le titre d'évêque de Samos, *in partibus infidelium*. Il avait déjà passé quelques années dans la colonie, n'étant que simple prêtre. Il s'embarqua en 1729, pour passer au Canada, avec les pouvoirs nécessaires pour le gouvernement du diocèse (1). M. Dosquet s'était embarqué sur l'*Eléphant*, vaisseau du roi, commandé par M. de Vaudreuil, un des enfants du feu gouverneur général. Les vaisseaux du roi n'étaient pas heureux ; le premier septembre, l'*Eléphant* donna sur une roche près du cap Brûlé, à une douzaine de lieues de Québec, et sombra après qu'on eût débarqué les passagers. Personne ne se noya ; mais l'évêque, ainsi que les officiers et les marchands de Québec, essuyèrent de grandes pertes par ce naufrage. Mgr. Dosquet était accompagné de l'abbé de LaTour (2), nommé doyen du chapitre de Québec. Quoique l'évêque de Samos dût connaître le Canada, puisqu'il avait passé quelques années au séminaire de Québec,

(1) *Lettre de* M. de Maurepas *à messieurs de Beauharnois et Hocquart.*

(2) L'abbé de LaTour était un homme très instruit ; il a écrit les mémoires de la vie de Mgr. de Laval, et une foule d'ouvrages sur la liturgie, sur la morale, sur la théologie. L'abbé Migne a réuni les œuvres de M. de LaTour, et les a publiées en sept gros volumes in-quarto. En repassant en France, M. de LaTour avait avec lui les annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu de Québec, et les fit imprimer à Montauban.

lorsqu'il n'était encore que prêtre, il y trouva des difficultés sur lesquelles il n'avait point compté.

Depuis longtemps, les autorités de la mère patrie travaillaient à établir des cures fixes ; Messeigneurs de Laval et de Saint-Valier, qui y voyaient des embarras, avaient toujours évité de se rendre aux demandes du roi et des ministres à ce sujet ; après la mort de M. de Saint-Valier, les chanoines n'y virent pas les mêmes obstacles, et nommèrent des curés fixes dans plusieurs paroisses.

En arrivant, Mgr. Dosquet désapprouva hautement les procédés du chapitre, qui, selon lui, n'avait pas le droit de rien changer dans les us et coutumes du diocèse, mais qui devait maintenir les choses dans l'état où elles se trouvaient. Les membres canadiens du Chapitre se plaignaient, de leur côté, de ce qu'on envoyait toujours des prêtres français pour remplir les hautes dignités du Chapitre, tandis que les enfants du pays étaient relégués dans les charges inférieures. Plusieurs de ces derniers, instruits en France, auraient été très-capables de remplir ces postes élevés. Les nouveaux arrivés disaient que les prêtres canadiens voulaient être les maîtres au séminaire et dans le chapitre ; qu'ils montraient un esprit indocile et indépendant, qui empêchait le nouvel évêque de proposer certaines réformes nécessaires. Toutefois il ordonna aux curés, fixés par le chapitre, d'envoyer leurs démissions pures et simples ; ils le firent, mais ces procédés causèrent du mécontentement et de l'agitation. Aux reproches que le ministre adressa à ce sujet à l'évêque, celui-ci répondit : «Sur environ cent paroisses qui composaient le diocèse de Québec, il n'y en avait que vingt qui fussent alors remplies par des curés en titre, et encore aux environs de Québec. Que cette conduite avait été tenue dans toutes les églises naissantes, et qu'on ne pouvait faire autrement au Canada, puisqu'il y avait des missions qui s'étendaient sur une longueur de douze ou quinze lieues. Il serait dur, » ajoutait-il, « qu'un ecclésiastique qui a desservi une mission pénible où il a essuyé beaucoup de fatigues, n'en pût être déplacé pour un poste supérieur. Il y a des arrangements et des changements convenables à faire dans le besoin, soit à l'égard du curé, soit à l'égard des paroissiens. Enfin la nécessité d'envoyer dans des paroisses de jeunes gens au sortir du séminaire, sans avoir eu le temps de les éprouver, fait qu'on ne peut... leur confier une paroisse d'une manière irrévocable ; il est donc de l'honneur du clergé, du bien des âmes et du gouvernement du diocèse, qu'un évêque puisse

disposer des sujets selon les vues que la Providence lui suggère. Il y a eu des ordres de la cour portant permission de fixer toutes les cures ; mais cela n'a pas eu de suite. Feu M. de Saint-Valier fit venir des ordres contraires ; il en a fixé lui-même, et le peu qu'il a fixé, il l'a remis à son ancien état, à la mort du premier titulaire. »

Monsieur Dosquet se plaignait aussi de l'état où se trouvait la communauté des religieuses de l'Hôpital-Général. Une certaine division continuait d'y régner ; elle était née des troubles qui avaient eu lieu après la mort de Mgr. de Saint-Valier. L'évêque de Samos, qui s'en affligeait, écrivit à M. de Maurepas pour s'en plaindre ; le secrétaire d'état fit des réprimandes à M. de Beauharnois, accusé de n'avoir pas travaillé assez fortement à les faire disparaître. Le gouverneur se hâta d'informer le ministre, qu'il y avait exagération évidente dans les plaintes formulées par l'évêque. « Le très-grand désordre dont vous avez été informé se réduit à quelques tracasseries assez communes dans les communautés de filles ; elles ont, d'ailleurs, une conduite régulière, et elles ont continué leurs attentions charitables pour les invalides et les insensés renfermés dans leur maison. »

De leur côté, messieurs de Beauharnois et Hocquart (1) reprochaient à M Dosquet d'avoir nommé, sans leur participation, un supérieur à l'Hôpital-Général de Montréal, renouvelé les ordonnances des évêques ses prédécesseurs, au sujet de la vente des boissons enivrantes. Mgr. de Samos s'apercevait qu'il serait gêné dans l'exercice de ses fonctions épiscopales ; aussi, en 1732, il passa en France pour exposer sa situation aux autorités. Sur ses remontrances, le ministre avait déjà pressé M. de Mornay d'aller résider dans son diocèse, et d'y administrer lui-même les affaires ecclésiastiques ; mais le vieil évêque préféra se décharger de toute administration. Le douze septembre 1733, il se démit purement et simplement de son évêché de Québec, en faveur de M. Dosquet. Celui-ci, jouissant maintenant d'une pleine autorité pour conduire les affaires ecclésiastiques, promit à M. de Maurepas qu'il écrirait une lettre circulaire aux curés et missionnaires de son diocèse, afin de leur expliquer que, par son mandement sur la traite de l'eau-de-vie, mandement au sujet duquel s'étaient élevées beaucoup de plaintes, il n'avait entendu se réserver que le cas de péché mortel, et non la vente ordinaire. Monsieur Dosquet

(1) *Lettre de* MM. de Beauharnois et Hocquart, 10 *octobre* 1731.

rentra dans son diocèse en 1734. Il paraît n'avoir pu s'accoutumer au climat du Canada ; il retourna en France en 1735 (1), et, après plusieurs années passées tantôt à Rome, tantôt à Paris, il donna sa démission le vingt-cinq juin 1739. Après avoir résigné son siége, il continua de résider en France, où il mourut en 1777, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Le gouverneur continuait à se fortifier contre les anciens ennemis du Canada, les Anglais et les Iroquois. Déjà il avait chargé M. de LaCorne d'examiner la position la plus favorable pour maintenir la domination française sur le lac Champlain. Dans l'année 1731, le sieur de LaFresnière, officier actif et vigilant, fut envoyé, avec un détachement de soldats et d'ouvriers, pour construire un fort de pieux à la pointe à la Chevelure, située dans une partie resserrée du lac. La pointe à la Chevelure forme un petit détroit entre le lac Champlain et le Grand-Marais, qui a quatorze arpents de largeur, et se termine au Petit-Saut, où la rivière du Chicot tombe en cascades. Sur les bords de cette dernière rivière, les Anglais bâtirent un fort en 1709 (2), et construisirent des bateaux pour porter leur armée au Canada. De l'endroit où était le fort, il y a quatre lieues de portage pour arriver à la rivière d'Orange (Hudson). A trois ou quatre lieues de la pointe à la Chevelure, est situé à main droite, en allant à la Nouvelle-York, le lac, alors nommé du Saint-Sacrement, au bout duquel était un portage, par lequel on se rendait à la rivière d'Orange ; c'était le plus court chemin pour aller chez les Agniers. « Maîtres de la pointe à la Chevelure, » écrivait M. Hocquart, « nous barrons le chemin aux Anglais, et nous sommes en état de tomber sur eux, lorsqu'ils y penserons le moins. Si les Anglais nous prévenaient pour s'établir, ils auraient l'avantage de nous empêcher de nous montrer dans le lac Champlain... au lieu qu'étant maîtres de ce poste, nous pouvons les harceler avec de petits partis, comme nous l'avons fait ci-devant, depuis 1689 jusqu'en 1699. »

A l'intérieur de la colonie, l'on s'occupait aussi de se fortifier. M. de Beauharnois, en effet, engageait les habitants à se réunir dans des villages, autour desquels ils construisaient une enceinte de pieux, en cas de quelque attaque subite. Il y avait, cependant, entre la Nouvelle-York et Montréal, des

(1) Dans le vaisseau du roi le *Rubis*, commandé par M. de l'Estandière. Il était accompagné de deux ecclésiastiques, MM. Boulanger et Gosselin.

(2) Fort Dummer.

relations fréquentes ; M. Dupuy se plaignait, en 1729, qu'on avait permis à un certain nombre d'anglais de se fixer à Montréal, ce qui pouvait être la source de bien des dangers, dans le cas où la guerre s'élèverait entre les deux colonies. De jeunes canadiens voyageaient presque continuellement entre Montréal et Albany pour faire le commerce, malgré les défenses et les amendes. Selon M. Hoquart, « les amendes accordées aux dénonciateurs contre ceux qui traitaient avec les étrangers, ne produisaient point d'effet, car le goût du commerce étranger, et les liens de parenté empêchaient que personne ne voulût faire ces dénonciations. » Parmi les étrangers venus de New-York, était le sieur Lydius, qui était devenu catholique et avait épousé une française du Canada. M. Hoquart le regardait comme un fort honnête homme, et désirait même l'employer comme interprète parmi les Iroquois, qui lui étaient attachés. L'on craignait que tous ces anglais ne fussent venus au Canada que pour y former des liaisons, au moyen desquels ils espéraient pouvoir gagner les sauvages, et les engager à retourner dans leur pays.

Sur la fin de l'été de 1732, trois anglais, munis d'un passeport du commandant d'Albany, se présentèrent à Montréal ; ils demandaient qu'on leur livrât un esclave noir, qui, ayant fui de chez son maître, s'était réfugié à Québec. M. de Beauharnois leur répondit que cet homme était libre de retourner avec eux, s'il le voulait ; mais que le droit d'asile lui était acquis du moment qu'il mettait le pied sur les terres du roi de France, et qu'on ne pouvait le contraindre de retourner. Par cette réponse du gouverneur, on voit que l'esclavage se pratiquait dans la colonie sur un pied restreint, quoiqu'il n'y eût rien de bien défini sur cette matière (1). Après la guerre des Renards, quelques-uns d'entre les prisonniers de cette nation furent réduits à l'esclavage. Ce fut une noire (2), esclave de Madame de Francheville, qui, en avril 1734, causa le grand incendie qui dévasta une partie de la ville de Montréal. Cependant, on voit qu'il y avait fort peu d'esclaves au Canada, et que la servitude y était beaucoup moins sévère que dans les provinces anglaises.

En 1732, un sauvage du lac des Deux-Montagnes, qui avait été dans la Nouvelle-Angleterre, en rapporta la petite vérole, qui se répandit dans la colonie, et y fit de grands ravages pen-

(1) On voit, par les registres, que leurs maîtres les instruisaient des vérités de la religion chrétienne, et les faisaient baptiser.

(2) Cette négresse, née en Portugal, avait été achetée par M. de Francheville, dans la Nouvelle-Angleterre. Elle fut soumise à la question ordinaire et extraordinaire. On voulait lui faire avouer son crime.

dant près d'une année. Neuf cents personnes en moururent dans le seul gouvernement de Montréal, et presque autant dans le reste du pays. Le nombre des malades fut si grand, qu'il s'en trouva plus de deux mille, dans le temps, à Québec, tant à l'Hôtel-Dieu que chez les particuliers. Les religieuses hospitalières des trois villes se dévouèrent avec une charité sans bornes au soulagement des malades ; ce fut le témoignage que leur rendit M. Hocquart. Les sieurs Sarrasin, médecin, Berthier et Benoist, chirurgiens entretenus par le roi, remplirent leurs devoirs à la satisfaction générale. Plusieurs fois, déjà, cette terrible maladie avait porté le deuil dans toutes les parties du pays, et elle y avait presque toujours été apportée de la Nouvelle-Angleterre. Plusieurs personnes marquantes de la colonie moururent dans cette année ; de ce nombre furent messieurs de la Chassagne, gouverneur de Montréal, Boullard, curé de Québec et ancien grand vicaire. L'année suivante, le pays perdit un homme remarquable par sa science, ses talents, et sa renommée. M. Sarrasin mourut le huit septembre 1734, âgé de 70 ans ; il était venu au Canada en 1687, comme chirurgien des troupes. Ses bonnes qualités, ses mœurs irréprochables le firent aimer ; il s'établit dans les environs de Québec, où vivent encore ses descendants. La disette de blé, qui affligeait le Canada, et la suspension des travaux, causée par la petite vérole, avaient achevé d'épuiser les modiques ressources dont jouissait le sieur de la Chassagne. Il servait depuis quarante ans dans la colonie, où il avait épousé une sœur du baron de Longueuil.

Cette année fut aussi pénible pour les ouvriers et les journaliers de Québec ; M. Hocquart, afin de les arracher à la misère, crut devoir leur procurer du travail ; il en envoya cinquante ou soixante à Montréal, qui furent occupés au déblai et remblai des terres pour les fortifications de la ville. A peu près le même nombre furent employés à Québec pour former le commencement d'une digue dans la rivière Saint-Charles, près du palais de l'intendant. Cet ouvrage était alors considéré comme avantageux pour le commerce, pour la sûreté des bâtiments, et pour l'agrandissement de la ville dans cette partie. Composée de grosses roches et de cailloux ramassés dans le lit de la rivière, cette digue (1) pouvait mettre à l'abri des vents de nord-est cent bâtiments, qui s'y trouvaient sur un lit de sable. Ainsi pou-

(1) Cette digue était encore visible il y a une trentaine d'années. Elle a été renfermée dans le quai du Palais.

vaient être protégés les bâtiments du pays qui hivernaient à l'entrée de la rivière Saint-Charles. Depuis quelques années, plusieurs avaient été construits à Québec ; dix furent bâtis en 1732, de quarante à cent tonneaux, et pareil nombre en 1733, d'un tonnage un peu moindre. Au moyen de ces bâtiments, la communication avec Montréal devenait plus facile. Mais déjà, l'on avait cherché à établir d'autres voies de communication entre les deux villes. En 1733, M. la Nouillière de Boisclerc, grand-voyer, traçait un chemin le long du lac Saint-Pierre, en suivant un côteau ; dans l'automne il ne restait plus que quelques souches dans l'étendue de deux lieues, depuis la rivière du Loup jusqu'à celle de Maskinongé, à dix lieues des Trois-Rivières. L'ouvrage ne put être terminé cette année, parce qu'une partie des habitants de ce quartier avaient été obligés de le quitter pour aller chercher leur subsistance ailleurs ; car, en 1733, ils n'avaient pas recueilli de quoi vivre jusqu'à la récolte suivante. Le nouveau chemin engagea un grand nombre d'habitants à s'y fixer auprès, et ce canton de la colonie, qui semblait abandonné, fut établi en peu d'années (1). L'année suivante, M. de Boisclerc remontait en voiture de Québec à Montréal ; c'était pour la première fois qu'on essayait de parcourir cette distance par terre. Ainsi, peu à peu, les différentes parties du pays, surtout depuis le bas de l'île d'Orléans jusqu'au-dessus de Montréal, se rattachaient les unes aux autres.

M. Hocquart profitait de la paix pour procurer le développement des ressources du Canada ; il faisait surtout examiner les différents endroits où l'on avait découvert des indices de quelques mines ; aussi, de plusieurs parties du pays arrivaient des nouvelles de la découverte de plomb, de fer, ou de cuivre. En 1734, on parlait beaucoup d'une mine de plomb, située sur la rivière des Outaouais, au-dessus du portage des Chats. Dans la baie de Chagouamigon, on avait trouvé une mine de cuivre, et, en 1735, M. de LaRonde (2) construisait au saut Sainte-Marie un petit bâtiment pour aller y travailler. Depuis longtemps, l'on s'était assuré que les terres, aux environs des Trois-Rivières, renfermaient beaucoup de minerai de fer.

En 1730, le sieur François Poulin de Francheville, propriétaire de la seigneurie de Saint-Maurice, représentait au roi que,

(1) *Archives de la Marine*, 1733.

(2) M. de LaRonde écrivait à M. de Maurepas : " Le climat est fort doux, étant par le 46° degré de latitude. Mon dessein serait en partant du saut Sainte-Marie, d'aller à une rivière auprès de Matchedache, où il y a de l'eau suffisamment pour le bâtiment que je ferai bâtir.

dans sa seigneurie et aux environs, il y avait des mines de fer fort abondantes, dont l'exploitation procurerait un avantage considérable à la colonie de la Nouvelle-France... qu'il désirait faire ouvrir, fouiller, et approfondir ces mines à ses frais et dépens, si sa majesté voulait en accorder le privilége à lui et à ses successeurs pendant vingt années consécutives, etc. Le roi consentit à accorder la demande du sieur de Francheville, et lui fit même remise du dixième appartenant à la couronne. Le sieur de Francheville s'obligeait de mettre les forges en opération dans l'espace de deux ans ; mais il mourut avant même d'avoir commencé les travaux d'exploitation. Sa veuve remit au roi le privilége accordé à son mari, et le conseil d'état donna un arrêt, en date du deux avril 1737, permettant aux sieurs Cugnet, Taschereau, Olivier de Vezain, maître de forges, Simonet et Gamelin, de faire l'ouverture des mines de fer. Le privilége devait durer vingt ans, à dater du jour où le feu serait allumé dans le fourneau. A la fin de juin 1736, M. Hocquart y était monté dans la vue de déterminer les endroits les plus convenables pour l'emplacement des chaussées et de la forge ; dans l'automne de la même année, les travaux d'installement avaient été commencés.

Les sieurs Forster, père et fils, mineurs allemands, que le roi, en 1739, avait envoyés à Québec, sur la demande de M. Hocquart, firent un rapport sur les mines du Canada. Au lac Supérieur, ils avaient trouvé plusieurs mines de cuivre ; au lac Nipissingue, ils avaient vu cinq ou six filons magnifiques du même métal ; ils avaient aussi reconnu l'existence du cuivre à la Roche-Capitaine et aux Chaudières, sur la rivière des Outaouais. A la baie Saint-Paul, ils signalèrent six belles veines de plomb et d'argent. Ainsi, de tous les côtés, se présentaient des richesses minérales qui promettaient au Canada un avenir assez brillant.

Le douze octobre 1737, M. Hocquart annonçait au secrétaire d'état que le nouvel établissement des forges de fer était dans sa perfection ; que le fourneau serait allumé le quinze du même mois, et que les harnais de la forge seraient bientôt prêts à faire du fer.

En 1739, une seconde forge fut bâtie près de la première. Cette addition avait été faite sur les représentations du sieur de Léry. Il avait fait remarquer à M. Hocquart qu'on avait bâti une maison trop belle pour les employés des forges ; qu'une seule forge ne suffirait point pour employer leurs hommes. Les associés en construisirent une seconde, qui les mit en

état de fabriquer six cent mille livres de fer par année. Comme la mine et le bois étaient en abondance dans le voisinage des forges, les dépenses journalières ne s'élevaient guères au-dessus de cent vinq-cinq francs par jour, tandis que les revenus étaient considérables, car ils vendaient le fer de vingt à vingt-un francs les cent livres.

Vers le temps où s'établissaient les forges des Trois-Rivières, M. le Page de Sainte-Claire, prêtre, avait aussi commencé un établissement du même genre dans sa seigneurie de Terrebonne. Ses travaux étaient déjà avancés lorsque M. Hocquart, qui craignait que deux établissements du même genre ne pussent se soutenir, lui fit défendre de continuer. Malgré l'intervention du gouverneur en sa faveur, M. le Page dut abandonner son projet. Cependant, pour l'indemniser des frais qu'il avait encourus, on accepta ses propositions de fournir trois cents bordages de chêne blanc, coupés et sciés dans sa seigneurie.

M. Hocquart ne négligeait aucune occasion de faire valoir les produits du pays, et surtout les bois. Ainsi, en 1735, il fit embarquer, sur le vaisseau du roi, trois cent cinquante livres de térebentine, quatre cents barils de goudron fournis par les habitants de la baie Saint-Paul, de la Rivière-Ouelle, et de Chambly. On mit, sur le même vaisseau, cinq mille planches, et deux cent soixante bordages de pin et d'épinette, pour les chantiers de la marine royale, à Rochefort.

Pour engager les gens de la campagne à cultiver le tabac, il commença à leur en donner l'exemple ; il fit des essais à Chambly, à Beauport, et sur une partie du terrain du Palais. Il en récolta trente mille pieds, qui produisirent des feuilles de trente pouces de longueur, sur vingt pouces de largeur. Pour faire connaître les productions du Canada, il envoyait en France les plantes et les différents objets qui avaient quelque utilité ; ainsi, en 1739, il faisait passer, à Rochefort, un petit ballot contenant un herbier, formé par le sieur Gosselin, prêtre et chanoine ; une caisse de plantes, recueillies par le sieur LaCroix, médecin ; différentes espèces de graines, un quart rempli de trois espèces de gland, venant de chênes blancs, gris, et rouges ; de trois sortes de noix, amères, tendres, et dures ; une autre caisse renfermant de la mine de cuivre du lac Supérieur, du plomb de la baie Saint-Paul ; de morceaux de colle de chair et de poisson.

De son côté, M. de Beauharnois s'efforçait d'engager les jeunes gens à s'instruire, et, quand il le pouvait, cherchait à

leur en procurer les moyens. Il engagea M. LeVerrier à donner publiquement des leçons de droit, pendant l'espace de quelques années ; mais les sieurs Varin et Foucault furent les seuls à y assister régulièrement. Cette apathie des Canadiens suggérait les réflexions suivantes à M. de Beauharnois : « En général, » écrivait-il, « les jeunes gens sont peu portés à aucun genre d'application sérieuse et sédentaire, et le peu de ressource que les emplois de judicature donnent aux juges, ne peut exciter aisément leur émulation. La plupart préfèrent les voyages et le commerce, qui leur donnent, à tous, les moyens de vivre. Il n'est pas étonnant que les jeunes gens des îles recherchent les places vacantes de conseillers, parce que non-seulement leurs mœurs sont différentes de celles des Canadiens, mais qu'étant nés avec de la fortune, ils n'ambitionnent que des honneurs. L'indigène domine en Canada ; on cherche à s'en tirer, et à se procurer un peu d'aisance. »

C'est cet état de gêne qui les jetait dans ces voyages de découverte au milieu des tribus féroces qui les rendait propres aux expéditions militaires. D'ailleurs, comme les familles étaient fort nombreuses (1), chacun devait se préparer un avenir un peu plus riant.

M de Beauharnois se trouvait parfois embarrassé pour répandre l'instruction dans les campagnes ; car, outre une certaine apathie de la part des jeunes gens, produite par leur esprit d'indépendance, il n'était pas toujours aisé de trouver des instituteurs convenables... Pour subvenir à ce défaut de maîtres, en 1737, les frères Denis et Pacifique, des écoles chrétiennes, passèrent, au Canada, en qualité de députés de leur supérieur général, avec les frères hospitaliers de Montréal, un acte d'association et d'union Par cet acte, les frères hospitaliers convenaient de ne former plus, à l'avenir, qu'un seul et même corps avec les frères des écoles chrétiennes. Le frère Denis repassa en France pour obtenir l'approbation de son supérieur, et solliciter des lettres patentes qui confirment l'acte d'union. Les frères hospitaliers n'avaient plus de sujets, mais ils espéraient que l'hôpital se soutiendrait au moyen de l'union projetée ; toutefois, ce projet dût être abandonné un peu plus tard.

Il était bien important pour la colonie qu'on fît valoir les ressources, et qu'on les multipliât, car, depuis plusieurs années, la valeur des importations dépassait celle des exporta-

(1) M. de Repentigny, mort en 1737, était l'aîné de vingt-deux garçons.

tions, et, si l'argent ne disparaissait pas entièrement, c'était parce que le roi en distribuait aux soldats, aux officiers, et aux employés. Cette distribution servait à combler les vides, et répandait des espèces monnayées dans le pays. Cependant, malgré cette aide reçue de France, un découvert, commencé avant 1717, continuait d'année en année, et, parfois, s'augmentait plus considérablement. Pour le faire disparaître, quelques sommes additionnelles étaient, de temps en temps, accordées par le roi. Mais, en 1727, M. Dupuy se plaignait que, sur l'exercice de 1728, on n'aurait rien à retirer des lettres de change que M. DeSelles, trésorier, devait rencontrer à Paris, car les sommes reçues pour ces lettres avaient été employées dans l'exercice de 1727, et il n'était rien demeuré pour les besoins des années suivantes.

Le directeur général du domaine prélevait des droits d'entrée sur les vins, les eaux-de-vie, les guildives, quelques légers droits de sortie ; il recevait les lods et ventes, et le produit des traites de Tadoussac. Après avoir payé les dépenses de gestion, il donnait le reste au trésorier général de la marine, à Québec, qui était chargé de pourvoir à une partie des dépenses.

CHAPITRE TRENTIÈME

Rapports des nations sauvages avec M. de Beauharnois—Mgr. de Lauberivière évêque de Québec ; sa mort—Condoléance des Iroquois—Tentative infructueuse pour rapprocher du centre de la colonie les hurons du Détroit—Mgr. de Pontbriand évêque de Québec—Dispositions des sauvages de l'ouest—Maison de commerce des demoiselles Desauniers, source de soupçons contre les missionnaires—Sauvages du lac des Deux-Montagnes—Renouvellement de la guerre avec l'Angleterre—Expédition de Duvivier du côté de l'Acadie—Précautions que prend M. de Beauharnois—Etat civil et religieux de la colonie.

Un nouveau champ venait de s'ouvrir pour les courses militaires. M. de Beauharnois tâchait de maintenir la paix parmi les tribus du sud-est ; au contraire, les Iroquois craignaient de laisser engourdir leurs bras dans une paix prolongée. Les Chicasas et les Chérokis (1), qui habitaient vers le sud, étaient considérés comme les amis des Anglais ; ils venaient de conduire quelques traiteurs anglais sur les bords de l'Ohio, et essayaient d'y fonder un établissement ; ce projet avait alarmé les Iroquois, qui craignaient de perdre, de ce côté, une partie du profit de la traite.

En 1738, les Onnontagués vinrent offrir des colliers à M. de Beauharnois, à l'occasion de la mort de son frère ; puis, par une branche de porcelaine, ils lui dirent : « Mon père, dans le temps que nous fîmes la paix avec toutes les nations du côté du soleil couchant, notre père nous dit : Mes enfants, ne touchez point du tout à ce côté-là, parce que c'est là qu'habitent mes véritables enfants ; mais, comme je sais que vous autres, Iroquois, ne pouvez demeurer en repos, ni vous passer de guerre, et que j'ai appris que bien loin, au sud, il y a une nation inconnue, dont les hommes ont la tête platte, voilà un casse-tête dont je vous fais présent pour aller vous divertir chez eux. » Munis de ce consentement du gouverneur général, et assurés qu'ils ne l'offenseraient pas en portant la guerre

(1) Les Chérokis et les Chicasas étaient connus sous le nom de Têtes-Plattes. Les Chicasas occupaient une grande partie des états actuels du Kentucky et du Tennessée ; les Chérokis, leurs voisins, occupaient le haut de la vallée du Tennessée. Au midi du pays des Chicasas, étaient les terres des Chactas, qui s'étendaient sur la rive orientale du Mississipi.

contre les Chérokis et les Chicasas, les Iroquois, par petites bandes, allaient attaquer ces peuples pour ne pas perdre l'habitude de faire la guerre.

En 1737, messieurs de Beauharnois et Hocquart suppliaient le roi de ne pas laisser plus longtemps la colonie sans évêques, parce que l'absence prolongée de l'ordinaire nuisait aux intérêts spirituels et matériels de tout le pays. « Il y a actuellement, » disaient-ils, « dans le séminaire de Québec, ou dans les communautés religieuses, une vingtaine de sujets qui pourraient être ordonnés, et qui seraient utilement employés dans les différentes paroisses de la colonie qui manquent de prêtres. Cet inconvénient en attire un autre bien dommageable à l'accroissement de la colonie, en ce que les nouveaux habitants qui se trouvent dans les seigneuries où il n'y a point de missionnaires, diffèrent à s'établir sur les terres concédées, et que quelques-uns des anciens, déjà établis, n'y tiennent point feu et lieu, par la raison que les uns et les autres sont privés de secours spirituels. Si monsieur l'évêque ne revient pas, nous espérons que sa majesté aura choisi un ecclésiastique pour le remplacer, qui concourra avec nous au bien général de la colonie. » Mgr. Dosquet, dont la santé était toujours chancelante, hésita longtemps; enfin, il donna sa démission le vingt-cinq juin 1739. Depuis 1735, il n'était point revenu dans son diocèse, qui avait été gouverné par ses grands vicaires, messieurs de Lotbinière et de Miniac. M. François Louis Pourroy de Lauberivière fut choisi pour lui succéder. Natif d'Attigny, en Champagne, M. de Lauberivière n'avait encore que vingt-huit ans, mais il était distingué par ses vertus et ses talents. Le pape Clément XII confirma ce choix le vingt juillet de la même année. Les bulles arrivèrent à Paris en novembre, et M. de Lauberivière fut sacré évêque le vingt-un décembre, par monseigneur de Mornay, ancien évêque de Québec. M. Hazeur de Lorme, qui avait reçu une procuration à cet effet, prit possession du siége épiscopal, au nom du nouvel évêque, le vingt juin 1740. Comme Mgr. de Lauberivière comprenait que sa présence était nécessaire dans un diocèse privé depuis plusieurs années de son premier pasteur, il se hâta de faire ses préparatifs pour le départ, et s'embarqua, en 1740, sur le vaisseau du roi qui passait au Canada. Le vaisseau, arrivé le vingt-sept juillet au Pot-à-l'Eau-de-Vie, fut obligé de s'y arrêter à cause de la faiblesse de son équipage. M. de la Saussaye écrivit à M. Hocquart pour demander cinquante des meilleurs matelots de la rade de Québec, pour le mettre en état de continuer son voyage. Peu après qu'il eût quitté les côtes de France, la maladie se dé-

clara à bord parmi les passagers, aussi bien que parmi les hommes de l'équipage. C'était une fièvre continue, accompagnée de violents transports au cerveau, et quelques éruptions, cependant, pendant sept semaines, quoique le nombre des malades fût fort grand, il n'était mort que quinze à vingt personnes. Quoique l'évêque se fût dévoué au service des malades, et qu'il eût été presque constamment avec eux, il n'avait pas été attaqué de la maladie, non plus que les officiers et les passagers admis à la table du capitaine. Plus de cent soixante personnes étaient malades sur le vaisseau, lorsqu'il arriva au Pot-à-l'Eau-de-Vie. La plupart furent transportés à l'Hôtel-Dieu. « Je n'ai jamais tant vu de malades chez nous, » écrivait la Mère Sainte-Hélène (1) ; « les salles, greniers, parloirs extérieurs, tout en est plein, et à peine pouvons-nous passer entre leurs lits ; tous deviennent noirs comme des nègres, sitôt qu'ils sont morts. »

L'évêque, arrivé à Québec en parfaite santé, le douze août, tomba malade le treize ; la fièvre ne paraissait pas considérable ; le seize, elle redoubla, les transports au cerveau suivirent ; enfin, le pourpre parut, et, le vingt, à huit heures du matin, il expira, au regret général des habitants de Québec, qui avaient déjà conçu pour lui les sentiments de la plus haute estime. Sa charité et son dévouement avaient été tels, et sur le vaisseau et à Québec, que tous le regardaient comme un saint. Il fut inhumé le même jour et sans pompe, à cause de la nature de sa maladie. Aussitôt après le décès de M. de Lauberivière, le chapitre s'assembla et nomma vicaire général du diocèse M. Miniac, et M. Courtois, prêtre de Saint-Sulpice, grand vicaire à Montréal. Cet ecclésiastique refusa cette dignité, qu'il n'exerça qu'en attendant que le chapitre en eût nommé un autre. Il fut remplacé par M. Marchand, curé de Boucherville, prêtre canadien très-estimé. La maladie apportée par le vaisseau du roi faisait des progrès ; les chirurgiens de la ville en furent atteints, et deux en moururent.

Ces événements malheureux, et surtout la mort de Mgr. de Lauberivière, attristèrent toute la colonie. Les Iroquois crurent devoir une visite de condoléance au gouverneur général. Une députation des cinq cantons arriva à Montréal vers la mi-septembre, croyant y rencontrer M. de Beauharnois. Comme celui-ci était encore à Québec, ils offrirent leurs colliers à M. de Beaucour, gouverneur de Montréal. Ils jetèrent un collier

(1) La Mère Sainte-Hélène était fille de M. Regnard-Duplessis, trésorier général, et sœur du célèbre Père Duplessis, jésuite.

sur la tombe de l'évêque ; ils pleurèrent «leur fils» Joncaire, qui était mort depuis peu ; ils rallumèrent le feu éteint dans la cabane de Joncaire, et demandèrent que son fils vînt demeurer parmi eux pour l'entretenir. Ils rappelaient que feu M. de Longueuil avait un frère (1) ; ils priaient Ononthio de le faire revenir pour qu'il prît soin du feu des anciens allumé à Montréal. Leur discours fut envoyé avec les colliers à M. de Beauharnois, qui leur transmit sa réponse peu de jours après. Il était fâché de n'avoir pu se trouver à Montréal pour les entendre parler ; le frère de Longueuil ne pouvait revenir rallumer le feu à Montréal ; Ononthio Goa (2) l'avait fait grand chef à la Louisiane ; ses deux neveux (3) en auraient soin ; il renvoie «leur fils» Joncaire, qui tiendra la natte de son père. Il leur promet de ne jamais gâter le chemin entre Montréal et les cantons ; il a été récemment nettoyé, il le conservera net. Ces derniers mots rappelaient aux députés que la paix avait été récemment conclue entre les Français et les Iroquois, et qu'il la maintiendrait aussi longtemps qu'il le pourrait.

Une autre ambassade se trouvait en même temps à Montréal ; les hurons du Détroit, invités à se rapprocher du centre de la colonie, par les sauvages du lac des Deux-Montagnes et de Lorette, se plaignaient d'être obligés de demeurer au milieu des Outaouais, dont ils n'entendaient pas la langue. Des contestations, depuis quelques temps, s'étaient élevées entre les Outaouais et les Hurons, et ces derniers avaient, à plusieurs reprises, manifesté leur désir de s'éloigner du Détroit. Pressé par leurs prières, le gouverneur envoya son neveu, le chevalier de Beauharnois, pour conduire, à Montréal, les hurons du Détroit ; mais celui-ci, après avoir fait un long voyage au milieu d'eux, dut revenir sans avoir réussi à les ramener avec lui. Tout en désirant changer de demeure, ces sauvages auraient voulu qu'on employât une certaine violence pour les forcer d'aller s'établir dans un lieu où ils fussent plus à leur gré. Retenus par la vanité sauvage, ils ne voulaient point paraître fuir, mais ils prétendaient cacher leur peur en disant aux nations voisines que leurs frères du saut Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes venaient les enlever de leur feu, pour leur en allumer un autre, soit à Lorette, soit auprès de Montréal. Enfin, voyant que les choses n'allaient pas à leur gré, ils prirent le parti d'aller s'établir sur une île de la rivière du Détroit.

La nation des Hurons était reconnue comme fort brave, et

(1) M. de Bienville.
(2) Le roi de France.
(3) Le baron et le chevalier de Longueuil.

une des plus spirituelles de l'Amérique du nord, mais sa hauteur la faisait haïr des autres tribus, et l'on ne pouvait se flatter de la réconcilier bien sincèrement avec les Outaouais, qui souffraient impatiemment sa fierté. Après avoir tenté quelque temps d'accomplir sa mission, le chevalier de Beauharnois dut reprendre seul le chemin de Montréal.

Le diocèse de Québec, qui avait été plusieurs années privé de la présence de son premier pasteur, avait besoin que M. de Lauberivière reçût promptement un successeur, qui pût réparer les brèches qui s'introduisaient peu à peu dans la discipline ecclésiastique. Le nom de monsieur Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, natif de Vannes, en Bretagne, fut présenté au souverain pontife ; le six mars 1741, ses bulles furent publiées, et, le neuf avril suivant, il fut consacré à Paris par monseigneur de Vintimille. Comme il avait été informé des besoins dans lesquels se trouvait son diocèse, il se hâta de s'y rendre, et, le trente août, il prenait, à Québec, possession de son siége. M. de Pontbriand se hâta de suggérer au ministre les dispositions à prendre pour le bien spirituel de ses diocésains. Dans ses premières lettres, il exposa particulièrement les raisons qui militaient en faveur des restrictions à apporter à la vente des boissons enivrantes aux sauvages. Il faisait voir, avec fermeté, combien avaient été justes les mesures déjà prises pour empêcher qu'elles ne fussent distribuées sans aucune règle ou mesure.

Comme quelques bruits de guerre avec l'Angleterre commençaient à circuler, M. de Beauharnois s'occupait de sonder les dispositions des nations du voisinage. On se défiait de leurs intentions depuis qu'ils s'occupaient à fortifier Chouaguen ; on craignait qu'ils ne voulussent s'emparer de la traite des pelleteries dans l'ouest, et se préparer un point d'appui pour quelque tentative contre le Canada. Les inquiétudes retombaient naturellement sur les Iroquois, les anciens alliés des Anglais, qui, pendant un si long temps, avaient soutenu la guerre contre les Français. Cependant, depuis le dernier traité de paix, ils s'étaient toujours montrés fidèles à l'observer, et avaient adopté une politique de neutralité avec les Anglais et les Français, se conduisant néanmoins de manière à conserver entre les deux nations une certaine égalité de puissance par rapport à eux. Vers l'ouest, les Chaouanons manifestaient le désir d'abandonner les Anglais pour se rapprocher des Français. Cette nation avait, autrefois, occupé les environs du Détroit ; mais, vexée par quelques officiers français, elle s'était

éloignée vers 1698, et s'était retirée dans la Pennsylvanie, où Penn la reçut volontiers, car elle avait la réputation d'être laborieuse, docile et fidèle ; de fait, elle n'avait donné aucun sujet de mécontentement. Elle se répandit sur les petites rivières qui forment la Delaware et la Susquehanna. Plus tard, les Chaouanons suivirent la Delaware sur les affluents de l'Ohio. Joncaire, qui vivait chez les Tsonnontouans, alla les visiter, et engagea les chefs à aller voir le gouverneur général à Montréal, et, en 1730, ils descendirent effectivement avec lui. Enfin, en 1731, ils paraissaient décidés à se rapprocher de nouveau des Français. Ils s'étaient, depuis, rendus vers leurs anciennes demeures, et ils paraissaient, à cette époque, assez bien disposés à l'égard des Français ; car, au commencement de la guerre, ils passèrent à la prairie des Maskoutins, où ils prirent quelques anglais.

La conduite des iroquois du saut Saint-Louis causait à M. de Beauharnois quelques soupçons, par suite des liaisons de commerce qu'ils entretenaient avec les Anglais. Dans le village du saut, les demoiselles Desauniers, filles d'un riche marchand de Montréal, avaient établi un magasin, où les sauvages s'approvisionnaient. Comme cet établissement empêchait leurs néophytes d'aller aussi souvent à Montréal, où ils étaient sans cesse exposés à s'enivrer, les missionnaires favorisaient cette maison de commerce. Mais la compagnie des Indes n'y trouvait pas son profit ; elle s'imagina que les demoiselles Desauniers envoyaient les pelleteries, reçues en échange de leurs marchandises, aux négociants d'Albany, au lieu de les déposer dans les magasins. De là, on accusa les jésuites de favoriser le commerce de leurs sauvages avec les Anglais, et de profiter eux-mêmes d'une partie des profits qui se faisaient ; une enquête établit complètement l'innocence des Pères à cet égard ; toutefois, le gouverneur et l'intendant forcèrent les demoiselles Desauniers à fermer leur magasin, et, par ce procédé, mécontentèrent les sauvages.

M. de Beauharnois regardait comme très-attaché aux Français les sauvages du lac des Deux-Montagnes. Outre les iroquois et les hurons qui y demeuraient depuis l'année 1716, on venait d'y fixer des algonquins et des nipissingues. Les outaouais de Michillimakinac venaient de former un établissement à l'Arbre-Croche, sur le lac. C'étaient d'anciens alliés des Français ; cependant, leur chef, nommé Pendalouan, avait causé de l'inquiétude. Dans un moment de mauvaise humeur, Pendalouan avait répondu à un envoyé de M. de Beauharnois :

« Dis à Ononthio que je suis aussi grand chef que lui, et que s'il a affaire à moi, qu'il vienne me trouver » Un autre jour, dans un mouvement de colère, il avait détaché sa médaille à l'effigie du roi, et l'avait jetée dans la boue. Cette dernière incartade, arrivée à Montréal, lui avait valu quelques jours de prison qui le rendirent plus sage, et l'engagèrent à donner des marques de son repentir. Pendant quelque temps, le gouverneur général eut même l'espérance qu'il engagerait les Onnontagués à se déclarer contre les Anglais. Un parti de ces sauvages allant en guerre contre les Chicasas, fut attaqué par des anglais de la Caroline, qui en tuèrent une trentaine. M. de Beauharnois crut que les Onnontagués allaient se déclarer contre l'Angleterre. Les Tsonnontouans, les Goyogouins, les Onneyouts les y engageaient; mais ils se laissèrent gagner par les présents et les promesses des Anglais.

Depuis plus d'un quart de siècle, la paix régnait entre la France et l'Angleterre, lorsque la mort de l'empereur Charles VI, en 1740, ralluma le feu de la discorde entre les peuples de l'Europe. Ce prince n'avait négligé aucune précaution pour fixer la dignité impériale sur la tête de sa fille Marie-Thérèse ; dans le temps, la plupart des souverains de l'Europe garantirent ces arrangements. Cependant, à peine Charles VI fut-il mort, que l'électeur éleva des prétentions à la couronne impériale, en sa qualité de descendant de l'empereur Joseph 1er. Les rois d'Espagne, de Sardaigne et de Prusse, voulurent faire valoir de prétendus droits. La France annonça l'intention de poursuivre le démembrement de la succession de Charles VI ; les rois d'Espagne, de Prusse, de Sardaigne, les électeurs de Saxe et de Bavière, la soutenaient dans son dessein ; Marie-Thérèse s'appuyait sur l'Angleterre et sur la Russie. L'électeur de Bavière obtint de Louis XV un corps de troupes commandé par le maréchal de Belle-Isle. Celui-ci s'empara de Prague, capitale de la Bohême, où Charles-Albert désirait se faire couronner. Assiégé dans Prague par le prince de Lorraine, Belle-Isle effectua la fameuse retraite admirée. Cependant, les Anglais, pour secourir Marie-Thérèse, transportaient en Belgique des hanovriens et des hessois, des autrichiens et des écossais. Cette armée était assez forte pour inquiéter les frontières de France ; mais elle fut repoussée du côté de Lille, et dut se porter vers les provinces rhénanes. Bientôt Georges II d'Angleterre, à la tête de ces troupes, livrait bataille contre les Français, à Dettingen. Fleury, qui avait toujours été opposé à la guerre, mourut en 1743. Louis XV, qui, jusqu'alors, n'avait

agi que comme auxiliaire, déclara la guerre dans les formes à Marie-Thérèse, et aux rois d'Angleterre et de Sardaigne.

Le contrecoup de cette déclaration de guerre ne tarda pas à se faire sentir dans les colonies de l'Amérique du Nord. Depuis plusieurs années, le marquis de Beauharnois (1) s'attendait à cet événement, et se tenait sur ses gardes. Il avait mis une bonne garnison à la pointe à la Chevelure, et avait muni ce poste de tout ce qui était nécessaire pour sa défense ; les mêmes préparatifs avaient été faits à Chambly ; le sieur Robert de la Mirandière avait été envoyé à Niagara, pour rétablir le fort, puis à Cataracoui, pour y mettre tout en ordre. Pour soutenir le premier choc de l'ennemi, il comptait sur six cents hommes de troupes, douze à quinze mille miliciens, quatre cents iroquois du saut Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes, deux cents algonquins et nipissingues, et plus de sept cents abenaquis. Il comptait sur la neutralité des cantons.

Tel était l'état des esprits dans la Nouvelle-France, lorsque la déclaration de guerre fut rendue publique à Québec. Comme, en France, on comprenait que l'île Royale ou du Cap-Breton serait le premier point qu'attaqueraient les Anglais, on avait fortifié Louisbourg, et on en avait fait le Gibraltar de l'Amérique ; la cour y avait fait travailler pendant vingt-cinq ans, et y avait dépensé trente millions de francs; des fossés de quatre-vingts pieds de largeur entouraient les murailles, qui avaient trente-six pieds de hauteur. On avait pourvu à tous les besoins et de la garnison et des habitants. Les frères de Saint-Jean de Dieu y avaient fondé un grand hôpital pour les hommes ; les sœurs de la Congrégation y tenaient des écoles pour les jeunes filles ; les récollets s'occupaient à pourvoir aux besoins spirituels. Rien n'avait été épargné pour en faire le chef-lieu des possessions françaises dans cette partie de l'Amérique. Le gouverneur de l'île du Cap-Breton y résidait ; c'était alors le sieur Duquesnel.

Duvivier, après s'être emparé de Canseau, entra dans l'Acadie au commencement du mois d'août, avec son détachement, auquel se joignirent plusieurs partis de sauvages. Un certain nombre d'acadiens prirent tous les arrangements qu'il leur proposa pour la fourniture des vivres et de toutes les autres choses dont il pourrait avoir besoin. Ainsi accueilli, il s'avança jusqu'aux environs de Port-Royal, au commencement de septembre. Duvivier s'était flatté que tous les Acadiens prendraient

(1) *Lettre* de Beauharnois, 31 *octobre* 1740.

les armes pour forcer la garnison de Port-Royal à se rendre. Duquesnel avait promis d'envoyer deux vaisseaux pour les soutenir lorsqu'ils attaqueraient la place. La situation où se trouvait l'île Royale, harcelée par un nombre considérable de croiseurs qui lui couperait tous les secours, ne permit pas au gouverneur de tenir sa promesse ; mais, comme la saison était avancée, et qu'il n'y avait pas d'espérance que Port-Royal pût être pris sans le secours promis, il envoya le sieur de Gannes (1) pour relever Duvivier, avec ordre de passer l'hiver aux mines. Port-Royal avait reçu des renforts, tandis que les Français se trouvaient sans vivres ; d'ailleurs, la plupart des sauvages s'étaient déjà retirés, les autres menaçaient d'en faire autant. Sur ces entrefaites, les habitants des Mines présentèrent à De Gannes une humble requête (2) dans laquelle ils le suppliaient de ne point les plonger, eux et leurs familles, dans une ruine totale, et de faire retirer les sauvages et les troupes. « Nous sommes, » ajoutaient-ils, « sous un gouvernement doux et tranquille, et duquel nous avons tout lieu d'être contents ; nous espérons que vous voudrez bien ne point nous forcer de nous en séparer. » Toutes ces considérations pesées, de Gannes ordonna à Duvivier de lever le siége, et reprit la route de Louisbourg avec son détachement. M. Duquesnel était mort dans le cours de l'été, et le commandement était passé au sieur Duchambon, lieutenant du roi dans l'île Royale, qui traduisit les de Gannes devant une cour martiale.

Le gouverneur général ne fut informé de la déclaration de guerre qu'au printemps de 1744 ; ce fut M. Duquesnel qui la lui fit connaître d'après les ordres du ministre. Il prit immédiatement de nouvelles précautions pour mettre le Canada à l'abri des incursions de l'ennemi. Il fit prévenir les nations alliées de se tenir prêtes à entrer en campagne, lorsqu'il leur en donnnerait avis. Chouaguen était le premier fort qu'il avait envie d'attaquer ; mais il craignait d'arrêter les Iroquois, qui lui avaient recommandé de ne point ensanglanter leur terre, et « de ne point renverser les fredoches qui s'étaient élevées dans le chemin entre leur pays et le Canada, parce que cela écraserait leurs cabanes, leurs femmes et leurs enfants, et qu'ils ne pourraient s'empêcher de remuer. » Toute-

(1) DeGannes de Falaise.

(2) Cette requête, datée du 13 octobre 1744, était signé au nom de toute la communauté, par Jacques LeBlanc, Jacques Terriot, R. LeBlanc, Pierre LeBlanc, Antoine Landry, François LeBlanc, René Granger le Vieux, Pierre Richard, l'ancien, Claude LeBlanc, Joseph Granger, et Bourg, notaire des Mines.

fois, pour connaître leurs dispositions présentes, il envoya le sieur de la Chauvignerie, avec quelques sauvages du lac des Deux-Montagnes et du saut Saint-Louis. Sous le prétexte de couvrir le corps d'un grand chef d'Onnontagué, qui était mort récemment, les députés étaient chargés de pénétrer leurs intentions présentes. En même temps, il s'occupait de préparer Québec à résister à un siége, car les Anglais se préparaient à diriger de Boston une attaque contre la Nouvelle-France, et fit mettre toutes les batteries en état, tant sur les remparts, qu'aux plattes-formes de la basse ville, et sur les quais, près de la digue. Un retranchement palissadé et protégé par un fossé de quinze pieds de largeur, et de six pieds de profondeur, commençait aux moulins, près du Palais, et allaient joindre le bois de l'Hôpital-Général. C'était un moyen de s'opposer au passage de la rivière Saint-Charles. On commença une enceinte en maçonnerie destinée à enfermer la ville du côté de la campagne. La garnison du fort Saint-Frédéric à la pointe à la Chevelure fut renforcée ; celle de Niagara fut aussi augmentée, sous les ordres de M. de Céloron.

Le recensement fait par M. de Beauharnois, en 1744, montra qu'il y avait, dans la province, onze mille deux cent quatre-vingt-cinq miliciens, dont 4647 dans le gouvernement de Montréal, 1059 dans celui des Trois-Rivières, 5579 dans celui de Québec. Il y avait, en outre, près de mille hommes occupés dans les voyages, ou à traiter avec les sauvages.

Au mois de janvier 1745, cent vingt canadiens, et environ quatre cents sauvages abenaquis et hurons, sous le commandement du lieutenant Marin, furent détachés pour se rendre à l'Acadie, et se joindre aux troupes de M. de Gannes, autour du Port-Royal. Cependant, au milieu de tous ces préparatifs de guerre dans la colonie, l'on s'y occupait des intérêts généraux de ses habitants. En l'année 1744, la cour informa le gouverneur et l'intendant qu'à l'avenir, le roi voulait que le conseil supérieur enregistrât les édits royaux et les ordonnances qui s'étendraient au Canada. Le roi défendait au conseil supérieur d'enregistrer les édits, déclarations et lettres patentes, s'il n'avait fait connaître sa volonté par le secrétaire d'état, chargé du département de la marine. Cette lettre était adressée à tous les gouverneurs et intendants dans les colonies de la France. Comme toutes les lois et ordonnances du royaume ne convenaient pas également aux colonies, il était pourvu, qu'à l'avenir, les conseils supérieurs n'enregistreraient que les édits relatifs aux colonies.

Dans le cours de l'année, il y avait un nombre considérable de fêtes d'obligation, qui interrompaient les travaux de la campagne, et empêchaient les habitants de profiter du temps favorable pour les semailles et les récoltes. M. de Maurepas représenta à l'évêque de Québec, qu'il serait à souhaiter que l'on abolît un certain nombre de ces fêtes. Mgr. de Pontbriand, qui, pendant la guerre, ne pouvait facilement recourir à la cour de Rome, crut que les besoins de la colonie étaient assez urgents pour l'autoriser à assumer un droit qui n'appartenait qu'au saint siége ; il supprima un certain nombre de fêtes d'obligation, et en renvoya la célébration aux dimanches suivants. Plus tard, ces changements furent approuvés par le souverain pontife, comme favorables à un pays dont le climat rigoureux ne laisse que peu de temps pour les travaux de l'agriculture.

CHAPITRE TRENTE-UNIÈME

Commissaires du roi à la Nouvelle-Orléans—Heureux effet des missions sur les dispositions des sauvages de la Louisiane—M. Perrier remplace de Bienville—Conspiration contre les français de la Louisiane—De Bienville de nouveau gouverneur—Expédition malheureuse contre les Chicasas, du côté de la Louisiane et du côté du Canada—Nouvelle expédition—Conclusion de la paix avec les Chicasas.

Les colons, peu nombreux encore, qui, du Canada, s'étaient portés dans la Louisiane, ou qui y avaient été envoyés de France, abandonnaient la recherche des mines et s'occupaient de la culture des terres fertiles du Mississipi ; la capitale de la colonie prenait peu à peu la forme d'une ville.

En 1722, arrivaient deux commissaires du roi, messieurs DuSauroy et de la Chaise ; ils étaient accompagnés de deux Pères Capucins, envoyés par Mgr. de Mornay, avec la charge de veiller sur les intérêts spirituels de la Nouvelle-Orléans. Peu de temps après, l'on commença à y organiser un conseil chargé de veiller sur ses besoins temporels. Vers ce temps, les sauvages commencèrent à exercer des hostilités contre les Français. A la plantation du sieur le Blanc, la maison du sergent Ritter fut attaquée pendant la nuit par une dizaine de chicasas ; sa femme fut tuée ; lui-même et son fils furent blessés. On avait envoyé des missionnaires chez plusieurs des nations de la Louisiane ; celles-ci demeurèrent généralement fidèles ; mais les Natchez, chez qui on avait oublié d'en placer, se montraient fort difficiles à manier. Déjà ils témoignaient un esprit d'hostilité contre les Européens. En 1723, le sieur de Bienville fut obligé de marcher contre eux à la tête d'un corps considérable de français, de canadiens et de sauvages ; et tout rentra dans le calme, à son approche de leurs villages.

M. Perrier, lieutenant de vaisseau, remplaça M. de Bienville, comme commandant général de la Louisiane, au mois d'octobre de l'année 1726. Après avoir reconnu l'état de la colonie, il demanda à la compagnie qu'on lui envoyât deux ou

trois cents soldats ; il voulait placer, dans les petits forts qui s'élevaient dans la Louisiane, des garnisons suffisantes pour contenir l'esprit turbulent des nations sauvages. On refusa de lui envoyer des secours d'hommes, sous un prétexte d'économie ; les directeurs ne croyaient pas devoir encourir les frais d'un nouvel envoi de troupes, parce qu'on leur avait fait entendre que tout était tranquille dans la colonie. Ils ignoraient l'état véritable des choses ; c'était le calme qui précède la tempête prête à éclater.

A l'instigation des traiteurs anglais, les Chicasas avaient, depuis plusieurs années, formé le projet de chasser les Français de la Louisiane. Pour réussir dans leur projet, ils avaient communiqué leur dessein à leurs alliés ; toutes les tribus du pays avaient été gagnées à l'exception des Illinois, des Acansas, des Tonicas, et d'une partie des Chactas. Chacune devait massacrer les français qui se trouvaient chez elle ; l'attaque devait avoir lieu partout en même temps ; on avait désigné le jour, et même l'heure. Les Natchez, croyant découvrir une occasion favorable, devancèrent le jour, et, par là, firent manquer l'extermination totale des Français qui avait été résolue. Le vingt-neuf novembre 1729, ils commencèrent le massacre, organisé si soigneusement dans le silence. De tous les français qui étaient dans ce poste, le plus peuplé de tous, il n'en échappa qu'une vingtaine. Malgré le petit nombre de soldats qui étaient à sa disposition, M. Perrier résolut de punir les Natchez avant que les autres nations ne fussent tentés de suivre leur exemple. Le sieur de Loubois, commandant des troupes, à la tête de deux cents hommes, assiégea leur fort pendant deux semaines ; quoique soutenu par une bande nombreuse de tchactas, ce ne fut qu'au bout de ce temps qu'il les força de rendre les prisonniers français. A la suite des pourparlers, presque tous les natchez trouvèrent moyen de s'échapper. Les uns se retirèrent chez les Chicasas, les autres remontèrent la rivière Rouge, et bâtirent un fort sur un de ses affluents, connu sous le nom de rivière Noire. Après avoir reçu des secours qu'il attendait de France, M. Perrier vint les y attaquer, et les força à se disperser. Les fugitifs allèrent attaquer les Natchitoches, dont ils prirent le fort. Mais, tandis qu'ils se réjouissaient dans leur conquête, le brave Saint-Denis tomba sur eux, les défit, et en tua un nombre considérable.

Quoique les Natchez, à la suite de tant de désastres, ne formassent plus un corps de nation, ils causaient encore de l'inquiétude dans les habitations françaises. Réunis aux Chi-

casas, qui comptaient environ mille guerriers, ils pouvaient causer beaucoup de mal à la colonie, en portant la dévastation et le meurtre dans les habitations isolées.

La Louisiane, en 1731, venait de rentrer sous le domaine de la couronne ; la compagnie des Indes remettait au roi la Louisiane et le pays des Illinois, dans les premiers mois de 1731. Deux ans après, M. Perrier fut relevé comme gouverneur par M. de Bienville, qu'il avait remplacé en 1726. Le premier soin de celui-ci fut de mener à bonne fin la guerre des Chicasas, qui étaient devenus des ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils étaient assurés du secours des Anglais, leurs voisins.

Ce fut dans ces circonstances que le gouverneur du Canada fût invité de prêter secours à celui de la Louisiane ; pour les deux, il était important d'empêcher qu'une puissance étrangère n'élevât une barrière entre deux pays, qui appartenaient à la France ; c'était cependant le projet qu'avaient formé les Anglais, et qu'ils commençaient à exécuter, au moyen des Chisasas, leurs alliés.

Pour s'assurer la possession paisible de la vallée du Mississipi, il fallait réduire les Chicasas. Arrivé à la Nouvelle-Orléans en 1734, M. de Bienville (1) demanda aux Chicasas de lui livrer les natchez réfugiés parmi eux. « Les Natchez ne forment qu'une seule nation avec les Chicasas, répondit le grand chef, nous ne pouvons vous les livrer. » Peu content de cette réponse, le gouverneur résolut de les attaquer, et, pendant deux ans, il s'occupa des préparatifs pour cette expédition. Des ordres furent envoyés au sieur d'Artaquette, qui commandait aux Illinois, pour qu'il se trouvât, le dix mai de l'année suivante, dans le pays des Chicasas, avec tous les soldats qu'il pourrait lever parmi les Illinois, les Canadiens, et les Français, afin de se joindre à l'armée que M. de Bienville y conduirait lui-même. En attendant, les Ouiatanons de M. de Vincennes, les Tsonnontouans, les iroquois du saut Saint-Louis, allaient par petites bandes frapper sur les Chicasas, et revenaient, soit avec des prisonniers, soit avec des chevelures. Enfin, au commencement du mois d'avril 1736, toutes les troupes de la Louisiane s'étaient réunies à Mobile ; elles devaient remonter la rivière sur une flottille de pirogues et de bateaux, pour pénétrer dans le pays des Chicasas. Au bout de seize jours, elle arrivait à Tombecbee (2), où un fort venait d'être

(1) Frère de l'ex-directeur de la compagnie.
(2) C'est aujourd'hui Cotton Gin Port, vers le nord de l'Etat du Mississipi.

terminé par un parti que M. de Bienville avait envoyé en avant. En ce lieu, les Chactas, au nombre de douze cents, rejoignirent l'armée française. Tous remontèrent lentement la rivière Tombigby, jusqu'au lieu qui avait été marqué pour le débarquement. On y érigea un fort de pieux pour la protection des pirogues, des munitions et des bagages ; il n'y avait plus que sept lieues du grand village des Chicasas. L'armée reçut de la poudre et du plomb, et se mit en marche dans un profond silence. Le soir du vingt-cinq mai, on campa à une lieue du village ; le lendemain matin, avant le lever du soleil, les troupes s'avancèrent dans l'espérance de surprendre les Chicasas. Mais ceux-ci avaient eu connaissance de l'approche des ennemis ; ils étaient aux aguets, et avaient fortifié leurs retranchements au-dessus desquels flottait le pavillon anglais ; des traiteurs anglais les avaient guidés dans leurs travaux, et étaient encore avec eux. Deux attaques furent dirigées contre leur fort le même jour, mais elles furent si vigoureusement repoussées, que les Français y perdirent trente hommes. Bienville avait laissé son artillerie au lieu du débarquement ; maintenant que l'éveil avait été donné, il n'était plus temps de la faire monter, car des secours allaient arriver des autres bourgs au grand village. Le vingt-neuf mai, il ordonna la retraite ; le trente-un, les Chactas furent renvoyés avec des présents, les troupes se rembarquèrent, et, pour rendre la descente plus facile, on jeta l'artillerie dans la rivière. Ainsi se termina sans gloire cette expédition si longtemps méditée.

Mais qu'était devenu le parti qui, des Illinois, devait, sous la conduite de D'Artaquette, se rendre dans le pays des Chicasas au commencement du mois de mai. D'Artaquette avait ponctuellement obéi aux ordres de son officier supérieur ; le neuf mai, il était entré dans le pays des Chicasas, à la tête de cent trente français ou canadiens, cent illinois, les sauvages de M. de Vincennes, et quelques iroquois ; c'était un effectif d'environ quatre cents hommes. Il emporta un premier village très-facilement ; ce premier succès l'enhardit, et l'engagea peut-être à négliger les précautions nécessaires. Voulant attaquer un second village, il envoya à la découverte quelques sauvages avec un français ; les sauvages rapportèrent qu'il n'y avait là que vingt-cinq ou trente cabanes : le français assura qu'il y en avait beaucoup plus. D'Artaquette préféra croire les premiers. Sans attendre les secours qui lui arrivait de Kaokias et des Arkansas, il alla à l'assaut avec le peu de monde qui l'avait suivi. Dès que les Illinois eurent reconnu

que le nombre de cabanes était beaucoup plus considérable qu'on ne leur avait rapporté, ils prirent la fuite, et furent suivis par quelques français. De sorte que D'Artaquette ne resta qu'avec les soldats, les officiers et quelques milices. Trois jeunes officiers canadiens furent tués à l'attaque ; c'étaient les sieurs Drouet de Richarville, leur quatrième frère fut blessé et resta prisonnier. D'Artaquette fut renversé d'un coup de feu, et le parti français aurait péri avec lui, sans les efforts des iroquois, qui firent des prodiges de valeur. M. de Vincennes, à la tête de ses peanquichias, combattit avec acharnement, dans l'espérance d'enlever D'Artaquette aux ennemis, mais lui-même, refusant de fuir avec les siens, demeura prisonnier. Voisin, jeune homme de seize ans, conduisit la retraite avec une prudence digne d'un vieux capitaine ; poursuivi par les ennemis, sans vivres et avec beaucoup de blessés, il parcourut un espace de quarante-cinq lieues avant d'atteindre un lieu de sûreté. Un jésuite, le Père Senat, avait suivi les troupes ; il aurait facilement pu fuir avec elles, mais il demeura sur le champ de bataille pour administrer les blessés. Les Chicasas le firent prisonnier avec D'Artaquette, Vincennes, et plusieurs autres français. Le jour même du combat, vingt français furent mis à part pour être brûlés ; le Père Senat, MM. D'Artaquette, de Vincennes, de Coulanges, de Saint-Ange jeune, du Tisné, D'Esgly, de Tonty, furent mis au poteau, et furent tourmentés depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à minuit ; plusieurs autres, tant officiers de milice que simples miliciens, périrent avec eux. Trois jours après, le sieur de Courcelas, officier de la Louisiane, fut brûlé au grand village, avec un iroquois du saut Saint-Louis. Le jeune Drouet de Richarville (1) fut conduit dans la cabane du chef du village de Jantalla ; pendant six mois, il y fut gardé à vue par les jeunes gens. Après ce temps, il vécut en pleine liberté avec les Chicasas, et eut la permission de chasser avec eux. Au bout de dix-huit mois, un traiteur anglais lui procura les moyens de s'échapper. Après avoir parcouru quarante lieues à travers les montagnes et les forêts, il rencontra quelques marchands anglais qui le conduisirent à sir James Oglethorpe, gouverneur de la Georgie, qui paya sa rançon aux Chicasas venus pour réclamer leur prisonnier. Sir James Oglethorpe lui procura un passe-port par le moyen duquel il put revenir au Canada, en passant par la Caroline, la

(1) Récit du sieur Drouet de Richarville.

Virginie, le Maryland, la Pennsylvanie et New-York ; de cette ville, il remonta l'Hudson, et, par Albany et le fort Frédéric, se rendit à Montréal, où il arriva le dix juin 1739.

Bienville brûlait de réparer l'échec qu'il avait éprouvé dans cette expédition, qui n'avait été malheureuse que parce que les troupes des Illinois n'avaient pas agi de concert avec celles de la Louisiane. Il crut qu'en remontant le Mississipi jusques vis-à-vis du pays des Chicasas, elles rencontreraient moins de difficultés qu'elles n'en avaient éprouvé en suivant la rivière Mobile. Cependant, comme ses ressources en soldats étaient insuffisantes, il écrivit en France pour obtenir qu'on ordonnât à M. de Beauharnois de lui envoyer des secours (1). A la réception des ordres du roi, le marquis de Beauharnois envoya des colliers de guerre à M. de Noyelles, en lui demandant de lever les sauvages du Détroit et des postes voisins. Les hurons du Détroit n'étaient point favorables à la guerre qu'on annonçait contre les Chicasas. Dans un grand conseil qu'ils tinrent au printemps de 1738, avec les outaouais du Détroit, ceux du Saquinau, et les Poutéouatamis, les Hurons donnèrent un collier aux Outaouais comme aux anciens du pays. Par ce collier, ils leur disaient : « Vous savez que nous sommes en paix avec les Têtes-Plattes, et qu'ils sont maintenant nos frères ; nous vous invitons à faire la paix avec eux, parce que nous désirons que la terre soit en paix de ce côté ; si vous continuez à envoyer des partis vers eux, nos jeunes gens pourront se détacher pour les avertir qu'on vient les manger. » Les Outaouais leur répondirent avec indignation : « Qu'es-tu, toi, huron, pour me faire la loi ? Quel est ton dessein ? Tu as envie de faire de mauvaises affaires pour te réfugier chez les Têtes-Plattes. Tu as été le maître de faire la paix avec eux ; pour moi, je n'accepte point ton collier... Tu dois savoir que quand la paix a été faite, notre père Ononthio a donné cette nation à manger à toutes les autres ; que notre sang est répandu le long de leur chemin, et sur leurs nattes ; nos os sont dans leurs cabanes, et nos chevelures pendues aux perches de leurs toits ; les cadres où ils nous ont brûlés sont encore étendus, et les poteaux plantés. »

Les Outaouais, les Poutéouatamis, et les Odjibeouais formèrent un parti de dix-sept guerriers contre les Têtes-Plattes. Deux partis de hurons les passèrent en chemin, et allèrent donner l'éveil aux Chicasas. En effet, comme les Outaouais et

(1) Dumont.

leurs alliés s'avançaient en silence pour attaquer les ennemis, ils entendirent des gens qui imitaient le cri des corbeaux (1). Des chicasas et des hurons les attendaient, armés de fusils et de haches. Trois outaouais seuls se sauvèrent, les autres furent pris ou tués. Les Hurons cherchèrent à excuser la trahison des leurs : « Vous êtes des chiens, » leur dirent les Outaouais, « non-seulement vous êtes capables de tuer vos frères, mais encore votre père. » Cette action fut cause que les Hurons se retranchèrent dans leur fort du Détroit, et n'osèrent plus en sortir. Dans un grand conseil, ils se décidèrent même à se joindre aux iroquois du lac des Deux-Montagnes, ou à leurs frères de Lorette, et ils envoyèrent des députés au gouverneur général pour lui exposer leurs désirs. « Sollicités », disaient-ils, « par leurs femmes et leurs enfants, ils demandaient la permission d'aller s'établir auprès de Montréal ou de Québec ; ils priaient le gouverneur d'envoyer quelqu'un pour lever leurs cabanes, et les descendre. M. de Beauharnois y envoya, en 1740, son neveu ; mais, après avoir retardé quelques temps, les Hurons refusèrent de le suivre. La division, parmi les nations sauvages, créa des difficultés qui étaient de nature à nuire aux affaires de M. de Bienville, à la Lousiane. Cependant un armement assez considérable se préparait à Montréal pour lui porter secours. Les Canadiens regardaient cette campagne comme si longue et si pénible qu'il fallut employer l'autorité pour les faire marcher. Une fois en marche, ils ne donnèrent aucun sujet de plainte à M. de Longueuil chargé de la conduite de l'expédition. En partant de Montréal le détachement était composé de quatre cent quarante hommes, tant Français que Sauvages. En passant à Chouaguen, une partie des Abenaquis et plusieurs Iroquois du lac des Deux Montagnes désertèrent. Cette perte s'élevait à soixante-dix hommes ; mais la jonction de cent iroquois, qui se joignirent au détachement, combla les vides. Le baron de Longueuil suivit la rive méridionale du lac Ontario, et il arriva au commencement du mois d'août au lac de Tchatakoin, où il devait s'éloigner du lac Erié, pour prendre, dans le voisinage, un affluent de l'Ohio, et où devaient le rejoindre cent iroquois des cantons.

Cependant, M. de Bienville avait reçu de France des secours en hommes et en provisions de guerre. Ses troupes se réunirent au fort de Saint-François, où il les rejoignit lui-même vers la fin de juin. Alors l'armée, composée de soldats

(1) Parmi les sauvages, ce cri signifie qu'ils désirent se repaître de viande fraîche

de la marine, de miliciens, de nègres et de sauvages, s'embarqua et s'avança jusqu'à l'embouchure de la rivière Margot. Comme on n'était plus qu'à douze ou quinze lieues de l'ennemi, on fortifia la position où l'armée s'était arrêtée, l'on bâtit des casernes pour les soldats, et des magasins. Cette place reçut le nom de fort l'Assomption (1), parce que l'armée y était arrivée le quinze du mois d'août.

Pendant que dans ce lieu on faisait des préparatifs pour la campagne qui allait s'ouvrir, les détachements du nord arrivaient. La Buissonnière, commandant des Illinois, se présenta à la tête des soldats de sa garnison et des sauvages qu'il avait pu réunir ; il fut bientôt suivi de l'avant-garde du détachement de M. de Longueil, commandée par le capitaine de Céloron et le lieutenant de Saint-Laurent. Cette avant-garde était composée de trente cadets canadiens, d'iroquois, de hurons, de nipissingues et d'algonquins. Les préparatifs durèrent longtemps : l'armée de M. de Bienville était composée de douze cents européens, et de plus de deux mille sauvages et noirs. Bientôt, la maladie se mit parmi les troupes, et beaucoup de soldats moururent. Enfin, au mois de février 1740, M. de Bienville se décida à mettre en campagne les Canadiens et leurs alliés ; accoutumés aux rudes hivers de leurs pays, ils étaient capables de braver les difficultés du climat de la Louisiane. M. de Céloron partit avec deux cents français et trois cents sauvages, pour attaquer le village des Chicasas ; il avait ordre, néanmoins, de leur accorder la paix s'ils venaient la lui demander. Le vingt-un février 1740, Céloron, avec sa petite bande, attaqua vigoureusement, et mit trente-six chicasas hors de combat. Se voyant si maltraités et craignant l'arrivée de toute l'armée, ils amenèrent leur drapeau du côté de Céloron. Il n'y avait eu que sept blessés, MM. de Gannes et de la Chauvignerie, et cinq sauvages. Les chefs allèrent au-devant du capitaine français, et le supplièrent d'intercéder pour eux auprès du général. Pour prouver qu'ils n'étaient pas ennemis des Français, ils demandèrent que quelqu'un fût envoyé dans leur village pour s'assurer qu'ils n'avaient pas un seul prisonnier français. Saint-Laurent offrit d'y aller, et, avec la permission de M. de Céloron, il suivit les chefs Chicasas ; mais, à peine y était-il entré, que toutes les filles et les femmes du village s'attrou-

(1) Le fort l'Assomption fut bâti sur un côteau, près du lieu où s'est élevée la ville de Memphis.

pèrent et demandèrent sa tête. Il n'y avait rien de rassurant pour lui, surtout quand il se vit resserré dans une cabane solidement fermée, d'où il était impossible de s'échapper. Pendant une heure, les chefs délibérèrent sur son sort : le rendraient-ils à la liberté, ou le feraient-ils mourir ? voilà la question qui s'agitait. Enfin, la raison et la justice prévalurent ; ils convinrent qu'ils se serviraient de leur prisonnier pour obtenir la paix. Ils prirent leurs habits de grande cérémonie, et vinrent, en chantant et en dansant, lui présenter le calumet de paix, et lui promirent que, désormais, ils regarderaient les Français comme des frères. Charmé de ce résultat inattendu, le sieur de Saint-Laurent promit que de leur côté les Français regarderaient les Chicasas comme frères et amis. Tous ensemble allèrent offrir le calumet au sieur de Céloron, qui le reçut volontiers, et promit de s'occuper de la paix. Après avoir passé trois ou quatre jours avec les Chicasas, le capitaine retourna à l'armée avec une députation considérable de sauvages, qui se jetèrent aux pieds du général, et le prièrent de leur accorder la paix, qu'il leur donna fort volontiers. Ainsi se terminèrent les difficultés avec les Chicasas, au mois d'avril de 1740. De Bienville congédia les alliés ; le fort de l'Assomption, qui n'était plus utile, fut rasé, et l'armée s'embarqua pour retourner à la capitale. Le baron de Longueuil et M. de Ligneris se rendirent à la Nouvelle-Orléans, et passèrent en France sur les vaisseaux du roi. Ces nouvelles furent portées à Québec par M. Le Gardeur de Saint-Pierre, qui, à l'attaque, avait commandé en second sous M. de Céloron.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

Etat de l'Acadie—Armement organisé par Shirley contre Louisbourg—La garnison de la place fort mal disposée—Prise de Louisbourg—Projets d'attaque contre le Canada—Malheurs arrivés à la flotte du duc d'Anville et de M. de la Jonquière—M. de Ramezay prend ses quartiers d'hiver à Beaubassin—Coulon de Villiers déloge les anglais venus au secours de Port-Royal.

Les Acadiens paraissaient assez satisfaits de leur situation dans l'Acadie ; ils cultivaient en paix leurs terres, sans crainte d'être inquiétés. M. Armstrong, gouverneur de la péninsule acadienne, se montrait disposé à bien traiter les missionnaires qui étaient envoyés du Canada, pourvu qu'ils ne fussent point des religieux. M. de Saint-Rémy, missionnaire au Port-Royal, écrivait que non-seulement M. Armstrong laissait aux catholiques le libre exercice de leur religion, mais qu'il n'empêchait point les officiers de sa garnison d'assister au service divin, aux fêtes solennelles. Les Anglais s'attendaient que l'Acadie serait rendue à la France, en vertu de quelque échange ; aussi, en 1739, il ne se trouvait que quarante familles anglaises établies près du fort de Port-Royal ; et aucune addition n'avait été faite aux anciennes fortifications. On comptait que, dans la même année, il y avait, dans toute l'Acadie, cinq mille français, de tout sexe et de tout âge, savoir : quinze cents à Port-Royal, deux mille aux Mines et aux environs, et quinze cents à Beaubassin. Le major du fort de Port-Royal, le sieur Mascarène, était un français de Toulouse, qui aimait à vivre au milieu de ses compatriotes. Dans le reste du pays, qui avait été cédé par le traité d'Utrecht, on ne trouvait que des familles françaises. Depuis l'embouchure de la rivière Saint-Jean, jusqu'au fort Saint-George, du côté de la Nouvelle-Angleterre, on ne voyait pas une seule habitation anglaise, dans l'étendue de soixante-dix lieues.

Les Acadiens vivaient en sûreté, et n'avaient pas alors à

craindre que l'on voulût les chasser, pour les remplacer par des anglais. Ceux-ci craignaient beaucoup trop les Micmacs (1), qui étaient solidement attachés aux Français, pour oser former quelques établissements dans l'Acadie. Et, quoique ces sauvages fussent incommodes pour les habitants, auxquels, de temps en temps, ils enlevaient même ouvertement quelques bestiaux, cependant les français eux-mêmes n'étaient pas fâchés de les voir résider dans la province, et de se trouver ainsi sous leur protection.

Depuis qu'ils étaient sous la domination anglaise, les Acadiens n'avaient pas avancé leurs établissements, mais ils avaient trouvé le moyen d'amasser de l'argent. Au moyen de leur commerce de bestiaux, ils tiraient de Louisbourg presque toutes les espèces que le roi de France y envoyait chaque année. Ils mettaient cet argent en réserve, comme une ressource pour les temps malheureux. Avant 1740, plusieurs d'entre eux s'informèrent à M. de Beauharnois s'ils trouveraient des terres au Canada, et si on voudrait les y recevoir. Sans leur répondre directement, le gouverneur avait songé à former un établissement à Gaspé. Il en écrivait en ces termes à M. de Maurepas : « On pourrait faire un établissement à Gaspé. Il y a, dans le fond de la baie de ce nom, un bon hâvre, appelé la baie de Penouïl ; les plus gros vaisseaux y seraient en sûreté... On a vu, à Gaspé et aux environs, jusqu'à quarante et cinquante navires de pêche .. le climat est à peu près semblable à celui de Québec ; on assure que les terres de la baie de Penouïl sont passablement bonnes (2).

Cependant, depuis le traité d'Utrecht, la cour de France avait toujours songé à profiter de la première occasion pour reprendre l'Acadie. La guerre ayant recommencé en 1744, fournit à M. Duquesnel, gouverneur de l'île Royale, l'occasion de tenter une descente. En exécution des ordres qu'il avait reçus, il chargea le capitaine Duvivier de s'emparer de Canseau. Il prit ensuite, sur la demande de plusieurs habitants de l'Acadie, le parti d'y faire passer un détachement de troupes, dans l'intention de s'assurer des dispositions de tous les habitants, et des secours qu'on en pourrait tirer.

L'hiver de 1744 à 1745 fut un des plus beaux que l'on eut vu depuis longtemps au Canada. Il tomba peu de neige dans le gouvernement de Québec ; aussi, toutes les semailles étaient

(1) Le nombre de micmacs était de 200 dans l'Acadie, de 80 dans l'île Royale, de 195 à Miramichi, et de 60 à Ristigouche.

(2) *Lettre de* M. de Beauharnois, 14 *septembre* 1745.

terminées à la fin du mois d'avril, et les miliciens purent se préparer à la guerre.

Louisbourg était une source d'inquiétude et d'irritation pour les habitants de la Nouvelle-Angleterre. Une multitude de corsaires sortaient des ports du Massachusets et de Rhode-Island, et harcelaient les navires français ; pour contrebalancer ces attaques, on fit de Louisbourg le quartier général des corsaires français, qui enlevaient les navires de commerce de la Nouvelle-Angleterre, et ne permettaient pas à ses bâtiments pêcheurs de demeurer sur le grand banc. Shirley, ancien avocat, devenu gouverneur de la province du Massachusets, voyait avec chagrin le dommage que causaient les représailles au commerce et aux pêcheries de la Nouvelle-Angleterre, et résolut de s'emparer de Louisbourg. Tandis qu'il voyait arriver le danger de ce côté, et demandait du secours à l'Angleterre, les quatre-vingts soldats anglais qui avaient été pris à Canseau, et avaient passé l'été à Louisbourg, furent renvoyés à Boston sur parole. Ils rapportèrent des détails si circonstanciés sur l'état de la forteresse, que Shirley résolut de faire un effort pour s'en emparer. On fit espérer aux pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, que, par la prise de Louisbourg, ils pourraient se dédommager du repos forcé auquel ils étaient condamnés par la guerre. Le butin qu'ils feraient serait d'une grande valeur, et les dédommagerait immédiatement de leurs dépenses. Un autre avantage, plus éloigné, il est vrai, mais d'une valeur inappréciable pour eux, leur était présenté, et exerçait beaucoup d'influence sur l'esprit des marchands de Boston : la prise de Louisbourg enlevait un refuge assuré aux corsaires français, qui ruinaient les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, et interrompaient son commerce avec l'Angleterre.

En janvier 1745, Shirley, qui n'avait encore reçu aucune réponse du gouvernement anglais, demanda aux membres de l'assemblée générale du Massachusets, de s'engager par serment à tenir secrète une proposition de grande importance qu'il voulait leur communiquer. Sur leur promesse, il déclara qu'il avait formé le projet de s'emparer de Louisbourg. Ce plan effraya un grand nombre de membres de l'assemblée ; à une première épreuve, il fut rejeté ; mais une très-faible majorité l'adopta ensuite. Des lettres circulaires furent envoyées aux autres provinces, pour les inviter à prendre part à l'expédition ; mais il n'y eut que le Connecticut, le Nouvel-Hampshire et le Rhode-Island qui répondirent favorablement à l'appel. Un

marchand, William Pepperell, fut nommé commandant des troupes qu'on leva immédiatement. Pepperell, à la tête des soldats fournis par le Massachusets, fit voile de Nantasket le vingt-quatre mars 1745, et arriva à Canseau le quatre avril. Presque tous ses volontaires étaient des pêcheurs, qui, pendant la guerre, ne pouvaient plus aller pêcher sur le Grand Banc, des ouvriers et des cultivateurs. L'île du Cap-Breton était encore entourée de glaces, et il fallut attendre pendant trois semaines que les premiers beaux jours du printemps les eussent fait disparaître. A Canseau, Pepperell fut rejoint par le contingent du Nouveau-Hampshire et du Connecticut, et le nombre total de ses soldats se trouva de quatre mille. Enfin, le commodore Warren, conformément aux ordres envoyés d'Angleterre, arriva sur le vaisseau *le Superbe*, de soixante canons, et fut suivi de trois autres, qui portaient chacun quarante canons.

Cependant, à Louisbourg, des événements déplorables se passaient depuis le mois d'octobre 1744 ; la garnison était restée en révolte permanente. On avait promis aux soldats qui travaillaient aux fortifications d'augmenter leur solde ; mais il paraît que Bigot, alors commissaire ordonnateur à Louisbourg, et quelques officiers, retenaient une partie de leur solde. Les soldats murmurèrent d'abord, puis se soulevèrent, et se choisirent de nouveaux officiers. Cet état de trouble régnait encore, particulièrement parmi quelques compagnies composées de suisses, lorsque la flotte anglo-américaine arriva devant Louisbourg.

Le dernier jour du mois d'avril, la flotte, composée de plus de cent vaisseaux, entra dans la baie de Chapeau-Rouge, et s'approcha de Louisbourg. Cette ville, comme nous l'avons dit, était extrêmement forte ; ses remparts étaient garnis de cent-un canons. La garnison, composée de six cents soldats et de huit cents miliciens, suffisait pour défendre la place ; mais, quoiqu'à l'appel de Duchambon les séditieux se fussent soumis, il existait toujours, entre les officiers et les soldats, un sentiment de méfiance. Sur une île, dans le port, il y avait une batterie de trente canons de vingt-deux ; à la terre ferme, la batterie royale renfermait aussi trente canons de gros calibre. L'armée de la Nouvelle-Angleterre ne débarqua que dix-huit canons, et quelques mortiers ; mais la force des vaisseaux de guerre anglais fut la principale cause de la chute de Louisbourg ; elle donnait aux assaillants un grand avantage contre une garnison en partie démoralisée par le mécontentement et la révolte. Presque tous les officiers de l'armée provin-

ciale étaient aussi neufs à la guerre que leurs soldats : aussi ils conduisaient leurs attaques assez irrégulièrement, mais ils y mettaient un entrain, un courage et un mépris des règles militaires, qui déconcertaient les officiers français. Le lieutenant colonel Vaughan, avec les milices du New-Hampshire, surprit les magasins militaires de Duchambon, et les brûla ; l'épaisse fumée qui s'en éleva, portée par un gros vent sur la batterie royale, surprit tellement les Français, qu'ils l'abandonnèrent, après avoir encloué leurs canons. Vaughan en prit aussitôt possession, et la défendit courageusement contre les Français, quand ils voulurent la reprendre. Les canons de la batterie royale abandonnée furent tournés contre les murs de la ville, et les battirent en brèche. Avec des difficultés incroyables, les anglo-américains traînèrent à bras quelques canons à travers un marais, dans lequel les hommes enfonçaient jusqu'aux genoux ; ils établirent une batterie en arrière de la ville. Protégés par leurs canons, ils s'approchèrent ensuite des murailles avec confiance, sans s'occuper des leçons que leur avait données un de leurs ministres, sur la nécessité de creuser des tranchées. La chaude réception leur prouva qu'il ne fallait pas mépriser les précautions, et qu'il n'était pas sûr de se porter en avant, sans avoir préparé les voies. Si quelque sortie eût alors été faite à propos, elle aurait, sans aucun doute, été couronnée de succès ; mais les officiers se tenaient renfermés dans la ville, dans la crainte que leurs soldats ne profitassent de l'occasion pour déserter. Ainsi on laissa à Vaughan le temps d'établir ses batteries, et de lancer des boulets et des obus sur Louisbourg. De son côté, le commodore Warren pressait le siége avec vigueur ; avec les vaisseaux qu'il venait de recevoir d'Angleterre, il se crut assez fort pour entrer dans le port, et bombarder la ville, pendant que les troupes de Pepperell l'attaqueraient par terre.

Duchambon ne semble pas avoir été à la hauteur de la tâche qui lui était confiée, et paraît avoir été effrayé du mécontentement qui régnait encore dans sa garnison. Des secours avaient été annoncés ; le *Vigilant*, commandé par M. de Maisonfort, arrivait avec des munitions, des vivres, et cinq cent soixante hommes, destinés à renforcer la garnison. Il parut inopinément au milieu de la flotte anglaise, et, après un combat de plusieurs heures, il tomba, avec tous ses gens, au pouvoir des ennemis, à la vue des assiégés. Découragé par ce malheur, Duchambon détacha un pavillon parlementaire vers Warren ; la capitulation fut signée, et, le dix-sept juin, après un siége

de quarante-neuf jours, la ville, le fort, les batteries de Louisbourg furent remis aux Anglais. Si Duchambon eût tenu huit jours de plus, Pepperell, qui jusqu'alors avait été favorisé d'un très-beau temps, aurait été obligé de lever le siége, par les pluies extraordinaires qui commencèrent à tomber.

Pendant plusieurs jours, après la prise de Louisbourg, le pavillon de France continua de flotter sur ses murailles ; par ce moyen, on trompa les équipages de plusieurs navires français, qui, sans défiance, venaient se réfugier dans le port de Louisbourg. Les Anglo-Américains prirent ainsi deux navires de la compagnie des Indes ; leurs cargaisons, évaluées à six cent mille livres sterling, servirent à couvrir une grande partie des dépenses de la campagne.

Les nouvelles de cette importante victoire remplirent de joie les habitants de la Nouvelle-Angleterre ; à Boston, toutes les cloches de la ville furent mises en branle pour annoncer que la place la plus forte de l'Amérique du Nord s'était rendue à une armée indisciplinée d'ouvriers, de cultivateurs et de pêcheurs. Cet échec retentit péniblement au Canada, et particulièrement en France, où, depuis plusieurs années, on s'évertuait à fortifier Louisbourg. Toute l'énergie de la France sembla devoir se porter du côté de l'Amérique. Il était de l'honneur national de reprendre Louisbourg, la clef du Canada. Sur les avis de messieurs de Beauharnois et Hocquart, le comte de Maurepas fit préparer un armement considérable pour l'assiéger ; onze vaisseaux et trente transports, sous les ordres du duc d'Anville, devaient transporter trois mille hommes dans l'Acadie. Ces troupes, commandées par M. de Mérie, devaient débarquer à Chibouctou, où six cents canadiens et autant de sauvages, conduits par M. de Ramezay, devaient les rejoindre. Cette petite armée, après avoir repris Louisbourg, s'emparerait de Port-Royal, de Boston, et ravagerait les côtes de la Nouvelle-Angleterre. C'était la contrepartie du projet formé par Shirley.

De leur côté, les Anglo-Américains, encouragés par leurs succès devant Louisbourg, avaient résolu de s'emparer de toutes les possessions françaises en Amérique. Shirley, après avoir consulté Warren et Pepperell, en écrivit au ministère. Ses représentations furent écoutées, et, le printemps suivant, une lettre circulaire du duc de Newcastle, secrétaire d'état, fut adressée aux gouverneurs des colonies anglaises dans l'Amérique, leur demandant de lever des milices pour envahir le Canada, avec les troupes qui viendraient

d'Angleterre. La colonie française devait être assaillie de deux côtés, par le Saint-Laurent et par le lac Champlain. La saison propre aux mouvements militaires était déjà bien avancée, et on n'avait encore reçu d'Angleterre ni vaisseaux, ni soldats ; cependant les colonies anglaises ne voulant point perdre de temps, résolurent d'attaquer, avec leurs seules forces, le fort Saint-Frédéric. Clinton, gouverneur de New-York, demanda du secours aux cinq cantons iroquois, assuré qu'une partie de ces sauvages se joindraient aux Anglais pour faire la guerre aux Français. Pendant que ces préparatifs avaient lieu, un corps de canadiens et de sauvages s'était arrêté aux Mines, et de là menaçait Port-Royal. C'était le détachement de M. de Ramezay, commandé pour aller au-devant des Français qui arrivaient. Peu après, la flotte du duc d'Anville aborda à Chibouctou ; c'était le plus puissant armement que la France eût encore envoyé dans l'Amérique du Nord. La flotte française avait été assaillie par des tempêtes continuelles ; plusieurs navires avaient été perdus. M. de Conflans, qui revenait de Saint-Domingue avec trois vaisseaux de ligne et une frégate, s'était arrêté sur la côte de la Nouvelle-Ecosse ; mais, n'ayant pas trouvé le duc d'Anville, il était retourné en France.

Après leur arrivée à Chibouctou, une fièvre pestilentielle se mit parmi les troupes, et en emporta un grand nombre. En même temps, des lettres interceptées furent lues dans un conseil de guerre ; elles annonçaient qu'une flotte anglaise arrivait au secours de Louisbourg. Au milieu de toutes ces contrariétés, d'Anville succomba, le vingt-sept septembre, à une attaque d'apoplexie, causée par l'inquiétude et le chagrin. D'Estourmel, qui le remplaça au commandement de la flotte, dans un conseil de guerre, proposa d'abandonner l'entreprise, et de retourner en France. La proposition fut rejetée ; d'Estourmel fut tellement contrarié par la décision, que la fièvre le saisit, et, dans un moment de délire, il se perça de son épée.

Le premier octobre, M. de la Jonquière, qui avait été nommé pour remplacer M. de Beauharnois dans le gouvernement général, se trouva chargé des opérations militaires. N'ayant plus d'espoir de reprendre Louisbourg, il résolut d'attaquer Port-Royal. La flotte française fit voile de Chibouctou vers le douze d'octobre ; mais, en doublant le cap de Sable, elle fut surprise par une violente tempête, qui détruisit une partie des vaisseaux, et dispersa les autres. Ainsi M. de la Jonquière fut forcé de retourner en France, et M. de Beauharnois demeura à Québec, attendant toujours son successeur. Dans cette campagne pé-

rirent deux mille quatre cents hommes, dont onze cents furent inhumés à Chibouctou.

Dès le commencement de juin, un parti de six cent quatre-vingts canadiens était parti de Québec sur sept petits bâtiments. Placé sous les ordres de M. de Ramezay, il devait s'arrêter aux Mines, et y attendre l'arrivée du duc d'Anville sur les côtes de l'Acadie. Les sauvages micmacs de Ristigouche, de Miramichi et de l'île Saint-Jean devaient les rejoindre, et, tous ensemble, opérer avec les troupes françaises. Des Mines, M. de Ramezay surveillait la garnison anglaise de Port-Royal. Il avait compté assiéger cette place avec M. du Vignan, qui commandait deux vaisseaux ; mais celui-ci, n'ayant plus de provisions, fut forcé de retourner en France avec le *Castor*. M. de Ramezay attendait avec anxiété l'arrivée de la flotte française. Après l'arrivée du duc d'Anville à Chibouctou, un bon nombre d'abenaquis, qui s'y étaient rendus, furent atteints de la fièvre qui y régnait, et beaucoup en moururent ; les autres s'éloignèrent aussitôt de ce foyer pestilentiel. Lorsque la flotte française eut été dispersée, M. de Ramezay se retira à Beaubassin, avec une grande partie de ses canadiens, qui devaient conduire à Québec les prisonniers que lui avait remis M. du Vignan ; il avait laissé aux Mines le sieur Coulon de Villiers, avec trois cents canadiens, qui, d'après les ordres de M. de Beauharnois, devaient rester au milieu des Acadiens, pour les empêcher d'être molestés par la garnison d'Annapolis.

Cependant, lorsque M. de Ramezay eut fait tous les préparatifs pour remonter à Québec avec ses prisonniers, la saison se trouva si avancée, qu'il ne put faire partir qu'une partie de ses canadiens pour conduire les prisonniers ; lui-même fixa ses quartiers d'hiver à Beaubassin, où il fut rejoint par M. de Villiers, au commencement de l'hiver.

Mascarène, gouverneur de Port-Royal, se défiait du voisinage d'un corps si nombreux de milices ; il demanda mille hommes à Shirley, qui lui en envoya cinq cents, sous les ordres du colonel Noble, pour forcer les canadiens d'abandonner l'Acadie. Noble et ses anglo-américains partirent pour aller passer l'hiver à Grand-Pré. Vers le commencement de l'année 1747, Coulon de Villiers offrit à M. de Ramezay, qui était retenu par une blessure au genou, de conduire un détachement de trois cents hommes, canadiens et sauvages, pour déloger les anglais. Au milieu d'une violente tempête, dans le silence d'une nuit obscure et tempêtueuse, montés sur des

raquettes, ils reconnurent la position des anglais, qui, au nombre de cinq cents, occupaient une dizaine de maisons. Villiers partagea son détachement en dix petites bandes. Une neige épaisse, qui tombait depuis la veille, leur permit d'approcher des sentinelles sans être aperçus. A trois heures du matin, le onze février, toutes les bandes donnèrent ensemble. Neuf des maisons avaient été emportées lorsque de Villiers eut le bras fracassé par une balle. Le chevalier de la Corne prit le commandement, et attaqua la dixième, protégée par quelques pièces de canon. Elle fut bientôt enlevée, quoique défendue par le colonel Noble, son frère, et le capitaine Howe, membre du conseil de Port-Royal. Les Anglais perdirent cent trente hommes tués, parmi lesquels leur commandant. Le capitaine Goldwhaite, qui avait remplacé Noble dans le commandement des troupes, demanda à capituler ; le chevalier de la Corne lui accorda de se retirer avec les honneurs de la guerre, à condition que les prisonniers resteraient entre les mains des Français.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

Défaite de la flotte du marquis de la Jonquière—Etat de la colonie—M. de Beauharnois renforce le fort Saint-Frédéric, et déclare la guerre aux Agniers—Mécontentements chez les nations de l'ouest—Dépenses de la guerre—Fortifications de Québec—Agrandissement de la cathédrale—M. de Beauharnois remplacé par le comte de la Galissonnière—M. Bigot intendant du Canada—Nouvelles difficultés avec les hurons du Détroit et de Sandoské—Traité d'Aix-la-Chapelle—Sages mesures proposées par M. de la Galissonnière pour prévenir les empiètements de l'Angleterre—Expédition de Céloron sur l'Ohio—M. de la Galissonnière nommé de la commission pour régler les limites entre les colonies françaises et anglaises—Son retour en France—M. de la Jonquière prend possession de son gouvernement.

Sans se laisser décourager par les pertes éprouvées l'année précédente, par l'escadre du duc d'Anville, le gouvernement français résolut de soutenir ses colonies, d'attaquer celles de la Grande-Bretagne en Amérique, et ses possessions dans les Indes. Dans ce dessein, deux escadres furent préparées, dont l'une devait être commandée par le marquis de la Jonquière, et l'autre par le chevalier de Saint-George. Le gouvernement anglais, informé de cet armement, résolut d'intercepter les deux escadres, qui devaient faire voile ensemble. Les amiraux Anson et Warren, partis de Plymouth avec une flotte formidable, allèrent attendre la Jonquière et Saint-George au cap Finisterre, sur les côtes de la Galicie. Le trois mai, ils aperçurent les escadres françaises. Elles étaient composées de six gros vaisseaux de guerre, d'un pareil nombre de frégates, et de quatre navires armés par la compagnie des Indes Orientales, et de trente bâtiments marchands. La Jonquière donna ordre aux six vaisseaux de guerre de se ranger en ligne de bataille, pour procurer aux navires et aux frégates le temps de s'échapper. La disproportion était énorme ; Anson s'avançait à la tête de dix-sept vaisseaux de guerre, et des forces triples de celles que lui opposait la Jonquière. L'action commença vers quatre heures ; l'amiral français se défendit avec autant de courage que d'habileté, et ne se rendit qu'après avoir combattu cinq heures, et vu ses vaisseaux désemparés par ses nombreux ennemis, et incapables de résister plus longtemps. Anson envoya trois vaisseaux à la poursuite du convoi ; ils ne purent

s'emparer que de neuf navires ; les autres s'échappèrent à la faveur des ténèbres. Les officiers anglais louèrent hautement la noble défense de la Jonquière ; mais il n'en fut pas moins retenu prisonnier en Angleterre jusqu'à la conclusion de la paix. C'était la seconde fois qu'il était arrêté en se rendant dans son gouvernement.

Pendant que le Canada envoyait ses enfants pour défendre l'Acadie, le gouvernement de Montréal était menacé par les Anglo-Américains, du côté du lac Champlain. D'après les projets proposés par Shirley, les milices de la Nouvelle-York se préparaient à aller attaquer le Canada.

Comme il n'était pas arrivé de secours dans la colonie en 1745, un esprit de mécontentement et de murmure commençait à s'y manifester. Les anciens assuraient qu'ils n'avaient rien vu de semblable dans les guerres qui avaient précédé. Messieurs de Beauharnois et Hocquart s'efforçaient de cacher la situation pénible des affaires aux sauvages alliés ; malgré la disette qui régnait dans les magasins du roi à Québec, ils avaient délivré à ceux de l'Acadie des provisions de bouche et de guerre. Les Abenaquis, plus exposés aux maux de la guerre par le voisinage des Anglais, se réfugièrent sur les bords du Saint-Laurent. Ceux de Panaouamské, d'Ecouback, de Medoctek, de Peskamakouate, au nombre de cinq ou six cents, tant hommes que femmes et enfants, s'étaient répandus dans les paroisses du sud du gouvernement de Québec. Dans l'automne, arrivait la triste nouvelle de la prise de Louisbourg, et de l'émigration d'un grand nombre de familles au port Lajoie, dans l'île Saint-Jean. On avait stipulé que les sauvages garderaient le butin qu'ils avaient fait, que les soldats de sa majesté britannique, formant la garnison de Grand-Pré, s'abstiendraient de porter les armes dans le fond de la baie de Fundy, pendant l'espace de six mois. La capitulation fut signée le douze février 1747.

Le coup de la baie des Mines eut du retentissement dans la Nouvelle-Angleterre, et fit beaucoup d'honneur à messieurs de Villiers et de la Corne. La rapidité de la marche des Canadiens, dans le temps le plus rigoureux de l'hiver, la vigueur de l'attaque, leur soumission à leurs officiers, leur bonne humeur au milieu des difficultés, causèrent l'admiration des Acadiens, et leur méritèrent les éloges de M. de Beauharnois. On avait espéré que ce petit corps pourrait demeurer à Beaubassin, pour protéger les Acadiens ; mais la famine força M. de Ramezay de les ramener au Canada. Le seize juin, il écri-

vait au gouverneur général, qu'il était à Rimouski avec tout le détachement de canadiens, et leurs prisonniers ; il ajoutait qu'il était parti de la baie Verte le cinq du même mois, dans la crainte d'exposer ses hommes à mourir de faim, s'il demeurait plus longtemps dans l'Acadie. M. de Villiers (1) souffrait encore de sa blessure, et mourut peu de temps après son arrivée à Québec.

Jusqu'alors les Iroquois avaient montré leur désir de garder la paix. Au mois de juillet 1745, les députés des cantons iroquois, priaient M. de Beauharnois de laisser en repos Chouaguen, Niagara et le fort de Frontenac, et de ne point porter la guerre sur leurs terres. « Il n'y a point de guerre déclarée entre vos enfants, » disait l'orateur, « il n'y a qu'entre vous et l'Anglais, et nous n'en savons point le sujet ; nous vous laissons vous battre ensemble, et nous vous prions de laisser nos lieux de chasse paisibles ; nous faisons la même demande aux Anglais. » Les Iroquois demeurèrent neutres ; mais les autres nations sauvages se déclarèrent pour les Français, et commencèrent à faire des courses contre les colonies anglaises. On remarquait surtout les Chouanons, qui, de la prairie des Mascoutins, où ils s'étaient arrêtés, se déclarèrent en faveur des Français.

Un grand nombre de partis, composés de canadiens et de sauvages, furent sans cesse sur pied dans l'automne de 1745, et jusqu'au mois d'août de 1746. Ils portèrent l'épouvante sur les frontières du Massachusets, du Connecticut et de la Nouvelle-York ; de telle sorte que presque toutes les habitations furent abandonnées de leurs habitants, qui se retirèrent dans des lieux plus sûrs.

Marin, de retour de son expédition de l'Acadie, partit, au commencement de novembre 1745, avec trois cents français et trois cents sauvages, du fort Saint-Frédéric ; dans la nuit du vingt-huit au vingt-neuf du même mois, il tomba sur Sarastau (2), brûla toutes les maisons, et fit environ cent prisonniers, hommes, femmes et enfants. Plusieurs individus charitables des Trois-Rivières rachetèrent ceux des malheureux prisonniers qui étaient tombés entre les mains des abenaquis de Saint-François et de Békancourt (3). Lydius, dont l'habitation avait été détruite par le parti de Marin, fit, pendant l'hiver, plusieurs voyages à Boston, pour engager les Anglo-Américains

(1) Il était fils de Coulon de Villiers, tué dans la guerre des Renards.
(2) Aujourd'hui Saratoga.
(3) *Archives de la Marine.*

à tenter de prendre le fort Saint-Frédéric. Ce furent ses sollicitations qui portèrent Shirley à proposer une coalition entre les provinces du nord, pour détruire ce fort, et pour pénétrer de ce côté dans le Canada.

Sur les rapports que M. de Beauharnois reçut des préparatifs des Anglais, il envoya au secours de M. de Croisilles, commandant de Saint-Frédéric, deux partis : le premier sous M. de Muy, et le second sous M. Rigaud de Vaudreuil, major des Trois-Rivières. Leur destination était, d'abord, de couvrir le fort ; mais, si les ennemis ne s'avançaient pas pour l'attaquer, ils avaient ordre d'entrer sur le territoire anglais. A son arrivée au fort, M. Rigaud fut informé que les Anglais se tenaient fort tranquilles, et ne semblaient pas disposés à se mettre en campagne ; il se décida alors à pénétrer dans la Nouvelle-Angleterre, avec six cents canadiens et trois cents sauvages. Après une marche de dix jours, ce détachement arriva près du fort Massachusets (1), qu'il attaqua le trente août. Au bout de vingt-huit heures, la garnison se rendit à discrétion ; les Canadiens y firent prisonniers vingt-deux hommes et quelques femmes ; ils ravagèrent ensuite le pays sur une étendue de douze lieues, des deux côtés de la rivière, en descendant. M. Rigaud fut légèrement blessé au bras dans l'expédition, et ne perdit qu'un homme, tué à l'attaque du fort. Ces incursions répandirent l'alarme dans toute la Nouvelle-Angleterre ; les habitations de la campagne, situées près de la frontière, furent abandonnées, et les colons anglais n'osaient plus sortir sans être plusieurs ensemble. Au mois de septembre, les Anglais commencèrent à former un camp, entre Albany et Sarastau, dans le dessein de surprendre le fort de Saint-Frédéric au commencement de l'hiver.

En détaillant au ministre les opérations de la dernière année, MM. de Beauharnois et Hocquart rendaient justice à la bonne volonté et au courage des Canadiens. « Nous avons droit d'espérer, » disaient-ils, « que, tant que les Anglais n'auront pas de troupes réglées à mettre en campagne, les Canadiens ne sauraient succomber. D'après leur manière d'agir, ils paraissent n'avoir rien perdu de leur ancienne valeur. »

Les Agniers étaient trop étroitement liés avec les Anglais pour ne pas ressentir les coups portés à ceux-ci ; aussi ils résolurent de prendre la campagne contre les Français, et ils com-

(1) Sur la rivière Hoosick, dans le comté de Berkshire, Massachusets.—Notes de O'Callaghan.

mirent des hostilités à Soulanges et à l'île à Lamothe. Le huit mars 1747, le gouverneur général leur déclara la guerre, dans un conseil tenu à Montréal, en présence des iroquois du saut Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes ; le sieur de la Chauvignerie fut dépêché aux quatre cantons pour les en informer. Aussitôt les abenaquis domiciliés, les Nipissingues, les Algonquins, les Poutéouatamis, se répandirent par bandes de huit ou dix sur les rivières du Connecticut et de l'Hudson, pour harceler les ennemis. A la fin d'avril, un parti d'agniers et d'anglais tomba sur vingt-deux français, partis du fort de Saint-Frédéric pour aller à la découverte. Dans cette rencontre, le sieur de la Plante, officier, fut blessé de sept coups de feu, et cinq de ses hommes furent tués. Quelque temps après, les Agniers pillèrent, à Chateauguay, une maison habitée par un nommé Brindamour, dont ils tuèrent la femme ; lui-même fut assommé à coups de casse-tête ; les sauvages, après lui avoir enlevé la chevelure, l'abandonnèrent encore vivant. Cet homme, amené à Montréal, et placé à l'Hôtel-Dieu, fut heureusement guéri. Une autre bande d'iroquois enleva une famille entière à l'île Perrot, le quinze juin ; à Sainte-Anne de l'île de Montréal, ils saccagèrent trois maisons, et enlevèrent trois femmes. Sur le champ, le chevalier de la Corne fut expédié avec un détachement de cent hommes, et arriva à Soulanges le seize, de grand matin. Se jetant dans une pirogue, il poursuivit un canot rempli d'ennemis, et s'en empara ; c'étaient des tsonnontouans et des onneyouts ; ils conduisaient les trois femmes françaises qui avaient été enlevées, et qui se réjouirent bien sincèrement de leur délivrance. Les prisonniers rapportèrent qu'ils étaient partis du grand village des Agniers depuis trente jours, au nombre de quarante-trois guerriers. Au lac Saint-François, ils s'étaient séparés, et six autres canots s'étaient dirigés vers les îles à la Paix, près de Chateauguay, pour traverser de là au bout de l'île de Montréal. Sur cet avis, le sieur de Saint-Pierre, lieutenant, fut immédiatement envoyé avec cent cinquante hommes, et joignit le chevalier de la Corne au bas des Cascades, où les deux détachements se mirent en embuscade, attendant l'ennemi. En effet, quatre canots iroquois donnèrent dans le piége, pendant la nuit du dix-sept au dix-huit. Malheureusement quelques canadiens se découvrirent trop tôt, en déchargeant leurs fusils ; un seul des canots fut pris, les trois autres, plus éloignés de terre, prirent le large et réussirent à s'échapper. Depuis quelque temps, on accusait les iroquois du saut Saint-Louis

d'être d'intelligence avec les Agniers ; on disait que, dans les expéditions contre les Agniers, les iroquois du saut donnaient avis de l'approche des Français par trois coups de fusil. Aussi les abenaquis de Saint-François menaçaient de tirer vengeance des traîtres. Dans l'affaire des Cascades, les iroquois du saut Saint-Louis tâchèrent de rétablir leur réputation, en se montrant pleins de dévouement et d'attachement aux Français.

Les hurons de Sandoské, qui, sous un chef nommé Nicolas, s'étaient séparés de leurs frères du Détroit, se montraient hostiles et, par leurs intrigues, tâchaient de propager leurs sentiments de désaffection parmi leurs voisins ; pour manifester leur mauvaise humeur, ils tuèrent cinq français qui revenaient de la rivière Blanche. Ils avaient, avec les nations voisines, formé le dessein de détruire tous les habitants du Détroit pendant une des fêtes de la Pentecôte. Quelques hurons levèrent le masque trop tôt ; la conspiration fut découverte par une femme huronne, qui en donna avis à M. de Longueuil. Les canadiens des environs durent entrer dans le fort, et se tenir sur leurs gardes. Désirant voir la paix se rétablir dans leur canton, les Hurons, enfin, demandèrent que leur ancien missionnaire, le Père de la Richardie, remontât pour demeurer avec eux. On s'empressa d'accorder leur demande ; le Père leur avait été ôté quelques années auparavant, parce qu'il s'opposait au mouvement que le chevalier de Beauharnois avait été chargé de faire faire à la nation vers Montréal et Québec. Les mêmes mécontentements se manifestaient parmi les Outaouais, les Sauteurs et les Mississagués. Ces sauvages tuèrent quelques français, en attaquèrent plusieurs, proférant des menaces dans le fort, et tuant les chevaux et les bestiaux. Leur dessein était de surprendre le fort de Michillimakinac ; heureusement leurs intentions sinistres furent découvertes à temps. On les obligea de sortir en battant la retraite et en faisant mine de se mettre sur la défensive. On eut ensuite le soin de ne laisser entrer de sauvages dans le fort, qu'après avoir pris de grandes précautions. La mobilité ordinaire du caractère sauvage, la rareté et le haut prix des marchandises françaises, la facilité plus grande de se procurer celles qui venaient d'Angleterre, étaient les causes qui produisaient des dérangements dans les rapports de ces nations avec les Français. Souvent le feu du mécontentement était attisé par les marchands anglais, qui s'approchaient du grand centre de la traite des pelleteries. Il fallait toute l'habileté des voyageurs canadiens pour conserver la supériorité de la France dans ce quartier. Le

sauvage est généralement avide ; il comprend ses intérêts tout aussi bien que les Européens, et ne les perd jamais de vue. Aussi les dépenses qu'il fallait faire pour maintenir les nations alliées dans leur attachement à la France, s'élevaient à des sommes fort considérables. M. Hocquart s'excusait auprès du ministre de ce qu'il puisait si largement dans les fonds de la marine. « Les ordres du roi, » écrivait-il, « n'ont pas été de nous tenir simplement sur la défensive, mais d'agir offensivement ; ils ont été exécutés, nos succès parlent. Les incursions de nos canadiens et de nos sauvages sur les terres ennemies, n'ont point souffert d'interruption. Nous avons porté la consternation chez nos voisins ; leurs murmures et leurs plaintes sont publics ; leurs lettres et leurs gazettes en font foi.... Si nous nous étions tenus dans l'inaction, et que nous n'eussions point remué nos sauvages, ces derniers, en continuant leurs liaisons avec les Anglais, se seraient à la fin séparés de nous.... Nos frontières ont été bien gardées, et les habitations tranquilles ; tandis que les frontières ennemies sont abandonnées, et que la terreur s'est emparée de tous les habitants. Les armes du roi n'ont eu aucun échec... La vigilance du gouvernement a dispersé le seul parti considérable de sauvages, mêlé de flamands, qui ont osé s'avancer jusques dans le gouvernement de Montréal. Dix de ces sauvages ont été pris, et sont dans les fers. Depuis ce temps, ils n'ont point paru... Les Anglais n'ont point cessé de nous menacer chaque année. Ils levèrent, en 1746, des milices dans toutes les provinces, et firent d'autres préparatifs. L'amiral Lestoc devait amener d'Angleterre un corps considérable de troupes, sous le commandement du général Saint-Clair ; les mêmes préparatifs ont été continués cette année.... Et comment aurions-nous reçu l'ennemi, sans les mesures qui ont été prises ? La prudence demandait que les magasins du roi fussent garnis de vivres, de marchandises et de munitions, pour le succès des opérations qu'il aurait fallu faire en cas d'attaque. »

Les dépenses pour l'année, à l'occasion de la guerre, avaient été de plus d'un million et demi de francs ; il avait fallu nourrir une partie des micmacs de l'Acadie, et près de huit cents abenaquis réfugiés. De plus, le coût des fortifications nouvelles avait été assez grand pour que le roi fût obligé de donner ordre de continuer le mur d'enceinte à Québec. « M. le marquis de Beauharnois, » écrivait le ministre, « doit savoir qu'un pareil ouvrage est de l'espèce de ceux que les gouverneurs généraux des colonies ne peuvent entre-

prendre que sur les ordres exprès du roi. Quoiqu'il en soit, sa majesté veut qu'à la réception de cette dépêche, vous fassiez cesser les ouvrages qui ont été commencés, jusqu'à ce que, par une assemblée que M. de Beauharnois convoquera, et laquelle sera composée des principeaux officiers de la colonie, ainsi que les principaux habitants de Québec, il ait été jugé s'il n'est pas plus convenable et plus avantageux de démolir ce qui aura été fait, que de continuer l'entreprise.» Voici les raisons que suggère le ministre pour ne point augmenter les fortifications de Québec, et ne pas rendre cette ville trop formidable. «En prenant le parti de fortifier Québec, l'on exciterait les Anglais à entreprendre, en cas de guerre, la conquête du Canada, puisqu'une fois maître de cette ville régulièrement fortifiée, ils le seraient de toute la colonie... au lieu que Québec n'étant point fortifié, ils ne sauraient, dans une seule saison, s'y établir assez solidement pour que les Canadiens ne fussent pas en état de les en chasser, une fois que leurs forces navales auraient quitté la colonie. Cette fortification une fois établie, il faudra une nouvelle garnison pour la défendre, et le trésor est déjà épuisé par les dépenses extraordinaires occasionnées par les levées que la loi a été obligée de faire.» Après les remarques du ministre, les travaux furent un moment arrêtés ; M. de Beauharnois craignait d'être entraîné dans des dépenses trop considérables. Néanmoins il convoqua une assemblée telle que suggérée, et il y fut décidé (1) qu'il fallait continuer les fortifications, sans pourtant que le pays fût obligé de supporter toute la dépense. En informant la cour de cette décision, le gouverneur général déclara qu'il avait agi pour remplir son devoir, et que, s'il fallait recommencer, il aimerait mieux s'exposer à une réprimande, que de manquer à son devoir, en ne fortifiant pas la capitale du Canada. Il représenta, de plus, que si l'on abandonnait ces travaux, le trésor perdrait de grosses sommes sans profit. En effet, l'entrepreneur des travaux, M. Trottiers Désauniers, crut devoir protester, parce qu'on voulait l'empêcher de continuer les fortifications. Les ouvrages furent continués, et, en 1748, M. de Léry annonçait que les fortifications étaient bien avancées, et que la ville serait fermée de murailles à la fin de mai de l'année suivante, grâce au travail des habitants des paroisses environnantes.

M. de Léry s'occupait, dans le même temps, de rétablir

(1) 26 juillet 1746.

la cathédrale ; lui-même avait donné le plan des améliorations, qui furent terminées le quinze novembre 1748. Il avait abattu une partie des longs pans, et ajouté des bas-côtés et des tribunes. En creusant dans les fondations, les ouvriers trouvèrent une inscription par laquelle il apparaissait que M. de Montmagny était gouverneur, lorsque la première pierre de cet édifice avait été posée. C'était à la demande de Mgr. de Pontbriand que M. de Léry, ingénieur du roi, s'était chargé de dresser un plan pour la cathédrale, et d'en surveiller lui-même la mise à exécution.

Le dix-neuf septembre 1747, le *Northumberland* entra dans le bassin de Québec. et mouilla en rade ; il portait le comte de la Galissonnière, nommé le dix juin pour tenir la place de M. de la Jonquière dans le gouvernement de la Nouvelle-France. Le même vaisseau reçut M. de Beauharnois le quatorze d'octobre. A l'occasion de son départ, tous les citoyens s'empressèrent de témoigner leurs regrets à l'homme éminent qui, depuis près de vingt ans, exerçait les fonctions de gouverneur général, à la satisfaction du gouvernement général de la métropole et des habitants de la colonie. Ses belles qualités, mais particulièrement sa bonté, son affabilité et sa générosité l'avaient rendu cher aux Canadiens.

Rolland Michel Barrin, comte de la Galissonnière, était un homme fort instruit, et un des premiers officiers de marine en France. Son premier soin, en prenant les rênes du gouvernement, fut de connaître le pays, son climat, sa population, ses ressources et son commerce. Son esprit pénétrant et curieux lui suggéra des réflexions qui le portèrent aux conclusions suivantes. On ne peut négliger ce pays sans perdre pour jamais avec lui tous nos établissements de pêche, et les avantages ainsi perdus passeraient à nos ennemis. La navigation du Canada forme beaucoup de matelots, et en détruit peu ; celle des îles de l'Amérique fait tout le contraire. Les principales denrées du Canada, comme le blé, le poisson, les chanvres, étant d'un usage nécessaire à la vie, son commerce sera de plus en plus solide, et ira toujours en augmentant Le Canada contient déjà un assez grand peuple, propre à la fatigue, à la guerre et à la navigation, peuple qu'on perdrait... avec le pays, et qui, avec le temps, fortifierait nos ennemis, comme il est à craindre qu'il n'arrive dans peu à l'Acadie. Si les autres colonies produisent plus de richesse, celle-ci produit des hommes, richesse bien plus estimable pour un grand roi, que le sucre et l'indigo, ou, si l'on veut, tout l'or des Indes. La fécondité est telle,

qu'elle peut remplacer, en partie, la perte immense de monde que nous coûtent tous les ans la Martinique et Saint-Domingue. Les Canadiens sont les moins sujets de tous aux maladies qui désolent quelquefois cette dernière île, et la meilleure et peut-être la seule façon de la remplir suffisamment de blancs, est d'y procurer des établissements à des canadiens.

La situation de l'Angleterre dans l'Europe, et ses forces maritimes, ne permettent pas d'y porter la guerre avec succès ; ici, au contraire, tous les avantages de la nature sont pour nous, et il ne faut qu'un peu de dépense pour y détruire plusieurs établissements qui lui sont précieux, et qui nuisent beaucoup aux établissements français.

Lorsqu'en 1748, M. de la Galissonnière fut nommé pour régler les limites entre les colonies anglaises et françaises, il proposa au gouvernement de placer dix mille paysans français au sud-ouest des grands lacs, et plus particulièrement dans le pays des Illinois, qui, avec une population suffisante, aurait permis à la France d'étendre son pouvoir sur le Mississipi et sur le Saint-Laurent, et de réprimer toutes les tentatives des Anglais pour pousser leurs établissements au-delà des Alléghanies. M. de la Galissonnière fut suivi par M. François Bigot, ancien commissaire ordonnateur à Louisbourg, qui venait remplacer M. Hocquart, mais qui ne fut nommé intendant qu'au mois d'août 1748.

Malgré le pardon accordé par M. de Beauharnois aux hurons du Détroit et de Sandoské, ils continuaient à donner de l'inquiétude. Pendant qu'on négociait avec eux des conditions qui devaient les unir aux Français, un parti qui était en embuscade, près du Détroit, essaya d'enlever un canot français ; trois hommes qui en composaient l'équipage, furent blessés. Sur l'ordre du chevalier de Longueuil, un détachement, conduit par M. de Belestre, fit tant de diligence, qu'il prit les auteurs de cet assassinat. Des cinq prisonniers, un fut tué en arrivant au Détroit, un second se coupa la gorge dans la prison ; les trois autres, sur les instances de quelques français, furent rendus aux hurons de Sandosket, dans l'espérance que cette grâce les ramènerait. Mais, sitôt qu'ils eurent leurs prisonniers, au lieu de revenir, ils s'éloignèrent vers la Belle-Rivière, d'où ils cherchaient à engager les nations alliées à déclarer la guerre aux Français. Cependant un grand nombre retourna au Détroit ; mais, comme on ne savait s'il fallait les regarder comme amis ou comme ennemis, M. de Longueuil demanda du secours. Cent français et dix ou douze nipis-

singues du Lac, montèrent avec les voyageurs qui conduisaient les marchands. Ce parti était commandé par M. de Céloron. Effrayés par cette démonstration, les Hurons envoyèrent leurs principaux chefs à Montréal, pour proposer l'union et la paix.

Tandis que M. de la Galissonnière se préparait à soutenir la guerre avec le peu de forces dont il disposait, les armées françaises obtenaient des succès qui permettaient à Louis XV de compter sur une paix prochaine. La victoire de Lawfeld, moins disputée mais plus sanglante que celle de Fontenoi, la prise de Berg-op-Zoom, surnommée la Pucelle, parce qu'elle n'avait jamais été prise, prouvaient que même sous Louis XV, la France savait encore vaincre. Ces succès mettaient le roi en état de parler de paix sans s'humilier. Vainqueur, il fit les premières avances, et les états généraux de Hollande songèrent sérieusement à profiter de cette ouverture. Ils sollicitèrent l'Angleterre de mettre fin à la guerre, et le comte de Sandwich proposa au marquis de Paysieux de recommencer, à Aix-la-Chapelle, les conférences pour la paix. Sa proposition fut acceptée, et il en résulta un traité où la France, victorieuse depuis cinq ans, reçut la loi qu'elle aurait pu dicter. En effet, les ministres, jaloux de l'ascendant que prenait le maréchal de Saxe sur l'esprit du roi, la marquise de Pompadour, lasse de courir les champs à la suite du roi, s'étaient ligués pour finir la guerre à quelque prix que ce fût. La marine était devenue le côté faible de la France, et, en exagérant ces pertes, on réussit à intimider Louis XV, et lui arracher d'humiliants sacrifices (1).

Suivant une des clauses du traité d'Aix-la-Chapelle, on rendait, de part et d'autre, toutes les conquêtes faites pendant la guerre. Ce qui choqua davantage les Français, fut la clause par laquelle les fortifications de Dunkerque devaient rester dans l'état où elles se trouvaient, sans être améliorées ; la seconde, l'expulsion du prince Edouard, du prétendant demandée par le roi d'Angleterre.

Lorsque la nouvelle de la paix arriva à Québec, le sieur Marin, fils, venait de partir avec vingt français et deux cents sauvages pour l'Acadie. M. de la Galissonnière lui manda, par toutes les occasions, de revenir ; pendant ce temps, ignorant ce qui se passait à Québec, Marin attaquait les Anglais et prenait quelques prisonniers, parmi lesquels un caporal suisse, qui avait déserté de Louisbourg, et que les sauvages voulurent tuer, parce qu'ils l'accusaient d'avoir causé la prise de cette

(1) *Vie privée de Louis XV, tome* II.

ville. Marin le sauva de leurs mains, refusa de le rendre aux Anglais avec les autres prisonniers, et l'envoya à Québec, d'où M. de la Galissonnière le fit passer à Rochefort pour subir son procès (1). Quant à Louisbourg et aux autres parties de l'île du Cap-Breton, il n'y avait point de difficultés ; elles retournèrent à leur ancien maître. Mais comme cela était arrivé dans les traités précédents, l'on avait négligé de désigner les bornes de la Nouvelle-Ecosse. Entre la péninsule et la rivière Saint-Jean s'étendait un territoire contesté depuis longtemps entre la France et l'Angleterre. Pour maintenir les droits de son maître, la Galissonnière fit saisir Messagouche (2), Beaubassin, et quelques autres postes du côté de l'Acadie. Dans ce lieu résidait l'abbé LeLoutre, missionnaire, qui avait acquis beaucoup d'influence sur les Acadiens, aussi bien que sur les Micmacs. Très-attaché à la France, il voulait engager les Acadiens des Mines et de Port-Royal à quitter leurs terres, pour se retirer dans la partie assurée à la France. Le gouverneur général approuva les projets de LeLoutre ; en peuplant d'acadiens le territoire réclamé par la France, il fortifiait les frontières de ce côté, et enlevait à l'ennemi ceux qui pouvaient, par la suite, le secourir.

En même temps que M. de la Galissonnière travaillait à fortifier l'influence française dans l'Acadie, il cherchait à assurer les limites de la colonie vers l'ouest, opération d'autant plus importante, qu'il s'agissait de conserver ou de perdre une des branches les plus fructueuses du commerce intérieur du Canada. Il importait de conserver la possession du cours de l'Ohio, afin d'entretenir une communication facile avec la Louisiane, et de borner les colonies anglaises aux Apalaches. M. Céloron de Blainville fut chargé de se rendre au Détroit, à la tête de trois cents hommes. Les instructions de cet officier l'obligeaient à parcourir tout le pays qui s'étend le long de l'Ohio jusqu'aux montagnes ; il devait être suivi par un certain nombre de sauvages, qui serviraient de témoins de la prise de possession de ces terres au nom de Louis XV. Il portait des plaques de plomb aux armes de France, qu'il devait déposer dans différents lieux, comme monuments de cet acte, et chaque fois en dresser un procès verbal, signé de lui et de ses officiers. Céloron suivit soigneusement ses instructions, mais il fut assez mal reçu dans plusieurs villages, dont les habitants désiraient conserver leur liberté, sans dépendre plus de la

(1) *Archives de la Marine.*

(2) Fort Lawrence.

France que de l'Angleterre. Plusieurs de ces peuples continuèrent de favoriser les traiteurs anglais, malgré la défense de les recevoir, donnée par M. de Céloron au nom du gouverneur général. Dans le temps où il chargeait M. de Céloron de cette importante mission, M. de la Galissonnière informait, par une lettre, M. Hamilton, gouverneur de la Pennsylvanie, des mesures qu'il avait prises, et le priait d'empêcher les traiteurs de son gouvernement d'aller trafiquer avec les sauvages, à l'ouest des Apalaches, parce que la cour de France ferait arrêter les marchands et saisir les marchandises.

Parti de Lachine le quinze juin 1749, à la tête d'un détachement composé de vingt soldats français, cent quatre-vingts canadiens, trente iroquois et vingt-cinq abenaquis, le seize juillet, Céloron était au lac de Chatakouin (1), qu'il traversait, puis il suivait le Conewango et l'Allegany, et, le vingt-neuf, il entrait dans l'Ohio. En ce lieu, il enterra une plaque de plomb, et attacha à un arbre un morceau de ferblanc, portant les armes du roi de France : il s'arrêta au village de Kanaouagon, où habitaient des Tsonnontouans, auxquels, sur leur demande, il fit boire un coup de lait du Père Ononthio, c'est-à-dire, un peu d'eau-de-vie. En descendant, il rencontra des anglais de la Pennsylvanie, vendant leurs marchandises, et leur recommanda de ne plus revenir ; il trouva plusieurs villages d'iroquois qui avaient laissé leur pays ; au Rocher-Ecrit, était un village iroquois, gouverné par une vieille femme. Ici les iroquois et les abenaquis refusèrent d'aller plus loin, et abandonnèrent Céloron. Au village de Chininqué (2), qui renfermait cinquante cabanes, était une population assez considérable d'iroquois, de chaouanons et de loups. Il laissa des inscriptions à l'embouchure de la Yenanguekouan et de la Chinoudaista. Au village de Saintyotto (Sciotto ?), il trouva des iroquois des cantons et du saut Saint-Louis, mêlés avec des Chaouanons. La bande de miamis qui s'était éloignée, sous un chef nommé la Demoiselle, s'était arrêtée près de la rivière à la Roche (3) et de la rivière Blanche (4). M. de Céloron avait ainsi parcouru la plus grande partie de la rivière Ohio, et en avait pris possession au nom du roi de France. Le dix-neuf septembre, après avoir brisé leurs canots, les français parti-

(1) Lac Chatauque, dans le comté de Chatauque, état de New-York ; à quelques lieues du lac Erié.

(2) Shenango ?

(3) Great Miami River.

(4) White Water River.

rent à travers les terres, et, en cinq jours et demi, parcoururent un espace de cinquante lieues ; le vingt-cinq, ils arrivèrent au village de Kiskakon, où commandait M. de Raimond. De ce lieu, ils se rendirent sur des pirogues au Détroit, où ils arrivèrent le six octobre. Suivant le Père Bonnecamp, jésuite, qui avait accompagné M. Céloron comme aumonier, le parti avait parcouru douze cents lieues depuis son départ de Montréal, jusqu'à son retour en cette ville. Pendant cette expédition, l'on reconnut que ces nations étaient fort mal disposées à l'égard des Français, et entièrement dévouées aux Anglais ; qu'on ne pourrait les ramener par les armes, parce qu'elles se réfugieraient facilement chez les Chicasas, peu éloignés de ces lieux ; ni par la traite, puisque les Anglais leur pouvaient fournir des marchandises à bon marché.

M. de la Galissonnière ne perdait aucune occasion d'avancer les intérêts de la colonie. Le pays ne possédait pas encore d'imprimerie, de sorte que tous les livres dont on avait besoin, étaient importés de France, s'il voulait faire imprimer quelque règlement, il fallait l'envoyer. M. de la Galissonnière représenta que l'établissement d'une imprimerie à Québec serait d'une grande utilité pour la publication des ordonnances et des réglements de police. Le ministre des colonies répondit que le roi ne jugeait pas à propos de faire la dépense d'un pareil établissement, et qu'il fallait attendre que quelque imprimeur se présentât pour y pourvoir, et qu'alors on examinerait les conditions auquelles un privilége lui serait accordé. Dans les colonies anglaises, on jouissait, depuis longtemps, des bienfaits de la presse.

Tandis que M. de la Galissonnière surveillait avec une attention infatigable les intérêts de la colonie, en France l'on eut besoin de ses services. Le traité d'Aix-la-Chapelle avait vaguement déterminé que la France recouvrerait tout ce qu'elle possédait avant la guerre ; or, il était difficile de décider quelles avaient été les limites des possessions françaises dans l'Amérique septentrionale. La cour avait besoin d'un homme qui, outre les autres qualités nécessaires à un négociateur, eût étudié la question sur les lieux mêmes. M. de la Galissonnière était cet homme ; il fut rappelé en France et nommé, ainsi que M. de Silhouette, pour discuter les questions litigieuses au sujet de l'Acadie, avec les commissaires anglais, MM. Shirley et Mildmay. Le vingt-quatre septembre 1749, M. de la Galissonnière s'embarqua, à Québec, sur le *Léopard*, pour retourner en France.

Le célèbre naturaliste suédois Kalm (1) fait un bel éloge de la Galissonnière. « Quand je pense, dit-il, à toutes les belles qualités qui brillaient en lui, je ne puis en faire assez d'éloge. Il a des connaissances étonnantes dans toutes les sciences, mais surtout dans les sciences naturelles, où il est tellement versé, que quand il commençait à me parler sur ce sujet, je m'imaginais voir notre grand Linnée sous une nouvelle forme... Jamais l'histoire naturelle n'a eu en ce pays un plus grand protecteur, et il est douteux qu'on ne revoie ici son pareil (2). »

Le marquis de la Jonquière (3), qui avait recouvré sa liberté l'année précédente, se mit en possession de son gouvernement, en vertu de sa première commission. Peu de jours après son arrivée, il reçut une requête de la veuve et des enfants du sieur Nicolas Jacquin Philibert, négociant de Québec, tué l'année précédente par le sieur de Repentigny, lieutenant dans les troupes. Une altercation s'était élevée entre eux, au sujet d'un billet de logement accordé à ce dernier; dans la chaleur de la dispute, Philibert leva sa canne sur son adversaire, qui répondit par un coup d'épée. Philibert mourut des suites de sa blessure ; les juges de Québec instruisirent une procédure contre le chevalier, qui se tint caché jusqu'à ce qu'il eût obtenu du roi des lettres de grâce. Ces lettres, datées du commencement d'avril 1749, furent présentées au conseil supérieur, qui en ordonna l'enregistrement; elles permirent à M. de Repentigny de se montrer dans les rues de Québec, mais elles ne firent pas disparaître le mécontentement des bourgeois contre le principal acteur dans ce drame sanglant. Soutenue de l'opinion publique, la veuve Philibert représenta à M. de la Jonquière, elle et ses enfants, que la présence du sieur de Repentigny à Québec pourrait donner lieu à quelque fâcheux inconvénient. Le chevalier fut employé quelque temps en Acadie, et, plus tard, il passa aux Indes françaises, où, par ses bonnes qualités, il mérita d'être appelé au gouvernement de Mahé (4).

(1) "Il est venu en ce pays," écrivait Bigot au ministre, "un académicien suédois, nommé Pierre Kalm, muni des passe-ports du roi de France, et de M. de Saumary, ambassadeur de la cour de Suède. Lorsqu'il arriva au fort Saint-Frédéric, venant de la Nouvelle-Angleterre, le commandant de ce fort en donna avis à M. le comte de la Galissonnière, qui lui ordonna de fournir au dit sieur Kalm un canot armé, et tout ce qui lui serait nécessaire pour se rendre à Québec, où il ne s'est occupé, suivant le sieur Gautier, qu'à faire des observations sur les minéraux, sur les végétaux, et sur les animaux. Ce médecin nous a assuré que ces observations n'avaient d'autre objet que de les connaître et d'en faire la description. Il a séjourné à Québec environ quarante jours, et M. de la Galissonnière dit que ce botaniste emporte avec lui beaucoup de graines de plantes et d'arbres.

(2) *Travels into North America.*

(3) Taffanel de la Jonquière.

(4) *Arch. provinciales, requête du sieur de Repentigny ; Gaz. de Québec,* 19 *juin* 1777.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

Fondation d'Halifax—Diverses mesures pour empêcher l'effet de cet établissement—Le fort de Beauséjour—Le fort Lawrence bâti sur les ruines de Beaubassin—Le comte de Vaudreuil se distingue dans la marine française—Mort de M. de la Jonquière ; ce qu'on lui a reproché—Dépréciation du ginseng—M. Lemoine gouverneur par intérim—Arrivée de M. Duquesne—Campagne de l'Ohio—Mort du sieur Marin—Fort Nécessité—Fort Duquesne—Assassinat de Jumonville ; comment on peut expliquer la conduite de Washington—Prise et capitulation du fort Nécessité—Van Braam et Stobo ôtages—Procès de ce dernier.

Comme la France, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, réclamait tout le pays entre la péninsule de la Nouvelle-Ecosse et la province de Massachusets, et que les Anglais, de leur côté, prétendaient que ce territoire leur avait été complètement cédé, il était facile de prévoir que la paix serait bientôt troublée entre les deux puissances. Les habitants de Boston s'émurent, et attirèrent l'attention du ministère sur l'importance de l'Acadie. On forma le plan de coloniser la presqu'île, en établissant des centres de population dans les localités les plus favorables. Comme la paix laissait sans emploi un grand nombre de familles, on crut qu'il serait avantageux à l'état de licencier une partie des troupes, et de les établir. L'exécution de ce plan fut confiée au bureau du commerce et des plantations, dont le président était alors le comte d'Halifax. Il approuva le projet, et en suivit les détails avec tant de soin, qu'à la fin de juin 1749, six cents familles anglaises débarquaient à Chibouctou, dont le port offrait de grands avantages. Avec elles était le gouverneur de la colonie, l'honorable Edouard Cornwallis. Ce port, l'un des plus beaux de l'Amérique, avait été négligé sous la domination française ; sa position centrale à proximité des pêcheries, et la facilité de le défendre, engagèrent les Anglais à en faire la capitale de la province, à la place de Port-Royal.

Cet établissement avait inspiré de graves inquiétudes à M. de la Galissonnière sur l'avenir du Canada et de l'île du Cap-Breton. Dans l'impossibilité où était la France de s'opposer ouvertement au mouvement des Anglais, on proposa d'y ap-

porter autant d'obstacles indirects que possible, sans toutefois compromettre le gouvernement français. Un mémoire présenté à M. Rouillé, ministre des colonies, suggérait l'idée « de faire sentir aux sauvages de l'Acadie et des environs, qu'il était de leur intérêt d'empêcher les Anglais de s'y fortifier, et de s'y opposer ouvertement, et qu'il fallait exciter les anciens habitants à soutenir les sauvages dans leur lutte, sans trop s'exposer eux-mêmes. On avait même tâché, quoiqu'avec assez peu de succès, de faire entrer les missionnaires des uns et des autres dans les projets du gouvernement, mais quelques-uns d'entre eux paraissaient peu disposés à se prêter aux vues de l'administration. L'on espérait que l'île Saint-Jean pourrait être d'un grand secours pour l'île du Cap-Breton, particulièrement en fournissant à la subsistance de la garnison de Louisbourg. M. de la Galissonnière avait donné l'ordre d'y attirer autant de familles acadiennes qu'il serait possible. Cependant la Jonquière ne suivit pas les idées de son prédécesseur, touchant les affaires de l'Acadie. Il était convaincu qu'il était de l'intérêt du Canada de ne point s'attirer une nouvelle guerre ; car il espérait que les commissaires nommés par les deux gouvernements règleraient, sans grandes difficultés, les limites des colonies anglaises et françaises. Sa conduite ne fut pas approuvée de Louis XV, qui venait de remplacer M. de Maurepas par M. Rouillé, dans le ministère des colonies. Il reçut ordre d'envoyer des troupes pour s'emparer de l'isthme, entre la baie Verte et la baie Française, et de prêter secours à l'abbé Leloutre. Le chevalier de la Corne fut choisi pour conduire cette entreprise ; il forma des compagnies françaises à Chipoudy, à Memramcouke, et à Peticoudiac ; il rassembla les sauvages, et les engagea à harceler les habitations anglaises. Sur l'ordre de M. de la Jonquière, de choisir un lieu favorable pour y bâtir un fort, il s'arrêta à un endroit nommé la Butte à Beauséjour, qui donne sur le fond de la baie Française.

Au printemps de 1750, les habitants de Chignectou se voyant menacés par les troupes anglaises, sous le major Lawrence, brûlèrent leurs maisons, et abandonnèrent leurs terres pour se réfugier auprès de M. de la Corne, qui se trouva ainsi à la tête de plus de mille hommes, et dans une position fort importante, car le fort de Beauséjour se trouvait sur la partie la plus étroite de l'isthme, qui sépare la baie Verte de la baie de Fundy, et qui unit la terre ferme avec la péninsule de la Nouvelle-Ecosse. La petite rivière Messagouetche devait, suivant les autorités françaises, servir de limite à la Nouvelle-Ecosse.

L'abbé Leloutre se donnait beaucoup de peine pour engager les acadiens des Mines et de Port-Royal à se joindre à ceux de leurs compatriotes qui s'étaient retirés sur le territoire français. En même temps, M. de Boishébert avait été envoyé avec un détachement de canadiens à la rivière Saint-Jean, que les Anglais réclamaient ; il y fit bâtir un fort au-dessus de l'ancien fort Latour.

Cornwallis, voyant les Français se fortifier vers le fond de la baie de Fundy, résolut de faire intercepter les bâtiments qui portaient des armes et des vivres aux acadiens réfugiés ; il voulut y établir une garnison, et envoya le major Lawrence avec environ mille hommes pour s'emparer de Beauséjour. En arrivant au fond de la baie, il fut surpris de voir flotter le pavillon français, et de trouver un corps de troupes capable de lui résister. Comme il avait ordre d'éviter toute hostilité contre les Français, il demanda à M. de la Corne où il pourrait descendre. On lui montra le village détruit de Beaubassin, et on lui expliqua que la petite rivière Messagouetche devait séparer les possessions des deux nations, en attendant la décision des commissaires. Lawrence y consentit, fit débarquer son détachement, et commença sur l'emplacement du village de Beaubassin, un fort auquel il donna son nom. Cornwallis avait donné ordre au capitaine Rous d'arrêter tous les bâtiments qui passeraient par la baie de Fundy pour porter des armes et des provisions à la rivière Saint-Jean, et protéger l'évasion des Acadiens. Dans l'exécution de cet ordre, Rous rencontra, le seize octobre 1750, un bâtiment français qui portait un détachement de troupes, et voulut lui livrer combat. Le sieur de Vergor, qui commandait, ne chercha pas à se défendre, et fut obligé de se rendre après avoir tiré quelques coups de canon. En représaille, la Jonquière ordonna d'arrêter les navires qui se trouvaient à Louisbourg. Sur toute la frontière du Canada, la vieille rivalité entre l'Angleterre et la France paraissait se réveiller. Vers l'ouest, les commerçants anglais, à l'abri des passeports donnés par leurs gouverneurs, continuaient leur traite sur l'Ohio, et se rendaient même jusqu'à Sandoské, sur le lac Erié. Le fort Chouaguen était une source d'inquiétude pour les gouverneurs du Canada.

L'honneur de la marine française fut noblement soutenue par un officier canadien, le comte de Vaudreuil (1). Il

(1) Louis Philippe de Rigaud de Vaudreuil, connu sous le nom de comte de Vaudreuil, fils du premier gouverneur de ce nom, naquit à Montréal, et entra dans l'armée le deux mai 1698 ; il fut nommé enseigne de vaisseau en 1711, et continua de se distinguer.

commandait l'*Intrépide*, qui faisait partie d'une escorte de huit vaisseaux du roi, sous les ordres de M. DesHerbiers de l'Estanduère. Ces vaisseaux escortaient une flotte de deux cent cinquante-deux navires marchands, destinés pour les îles françaises de l'Amérique. A quatre-vingt-dix lieues du cap Finistère, ils furent attaqués par quatorze vaisseaux de guerre anglais, commandés par le vice-amiral Hawke. Dès que l'Estanduère eut reconnu les ennemis, il ordonna à la flotte qu'il protégeait de forcer de voiles, et à la frégate le *Castor* (1) de la suivre : il signala, en même temps, à son escadre l'ordre de se ranger sur une seule ligne, et attendit les ennemis dans cette position. Les Anglais avaient le vent sur les Français ; un peu avant midi, ils commencèrent le combat en attaquant l'arrière-garde française, et successivement tous les vaisseaux de la ligne ; à midi, le combat était général. Le comte de Vaudreuil était à la tête de l'avant-garde. A quatre heures de l'après-midi, voyant que la plupart des vaisseaux de l'arrière-garde étaient réduits et que le *Tonnant*, que montait le chef d'escadre, était entouré d'ennemis et en partie démâté, il prit généreusement la résolution de l'aller joindre, pour le dégager ou périr avec lui : virant de bord sous le feu des ennemis, il traversa leur ligne et se rangea à la poupe du *Tonnant*. La hardiesse de cette manœuvre étonna les Anglais. Les deux vaisseaux français réunis soutinrent le combat jusqu'à huit heures et demie du soir, lorsque les ennemis les abandonnèrent. L'*Intrépide*, qui avait moins souffert que le *Tonnant*, prit celui-ci à la remorque, et tous deux firent vent arrière pendant la nuit. Le lendemain, au jour, ils étaient encore à la vue des ennemis, qui ne les poursuivirent pas ; les six autres vaisseaux de l'escadre furent pris, mais la flotte échappa et se rendit heureusement à sa destination. Trois jours après l'arrivée à Brest du *Tonnant* et de l'*Intrépide*, M. de Lestanduère adressa au comte de Vaudreuil une lettre de félicitations sur sa belle conduite.

M. de la Jonquière ne fut pas longtemps gouverneur ; il passait déjà soixante ans lorsqu'il fut nommé à ce poste. Malheureusement pour sa réputation, il attira dans la province plusieurs de ses parents auxquels il distribua des emplois lucratifs ; ce qui ne manqua pas de lui créer des ennemis. On l'accusa de s'être emparé du commerce des pays de l'ouest. «Ces plaintes,» dit un auteur, «avaient un air de vé-

(1) La frégate le *Castor* fut lancée aux chantiers du roi, à Québec.

rité ; il s'était intéressé dans le commerce des postes ; mais il le pouvait, car la cour avait accordé ce droit aux gouverneurs. » Les reproches que lui adressa la cour au sujet de ces plaintes, lui causèrent un si sensible chagrin, qu'il demanda son rappel. Les souffrances de l'âme agirent sur le corps ; ses blessures se rouvrirent, et malgré les efforts des médecins pour lui prolonger la vie, il mourut le dix-sept mai, 1752, âgé de soixante-sept ans. On l'enterra avec pompe dans l'église des récollets, où avaient déjà été enterrés MM. de Frontenac et de Vaudreuil. «M. de la Jonquière, » dit le même auteur, « ternit ses grandes actions par son avarice... il gagna des sommes immenses dans ses voyages, et il pouvait en Canada mépriser le commerce ; c'est ce qu'il ne fit pas, et ce qui empoisonna ses dernières années ; enfin il mourut sans être regretté, pas même de ses proches, accablé de chagrins et d'infirmités. » Pendant son gouvernement, la racine de ginseng atteignit un prix très-élevé. Le P. Lafitau, qui avait été missionnaire dans la Tartarie, la reconnut dans les forêts du Canada, en 1720. Des négociants, apprenant qu'elle avait une grande valeur à la Chine, en firent ramasser par des sauvages et canadiens. Ceux-ci, voyant qu'elle se vendait toujours bien, sans que les acheteurs fissent attention à la qualité, au lieu de la laisser sécher lentement, la mirent au four, et la vendirent ainsi préparée, jusqu'à vingt francs la livre ; en 1752, le prix s'en éleva jusqu'à vingt-quatre francs. Mais cette racine ainsi séchée précipitamment, se trouva n'avoir plus de valeur pour les Chinois ; les marchands perdirent considérablement par leurs achats. Vers le même temps, la compagnie des Indes obtint le commerce exclusif du ginseng ; elle fit établir au Canada un bureau où on le recevait et où on le payait en lettres de change. Ainsi, par leur avidité, les marchands perdirent une branche importante de commerce.

Après la mort de M. de la Jonquière, Charles LeMoine (1), second baron de Longueuil, gouverneur de Montréal depuis 1749, prit, en qualité de plus ancien officier, le commandement général de la colonie, en attendant que la cour eût nommé un successeur à M. de la Jonquière. Comme sa famille était une des plus considérables de la Nouvelle-France, et qu'il avait lui-même rendu de grands services, il demanda au roi

(1) Charles LeMoine, second baron de Longueuil, naquit à Longueuil, le dix-huit octobre 1687, du mariage de Charles Lemoine, premier baron de Longueuil, et de ame Claude-Elisabeth Souart, nièce de M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice de Montéal . Comme son père, il fut gouverneur de Montréal et commandant général de la olo nie par intérim. Il mourut le 17 janvier 1755.

la charge de gouverneur général. Mais on se refusait encore à appeler un enfant du pays à cette dignité ; le marquis Duquesne de Menneville, capitaine de vaisseau, fut nommé pour succéder à M. de la Jonquière. Monsieur de Longueuil, pendant les cinq mois que dura son administration, maintint les choses dans l'état où il les avait reçues.

Au mois de juillet, M. Duquesne arriva à Québec ; il inaugura son gouvernement par une revue générale des troupes et des milices, et donna des ordres pour faire observer la discipline. Le nombre d'habitants du pays en état de porter les armes s'élevait à environ treize mille.

Ses instructions lui enjoignaient de faire tous les efforts possibles pour chasser les Anglais des terres que réclamait la France sur l'Ohio, de les empêcher d'y faire la traite, en saisissant leurs marchandises et détruisant leurs postes. On lui recommandait de faire entendre aux sauvages qu'ils auraient la liberté d'aller traiter chez les Anglais, mais qu'on ne souffrirait point qu'ils reçussent ceux-ci sur le territoire français. L'année précédente, trois traitants anglais avaient été arrêtés sur les bords de la rivière Ohio, et avaient été envoyés à La Rochelle. Ce fait avait attiré des représentations de la part du ministre anglais ; de tous côtés, l'on semblait désirer que les commissaires pussent déterminer les bornes des colonies, afin de mettre un terme à de semblables conflits. Mais leurs travaux avançaient lentement, et les prétentions des deux partis étaient telles qu'il n'y avait point d'espérance d'arriver à quelque accord, sans le recours aux armes.

Bigot aurait voulu l'engager à porter la guerre sur l'Ohio ; mais M. de Longueuil ne voulait point se brouiller avec les Iroquois, dont un grand nombre s'étaient établis dans cette partie. Lorsque l'intendant lui représenta que l'Ohio était la source de tous les troubles parmi les Sauvages de l'ouest ; que les Anglais dominaient sur une terre qui appartenait à la France, et dont la possession était nécessaire aux Français pour relier le Canada au Mississipi, le gouverneur lui répondit nettement que les Anglais y avaient traité avec les Français, et qu'il n'était pas juste de les en chasser ; qu'au surplus, cette rivière appartenait aux Iroquois ; que si la France fournissait à ces derniers les marchandises dont ils avaient besoin, les Anglais se retireraient d'eux mêmes. Le bon sens de M. de Longueuil lui faisait connaître les embarras dans lesquels serait entraîné le Canada par suite de l'occupation de l'Ohio. Bigot fut choqué de cette réponse, et après l'arrivée de M.

Duquesne, il écrivait à M. de Rouillé : « Vous avez heureusement envoyé un général ; car si le gouvernement eût été encore un an entre les mains de messieurs de Longueuil, le système canadien aurait prévalu, et personne ne se serait oublié ; les guerres sauvages auraient eu lieu tant qu'on aurait pu. C'est pour lors qu'il y aurait eu des dépenses immenses dans les pays d'en haut. » Les événements qui suivirent, prouvèrent que M. de Longueuil avait raison d'éviter une guerre qui ne lui paraissait propre qu'à entraîner son pays natal à sa ruine. Bigot, au contraire, entrait de tout son cœur dans le plan que formait Duquesne, de chasser les Anglais de l'Ohio. On devait au printemps de 1753, envoyer par le portage (1) Chatacouin deux mille français avec deux mille sauvages domiciliés. Pour transporter tout ce monde, ainsi que les vivres et les munitions nécessaires pour la campagne, Bigot faisait bâtir à Québec, cent bateaux qui, joints à cent vingt-huit canots, devaient se rendre au fort Frontenac. Une partie s'embarquerait sur les trois barques de ce poste, pour passer à Niagara, les autres sur des bateaux et des canots d'écorce. De Niagara, ce détachement passerait à Chatacouin, où se bâtissaient deux magasins d'entrepôt pour les vivres et les munitions. Là, ils trouveraient deux ou trois cents pirogues pour descendre la Belle-Rivière. Pour préparer les voies à cette expédition, M. Duquesne envoya d'avance, dans l'automne de 1752, le sieur Marin, avec un détachement de trois cents canadiens. M. Marin était craint et respecté des nations sauvages de l'ouest ; c'était un officier d'expérience et accoutumé de commander ; avec lui était le sieur Péan, en qualité de major. M. Duquesne espérait que ce mouvement de troupes réussirait mieux, si on le commençait de suite ; il jugeait à propos de profiter de l'impression que son arrivée avait produite sur les Iroquois qui paraissaient le craindre. Il voulait, en outre, prévenir les Anglais, qui se préparaient à commencer des établissements sur la Belle-Rivière.

Au printemps de 1753, M. Duquesne envoya de grands secours en hommes pour renforcer le petit détachement de Marin. Un fort fut bâti à la Presqu'île, baie que le gouverneur trouva plus commode que Chatacouin pour ses projets. Il fallait, cependant, toute l'énergie de Marin pour faire face aux Anglais, d'un côté, et contenir, de l'autre, les Tsonnontouans, qui avaient accepté la hache pour frapper sur les Français (2.)

(1) Ce portage se faisait d'un petit port, aujourd'hui Portland, sur le lac Erié, au ac du Chatacouin ou Chatauque.

(2) *Lettre de* M. Duquesne, 7 *octobre* 1754.

Cependant les fatigues qu'il avait fallu endurer étaient audessus de ses forces ; il tomba malade en chemin, à la rivière au Bœuf, où l'on construisait un second fort, et mourut le vingt-neuf octobre 1753, à l'âge de soixante-trois ans. « Je regarde la perte du sieur Marin comme irréparable, » écrivait M. Duquesne. « Cet officier joignait à l'esprit une tête excellente, avec l'air et les manières sauvages. Il a eu occasion de me prouver beaucoup de modération et de prudence. Quant au zèle, jamais homme n'en a eu plus, puisqu'il a préféré mourir sur le champ de bataille, plutôt que de revenir chercher la santé chez lui. »

La paix qui, depuis 1748, se maintenait péniblement entre l'Angleterre et la France, n'était guère qu'une trève, pendant laquelle les deux nations se préparaient à recommencer la guerre, et à prendre les moyens pour s'emparer d'une partie considérable de l'Amérique. La France cherchait à s'emparer de l'Acadie, et à se fortifier sur le Saint-Laurent et le Mississipi. Aux Anglais, ce projet semblait préjudiciable à leurs intérêts, et trop avantageux aux Français. Tandis que le territoire de l'Acadie fournissait des raisons d'hostilités, les pays au sud des grands lacs étaient une cause perpétuelle de contestations. Le don des terres à la compagnie d'Ohio avait fait comprendre au gouverneur de la Nouvelle-France que les Anglais cherchaient à interrompre la communication entre le Canada et la Louisiane. Il avait averti les gouverneurs de New-York et de Philadelphie, qu'il serait obligé de faire arrêter les traiteurs anglais partout où les autorités françaises les rencontreraient. Ces menaces n'empêchèrent pas la compagnie d'Ohio de faire visiter le pays, et tandis que M. Gist, son agent, s'occupait de le parcourir, quelques français s'emparèrent de trois traiteurs anglais, et les conduisirent à la Presqu'île, sur le lac Erié, où l'on élevait un fort. Alarmés de cette démonstration, les Anglais se retirèrent dans les villages sauvages, et les Miamis, au nombre de cinq ou six cents, visitèrent les bois, et s'emparèrent de trois marchands français, qu'ils firent prisonniers et envoyèrent dans la Pennsylvanie. Décidés à se rendre maîtres de cette partie, les Français bâtirent un second fort à cinq lieues du premier, sur une des branches de l'Ohio, et un troisième au confluent de l'Ohio et du Ouabache ; par ces forts, ils voulaient assurer la communication entre le Saint-Laurent et le Mississipi. Sur les plaintes de la compagnie d'Ohio, qui revendiquait le territoire qui lui avait été accordé comme partie de la Virginie, Robert Dinwiddie,

lieutenant gouverneur de cette province, au nom du roi d'Angleterre, demanda que les Français abandonnassent leurs projets, qu'il considérait comme une violation des traités. Cette mission fut confiée à George Washington, alors âgé de vingt-un ans. Il remonta à Will's Creek, alors l'établissement anglais le plus avancé ; et, accompagné par un guide, il arriva à la Monongahéla, remonta l'Allegany, et, à l'embouchure de French Creek, trouva le premier fort occupé par les Français. Le douze décembre, après avoir remonté cette rivière, il se présenta chez M. le Gardeur de Saint-Pierre, qui commandait sur l'Ohio, et lui remit les lettres de Dinwiddie. La réponse de M. de Saint-Pierre fut qu'il enverrait la lettre au gouverneur général, mais qu'il était tenu d'obéir à ce dernier. Arrivé des Montagnes-Rocheuses, M. de Saint-Pierre venait de remplacer le sieur Marin, et il était au fort de la rivière aux Bœufs. Il répondit qu'il enverrait au marquis Duquesne la lettre de M. Dinwiddie, sur laquelle il n'avait point de décision à prendre ; qu'il ne pouvait obéir à l'ordre que lui signifiait le général anglais de se retirer ; que, placé en ce lieu par ses supérieurs, il garderait son poste avec l'exactitude et la fermeté qu'on doit attendre d'un officier (1).

La réponse du sieur de Saint-Pierre engagea le gouverneur de la Virginie à prendre des mesures pour repousser les Français de la vallée de la Belle-Rivière ; la colonie leva un régiment, dont le commandement fut donné au sieur Fry Washington, nommé lieutenant colonel ; celui-ci partit au commencement d'avril 1754, à la tête de deux compagnies pour les Grandes-Prairies, sur le territoire contesté. Les Anglais y avaient bâti, depuis peu, le fort de Nécessité, dans lequel devait se fortifier le régiment virginien.

Le gouverneur général avait recommandé à M. de Contrecœur d'agir avec beaucoup d'honnêteté envers les Anglais, mais de s'opposer aux établissements qu'ils voudraient faire à l'ouest des Alleganys. On apprit alors que six ou sept cents français, sous les ordres du capitaine de Contrecœur, avaient attaqué un parti d'anglais qui bâtissait un fort à l'endroit où la Monongahéla tombe dans l'Ohio. Le capitaine Trent, agent de la compagnie de l'Ohio, surveillait ces travaux, et s'occupait, en même temps, de lever des recrues parmi les traitants anglais. De Contrecœur tomba sur eux tout-à-coup, et les força

(1) Dans son journal, Washington remarque que M. de Saint-Pierre, déjà avancé en âge, avait la tournure militaire.

de laisser leurs travaux et de s'enfuir ; il s'empara du fort commencé, le fit terminer par le chevalier le Mercier, envoyé par le gouverneur comme ingénieur, et lui donna le nom de fort Duquesne (1).

Informé de cet évènement, Washington (2) écrivit aux gouverneurs de la Virginie, de la Pennsylvanie, et du Maryland, pour obtenir des secours. Avant de les avoir reçus, il partit de Will's Creek le premier de mai 1754. Washington était encore bien jeune et alors sans expérience dans les affaires de la guerre ; il s'avançait avec une apparente hésitation au milieu de tribus amies et ennemies. Il s'arrêta aux Gran les-Prairies, dans un lieu qu'il jugea favorable, et y bâtit un fort. Comme il était à une douzaine de lieues du fort Duquesne, M. de Contrecœur fut bientôt averti que des Anglais se fortifiaient sur la Monongahéla ; il dépêcha le sieur Villiers de Jumonville pour les avertir de se retirer des terres du roi de France. Afin de protéger son envoyé contre les sauvages ennemis, il le fit accompagner d'environ vingt-cinq ou trente hommes, presque tous canadiens. Jumonville et son parti avaient passé la nuit à l'abri de quelques rochers ; vers sept heures du matin, ils se virent entourés par une troupe d'anglais et de sauvages ; Washington s'était joint à Tanacharisson, chef des iroquois et hurons établis sur l'Ohio. Il avait reçu avec confiance les contes que le rusé chef lui communiquait touchant les mouvements des Français. Tanacharisson voulait brouiller entre eux les deux puissants voisins qui cherchaient à s'emparer de la vallée de l'Ohio au détriment des enfants du sol. Se croyant en face d'un grand danger, Washington voulut le prévenir ; avec quarante de ses hommes, il avait, au commencement de la nuit du vingt-sept mars, laissé ses retranchements et s'était porté au camp de son allié sauvage. De grand matin, les Anglais et les Iroquois s'étaient approchés avec précaution du lieu où les Français avaient passé la nuit. Ceux-ci, en se voyant cernés, saisirent leurs armes. « Feu ! » cria Washington, et lui-même déchargea son fusil. Une seconde décharge de mousquetterie succéda à la première, avant que les Français eussent eu le temps de se reconnaître. Jumonville, par un interprête, les invita à cesser la fusillade, parce qu'il avait quelque chose à leur communiquer. Le feu cessa, et Jumonville fit lire la sommation que M. de Contrecœur avait envoyé pour engager les

(1) Aujourd'hui Pittsburg, dans la Pennsylvanie.

(2) *Life and times of Washington, by* J. F. Schroeder, D. A.

Anglais à se retirer. Tandis que l'officier français faisait la lecture de la sommation, il reçut à la tête une balle qui le renversa mort. Les Anglais s'élancèrent alors sur les Français pour les massacrer, mais leurs propres sauvages s'élancèrent devant eux pour les en empêcher. Tel est le compte que rendait M. de Contrecœur de cette malheureuse affaire, le deux juin 1754. Dix canadiens furent tués en même temps que Jumonville ; un fut blessé, et vingt-un furent arrêtés comme prisonniers. Tous ces canadiens confirmèrent les détails qui s'étaient rapidement répandus. L'année suivante, M. de Vaudreuil écrivait au ministre que M. Drouillon, officier, deux cadets des troupes de la marine, et onze canadiens, tous faits prisonniers dans cette action, avaient été envoyés à Londres ; que le sieur Laforce, excellent et brave canadien, était détenu en prison à la Virginie ; que six autres canadiens avaient été envoyés à la Martinique. Les alliés des Anglais enlevèrent dix chevelures, dont ils portèrent quelques-unes aux Miamis, pour les engager à s'unir aux Anglais et aux Iroquois.

A la nouvelle de cette affaire, une immense indignation se souleva partout où il y avait des français. De Québec, Duquesne écrivait au ministre : « J'ai infiniment pris sur moi de ne pas mettre tout à feu et à sang, après l'acte d'hostilité indigne, commis sur le détachement du sieur de Jumonville. » Quelques années après, Thomas publiait, sous le titre de Jumonville, un poème dans lequel sont rapportées les circonstances de cette malheureuse affaire. Le caractère si noble de Washington ne permet pas de supposer, pour un instant, qu'il ait eu intention de profiter d'un guet-à-pens. Mais, jeune encore, et concevant des inquiétudes sur son fort, au milieu de la solitude, il n'eut probablement pas la force de retenir ses troupes indisciplinées. Cependant il se retira aux Grandes-Prairies, où il avait commencé un retranchement, l'étendit, le fortifia, et le nomma fort Nécessité. Son chef, le colonel Fry, longtemps arrêté par la maladie, était mort le dernier jour de mai, et Washington se trouva ainsi commandant en chef. Il demanda du secours partout où on lui en avait promis ; mais les secours n'arrivaient pas. Cependant une compagnie indépendante se présenta au fort Nécessité ; elle arrivait de la Caroline du sud, et était commandée par le capitaine Mackay, qui, fier de tenir sa commission de la couronne, prétendait n'être pas soumis aux ordres du commandant d'un régiment provincial. Aussi, il n'améliorait point la position de Washington.

Le petit fort avait été bâti dans une clairière, entre deux côteaux couverts d'arbres ; et, lorsque sur l'ordre de M. de Contrecœur, le sieur de Villiers (1), qui venait de remplacer le sieur de Saint-Pierre, parut devant le fort Nécessité, « pour châtier les Anglais de l'assassinat commis contre les lois les plus sacrées des nations policées » (2), les soldats français et leurs alliés, du haut des arbres, fusillaient ceux qui se montraient dans le fort. Villiers avait avec lui six cents français et cent sauvages ; le fort renfermait cinq cents anglais, et était défendu par dix pièces de canon. Le siége commença à midi, le trois juillet, et fut poussé si vigoureusement, que, le même jour, vers huit heures du soir, l'artillerie anglaise cessait son feu. Douze hommes du régiment virginien avaient été tués, et quarante-trois blessés. Washington (3) se décida à capituler avant la nuit, et, avec le sieur Mackay, signa les articles suivants :

Capitulation (4) accordée par le commandant des troupes de sa majesté très chrétienne, à celui des troupes anglaises, actuellement dans le fort de Nécessité, qui avait été construit sur les terres du domaine du roi, le trois juillet, à huit heures du soir.

Savoir : Comme notre intention n'a jamais été de troubler le pays et la bonne harmonie qui régnait entre les deux princes amis, mais seulement de venger l'assassinat qui a été fait sur un de nos officiers, porteur d'une sommation, et sur son escorte, comme aussi d'empêcher aucun établissement sur les terres du domaine du roi, mon maître :

A ces considérations, nous voulons bien accorder grâce à tous les Anglais qui sont dans le dit fort, aux conditions ci-après :

Article 1° Nous accordons au commandant anglais de se retirer avec sa garnison, pour s'en retourner paisiblement dans son pays, et lui promettons tous d'empêcher qu'il lui soit fait aucune insulte par nos français, et de maintenir autant qu'il sera en notre pouvoir tous les sauvages qui sont avec nous ;

2° Il lui sera permis de sortir et d'emporter tout ce qui leur appartiendra, à l'exception de l'artillerie que nous nous réservons ;

(1) Le père et plusieurs des frères de Jumonville étaient déjà morts.

(2) Contrecœur.

(3) Passim : *Archives de la Marine. Life and Times of Washington.*

(4) Plusieurs copies de cette capitulation furent faites et signées par Mackay, Washington et Villiers. Une de ces copies originales se trouve aux Archives de la Marine, à Paris ; il y en a une ou deux autres au Canada.

3° Nous leur accordons les honneurs de la guerre : ils sortiront tambour battant avec une pièce de petit canon, voulant bien, par là, les traiter en amis ;

4° Si tôt les articles signés de part et d'autre, ils amèneront le pavillon anglais ;

5° Demain, à la pointe du jour, un détachement français ira pour faire défiler la garnison, et prendre possession du fort.

Par le sixième article, les Anglais donnaient leur parole d'honneur qu'ils ne travailleraient à aucun établissement en deçà de la hauteur des terres pendant une année, à compter du jour de la capitulation. Par le septième, ils s'obligeaient à remettre les prisonniers qu'ils avaient faits lors de l'assassinat de Jumonville, et promettaient de les renvoyer avec sauvegarde jusqu'au fort Duquesne, et, pour sûreté de cet article, il était stipulé que les sieurs Van Braam et Robert Stobo (1), capitaines, seraient remis en ôtage jusqu'à l'arrivée des canadiens et des français. Le traité ci-dessus était signé par les deux commandants anglais, et par Coulon de Villiers.

Le quatre juillet, le pavillon anglais ne flottait plus sur aucun fort, dans la vallée de l'Ohio. Le traité renfermait aussi certains termes compromettants pour les soldats de Washington ; plus tard il protesta qu'il ne les avait pas promis, et que Van Braam ne comprenait pas suffisamment l'anglais pour servir d'interprète. Il semble y avoir eu, de la part des Anglais, une précipitation qui leur donne complètement le tort dans toute l'affaire de Jumonville.

Stobo et Van Braam furent conduits au fort Duquesne comme ôtages ; mais l'esprit remuant du premier ne lui permit pas de demeurer longtemps en repos ; il se compromit gravement en levant un plan du fort Duquesne et l'envoyant au commandant de Will's Creek, avec une lettre explicative. Il entrait dans des détails sur les rapports des sauvages avec les français de la Belle-Rivière ; il conseillait de faire attaquer ceux-ci. « Sur l'autre feuille, » ajoutait-il, « vous avez le plan du fort ;... la garnison renferme deux cents hommes ; tous les autres sont partis il y a deux jours, par détachements. Mercier, soldat superbe, va partir, de sorte que Contrecœur va demeurer seul, avec quelques jeunes officiers et des cadets. Un lieutenant, parti il y a deux jours avec deux cents hommes pour aller chercher des provisions, est instamment attendu : il y aura

(1) Robert Stobo était né à Glasgow, en Ecosse ; Van Braam était de Borg-op-Zoom, en Hollande.

alors quatre cents hommes. Ils désirent beaucoup avoir Laforce ici ; il faut qu'il ait été un homme extraordinaire parmi eux, car ils le regrettent beaucoup et désirent ardemment son retour.... Pour moi, je consentirais à mourir cent mille fois pour avoir le plaisir de posséder ce fort, quand ce ne serait que pour un jour... Cent sauvages armés pourraient surprendre le fort, car ils y sont admis jour et nuit. »

Le sieur Stobo n'était pas gêné dans ses mouvements en qualité d'ôtage, et, sur sa parole d'honneur, on lui avait jusqu'alors accordé une liberté presque entière dans le fort. Cette lettre fut découverte l'année suivante, parmi les papiers de Braddock. Pendant l'hiver, Stobo avait eu la permission de voyager entre Montréal et Québec, témoin de tous les préparatifs qui se faisaient pour la guerre, et entendant tous les discours. M. Duquesne ne s'en méfiait aucunement, et lorsque cette lettre fut saisie, l'on s'étonnait qu'une si grande liberté lui eût été accordée. M. de Vaudreuil, qui était alors gouverneur, l'arrêta et le fit comparaître devant un conseil de guerre (1). Son compagnon, Van Braam, emprisonné en même temps, prouva qu'il n'avait pris aucune part aux menées du sieur Stobo. Interrogé s'il connaissait les devoirs et la responsabilité d'un ôtage : « Je pense, » dit Van Braam, « que les liens et les devoirs d'un ôtage sont de ne point agir contre les intérêts de ceux chez qui il est en ôtage, et pour le temps qu'il y est ; qu'on doit exiger de lui, comme d'un prisonnier, sa parole d'honneur, pourvu qu'on lui donne quelque liberté. » Il déclare ensuite qu'il n'a eu rien à faire ni avec le plan, ni avec la lettre qu'on lui présente, et qu'il ne sait ce qu'a fait le sieur Stobo. Les réponses de Stobo (2) montrèrent un homme vain, peu instruit, méprisant souverainement les Français. « Il avait entendu dire, » répondit-il à M. de Céloron, faisant les fonctions de procureur général, « que les Français étaient des barbares ; il croyait la capitulation rompue ; n'ayant jamais été à la guerre, il n'en connaissait pas les lois. » D'après les lois de la guerre, Stobo fut condamné à perdre la tête, mais M. de Vaudreuil se contenta de le mettre dans la prison de Québec, où il voulait le garder jusqu'à la fin de la guerre.

(1) Le procès commença au mois d'octobre 1756.

(2) Interrogatoire du sieur Stobo.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME

M. Bigot passe en Europe pour dissiper les soupçons qui s'élevaient contre lui—Vergor commandant à Beauséjour ; comment il y fait sa fortune—Préparatifs d l'Angleterre et de la France pour attaquer le Canada—Les gouverneurs des colonies anglaises se réunissent à Albany—Combat et prise de l'*Alcide* et du *Lys*—Monkton s'empare de Beauséjour, de Gaspareau et de toute la péninsule acadienne—Exil et dispersion des Acadiens.

Jusqu'alors l'administration de M. Bigot n'avait pas été populaire. On lui reprochait d'avoir favorisé ses amis ; d'avoir soutenu trop énergiquement ceux qui avaient accepté sa confiance, mais qui n'étaient pas assez honnêtes gens. Dans ces circonstances, il crut qu'il serait à propos de paraître à la cour pour y dissiper les soupçons qui auraient pu s'élever contre lui, pour se créer de nouveaux protecteurs et fortifier la fidélité de ses anciens amis. Durant son absence, M. Varin, commissaire ordonnateur, remplit toutes les fonctions d'intendant. Bigot, avant de partir, pria le marquis Duquesne de nommer le sieur de Vergor commandant à Beauséjour. C'était un officier de peu de capacité ; mais il était fils du sieur Duchambon, ancien commandant de Louisbourg, qui avait été l'ami et l'un des protecteurs de Bigot, et dont la famille était restée dans la pauvreté. Vergor, ainsi puissamment soutenu, arriva rapidement à la fortune, l'intendant lui procura une place de commissaire.

A peine arrivé à Beauséjour, de Vergor reçut de son ami une lettre, qui peint admirablement les dispositions du protecteur et du protégé. «Profitez, mon cher Vergor,» écrivait Bigot, «profitez de votre place ; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, afin que vous puissiez bientôt me venir joindre en France, et acheter un bien à portée de moi.»

M. de la Martinière, honnête homme, qui avait commandé à Beauséjour avant Vergor, avait acheté plusieurs cordes de bois pour la garnison de son fort. Il était d'usage que le roi allouât au commandant un profit de quelques francs sur chaque

corde. De Vergor crut l'occasion favorable ; il suggéra que le bois de chauffage, acheté par son prédécesseur, était pourri ; il en fit dresser un procès-verbal, et obtint lui-même de grands profits par de nouveaux achats.

Autour du fort de Beauséjour, il restait au moins quatre-vingts familles acadiennes, qui n'avaient pu être transportées à l'île Royale, ou sur les terres voisines de la rivière Saint-Jean. Pour acheter les objets dont ils avaient besoin, ces pauvres gens visitaient souvent le fort Lawrence, où les officiers anglais profitaient de ces occasions pour les engager à retourner sur leurs terres, dans la Nouvelle-Ecosse. Il n'était pas très-difficile de persuader des hommes qui se trouvaient dépouillés de tout. Aussi, ils adressèrent à Vergor une requête dans laquelle ils exposaient leurs malheurs passés et leurs misères présentes. Les terres qu'on leur offrait ne pouvaient faire vivre leurs familles ; tandis que les terres qu'ils avaient laissées aux Mines ou à Port-Royal, se détérioraient par l'absence prolongée de leurs maîtres. Ils priaient donc Vergor de leur permettre d'y retourner ; ou, s'il n'y voulait consentir, de le leur défendre par écrit, afin qu'un jour leurs enfants, réduits à la misère, n'eussent point de reproche à leur faire. Quoique Vergor eût désapprouvé à plusieurs reprises les efforts que faisait l'abbé Leloutre pour attirer les Acadiens sur les terres encore soumises à la France, il fut obligé de recourir à lui pour se décider. Vergor répondit sèchement aux députés qu'il ne pouvait rien leur accorder ; il leur défendit d'aller au fort Lawrence, ou d'avoir aucun rapport avec les Anglais. Ses défenses furent cependant inutiles, car les Acadiens et même les Français refusèrent de les observer, parce qu'ils ne pouvaient obtenir à Beauséjour les choses dont ils avaient besoin. Les magasins du roi étaient néanmoins remplis de provisions et de marchandises qui y avaient été envoyées du Canada pour l'usage des Acadiens. Mais les officiers, chargés de la distribution des effets fournis par le gouvernement, s'en emparaient pour leur propre profit. Quand on se plaignait de la rareté des marchandises, ils revendaient à très-haut prix, au gouvernement, les objets qu'ils lui avaient volés.

Les évènements qui s'étaient passés sur la Belle-Rivière avaient excité l'attention en Europe. En Angleterre, on reconnut qu'il serait impossible d'éviter la guerre : l'on envoya aux gouverneurs des colonies l'ordre de repousser la force par la force, et de chasser les Français de la vallée de l'Ohio. Les lords-commissaires des plantations recommandaient l'union,

et engageaient les gouverneurs à tenir une assemblée, à laquelle seraient invités les députés des Iroquois.

Shirley, gouverneur du Massachusets, proposa aux autres gouverneurs d'y traiter la question de l'union entre les provinces. La convention se tint à Albany, le quatorze juin, 1754; cent cinquante iroquois y assistèrent et renouvelèrent le vieux traité de paix avec les anglo-américains. La convention décida ensuite qu'une union politique entre les colonies anglaises était nécessaire, afin que leurs ressources et leurs conseils pussent être concentrés contre l'ennemi commun. Un plan d'union, renfermant le germe de la future république, fut élaboré, et finalement accepté par tous les délégués, à l'exception de ceux du Connecticut; une copie de ce projet fut adressée au conseil du roi, et une autre à chacune des législatures coloniales. Le plan ne réussit pas auprès du roi, parce qu'il était trop républicain; les législatures coloniales le rejetèrent, parce qu'il accordait trop d'autorité au monarque de la Grande-Bretagne. N'ayant pu réussir à obtenir un projet, par lequel les colonies se seraient unies pour se défendre en commun, le gouvernement anglais résolut d'envoyer d'Angleterre des troupes en assez grand nombre pour chasser les Français du territoire de l'Ohio, avec les secours que pourraient fournir les colonies.

La France, voyant la guerre inévitable du côté de l'Amérique, prépara, pendant l'hiver, un armement considérable qu'elle désirait faire passer au Canada avant la déclaration de la guerre. Une escadre, composée de douze vaisseaux et de deux frégates, sortit de Brest, portant quatre mille hommes de troupes et des approvisionnements ; elle était commandée par l'amiral du Bois de la Mothe. Le 8 juin, l'*Alcide*, capitaine Hocquart, et le *Lis*, séparés de l'escadre, rencontrèrent la flotte anglaise près des côtes de Terreneuve. M. Hocquart crut que c'était l'escadre française, et laissa arriver ; le *Lis* le suivit. Mais un troisième bâtiment, l'*Actif*, se défia des signaux, tint le vent, et put se rendre à Louisbourg. Peu après, l'*Alcide* fut joint par un des vaisseaux anglais, qui le somma d'arriver et d'aller parler à l'amiral. Hocquart répondit fièrement, qu'il n'avait d'ordres à recevoir que de ses supérieurs. Le capitaine anglais l'informa poliment qu'il allait couler bas son vaisseau ; et, l'instant d'après, il lâcha toute sa bordée, les Français ripostèrent vivement ; mais, un instant après, cinq autres vaisseaux se joignirent au premier. Hocquart résista vigoureusement malgré la disproportion des forces. Son vaisseau, criblé de boulets, et désemparé fut forcé

de se rendre à l'amiral, après avoir perdu deux cent cinquante hommes. Pendant que l'*Alcide* était aux prises, trois vaisseaux ennemis furent lancés sur le *Lis*, qui se battit longtemps, seulement avec ses quatres canons de retraite et sa mousqueterie ; mais, ayant été mis entre deux feux, hors de la portée du fusil, il essuya plusieurs bordées, et fut enfin obligé de se rendre. Le troisième vaisseau, nommé le *Dauphin Royal*, quoique poursuivi par deux vaisseaux anglais, réussit à leur échapper (1).

Le comte de Rostaing fut tué sur l'*Alcide ;* il devait commander, en second, les troupes envoyées sous le baron de Dieskau ; M. Rigaud de Vaudreuil et un bon nombre d'officiers, avec huit compagnies, restèrent prisonniers et furent conduits en Angleterre.

Lorsque la nouvelle de cet engagement arriva à Paris, l'ambassadeur français fut rappelé de Hanovre, où il avait suivi George II. Le conseil d'état de Saint-James craignait l'accroissement de la marine française depuis quelques années, et, présageant des intentions hostiles contre la Grande-Bretagne, il avait résolu de traiter comme des actes d'hostilité la construction des forts sur les bords de l'Ohio, et de profiter du prétexte d'exercer des représailles pour détruire la marine française. Pour couvrir ce qu'il y avait là de peu conforme aux lois de la guerre chez les peuples civilisés, l'Angleterre lança ses flottes sur toutes les mers, contre le commerce français, et plus de trois cents navires furent saisis, lorsqu'ils croyaient naviguer en pleine paix.

De leur côté, les anglo-américains du Massachusets levèrent un corps de troupes, pour s'emparer de cette partie de l'Acadie que la France tenait encore ; au printemps, ce corps fut envoyé au sieur Lawrence, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Elles furent placées sous le commandement du lieutenant-colonel Monckton, et expédiées sur une trentaine de petits bâtiments vers le fond de la baie de Fundy, où le capitaine Rous alla les soutenir avec trois frégates. A leur arrivée à la rivière Messagouetch, que les Français regardaient comme la ligne de séparation entre leur territoire et celui des Anglais, ils reconnurent que des préparatifs avaient été faits pour les repousser. Environ douze à quinze cents acadiens, de Memramcouk, de Chipoudi, de Peticoudiac et des environs de Beauséjour, s'étaient réunis, sur l'ordre du sieur de Vergor. Plusieurs d'entre eux avaient exigé qu'un commandement exprès leur en

(1) Pichon ; *Lettres du Cap-Breton.*

fût donné, parce qu'ils avaient tout à craindre des Anglais, à qui ils avaient promis la neutralité. Monckton fit camper ses troupes sur les glacis du fort Lawrence ; tandis que le sieur Jacau de Fiermont (1) mettait le fort Beauséjour en état de soutenir un siége. Vergor écrivit à M. de Drucour, gouverneur de Louisbourg, pour l'informer de l'arrivée des Anglais et des dangers que courait son poste, et lui demander un prompt secours. Il dépêcha un courrier à M. Duquesne, pour lui donner les mêmes informations ; il fit avertir le sieur de Villeroy, commandant au fort de Gaspareau, sur la baie Verte, de se tenir sur ses gardes.

Le fort de Beauséjour était un pentagone, situé sur une petite éminence ; il était à moins d'une lieue du fort Lawrence, et à cinq lieues du fort Gaspareau. La garnison se composait de cent cinquante hommes des troupes de la marine, commandés par des officiers du Canada et de Louisbourg. Vingt-une pièces de canon défendaient les remparts, et les magasins étaient abondamment pourvus de munitions de guerre et de bouche.

Le quatre juin, le colonel Monckton attaqua le petit poste que défendait le chemin du pont à Buot ; les acadiens et les sauvages qui le défendaient furent forcés de l'abandonner. Il fit ensuite jeter des pontons, sur lesquels il traversa facilement la rivière.

Pendant que les Anglais s'avançaient pour investir le fort de Beauséjour, de Vergor, pour débarrasser les environs de la place, fit brûler l'église et les maisons voisines (2). Vergor demandait des secours, sans réussir à en obtenir ; les Acadiens, peu accoutumés à la guerre, désertaient, sous le prétexte qu'ils seraient trop resserrés dans le petit espace que leur offrait la place du fort. Le 12 juin, le colonel Monckton commença un siége régulier ; et, après un bombardement de quatre jours, Vergor écrivit à Monckton, et lui demanda un armistice de quarante-huit heures, afin de dresser les articles de capitulation. En vain quelques officiers insistèrent-ils pour continuer la défense du fort, qui n'avait pas encore beaucoup souffert ; tout fut inutile auprès de M. de Vergor. L'abbé Leloutre proclamait hautement qu'il valait mieux s'ensevelir sous les ruines du fort que de se rendre ; le sieur Jacau de Fiermont s'effor-

(1) Le Sieur Jacau de Fiermont, officier d'artillerie et ingénieur au fort de Beauséjour.

(2) *Mémoire sur les affaires du Canada.*

çait de prolonger le siége, dans l'espérance de recevoir des secours de Québec ou de Louisbourg ; il proposait de continuer à se défendre, si l'on n'accordait aux Acadiens des conditions acceptables.

Monckton ne voulut point accorder d'autres conditions que les suivantes, qu'il avait d'abord proposées :

1° Le commandant, officiers, état-major et autres employés pour le roi et la garnison de Beauséjour, sortiront avec armes et bagages, tambour battant.

2° La garnison sera envoyée directement par mer à Louisbourg aux dépens du roi de la Grande-Bretagne.

3° Pour les Acadiens, comme ils ont été obligés de prendre les armes sous peine de perdre la vie, on leur pardonnera pour le parti qu'ils viennent de prendre.

4° La garnison ne portera point les armes dans l'Amérique pendant l'espace de six mois.

5° Les termes ci-devant sont accordés, à condition que la place sera rendue aux troupes de la Grande-Bretagne, aujourd'hui, à sept heures du soir, le 16 juin 1755.

(Signé) ROBERT MONCKTON.

Monckton pouvait dicter ses conditions. La division s'était mise parmi les officiers français ; quelques-uns de ceux qui avaient été envoyés au camp anglais pour discuter les articles de la capitulation, s'y étaient enivrés, et signaient sans délibération.

Le fort de Gaspareau, situé sur la baie Verte, était commandé par un fort brave officier, le sieur de Villeroy ; mais, après la chûte de Beauséjour, il ne pouvait tenir. Monckton envoya cinq cents hommes offrir une capitulation semblable à celle qu'il avait accordée à M. de Vergor. Comme le fort de Gaspareau était petit et en mauvais état, son commandant, qui ne pouvait faire autrement, accepta les conditions offertes par Monckton. Celui-ci y trouva beaucoup de provisions et de marchandises ; car c'était là principalement qu'étaient déposées les armes et les amunitions que l'on fournissait aux Acadiens et aux sauvages.

Le vingt-quatre juin, les troupes des deux postes partirent pour Louisbourg, où elles arrivèrent le six juillet ; le fort de Beauséjour perdit son ancien nom, prit celui de Cumberland, et reçut une garnison anglaise. Environ quinze cents acadiens, résidant autour de la baie de Chignectou, furent désarmés. Pendant ces opérations, le capitaine Rous se rendit avec ses vais-

seaux à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, dans le dessein de détruire le fort qu'on y avait bâti depuis peu. Mais il n'eut pas besoin de l'attaquer ; à son approche, le commandant du poste, M. de Boishébert fit sauter le fort, et se retira vers le haut de la rivière.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne savait comment il devait traiter les Acadiens, dont trois cents avaient été pris les armes à la main, tandis que les autres avaient toujours témoigné leur mauvaise volonté contre les Anglais. Ils n'étaient pas sujets anglais, puisqu'ils avaient refusé de prêter le serment d'allégeance : ainsi, on n'avait point le droit de les punir comme coupables de rébellion ; on ne pouvait les considérer comme des prisonniers de guerre, et les renvoyer en France, puisque depuis fort longtemps ils habitaient la province et y possédaient des terres, protégés par leur neutralité.

On convenait que les Acadiens étaient un peuple recommandable par son honnêteté, ses bonnes mœurs, sa simplicité et sa sobriété. L'agriculture avait fait des progrès parmi eux ; d'abord, pêcheurs et chasseurs, les Acadiens s'étaient, depuis plusieurs années (1), occupés entièrement de leurs terres ; au moyen des aboiteaux, ils avaient enlevé à la mer de fertiles terrains, qui produisaient abondamment le blé, le maïs, le seigle et les pommes de terre (2). Dans les prairies qui s'étendaient sur les bords de la baie Française, l'on comptait soixante mille bêtes à cornes. Presque toutes les familles avaient plusieurs chevaux, quoique les bœufs seuls fussent employés aux labours. En général, toutes les étoffes et les toiles nécessaires à chaque famille se faisaient à la maison. Si quelqu'un avait quelque achat à faire à Port-Royal ou à Louisbourg, il portait en retour du blé, des pelleteries, ou quelque autre objet de la ferme. Les Acadiens n'avaient rien autre chose à offrir en paiement ; peu d'échanges avaient lieu entre eux, car chaque famille était habituée à pourvoir à ses propres besoins. On voyait dans le pays peu de monnaie d'or ou d'argent, et l'on ne connaissait point le papier-monnaie introduit dans les colonies anglaises et même au Canada.

Leurs mœurs étaient d'une grande simplicité ; la paix régnait ordinairement entre eux, et ils évitaient soigneusement les

(1) Dans les années que précédèrent la prise de Beauséjour, l'abbé Leloutre avait engagé le gouvernement français à accorder une somme considérable pour élever une digue fort étendue qui devait former de belles prairies pour l'avantage des Acadiens réfugiés à Beauséjour.

(2) Les pommes de terre furent introduites au Canada vers l'année 1754.

procès. Si quelques difficultés s'élevaient entre deux familles, elles n'avaient pas recours aux cours de justice, mais soumettaient leurs plaintes aux anciens de l'endroit, ou aux missionnaires, qui dressaient aussi les actes et les testaments.

La misère profonde et véritable était inconnue ; et la charité chrétienne allait au devant de toutes les misères causées par la pauvreté. C'était, en effet, une société de frères où chaque individu était également prêt à donner ou à recevoir.

Une harmonie si profonde empêchait naturellement entre les deux sexes ces liaisons de galanterie, si fréquemment fatales à la paix des familles. Les mœurs se conservaient pures, par le soin qu'on prenait de faire marier les jeunes gens de bonne heure. Lorsqu'un jeune homme arrivait à un âge convenable, ses parents et ses amis lui préparaient la terre qu'il allait occuper, lui élevaient une maison et les autres bâtiments de ferme, et lui fournissaient ce qu'il lui fallait pour commencer la vie à son propre compte. A peine entré chez lui, il choisissait une épouse convenable, qui lui apportait en dot, quelques vaches et quelques brebis, la famille nouvelle croissait et se multipliait ensuite, comme ses devancières, sous la protection de Dieu. Dans l'année 1755, malgré les malheurs qui, de temps en temps, avaient assailli les Acadiens, la population s'élevait déjà à dix-huit mille âmes.

Les reproches que les conseillers de la Nouvelle-Ecosse adressaient aux Acadiens portaient sur leur attachement aux Français, leur refus de prêter le serment d'allégeance au roi de la Grande-Bretagne, leur fidélité inviolable à la religion catholique. De plus, on peut ajouter que les colons anglais jetaient des yeux de concupiscence sur les terres fertiles et les nombreux troupeaux des Acadiens. Plusieurs avaient, sans doute, oublié les règles de la neutralité et violé les conditions auxquelles elle leur avait été accordée. La défection des habitants de Chiquectou avait surtout irrité le conseil d'Halifax. On convint donc qu'il fallait chasser les Acadiens, et les disperser dans les autres colonies anglaises. Les troupes de la Nouvelle-Angleterre furent chargées de mettre la sentence à exécution. Le colonel Winslow et le capitaine Murray convinrent d'afficher aux portes des églises, dans chaque établissement, une proclamation si péremptoire dans ses termes, que personne ne fût tenté d'y contrevenir.

Ainsi, à Grand-Pré, Winslow, par une proclamation affichée, invitait les vieillards, les jeunes gens, et jusqu'aux enfants mâles de dix ans, de se réunir dans l'église de ce lieu, le

vendredi, cinq de septembre 1755, pour recevoir certaines communications qu'il avait à leur faire de la part du gouvernement. Plus de cinq cents hommes qui avaient répondu à cet appel furent renfermés dans l'église de Grand-Pré, où Winslow, environné de ses officiers, leur expliqua les intentions du gouvernement. Il leur annonça que le roi leur enlevait leurs terres, leurs bestiaux et tout ce qu'ils possédaient, à l'exception de leurs meubles personnels et de leur argent ; que, de ce moment, ils demeuraient prisonniers sous la garde des troupes qu'il commandait. A Grand Pré furent réunis, comme prisonniers, quatre cent quatre-vingt-trois hommes et trois cent trente-sept femmes, tous chefs de famille ; le nombre de leurs enfants réunis avec eux pour prendre le chemin de l'exil, s'élevait à mille cent trois. (1) Commeq uelques-uns de ces malheureux habitants s'étaient réfugiés dans les forêts, on employa tous les moyens pour les forcer à venir se mettre à la discrétion des Anglo-Américains ; on ravagea tout le pays environnant pour leur ôter le moyen de subsister. Dans le seul district des mines, deux cent cinquante-cinq maisons furent détruites, et un nombre proportionné de granges, d'étables et d'autres bâtiments ; les parents de ceux qui refusaient de se rendre prisonniers étaient menacés de souffrir pour expier ce que l'on nommait l'obstination de leurs amis.

Les Acadiens prisonniers souffrirent avec résignation l'emprisonnement et les maux dont il était accompagné. Le départ devait avoir lieu le dix de septembre ; les navires étaient prêts ; les prisonniers avaient été rangés en ordre ; cent soixante jeunes gens reçurent l'ordre de s'avancer vers les navires. Ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à s'embarquer, mais qu'ils ne voulaient pas être séparés de leurs parents. Sur un ordre de l'officier supérieur, les soldats anglo-américains chargèrent à la baïonnette cette troupe de jeunes gens désarmés, et les forcèrent de s'avancer vers les navires. Des mères se précipitaient vers le sentier que suivaient les malheureux prisonniers, afin de leur dire un dernier adieu ; repoussées par les soldats, elles s'agenouillaient sur le rivage, pour demander à Dieu de protéger leurs enfants, qui cherchaient à s'encourager en chantant des cantiques. Les hommes plus âgés furent ensuite conduits aux navires de la même manière. Ainsi fut embarquée toute la population mâle du district des Mines sur cinq navires, mouillés à

(1) Ces familles enlevées de Grand-Pré, possédaient 1,269 bœufs, 1,557 vaches ; 5,007 jeunes animaux de la race bovine, 493 chevaux ; 8,690 moutons, et 4,197 cochons.

l'entrée de la rivière de Gaspareaux. Peu après, arrivèrent d'autres navires sur lesquels les femmes et les enfants furent placés et conduits dans les colonies américaines, où l'on n'avait pas songé à demander une retraite pour les pauvres exilés. Plus de sept mille acadiens avaient ainsi été dépouillés de leurs biens et chassés de leur pays dans cette occasion ; mille d'entre eux furent jetés dans le Massachusets ; quatre cent cinquante furent envoyés dans la Pennsylvanie, et débarqués à Philadelphie, où l'on proposa de les vendre s'ils voulaient y consentir, proposition qui fut rejetée avec indignation par les prisonniers. D'autres, envoyés dans la Géorgie, et assez froidement reçus, entreprirent de retourner dans leur pays, plusieurs étaient déjà arrivés à New-York et à Boston (1), lorsqu'un ordre du général Lawrence les força de renoncer à leur projet.

A peine les troupes anglo-américaines se furent-elles acquittées de la pénible exécution qui leur avait été confiée, que les soldats furent frappés de l'horreur de la situation.

Placés au milieu de riches campagnes, ils se trouvaient néanmoins dans une profonde solitude. Il n'y avait pas d'ennemis à attaquer, point d'amis à défendre. Les volumes de fumée qui s'élevaient au-dessus des maisons incendiées, marquaient les lieux où, quelques jours auparavant, demeuraient des familles heureuses ; les animaux des fermes s'assemblaient, inquiets, autour des ruines fumantes, comme s'ils eussent espéré de voir revenir leurs maîtres ; pendant les longues nuits, les chiens de garde hurlaient sur ces scènes de désolation ; leurs voix plaintives semblaient rappeler leurs anciens protecteurs et les toits sous lesquels ils avaient coutume de s'abriter.

Lorsque les navires anglais arrivèrent à Port-Royal pour enlever les familles acadiennes des environs, les soldats ne trouvèrent personne ; tous les habitants s'étaient retirés dans les bois, d'où la famine força plusieurs familles à sortir pour se rendre à ceux qui les poursuivaient ; les autres se retirèrent dans la profondeur des forêts, auprès de leurs amis les Micmacs, et se réfugièrent ensuite au Canada. Dans quelques jours, deux cent cinquante-trois maisons furent réduites en cendres dans les environs de Port-Royal. Les malheureux Acadiens voyaient, avec désespoir, les soldats anglais promener la torche incendiaire dans leurs villages, sans oser offrir de résistance ;

(1) Le père de feu Mgr. Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, encore enfant, se trouva séparé de ses parents, et jeté au sein d'une famille à Boston. Il ne retrouva ses parents qu'après plusieurs années de recherches.

mais lorsqu'ils les virent s'approcher de la chapelle catholique pour y mettre le feu, ils se jetèrent sur les soldats, en tuèrent ou en blessèrent vingt-neuf, et forcèrent les autres à s'éloigner. Puis, après avoir vengé l'injure gratuite faite à leur religion, ils se rejetèrent au fond des bois.

Une partie des acadiens, qui n'avaient jamais donné aucun sujet de plainte au gouvernement anglais, adressèrent au roi de la Grande-Bretagne une humble requête, dans laquelle ils exposaient les assurances que leur avaient données les premiers gouverneurs de la Nouvelle-Écosse, la confiance qu'ils avaient eue jusqu'alors dans le gouvernement, et l'injuste traitement qu'on faisait alors peser sur eux et sur leurs frères.

L'abbé Leloutre s'était échappé aussitôt après la prise de Beauséjour, et s'était rendu à Québec par terre, où il s'embarqua sur un vaisseau qui retournait en France, et qui, malheureusement, fut pris par les Anglais (1).

(1) Voici ce qu'il écrivait de Plymouth à l'abbé de l'Isle-Dieu, le 22 septembre 1755, sous le nom de J. L. Desprez : " J'ai été pris et conduit dans ce port : comme on ne m'a pas permis d'aller à terre, je ne puis vous dire ce que je deviendrai, ni où je serai ; mais je vous prie de me faire tenir de l'argent, et de travailler à me procurer la liberté. Mon adresse est à M. Desprez, pris par la frégate *l'Embuscade.*"

Le vingt-trois octobre 1755, l'abbé de l'Isle-Dieu écrivait : " Nous n'avons plus aucun missionnaire dans la Nouvelle-Ecosse sous le gouvernement anglais : trois ont été enlevés, et, après quelques mois de prison à Halifax, ont été conduits à Portsmouth, et, de là, renvoyés sur un vaisseau frété à leurs dépens, dans le port de Saint-Malo... Le seul et unique missionnaire qui était dans l'Acadie française, et qui desservait les rivières de Chipoudi, de Peticoudiac et de Memramcouk, a pris la fuite sur la nouvelle que les Anglais voulaient faire enlever ses habitants pour les transporter en Angleterre. Il y a maintenant à Québec cinq missionnaires : M. de Biscarat, M. Eudo, M. Coquart, M. Vizien, ci-devant aumônier de la garnison du fort de Beauséjour, et compris dans la capitulation, et M. le Guerne, ci-devant et depuis nombre d'années missionnaire de 2,897 habitants, bien établis sur les rivières de Chipoudi, Peticoudiac, et Memramcouk, sous le fort de Beauséjour.

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME

Le général Braddock marche contre le fort Duquesne—Bataille de la Monongahéla ; défaite de l'armée anglaise—Arrivée de M. de Vaudreuil—Le baron de Dieskau s'avance du côté du lac Saint-Sacrement, et attaque le colonel Johnson—Il est repoussé, et tombe blessé entre les mains de l'ennemi—Etat du pays ; société de monopole ; exactions odieuses.

Tandis que les milices de la Nouvelle-Angleterre chassaient les Français de la Nouvelle-Écosse, les Anglais se préparaient à les attaquer sur l'Ohio, dans la Virginie.

Dans les Alléghanys, on venait d'élever un autre fort Cumberland, et un camp retranché fut établi à Will's Creek, une des sources du Potomac. C'était de là que devait partir l'expédition qui allait attaquer le fort Duquesne. Le duc de Cumberland, à qui l'on avait demandé les plans de la campagne en Amérique, avait nommé pour chef de l'expédition le major général Braddock, sévère sur la discipline et habile tacticien. Plein de confiance dans le succès de l'entreprise, Braddock s'embarqua au mois de janvier 1755, à Cork, en Irlande, avec mille hommes de troupes régulières, commandés sous lui par deux officiers expérimentés, les colonels Dunbar et Halset.

Arrivé dans la Virginie vers la fin de février, il aurait pu prendre la campagne aussitôt, s'il n'eût été retardé par les fournisseurs de l'armée, qui n'avaient préparé ni provisions, ni moyens de transport. Grâce à l'adresse de Franklin et à son influence sur la population, un nombre suffisant de chariots fut enfin fourni, et environ douze cents miliciens de la Virginie et de la Pennsylvanie se joignirent à ses troupes européennes. Des guerriers sauvages se présentèrent en même temps : ils auraient pu être d'une grande utilité au général Braddock comme éclaireurs ; mais sa hauteur, à leur égard, les rebuta, et ils se retirèrent presque aussitôt. Quant aux milices anglo-américaines, il les méprisait souverainement,

parce qu'elles ne pouvaient manœuvrer avec autant d'habileté et d'exactitude que les troupes régulières ; mais il oubliait que les hommes élevés dans le pays étaient plus propres à surmonter les difficultés que présentent les grandes forêts de l'Amérique, et étaient habitués à faire la guerre comme les sauvages. Brave, mais confiant en lui-même, Braddock ne soupçonnait aucune des difficultés qu'il allait rencontrer. Suivant lui, il emporterait le fort Duquesne en trois ou quatre jours ; il irait ensuite prendre le fort de Niagara, et il lui resterait encore assez de temps avant la mauvaise saison pour s'emparer du fort de Frontenac.

Le dix juin, à la tête de deux mille deux cents hommes, Braddock quitta le fort Cumberland ; arrivé aux Grandes-Prairies, où Washington avait été, l'année précédente, obligé de rendre le fort de Nécessité, il fut informé que M. de Contrecœur, commandant du fort Duquesne, attendait un secours de cinq cents hommes ; pour prévenir leur arrivée et marcher plus rapidement, il laissa les gros bagages sous la garde de sept cents hommes, que devait conduire le colonel Dunbar, avec toute la célérité que requérait le service public. Lui-même avec dix canons, douze cents hommes et les provisions nécessaires pour la marche, s'avança à marches forcées. Telle était son impatience d'atteindre le but de son voyage, qu'il ne prenait pas même le temps de faire explorer les bois et les taillis au milieu desquels il devait passer.

Le huit de juillet, le colonel Washington, que la maladie avait retenu en arrière, rejoignit Braddock au moment où celui-ci approchait du fort Duquesne. Les troupes, après avoir suivi la berge septentrionale de la Monongahéla, durent traverser sur l'autre rive, qu'il fallait suivre jusque près du lieu où cette rivière tombe dans l'Ohio. Le huit juillet au soir, elles bivouaquèrent à dix milles du fort Duquesne. On tint conseil pour savoir si l'on traverserait, le lendemain, par le gué voisin sur la rive septentrionale de la Monongahéla ; de ce côté, était le fort Duquesne. Quoique observé soigneusement par les canadiens et les sauvages, Braddock ne s'en doutait pas, et conservait une entière confiance dans la supériorité des armes britanniques. Le colonel Decker était encore à quarante milles de distance, s'avançant lentement avec la grosse artillerie. Sir Peter Halset conseillait de l'attendre, mais Braddock ne voulut pas différer l'attaque.

Cependant le sieur de Contrecœur, commandant du fort Duquesne, avait été informé de la marche des ennemis, et se pré-

parait à les recevoir. Dans une lettre à M. de Vaudreuil (1), il rend compte de ses préparatifs pour les bien recevoir : « Je n'ai cessé, » écrit-il, « depuis le commencement de ce mois, d'envoyer des détachements de français et de sauvages pour harceler les Anglais, que je savais être au nombre de trois mille, à trente ou quarante lieues du fort, se préparant à le venir assiéger. Ces troupes se tenaient sur leurs gardes, marchant toujours en ordre de bataille, de sorte que tous les efforts des détachements contre elle devenaient inutiles. Enfin, apprenant tous les jours que ces troupes approchaient, j'envoyai le sieur de la Pérade, officier, avec quelques français et sauvages, pour savoir précisément où ils étaient. Il m'apprit, le huit, que les Anglais étaient à huit lieues de ce fort. Un autre détachement m'informa qu'ils n'étaient plus qu'à six lieues, et qu'ils marchaient sur trois colonnes. Le même jour, je formai un parti de tout ce que je pouvais mettre hors du fort, pour aller à leur rencontre ; il était composé de deux cent cinquante français et de six cent cinquante sauvages, ce qui faisait neuf cents hommes. M. de Beaujeu (2), capitaine, et commandant ce parti, se mit en marche le neuf, à huit heures du matin, et se trouva, à midi et demi, en présence des Anglais, à environ trois lieues du fort. »

En effet, Braddock avait, de bonne heure, mis ses troupes en mouvement. La première colonne traversa facilement et gravit, de l'autre côté, une longue pente ; elle marchait entre deux ravins, et s'avançait avec tant d'ordre et de régularité, que Washington, accoutumé à ne voir que les troupes irrégulières des colonies américaines, contemplait avec admiration la belle tenue des soldats anglais.

La seconde et la troisième colonne venaient de traverser le gué, lorsqu'une vive fusillade se fit entendre du côté où était arrivée la première colonne ; de Beaujeu, qui s'était préparé à la mort en s'approchant de la sainte communion avec une partie de ses soldats, venait d'engager la lutte. Parti du fort Duquesne le neuf juillet, à huit heures du matin, avec cent quarante-six miliciens canadiens, et soixante-douze soldats des troupes de la marine, il avait été rejoint, un peu plus tard, par six

(1) Quelques écrivains anglo-américains ont prétendu que M. de Contrecœur avait été remplacé par M. de Beaujeu ; la lettre du premier de ces officiers prouve qu'il était encore commandant du fort Duquesne. Cette lettre, datée du 14 juillet, est adressée à M. de Vaudreuil, gouverneur général ; elle est déposée aux Archives de la Marine.

(2) Daniel Liénard Villemonble de Beaujeu.

ceuts sauvages, parmi lesquels était Pontiac. Ils avaient d'abord refusé de se joindre à la petite bande de Beaujeu; mais, lorsqu'ils avaient vu celle de deux cents français s'avancer hardiment à la rencontre de quatre mille anglais, ils avaient saisi leurs armes en silence, et avaient suivis leurs alliés. Habillé à la manière des sauvages, et ne portant d'autre marque de distinction qu'une chaîne d'argent qui lui pendait au cou, de Beaujeu, le fusil à la main, marchait à la tête de ses hommes. A midi et demi, il rencontra la première colonne anglaise à trois lieues du fort Duquesne ; elle venait de gravir la hauteur au-dessus de la Monongahéla, et avait commencé à défiler par un sentier de chasse. Les sauvages s'arrêtèrent un instant pour considérer cette masse d'hommes qui s'avançaient lentement et régulièrement à travers les bois si épais de cette partie du pays. Les baïonnettes étincelantes, les brillants habits écarlates des soldats anglais, étonnèrent ces enfants de la forêt, accoutumés à ne rencontrer que des guerriers habillés comme eux. De leur côté, les soldats anglais furent surpris à la vue des guerriers français et sauvages qui se ressemblaient par le costume.

Après quelques moments d'étonnement de part et d'autre, la fusillade commença. Le feu des français et des sauvages faisait un effet terrible sur les rangs serrés des régiments anglais. Sur l'ordre de Braddock, l'artillerie s'avança et ouvrit vigoureusement sur les Français ; le brave de Beaujeu tomba mort à la troisième décharge. Le sieur Dumas, commandant en second, le remplaça. Pour se mettre à l'abri des boulets, les Français et leurs alliés se jetèrent chacun derrière un arbre, et un feu terrible écrasait les troupes anglaises, sans qu'elles pussent apercevoir leurs ennemis.

Toujours attaché à la tactique européenne, Braddock massait ses troupes en colonnes solides, et les lançait contre un ennemi imaginaire, dont il croyait les bois voisins remplis, et lorsque ces colonnes s'avançaient, elles étaient assaillies sur les flancs par des tirailleurs invisibles. Les sauvages avaient d'abord été effrayés de l'effet de l'artillerie ; ils avaient reculé avec une partie des canadiens, qui étaient presque tous des jeuges gens, conduits sous le feu pour la première fois. En effet, presque tous les anciens miliciens se trouvaient à la rivière aux Bœufs, lorsque le parti de M. de Beaujeu avait laissé le fort Duquesne. Mais les cadets, qui avaient déjà tenu la campagne, ramenèrent la confiance dans les rangs.

Dans ce moment, Dumas envoya le chevalier LeBorgne et

M. de Rocheblave porter ordre aux officiers qui étaient avec les sauvages, de se jeter sur les flancs de l'ennemi. Ainsi prises de tous côtés, les troupes anglaises se maintinrent courageusement dans la malheureuse position qu'elles avaient prise ; des rangs entiers tombaient ; presque tous les officiers présents furent tués à leur poste. Enfin, le désordre se mit dans cette colonne, elle se rejeta, en désordre, sur celle qui la suivait ; les miliciens de la Virginie, accoutumés à la guerre des bois, conservèrent seuls leur sang-froid. Au premier choc, ils se dispersèrent et se mirent à couvert derrière des arbres pour faire le coup de fusil, comme les canadiens et les sauvages. Mais bientôt tous prirent la fuite devant la hache de guerre ; un grand nombre d'anglais périrent sous les coups des sauvages ; d'autres se noyèrent dans les eaux de la Monongahéla ; plus de mille hommes restèrent étendus sur le champ de bataille, parmi les canons, les caissons, les chariots et les tentes. Heureusement pour les restes de la colonne anglaise, les sauvages abandonnèrent la poursuite des fuyards, pour se livrer au pillage. Sans cette circonstance, il aurait été impossible aux Anglais d'enterrer leur général, mortellement blessé pendant le combat. Une balle, après lui avoir brisé le bras, alla se loger dans ses poumons ; cette blessure était si sérieuse, qu'il en mourut le treize juillet, après quatre jours de souffrances, augmentées considérablement par sa retraite précipitée dans les plus grandes chaleurs de l'été. L'affaire avait duré près de quatre heures, et la défaite des Anglais fut complète. Six cents anglais restèrent sur le champ de bataille ; Braddock perdit six canons, sept mortiers, et cinq cents chevaux qui tombèrent aux mains des Français. La retraite de l'armée anglaise fut protégée par les milices provinciales sous Washington, jusqu'au colonel Dunbar, où Braddock mourut de ses blessures. Toutes les troupes furent alors conduites à Philadelphie, où elles se cantonnèrent.

Du côté des Français, messieurs de Beaujeu, de Carqueville, lieutenant, de la Pérade, enseigne, trois miliciens canadiens, deux soldats français, et quinze guerriers sauvages furent tués pendant l'action (1). Les ennemis perdirent six

(1) La liste suivante des officiers présents à la bataille pourra intéresser les lecteurs canadiens : De Beaujeu, commandant; capitaines, Dumas et de Ligneris; lieutenants, de Courtemanche, le Borgne, Montigny, Carqueville ; enseignes, chevalier de Longueuil, la Pérade, Bailleul, de Corbière, Bleury, chevalier de Céloron ; cadets, Courtemanche, Beaulac, Sainte-Thérèse, Cabanac, Sacquépée, Joannès, Le Borgne, Hertel, De Muy, Rochebrune, Saint-Simon, Linctot aîné, Linctot cadet, D'Ailleboust, la Framboise, Normanville, Rôquetaillade, Céloron, Blainville, Montmidi, Saint-Ours, Lamorandière.

canons, sept mortiers et cinq cents chevaux. Dumas et de Ligneris rentrèrent le soir même dans le fort, où s'étaient déjà réfugiés ceux qui avaient lâché pied au commencement du combat. Les officiers et les cadets furent ceux qui soutinrent le plus dignement l'honneur des Français dans l'affaire Monongahéla. M. de Courtemanche coucha sur le champ de bataille avec les officiers qui avaient poursuivi les fuyards, avec une partie des sauvages.

Dans son rapport au gouverneur général M. de Contrecœur rendait un beau témoignage aux services rendus par messieurs Dumas et de Ligneris. « Tous les officiers en général se sont distingués, » ajoutait-il dans son récit, « les cadets ont fait des merveilles, ainsi que nos soldats. »

« Nous avons été battus, » écrivait Washington, à la suite de cette affaire ; « nous avons été honteusement battus par une poignée d'hommes, qui ne prétendaient que nous inquiéter dans notre marche. Ils étaient loin de s'attendre à une victoire. Mais que les œuvres de la Providence sont merveilleuses ! Que les choses humaines sont incertaines ! Nous nous pensions presque aussi nombreux que toutes les troupes du Canada ; eux venaient dans l'espérance de nous harceler. Cependant, contre toute probabilité humaine, et même contre le cours ordinaire des choses, nous avons été défaits, et nous avons tout perdu (1). »

Sur le champ de bataille, on trouva, parmi les papiers du général Braddock, les instructions qu'il avait reçues, ainsi que sa correspondance avec le ministère, et d'autres documents, qui furent publiés en 1756 avec le mémoire du duc de Choiseul.

On trouva la nouvelle lettre du sieur Stobo, dans laquelle il mandait qu'on pourrait prendre très-facilement le fort Duquesne. Pendant l'hiver, cet homme, dont M. Duquesne ne se méfiait point, s'était promené de Québec à Montréal sans être surveillé, et avait appris tous les secrets de la colonie française. Aussi, M. de Vaudreuil, qui venait de succéder au marquis Duquesne, fit mettre en prison le sieur Stobo.

Le nouveau gouverneur général avait été nommé gouverneur de la Louisiane en 1742. Depuis longtemps, il désirait revenir au Canada ; les amis de sa famille avaient enfin obtenu qu'il fût nommé gouverneur général, en récompense de ses services.

Pierre Rigaud de Vaudreuil était aimé dans la province, où

(1) *Lettre de* Washington *à Robert Jackson, 2 août* 1755.

il était né et où il avait passé une partie de sa jeunesse. Les Canadiens le virent arriver avec un sensible plaisir ; de son côté, il se montra toujours porté à favoriser les intérêts de ses compatriotes.

Le marquis Duquesne avait conduit heureusement les affaires de la colonie, et cependant, sa hauteur et sa fierté l'avaient rendu impopulaire parmi les Canadiens, qui, alors comme aujourd'hui, pardonneront bien des défauts à un supérieur qui se montre affable.

La cour de France, qui avait été informée du départ de Braddock et de ses troupes, avait envoyé pour lui tenir tête le baron de Dieskau, officier saxon, qui s'était distingué dans les armées françaises sous le maréchal de Saxe. Arrivé au Canada, M. de Dieskau se concerta avec le gouverneur général sur les opérations de la campagne qu'il allait entreprendre. D'après les instructions qu'il avait reçues de la cour, il devait commencer par attaquer Chouaguen (1), sur le lac Ontario. Déjà, quatorze cents hommes étaient campés sous les palissades du fort de Frontenac ; c'étaient les bataillons de Guienne et de Béarn, avec trois ou quatre cents canadiens ; Dieskau se préparait à les suivre avec le reste de ses troupes (2). Sur ces entrefaites, on apprit à Montréal que les Anglais rassemblaient une armée nombreuse près du lac Saint-Sacrement, dans le dessein de s'emparer du fort Saint-Frédéric ; de venir ensuite ravager les campagnes du gouvernement de Montréal, pendant que les troupes françaises seraient occupées à assiéger Chouaguen.

On tint un grand conseil pour délibérer sur le parti à prendre dans une conjoncture si difficile, et il fut décidé que Dieskau abandonnerait pour le moment l'expédition de Chouaguen, et qu'il irait sur le lac Champlain défendre le fort de Saint-Frédéric. En effet, vers la fin du mois de juin, l'on avait réuni à Albany un corps considérable de troupes, qui devait opérer contre le Canada ; cependant, il fallait du temps pour préparer l'artillerie, les provisions et les bateaux nécessaires pour remonter la rivière Hudson, le général Johnson ne put les conduire au point où l'on devait les transporter de la rivière Hudson au lac Saint-Sacrement, avant la mi-août. Le général Lyman était déjà rendu en ce lieu, avec environ six mille hommes, et avait commencé à bâtir un fort qui fut d'abord nommé fort Lyman, et reçut plus tard le nom de fort Edouard.

(1) Ou Oswego.
(2) *Lettre de l'intendant* Bigot.

Vers la fin du même mois, le général Johnson s'avança vers le nord, avec la plus grande partie de ses troupes, et s'arrêta à la pointe méridionale du lac Saint-Sacrement, où il établit son camp, pour couvrir les frontières anglaises de ce côté.

Arrivé au fort Saint-Frédéric, le baron de Dieskau apprit que les ennemis se retranchaient, en attendant de nouvelles forces ; il crut devoir les attaquer avant qu'ils fussent tous réunis. Il avait autour de Saint-Frédéric dix-huit compagnies des bataillons de la Reine et de Languedoc, seize cents canadiens et six cents sauvages. Les sauvages qui étaient conduits par le Gardeur de Saint-Pierre (1) étaient venus les joindre ; car l'affaire de la Belle-Rivière avait rétabli la confiance des nations alliées dans la bonne fortune des Français. Dieskau laissa la moitié de la petite armée pour protéger Saint-Frédéric et la colonie, tandis qu'avec l'autre moitié il s'avança par le fond du lac Champlain vers les forts de la rivière Hudson ; il laissait ainsi derrière lui les troupes du sieur Johnson.

Dès le début de la campagne, Dieskau se laissa prévenir contre les Iroquois domiciliés, qui semblent en effet avoir continué de ménager leurs frères des cantons, sans cependant trahir les Français. Sur la route, on l'informa qu'il ne restait plus que cinq cents anglais au fort Lydius, et que le gros de l'armée ennemie était partie de ce lieu pour s'avancer vers le lac Saint-Sacrement. Il résolut d'enlever ces cinq cents hommes. Avec un corps d'élite composé de six cents sauvages, d'autant de canadiens et de deux cents soldats des bataillons de la reine et de Languedoc, il s'avança vers le camp retranché formé près de la demeure de Lydius. Après trois jours de marche, il arriva sur les bords de l'Hudson, où il campa ; il n'était qu'à une lieue du camp qu'il prétendait attaquer le lendemain, au point du jour. Le soir, on fit quelques prisonniers, qui informèrent qu'au lac Saint-Sacrement, se trouvait la plus grande partie de l'armée ennemie ; que quatre mille hommes, dont quatre cents sauvages, s'y étaient réunis et s'y fortifiaient. Dieskau ordonna à M. de Saint-Pierre de réunir les chefs des nations sauvages, et de leur communiquer que ses desseins étaient changés ; qu'il irait d'abord attaquer les Anglais au lac Saint-Sacrement, et qu'il reviendrait plus tard attaquer les forts de la rivière Hudson.

(1) "Le Gardeur de Saint-Pierre, était un capitaine accrédité parmi eux, et qu'ils regardaient comme un homme extraordinaire par la présence d'esprit avec laquelle il s'était souvent tiré d'affaire avec ceux d'entre eux qui avaient attenté à sa vie et qu'il avait obligés à s'humilier devant lui." *Mémoires sur les affaires du Canada.*

En effet, le huit septembre, dès le point du jour, il tourna en arrière, vers le camp du général Johnson. A une lieue du camp ennemi, il fut informé qu'un corps d'environ huit cents anglais et deux cents sauvages, venaient avec l'intention de secourir le fort Lydius. Pour rencontrer les ennemis, il rompit son ordre de marche. Les Canadiens et les Sauvages déposèrent leurs paquets, pour être plus lestes ; ils se jetèrent sur la gauche du chemin, pour n'être pas aperçus de l'ennemi, et lui permettre de s'engager entièrement dans l'embuscade. Mais un iroquois domicilié, voyant ses compatriotes exposés à tomber dans le piége, les avertit en tirant un coup de fusil. Aussitôt les Canadiens et leurs alliés commencèrent une vive fusillade, et se précipitèrent sans ordre contre l'ennemi, les Anglais firent face; mais ils furent si rudement attaqués qu'ils furent bientôt mis en fuite. La mort de M. de Saint-Pierre, tué dans le combat avait tellement irrité les sauvages qu'il commandait, qu'ils devinrent furieux, et poursuivirent l'ennemi jusqu'à la vue du camp anglais. Beaucoup d'anglais et de sauvages ennemis furent tués dans cette affaire ; de l'autre côté, un bon nombre de canadiens et d'iroquois domiciliés furent tués dans la poursuite (1).

Dieskau, arrivé devant les abattis qui défendaient le camp de Johnson, ne se donna pas le temps de le faire reconnaître. Les sauvages le firent prier de leur donner quelques instants pour enlever leurs blessés et reprendre haleine ; mais il refusa de les écouter, et continua de se porter rapidement contre le camp des Anglais. Mécontents de ce semblant de mépris, les chefs sauvages crièrent à leurs guerriers de ne point accompagner le général français. Plusieurs s'arrêtèrent à la voix de leurs chefs ; d'autres ne parurent pas l'entendre, mais les officiers de la colonie suivirent Dieskau jusqu'aux retranchements (2). Les troupes réglées s'avancèrent hardiment vers les retranchements, en poussant des cris de joie; à quelques perches de la tête du camp, ils firent une décharge générale qui causa peu de mal. Les Anglais qui jusqu'alors avaient réservé leur feu, commencèrent une vive fusillade, et tirèrent deux canons de douze et de dix-huit, ce qui causa du désordre dans les rangs français.

« En vérité, » écrivait quelques jours après un officier anglais, « c'étaient des soldats braves et tous gens d'élite qui semblaient

(1) *Lettre de* M. de Vaudreuil, 25 *septembre* 1755.

(2) Le P. Audran, jésuite missionnaire, suivit les Abénaquis jusque sous le feu des Anglais. *Lettre de* M. Dieskau, 14 *septembre* 1755.

ne point faire d'attention au feu continuel que nous faisions sur eux. L'action dura au moins six heures, pandant lesquelles il n'y eut guère d'intervalle entre les décharges (1). »

Pendant l'attaque, Dieskau s'approcha de si près de l'abattis, qu'il reçut dans un instant trois coups de fusil dans les jambes et un à travers le genou droit. Porté derrière un arbre par le chevalier de Montreuil, il ordonna à celui-ci de prendre le commandement des troupes, et de faire retirer l'armée, s'il le le jugeait à propos.

Deux canadiens viennent pour enlever le général et le transporter dans un lieu plus sûr ; l'un est tué et tombe sur lui ; l'autre va chercher du secours, mais ne revient point. La retraite bat ; les français s'éloignent rapidement.

Au bout d'une demi-heure, un soldat ennemi, décharge son fusil sur le général à quelques pas de distance, et lui lance une balle, qui lui traverse les deux cuisses. Cet homme était un déserteur français qui vivait depuis dix ans au milieu des Anglais.

Cependant, quand on eût reconnu le général français, le commandant anglais Johnson le fit porter dans une tente, et plaça une garde pour le protéger contre les tentatives des Agniers qui voulaient le tuer. Au bout de neuf jours, Dieskau fut conduit à Albany, puis à New-York, d'où on l'envoya en Angleterre. Dans ces deux affaires, deux cent cinquante français furent tués ; les Anglais en avaient perdu davantage. Le chevalier de Montreuil ramena le reste des troupes qui avaient pris part à l'expédition, et il remit le commandement à M. de Roquemaure, commandant du bataillon de la reine, qui était resté avec les troupes de réserve au camp des Deux-Rochers.

La nouvelle de cette victoire, portée en Angleterre, valut au sieur Johnson le titre de baronet, que lui conféra George.

Les troupes du général Braddock avaient reçu l'ordre de laisser Philadelphie, et de se rendre à Albany, d'où le général Shirley désirait les conduire à Chouaguen et à Niagara. Elles ne purent laisser Albany avant la fin du mois de juillet ; suivant la vallée de la rivière Mokawk, elles arrivèrent à Chouaguen. Shirley attendit en ce lieu les vivres qui lui devaient être envoyés, mais qui n'arrivèrent qu'à la fin de septembre. Il crut qu'il était trop tard pour aller attaquer le fort Niagara ; laissant une garnison de sept cents hommes à Chouaguen, il retourna, le même automne, à Albany.

Dans toute cette affaire, la faute de Dieskau fut la même que celle qui perdit Braddock, le mépris des soldats du pays, et une trop grande confiance dans la tactique européenne.

(1) *Journal d'un officier anglais.*

Pour mettre le Canada à l'abri de ce côté, M. de Roquemaure, par ordre du marquis de Vaudreuil, fit travailler à un retranchement sur la pointe de Carillon, qui s'avance entre le lac Saint-Sacrement et le prolongement du lac Champlain.

Cependant, le Canada se trouvait dans une pénible situation, par le défaut des provisions et la rareté des grains ; constamment occupés dans des courses contre les colonies anglaises, les Canadiens n'avaient point le temps de cultiver leurs terres ; quoique le gouvernement connût l'insuffisance des provisions de blé dans la colonie, les amis et les créatures de l'intendant Bigot en exportaient de grandes quantités, qu'ils faisaient passer aux Antilles. Le prix des choses nécessaires à la vie croissait énormément, tandis que le commerce diminuait.

Une société, à la tête de laquelle se trouvaient les sieurs Péan, Cadet et Deschenaux, fut formée à Québec, et était favorisée par le sieur Bigot. Comme la farine devenait rare, les associés achetèrent presque tout le blé que l'on trouva dans les campagnes. Quand ils en eurent ainsi acheté tout ce qu'il leur fallait, l'intendant publia une ordonnance qui fixait le prix du blé à un taux très-élevé ; il recevait à ce prix pour le gouvernement le blé qu'avait acheté la compagnie. Celle-ci, malgré les plaintes du peuple, vendait fort cher aux particuliers les farines que Bigot ne pouvait acheter.

Lorsque des plaintes furent portées à l'intendant sur le prix élevé et la rareté des farines, des amis de la compagnie assurèrent que les habitants de la campagne cherchaient à maintenir le prix du blé, dans l'espérance d'obtenir de plus grands profits ; on conseilla à Bigot de faire faire des recherches à la campagne et de forcer les cultivateurs à fournir les farines nécessaires pour la subsistance des soldats et des habitants des villes. Des agents de la compagnie furent envoyés de tous côtés, et parcoururent tout le pays pour découvrir les prétendus amas de blé. Lorsque quelqu'un refusait de vendre le blé qu'il gardait au prix désigné par l'ordonnance de l'intendant, les agents de la compagnie enlevaient sans compensation tout le blé qui se trouvait dans ses granges.

Le pain était devenu si rare, que l'intendant chargea certaines personnes de le distribuer aux citoyens de Québec. On faisait acheter la farine aux magasins de la compagnie. Lorsque l'heure de la distribution était arrivée, l'on s'assemblait de tout côté, aux portes des boulangers, et telle était la disette qui régnait, qu'on se disputait vivement le pain à mesure qu'il était tiré du four.

On joua un autre rôle à l'égard du commerce : on fit bâtir, près du palais de l'intendant, une vaste maison avec des magasins. En bâtissant ce magasin, la compagnie voulait approvisionner le gouvernement ; chaque automne, l'intendant envoyait en France une liste des objets dont il aurait besoin pendant le cours de l'été suivant ; mais il avait le soin d'en demander moins qu'il ne lui en fallait ; de sorte, qu'il était ensuite obligé d'acheter de la compagnie les articles qui lui manquaient à un prix fort élevé. Les profits de cette compagnie étaient très-considérables ; aussi, le peuple donna à cette maison le nom de *Friponne.*

Les vexations exercées par cette compagnie s'étendaient aussi sur les campagnes du gouvernement de Montréal. Les vivres n'y étaient pas aussi rares qu'à Québec ; mais le commerce y souffrait davantage. Messieurs Varin, commissaire de la marine, et Martel, garde-magasin du roi, exerçaient la haute-main sur tout. Varin entendait parfaitement la finance et était laborieux ; comme les autres, il chercha les moyens de s'enrichir. La plus grande partie des postes de traite se trouvaient au-delà de Montréal ou aux environs de cette ville, et Varin avait à sa disposition l'approvisionnement de ces postes. Comme il ne pouvait s'occuper d'un pareil commerce, sans s'exposer à perdre l'emploi qu'il occupait, il s'associa avec le sieur Martel, celui-ci s'adjoignit des personnes qui avaient déjà ce genre de commerce et qui, par là, étaient moins suspectes. Pour achever de ruiner le commerce de Montréal, on y établit, comme à Québec, une maison, nommée aussi la *Friponne*, dont on donna la direction à Pénissault (1).

Quelques navires furent envoyés à Miramichi, avec des provisions destinées aux Acadiens ; ils ramenèrent à Québec un bon nombre de familles qui avaient été chassées de l'Acadie, et qui avaient déjà beaucoup souffert. Cependant, rendues à Québec, elles eurent à souffrir considérablement. L'intendant, pour fournir à Cadet les moyens de s'enrichir, le chargea de fournir aux besoins des malheureux étrangers. Cadet leur retrancha totalement le pain ; au bœuf, il substitua la chair de cheval ; aussi, grand nombre de ces pauvres gens moururent de misère. Quelques-uns d'entre eux, qui s'établirent sur les terres de la dame Péan, furent mieux traités ; on leur procura beaucoup de secours ; on alla même jusqu'à entretenir parmi eux un médecin.

(1) *Mémoires sur les affaires du Canada.*

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME

Campagne de 1756—Prise du fort Bull—On fortifie le poste de Carillon—Arrivée de M. de Rigaud et de Montcalm—Désunion entre les Canadiens et les troupes régulières—Prise du fort Ontario, et de Chouaguen—Les Anglais se fortifient du côté du lac Saint-Sacrement—Déplorable état des affaires civiles.

Suivant les desseins de M. Duquesne, le marquis de Vaudreuil désirait éloigner les ennemis de la colonie, et cherchait à détruire les préparatifs que faisaient les Anglais pour l'envahir. Par des onnontagués, il apprit qu'ils avaient construit des forts sur la rivière de Corlaer (1), afin de protéger les munitions de guerre et de bouche qu'ils devaient envoyer à Chouaguen ; ils prétendaient devenir les plus forts sur le lac Ontario, et ainsi rompre les communications de Niagara et des pays de l'ouest avec Montréal et Québec. De Montréal, où il passait une partie de l'année, parce qu'il lui était plus facile d'observer les mouvements de l'ennemi, le gouverneur envoya le sieur de Léry, fils de l'ingénieur de ce nom et lieutenant des troupes de la marine, pour détruire deux de ces forts. Pour cette expédition, il lui donna quatre-vingt-treize hommes des troupes de la marine, cent soixante-six canadiens et quatre-vingt-deux sauvages. De Léry partit de Montréal le dix-sept mars 1756, sur les glaces, et, de la Présentation, passa par des chemins connus des sauvages seuls, et arriva au fort Bull (2), situé près du lac des Onneyouts. Ce poste était rempli de munitions de toutes sortes qu'on dirigeait sur Chouaguen. De Léry, ayant appris que le colonel Johnson était averti de l'ar-

(1) Mohawk.

(2) A une lieue et demie du fort Bull, était le fort Williams. Du fort Williams, en descendant la rivière Mohawk, au fort Kouari, l'on comptait douze lieues. De Kouari, à droite de la rivière Mohawk, à Cannatchoary, il y a quatre lieues ; les habitants, entre les deux forts, étaient Palatins ou Allemands. Du fort Cannatchoary au fort Hunter, douze lieues. Du fort Hunter à Schenectady, ou Corlar, sept lieues.

rivée des Français, attaqua, sans perdre de temps, le fort Bull, qui n'était défendu que par quatre-vingt-dix hommes, et s'en empara dans un peu plus d'une heure. Les français mirent le feu au fort et en enlevèrent une grande quantité de provisions, dont ils avaient un grand besoin.

En effet, une grande misère continuait à peser sur la colonie; Québec était réduit à la viande de cheval; on ne trouvait que peu de pain chez les boulangers, et encore était-il fort mal fait et fort mauvais. Dans la disette de la farine, il fallut réduire les habitants à une livre de pain par jour, et, comme la dépense parut encore trop considérable, on réduisit la portion à une demi-livre. L'on espérait que bientôt il arriverait des secours de France, qui ramèneraient l'abondance dans la colonie.

Malgré la disette qui régnait, et les nombreuses difficultés dont il était environné, le marquis de Vaudreuil s'occupait toujours de chasser les Anglais de Chouaguen, afin de se mettre sur la défensive. Maîtres de ce poste, les Anglais pouvaient y rassembler un corps de troupes, qui pouvait, muni de bateaux, en trois ou quatre jours, descendre à Montréal. L'on avait bien, dans cette partie du Saint-Laurent, pour inquiéter l'ennemi, le fort de la Présentation, et, plus bas, le village de Saint-Régis, que venaient d'établir trente familles iroquoises du saut Saint-Louis ; mais ces petits postes, quoique avantageux comme points d'observation, n'étaient pas propres à retarder beaucoup la marche d'une armée descendant à Montréal par le fleuve.

Pour tranquilliser la colonie de ce côté, M. de Vaudreuil, au mois d'avril, envoya vers le lac Ontario un détachement de huit cents hommes, commandé par M. de Villiers, pour tenir en échec les soldats anglais réunis aux environs de Chouaguen. Brave et prudent, de Villiers était toujours prêt à marcher au service de son pays ; dans cette occasion, il alla asseoir son camp sur les bords de la rivière au Sable (1), près de son embouchure dans le lac Ontario, et construisit un fort de pieux. De là, il attaquait souvent l'ennemi, pillait ses munitions, et rendait fort difficiles les rapports entre Chouaguen et la vallée de la rivière Mohawk.

Pendant tout l'hiver de 1755-56, des partis avaient sans cesse été en campagne contre les colonies anglaises. Cependant, dans le cœur de la colonie, il était difficile de faire mouvoir ces partis, parce que l'hiver avait été bien moins rigoureux

(1) Aujourd'hui Sandy Creek, entre Oswego (Chouaguen) et Sackets Harbour.

qu'à l'ordinaire, et que la neige n'était pas assez abondante pour permettre de voyager sur les raquettes (1). A la Belle-Rivière, au contraire, l'hiver avait été beaucoup plus rigoureux que dans les années précédentes, et M. Dumas, qui avait remplacé M. de Contrecœur au fort Duquesne, tint continuellement des partis en campagne, tant sur les terres de la Virginie, que sur celles de la Pennsylvanie. Sur les frontières des colonies, les sauvages alliés détruisirent plusieurs villages, et forcèrent les habitants à se retirer dans les villes. M. de Vaudreuil écrivait au ministre, « que si les Anglais ne réussissaient pas à prendre le fort Duquesne, il leur faudrait abandonner le fort Cumberland (2). » Le gouverneur général avait pris toutes les mesures possibles pour mettre le sieur Dumas en état de faire une bonne défense ; il lui avait envoyé, avec des munitions, trois cents canadiens, qui, avec la garnison et la milice du Détroit, pouvaient former un corps de douze à quinze cents hommes.

Pour la défense du fort Saint-Frédéric, M de Vaudreuil avait fortifié le poste de Carillon, qu'il avait fait occuper après la défaite de Dieskau, et douze canons de différents calibres y avaient été placés. Dès la fin de mai, deux mille hommes s'y trouvaient campés ; c'étaient les bataillons de la Reine et de Languedoc, des troupes de la marine, des canadiens et des sauvages. Le bataillon de Béarn fut envoyé à Niagara, ceux de Guyenne et de la Sarre à Frontenac.

S'apercevant, au milieu de tous ces mouvements, que Chouaguen était menacé, et craignant que M. de Vaudreuil n'eût le dessein d'attaquer leur pays et de se porter vers Schenectady par la vallée de Mohawk, les Onnontagués, les Goyogouins, les Onneyouts et les Agniers résolurent d'arrêter la guerre de ce côté, s'il était possible. Après avoir consulté le colonel Johnson, qui partageait les mêmes craintes, ils députèrent trente des leurs à M. de Vaudreuil. Les Iroquois lui déclarèrent, en orateurs, qu'ils ne pouvaient prendre part ni pour les Anglais ni pour les Français ; mais ils priaient Ononthio de ne pas barrer le chemin de Montréal à Chouaguen, ni de Chouaguen au Rocher-Fendu. Le gouverneur leur répondit que, malgré sa bonne volonté, il ne pouvait répondre favorablement à leur demande ; que ses jeunes gens et ses guerriers avaient l'habitude d'aller attaquer l'ennemi partout

(1) Le 20 janvier 1756, il n'y avait plus de neige sur la terre dans le Bas-Canada.

(2) Le fort Cumberland était situé sur la partie du Potomac la plus rapprochée du fort Duquesne.

où il se trouvait ; mais qu'ils ne feraient point de mal aux Iroquois, pourvu qu'ils ne se joignissent pas aux Anglais. Il leur donna des présents, puis les renvoya dans leur pays.

Enfin, M. de Rigaud, frère du gouverneur, arriva de France. Pris par les Anglais l'année précédente, il avait été emmené en Angleterre, d'où il lui avait été permis de repasser en France. Il annonça l'arrivée prochaine de secours en troupes et en munitions. Des bâtiments croisaient sur le lac Ontario.

Tel était l'état des affaires, lorsque le marquis de Montcalm, envoyé pour remplacer le général Dieskau, arriva à Québec. Sous lui étaient messieurs de Lévis, brigadier, et de Bourlamaque, colonel des troupes de terre. Dans le cours du mois de mai, arrivèrent les bataillons de la Sarre et de Royal-Roussillon. Six navires arrivèrent à peu-près dans le même temps. Mais, peu après, une maladie épidémique se déclara parmi les soldats. Le sieur Doreil écrivait au ministre : «Le vaisseau le *Léopard* est arrivé, empesté d'une maladie d'autant plus sérieuse qu'elle est devenue épidémique. A mon arrivée ici, nous avions plus de trois cents soldats à l'hôpital, dont deux cent quatre-vingts de ce vaisseau... Je ne puis, à cette malheureuse occasion, faire un trop grand éloge des dames religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général, qui soignent les malades. Les dernières se sont sacrifiées au point de se retrancher dans un coin de leur maison, et de se priver de leurs lits, de leur linge, et du plus simple nécessaire à leur usage, pour secourir les malades, dont elles ont eu la presque totalité... Depuis six jours, onze ont été attaquées de la maladie du *Léopard* (1). »

Le sieur de Montreuil (2), nommé major-général, était un officier plein de courage ; mais, au jugement de Montcalm, il n'avait ni les talents, ni les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions auxquelles il avait été appelé. Arrivé au

(1) Doreil. Les dames de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu répondirent noblement aux calomnies dont elles avaient été attaquées précédemment par des fonctionnaires publics, et dont elles avaient été justifiées par M. de Beauharnois. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu étaient alors occupées à relever leur monastère, brûlé l'année précédente.

(2) De Montreuil fait une pauvre description des Canadiens : " Il n'y a pas de police ; le canadien est indépendant, méchant, menteur, glorieux, fort propre pour la petite guerre, très-brave derrière un arbre, et fort timide lorsqu'il est à découvert.

" Les habitants canadiens sont fort à leur aise ; ils ne payent ni taille, ni autres impôts ; ils chassent et pêchent librement ; en un mot, on peut les regarder comme riches. Les Canadiens sont grands, robustes et infatigables, surtout pour les marches ; fort ignorants, n'ayant aucune idée des sciences, ne s'attachant qu'à leur commerce. Cela n'empêche pas qu'ils ne soient présomptueux et remplis d'eux-mêmes, s'estimant au-dessus de bien des nations... Le sang du Canada est assez beau ; les femmes y sont généralement jolies, grandes et bien faites, spirituelles, babillardes, maniant la parole avec aisance, paresseuses en tout, et pour le luxe au dernier point. "

Canada avec tous les préjugés d'un homme qui n'est jamais sorti de son pays, il condamnait tout ce qui n'était pas conforme à ses idées. Ses lettres au sieur Dabadie, gouverneur de la Bastille, prouvent abondamment jusqu'où il portait la jalousie contre les officiers de la colonie.

M. de Montcalm, après son arrivée, témoignait aussi assez vivement le peu de cas qu'il faisait des Canadiens. « Les milices canadiennes, » écrivait-il, « ne connaissent ni discipline, ni subordination ; j'en ferais dans six mois des grenadiers, et actuellement je me garderais bien d'y faire autant de cas, que le malheureux monsieur Dieskau y en a fait, pour avoir trop écouté les propos avantageux des Canadiens, qui se croyent, sous tous les points, la première nation du monde. »

« Les Canadiens sont contents de moi, leurs officiers m'estiment, me craignent et voudraient bien qu'on pût se passer des Français et de leur général, et de moi aussi. »

De fait, les Canadiens témoignaient aussi une certaine défiance des troupes françaises ; ils voyaient que celles-ci n'étaient pas propres à la guerre des forêts; que les soldats récemment arrivés ne pouvaient point supporter les fatigues qu'il fallait rencontrer au milieu des bois ; que les officiers français nouvellement arrivés ne pouvaient s'accoutumer à vivre comme les soldats et au milieu des soldats. Il y avait, sans doute, exagération de part et d'autre dans ce concert de plaintes ; mais il y avait malheureusement de la vérité. Cette défiance mutuelle causa une partie des malheurs qui suivirent. Parmi les officiers supérieurs, monsieur de Lévis sembla s'être mis au-dessus des préjugés, et avoir cherché à utiliser les services des Français et des Canadiens, sans s'arrêter à déprécier le mérite des uns ou des autres.

Lorsque les troupes arrivèrent de France, monsieur de Vaudreuil avait déjà pris ses dispositions pour la campagne qu'on allait commencer. Il avait détaché un corps de troupes de la colonie et de miliciens du côté de la rivière Saint-Jean, pour y harceler les Anglais et recevoir les Acadiens qui avaient pu leur échapper. Un autre détachement de cinq cents hommes était en observation du côté du fort Lydius ; devant le fort de Carillon, étaient campés les bataillons de la Reine et de Languedoc; Béarn montait à Niagara, Guyenne à Frontenac, et le sieur de Villiers continuait d'observer Chouaguen avec sept cents hommes, canadiens et sauvages. La défense du fort

Duquesne était confiée à un corps considérable de canadiens et de sauvages (1).

Au commencement de juin, Royal-Roussillon, qui venait d'arriver, fut envoyé sur le lac Saint-Sacrement, et la Sarre à Frontenac, avec deux ingénieurs français ; ils étaient sous les ordres du colonel de Bourlamaque, chargé de faire de nouvelles fortifications à cette place. Le chevalier de Lévis, brigadier, fut destiné à commander sur le lac Saint-Sacrement, et le marquis de Montcalm, à se porter aux lieux que les ennemis paraîtraient menacer davantage.

Ainsi tout semblait déterminé pour la défensive, sur le lac Ontario, le lac Saint-Sacrement et la Belle-Rivière. Le marquis de Vaudreuil s'étonnait, toutefois, qu'on s'obstinât à vouloir découvrir le cœur de la colonie, afin de conserver les postes de la Belle-Rivière, qu'il serait facile de reprendre si l'on restait maître des positions plus voisines de Québec et de Montréal.

Cependant, quelques petits partis de canadiens et de sauvages se succédaient sans relâche sur les frontières anglaises, et désolaient surtout la Pennsylvanie, le Maryland et la Virginie.

Vers le milieu de juin, l'on apprit de diverses sources, que d'immenses préparatifs de guerre se faisaient à Albany et au fort Lydius, et l'on comprit que les Anglais avaient des projets d'offensive du côté du lac Saint-Sacrement. En effet, le plan de la campagne de 1756 avait été discuté et décidé dans un conseil des gouverneurs anglais, tenu à New-York. L'on y était convenu de lever plusieurs corps de milices. Un détachement de dix mille hommes devait être dirigé contre la pointe à la Chevelure ; six mille hommes attaqueraient le fort Niagara, et trois mille le fort Duquesne. Outre cela, deux mille hommes remonteraient le Kénébec, traverseraient la hauteur des terres, descendraient la Chaudière, pour détruire les établissements formés sur les bords de cette rivière, et s'avanceraient du côté de Québec. L'arrivée, en mars, de deux régiments anglais, sous le général Abercrombie, facilitait l'exécution de ces projets, mais créait de nouveaux embarras. Les règlements de la cour sur le rang que devait occuper respectivement les officiers des troupes réglées et des milices, avaient causé des plaintes dans l'Amérique-Anglaise. Consulté par Abercrombie, sur un sujet si délicat, le général Winslow déclara que, si les officiers des régiments anglais prenaient

(1) *Journal joint aux lettres de Montcalm.*

rang au-dessus des officiers des milices américaines, il y aurait beaucoup de mécontentement chez les derniers. Il fut enfin convenu que les régiments anglais relèveraient les milices provinciales dans les postes qu'elles occupaient, et que celles-ci, sous les ordres de Winslow, avanceraient contre la pointe à la Chevelure. Lorsque, peu de temps après, lord Loudoun arriva pour prendre le commandement général des troupes, les mêmes difficultés furent soulevées, et arrangées à peu près dans le même sens.

Sur ces rapports, le marquis de Montcalm proposa une diversion sur le lac Ontario, pour attirer de ce côté les troupes anglaises qui devaient être lancées contre Carillon et la pointe à la Chevelure. M. de Vaudreuil n'avait pas perdu de vue le siége de Chouaguen ; mais il ne paraissait pas convenable de l'entreprendre pendant cette campagne, car la saison était déjà avancée, et les préparatifs exigés pour cette entreprise étaient très-considérables.

Pendant qu'on s'occupait à résoudre cette question, le sieur Bigot arriva à Montréal, et se chargea de préparer les munitions nécessaires, d'expédier les convois, de les entretenir sans interruption. Dès lors, la diversion fut résolue du côté de Chouaguen, et l'on convint d'en faire le siége, si l'état de la place ou la lenteur des ennemis le permettait. En conséquence, le sieur Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, fut envoyé pour prendre le commandement du camp de Villiers ; il menait avec lui un corps de troupes de la colonie et de sauvages ; de Bourlamaque reçut ordre de commencer à Frontenac les préparatifs qu'on jugerait nécessaires, et le sieur Descombles, ingénieur, avec un détachement de canadiens et de sauvages, alla reconnaître Chouaguen.

Pour masquer le projet aux Anglais, Montcalm partit, le vingt-sept juin, pour le fort de Carillon, avec le chevalier de Lévis. Les positions à prendre de ce côté pour la défensive, les fortifications qu'on établissait à Carillon, les mouvements des ennemis au fort Lydius et à Albany, étaient autant de raisons qui autorisaient la présence de Montcalm sur le lac Saint-Sacrement. N'y demeurant que le temps nécessaire pour examiner l'état des choses et donner le change aux Anglais, il remit au chevalier de Lévis la défense de cette frontière, et lui laissa un corps de trois mille hommes. Parti de Carillon le quinze de juillet, il se trouvait à Montréal le dix-neuf du même mois ; il en repartit le vingt-un, et arriva à Frontenac le vingt-neuf. Déjà le bataillon de Béarn avait reçu ordre de s'y rendre de Niagara.

Deux barques avaient été construites à Frontenac, et armées l'une de douze, et l'autre de seize canons ; elles étaient commandées par les sieurs Laforce et de la Broquerie. M. de Vaudreuil les avait fait croiser dans le lac Ontario, où elles coulèrent à fond quelques petits bâtiments anglais, et contraignirent les autres à rester devant Chouaguen, de façon qu'ils ne pussent inquiéter l'armée française lorsqu'elle traverserait le lac ; de plus, une chaîne de découvreurs canadiens et sauvages fut placée dans la vallée de la rivière Mohawk, pour intercepter les courriers qui seraient dépêchés de Chouaguen à Albany. Le quatre août, Montcalm partit de Frontenac avec la première division de l'armée, composée des bataillons de la Sarre, de Guyenne, et de quatre pièces de canon. Le six, il campa à la baie de Niaouré, où le marquis de Vaudreuil avait marqué le rendez-vous des troupes, et où la seconde division, composée du bataillon de Béarn et des miliciens, se rendit le huit. Le nombre des troupes destinées à l'opération était de près de trois mille hommes ; la Sarre, Guyenne et Béarn, ne donnaient que treize cents hommes ; les soldats de la colonie, les miliciens et les sauvages étaient au nombre de seize à dix-sept cents.

Destiné à former l'avant-garde, le corps du sieur Rigaud partit le même jour pour s'avancer vers Chouaguen ; il s'arrêta à trois lieues de cette place, dans l'anse aux Cabanes. La première division arriva dans ce lieu le dix, à deux heures du matin. Alors l'avant-garde se porta à travers les bois à une autre anse, située à une demi-lieue de Chouaguen ; elle devait y favoriser le débarquement de l'artillerie, que quatre-vingts bateaux transportaient, ainsi que celui du reste des troupes ; elle fut suivie par la première division, qui arriva vers minuit. Les troupes passèrent la nuit au bivouac. Le onze, dès la pointe du jour, les Canadiens et les sauvages s'avancèrent près du fort Ontario, situé sur la rive droite de la rivière Oswégo, et en formèrent l'investissement ; c'était un des forts qui défendait Chouaguen. Son enceinte était de gros pieux de chêne, hauts de quatorze pieds ; elle était protégée en dehors par un large et profond fossé. Les troupes françaises l'attaquèrent à coups de fusil, et s'en approchèrent malgré le canon et le feu de la mousqueterie des ennemis, qui y étaient au nombre de six cents. Pressés vigoureusement, le treize, les Anglais traversèrent la rivière Oswégo, et se retirèrent dans le fort de Chouaguen, dont l'enceinte de pierre était défendue par beaucoup de fortifications de terre ; ils abandonnèrent dans le fort

d'Ontario quatre mortiers et huit pièces de canons, enclouées à la hâte. L'ingénieur Descombles fut tué sous le fort Ontario par un des sauvages alliés, qui, dans les ténèbres, le prit pour un ennemi ; le sieur Pouchot, capitaine au régiment de Béarn, reçut ordre de faire fonction d'ingénieur pendant le reste du siége (1).

Le fort Ontario fut aussitôt occupé par les grenadiers de tranchée, et, dès l'entrée de la nuit, on commença, du même côté de la rivière, une grande batterie placée de manière à battre le fort Chouaguen et le chemin qui conduisait au fort George ; vingt canons furent mis en position pendant la nuit. Le quatorze, à la pointe du jour, le sieur de Rigaud reçut ordre de traverser la rivière à gué, avec les canadiens et les sauvages, de se porter dans les bois et d'inquiéter la communication de Chouaguen avec le fort George, où les ennemis paraissaient occupés à d'importantes dispositions. Rigaud et ses hommes se firent honneur par leur sang-froid et le courage qu'ils déployèrent dans cette occasion.

A six heures du matin, Montcalm avait déjà, sur les bords de la rivière, neuf pièces en état de tirer, et vers dix heures, quoique le feu des assiégés eût jusqu'alors été supérieur à celui des assiégeants, ceux-là arborèrent le drapeau blanc et envoyèrent deux officiers pour demander à capituler (2).

La célérité avec laquelle l'armée française avait dressé ses batteries sur un terrain jugé impraticable, l'idée que ces travaux donnaient du nombre des troupes françaises, le mouvement du corps détaché de l'autre côté de la rivière, la crainte des sauvages, la mort du commandant de Chouaguen, le colonel Mercer, tué à huit heures du matin, déterminèrent les assiégés à une démarche que Montcalm n'osait pas attendre si tôt.

Bougainville fut chargé d'aller proposer les articles de la capitulation, qui furent que la garnison se rendrait prisonnière de guerre, et que les troupes françaises iraient sur le champ prendre possession des forts. Ces articles, acceptés par le sieur Littlehales, colonel du régiment de Shirley, furent renvoyés au marquis de Montcalm. Le sieur de la Pauze, aide-major du régiment de Guyenne, et faisant les fonctions de major-général, fut envoyé pour les rédiger ; le sieur de Bourlamaque, nommé commandant des forts George et Chouaguen, en prit possession, avec deux compagnies de grenadiers

(1) *Mémoire de Montcalm ; Lettre de* M. Dumuy.
(2) *Mémoire de Montcalm.*

et les piquets de la tranchée ; il fut chargé de démolir et de déblayer l'artillerie et les munitions de guerre qui s'y trouvaient.

Pendant ce siége, les Français eurent environ trente hommes tués ou blessés ; les Anglais en eurent environ cent cinquante, y compris plusieurs soldats, qui, ayant essayé à se sauver dans les bois, tombèrent entre les mains des sauvages. Près de dix-sept cents hommes restèrent prisonniers ; ils appartenaient aux régiments de Shirley et de Pepperell, venus d'Angleterre, et qui avaient combattu à Fontenoy, et au régiment américain de Schuyler. Aux mains des Français restèrent sept petits bâtiments de guerre, dont un de dix-huit canons, et trois armés de pierriers, deux cents berges ou bateaux, sept canons de bronze, un grand nombre de canons de fer, des obusiers, des pierriers, une grande quantité de boulets, de balles et de poudre, et un amas considérable de vivres.

Le vingt-un août, les démolitions étaient achevées, l'armée se rembarquait, avec les prisonniers, et se rendait, en trois divisions, à la baie de Niaouré, d'où les différents corps se portèrent à leur destination respective. Avec la permission du général, les sauvages étaient partis aussitôt après le siége.

La grande abondance de munitions de guerre et de bouche trouvées dans Chouaguen, la flotte destinée à assurer aux Anglais la supériorité sur le lac Ontario, les nouveaux convois qu'ils attendaient, tout annonçait de leur part des projets sur les postes de Frontenac et de Niagara, qu'ils comptaient enlever dans le cours de l'automne.

En rendant compte de la prise de Chouaguen (1), le marquis de Vaudreuil parle des efforts qu'il a faits pour organiser l'expédition de Chouaguen. Il revendique pour les Canadiens la part qu'ils ont eue dans la prise de ce poste, et se plaint de la partialité de Montcalm pour les troupes réglées.

« Les troupes de terre, » écrivait au ministre l'intendant Bigot, « ne s'attendaient point à prendre Chouaguen à si bon marché ; on s'était fait de ce fort une idée toute autre, et, si M. de Vaudreuil n'eût pas été ferme dans l'ordre qu'il avait donné d'en faire le siége, il serait encore aux Anglais. On a aussi obligation au chevalier le Mercier, qui levait toutes les objections qu'on lui faisait au fort Frontenac au moment de s'embarquer, objections qui ne tendaient qu'à ne pas entreprendre cette expédition. Ces messieurs de terre ne con-

(1) *Lettre du 1er septembre 1756.*

naissent pas l'impression que la présence des sauvages fait sur les Anglais. Ces derniers auraient tenu plus longtemps dans Chouaguen, à ce qu'ils m'ont assuré, si les Canadiens et les sauvages n'eussent pas traversé la rivière. Ils les virent passer avec tant d'ardeur, quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'à la poitrine, qu'ils craignirent d'être forcés et égorgés dans leurs retranchements, qui étaient battus à revers par notre artillerie. Ils ne furent pas moins étonnés de la vivacité avec laquelle M. le marquis de Montcalm les avait attaqués, et les battait (1). »

La prise de Chouaguen déconcerta les plans des Anglais. Winslow reçut l'ordre de lord Loudoun de renoncer à son expédition contre la pointe à la Chevelure, et de fortifier son camp de manière à empêcher les Français de s'avancer vers l'Hudson ; l'expédition du côté de la rivière Chaudière fut abandonnée ; on renonça à l'attaque du fort Duquesne. L'on commença à bâtir, au fond du lac Saint-Sacrement, sur l'emplacement que les troupes de Johnson avaient occupé, un fort, dont l'ingénieur Desandrouins décrit la position dans une lettre au ministre : « Le fort George, appelé par les Anglais William-Henry, est situé au fond du lac Saint-Sacrement, au milieu du bassin que laissent entre elles et le fond du lac les hautes montagnes qui l'environnent, et de là se continuent en deux chaînes sur les deux bords. Ce bassin est fort entrecoupé de hauteurs et de marais. »

Le marquis de Vaudreuil avait été averti que les Anglais devaient faire un puissant effort pour s'emparer de Carillon ; aussi, il avait laissé à M. de Lévis trois bataillons, des canadiens et des sauvages ; ces différents corps formaient environ quatre mille hommes. Ces troupes demeurèrent tranquilles pendant toute la campagne ; quelques détachements furent toutefois envoyés ; le sieur Lacorne s'avança du côté du fort Lydius.

Tandis que les affaires militaires réussissaient au gré des chefs, les affaires civiles étaient tristes. Les navires, qui, l'année précédente, avaient été destinés à aller de Québec à Miramichi, ne purent partir du Canada qu'au printemps de 1756 ; ils ramenèrent au Canada beaucoup de familles acadiennes ; elles y eurent à souffrir de grandes privations. Les préparatifs, qui avaient été faits pour recevoir les pauvres exilés, étaient insuffisants ; et il n'en pouvait être autrement,

(1) *Lettre du 3 septembre* 1756. Il ajoute dans la même lettre : " On dit le colonel Johnson mort : cela mérite confirmation. Si cela était, les Anglais n'ont personne capable d'être chargé des affaires des sauvages."

puisque les femmes et les enfants des canadiens appelés à combattre, étaient condamnés à souffrir énormément au milieu de la détresse générale causée par la guerre, les mauvaises récoltes, et les honteuses spéculations de Bigot et de ses amis.

La récolte avait presque totalement manqué dans le gouvernement de Québec ; le secours en vivres n'avait pas été aussi abondant qu'on l'attendait ; aussi la farine se vendait jusqu'à cent trente francs les cent livres. Les Acadiens avaient apporté avec eux beaucoup de billets promissoires, émanés au nom du gouvernement ; mais Bigot ne voulait point les solder par des lettres de change, de peur qu'en France l'on ne soupçonnât les énormes dépenses qui avaient lieu dans la colonie.

M. Bigot avait enfin obtenu de la cour ce que la société avait demandé par des voies secrètes. Comme il avait été obligé de faire acheter le riz qui se trouvait dans la colonie, il le faisait distribuer aux pauvres et aux nécessiteux, à plus bas prix qu'il ne coûtait au roi ; ainsi, c'était l'état qui supportait la perte. Il fit comprendre à la cour, qu'elle se débarrasserait de cette dépense, en nommant un munitionnaire, qui serait tenu de faire venir de France les provisions nécessaires aux troupes. Conformément aux réponses de la cour, le sieur Cadet fut déclaré munitionnaire général, le premier janvier 1757. Cadet débuta par demander qu'on lui payât d'avance un million de francs, qui lui furent aussitôt comptés.

La société ayant obtenu la nomination du munitionnaire, demanda que le sieur Péan, sous le nom de major, fût chargé du détail de l'équipement des troupes et des milices. Il n'y eut point d'obstacle à cette nomination, et l'intendant donna au sieur Péan tout pouvoir et sur les vivres et dans les magasins. Dès lors, tous les emplois furent mis à la disposition de la société, à laquelle M. Bigot paraissait entièrement dévoué.

Malgré ces nominations, la misère régnait toujours dans la colonie ; le peuple de Québec manquait de pain ; le blé était fort rare à la campagne. L'intendant en avait fixé le prix à six livres le minot ; mais les cultivateurs le tenaient caché, parce qu'ils ne regardaient pas ce prix comme assez élevé. M. Bigot, sur les avis de Cadet et de quelques autres, envoya dans les campagnes des employés pour enlever tout ce qu'ils en trouveraient ; il fit arrêter et sceller les moulins, ne laissant ouverts que ceux qui appartenaient à quelques personnes favo-

rites. Par de tels procédés, la misère augmentait et prenait des proportions effrayantes. On suivait les mêmes pratiques dans le gouvernement de Montréal, sur la rivière Saint-Jean, et dans les lieux où les Acadiens s'étaient réunis. Les vivres que l'on distribuait dans les postes militaires, coûtaient quatre fois plus qu'ils ne valaient, et l'on alla même jusqu'à faire payer au roi les vivres qu'il avait donnés au munitionnaire.

M. de Vaudreuil était trop honorable, pour qu'on tentât de lui faire prendre quelque part dans ces malversations ; mais il montra une grande faiblesse, en ne punissant point les coupables comme ils le méritaient. Son principal soin, à cette époque, était de tenir sans cesse sur pied des détachements de canadiens et de sauvages, pour être informé des préparatifs des Anglais, et pour gagner les nations sauvages par les présents et les colliers qu'il leur envoyait.

CHAPITRE TRENTE-HUITIÈME

Attaque du fort George—M. de Rigaud ravage les environs du fort—Secours des sauvages de l'ouest—Montcalm profite du moment où une partie de l'armée anglaise est occupée du côté de l'Acadie, pour diriger ses forces sur le fort George—Capitulation du fort—Les sauvages massacrent un grand nombre de prisonniers, malgré les officiers français—Procès des sieurs Vergor et Villeray—De Lignery remplace le capitaine Dumas au fort Duquesne—Varin, remplacé par Martel, repasse en France—Triste état de la colonie.

La première entreprise considérable, dont on s'occupa en 1757, fut l'attaque du fort George, où les Anglais continuaient de travailler, et qui servait de place d'armes et d'entrepôt pour les opérations qu'ils méditaient contre les frontières françaises. Monsieur de Vaudreuil comprit que, pour mettre le pays à l'abri de ce côté, il fallait essayer de détruire ce poste avant que les forces anglaises s'y fussent réunies, et, comme Montcalm partageait ses opinions, il résolut d'envoyer un fort détachement pour le surprendre.

Ce détachement, composé de cinq piquets de troupes de terre, de trois cents soldats de la marine, de six cent cinquante canadiens et de quatre cents sauvages, fut confié à M. Rigaud de Vaudreuil, qui avait pour second le chevalier de Longueuil, lieutenant du roi à Québec (1).

Pierre-François de Rigaud, frère de M. de Vaudreuil, ne passait pas pour spirituel ; mais il était brave, bon, affable et capable de tout entreprendre pour le service de son roi. Aussi brave que son chef, le chevalier de Longueuil était encore un homme d'esprit. A ces deux officiers furent joints M. de Poulariez, alors capitaine des grenadiers de Royal-Roussillon, Dumas, revenu du fort Duquesne, et le chevalier le Mercier, qui servit d'ingénieur.

(1) Suivant les règlements de la cour, les gouverneurs particuliers avaient le rang de colonels, et les lieutenants du roi étaient considérés comme lieutenants-colonels. Ils marchaient suivant la date de leurs commissions. *Mémoires de la Soc. Hist. de Québec.*

Le dix-sept mars, M. de Rigaud s'arrêta à une lieue et demie du fort George ; messieurs le Mercier, Dumas et Poulariez, reconnurent qu'il était beaucoup plus fort qu'on ne l'avait jugé, et que le détachement de M. Rigaud n'était pas assez considérable pour s'en emparer. Cependant, dans la nuit du dix-huit au dix-neuf, on s'en approcha ; mais on reconnut que la garnison avait été avertie, et qu'elle était aux aguets.

On brûla environ trois cents bateaux, trois barques, des hangars pleins de vivres ; l'on mit ainsi les ennemis hors d'état de venir au printemps attaquer le fort de Carillon. M. de Rigaud ramena ses troupes sûrement, et communiqua à M. de Montcalm les renseignements recueillis dans cette expédition, et qui servirent plus tard à en former le siége avec plus d'avantage.

Ayant appris que les Anglais ne pourraient aisément rassembler leur armée, et que la destruction de leurs bateaux ne pourrait leur permettre de la diriger contre Carillon, M. de Vaudreuil crut devoir attendre que le munitionnaire eût reçu de France les provisions attendues, avant que de commencer la campagne ; il se contenta d'envoyer M. de Bourlamaque, avec deux bataillons, continuer les fortifications de Carillon, et faire les postes de la Chute et du Portage, entre les lacs Champlain et Saint-Sacrement.

Comme on désirait, à Montréal, obtenir le secours des nations de l'ouest, M. de Vaudreuil les engagea à y descendre, pour prendre part à la campagne projetée ; dans un grand conseil, il les invita à se trouver présents à la destruction du fort George, qu'il se préparait à renverser. Les sauvages lui répondirent qu'ils étaient descendus avec l'intention d'accomplir ses volontés, et qu'ils étaient prêts à suivre ses guerriers.

Au mois de janvier, les Anglais avaient tenu à Boston un grand conseil, auquel assistaient lord Loudoun avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Écosse. L'on demanda, pour la campagne suivante, quatre mille hommes à la Nouvelle-Angleterre et à la Nouvelle-York, et au Nouveau-Jersey un nombre proportionnel de miliciens ; au printemps, lord Loudoun se trouva ainsi à la tête d'une armée considérable. Au commencement de juillet, il alla avec ses troupes joindre lord Howe, qui arrivait d'Angleterre à Halifax, avec un corps de cinq mille soldats. Il se trouvait ainsi à la tête de onze mille soldats réguliers, avec lesquels il voulait s'emparer de Louisbourg. Rien ne l'inquiétait du côté des grands lacs, car il avait laissé dans les postes de ces quartiers des forces suffisantes pour les défendre. Mais, à Halifax, il fut bientôt informé que

Louisbourg renfermait une garnison de six mille hommes, outre les troupes provinciales; que dix-sept vaisseaux de guerre étaient dans le port, et qu'il n'y avait aucun succès à attendre contre une ville si bien défendue. L'entreprise fut donc remise à l'année suivante, et l'armée prit le chemin de New-York (1).

Profitant du temps où une grande partie des troupes anglaises se trouvaient éloignées, le marquis de Montcalm préparait une armée pour prendre le fort George, et, les vaisseaux étant arrivés de France le trois juillet, le chevalier de Lévis joignit les troupes et les milices au fort Saint-Jean, sur la rivière de Richelieu. Péan y était déjà rendu, pour distribuer les vivres et les provisions de guerre que l'on amassait en ce lieu pour la subsistance de l'armée. « M. de Bourlamaque, » écrivait Montcalm, « est parti le dix mai, avec les régiments de Royal-Roussillon et de Béarn et un corps de canadiens, pour commander sur la frontière du lac Saint-Sacrement, et occuper le camp de Carillon avec un corps d'environ deux mille hommes... M. de Bourlamaque est un officier appliqué; il a acquis l'estime et l'amitié des troupes... Il a tenu la meilleure règle dans son camp, pour hâter les travaux de Carillon, y faire les préparatifs d'une expédition, dont le fort George serait l'objet. Elle eût été sûre, si le défaut de vivres nous avait permis de prévenir l'ennemi... J'ai été faire une tournée dans nos camps et dans nos postes avec M. le chevalier de Lévis... La situation de cette colonie est toujours critique... Le mois dernier, un millier de sauvages est arrivé des pays d'en haut, dont plusieurs viennent de quatre à cinq cents lieues. Il faut tâcher de mettre à profit le séjour onéreux de pareilles troupes. Nous allons tâcher de tenir la campagne, quoique avec des forces inférieures à celles que le général Webb rassemble vers le lac Saint-Sacrement. Nous croyons milord Loudoun à Halifax. Vers le vingt, nous rassemblerons environ sept mille hommes, savoir: deux mille de troupes de terre, mille de la colonie, deux mille cinq cents canadiens et quinze cents sauvages. Nos sauvages peuvent également déterminer dans un quart d'heure le gain ou la perte d'une affaire. Nous avons un train d'artillerie tout rendu pour faire le siége du fort George, si les circonstances le permettent.

» J'ai été obligé de rester ici, pour contenir les nations sauvages, qui ne partiront qu'avec moi, et je suis obligé de passer ma vie avec elles à des cérémonies aussi ennuyeuses que nécessaires... Ce qui est plus intéressant sont les vivres. La

(1) Holmes' *American Annals*, vol. II.

colonie, à cet égard, est dans la situation la plus critique, qui peut la perdre. »

Dix jours après, M. de Montcalm écrivait (1) de Carillon dans les termes suivants au marquis de Vaudreuil : « M. Marin, qui s'est conduit avec une audace peu commune, n'a pas cru devoir s'arrêter, quoique son détachement d'environ quatre cents hommes fût réduit à environ deux cents, le surplus ayant relâché, ou étant renvoyé par lui, comme ne pouvant suivre. Il a enlevé une patrouille de dix hommes, plié comme une garde ordinaire de cinquante hommes ; il s'est porté jusqu'au camp des ennemis, dont il a essuyé une grande fusillade ; il s'est retiré en homme de guerre. Les sauvages en général ont très-bien fait, et l'on a obligation à Lamothe, chef Folle-Avoine, qui a voulu se laver de m'avoir quitté à Chouaguen.

» Les Outaouais, que j'ai envoyés du côté du lac, avaient conçu le projet de donner une correction aux berges anglaises, et elle a été étouffée. MM. de Corbière, de Langlade, Hertel de Chambly, le chevalier de Meloises et La Chapelle ont été envoyés avec eux. Ils sont restés embusqués toute la journée d'hier et la nuit. Les Anglais ont paru à la pointe du jour sur le lac, au nombre de vingt-deux berges, y compris deux esquifs. Leur détachement était de trois cent cinquante hommes, commandés par le sieur Parker, colonel, qui a remplacé, à la tête du régiment de Jersey, le colonel Schuyler, pris à Chouaguen. Les cris de nos sauvages leur ont imprimé une telle frayeur, qu'ils n'ont fait qu'une faible résistance. Deux seules berges se sont sauvées, toutes les autres ont été prises ou coulées à fond ; les sauvages en ont ramené six qui nous seront utiles. J'ai ici cent cinquante-un prisonniers, dont huit officiers ; il y a eu cent soixante hommes tués, noyés, ou mis à la chaudière. M. de Corbière commandait ce détachement. Cette affaire nous a coûté un sauvage blessé légèrement. Les Iroquois et les Hurons viennent de nous arriver. »

Le sieur Marin, fils du célèbre capitaine de ce nom, mort dans la campagne de la Belle-Rivière, s'était approché du fort Lydius avec deux cents sauvages, et en avait emporté les ouvrages extérieurs. Deux cents anglais étaient tombés en les défendant, et les sauvages étaient encore occupés à leur enlever la chevelure, lorsque trois mille anglais tombèrent sur eux ; mais les sauvages réussirent à faire leur retraite sans se

(1) *Lettre du 25 juillet* 1757.

laisser entamer, et emportèrent, comme trophées de leur victoire, deux cents chevelures anglaises.

Toutes les troupes étaient arrivées à Carillon, lorsque le vingt-neuf juillet, le chevalier de Lévis reçut l'ordre de partir avec trois mille hommes, de suivre par terre les bords du lac Saint-Sacrement, et d'aller attendre, près du fort George, l'arrivée du reste de l'armée qui se rendait par eau. Enfin, le lendemain à midi, tous partaient en canots, en bateaux et en berges, pour passer le lac. Les canots, conduits par les sauvages, remontaient lentement, afin de permettre aux bateaux chargés d'artillerie de les suivre. Arrivés à une baie, dont ils ne pouvaient doubler la pointe sans se découvrir entièrement aux ennemis, tous se déterminèrent à y passer la nuit. Le lendemain tout était en mouvement dans la baie ; les bateaux, qui portaient l'artillerie, consistant en trente-deux pièces de canons et en cinq mortiers, défilèrent d'abord. En dépassant la langue de terre, et en apercevant le fort, les artilleurs eurent le soin de saluer le fort par une décharge générale ; le reste de la flottille suivait lentement.

Déjà un corps de sauvages était campé derrière le fort George, sur le chemin qui conduisait au fort Lydius. M. de Lévis occupait les défilés des montagnes qui conduisaient au lieu projeté du débarquement. Aussi, à la faveur de mesures si sagement prises, les troupes débarquèrent sans opposition à une demi-lieue au-dessous du fort.

Surpris de cette attaque, les ennemis étaient encore occupés à enlever les tentes et à détruire les baraques qui étaient encore autour du fort. Des troupeaux de bœufs et de chevaux erraient dans les bas-fonds situés aux environs ; les sauvages ne tardèrent pas à s'en apercevoir, et tuèrent cent cinquante bœufs et cinquante chevaux.

Le fort George était un quarré flanqué de quatre bastions ; les murs étaient formés de gros pins terrassés et soutenus par des pieux massifs qui formaient un terre-plein de quinze à dix-huit pieds, complètement sablé. Quatre à cinq cents hommes défendaient le fort, à l'aide de dix-neuf canons et de quatre à cinq mortiers. Au dehors, un rocher fortifié, revêtu de palissades, protégeait la place. Dix-sept cents hommes occupaient le rocher, et de temps en temps relevaient la garnison du fort. La principale défense de ce rocher consistait dans son assiette qui dominait tous les environs. Le général Webb se tenait au fort Lydius avec quatre mille hommes, afin de le secourir.

Pour investir complètement la place, il aurait fallu au moins

vingt mille hommes, et Montcalm n'avait avec lui que six mille français ou canadiens, et quinze cents sauvages. Les quartiers des sauvages étaient placés sur le chemin Lydius ; à peu de distance, étaient campés les canadiens, postés sur le sommet d'une montagne et toujours prêts à donner la main aux premiers. Enfin, les troupes réglées venues de France, occupaient la lisière des bois fort près du terrain où la tranchée devait s'ouvrir ; suivait le camp de réserve, muni de forces suffisantes pour le mettre à l'abri de toute insulte.

Après avoir fait ces arrangements, M. de Montcalm, le trois août, fit sommer le lieutenant colonel Monroe, commandant du fort George. Le porteur de la lettre qu'écrivit le général français, était le sieur de Fontbrune, aide-de-camp du chevalier de Lévis. Il fut accueilli par les officiers anglais, dont plusieurs le connaissaient déjà, avec une politesse et des égards remarquables ; toutefois de Fontbrune reçut une réponse digne d'un vieux soldat : « Monsieur le général, » écrivait Munroe, « je vous suis obligé des offres gracieuses que vous me faites ; mais je ne puis les accepter. Je crains peu la barbarie ; j'ai, d'ailleurs, sous mes ordres des soldats disposés comme moi à périr ou à vaincre. »

Cette fière réponse fut publiée au bruit d'une salve générale d'artillerie ; les Français furent obligés de transporter leur artillerie une bonne demi-lieue à travers les rochers et les bois avant d'y pouvoir répondre.

« Les canadiens aussi bien que les français se portaient avec joie aux travaux pénibles auxquels on les occupait ; on commença le trois à faire des fascines et des saucissons, et les canadiens ne cédèrent point aux vieux soldats dans cet ouvrage.

Cependant, les nations sauvages s'ennuyaient du silence des gros fusils ; ainsi désignaient-ils les gros canons. Aussi leur joie fut grande la première fois que l'artillerie joua. Tous les travaux du siége les intéressaient ; armés de pelles et de pioches, ils tirèrent un boyau de tranchée vers le rocher fortifié, dont l'attaque leur était échue en partage, et ils furent bientôt à la portée du fusil ; de ce point important, les sauvages et les canadiens fusillèrent, pendant une partie de la journée, le camp retranché. Le sept août, trois cents hommes, sortis de ce lieu, furent attaqués par un petit nombre de canadiens et de sauvages conduits par M. de Villiers, et, s'il eût été soutenu, il l'aurait enlevé ; mais il n'y eut d'autre avantage que de tuer soixante ennemis, et d'en prendre quelques-uns prisonniers. »

Cependant les ennemis se soutenaient par l'espérance d'un prompt secours. Les découvreurs français rencontrèrent dans les bois trois courriers partis du fort Lydius ; ils tuèrent le premier et prirent le second, mais le troisième s'échappa. On se saisit d'une lettre insérée dans une balle creusée, si bien cachée sur le corps du défunt, qu'elle aurait échappé à des recherches moins minutieuses. Le colonel Webb avertissait le commandant du fort George que les intérêts du roi d'Angleterre ne lui permettaient pas de dégarnir le fort Lydius pour aller au secours d'un voisin, mais que Munroe eût à capituler en se ménageant les conditions les plus avantageuses.

Montcalm fit passer cette lettre au commandant du fort George, qui, quoique pressé, montrait encore le désir de résister assez longtemps encore. Cependant ses batteries étaient démontées, et ses soldats découragés ; aussi, le septième jour après l'arrivée des français, au moment où ils se disposaient à établir une troisième batterie, Munroe fit arborer le pavillon blanc, et demanda à capituler. Les articles les plus essentiels de la capitulation furent que la garnison du fort George se retirerait au fort Lydius avec les honneurs de la guerre ; qu'elle ne servirait pendant dix-huit mois contre le roi de France ; que dans l'espace de trois mois, tous les prisonniers français, canadiens, sauvages, faits depuis le commencement de la guerre dans l'Amérique septentrionale, seraient rendus à Carillon.

Malheureusement les Anglais ne furent point prêts à partir le jour de la capitulation. L'armée française, en ordre de bataille, s'avança vers la place pour en prendre possession, tandis que les troupes anglaises en sortaient pour aller se renfermer dans les retranchements.

Pendant le cérémonial militaire qui accompagna la prise de possession, les sauvages pénétrèrent en foule dans la place par les embrasures des canons, pour procéder au pillage. Mais ils ne s'en tinrent pas là, car ils tuèrent dans les casemates plusieurs malades qui n'avaient pu suivre leurs compatriotes.

Le lendemain, un spectacle bien plus terrible se présenta aux yeux des Français. De grand matin, les sauvages s'assemblèrent autour des retranchements pour dépouiller les anglais quand ils sortiraient. Quatre cents soldats français, destinés à protéger la retraite des ennemis, arrivèrent et se rangèrent en haie. Les Anglais commencèrent à défiler ; malheur à ceux qui fermaient la marche, ou qui, par quelque indisposition, ne pouvaient suivre leurs compagnons ; leurs cadavres jonchèrent bien-

tôt la terre, et couvrirent l'enceinte des retranchements. Cette première boucherie fut le signal qui fit de presque tous les sauvages autant de bêtes féroces ; ils déchargeaient, de tous côtés, de grands coups de hache ; quelques français furent même victimes de leur courage en défendant les pauvres captifs. Cependant, dit un témoin oculaire, il fut de peu de durée ; quarante à cinquante hommes furent tués ; la patience des anglais qui se contentaient de plier la tête sous le fer de leurs bourreaux, l'appaisa tout à coup ; mais elle n'amena pas les sauvages à la raison. En poussant de grands cris, ils se mirent à faire des prisonniers. Un épouvantable désordre s'était jeté parmi ces malheureux ; les uns couraient vers les bois, les autres vers les tentes françaises ou vers le fort. Cependant, les Français n'étaient pas spectateurs oisifs. Le chevalier de Lévis courait partout où le tumulte paraissait le plus échauffé, pour tâcher d'y remédier ; les officiers français et canadiens imitaient son exemple. M. de Montcalm, qui, à cause de l'éloignement de sa tente, ne fut instruit que fort tard de ce qui se passait, se porta vers le lieu du massacre avec une célérité qui marquait la générosité de son cœur. Il se multipliait, pour arrêter le massacre, et invoquait la mort ; prières, menaces, promesses, il essaya de tout. Cependant, quelqu'un s'avisa de crier aux anglais, qui formaient un corps considérable, de doubler le pas. Cette marche forcée eut son effet ; les Anglais continuèrent leur marche au fort Lydius, où ils n'arrivèrent d'abord qu'au nombre de trois ou quatre cents, mais où ils furent ensuite rejoints par les autres.

Ces circonstances déshonorèrent la valeur que les sauvages avait fait éclater durant tout le cours du siége, et rendirent leurs services onéreux. Ils essayèrent cependant de justifier leur barbarie. Les Abenaquis, en particulier, dont quelques-uns avaient été forcés de quitter leur pays pour s'établir à Saint-François (1), sur le lac Champlain, ou sur le haut de la rivière Chaudière, alléguaient que, plus d'une fois, dans le sein même de la paix, ou dans des pourparlers, leurs guerriers avaient trouvé la mort sous les coups de la trahison dans les forts anglais.

Les sauvages étaient seuls responsables de la violation du droit des gens ; la cause en fut leur insatiable férocité, leur indépendance et leur haine pour les Anglais. La nouvelle de cette triste exécution, répandue dans les colonies anglaises, y

(1) Quelques-uns étaient sur la baie de Missiscoui, et d'autres entre Saint-Joseph et Saint-François, Nouvelle-Beauce.

sema la désolation et l'effroi, au point qu'un seul sauvage osa pousser la témérité jusqu'à aller enlever des prisonniers près d'Albany, sans qu'il fût inquiété ni dans son expédition, ni dans sa retraite. Aussi les ennemis ne formèrent-ils aucune entreprise contre les Français dans les jours qui suivirent la reddition du fort George. La situation de l'armée française était cependant fort critique. Les sauvages, aux Abenaquis et aux Nipissingues près, étaient partis le jour même de leur malheureuse expédition ; douze cents hommes étaient occupés à démolir, près de mille transportaient les provisions immenses de bouche et de guerre qui avaient été prises. La tranquillité de Webb fournit à Moncalm les moyens de consommer son ouvrage ; le fort George fut détruit et renversé de fond en comble, et les débris livrés aux flammes. Quant à la perte de l'armée française, elle s'éleva à vingt-un morts, dont trois sauvages, et environ vingt-cinq blessés. M. de Montcalm se crut obligé de faire connaître à lord Loudoun ses sentiments à l'égard des cruautés exercées par les sauvages.

« Mylord, » lui écrivait-il (1), « je regarde comme un vrai malheur d'avoir eu avec moi les abenaquis de Panaouamské en Acadie, qui avaient cru avoir à se plaindre de quelques mauvais traitements. Vous savez ce que c'est que de contenir trois mille sauvages de trente-trois nations différentes. Je m'estime heureux que le désordre n'ait pas eu de suites aussi fâcheuses que j'étais en droit de le craindre. Je me sais gré de m'être exposé personnellement, ainsi que mes officiers, pour la défense des vôtres, qui rendent justice à tout ce que j'ai fait dans l'occasion. »

Cette année encore, la main de la providence, qui avait accordé un si beau succès à la colonie, l'accabla par l'intempérie des saisons et les mauvaises récoltes. Montcalm, aussitôt après la prise du fort George, renvoya ses canadiens, pour qu'ils pussent s'occuper des moissons. Mais la récolte manqua presque entièrement, par suite des pluies trop abondantes et des gelées qui, de bonne heure, affligèrent le pays.

M. Bigot écrivait, le vingt-sept août 1757 : « Le Canada est fort heureux ; ses projets réussissent, et il bat les Anglais de tout côté. Mais il est malheureux dans ses récoltes ; en voici une qui nous avait donné de grandes espérances, et qui sera mauvaise. Il gèle et il pleut depuis quinze jours ou trois semaines ; aussi les blés sont rouillés. »

(1) *Lettre du* 18 *août* 1757.

Le prix des provisions continua à augmenter d'une manière effrayante, et les souffrances du peuple furent excessives. Les Acadiens, qui étaient à Miramichi et à la rivière Saint-Jean, restaient toujours plongés dans la misère la plus profonde ; les plus vigoureux d'entre eux allaient faire des courses dans les environs de Beauséjour et de Port-Royal ; ils tuaient les animaux domestiques restés dans les bois, ou les chassaient devant eux vers les bords de la mer, d'où ils les conduisaient vers Miramichi. Cette ressource cependant était encore bien faible. M. de Boishébert, commandant sur la rivière Saint-Jean, s'était intéressé dans les vivres ; ceux qu'on leur envoyait consistaient en morue salée ou sèche ; ils s'en contentèrent : on n'en paya pas moins au munitionnaire des rations complètes, et, quoiqu'il mourût beaucoup d'acadiens, le nombre était le même.

La cour, qui était bien mécontente de la prise des forts de Beauséjour et de Gaspareaux, avait ordonné au sieur de Vaudreuil d'instruire le procès des sieurs de Vergor et de Villeray. Ce procès n'eut lieu qu'en 1757 ; car M. de Vaudreuil, connaissant le peu de fondements qu'il y avait pour attaquer Villeray, avait différé jusques là, et ne procéda que sur un commandement formel de la cour ; il envoya au sieur de Villeray, qui appartenait à la garnison de Louisbourg, l'ordre de se rendre à Québec. Le vingt septembre 1757, les sieurs de Vergor et de Villeray reçurent ordre de rester aux arrêts, chacun dans son logis. Après d'assez longs interrogatoires, un conseil de guerre s'assembla au château Saint-Louis, à Québec, sous la présidence de messieurs de Vaudreuil et Bigot, et les deux officiers furent renvoyés absous.

A cette occasion, Montcalm écrivait : « L'avis unanime a été de renvoyer les officiers absous ; on a eu égard, pour le fort de Beauséjour, à ce que les Acadiens ont forcé le commandant à capituler pour assurer leurs vies. Ils avaient, autrefois, prêté serment de fidélité à l'Anglais, qui les avait menacés de les faire pendre pour l'avoir violé. A l'égard de Gaspareaux, une grande enceinte, avec des pieux debout, où il n'y a qu'un officier avec dix-neuf soldats, ne peut être considéré comme un fort à soutenir un siége. »

Quelques changements avaient eu lieu cette année ; de Lignery remplaça le capitaine Dumas au fort Duquesne, d'où il continuait d'envoyer des bandes sauvages contre les provinces anglaises de la Pennsylvanie et de la Virginie. Longtemps garde-magasin du roi à Québec, le sieur Estebe, qui, l'année

précédente, s'était démis de son emploi, passa en France extrêmement riche. Sa place fut donnée au sieur Clervery, qui ne la garda pas longtemps, car il mourut environ huit mois après sa nomination (1).

M. Varin sollicitait, depuis quelque temps, la permission de passer en France ; il était alors fort riche ; ses sollicitations furent écoutées, et il obtint ce qu'il demandait. L'intendant envoya à Montréal le sieur Martel, frère du garde-magasin de cette ville, pour y remplir les fonctions de commissaire à la place de M. Varin.

Bigot vivait tranquille au milieu de sa cour ; il voulait, cependant, passer en France, afin qu'un autre que lui supportât l'orage qui grondait du côté de la cour. Il fallait réaliser les biens immenses qu'il avait gagnés, et il tâchait de le faire. En passant en France, il voulait que les membres principaux de la société le suivissent. Pour exécuter ces desseins, le sieur Péan s'y rendit sous le prétexte de maladie, et y acheta de grands biens. Comme il appartenait toujours à la société, il fut chargé de faire partir des navires de bon printemps, et surtout de les charger de marchandises.

Au commencement de l'été de 1757, le régiment de Berry arriva. Une partie des soldats étaient déjà malades pendant la traversée, et la maladie continua. M. Doreil écrivait le vingt-quatre septembre 1757, au ministre de la guerre : « Les bataillons de Berry perdent toujours du monde à l'hôpital de cette ville. Il est mort encore une vingtaine d'hommes depuis ma lettre du seize septembre. La maladie afflige cruellement les religieuses ; il en est mort cinq, et trois aumôniers coup sur coup. L'effroi est si grand, que M. l'évêque vient de prendre le parti de relever l'aumônier de deux en deux jours, et, pour donner l'exemple à tous les prêtres de la ville qu'il a nommés pour servir tour à tour à l'hôpital, il va commencer demain l'exécution de ce sage arrangement, en faisant lui-même seul et pendant deux jours, les fonctions d'aumônier. »

Un autre fléau ravageait encore toute la colonie. A Québec on était réduit à quatre onces et même à deux onces de pain par jour. On donnait aux Acadiens de vieux chevaux et de la viande en partie gâtée. Comme effet de la boucherie et de la boulangerie générale, on payait pour le pain dix sous la livre, pour le bœuf vingt sous.

Le dix-huit septembre 1757, M. de Montcalm écrivait •

(1) *Mémoires hist.*, vol. II.

« Manque de vivres, le peuple est réduit à un quarteron de pain... Peu de poudre, point de souliers ; on a pris ceux qui venaient... vivres, poudre, balles et souliers de bonne heure. Il faudrait en envoyer dès le commencement de mars. »

Le vingt-six février 1758, M. Doreil écrivait : « Le peuple périt de misère ; les acadiens réfugiés ne mangent, depuis quatre mois, que du cheval et de la morue sans pain ; il en est déjà mort plus de trois cents. Le peuple canadien en est toujours réduit, ainsi que nous, au quart de livre de pain par jour. A l'égard de la viande, on oblige ceux qui sont en état d'en manger, de prendre moitié cheval à six sous la livre. Nos soldats sont à la demi-livre de pain par jour depuis le premier novembre, trois livres de cheval, trois livres de bœuf, deux livres de pois et deux livres de morue par huit jours. Ils prennent leur mal en patience. »

Voilà l'état de misère auquel le peuple était réduit et qu'il supportait avec patience, parce qu'il le croyait nécessaire pour sauver le pays.

Cependant, au milieu de cet état de souffrance et de gêne, les officiels trouvaient moyen de passer le temps assez agréablement. Au palais de l'intendant, les bals et les repas se succédaient ; le jeu y était si violent, qu'il arrivait quelquefois qu'un seul coup de dé y faisait perdre mille louis. « On a joué ici, » continue Doreil, « chez M. l'intendant, jusqu'au mercredi des cendres, un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs, au quinze, au passe-dix, au trente-et-quarante. Heureusement pour ceux de nos officiers qui ont joué, que M. Bigot, qui est en état de perdre, a bien fait les honneurs de cette partie ; il lui en coûte environ deux cent mille livres. »

Pendant que les vivres étaient si rares, les gens de la campagne étaient dévorés par quelques hommes rapaces, qui, au nom du roi, enlevaient les bestiaux à bas prix, et les revendaient fort cher. Pris au nom du roi, un bœuf se payait quatre-vingts livres ; mais il était revendu douze cents francs par ces mêmes hommes. Malgré ces vexations, les braves et honnêtes canadiens se plaignaient peu. Leur réponse était toujours accompagnée de la même modération. Le roi peut prendre tout ce que nous avons, répondaient-ils, pourvu que le Canada soit sauvé (1).

(1) *Dialogue des morts par le* chevalier Johnstone.

CHAPITRE TRENTE-NEUVIÈME

Campagne de 1758—L'armée anglaise d'Amérique portée à cinquante mille hommes —Attaque simultanée de Louisbourg, de Carillon et du fort Duquesne—Prise de Louisbourg, et réduction de l'île de Saint-Jean—Montcalm et le marquis de Vaudreuil se fortifient à Carillon—Abercrombie marche sur ce fort—Bataille de Carillon, les Anglais repoussés ; fuite précipitée d'Abercrombie—Bradstreet surprend et brûle Cataracoui, et revient se poster à Chouaguen—Les Anglais défaits au fort Duquesne—Les Français, à l'approche de Forbes, abandonnent ce fort—Les Anglais le rétablissent sous le nom de Pittsburg—Etat du pays à la fin de cette campagne.

Cependant, les succès que les Français avaient obtenus en 1757, avaient produit un état de malaise dans les colonies anglaises. Par la ruine du fort George, les Français étaient devenus les maîtres sur les lacs Champlain et Saint-Sacrement ; la prise de Chouaguen leur permettait d'exercer une domination entière sur les lacs Ontario et Erié ; au moyen de la possession du fort Duquesne, ils conservaient leur prépondérance sur les nations du sud-ouest, et demeuraient maîtres du pays à l'ouest des Alléghanies. Cependant, au lieu de se livrer au découragement, les colonies anglaises se ranimèrent, et commencèrent à se préparer pour la campagne qui allait suivre.

Dès l'automne précédent, Pitt avait été mis à la tête d'une nouvelle administration. Dans une lettre-circulaire adressée aux gouverneurs des colonies, il les engageait à lever pour la guerre autant d'hommes que leur permettrait la population, et leur annonçait que la mère-patrie était décidée à envoyer en Amérique des forces considérables, destinées à attaquer les Français par terre et par mer. Les colonies du nord fournirent d'abondants secours. La législature de Massachusets s'offrit de lever sept mille hommes, le Connecticut cinq mille, et le New-Hampshire trois mille. Ces troupes furent prêtes à entrer en campagne au mois de mai. Déjà l'amiral Boscawen était arrivé à Halifax avec une flotte formidable, et environ douze mille hommes de troupes anglaises sous le général Amherst. Le comte de Loudoun était rentré en Angleterre, et le général Abercrombie, sur qui tombait le principal commande-

ment de la guerre américaine, était maintenant à la tête de cinquante mille hommes, qui formaient l'armée la plus nombreuse qui eût jamais été vue en Amérique.

Les généraux anglais proposèrent trois expéditions pour cette année : la première contre Louisbourg ; la seconde contre Carillon et la pointe à la Chevelure, et la troisième contre le fort Duquesne. L'amiral Boscawen avait conduit la première ; le vingt-huit mai, il était parti d'Halifax avec une flotte de vingt vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates, et une armée de quatorze mille hommes sous le commandement du major général Amherst ; il arriva devant Louisbourg le deux juin 1758. La garnison de cette dernière place, sous les ordres de M. de Drucourt, était composée de deux mille cinq cents hommes de troupes régulières, et de six cents miliciens et sauvages. Le port était défendu par cinq vaisseaux de ligne, un vaisseau de cinquante canons et cinq frégates, dont deux avaient été coulées à fond à l'entrée des Anglais devant la ville.

Six jours se passèrent avant que les troupes anglaises pussent opérer leur débarquement ; mais, le septième jour, pendant que, sous le commandement du gouverneur Lawrence et du général Whitmore, la droite et le centre des troupes anglaises feignaient de débarquer, sir James Wolfe débarquait, le huit juin, au ruisseau du Cormoran. Dès que l'artillerie eut été débarquée, Wolfe s'avança avec deux mille hommes vers un point occupé par les Français, d'où il lui était facile d'inquiéter les vaisseaux qui étaient dans le port, et où il dressa deux fortes batteries. Des approches furent faites de l'autre côté de la ville, et la siége fut poussé avec vigueur. De ce point, l'on fit un feu vigoureux contre la ville et les vaisseaux qui étaient dans le port ; enfin une bombe mit le feu à un des plus gros vaisseaux français, et le fit sauter ; les flammes se communiquèrent à deux autres qui furent entièrement détruits. De deux vaisseaux de ligne qui restaient encore dans le port, l'un fut détruit par six cents hommes qui l'attaquèrent dans des chaloupes ; l'autre fut enlevé et toué hors du port. Cet exploit rendit les Anglais maitres absolus du port. Plusieurs brèches praticables avaient été faites dans les murs ; la place ne pouvait plus résister à un assaut, et le gouverneur offrit de capituler.

Wolfe refusa d'accepter les termes qu'offrait M. de Drucourt, et demanda que la garnison tout entière se rendît prisonnière de guerre. Ces termes humiliants furent d'abord rejetés, mais plus tard, il fallut les accepter, et Louisbourg, avec toute son artillerie, ses magasins militaires, ses provisions, toute l'île du

Cap-Breton et celle de Saint-Jean furent cédées, le vingt-six juillet, aux Anglais, qui en prirent possession sans autre difficulté.

Environ quatre cents assaillants périrent dans ce siége. Wolfe trouva dans la ville deux cent vingt-et-un canons, dix-huit mortiers et une grande quantité de munition. Les habitants du Cap-Breton furent envoyés en France ; mais la garnison, les officiers des vaisseaux, les matelots et les troupes de la marine, au nombre de cinq mille six cent trente-sept hommes, furent conduits en Angleterre comme prisonniers. Quinze cents hommes de la garnison avaient été tués, et il ne resta, de la forteresse de Louisbourg, qu'un amas de ruines.

Après la chute de Louisbourg, un corps de troupes, sous lord Rollo, fut envoyé à l'île Saint-Jean, où s'étaient réfugiées beaucoup de familles acadiennes. Le nombre des habitants de cette île s'élevait à plus de quatre mille, qui furent obligés de se soumettre et de rendre leurs armes.

La conquête causa une joie universelle en Angleterre, où, depuis quelques années, les généraux n'avaient pas accoutumé George II aux triomphes ; les réjouissances furent aussi grandes dans la Nouvelle-Angleterre (1), où l'on fit des fêtes publiques pour célébrer la victoire. Cependant la satisfaction causée par la prise de Louisbourg fut diminuée par le malheur qu'éprouva le corps principal de l'armée britannique, sous le commandement du général Abercrombie. Celui-ci s'était proposé de réduire les forts français situés sur le lac Champlain et sur le lac Saint-Sacrement ; il espérait que cette opération assurerait les frontières des colonies anglaises, et ouvrirait un passage pour entrer au Canada.

Le marquis de Vaudreuil, dès le commencement de l'année 1758, avait été averti que Abercrombie rassemblait, à Albany, des troupes avec lesquelles il se proposait de pénétrer dans la province. Apprenant que cette armée était prête, il se détermina à faire monter l'armée à Carillon, où elle arriva vers la fin du mois de juin. Au même temps, le marquis de Montcalm y arrivait avec le régiment de Béarn, et, en ce lieu, il apprit que des forces ennemies fort considérables se dirigeaient vers ce côté. Aussi ramassa-t-il autour de lui toutes les troupes disponibles.

A la tête du portage, le premier juillet, il plaça M. de Bourlamaque, avec les régiments de la Reine, de Guyenne et de Béarn. Lui-même se porta à la Chute, avec la Sarre, Royal-

(1) *Holmes' American Annals*, vol. II.

Roussillon, Languedoc et le second bataillon de Berry ; le troisième bataillon de Berry resta à la garde de Carillon ; il envoya trente hommes croiser sur la lac Saint-Sacrement.

M. de Bourlamaque alla le lendemain reconnaître les montagnes qui bordaient le flanc gauche du camp. Le cinq, un officier, porté sur une hauteur voisine, signala l'approche de l'ennemi ; en même temps, arrivait M. de Langis, qui annonçait qu'il avait vu les berges ennemies, et qu'elles l'avaient même poursuivi. Aussi, M. de Bourlamaque détacha M. de Trépezée, capitaine de Béarn, avec trois cents hommes pour observer, de la montagne Pelée, les mouvements des ennemis, et s'opposer à leur débarquement.

Le six, l'avant-garde ennemie parut à quelque distance du Portage. Alors, sur l'ordre de M. de Montcalm, l'ingénieur de Pont-le-Roy, commença à tracer, en avant de Carillon, des retranchements en abattis, et le second bataillon de Béarn y travaillait avec vigueur. Vers neuf heures, les ennemis commencèrent à débarquer ; et, à leur vue, Bourlamaque se replia sur Montcalm, qui, en ordre de battaille, l'attendait sur les hauteurs. Trépezée voulut en faire autant ; mais, abandonné par les sauvages, il s'écarta, arriva blessé, tomba au milieu des troupes anglaises, et fut pris avec environ quatre-vingt-dix de ses hommes, les autres ayant été tués ou s'étant noyés. Dans cette affaire fut tué, du côté des Anglais, lord Howe, officier distingué, qui commandait l'avant-garde de l'armée ennemie.

Montcalm se replia sur Carillon, où toute l'armée travailla aux retranchements. La droite s'appuyait sur une hauteur, dont la pente n'était pas aussi rapide que celle de la gauche, qui s'appuyait à un escarpement dont le sommet fut couronné par un abattis ; le centre suivait les sinuosités du terrain ; les retranchements étaient de troncs d'arbres, dont les branches appointies étaient tournées en dehors.

Vers le soir du sept, M. de Lévis arriva avec son détachement. Au matin du huit, la générale battit ; la Reine, Guyenne et Béarn, se rangèrent sur la droite ; à gauche étaient la Sarre, Languedoc et deux piquets ; le centre était occupé par un bataillon de Berry, Royal-Roussillon et un piquet de M. de Lévis ; dans la plaine de Saint-Frédéric, étaient retranchées les troupes de la colonie et les Canadiens. M de Lévis commandait la droite, M. de Bourlamaque la gauche et M. de Montcalm le centre. Vers le millieu du jour, les ennemis attaquèrent sur quatre colonnes. Pendant trois heures, les grenadiers anglais et les montagnards écossais, qui formaient

la première colonne, chargèrent avec acharnement; enfin, après plusieurs attaques répétées, un peu après sept heures du soir, l'ennemi se replia sous la protection des troupes légères.

Le lendemain, Montcalm était prêt à recommencer la bataille. «Les ennemis avaient quatre colonnes principales et les troupes irrégulières entre les colonnes. De part et d'autre, le feu a été des mieux nourris, jusqu'à six heures et demie du soir, et la fusillade a durée jusqu'à la nuit. L'armée qui n'était que de deux mille neuf cents combattants de nos troupes, et de quatre cents canadiens ou soldats de la colonie, a résisté avec un courage héroïque à toutes ces attaques. Aucune troupe ne s'est démentie. Les troupes de la colonie et les Canadiens nous ont fait regretter de n'en avoir pas un plus grand nombre. M. le chevalier de Lévis, sous les yeux duquel ils ont combattu, s'en loue beaucoup. M. de Raymond, qui avait l'honneur de commander les troupes de la colonie, a montré bien du zèle et de l'intelligence, et je ne saurais trop me louer de MM. de Saint-Ours, Lanaudière, Gaspé, et généralement du petit nombre d'officiers que vous y aviez. Nous devons cet avantage au courage des troupes, aux sorties que M. le chevalier de Lévis a fait faire à la droite, par des piquets et des compagnies de grenadiers, en même temps qu'il avait envoyé des canadiens ingambes dans la trouée, aux bonnes dispositions et à la fermeté de M. de Bourlamaque à la gauche... Comme les ennemis pouvaient débarquer du monde en berges, ce qu'ils tentèrent au commencement de l'attaque, les volontaires de Bernard et de Duprat gardèrent cette partie, et M. de Louvicon, qui servait trois pièces de canon du fort, coula à fond un ponton et une berge; ce qui, joint à la fusillade des volontaires, fit retirer les vingt berges que les Anglais avaient fait avancer.»

Sur les vingt-cinq mille hommes que les Anglais avaient sur le lac Saint-Sacrement, quatorze mille se trouvèrent engagés dans cette attaque. Repoussées le huit juillet, les troupes anglaises avaient combattu avec beaucoup de bravoure, mais elles furent malheureuses dans la bataille de Carillon. Voyant qu'il n'y avait plus d'espoir de succès, le général Abercrombie, le lendemain matin, prit des mesures pour assurer la retraite de son armée (1). Dix-huit cents hommes avaient été tués ou

(1) Les blessés furent recueillis et conduits au camp français. Pendant qu'on les réunissait, un colonel Ross, officier écossais au service de la France, s'avança au milieu d'eux et adressa à quelques-uns la parole en écosssais. Ce qui surprit tellement un soldat montagnard... (*Le reste de la note manque.*)

blessés dans l'armée anglaise. L'armée française eut quatre cent quatre-vingt-quatorze hommes tués, et onze cents blessés ; les milices canadiennes, quatre-vingt-sept hommes tués et deux cent quarante blessés. Mais la perte la plus considérable fut celle du régiment montagnard de lord John Murray, dont vingt-cinq officiers et plus de la moitié des soldats furent tués ou blessés.

Monsieur Abercombie ne voulut point rester dans le voisinage d'un ennemi qui l'avait repoussé si rudement ; il fit embarquer les troupes dans les bateaux qui les avaient amenées, et se retira au fort du lac Saint-Sacrement, d'où elles étaient parties.

A peine le général Amherst, alors au Cap-Breton, eut-il appris ces fâcheuses nouvelles, que, laissant une forte garnison dans Louisbourg, il en partit avec le reste de ses troupes pour aller porter secours à Abercrombie. A la tête de six régiments, il laissa Albany vers le milieu de septembre, afin de se rendre au lac Saint-Sacrement, espérant que les troupes anglaises pourraient encore rendre quelque service avant que le mauvais temps les surprît.

Cependant le général Abercrombie avait détaché le colonel Bradstreet, à la tête de trois mille hommes, pour exécuter un plan proposé par cet officier, d'aller attaquer Cataracoui. Il prit terre avec ses troupes à un mille du fort, dont la garnison, consistant en une centaine de français et quelques sauvages, se rendit presque immédiatement ; il contenait soixante pièces de canons, et seize mortiers. Mais le nombre de soldats qui y étaient, se trouvaient beaucoup trop faible pour défendre un poste si important, dans lequel les ennemis prirent une immense quantité de provisions, déposées en ce lieu pour l'avantage des garnisons de l'ouest et des alliés sauvages. Sans verser de sang, Bradstreet, non-seulement s'empara du fort, mais se rendit maître de neuf bâtiments, dont quelques-uns portaient dix-huit canons.

Bradstreet, en conduisit deux à Chouaguen, où il se retira après avoir détruit le fort de Cataracoui, avec l'artillerie, les provisions et les armes qu'il contenait. Il n'est point facile de découvrir les raisons qui l'engagèrent à abandonner un lieu d'où les Anglais devenaient maîtres du lac Ontario, et pouvaient grièvement harasser les Français et dans leur commerce et dans leurs expéditions vers l'ouest.

La destruction du fort de Cataracoui facilita l'entreprise du brigadier Forbes, contre le fort Duquesne. Avec sa petite armée,

cet officier commença, au mois de juillet, sa marche de Philadelphie à la rivière Ohio, à travers un pays peu connu des Anglais, et encore couvert de bois. Arrivé à Rays Town, à trente lieues du fort Duquesne, il s'arrêta, et envoya en avant le colonel Bouquet, avec deux mille hommes, jusqu'à Lyal Hening, à cinquante milles plus loin.

Le onze septembre, le major Grant, commandant les Montagnards écossais, partit de l'armée ennemie avec neuf cent soixante hommes de troupes choisies. Arrivé le quatorze aux environs du fort Duquesne, il laissa quatre cents hommes en embuscade, à une petite lieue de cet endroit; il se proposait d'attaquer, avec les autres, le camp de M. Deligneris, qui se préparait lui-même à faire l'attaque. Retiré sur une hauteur voisine, le major Grant fit battre de la caisse, pour attirer les Français, qu'il croyait en petit nombre. Le roulement des tambours, fit sortir les soldats français et les miliciens canadiens hors de leurs tentes; saisissant leurs fusils à la hâte, ils chargèrent l'ennemi vigoureusement. Le combat fut très-vif et opiniâtre de côté et d'autre pendant près d'une heure; mais le désordre se mit parmi les ennemis, qui jetaient leurs armes pour fuir plus aisément. Conduits par leurs officiers, les troupes se séparèrent par pelotons, et donnèrent de tous les côtés sur les fuyards, qui se trouvèrent investis, et dont plusieurs se jetèrent à la nage, soit dans l'Ohio, soit dans la Monongahéla. Messieurs de Bellestre, de Saint-Ours et de Corbière poursuivirent l'ennemi dans sa fuite, et prirent le major Grant, avec quelques officiers et une trentaine de soldats. Dans cette affaire, les Anglais perdirent environ quatre cents hommes tués et beaucoup de blessés.

Cependant, il devenait difficile de conserver le fort Duquesne, parce que la prise du fort Cataracoui, dont venaient de s'emparer les Anglais, empêchait de monter les provisions. Forcé par le défaut de subsistances, M. de Ligneris, commandant du fort Duquesne, dut renvoyer un grand nombre de canadiens, et ne garda que deux cents hommes. « Le fort Duquesne est encore au roi, » écrivait-il le dix-huit octobre : « je ne sais si nous le conserverons longtemps. Je n'ai bientôt plus de vivres, et les marchandises me manquent. Il en faut pourtant, pour que les sauvages de la Belle-Rivière continuent d'être pour nous, comme ils paraissent actuellement. Je n'ai plus rien à leur donner, ni même de quoi habiller la garnison, si, comme je l'espère, nous passons ici l'hiver... Je suis dans la plus triste situation qu'on puisse imaginer ; mais je me tirerai

d'embarras le mieux qu'il me sera possible. » Bientôt il comprit qu'il lui serait impossible de résister.

Nonobstant l'échec mortifiant qu'avaient éprouvé les Anglais, le brigadier Forbes s'avança avec son détachement ; mais les Français, ne se sentant pas capables de résister, détruisirent leur fort le vingt-quatre novembre, le laissèrent et se retirèrent partie au fort Machault, et partie sur le Mississipi. Les Anglais, le lendemain, entrèrent dans le fort Duquesne ; Forbes le répara, lui donna le nom de Pittsburgh, et y établit une garnison ; puis se retira avec ses troupes à Philadelphie, où, peu après, il mourut, brisé par cette seule campagne.

M. de Vaudreuil essaya de fortifier Cataracoui ; plusieurs officiers y furent envoyés les uns après les autres ; le sieur Benoit, qui avait commencé à s'y fortifier, fut rappelé avec ses soldats à la pointe au Baril, à quelques lieues au-dessus de la Présentation ; on y transféra ce qui était destiné pour Cataracoui, et on y éleva quelques retranchements.

Ainsi se terminait l'année ; le vingt-quatre décembre, M. de Vaudreuil adressait à tous les capitaines des postes du gouvernement une instruction, dans laquelle il disait : « Tout exige que nous prenions les plus justes mesures pour nous mettre en état d'opposer la même résistance aux forces considérables que les ennemis emploieront de tous côtés, sitôt que la saison leur permettra d'entrer en campagne ; nous ne saurions, par conséquent, pourvoir assez tôt à des objets aussi importants, de la célérité desquels le salut de cette colonie dépend essentiellement. » Il déclare qu'il veut faire procéder à un recensement général; par le second article, il ordonne que les hommes de seize ans à soixante se tiennent prêts à marcher au premier ordre, et établit quelques règlements pour la discipline et l'exécution de ses ordres.

La récolte avait été mauvaise dans la colonie ; les habitants n'avaient plus guères le temps de s'occuper de leurs terres ; les femmes et les vieillards étaient seuls laissés pour la culture des champs, tandis que les hommes au-dessous de soixante ans et les jeunes gens étaient tous appelés aux frontières pour défendre la colonie. L'intendant taxa le blé à douze francs le minot pour le roi, mais les particuliers ne pouvaient guères l'obtenir à moins de trente-six et quarante livres le minot. Les troupes hivernèrent dans les campagnes, et on plaçait les soldats chez les habitants, au prix de quinze livres par mois pour chacun ; enfin on résolut d'envoyer en France un officier intel-

ligent pour rendre compte au roi de la situation de la colonie ; il partit tard de Québec, et arriva heureusement en France.

Cependant l'union était loin de régner entre les chefs : messieurs de Vaudreuil et de Montcalm avaient des vues complètement différentes. « Soyez sûr, monsieur, » écrivait celui-ci au gouverneur (1), « que les choses personnelles dont je puis me plaindre et que j'impute au compositeur de vos lettres, aux esprits turbulents et tracassiers qui cherchent à vous éloigner de moi, ne diminueront jamais... ni mon attention constante à n'écrire que du bien de vous et de monsieur votre frère, et à ne pas parler ou donner une tournure favorable aux choses où je pense que vous ne vous êtes pas bien déterminé. Pourquoi n'agiriez-vous pas de même à mon égard ? Pourquoi ne pas changer le style de votre secrétaire ? Pourquoi ne pas me donner plus de confiance ? J'ose dire que le service du roi y gagnerait, et que nous n'aurions pas l'air de la désunion, qui transpire au point que je vous envoie une gazette de la Nouvelle-York qui en parle... Ceux qui vous approchent ont la maladresse de chercher, contre vos intentions, à vous engager de mortifier, sans le vouloir, le général, les troupes de terre et tout ce qui y a rapport. »

De son côté, M. de Vaudreuil était bien éloigné d'avoir, en M. de Montcalm, une confiance entière. « M. de Montcalm pourra servir très-utilement en Europe, mandait-il au ministre ; personne ne rend plus justice que moi à ses excellentes qualités ; mais il n'a pas celles qu'il faut pour la guerre de ce pays. Il est nécessaire d'avoir beaucoup de douceur et de patience pour commander les Canadiens et les sauvages. Le roi m'ayant confié la colonie, je ne peux m'empêcher de prévenir les suites fâcheuses que pourrait produire un plus long séjour de M. le marquis de Montcalm...

« Les troupes de terre seront bien flattées de rester sous le commandement de M. le chevalier de Lévis ; ce qui m'autorise à vous renouveler sa demande que j'ai l'honneur de vous faire en sa faveur du grade de maréchal de camp ;... il réunit en lui toutes les bonnes qualités de l'officier général ; il est généralement aimé ; il mérite de l'être. M. de Bourlamaque suffit pour seconder M. le chevalier de Lévis... »

(1) *Lettre du 2 août* 1758.

CHAPITRE QUARANTIÈME

Campagne de 1759—Préparatifs de l'Angleterre—Bourlamaque reçoit l'ordre d'évacuer les forts de Carillon et de Saint-Frédéric—On fortifie l'île aux Noix—Prise du fort de Niagara—La flotte anglaise remonte le fleuve ; dispositions prises pour la défense de Québec—Les Anglais commencent à battre la ville du côté de la pointe Lévis—Bataille de Montmorency—Incursion à la côte du nord—Tentative de descente à Deschambault—Bataille des Plaines d'Abraham—Mort de Wolfe et de Montcalm—Capitulation de Québec.

L'année 1759 s'avançait sur le Canada sous de sombres auspices.

« La situation de la colonie, » écrivait M. de Montcalm au ministre, le premier novembre 1758, « est des plus critiques ; la paix est nécessaire. Les Anglais ont eu, indépendamment de leur armée pour Louisbourg, trente mille hommes pour agir en Canada... Nous n'avons que huit bataillons, douze cents soldats de la colonie ; le surplus dans les forts de la Belle-Rivière. Les Canadiens pourront fournir trois mille hommes pour toute la campagne ; cependant nous n'en avons eu cette année que douze cents en campagne... Les Canadiens, bons pour des courses, ne savent pas rester cinq mois en campagne ; les sauvages encore plus. J'écris la vérité comme citoyen, résolu de m'ensevelir sous les ruines de la colonie. »

Décidée à conquérir le Canada, l'Angleterre faisait des efforts immenses pour se mettre en état de l'emporter sur la France.

La campagne de 1758 n'avait fini qu'au temps où les glaces empêchèrent de voyager. Les dispositions des ennemis du côté des lacs, l'hivernage des deux escadres à Louisbourg et Halifax, annonçaient le projet bien arrêté d'attaquer la colonie par toutes les frontières, et d'intercepter les secours que la France y pourrait envoyer. Pour résister aux Anglais, l'on n'y avait que huit bataillons, quarante compagnies de troupes de la marine, affaiblies par les pertes de quatre campagnes, et les milices du pays mal armées pour combattre contre des troupes réglées, avec des sauvages assez

mal disposés, en conséquence de la faiblesse des forces françaises, comparées à celles des ennemis.

La saison était déjà fort avancée lorsque les Anglais attaquèrent les postes de Gaspé. Le sieur Révol, placé en vigie à Gaspé, était mort le trois septembre ; le sept du même mois, trente-trois voiles, dont neuf vaisseaux de guerre anglais, entrèrent dans la baie de Penouil, et prirent possession de ce poste : ils avaient porté avec eux maisons et blacousses : tous les pêcheurs et habitants de la côte de Gaspé furent pris, ou se rendirent volontairement à l'ennemi. Trois cents anglais se rendirent par terre au mont Louis, où ils brûlèrent les établissements de pêche, et firent prisonniers tous ceux qui se trouvaient dans ce lieu. Les Anglais allèrent aussi à Miramichi, mais n'osèrent pas entrer bien avant dans la rivière.

A peine les glaces avaient-elles disparu, que M. de Bourlamaque avec deux mille cinq cents hommes de la Reine et de Berry, et deux cents sauvages, se rendit à Carillon. Sauver la colonie, n'était pas chose possible ; aussi, on résolut d'en sacrifier une partie pour ne point la perdre tout entière. M. de Bourlamaque eut ordre d'évacuer, aux approches de l'ennemi, Carillon et Saint-Frédéric, et de se rapprocher de Montréal, de manière à le couvrir.

Le chevalier de Lévis crut que le lieu le plus propre à ce dessein, était l'île aux Noix, située au bas du lac Champlain. M. Pouchot, capitaine du régiment de Béarn, fut détaché pour défendre Niagara, et quinze cents hommes allèrent se montrer du côté de l'Ohio, pour y maintenir la confiance des sauvages. Avec un pareil nombre de soldats de la marine et des milices, M. le chevalier de la Corne, capitaine, fut chargé de garder la tête des rapides du Saint-Laurent, et l'embouchure de la rivière de Chouaguen.

Les autres bataillons et le reste des compagnies de la marine demeurèrent en quartier dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières, ainsi que les milices pour se porter dans les lieux où le besoin serait le plus pressant. D'ailleurs, comme l'on avait peu de vivres, il était impossible de les tenir réunis ensemble.

Le colonel de Bougainville, envoyé à Paris l'automne précédent, arriva de France le quinze mai, apportant quelques directions pour le sieur de Montcalm ; en même temps parut devant Québec la flotte de Cadet, munitionnaire général, conduite par le sieur Canon, lieutenant de frégate ; elle était chargée de munitions de guerre et de bouche ; le vingt du

même mois, mouillait près de l'île aux Coudres, une avant-garde composée de douze vaisseaux de ligne anglais ; le reste de la flotte, composée de près de trois cents voiles, portant douze mille hommes de débarquement aux ordres des généraux Wolfe, Monckton et Townsend, arriva successivement jusqu'au milieu de juin. Ce n'était là qu'une des trois armées, qui, sous les ordres supérieurs du major général Amherst, successeur d'Abercrombie, dans le commandement de l'armée Britannique de l'Amérique du Nord, devait s'avancer contre le Canada pour s'en emparer.

L'armée centrale, composée d'Anglais et de provinciaux, devait être conduite contre Carillon et la pointe à la Chevelure, par le général Amherst lui-même ; puis, après s'en être emparée, descendre par le lac Champlain, le Richelieu et le Saint-Laurent, pour s'unir avec l'armée du général Wolfe, sous les murs de Québec. Le troisième corps, composé de provinciaux, et soutenu par les sauvages amis de l'Angleterre, devait être placé sous les ordres du général Prideaux ; il devait s'avancer contre le fort de Niagara, et, après s'en être emparé, s'embarquer sur le lac Ontario, puis descendre le Saint-Laurent, jusqu'à Montréal. Le général Amherst ne put arriver à Carillon avant le vingt-deux juillet. Après avoir pris possession des lignes abandonnées par les Français, il fit ses dispositions pour réduire le fort ; le vingt-six juillet, tous les artilleurs se portèrent dans les tranchées, et deux batteries allaient ouvrir le feu, lorsque les Français, après avoir fait sauter leurs magasins, évacuèrent le fort de Carillon, et se retirèrent à la pointe à la Chevelure. Après avoir réparé les murs de Carillon, Amherst poussa son armée à la pointe à la Chevelure, pour y attaquer de nouveau les Français; mais il trouva qu'ils s'étaient réfugiés à l'île aux Noix, où ils s'étaient mis en état de défense, protégés par quatre petits bâtiments. Le général anglais fit des préparatifs pour obtenir la supériorité sur le lac Champlain ; il fit construire une goëlette et un radeau ; mais les mauvais temps l'empêchèrent de pousser ses opérations, et, retournant à la pointe à la Chevelure, il y mit ses troupes en quartiers d'hiver, vers la fin du mois d'octobre.

Poursuivant son entreprise contre le fort Niagara, le général Prideaux s'embarqua avec son armée sur le lac Ontario ; le six juillet, il débarqua sans opposition, à moins de trois milles du fort, qu'il investit dans les formes. Tandis qu'il dirigeait les opérations du siége, il fut tué le vingt juillet, et le commandement de ses troupes passa à sir William Johnson.

Celui-ci adopta avec vigueur et jugement le plan de son prédécesseur, attaqua avec intrépidité le fort de Niagara, et réussit.

Les Français, alarmés à l'idée de perdre un poste devenu la clef de l'intérieur de leurs possessions en Amérique, tirèrent des troupes réglées du Détroit, de Venango et de la Presqu'île; avec un parti de sauvages, elles s'avançaient résolues de faire lever le siége. Informé de leur intention d'offrir bataille, le général Johnson jeta son infanterie légère, soutenue par des grenadiers et des troupes de ligne, entre le fort et le saut de Niagara, plaça sur les flancs les auxiliaires, et se prépara à recevoir les Français qui devaient l'attaquer, tout en veillant sur le fort. Le vingt-quatre juin, sur les neuf heures du matin, l'ennemi parut, et les cris de guerre sauvages furent le signal de la bataille. Les Français chargèrent avec impétuosité, mais ne purent ébranler les anglais, qui, au bout d'une heure, eurent mis les assaillants en fuite. Ce combat décida le sort de Niagara ; le lendemain matin, le chevalier Johnson fit sommer le commandant français par un trompette ; et, quelques heures après, la capitulation était signée. La garnison, consistant en six cents hommes, sortit avec les honneurs de la guerre pour s'embarquer sur le lac, et être conduite à New-York ; les femmes et les enfants devaient être transportés à Montréal. Par la réduction de Niagara fut interrompue la communication du Canada avec la Louisiane.

Cependant, à Québec, le gouverneur se préparait à bien recevoir les ennemis ; par un ordre général donné le dix juin, monsieur de Ramezai, lieutenant du roi, fut chargé de commander la garnison de Québec, composée de six cents miliciens. Les places à occuper par les autres troupes leur furent assignées ; l'artillerie placée sous les ordres de M. le Mercier, et les vivres déposés aux endroits les plus commodes. Deux frégates de la marine royale devaient rester armées, et du désarmement des autres vaisseaux on devait armer les bâtiments destinés à combattre en avant de la rade ; à mesure que ces bâtiments deviendraient inutiles, les équipages devaient entrer dans la place pour servir aux batteries. A M. Vauquelin était assignée la direction de tous les bâtiments.

Le marquis de Montcalm, était arrivé à Québec, le vingt-deux mai ; le marquis de Vaudreuil, le vingt-cinq ; et le vingt-neuf, le chevalier de Lévis, avec la Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc, Guyenne et Béarn ; les troupes de la marine, les milices et les sauvages le suivirent de près.

On avait proposé de barrer la Traverse, passage jugé dangereux, en y coulant à fond quelques navires ; mais cette ma-

nœuvre était impraticable, et on y renonça après l'avoir examinée. On ordonna d'armer huit navires en brûlots, de construire des radeaux et des chaloupes carcassières. Les vaisseaux se retirèrent au-dessus de Québec, pour y servir de dépôt aux vivres et aux munitions ; la marine prêta trois cents matelots, pour travailler aux lignes de la rive droite de la rivière Saint-Charles, et six cents pour servir les batteries de la place et de la côte de Beauport, et mit tout en œuvre pour fermer, au moins en palissades, la ville de Québec, et y construire des batteries. Comme on devait jeter des troupes à Beauport, l'on érigea un pont sur la rivière Saint-Charles, et au-delà on traça plusieurs batteries. L'on forma un corps de deux cents volontaires à cheval, aux ordres du sieur de la Roche-Beaucourt, capitaine de cavalerie, aide-de-camp du marquis de Montcalm ; on en forma aussi un de deux cents volontaires à pied, aux ordres de M. Duprat, capitaine au régiment de la Sarre. Ces deux corps servirent avec distinction et furent de la plus grande utilité pendant toute la campagne.

M. de Bougainville fut chargé, au commencement de juin, de travailler aux redoutes qui devaient fermer le terrain compris entre la rivière Saint-Charles et le ruisseau de Beauport; après avoir examiné tout le terrain, le chevalier de Lévis fut d'avis, et insista même, que l'on enveloppât aussi des mêmes défenses le terrain compris entre la rivière de Beauport et celle de Montmorency, qui devait former la gauche de la ligne.

Aussitôt que toutes les troupes furent arrivées, elles vinrent camper entre la rivière Saint-Charles et le saut Montmorency, le marquis de Vaudreuil à la droite avec les troupes des gouvernements de Québec et des Trois-Rivières ; à la gauche le chevalier de Lévis, avec les soldats de la marine, les miliciens du gouvernement de Montréal, les volontaires à pied et à cheval ; au centre le marquis de Montcalm avec le sieur de Sennezergues, brigadier, et les cinq bataillons.

Cependant le gros de la flotte anglaise arriva à l'île aux Coudres, le vingt-trois juin ; plusieurs des officiers y débarquèrent, et, quelques-uns s'étant éloignés pour faire la chasse, trois d'entre eux furent surpris par le sieur Desrivières, qui, à la tête de quelques miliçes et sauvages abenaquis, s'y étaient mis en embuscade. Etant toute réunie, la flotte anglaise remonta le fleuve, et arriva le vingt-cinq au bas de l'île d'Orléans ; le vingt-sept, elle débarqua une partie de ses hommes vers le haut de l'île. On voulut mettre en usage, contre les vaisseaux anglais, les brûlots qui avaient été préparés ; mais

aucun ne réussit. On essaya aussi quelques cageux d'artifice, commandés par le sieur de Courval, capitaine de vaisseau marchand, qui ne réussit pas mieux que ses devanciers. Enfin trois matelots, sur un canot arrangé exprès, essayèrent de mettre le feu au vaisseau amiral ; ils s'y attachèrent même ; mais, leurs mèches s'étant éteintes, ils ne purent exécuter leur projet. Le 31 juin, ils débarquèrent, à la côte du sud, presque vis-à-vis de Québec, la moitié de leur monde, et l'autre moitié à l'île d'Orléans, et menacèrent en même temps d'une attaque générale. Aussi, sur tout le front de la ligne, les Français travaillèrent vivement à joindre les redoutes, redans et batteries par des épaulements. La plus grande partie de l'armée des ennemis qui étaient à l'île d'Orléans, débarqua le neuf, au-dessous du saut Montmorency, et s'établit sur la rive gauche de cette rivière avec une artillerie considérable, qui battait de revers les retranchements français ; ce qui fit faire quelques changements à la position de l'armée. Après avoir reconnu les gués de la rivière de Montmorency, le chevalier de Lévis les fit retrancher ; et le sieur de Repentigny, capitaine des troupes de la marine, avec six cents hommes, fut chargé de les défendre.

Le douze juillet, dans la nuit, les batteries anglaises de la pointe Lévis, commencèrent à tirer sur Québec ; cinq mortiers et dix pièces de gros canon, firent sur les maisons de cette ville, un feu très-vif, qui, pendant deux mois, ne se ralentit pas, et que la disette de poudre à Québec ne permettait pas aux batteries de la ville de tâcher d'éteindre.

Les incendies étaient continuels ; sans cesse le feu était mis de tous côtés par les carcasses et les pots-à-feu.

Au saut Montmorency, le feu des bombes et du canon contraignit le chevalier de Lévis à changer la disposition de son camp, et à faire monter dans les retranchements une garde d'un bataillon, relevée comme celle d'une tranchée.

La nuit du dix-huit au dix-neuf, trois vaisseaux anglais, malgré le feu de la place, remontèrent le fleuve et se mouillèrent vers la rivière des Etchemins ; ce mouvement fit craindre qu'ils ne tentassent un débarquement de ce côté. Pour le prévenir, le sieur Dumas, major général des troupes de la marine, y fut envoyé avec six cents hommes, et le sieur de la Roche-Beaucourt se porta, avec les volontaires à cheval, vers la rivière Jacques-Cartier ; il était convenable de conserver une communication avec Montréal, et les vaisseaux d'où venaient les munitions.

Peu de temps auparavant, était arrivé le sieur Stobo, qui,

après s'être échappé de la prison de Québec, s'était réfugié à Halifax, où il fut informé que Wolfe avec son armée était rendu à Québec. Désirant mettre au service de celui-ci ses connaissances du Canada, il revint au pays, et joignit l'armée du général Wolfe. A son arrivée, on le chargea de prendre part à une expédition dirigée contre un village des environs de Québec, où beaucoup de familles de la ville s'étaient retirées comme dans un lieu de sûreté. Le vingt-un, les Anglais firent une descente en ce lieu, et se rembarquèrent aussitôt après avoir pris des femmes, des enfants et des bestiaux qu'ils conduisirent à leur camp de l'île d'Orléans.

Le trente, un vaisseau de soixante canons et deux frégates de vingt s'embossèrent vis-à-vis de la gauche des retranchements français de Beauport ; en même temps, les ennemis démasquèrent sur les hauteurs au-delà du saut Montmorency une nouvelle batterie de vingt canons et de six mortiers, et ils firent un mouvement vers la droite de leur camp, comme s'ils eussent voulu se porter contre les postes du sieur de Repentigny. Sur le champ, M. de Lévis y envoya les volontaires de Duprat, avec la compagnie des grenadiers de Royal-Rossillon, qu'il rappela une heure après, les ennemis étant rentrés dans leur camp, et leurs troupes de la pointe Lévis s'étant embarquées dans des berges qui furent conduites vers leurs vaisseaux. Montcalm envoya au sieur de Lévis les quatre autres compagnies de grenadiers, et fit avancer le reste des troupes jusqu'au centre.

Sur les quatre heures, les berges commencèrent à se rapprocher de leurs vaisseaux échoués. L'artillerie ennemie faisait un feu terrible sur la gauche, qui se tint dans ses retranchements. Vers cinq heures, le sieur de Bougainville eut ordre de conduire à la gauche, les piquets de Royal-Roussillon, Guyenne et Languedoc ; les deux premiers bataillons y marchèrent aussi dans le même temps, la marée étant basse. De leur côté, les Anglais s'ébranlèrent ; leurs troupes campées près de Montmorency descendirent en colonnes, passèrent à gué au-dessous du saut, et vinrent se joindre à celles de la pointe Lévis, qui débarquaient sous la protection de leurs frégates, et se rangeaient en bataille. Onze compagnies de grenadiers et quatre cents volontaires s'avancèrent pour attaquer une redoute que M. de Lévis venait d'abandonner, gravirent une partie de la hauteur, et montèrent courageusement vers les retranchements. Alors commença le feu des Français ; de part et d'autre l'on combattait courageusement, lorqu'une grosse pluie accompa-

gnée d'un vent violent, vint interrompre le combat (1). Pendant ce temps, Montcalm arrivait avec une partie des troupes de la droite. Mais, dès que l'orage fut passé, les Anglais se retirèrent, partie dans leurs berges et partie au-delà de la rivière Montmorency; en se retirant, ils mirent le feu aux frégates qu'ils avaient embossées près de la côte. Cette attaque leur coûta six cents hommes, et ils ne tirèrent pas moins de trois mille coups de canon sans compter les bombes et les grenades.

Vers le commencement d'août, un vaisseau armé partit avec environ trois cents hommes, principalement écossais-montagnards, pour aller faire une incursion dans la côte du nord, et trois transports furent chargés de les protéger ; un lieutenant et des matelots de la marine royale les accompagnaient. Le quatre août, ils partirent pour la baie Saint-Paul, où se trouvaient réunis environ deux cents français. Gorham débarqua vers trois heures du matin, et fut accueilli assez chaudement par les canadiens, qui se défendirent pendant deux heures, et se retirèrent ensuite dans les bois ; ils brûlèrent alors le village et plusieurs maisons et granges des cultivateurs. De là, ils descendirent à la Malbaie, où ils détruisirent les habitations, et chassèrent les habitants dans les bois. Ils passèrent ensuite sur la côte méridionale du Saint-Laurent, ou ils ravagèrent les paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Roch, et enlevèrent une grande quantité de bestiaux, dont ils chargèrent leurs bâtiments et qu'ils emmenèrent à Québec, où ils furent de retour au camp le quinze août.

La nuit suivante, le général Monckton, avec des bombes, mit le feu à la ville pour la quatrième fois, et les flammes paraissaient si violentes, qu'on crut qu'elle serait complètement reduite en cendres.

Le cinq août, les Anglais embarquèrent environ quinze cents hommes sur les bâtiments qu'ils avaient au-dessus de Québec ; le sieur de Bougainville fut envoyé pour suivre leurs mouvements avec les grenadiers de Béarn, un piquet de Languedoc et deux de milices. Quelques jours plus tard, ils essayèrent par deux fois de descendre à Deschambault ; mais chaque fois ils furent repoussés, après avoir perdu plus de cent hommes.

Ce fut vers le commencement du mois d'août, qu'à Québec on sut la nouvelle de la prise de Niagara ; comme on craignait que l'ennemi victorieux ne descendit à Montréal, le chevalier

(1) Ochterlony et Peyton.

de Lévis partit en poste afin de s'y rendre, emmenant avec lui le sieur le Mercier, commandant de l'artillerie; il ne s'arrêta à Montréal que le temps qu'il fallait pour y rassurer les esprits, et se hâta d'aller rendre la confiance au détachement du chevalier de la Corne, auquel il donna de nouvelles instructions. Ce détachement, placé au-dessus des rapides du Saint-Laurent, s'était porté vers Chouaguen, et y était descendu à terre ; mais la supériorité des ennemis l'avait forcé de se rembarquer promptement et avec quelque perte. Le sieur de Lévis choisit l'île Oragouinton pour y construire un fort de campagne, qui couvrit les rapides.

Le marquis de Montcalm, après le départ du chevalier de Lévis, se porta à la gauche, et fit passer la rivière de Montmorency à huit cents hommes, qui battirent les détachements des ennemis. L'on apprit à Québec, le dix-neuf, que les ennemis avaient enfin réussi à débarquer à Deschambault, où les équipages de l'armée étaient placés en dépôt. Montcalm s'y porta immédiatement, menant avec lui le sieur de Montreuil, major général, et il fit avancer les grenadiers jusqu'à la Pointe aux-Trembles, lorsqu'il apprit que le sieur de Bougainville avait forcé les ennemis à se rembarquer.

Cependant, dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit, par un temps fort obscur, cinq vaisseaux anglais montèrent le fleuve devant Québec, et allèrent joindre les quatre que les ennemis avaient fait passer précédemment et qui étaient mouillés vis-à-vis de Saint-Augustin. Pendant la nuit du vingt-neuf au trente, ils attaquèrent Bougainville, et firent un grand feu de mousqueterie et de canon, de dix heures du soir jusqu'à une heure après minuit ; mais ils n'osèrent débarquer (1).

Pendant ce mois, il ne se passa pas un jour sans que les Anglais brûlassent des habitations dans les côtes du nord et du sud, partout où ils pouvaient débarquer sans obstacle.

Dans la nuit du trente-un au premier de septembre, quatre voiles passèrent encore sous le feu de la place, et allèrent augmenter le nombre de ceux qui étaient déjà au-dessus de Québec. En même temps, l'ennemi se préparait à quitter sa position du saut Montmorency. Le trois de ce mois, à la pointe

(1) Un sauvage outaouais, fait prisonnier dans cette occasion, fut conduit par une des frégates ennemies, où on l'observait soigneusement; par une nuit obscure, il réussit à se débarrasser des fers dont on l'avait chargé. Placé sur le pont, il attendait le moment où ses gardes s'éloigneraient de quelques pas, pour essayer de s'échapper; en effet, il lance sa couverture avec bruit dans l'eau du côté de la pointe Lévis, et en même temps se jette à l'eau de l'autre côté, et, tandis qu'on tirait sur sa couverture blanche, il parvient à nager jusqu'à terre du côté des Français.

du jour, quatre-vingts à cent berges se pressaient autour de la frégate mouillée au saut Montmorency ; elles étaient toutes chargées de troupes. Vers midi, à marée haute, elles défilèrent, rangeant la côte du sud de très-près pour éviter le feu des batteries ; en même temps, à la pointe Lévis, une quarantaine de berges, trois ou quatre bataillons anglais allèrent camper à l'île d'Orléans, et le reste des troupes parut s'embarquer sur les vaisseaux.

Ce changement dans les dispositions des ennemis, décida MM. de Vaudreuil et de Montcalm à changer aussi la disposition des troupes françaises. La droite de leur ligne fut fortifiée, et ils augmentèrent les petits détachements qui gardaient les postes accessibles au-dessus de Québec ; au camp volant du sieur de Bougainville, ils joignirent les grenadiers et les volontaires de l'armée.

Ainsi se préparait lentement l'exécution du plan qui avait été concerté par les généraux anglais, d'attaquer Québec par les plaines d'Abraham. Dans la nuit du douze au treize, un mouvement extraordinaire des berges anglaises, inspira des appréhensions, et engagea le général français à faire concher les troupes au bivouac. A une heure avant le jour, l'on entendit quelques coups de fusil au-dessus de Québec ; dans le ville, on crut qu'un petit convois de vivres qu'on faisait venir par eau avait été attaqué par les Anglais. C'étaient les premiers coups tirés par les ennemis au moment où ils gravissaient le côteau d'Abraham. Dans la journée du douze, les Anglais, qui avaient presque toute leur arméos à Saint-Nicolas, levèrent le camp, et firent embarquer leurs soldats sur les vaisseaux qu'ils avaient fait remonter. M. de Bougainville avait ordre de surveiller les mouvements de l'ennemi, et on avait même, pendant quelques jours, mis à sa disposition sur les hauteurs le bataillon de Guyenne ; mais M. de Montcalm, qui ne pensait pas qu'il y eût danger de ce côté, avait rappelé ses soldats au camp ; il n'était resté que de petits corps placés par M. de Bougainville, cent hommes à l'anse des Mères sous de Vergor, soixante-dix sous le capitaine Douglas, entre Samos et Sillery, et à Sillery même cent trente hommes sous le sieur de Rumigny. Montcalm et Pontleroy avaient toujours regardé ces trois postes comme inattaquables ; aussi avait-on négligé de les fortifier.

Dans la nuit du douze au treize, Douglas vit passer les berges anglaises à portée de pistolet. Au *qui vive* qu'il leur adressa, un officier écossais, qui parlait fort bien le français, répondit :

«Ne faites pas de bruit, ce sont les vivres. » En effet, par deux soldats qui, la veille, avaient déserté, les Anglais avaient été informés que cette nuit quelques chaloupes chargées de vivres devaient descendre à Québec ; aussi, M. Douglas ne les fit pas reconnaître, et, après minuit, ils firent leur débarquement entre un piquet de Languedoc à Saint-Michel et un détachement de milices et de troupes de la colonie posté à l'anse du Foulon sous le sieur de Vergor.

La première division anglaise, consistant en quatre régiments complets, l'infanterie légère sous les ordres du colonel How, un détachement de montagnards écossais et les grenadiers américains, sous le commandement des brigadiers Monkton et Murray, furent débarqués au lieu qui maintenant porte le nom d'anse de Wolfe. A leur tête était le général Wolfe, qui fut un des premiers à mettre pied à terre. Une fois la première division débarquée, les chaloupes retournèrent aux vaisseaux chercher le reste des troupes sous le commandement de Townsend.

Pendant ce temps, l'infanterie légère et les montagnards gravirent la hauteur, et repoussèrent la garde française qui était placée sur la cime, aux ordres du capitaine de Vergor, et qui défendait l'étroit sentier ; le reste des troupes les suivirent, et en arrivant au sommet furent placées en ordre de bataille.

Averti grand matin de ce succès des Anglais de, le marquis de Montcalm ordonna au régiment de Guyenne, de se porter sur les hauteurs de Québec, où, en arrivant, il trouva l'ennemi débarqué au nombre de plus de huit mil hommes, qui travaillaient déjà à se retrancher. Le marquis de Montcalm ordonna de faire venir les troupes campées à Beauport, en y laissant quatorze cents hommes aux ordres du colonel Poulhariés pour garder la ligne.

La correspondance était si mal établie de l'un à l'autre des postes de M. de Bougainville, et entre ceux-ci et le camp de M. de Montcalm, que les Anglais avaient, vers les cinq heures du matin, dissipé le détachement de M. de Vergor, et étaient déjà en bataille sur les hauteurs de Québec, que dans les camps français, l'on ignorait encore qu'ils étaient prêts à attaquer. M. de Bougainville, qui n'en était éloigné que de deux lieues, ne l'apprit qu'à huit heures du matin. M. de Vaudreuil, qui n'était pas à la moitié de cette distance, n'en fut exactement informé que vers six heures et demie. L'armée, qui avait passé la nuit au bivouac, rentrait dans ses tentes, lorsque l'on commença à battre la générale ; toutes les troupes prirent les

armes, et suivirent successivement M. de Montcalm, qui se portait sur les hauteurs de Québec, où le bataillon de Guyenne prit poste entre la ville et l'ennemi, que sa présence contenait. L'armée de Beauport, depuis quelques jours, était réduite à six mille hommes ; pour la garde du camp, il fallut laisser les deux bataillons de Montréal, composés d'environ quinze cents hommes, qui s'avancèrent cependant jusqu'à la rivière Saint-Charles, lorsque M. de Vaudreuil se rendit à l'armée. Suivant ce calcul, Montcalm ne put rassembler qu'environ quatre mille cinq cents hommes. Sans donner le temps de reprendre haleine aux derniers détachements qui lui arrivaient de la gauche, le général, craignant que les ennemis ne fussent occupés à se fortifier, se détermina à attaquer l'ennemi, dont les troupes légères, depuis quelques temps, fusillaient avec les Canadiens.

Séparées par une petite colline, les deux armées se canonnaient depuis environ une heure, avec quelques petites pièces de campagne ; l'éminence sur laquelle était rangée l'armée française dominait, dans quelques points, celle qu'occupaient les Anglais. Composées en grande partie de canadiens, les troupes françaises fondirent sur l'ennemi avec impétuosité ; mais leurs rangs mal formés se rompaient bientôt, soit par la rapidité de la marche, soit par l'inégalité du terrain, tandis que les Anglais, en bon ordre, essuyaient les premières décharges. Ils tirèrent ensuite avec beaucoup de vivacité, et le mouvement qu'un détachement de leur centre, d'environ deux cents hommes, fit en avant, la baïonnette au bout du fusil, suffit pour mettre en fuite presque toute l'armée française. Cependant la déroute ne fut totale que parmi les troupes réglées ; accoutumés à reculer à la façon sauvage et à retourner ensuite à l'ennemi avec plus de confiance qu'auparavant, les canadiens se rallièrent en quelques endroits, et, à la faveur des petits bois dont ils étaient environnés, forcèrent différents corps à plier ; mais, enfin, il fallut céder à la supériorité du nombre. Les sauvages ne prirent guères part à l'action, car ils n'aimaient pas à combattre à découvert.

Blessé au poignet au commencement de l'action, Wolfe s'était contenté de l'envelopper, et continuait à commander les troupes, dans un des endroits les plus périlleux, lorsqu'il reçut dans la poitrine une balle qui le renversa ; il mourut peu après, ayant eu seulement le temps d'être informé que les Français prenaient la fuite. Peu après, le général Montcalm fut lui-même blessé mortellement, au moment où, aux portes de la ville, il essayait d'arrêter les fuyards ; il fut, de suite, enlevé et porté dans la maison du sieur Arnoux, médecin.

L'armée française fuyait ; deux cents braves canadiens se rallièrent dans la vallée, remontèrent sur le côteau ; comme des lions, ils se jetèrent sur l'aile gauche de l'armée anglaise, avec une fureur incroyable, arrêtèrent un moment les Anglais, permirent aux soldats de fuir en sûreté, et, enfin, après avoir été eux-mêmes repoussés, disputèrent le terrain pied par pied, depuis le sommet du côteau jusques dans la vallée. Ces braves gens furent presque tous tués, mais sauvèrent la vie à une grande partie de l'armée française. Quelques-uns se jetèrent dans la ville, le gros de l'armée se retira au camp, où les Anglais n'osèrent la poursuivre, mais se rapprochèrent de la ville.

Comme le général Wolfe était mort, et Monkton dangereusement blessé, le commandement de l'armée anglaise resta au brigadier Townshend, qui se rendit au centre, et disposa les troupes dans la poursuite. En ce moment, Bougainville se montra avec ses quinze cents hommes. Townshend envoya contre lui deux bataillons , mais il se retira dans les bois.

Environ mille à douze cents hommes, du côté des Français, restèrent sur le champ de bataille. Sennezergues fut dangereusement blessé et mourut le lendemain sur un vaisseau anglais, où il avait été conduit ; le brigadier Saint-Ours mourut aussi de ses blessures ; mais la perte la plus douloureuse fut la mort de Montcalm. M. Arnoux était avec Bourlamaque, mais son jeune frère, après avoir examiné la blessure, la déclara mortelle. Avec un courage inaltérable, le général entendit prononcer sa sentence de mort ; avec un calme parfait, il demanda à Arnoux combien il avait d'heures à vivre. Jusqu'à trois heures de cette nuit, répondit celui-ci. Tranquillement, il se prépara à la mort avec beaucoup de présence d'esprit. « Je meurs content, dit-il, puisque je laisse les affaires du roi entre bonnes mains. J'ai toujours eu une haute idée de l'intelligence et de la capacité de M. de Lévis. »

On reprocha à Montcalm plusieurs fautes commises dans la bataille des plaines d'Abraham. « En apprenant que l'ennemi était à terre, dit un des officiers présents, il devait faire passer des ordres à Bougainville, qui avait, avec lui, l'élite de l'armée. En combinant ses mouvements avec ceux de ce colonel, il lui était aisé de mettre l'ennemi entre deux feux. Le sort de Québec dépendant du succès de la bataille, il devait réunir toutes ses forces et ne point laisser dans l'inaction les quinze cents hommes de Montréal. Par la même raison, l'armée n'étant qu'à deux cents toises des glacis, il devait tirer de la ville les piquets qui y étaient de service ; il y eût trouvé un secours

de près de huit cents hommes il pouvait ; aussi en faire venir de l'artillerie. Au lieu de perdre l'avantage du poste où il se trouvait, il fallait attendre l'ennemi, et profiter de la nature du terrain, pour placer par pelotons dans les bouquets de bois les canadiens, qui, arrangés de la sorte, surpassent certainement, par l'adresse avec laquelle ils tirent, toutes les troupes de l'univers. S'étant déterminé à attaquer, il aurait dû changer ses dispositions. Il ne songea point à former un corps de réserve. »

Cependant, si les fautes de ce général furent funestes aux armes françaises, les mouvements de ses successeurs dans le commandement de l'armée ne furent pas glorieux.

Après la bataille, l'armée se rassembla dans l'ouvrage à corne qu'on avait construit à la tête du pont jeté sur la rivière Saint-Charles. M. de Vaudreuil assembla à un conseil de guerre tous les chefs de corps ; tous exagérèrent un peu la perte qui venait d'être faite, et opinèrent pour la retraite de l'armée à la rivière Jacques-Cartier. Il fut décidé qu'on profiterait de l'obscurité de la nuit suivante pour l'exécuter. Cependant le danger n'était pas encore pressant ; l'ennemi n'avait guères tué et blessé au-delà de mille hommes, et, en réunissant le corps de Bougainville, les bataillons de Montréal et la garnison de Québec, l'on avait encore sous la main cinq mille hommes de troupes fraîches, qu'on pouvait regarder comme l'élite de l'armée. Dans le conseil, Bigot fut le seul qui opina pour que l'on reprît la bataille avec toutes les forces ; M. de Vaudreuil avait bien été de son avis, mais la pluralité des voix l'emporta. On pouvait harceler l'ennemi pendant le siège de Québec ; les troupes auraient toujours trouvé une retraite assurée dans les bois, du côté de Sainte-Foie. Elles se trouvaient à portée de faire entrer des secours de toute espèce dans la ville, que l'ennemi n'investit jamais. Ce fut même trois jours après, que, s'étant assuré de la retraite des troupes françaises, il envoya des détachements au camp de Beauport.

Pendant la bataille et le reste du jour, de la ville on fit un feu très-vif sur les berges et les chaloupes qui portaient des munitions de guerre et de bouche de la Pointe Lévis à l'armée anglaise, dans les retranchements de Beauport ; il ne resta pour observer les ennemis qu'un officier de cavalerie avec cent trente hommes, qui, dans la nuit coupèrent le pont du passage, firent sauter les poudres, enclouèrent les canons et mirent le feu à la batterie flottante. Malheureusement, lorsque l'armée française était partie pour Jacques-Cartier, Bigot avait oublié de faire avertir M. de Ramezay, resté dans la ville, d'envoyer

chercher les vivres qu'on laissait au camp, ce qui l'aurait mis en état de fournir, pendant quelques jours, des provisions à ceux qui restaient dans Québec, et dont le nombre fut considérablement augmenté par le nombre d'environ quatre mille femmes et enfants qui pendant le siége s'étaient éloignés.

Pendant la nuit du treize au quatorze, les ennemis firent reconnaître le passage de la rivière Saint-Charles, après s'être avancés dans le faubourg Saint-Roch. Sur le minuit ils se rendirent à l'Hôpital-Général, où étaient tous les blessés et où ils mirent une garde ; ils en postèrent une au moulin qui se trouvait sur le chemin de la rivière Saint-Charles, et une troisième au moulin à tan, au-dessus de la côte d'Abraham, où ils établirent une redoute.

Le quatorze, ils s'approchèrent à une demi-portée de fusil de la ville, et ouvrirent la tranchée.

Le même jour, à huit heures du soir, furent enterrés dans l'église des Ursulines, les restes du marquis de Montcalm (1), décédé le matin à quatre heures, après s'être soigneusement préparé par la réception des sacrements. Jamais, disent les contemporains, général n'avait été plus aimé de ses troupes, ni plus universellement regretté. D'un esprit supérieur, généreux, doux, affable, familier avec tous, il avait gagné la confiance des habitants de la colonie.

Le lendemain (15 septembre), la ville, qui depuis deux jours voyait se creuser la tranchée, fit un grand feu sur le camp ennemi. M. de Ramezay essayait de défendre cette place réduite à deux jours de vivres, et n'offrant par jour qu'un quarteron de pain et un peu de blé-d'inde à chacun de ses habitants, et quelque faible que fût cette ration, il fallait la diminuer à mesure que les femmes venaient se refugier dans la ville, car il n'y avait aucun secours à attendre de l'armée. Il lui fallait paraître insensible aux cris du peuple qui demandait des vivres, et fermer les oreilles aux représentations des négociants qui lui déclaraient que, pour leur propre sûreté et l'avantage du peuple, il était expédient de traiter avec l'ennemi, afin d'obtenir une capitulation honorable.

Cependant, de Ramezay, au milieu de ces difficultés, cherchait par sa conduite à ranimer sa garnison, et à l'encourager, en lui faisant attendre des hommes et des provisions, dès que de Lévis aurait fait des préparatifs pour attaquer les Anglais dans leurs lignes. Convaincus de la futilité de ses espérances,

(1) La relation dit qu'ils furent placés dans une fosse faite sous la chaire par le travail de la bombe.

et craignant une attaque sur les points faibles de la ville, les citoyens adressèrent à M. Daine, lieutenant-général, civil et criminel, une requête, dans laquelle on le priait de représenter à M. de Ramezay, leur désir qu'il offrît de capituler au commandant anglais, avant qu'on n'en fût réduit à la dernière extrémité ; de Ramezay fit le recensement des hommes capables de porter les armes, et visita les provisions qui étaient encore dans la ville; et, quoiqu'il en eût reçu par la cavalerie du sieur de la Roche Beaucourt, il reconnut qu'il n'en restait presque plus.

Le dix-sept, la situation de la place paraissait si mauvaise à M. de Ramazay, que, dans l'après-midi, il se détermina à faire des propositions de capitulation au général Townshend. Il avait reçu de M. de Vaudreuil, à ce sujet des instructions dans lesquelles se trouvait ce qui suit.

« Nous prévenons M. de Ramazay, qu'il ne doit pas attendre que l'ennemi l'emporte d'assault ; ainsi, sitôt qu'il manquera de vivres, il arborera un drapeau blanc, et enverra l'officier de sa garnison le plus capable et le plus intelligent pour proposer sa capitulation, conformément aux articles cy-après, que nous appuyons de nos observations en marge.»

Ce furent ces articles que M. de Joannès alla proposer à M. Townshend, qui les accepta tous verbalement à l'exception du premier, qui ne fut réglé qu'à onze heures du soir.

Un convoi de bateaux chargés de farine se présenta le soir du 18 devant le palais, où on avertit les conducteurs que la ville s'était rendue le matin.

Le chevalier de Lévis avait eu l'intention d'attaquer l'armée anglaise dans ses lignes, et il s'avançait avec ce dessein à la tête de ses troupes, lorsqu'au Cap-Rouge, il apprit que la ville avait capitulé (1).

(1) " Capitulation demandée par M. de Ramezay, et accordée par l'amiral Saunders et le général Townshend

" La garnison de la ville, composée des forces de terre, des soldats de la marine et autres, sortira avec armes et bagage, tambour battant, mèches allumées, avec deux pièces de canon français... et sera embarquée aussi convenablement que possible, pour être envoyée à un port de France. Les habitants, pourvu qu'ils déposent leurs armes, conserveront leurs maisons, biens, effets et priviléges."

CHAPITRE QUARANTE-UNIÈME

Lettre de l'évêque de Québec au ministre au sujet des événements de la campagne de 1759—Jugement d'un des officiers généraux sur les principaux personnages qui ont figuré dans cette guerre—Le chevalier de Lévis prend le commandement de l'armée, qui se retire à Jacques-Cartier, puis à Montréal—Environ mille soldats français conduits en France—Joie causée en Angleterre par la prise de Québec—Départ de lord Townshend—Le chevalier de Lévis marche sur Québec—Bataille de Sainte-Foie ; l'armée anglaise, complètement vaincue, se renferme dans Québec—L'arrivée d'une flotte anglaise enlève tout espoir aux Français—Le chevalier de Lévis lève le siége, et se replie sur Montréal.

L'évêque de Québec, depuis le mois de juillet, avait fixé sa résidence à Charlesbourg ; à la fin de septembre, il se retira à Montréal, d'où, le neuf novembre, il écrivait au ministre, pour lui dire son avis sur la conduite de M. de Vaudreuil :

« On raisonne ici beaucoup sur les événements qui sont arrivés ; on condamne facilement. Je les ai suivis de près, n'ayant jamais été éloigné de M. de Vaudreuil de plus d'une lieue ; je ne puis m'empêcher de dire qu'on a un tort infini de lui attribuer nos malheurs. Quoique cette matière ne soit pas de mon ressort, je me flatte que vous ne désapprouverez pas un témoignage que la seule vérité me fait rendre. »

A sa lettre, il joint un mémoire qu'il nomme description imparfaite de la misère du Canada. « Québec, » dit-il dans cette pièce, « a été bombardé et canonné pendant l'espace de deux mois ; cent quatre-vingts maisons ont été incendiées par des pots-à-feu ; toutes les autres criblées par le canon et les bombes. Les murs, de six pieds d'épaisseur, n'ont pas résisté ; les voûtes, dans lesquelles les particuliers avaient mis leurs effets, ont été brûlées, écrasées et pillées, pendant et après le siége. L'église cathédrale a été entièrement consumée. Dans le séminaire, il ne reste de logeable que la cuisine, où se retire le curé de Québec avec son vicaire. Cette communauté a souffert des pertes encore plus grandes hors de la ville, où l'ennemi lui a brûlé quatre fermes et trois moulins considérables,

qui faisaient presque tout son revenu. L'église de la basse-ville est entièrement détruite ; celles des Récollets, des Jésuites et du séminaire sont hors d'état de servir, sans de très grosses réparations. Il n'y a que celle des Ursulines, où l'on peut faire l'office avec quelque décence, quoique les Anglais s'en servent pour quelques cérémonies extraordinaires. Cette communauté et celle des Hospitalières ont été aussi fort endommagées ; elles n'ont point de vivres, toutes leurs terres ayant été ravagées. Cependant les religieuses ont trouvé le moyen de s'y loger tant bien que mal, après avoir passé tout le temps du siége à l'Hôpital-Général. L'Hôtel-Dieu est infiniment resserré parce que les malades anglais y sont. Il y a quatre ans que cette communauté avait brûlé entièrement. Le palais épiscopal est presque détruit et ne fournit pas un seul appartement logeable ; les voûtes ont été pillées. Les maisons des Récollets et des Jésuites sont à peu près dans la même situation ; les Anglais y ont cependant fait quelques réparations pour y loger des troupes ; ils se sont emparés des maisons de la ville les moins endommagées ; ils chassent même de chez eux les bourgeois, qui, à force d'argent, ont fait raccommoder quelque appartement, ou les y mettent si à l'étroit par le nombre de soldats qu'ils y logent, que presque tous sont obligés d'abandonner cette ville malheureuse, et ils le font d'autant plus volontiers, que les Anglais ne veulent rien vendre que pour de l'argent monnayé, et l'on sait que la monnaie du pays n'est que du papier. Les prêtres du séminaire, les chanoines, les jésuites, sont dispersés dans le peu de pays qui n'est pas encore sous la domination anglaise ; les particuliers de la ville sont sans bois pour leur hivernement, sans pain, sans farine, sans viande, et ne vivent que du peu de biscuit et de lard que le soldat anglais leur vend de sa ration. Telle est l'extrémité où sont réduits les meilleurs bourgeois.

« Les campagnes ne fournissent point de ressources et sont peut-être aussi à plaindre que la ville même. Toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans ont été détruites avant la fin du siége ; les granges, les maisons des habitans, les presbytères ont été incendiés ; les bestiaux qui restaient, enlevés ; ceux qui avaient été transportés au-dessus de Québec ont presque tous été pris pour la subsistance de notre armée ; de sorte que le pauvre habitant qui retourne sur sa terre avec sa femme et ses enfants, sera obligé de se cabaner à la façon des sauvages. Leur récolte, qu'ils n'ont pu faire qu'en donnant la moitié, sera exposée aux injures de l'air, ainsi que leurs ani-

maux ; les caches qu'on avait faites dans les bois, ont été découvertes par l'ennemi, et par là l'habitant est sans hardes, sans meubles, sans charrue et sans outils pour travailler la terre et couper les bois. Les églises, au nombre de dix, ont été conservées ; mais les fenêtres, les portes, les autels, les statues, les tabernacles ont été brisés. La mission des sauvages abenakis de Saint-François, a été entièrement détruite par un parti d'anglais et de sauvages ; ils y ont volé tous les ornements et les vases sacrés, ont jeté par terre les hosties consacrées, ont égorgé une trentaine de personnes, dont plus de vingt femmes et enfants.

« De l'autre côté de la rivière, au sud, il y a environ trente-six lieues de pays établi, qui ont été à peu près également ravagées et qui comptent dix-neuf paroisses, dont le plus grand nombre a été détruit. Ces quartiers n'ont aucune denrée à vendre, et ne seront pas rétablis d'ici à plus de vingt ans dans leur ancien état. Un grand nombre de ces habitants, ainsi que ceux de Québec, viennent dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières ; mais ils ont bien de la peine à trouver des secours. Les loyers, dans les villes, sont à un prix exhorbitant, ainsi que toutes les denrées... L'année prochaine, il sera difficile d'ensemencer, parce qu'il n'y a pas de labour de fait. J'atteste que, dans cette description de nos malheurs, il n'y a rien d'exagéré, et je supplie nos seigneurs les évêques et les personnes charitables de faire quelques efforts en notre faveur. Le 5 novembre 1759. »

Ce vénérable évêque ne vécut pas longtemps après la prise de Québec ; miné par ses travaux continuels et par le chagrin de voir sa ville épiscopale aux mains des ennemis de sa patrie, il mourut le six juin 1760, à Montréal, où il s'était retiré après la défaite de l'armée française devant Québec.

Le jugement porté sur ceux qui étaient chargés de présider aux affaires du pays, pendant que cette guerre se continuait, nous est donné par un des officiers généraux :

« On n'avait pas, dit-il, compté sur une armée aussi forte, parce que l'on ne s'était pas attendu à avoir un si grand nombre de canadiens ; on n'avait eu l'intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre ; mais il régnait parmi ce peuple une telle émulation que l'on vit arriver au camp, des vieillards de quatre-vingts ans, et des enfants de douze à treize ans, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge. Jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain, soit par leur cons-

tance dans le travail, soit par leur patience dans les peines et les misères, qui, dans ce pays, ont été extrêmes. Dans l'armée ils étaient exposés à toutes les corvées.

» Telle a été la suite des événements qui, s'ils n'ont pas fait perdre à la France une colonie dont la conservation lui coûte si cher, l'ont du moins réduite au point de ne pouvoir désormais trouver de salut que dans une paix prochaine, à moins qu'elle ne reçoive à temps des secours immenses d'Europe. Ceux qui n'en parcourent que superficiellement les détails, ne pourront s'empêcher de compter nos malheurs au nombre de ceux qui ne peuvent être attribués qu'à la fortune ; il n'en sera pas ainsi de ceux qui, animés par un zèle éclairé pour le bien-être de l'état, ne négligèrent point de les approfondir pour en discerner les véritables causes. Je crois pouvoir, sans rien hasarder, me flatter de les trouver dans les passions auxquelles nous avons le malheur d'être trop sujets, ou plutôt dans les désordres qui en sont les suites nécessaires.

» Quant on lui a fait passer des troupes de terre en Amérique, il ne les a considérées que du côté des services qu'elles y pouvaient rendre, et l'on peut dire que sa majesté a semblé ne vouloir les attendre que de la reconnaissance que devait exciter ces bienfaits. Mais ces mêmes faveurs dont les troupes de terre se trouvèrent comblées en arrivant en Canada, ne contribuèrent pas peu à dégoûter celles dont la destination était d'y servir à perpétuité, et sur lesquelles on ne peut disconvenir que l'on ne dût, malgré le relâchement de leur discipline, plus compter que sur les premières. Chaque pays a sa méthode de faire la guerre, et l'on sait que celle qu'il faut suivre en Canada, n'a que peu de rapports avec celle que l'on pratique en Europe.

» De ce germe, de jalousie naquit bientôt entre les différents corps une mésintelligence à laquelle le partage de l'autorité dans le commandement prépara les voies pour remonter de grade en grade jusqu'aux chefs, où elle produisit les ravages dont les suites devaient être si funestes.

» Monsieur de Montcalm en ressentit et en laissa le premier apercevoir les accès. Plein d'esprit...mais plus brillant par les avantages d'une mémoire ornée, que profond dans les sciences relatives à l'art de la guerre, dont il n'avait pas même les premiers éléments, ce général était peu propre au commandement des armées ; j'ajouterai que, quoique brave, il n'était nullement entreprenant. Il n'eût jamais, par exemple, attaqué le fort George, s'il n'y avait été comme forcé par les reproches

que lui fit sur l'espèce de timidité qu'il montrait, M. de Rigaud, homme borné à la vérité, mais plein de valeur et d'audace, accoutumé à courir les bois ; et il eût abandonné le siége du fort George à peine commencé, s'il n'eût été rassuré par la fermeté de M. le chevalier de Lévis. Il joignait à cette médiocrité dans les talents nécessaires à un militaire de son rang, un défaut bien grand pour un général, c'est l'indiscrétion. Plus occupé du soin de faire briller son éloquence, que des devoirs qu'exigeait son état, il ne pouvait s'empêcher de publier ses desseins, longtemps avant qu'ils pussent être mis à exécution. C'est par ces propos sans intention, qu'il a fait perdre à M. de Vaudreuil la confiance du soldat, des habitants et du sauvage même, auxquels ce gouverneur eût été certainement cher, si ces gens avaient su pénétrer ses sentiments pour eux.

» Du bon sens, point de lumières, trop de facilité, une confiance dans les événements qui rend les précautions souvent tardives, de la noblesse avec de la générosité dans les sentiments, beaucoup d'affabilité : voilà les principaux traits qui m'ont paru caractériser M. de Vaudreuil. Sa bonté poussée à l'excès, eût certainement, en Europe, été sujette à des inconvénients infinis ; en Canada, le vice opposé eût sûrement précipité la ruine de la colonie. On ne peut, sans y avoir vécu, se faire une idée exacte de la patience dont il faut en particulier être doué pour soutenir les importunités de la part des sauvages auxquels un gouverneur est continuellement exposé, et surtout en temps de guerre. Ignorant également les maximes du gouvernement civil ou militaire, M. de Vaudreuil n'a pu, d'un autre côté, concevoir les inconvénients qu'il y avait à pousser trop loin l'indulgence, dont il convenait néanmoins d'user avec mesure envers les milices. Cela a produit deux effets également fâcheux : les Canadiens, de la valeur, de l'adresse et en même temps de la docilité desquels bien modifiés, il n'est rien que l'ennemi pût attendre, sont tombés insensiblement dans le relâchement, et M. de Montcalm, de son côté, fut assez peu citoyen pour en tirer une sorte de droit, de laisser périr, parmi ses troupes de terre, toute espèce de discipline. Le soldat cessa de reconnaître l'officier, qui devint lui même insubordonné ; les désordres de tout genre suivirent ; il n'y eut plus de règle ni d'exactitude dans le service ; rien n'égale les dégâts commis par les troupes dans toutes les campagnes où l'armée a campé. On s'en plaignait, le général répondait que tout appartenait au soldat, qui, instruit de ses dispositions, se

répandait dans les habitations à deux et trois lieues à la ronde. C'est à cette occasion qu'une femme, un jour d'alerte, en reprochant à M. de Montcalm la dureté avec laquelle il laissait ravager par ses soldats, le bétail, la vollaille, les jardins, les plantations de tabac et même les blés, lui dit chez M. de Vaudreuil, en présence de vingt officiers, qu'il aurait cinq cents soldats de moins à opposer aux efforts de l'ennemi, dont on s'attendait à être attaqués dans le moment même, s'il ne se hâtait d'envoyer battre la générale dans la profondeur de Charlesbourg, où ils s'occupaient à piller l'intérieur même des maisons.

» De la conduite que tenaient ces deux généraux, je dois passer à celle de l'intendant, qui devait concourir dans les arrangements relatifs aux opérations générales. Je n'examinerai pas les reproches que lui a faits le public ; je dirai seulement que les bénéfices immenses, à la vérité, que lui ont apportés les fonds qu'il a risqués dans le commerce, en lui laissant beaucoup d'envieux, ont exposé sa réputation aux traits de la plus noire calomnie. Les ressources d'un commerce heureux sont connus dans tous les pays du monde ; le bonheur le plus marqué a toujours constamment accompagné celui qui s'est fait pour le compte de cet intendant... J'ajouterai qu'il n'eût certainement point donné lieu à tant de propos, si sa générosité n'avait fait un grand nombre d'ingrats. Ce n'est pas que je prétende approuver qu'un intendant fasse le commerce. Je croirai, malgré l'usage où ont été les ministres de le tolérer assez ouvertement, qu'il s'y trouvera toujours des inconvénients infinis ; mais aussi il faut que le roi fasse à un homme de ce rang un traitement qui puisse le mettre en état de vivre convenablement. »

Cependant, en arrivant à Jacques-Cartier, M. de Vaudreuil écrivit au chevalier de Lévis de se rendre à l'armée pour en prendre le commandement. Apprenant, à son arrivée, que les Canadiens avaient quitté l'armée et s'étaient retirés chez eux, il fit sortir un ordre général menaçant de la mort ceux qui laisseraient les rangs pour retourner auprès de leurs familles. Néanmoins, on lui représenta qu'il ne pouvait songer à exécuter un tel ordre, à moins qu'il n'eût été sanctionné par M. de Vaudreuil, qui n'avait pas reçu ce pouvoir du roi ; que les Canadiens n'étaient que des volontaires qui servaient sans recevoir de paye ; qu'il était injuste de punir un petit nombre de ces habitants, qui, par nécessité, avaient laissé l'armée pour essayer de mettre à l'abri leurs récoltes, et pour pour-

voir aux besoins pressants de leurs familles. Toujours décidé de mettre ses ordres à exécution, de Lévis demanda au gouverneur de l'autoriser à les faire exécuter. De Vaudreuil refusa d'y consentir jusqu'à ce qu'il y eut été autorisé par un ordre exprès du roi. Cependant, de Lévis fut avisé par ses amis de garder sur cette question ses sentiments aussi secrets que possible, puisqu'en les faisant connaître, il empêcherait les milices de se joindre à son armée.

Le chevalier de Lévis était arrivé à Jacques-Cartier le lendemain de la venue des troupes ; il blâma hautement la retraite qu'on avait faite, et convint avec Vaudreuil de retourner à Québec aussitôt que possible pour secourir cette ville. On fit avertir M. de Ramezay de tenir encore quelques jours.

L'armée française partit de Jacques-Cartier pour se rendre à Québec ; elle était rendue à Saint-Augustin pour y passer la nuit, lorsque l'on apprit que la ville s'était rendue ; les généraux en furent d'autant plus surpris, qu'elle n'était pas investie, et qu'on y entrait et en sortait sans aucune difficulté. Après avoir appris cette nouvelle, le marquis de Vaudreuil fit remonter les troupes à Jacques-Cartier ; elles y demeurèrent jusqu'au commencement de novembre, où on les fit monter à Montréal ; on ne laissa dans le fort qu'environ mille hommes pour le défendre.

Aussitôt que la capitulation fut signée, les troupes anglaises prirent possession de la ville, du côté de terre ; des gardes furent placées dans différentes parties de la place, et le capitaine Pallisser, avec des soldats de marine, s'empara de la basse-ville.

Environ mille soldats français s'embarquèrent le lendemain sur les transports anglais, et furent conduits en France, où ils portèrent la nouvelle du malheur arrivé aux Français.

En Angleterre, la nouvelle de la prise de Québec, portée par le colonel Hale, produisit une joie universelle et excita l'enthousiasme du peuple ; la ville de Londres et plusieurs autres corporations d'Angleterre, présentèrent au roi des adresses de congratulation, et la chambre des communes lui présenta une humble demande pour qu'un monument fût érigé dans l'abbaye de Westminster, à la mémoire du major-général Wolfe. Par une proclamation royale, un jour de remercîment public à Dieu fut désigné pour tout l'empire britannique.

Bientôt après la prise de Québec, lord Townshend partit avec ses troupes, laissant au général Murray environ cinq mille hommes pour garder la ville conquise ; en second, commandait

le colonel Burton. Une escadre nombreuse fut laissée à Halifax, avec l'ordre de visiter Québec au printemps. A New-York, hivernait le commandant en chef, qui devait, au printemps, rentrer en campagne pour se rendre maître du reste de la colonie. De son côté, pendant l'hiver, le général Murray préparait Québec à résister aux attaques que les Français pourraient faire pour la reprendre. La garnison, pendant l'hiver, fut occupée à bâtir quelques redoutes, à monter les canons dans les embrasures, et à ramasser des provisions pour les besoins de la ville. Deux cents hommes furent postés à Sainte-Foie, et le double à Lorette. La garde française, à Saint-Augustin, fut enlevée avec un grand nombre de bestiaux ; les habitants des paroisses voisines furent désarmés. Par ces précautions, Murray réussit à étendre le pouvoir britannique sur un certain nombre de paroisse, et à obtenir des provisions et d'autres objets nécessaires pour la garnison. A Sainte-Foie, l'on obtint seize mille cordes de bois, qui furent coupées pendant l'hiver, par quelques centaines d'hommes.

Les Anglais exécutèrent très-bien les articles de la capitulation par rapport aux équipages des officiers, mais assez mal touchant les propriétés des particuliers, dont ils démolirent les maisons dans les faubourgs. Aussi, pendant l'hiver, une partie des soldats furent employés à en relever et à en réparer cinq cents, tant de celles qui avaient été endommagées par l'artillerie, que de celles qu'eux-mêmes avaient démolies.

De l'autre côté, les français retirés à Montréal, ne pouvaient tous demeurer dans la ville, et beaucoup furent placés dans les campagnes environnantes. Dès l'automne, vers la fin de novembre, dix vaisseaux du munitionnaire général furent envoyés pour retourner en France ; un coup de vent en fit périr cinq, et les autres passèrent sous le feu de Québec, sans être incommodés. Poussé par le vent, un des navires français avait échoué à la côte près de Saint-Nicolas. Désespérant de le sauver, l'équipage avait préparé une longue traînée de poudre pour le faire sauter. Cependant, le capitaine Miller du *Race Horse* s'avançait pour s'en emparer ; avec lui étaient son lieutenant et une quarantaine d'hommes, qui se rendirent sur le navire français ; à peine les matelots avaient-ils commencé à promener la torche allumée par les ordres du capitaine Miller, que quelques étincelles tombèrent sur la poudre, qui s'enflamma, brisa le navire et tua presque tous les matelots, quelques-uns seulement échappèrent, quoique grièvement blessés, et furent sauvés par un canadien.

Quelques détachements furent envoyés de différents côtés; un d'entre eux vint s'établir à la pointe Lévis, pour y former et y défendre un magasin de provisions. Dès que la glace fut arrêtée vis-à-vis de Québec, le général Murray dépêcha deux cents hommes pour s'en emparer; beaucoup moins nombreux, les Français se retirèrent précipitamment. Le détachement anglais se logea dans l'église, en attendant qu'ils pussent bâtir deux redoutes en bois où devaient être placés quelques canons.

Peu de temps après, les Français revinrent avec des forces plus considérables pour reprendre leur poste; mais le général Murray, informé de leur retour, envoya plusieurs bataillons et des troupes légères pour les surprendre; avertis de ce mouvement, les Français se retirèrent de nouveau.

Vers le premier d'octobre, un détachement d'environ deux cents hommes de l'armée du sieur Amherst, ayant traversé un pays considérable à travers les bois, vint à la faveur de la surprise brûler le village sauvage de Saint-François. Les sauvages alors absents, revinrent promptement au nombre de deux cents, les poursuivirent, attaquèrent quelques pelotons, en massacrèrent une quarantaine et emmenèrent dix prisonniers à leur village, où quelques-uns, malgré les efforts des canadiens pour les sauver, devinrent victimes de la fureur des femmes.

Dans la nuit du dix-huit de mars, deux cents hommes d'infanterie légère furent détachés de la garnison de Québec, avec des provisions pour trois jours, et le lendemain une compagnie de grenadiers les suivit; ils se rendaient au calvaire, conduits par un déserteur français qui avait endossé l'uniforme anglais. Pendant qu'ils suivaient cette route, ils surprirent un poste avancé des Français, et firent prisonniers un caporal et neuf soldats. Après cette capture, ils s'avançèrent rapidement, de peur d'être découverts. Arrivée près du camp fortifié qu'elle cherchait, l'infanterie légère attaqua une maison, y tua quatre hommes, et enleva une vingtaine de prisonniers. Le corps principal des Français commença alors à s'ébranler; ils se trouvaient à trois cents verges, à l'abri d'un abattis d'arbres, derrière lesquels ils tirèrent quelques canons.

Le capitaine McDonald, qui commandait cette expédition, voyant les Français avantageusement postés, s'attendait à une résistance assez chaude, et fit des dispositions pour attaquer les Français en forme. Ceux-ci cependant furent repoussés, et perdirent environ quatre-vingts hommes, qui restèrent prisonniers. Le capitaine McDonald détruisit le fort, trois moulins et quelques maisons aux environs. Quelques soldats français

furent ramenés à Québec; et les blessés furent laissés entre les mains des habitants, qui furent chargés de les conduire à Jacques-Cartier. Environ cent soldats anglais eurent quelques membres gelés, et furent ramenés à Québec dans des voitures.

Cependant les moulins détruits appartenaient aux religieuses de l'Hôtel-Dieu ; aussi le général Murray envoya le major de ville avertir la supérieure des raisons qui l'avaient porté à faire détruire leurs propriétés près du calvaire. Il lui reprochait d'avoir correspondu avec les Français durant tout l'hiver, pour les informer de l'état dans lequel se trouvait l'armée anglaise, et des mesures qu'elle prenait. Le gouverneur lui signifia que, si elle ou quelqu'une de ses sœurs, présumait à l'avenir de correspondre avec les Français, directement ou indirectement, elle serait sans aucune cérémonie, bannie de Québec, et le couvent serait converti en caserne pour les troupes de sa majesté le roi d'Angleterre.

Cependant, M. de Vaudreuil, avait adressé aux capitaines de milices résidant dans le gouvernement de Québec, une lettre circulaire dans laquelle il leur déclarait que depuis le commencement de la campagne, il avait ressenti la fâcheuse situation des habitants de ce district, occasionnée par les malheurs de la guerre ; qu'il avait pris part aux maux dans lesquels ils avaient été plongés par l'injustice du général Murray ; que leur malheureuse situation, et leur zèle pour les intérêts du roi de France, augmentaient son ardent désir de les secourir et de reprendre Québec ; que dans ce dessein il avait réuni un train considérable d'artillerie et une puissante armée, composée de troupes du roi, de canadiens, et de sauvages, et qu'avec ces braves, il espérait rétablir l'ancien ordre de choses ; qu'il avait résigné le commandement en chef en faveur du chevalier de Lévis ; que le service public exigeait que lui-même demeurât à Montréal, mais que le chevalier, ami des Canadiens, descendrait avec des troupes à Québec, et que la France ne manquerait pas de lui envoyer de puissants secours.

De son côté, le général Murray, envoya des lettres pour engager les habitants à demeurer tranquilles, sous peine de voir leurs habitations brûlées.

Cependant, le dix-sept d'avril, le chevalier de Lévis laissa Montréal avec ses troupes, qui renfermaient quatre mille cinq cents hommes, six mille canadiens.

Le marquis de Vaudreuil lui laissait une entière liberté pour le choix de ses opérations, et lui rappelait qu'à Saint-Barnabé, au Bic et à l'île aux Coudres, avaient été placées des vedettes

chargées de veiller sur l'arrivée des navires français, et de leur fournir de bons pilotes. En même temps, il invitait les curés à favoriser les efforts que voudraient faire les habitants du gouvernement de Québec, pour favoriser la cause de la France.

Le chevalier de Lévis, arriva à la Pointe-aux-Trembles, le vingt-quatre avril, avec les frégates et gabarres du roi, et les navires qui portaient l'artillerie, les provisions et munitions de guerre ; toute la journée du vingt-cinq fut employée à régler l'ordre de marche de l'armée, qui se mit en route le vingt-six. Au Calvaire, il apprit que les Anglais fortifiaient les hauteurs du Cap-Rouge et les bords de la rivière qui tombe dans le fleuve près de ce lieu ; aussi il se décida à remonter ce cours d'eau, pour arriver par la Suède sur le terrain élevé qui avoisine l'église de Sainte-Foye.

De la position qu'avaient prise les Anglais, le chevalier de Lévis, croyait que les Anglais ignoraient absolument son approche de Québec. Cependant, ils en avaient été avertis par un accident arrivé à un artilleur. Le vingt-sept d'avril, vers deux heures de la nuit, la garde qui veillait sur la goëlette de guerre le *Race Horse*, entendant du bruit sur la rivière, en informa le capitaine Cartney ; il envoya immédiatement de ce côté une chaloupe, qui rapporta à bord un pauvre militaire, à demi-mort de faim, sur un glaçon. C'était un sergent français à demi gelé, dont le bateau avait été versé par les glaces ; ses six compagnons s'étaient noyés ; pour lui, il avait réussi à monter sur une large glace, qui l'avait porté jusque près de l'église de Saint-Laurent, à l'île d'Orléans, et, dans le moment où il fut sauvé, il remontait avec le courant ; il ajouta que l'escadre française, consistait en frégates, galiottes, batteries flottantes, bateaux chargés de munitions, d'artillerie, et des provisions descendaient au Foulon et à Sillery, où devaient les joindre MM. de Lévis et de Bourlamaque avec douze mille hommes ; que leurs navires avaient été jetés de côté et d'autre par un fort coup de vent, et que plusieurs avaient été perdus ; qu'ils attendaient une puissante flotte de France, avant qu'aucun navire anglais ne pût remonter le fleuve ; que de jour en jour ils espéraient voir arriver une frégate chargée de munitions et de marchandises qui avait passé l'hiver à Gaspé.

Informé du départ de Murray (1), le chevalier de Lévis

(1) Le général James Murray, servit sous Wolfe dans son expédition de Rochefort ; le 23 octobre 1759, il fut nommé gouverneur de Québec, et, le lendemain, colonel commandant du 1er bataillon du 60e régiment royal américain ; il mourut en juin 1794. (E. B. O'Collaghan.)

poussa par le chemin du Cap-Rouge onze compagnies de grenadiers, tandis que l'armée allait remonter près de l'église de Sainte-Foye, où était rendu le général Murray avec deux mille cinq cents hommes. Bientôt les grenadiers français sortirent avec les sauvages des marais de la Suède, et chassèrent devant eux les troupes anglaises, et prirent dix-huit canons encloués. Cependant, avant de se retirer, les Anglais avaient mis le feu à l'église, qu'ils brûlèrent entièrement, quoiqu'il y eût beaucoup de poudre, environ quinze cents mousquets et une quantité de provisions. L'arrière garde anglaise fut poursuivie et pressée jusqu'au moulin de Dumont, près de la ville. Dans cette marche, plusieurs anglais furent tués, ainsi que quelques soldats français.

Dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit avril, de Lévis resta maître de Sainte-Foye; le jour suivant, ses troupes se portèrent vers Québec; il voulait forcer l'ennemi à se retirer dans la ville, afin de la cerner, et d'ouvrir la tranchée le plus tôt possible.

Avec quatre mille hommes, le général Murray, s'était porté en avant, jusqu'au moulin de Dumont, d'où son armée s'étendait vers le fleuve, et se déployait sur un terrain élevé, le front défendu par vingt-deux canons de bronze. A mesure que l'armée française débouchait, elle se portait vers la droite, pour se trouver vis-à-vis des troupes anglaises. La bataille commença par une suite d'attaques sur le moulin de Dumont, qui couvrait le chemin qu'avaient suivi les corps français en venant de Sainte-Foye; il se trouvait entre les grenadiers français et les montagnards écossais, et tombait successivement aux mains des uns et des autres. Armés de leurs baïonnettes, les grenadiers chassaient par les fenêtres les écossais, qui, la dague à la main, rentraient par les portes, et obligeaient à leur tour les grenadiers à s'échapper par le chemin qu'eux-mêmes avaient suivi. Plusieurs fois, les uns et les autres furent chassés de l'intérieur, et la contestation aurait durée jusqu'à ce qu'ils fussent tous tombés, si les généraux ne les avaient forcés de se retirer et de laisser le moulin comme un point neutre. L'on y avait combattu avec tant d'acharnement qu'il ne restait que quatorze à quinze grenadiers par compagnie, et le même nombre de montagnards.

La gauche de l'armée française se maintenait dans un lieu bas, à quarante pas des Anglais, quoique écrasée par l'artillerie. Voyant sa mauvaise position, le chevalier de Lévis envoya M. de la Pause, adjudant de Guyenne, pour la faire retirer de

quelques pas, et la placer sur une hauteur parallèle à celle qu'occupait l'armée anglaise. Passant rapidement le long de la ligne, cet officier ordonna à chaque régiment de se retirer un peu, sans donner le motif des ordres de M. de Lévis. A ce moment, les Anglais crurent qu'ils prenaient la fuite, et descendirent de leur terrain élevé, pour les poursuivre. M. Dalquier, vieil officier extrêmement brave, qui commandait le bataillon de Béarn et les troupes de la colonie, sur la gauche de l'armée française, se tournant alors vers ses hommes, leur adressa quelques mots : « Il n'est pas temps maintenant, mes enfants, leur dit-il, de vous retirer : vous n'êtes qu'à quarante pas de l'ennemi ; avec la baïonette au bout de vos fusils, jettez-vous sur eux ; c'est ce qu'il y a de mieux à faire. » Aussitôt ils s'élancèrent sur les Anglais, et s'emparèrent de leurs canons. Une balle traversa le corps de Dalquier déjà couvert de blessures, mais ne l'empêcha pas de continuer à donner ses ordres. A droite, sur le flanc droit de l'armée, Poulariès (1) était à la tête de Royal-Roussillon et de quelques corps des milices canadiennes. Voyant Dalquier rester ferme, tandis que le centre se retirait en désordre et laissait un vide entre les deux, il ordonna à son régiment et aux canadiens de se porter vers la gauche et de tomber sur le flanc gauche de l'armée anglaise, car les troupes françaises s'étendaient à droite au-delà de l'armée anglaise. En apercevant le mouvement des soldats de Poulariès, l'ennemi prit la fuite avec précipitation. Les troupes françaises, qui s'étaient retirées, s'avancèrent rapidement, et suivirent si vivement les Anglais, que, sans les ordres de leurs officiers qui s'efforçaient de les faire arrêter, elles seraient entrées pêle-mêle dans la ville avec les fugitifs, car elles étaient près des barrières de la ville, quand cet ordre leur fut donné.

Suivant le rapport du chevalier de Lévis (2), les Anglais perdirent dans cette bataille quinze cents hommes, et les Français sept cents, parmi lesquels beaucoup d'officiers. « Nous n'avions, » ajoute M. de Lévis, « que quatre mille cinq cents hommes qui aient combattu ; la victoire est due à la valeur des troupes et des Canadiens, et à la conduite des chefs des corps. »

Le général Murray, réfugié dans les murs de Québec, fit travailler aux fortifications, éleva deux cavaliers, et plaça sur les ramparts cent trente-deux pièces d'artillerie. Le vingt-huit

(1) Manuscrit du chevalier Johnston.

(2) Bibliothèque de l'arsenal, Paris ; *Lettre de* M. de Lévis.

avril au soir, il publia un ordre dans lequel il annonçait que, quoique ce jour eût été malheureux pour les armes britanniques, les affaires n'étaient pas désespérées; il avait souvent reconnu la bravoure des troupes qu'il commandait, il était certain qu'elles s'efforceraient de regagner ce qu'elles avaient perdu; il exhortait les officiers et les soldats à supporter les fatigues qu'ils avaient à souffrir, et les encourageait à s'exposer avec joie à quelques dangers; c'était un devoir qu'ils avaient à remplir envers leur roi, leur pays et eux-mêmes.

Le soir même de la bataille, le chevalier de Lévis commença à creuser des tranchées à huit cents verges des murailles, et, le dix mai, ses batteries, consistant en treize canons et deux mortiers, ouvrirent leur feu avec vivacité. Cependant, comme il attendait les vaisseaux français qui devaient arriver, il ne fit point d'autres approches.

Lord Colville, avec sa flotte, avait fait voile de Halifax le vingt-deux d'avril; mais il avait été retardé, en remontant le Saint-Laurent, par les vents contraires et les bancs de glaces qui descendaient dans le fleuve. Vers la mi-mai, le commodore Swanton, qui avait été dépêché d'Angleterre, arrivait au Bic, où il s'arrêta pour attendre le reste de son escadre, qui, dans le voyage, s'était séparé de lui; mais le *Lowestoffe*, un de ses vaisseaux, arrivait à Québec le neuf mai. Depuis quelques jours, les Français qui attendaient du secours examinaient avec soin, du haut des buttes à Neveu, l'entrée du bassin de Québec, dans l'espérance d'apercevoir quelques vaisseaux français; aussi, lorsque le *Lowestoffe* parut, leur attention se concentra sur ce vaisseau. S'il eût été français, Québec n'aurait pu longtemps résister. Grand fut le découragement de tous, lorsqu'ils le virent, en avançant dans le port, arborer le pavillon britannique. Les Anglais, au contraire, furent remplis de courage; le capitaine Dean communiqua au gouverneur les nouvelles encourageantes qu'il apportait de l'entrée de la flotte britannique dans le fleuve. Dès que Swanton apprit que Québec était assiégé, il remonta le fleuve, et, le quinze mai, il jetait l'ancre au-dessus de la pointe Lévis.

Le général Murray lui fit connaître le désir qu'il entretenait de voir s'éloigner l'escadre française, composée de deux frégates, l'*Atalante* de trente-six canons, et la *Pomone* de trente-deux, et de quelques petits bâtiments. Le commodore ordonna au capitaine Schomberg, de la *Diane*, et au capitaine Dean, du *Lowestoffe*, d'attaquer la flotte le lendemain. La flotte fran-

çaise s'échappa en désordre; l'une des frégates se jeta à terre au-dessus du cap Diamant, une autre fut brûlée à la Pointe-aux-Trembles, et les autres furent presque toutes détruites. Vauclain, qui commandait un petit bâtiment de seize canons, se distingua par une bravoure héroïque ; il combattit comme un lion contre un vaisseau anglais de quarante canons, jusqu'à ce qu'il n'eût plus ni poudre, ni boulets. Alors il envoya à M. de Lévis ce qu'il y avait de valide dans son équipage, croyant qu'ils pouvaient lui être utiles; avec ses blessés, il resta à bord de son bâtiment, son pavillon flottant comme durant le feu. Après avoir continué de tirer pendant quelque temps, les Anglais, voyant qu'il ne répondait pas, s'approchèrent dans leurs chaloupes, et lui demandèrent de tirer ou d'abattre son pavillon. Vauclain leur répondit fièrement, que, s'il avait eu de la poudre, il n'aurait pas gardé si longtemps le silence ; que, s'ils en avaient le désir, ils pouvaient abattre son pavillon, que son affaire avait toujours été de faire abattre celui des autres. Voyant son obstination, les Anglais amenèrent son pavillon, et le traitèrent avec les égards que méritait son courage. Déjà, à Louisbourg, il s'était fait connaître par sa bravoure. Sa conduite intrépide plut tellement, que l'amiral anglais lui demanda en quoi il pourrait lui rendre service. Il répondit qu'il désirait obtenir sa liberté, et retourner en France. L'amiral l'envoya en Europe aussitôt qu'il put, et commanda au capitaine d'obéir à Vauclain et de le conduire au port où il voudrait débarquer (1).

Les espérances de l'armée française étaient déçues ; la flotte anglaise arrivait avec des secours abondants pour le général Murray. N'ayant plus d'espérance, le chevalier de Lévis leva le siége, laissa quinze cents hommes à la Pointe-aux-Trembles et à Jacques-Cartier ; et avec le reste se retira vers Montréal. Sur les frontières du lac Champlain, étaient cinq cents hommes commandés par M. de Bougainville, et cinq cent quarante au fort Lévis sous M. Pouchot, qui était au-dessus des rapides, près de la Présentation.

(1) Vauclain était un bel homme, d'environ trente ans, excellent matelot, dont les manières douces prévenaient en sa faveur. La duchesse de Mortemart le recommanda particulièrement à M. Berryer, qui, en 1760, était secrétaire de la marine ; il répondit: " Madame, je sais très-bien que M. Vauclain a servi le roi merveilleusement comme un héros ; mais il n'est pas gentilhomme de naissance ; et je dois pourvoir aux demandes d'un grand nombre d'officiers de grandes familles. Il s'est formé dans le service marchand ; qu'il y retourne."

CHAPITRE QUARANTE-DEUXIÈME

Proclamation du général Murray—Embarras causé par les lettres de change du gouvernement—Mesures prises pour la défense de Montréal—Jonction des trois armées de Haveland, d'Amherst et de Murray—Capitulation de Montréal—Le général Haldimand prend possession de la ville—Les troupes françaises repassent en France—Mort de Mgr. de Pontbriand—M. Montgolfier, élu pour le remplacer, n'est pas agréé par le gouvernement, et donne sa démission—Mgr. Briand évêque de Québec—Les troupes anglaises achèvent de soumettre tout le pays—Etablissement du gouvernement militaire—Derniers revers de la flotte française à la baie des Chaleurs—Traité de 1763.

Cependant, à peine l'armée française avait-elle abandonné les environs de Québec, que le général Murray fit démolir les retranchements qu'elle avait érigés, dans la crainte qu'ils n'essayassent de s'en servir un peu plus tard. Le vingt-deux mai, il publia une proclamation dans laquelle il engageait les Canadiens à demeurer tranquilles, et menaçait des châtiments les plus sévères ceux qui se déclareraient ou travailleraient en faveur de la France (1). Il les invitait à se confier à la nation anglaise, qu'il appelait la nation la plus généreuse du monde, qui leur offrait sa protection, et qui était prête à oublier leur ancienne conduite, si, par des procédés différents, ils se montraient dignes d'une si grande clémence ; que le roi, quoique désireux de posséder le Canada, ne voulait pas régner sur une province désolée ; que les habitants conserveraient leur religion, leurs lois et leurs coutumes, en se soumettant à son autorité ; que, privée de resources, la France ne viendrait pas à leur secours, et que sa marine était abattue par la défaite de ses flottes ; que les lettres de change n'avaient pas encore été payées, et que le papier monnaie du pays était complètement déprécié ; que par là la colonie était condamnée à une longue suite de maux dont il lui serait difficile de se débarrasser ; que, s'ils voulaient la tranquillité et la paix, leur seule ressource était de s'unir sincèrement à une nation où abon-

(1) Le trente mai, fut pendu près de sa demeure, à Saint-Michel, le capitaine Nadeau.

daient les richesses. Que ce qu'ils avaient à faire, était de se séparer de l'armée, de déposer les armes, de demeurer chez eux, et de ne prêter aucune assistance aux ennemis. S'ils observaient ces conditions, ils ne recevraient point de dommages, et le Canada serait préservé des horreurs qui le menaçaient d'une destruction certaine.

La proclamation, qui fut largement répandue, produisit de bons effets parmi les Canadiens. Depuis longtemps accablé, le peuple du district de Québec avait trouvé, depuis l'automne précédent, son fardeau beaucoup plus léger. Il aurait bien voulu demeurer français ; mais de jour en jour il s'apercevait que la France s'était peu occupée de le protéger depuis quelques années. En effet, un roi, guidé par les Pompadours et les du Barry, n'était guère capable de sacrifier ses plaisirs pour défendre un pays éloigné, que plusieurs regardaient comme quelques arpents de neige, où, au milieu des souffrances, vivaient péniblement quelques français expatriés.

On annonçait, dans le même temps, des nouvelles bien propres à décourager les amis de la France. Lord Amherst se préparait à descendre par le Saint-Laurent à Montréal, avec une forte armée. De France, l'on apprenait que les lettres de change de l'année précédente n'y avaient pu être soldées, et que l'intendant n'aurait plus le droit de tirer sur la France. Cette rumeur causait beaucoup d'inquiétude; dans le pays, il y avait beaucoup de papier-monnaie en circulation, et l'on ne pouvait trouver le moyen de le faire payer. L'on avait, pendant longtemps, critiqué le système de finance de l'intendant (1), et la cour de France envoyait comme commissaire le Trémis, chargé de s'entendre avec l'intendant sur les meilleurs moyens à suivre dans ce département. Les affaires, à son arrivée, lui

(1) Dans les commencements de l'établissement du Canada, on n'y trouvait que peu d'argent monnayé, et, chaque année, une grande partie de ce qui y avait été porté était renvoyée pour payer les articles dont les habitants avaient besoin. Pour rendre les transactions plus faciles, le gouvernement substitua le papier aux métaux ; il servait à toutes les fins, soit à payer les troupes, soit à subvenir aux autres dépenses du gouvernement, jusqu'à l'année 1720, que, le gouvernement français n'ayant pas pourvu au rachat du papier, celui-ci perdit son crédit et devint sans valeur. Plus tard, il revint en usage, et, depuis quelques années, il avait acquis beaucoup de valeur, et il était même quelquefois préféré à l'argent monnayé. En 1759, l'intendant et ceux qui s'occupaient des affaires du gouvernement, émirent beaucoup de cartes, qu'ils prétendaient être pour l'avantage de la couronne ; mais, comme la cour de France les accusait de malversation, la décision demeura suspendue jusqu'à l'année 1763. Comme les Canadiens avaient toujours eu beaucoup de confiance dans Bigot, qu'ils supposaient revêtu de tous les pouvoirs de la couronne, ils continuaient de recevoir les cartes à l'ordinaire, et, en général, ils les recevaient à leur valeur entière. A la conquête, quatre millions et demi de livres sterling de ce papier étaient encore à payer. Immédiatement, ils tombèrent de valeur ; mais, à la paix, la Grande-Bretagne obtint pour ses sujets trois millions en contrats, et six cent mille louis en argent.

parurent si difficiles, qu'il évita de s'en occuper, et se borna à une autre partie de ses instructions, par laquelle le ministre lui recommandait de réunir tous les détails qu'il pourrait rassembler sur la colonie, et de les transmettre à Paris. «Homme d'esprit et de pénétration, le commissaire découvrit beaucoup de spéculations qui avaient eu lieu, et, dans ses observations au ministre, il détailla les circonstances qui confirmaient les inexactitudes dont la compagnie avait si souvent été accusée. En conséquence des représentations faites à ce sujet, le conseil d'état ordonna qu'aucun paiement ne serait approuvé avant d'avoir été soigneusement examiné ; mais, comme il était nécessaire de soutenir le crédit de la couronne, tant que les troupes du roi y demeureraient, le gouverneur et l'intendant reçurent des instructions particulières sur la conduite qu'ils devaient tenir. Vaudreuil et Bigot, surtout le dernier, voyaient s'épaissir l'orage qui menaçait de fondre sur leurs têtes, et ne savaient comment y échapper. Pour mettre à exécution les ordres qu'ils avaient reçus, ils adressèrent au peuple du Canada une circulaire dans laquelles ils cherchaient à pallier les difficultés dans lesquelles ils étaient embarrassés. «Ils avaient, » disaient-ils, «reçu du ministre une lettre qui leur enjoignait de faire connaître les sentiments de sa majesté ; les circonstances étaient telles, que le roi était obligé de suspendre le paiement des lettres de change ; celles qui avaient été tirées en 1757 et 1758, seraient liquidées trois mois après la conclusion de la paix ; on y joindrait l'intérêt du temps où les sommes deviendraient dues, les lettres de change de 1759 ne seraient payées qu'après dix-huit mois ; ils devaient avertir les sujets du roi de France, que les nécessités du trésor seules pouvaient le forcer d'en agir ainsi envers ceux qui avaient donné tant de preuves de leur fidélité et de leur attachement, et qui, il en était sûr, attendraient patiemment le moment où leurs dettes seraient payées. L'évêque de Québec était prié par le gouvernement de coopérer avec le gouverneur et l'intendant à pacifier le peuple et à l'assurer que des moyens seraient pris aussitôt que possible pour satisfaire leurs justes demandes.

Cependant, on avait reçu à Montréal des rapports qui annonçaient que le général Amherst se dirigeait de Chouaguen sur cette ville ; Haveland des bords du lac Champlain, et Murray de Québec. Le marqais de Vaudreuil en avait fait son quartier général, et désirait y établir son dernier lieu de défense contre les Anglais. Il rassembla ses forces, ferma ses magasins, et érigea de nouvelles fortifications pour la défense de cette cité.

Quelques travaux furent faits sur l'île de Sainte-Hélène. Sur la rive du sud, Bourlamaque commandait un fort détachement de réguliers et de canadiens, dont une partie occupait Varennes, tandis que le corps principal était posté à Longueuil. Pour arrêter les progrès du général Murray et rendre la navigation plus difficile, un ingénieur fut envoyé aux îles du lac Saint-Pierre pour y dresser des ouvrages et empêcher les vaisseaux ennemis de monter dans le canal ; un petit retranchement fut même élevé sur une de ses îles, mais inutilement, car le général Murray découvrit un autre passage par lequel il passa, en remontant avec ses troupes pour aller joindre Amherst. Celui-ci descendait le Saint-Laurent pour attaquer la ville de Montréal. En remontant, le général Murray aperçut le fort de Jacques-Cartier, et crut qu'il était important de le prendre ; il le fit attaquer par le colonel Fraser, qui remonta de Québec avec neuf cents hommes, et le prit sans difficulté. Il ne se trouvait plus que cinquante soldats et cent cinquante miliciens, qui furent renvoyés dans leurs familles, après avoir prêté le serment d'allégeance.

Le général Murray remonta ensuite les rapides du Richelieu, et, en les passant, reçut quelques coups de canons d'une batterie élevée à Deschambault. A Sainte-Croix, un détachement débarqua pour attaquer un petit parti français qui y était posté sous la conduite d'un lieutenant, et qui fut obligé de s'enfuir. Effrayés à l'approche des Anglais, les habitants abandonnèrent leurs habitations, et se retirèrent dans les bois. Il s'empara des paroisses de Saint-Antoine, de Sainte-Croix et de Lotbinière, dont les habitants firent le serment de neutralité. Près des Grondines, il s'empara d'un bateau chargé de provisions, et fit des remontrances aux prêtres qu'il rencontra, fit saisir un sergent français déguisé en paysan canadien, et qui, pour sauver sa vie, lui fit connaître l'état des troupes françaises. La flotte alla ensuite s'arrêter vis-à-vis de Batiscan, où était un camp de canadiens, qui les attaquèrent. Dès que la flotte se remit en route le lendemain, une partie de ces miliciens remonta vers les Trois-Rivières. Les habitants de Bécancourt remirent leurs armes, et prêtèrent serment de neutralité. Le huit d'août, la flotte fit voile, et alla s'arrêter vis-à-vis des batteries françaises des Trois-Rivières. Cette petite ville avait été préparée pour le passage des vaisseaux anglais ; deux mille hommes garnissaient les fortifications qui y avaient été élevées ; un rempart s'étendait sur la partie la plus élevée, et se terminait par quelques petites redoutes, dont l'une était

près de l'ancien moulin à vent. La place leur parut assez bien défendue, pour qu'ils n'osassent l'attaquer ; mais la flotte remonta et ne trouva d'autre obstacle que dans les îles de Sorel, où une longue chaîne barrait le passage et s'étendait entre deux redoutes placées sur deux petites îles, et qui ne pouvaient être aperçues qu'au moment où les navires arrivaient vis-à-vis. Pendant deux heures, les matelots travaillèrent à enlever cette chaîne, et la flotte put alors aller jeter l'ancre vis-à-vis de la rivière de Richelieu. Sur la rive gauche de cette rivière, les Français avaient un poste, composé d'environ quatre cents hommes des troupes de la colonie et d'un corps de milices ; sous la direction du curé, des retranchements avaient été élevés autour de l'église. Un peu plus haut était un fort de piquets défendu par quelques pierriers. De Saint-François, où il était, M. de Bourlamaque, avec ses troupes, vint prendre le commandement à Sorel ; cependant, les habitants des îles faisaient le serment de neutralité, et rendaient leurs armes à la flotte britannique.

De temps en temps, des secours arrivaient de Québec au général Murray. Trois vaisseaux, qui remontaient sous lord Rollo, furent attaqués à coups de mousquets et de canons ; ce qui donne à Knox l'occasion de se plaindre du curé, qui, la veille, avait été rendre visite au lord Rollo et lui avait souhaité un bon voyage. Suivant l'historien, un acte de politesse du prêtre aurait dû condamner les soldats français à laisser passer leurs ennemis sans s'en occuper. Mais ils attaquèrent ces vaisseaux, et si vigoureusement, que les Anglais eurent plusieurs hommes de blessés, et furent obligés de s'éloigner de la ville. Lord Rollo rejoignit, à Sorel, le général Murray, qui, décidé à faire une descente, envoya un parti à un mille au-dessous de Sorel, brûler un bon nombre de maisons, et dévaster une partie de la paroisse. Chargé de cette expédition, lord Rollo, s'en acquitta de son mieux, et remonta ensuite attaquer le fort. En envoyant de petits partis, il essaya d'engager les Français à sortir; mais il n'y put réussir, et les troupes anglaises se rembarquèrent.

A Varennes, un détachement fut mis à terre ; ils y eurent un engagement avec deux petits partis français, qui perdirent vingt-quatre prisonniers. Les Anglais s'emparèrent de l'église et des maisons voisines, et se rembarquèrent, après y avoir laissé un détachement. De ce lieu, aussi, le général Murray envoya aux paroisses voisines des manifestes, dans lesquels il avertissait les habitants, qu'il pardonnerait à ceux qui

rendraient les armes ; si non, qu'il les traiterait aussi rudement qu'il avait fait à ceux qui déjà lui avaient résisté ; qu'il rétablirait dans leurs biens les Canadiens qui laisseraient les rangs ennemis pour se rendre à leur devoir ; mais que ceux qui persisteraient à se montrer attachés à la France, seraient traités comme les soldats français, et envoyés en France. Cette proclamation eut beaucoup d'effet, et, le soir même du jour où elle fut distribuée, un grand nombre de personnes de Boucherville se rendirent à Varennes pour remettre leurs armes.

L'armée du général Murray, déposée au bas de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, fut bien reçue par les habitants de ce lieu, qui, sans doute, craignaient d'être maltraités par les soldats anglais. Les chemins étaient mauvais, et presque tous les ponts avaient été brisés ; aussi, l'armée fut retardée dans sa marche, et n'arriva que le soir à la Longue-Pointe, où les soldats, pendant la nuit, furent logés dans les maisons et dans les granges le long du chemin. Le lendemain matin, à neuf heures, l'armée se mit en marche, et s'arrêta le soir au nord-est de Montréal, où elle devait camper.

Le général Amherst, qui avait tracé le plan de la campagne contre le Canada, remonta avec son armée la rivière Mohawk, et arriva avec dix mille hommes, le neuf juillet, à Chouaguen, où il trouva des bateaux, qui, par ses ordres, avaient été préparés pour descendre son armée, l'artillerie, les provisions et le bagage. A l'arrivée de sir William Johnson, avec un corps considérable de sauvages, le colonel Haldimand fut détaché avec l'infanterie légère, les grenadiers et les montagnards écossais, pour aller se porter à l'extrémité du lac, y assister les bâtiments armés, et à trouver le chemin du fort de la Présentation. Le dix août, toute l'armée s'embarqua sur les bateaux, et commença à descendre vers les rapides, au haut desquels se trouvait le fort Lévis. Le général fit arrêter son armée à une petite distance au-dessus de ce lieu, et prit des dispositions pour l'attaquer. Des batteries furent érigées sur les îles voisines, et assisté par des canonnières, il commença le feu. Comme il se préparait à donner l'assaut, le capitaine Pouchot lui fit connaître qu'il était prêt à se rendre. Trouvant ce fort avantageusement situé, le général Amherst en répara les fortifications, et y laissa une petite garnison. De ce lieu jusqu'à Montréal, ils rencontrèrent d'immenses difficultés dans les rapides et les sauts ; plusieurs de leurs bateaux furent perdus, et quatre-vingts hommes se noyèrent.

Informé de l'approche des ennemis, le marquis de Vaudreuil

rappela à Montréal les détachements de Dumas et de Bourlamaque. Le premier fut chargé des retranchements élevés dans le faubourg de Québec, et le second défendit les faubourgs Saint-Joseph et des Récollets. Quant à l'île de Sainte-Hélène, elle fut abandonnée comme incapable de défense, et les troupes de la garnison furent tenues prêtes pour la défense de la ville.

L'armée anglaise du lac Champlain débarqua, le seize, à deux lieues de l'île aux Noix, du côté du sud, et se mit à ériger des batteries qu'elle démasqua, le vingt-trois, par un feu vigoureux dirigé contre le fort de l'île.

Le vingt-cinq, ils s'emparèrent de quelques petits bâtiments français qui les incommodaient sur le lac; aussi, M. de Bougainville fut forcé de l'abandonner le vingt-sept, et de se retirer à Saint-Jean. On espérait pouvoir conserver Montréal, s'il eût réussi à se maintenir dans l'île aux Noix; mais, de ce moment, toutes les espérances s'évanouirent. Le marquis de Vaudreuil et le chevalier de Lévis avaient résolu de livrer bataille aux ennemis, s'ils en trouvaient une occasion favorable.

Le six de septembre, l'armée du général Amherst s'avança dans une plaine, vis-à-vis de Montréal, où les Anglais passèrent la nuit sous les armes. On allait faire descendre de l'artillerie de Lachine pour commencer le siége régulièrement, lorsque, le sept au matin, le marquis de Vaudreuil envoya deux officiers chargés de capituler. Après l'échange de plusieurs lettres entre les généraux, l'on s'accorda sur des termes assez favorables, vu les circonstances; car les généraux Amherst et Murray cernaient la ville du côté de terre, et le colonel était sur la rive méridionale, vis-à-vis de Montréal. Il venait d'arriver par le lac Champlain, s'était arrêté à l'île aux Noix, dont la garnison, ne renfermant plus qu'un officier et quelques soldats, s'était aussitôt rendue. Les provisions amassées à Sainte-Thérèse pour les besoins des garnisons de Saint-Jean et de Montréal, avaient été détruites par les Français, pour les empêcher de tomber entre les mains des Anglais. Le fort de Chambly, où commandait le capitaine Lusignan, ne fut pas assiégé, le colonel sachant qu'après la prise de Montréal, il tomberait facilement.

A l'heure dont on était convenu, le colonel Haldimand prit possession de la ville avec son détachement. Cependant, le chevalier de Lévis avait protesté contre la capitulation, et il offrait à M. de Vaudreuil de se retirer avec ses troupes sur l'île de Sainte-Hélène; il avait même l'espérance qu'il serait

possible, si la France ne pouvait rester maîtresse du Canada, qu'on pourrait engager un grand nombre de canadiens de remonter par les lacs jusqu'aux Illinois, et d'aller se fixer à la Louisiane. Il se soumit cependant à la volonté de M. de Vaudreuil, et accepta les conditions qui furent imposées aux autres.

Les troupes françaises partirent de suite pour Québec, d'où elles devaient être conduites en France, pour ne plus être employées dans la guerre.

Aussitôt après la reddition de Montréal, le général Amherst publia un ordre général dans lequel il remerciait son armée de ce qu'elle venait d'accomplir ; il annonçait que le marquis de Vaudreuil avait capitulé, et que les troupes de France au Canada avaient rendu les armes, et ne devaient plus servir dans la guerre ; que le Canada tout entier était soumis à la Grande-Bretagne ; que, dans l'occasion présente, les trois armées avaient droit aux remercîments sincères du général, qui, aussitôt que possible, ferait connaître à sa majesté le zèle et la bravoure qu'avaient montrés les officiers et les soldats des troupes régulières et provinciales, ainsi que les fidèles alliés indiens ; qu'il était assuré que les soldats anglais, informés que ce pays appartenait au roi, ne s'aviliraient pas par des démarches indignes de soldats, maintenant surtout que les canadiens étaient devenus sujets britanniques et aimeraient à ressentir les bons effets de la protection de sa majesté.

L'armée française au Canada, comprise dans la capitulation de Montréal, renfermait le second bataillon de la Reine, le second bataillon de la Sarre, le second bataillon de Royal-Roussillon, des bataillons de Languedoc, de Guienne, de Béarn, le second et le troisième bataillons de Berry, et deux des troupes de la marine, formant en tout quatre mille et onze hommes ; la milice du Canada, en soixante-quatre compagnies, renfermait sept mille neuf cent soixante-seize hommes dans le gouvernement de Québec ; dans le gouvernement des Trois-Rivières, dix-neuf compagnies, composées de onze cent quinze hommes, et dans le gouvernement de Montréal quatre-vingt-sept compagnies, formées par sept mille trois cent trente-un hommes.

En prenant possession de Montréal, le colonel Haldimand demanda les drapeaux des régiments français, ainsi que les drapeaux britanniques tombés entre leurs mains dans le cours de la guerre. Ils refusèrent de rendre les premiers, déclarant que, quoique chaque régiment eût apporté son drapeau en venant de France, ils les avaient trouvés incommodes et de

peu d'utilités dans un pays couvert de bois, et les avaient détruits. Cette réponse fut communiquée au marquis de Vaudreuil et au chevalier de Lévis, qui, sur leur honneur, déclarèrent qu'elle était vraie, et qui, ensuite, firent remettre les deux drapeaux anglais pris au commencement de la guerre à Chouaguen, sur les régiments de Pepperel et de Shirley. Deux autres avaient été suspendus dans la cathédrale, à Québec, et avaient été brûlés avec elle dans le siége de l'année précédente.

Peu de temps après, les troupes françaises partirent pour rentrer en France; avec elles laissèrent le Canada presque tous les chefs de la société; dans le pays restaient plusieurs seigneurs, peu d'hommes appartenant aux classes libérales, et une population d'origine française d'environ soixante-et-dix mille âmes. Avec elle, demeurait le clergé, qui, dans l'absence des anciens chefs du peuple, se trouva ainsi chargé, non seulement de conduire le peuple dans la voie de la religion, mais encore de le guider dans la politique et les matières civiles. Lui-même venait de perdre son chef; à Montréal, venait de mourir monseigneur de Pontbriand (1); mais le chapitre exerçait encore une certaine influence, et M. Briand, vicaire-général, par ses bons procédés et son beau caractère, exerçait beaucoup d'influence auprès du général Murray, et avait été chargé par le chapitre de veiller à Québec sur les affaires religieuses. A Montréal, les affaires ecclésiastiques étaient entre les mains du supérieur du séminaire de ce lieu, le grand-vicaire, M. Montgolfier, homme respecté pour ses talents, ses connaissances et ses vertus. Pendant près de trois ans, le siége de Québec demeura vacant. Lorsque les chanoines purent se réunir, le chapitre choisit pour premier pasteur du diocèse, le quinze septembre 1763, M. Montgolfier; cette nomination ne convenait pas au général Murray, qui s'y opposa avec persistance; de guerre lasse, l'évêque élu, qui était passé en Angleterre, fit connaître au chapitre les difficultés qu'il éprouvait, et envoya sa démission, qui fut acceptée. Assemblé de nouveau, le chapitre, tout en se plaignant de l'intervention du gouvernement, choisit pour évêque, celui que M. Montgolfier leur avait recommandé, M. Briand, au sujet duquel le général Murray écrivait à lord Shelburne: « Je dois prendre ici la liberté de répéter ce dont j'ai eu l'honneur d'informer votre seigneurie, dans ma lettre du vingt-deux juillet, que M. Briand, vicaire-général de ce gouvernement, a constamment agi avec une candeur, une

(1) M. de Pontbriand avait nommé M. Briand, vicaire-général, le 13 septembre 1759.

modération, un désintéressement qui le proclament un digne et honnête homme, et que je ne connais personne de sa robe qui mérite aussi justement la faveur royale. »

Désireux de conserver le catholicisme au Canada, M. Briand consentit à accepter le pesant fardeau dont on voulait le charger ; au mois de novembre, il passa en Angleterre pour solliciter la permission d'aller en France, pour obtenir ses bulles du souverain pontife, et pour s'y faire sacrer.

M. Briand trouva à Londres un religieux apostat, qui, du Canada, où il demeurait, s'était rendu en Angleterre, et, par l'apostasie, avait réussi à s'y faire quelques amis. Cet homme avait présenté à la cour un mémoire où il disait qu'il y avait déjà grand nombre de protestants canadiens ; qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'attacher les Canadiens au gouvernement qu'en les rendant protestants, non par la violence, mais doucement, en les laissant manquer de prêtres. M. Briand se trouva arrêté par les difficultés que lui suscita ce traître, par la position embarrassante dans laquelle les lois pénales dirigées contre les catholiques plaçaient les membres du ministère britannique. Indirectement, le gouvernement fit savoir à M. Briand, que s'il se faisait sacrer, on n'en dirait rien, et que l'on fermerait les yeux sur ses démarches. Ainsi éclairé sur la meilleure voie à suivre, M. Briand se rendit en France, où il obtint ses bulles (1), et fut sacré le seize mars 1766, par l'évêque de Blois. Aussitôt qu'il le put, il repartit pour son diocèse, où il fut reconnu comme évêque de Québec, par son chapitre, le dix-neuf juillet 1766. Pendant ces six années, cependant, les Canadiens s'étaient un peu accoutumés au gouvernement britannique, qui s'était montré assez bienveillant envers ses nouveaux sujets, mais dont les bonnes dispositions étaient assez souvent empoisonnées par les sujets britanniques qui avaient obtenu des places de confiance dans la colonie.

Après s'être rendu maître de Montréal, le général Amherst s'empressa d'annoncer son succès au gouvernement, et de donner au général Murray et au colonel Haveland, et à sir William Johnson, les éloges qu'ils méritaient pour leur bonne conduite. «Maintenant,» ajoutait-il, « je vais m'efforcer de tout régler dans ce pays pour en garder possession ; et je vais disposer les troupes de manière à terminer les forts commencés l'année dernière, et, autant que la saison me le permettra, je réparerai

(1) Ces bulles sont du 21 janvier 1766.

et j'érigerai des forts qui seront nécessaires pour nous rendre maîtres sur les grands lacs, et qui nous assureront la possession de toute la rive méridionale du Saint-Laurent. »

Le treize de septembre, le général Amherst détacha le major Rogers avec deux compagnies de Rangers et un détachement de l'artillerie royale, pour aller prendre possession des postes français sur les lacs. Rogers ne put se rendre qu'au Détroit, que M. de Bellestre lui remit aussitôt ; il y demeura tout l'hiver, parce que la saison était trop avancée pour lui permettre de marcher jusqu'à Michillimakinac. Le printemps suivant, dès que la navigation fut ouverte sur les lacs, il alla prendre possession des forts français dans les parties supérieures du Canada.

Le major Barré fut choisi par lord Amherst pour porter ses dépêches au gouvernement, en Angleterre, et le capitaine Dean fut chargé par lord Colville de ses dépêches à l'amirauté.

Aussitôt que Montréal fut tombé entre ses mains, le général Amherst établit un gouvernement militaire, pour y préserver la tranquillité publique, et divisa le pays en trois districts, ceux de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. Le général Murray fut chargé du premier ; à la tête du second fut placé le général Thomas Gage, et le colonel Burton fut nommé commandant du troisième. Dans ces districts, il établit des cours de justice, composées d'officiers de milice, qui décidaient sommairement les causes ; il restait aux plaideurs condamnés un droit d'appel au premier officier commandant du district. Sa majesté approuva l'ordre par lequel ces cours furent établies, et ordonna qu'elles existeraient jusqu'à ce que la paix fut faite et qu'un gouvernement civil fût institué, si le Canada était cédé par la France à l'Angleterre.

La cour de France, pendant l'été, avait essayé de secourir Montréal, et, au printemps, quelques vaisseaux chargés de provisions avaient été envoyés par une frégate jusque dans le golfe Saint-Laurent. Ayant appris qu'une escadre anglaise avait remonté le Saint-Laurent, ils entrèrent dans la baie des Chaleurs, et remontèrent la rivière de Ristigouche, jusque près du village des Micmacs.

Le capitaine Byron, avec toute son escadre, partit de Louisbourg, et vint les attaquer ; il détruisit toute leur flotte, qui consistait en une frégate, deux gros navires et dix-neuf petits bâtiments. Il renversa aussi deux batteries, qui, pour les protéger, avaient été placées sur le rivage. Une petite ville, d'environ deux cents maisons, s'était aussi élevée plus haut que le village

de Ristigouche ; elle renfermait un bon nombre d'Acadiens et quelques français réfugiés ; et elle fut complètement détruite par la flotte du capitaine Byron, qui laissa ces pauvres gens entièrement exposés aux mauvais temps de l'automne et de l'hiver.

Un autre vaisseau de guerre français, l'*Aigle*, de cinquante canons, fut, dans l'automne, perdu sur un rocher au détroit de Belle-Isle, entre Terreneuve et le Labrador. L'équipage réussit cependant à s'échapper.

La Grande-Bretagne avait atteint le but qu'elle se proposait dans la guerre contre la France : le Canada avait été pris ; les possessions anglaises n'avaient plus rien à craindre de leurs voisins. Aux conférences de la paix qui furent entamées peu après que Georges III fut monté sur le trône, on s'occupa de régler le sort du Canada. Lors de la capitulation de Montréal, le général Amherst avait exigé que le marquis de Vaudreuil lui cédât toutes les cartes qui se rapportaient à la colonie ou à ses dépendances ; aussi, dans les conférences tenues à Londres, les Anglais exigèrent de M. Bussy, ministre français, qu'on laissât les bornes du Canada aussi étendues qu'on les avait trouvées sur les cartes données par le marquis. C'était un point important dont on s'occupa beaucoup ; Vaudreuil écrivit au duc de Choiseul, qu'à un officier anglais qui se présenta à lui avec une carte, il avait déclaré que les limites qu'elle assignait n'étaient pas exactes ; que la Louisiane ne formait pas partie du Canada, et d'un autre côté s'étendait au portage des Miamis, et de l'autre aux sources de la rivière des Illinois. Les Anglais firent peu de cas de cette déclaration, car ils s'occupaient beaucoup plus de la question de savoir s'il leur était plus avantageux de garder les îles françaises du golfe du Mexique. Cependant, le gouvernement et une grande majorité du peuple étaient d'opinion qu'il valait mieux rendre à la France les îles que le Canada.

Par le treizième article du traité de paix, signé à Paris le dix février mil sept cent soixante-trois, le roi de France renonça à toutes ses prétentions sur la Nouvelle-Écosse ou Acadie, et la céda avec toutes ses dépendances au roi de la Grande-Bretagne ; il céda et garantit au même le Canada, avec toutes ses dépendances, aussi bien que l'île du Cap-Breton et toutes les îles et côtes du golfe et de la rivière Saint-Laurent, et remit le tout au roi de la Grande-Bretagne, de la manière la plus ample et sans restriction. De son côté, sa majesté britannique accorda aux habitants du Canada la liberté de pratiquer

la religion catholique suivant les rites de l'église romaine, « *autant que les lois de la Grande-Bretagne* peuvent le permettre. » En même temps, le roi de la Grande-Bretagne, s'obligeait à permettre aux habitants français ou autres, qui avaient été sujets du roi très-chrétien au Canada, de se retirer librement et sûrement, quand ils le jugeraient à propos, et vendre leurs terres et maisons, pourvu que ce fût à des sujets de sa majesté britannique. Le terme de leur émigration fut limité à dix-huit mois, du jour de l'échange des ratifications de la paix

Un certain nombre des provinciaux, habitants de Québec et de Montréal profitèrent de ces clauses, et laissèrent le pays pour retourner en France dans les années 1763 et 1764.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Premiers colons—Les LeGardeur et les LeNeuf—La population se forme—Régiment de Carignan—Etablissements autour de Québec—Montréal—Hommes et femmes—Mœurs des premiers temps—Témoignage de plusieurs écrivains..... 2

CHAPITRE SECOND

Arrivée de Mgr. de Laval et de M. de Mésy—Création du Conseil Supérieur—Montréal—M. de Maisonneuve—M. Boucher nommé gouverneur des Trois-Rivières—Premiers travaux du Conseil Supérieur—Gaudais Dupont—Villeray—M. de Mésy mécontent—Séminaire de Québec—Dîmes..... 16

CHAPITRE TROISIÈME

Mort de Mazarin—Colbert—Compagnie des Indes Occidentales—Ses droits et privilèges—M. de Tracy, nommé lieutenant-général, part de La Rochelle—Se rend à Cayenne, à la Guadeloupe, à Québec—M. de Mésy meurt, et nomme M. de la Poterie lieutenant—M. de Courcelles nommé gouverneur-général, et M. Talon intendant—Régiment de Carignan arrive—Maison de M. de Tracy—Compliments des Hurons et des Algonquins—Arrivée de passagers et de chevaux—M. de Courcelles—Espérances de MM. Talon et Colbert sur l'avenir du Canada—Jugement de la Mère de l'Incarnation..... 30

CHAPITRE QUATRIÈME

M. de Salières au fort Sainte-Thérèse—Chasses à l'entrée du lac Champlain—Courses des Iroquois au nord—Charles Le Moine mis en liberté—Mort du P. Simon Le Moyne—Gibbons menace les Agniers—Les Anglais s'emparent de Manhatte, qui reçoit le nom de Nouvelle-York—Nouveau-Jersey—M. de Courcelles marche contre les Agniers—Reçoit des renforts—Arrivée près de Sconectadé—Embuscade—Retour au Canada—Ambassadeurs onneyouts arrivent à Québec—Traité avec les Onneyouts—Officiers français tués par de jeunes agniers—Couture à Albany—Nicolls invite les conseillers du Massachusets et du Connecticut à chasser les Français du Canada—Ils refusent—Nicolls ne trouve point le sieur Couture à Albany—M. de Sorel prend le Bâtard Flamand et quelques prisonniers français—Conseil tenu dans le parc du collége des jésuites—M. de Tracy conduit l'armée française contre les Agniers—Brûle leurs villages—Revient à Québec—Le Bâtard Flamand renvoyé chez les Agniers—Pères jésuites chez les Iroquois—Lettres de M. de Tracy au colonel Nicolls—Mort de Corlaer—Réorganisation du Conseil Supérieur—Chemins entre Sorel, Chambly et Sainte-Thérèse—Soldats de Carignan s'attachent au pays—Filles—Lin et chanvre cultivés—Mines—Commerce—M. de Tracy retourne en France 45

CHAPITRE CINQUIÈME

Traité de Bréda—Nicolls remplacé par Lovelace—Sir Thomas Temple et l'Acadie—Le régiment de Carignan retourne en France—Quelques compagnies

restent au Canada—Envoie de colons—On veut civiliser les sauvages—Collége des Jésuites—Thèses publiques—Mgr. de Laval établit un grand et un petit séminaire—Jeunes canadiens—Aventuriers de l'Ouest—Lac Supérieur—Mission de Chagouamigong—Guerre contre les Nadouessioux—Illinois—P. Allouez à Québec—MM. de Fénelon et Trouvé à Kenté—Talon retourne en France—M. de Bouteroue nommé intendant—Ses qualités..... 61

CHAPITRE SIXIÈME

Prospérité dans la colonie—Iroquois tués en trahison par des soldats français—Justice exercée contre les meurtriers—MM. Dollier et Gallinée partent pour l'ouest avec M. de La Salle—Talon revient au Canada—Naufrage sur les côtes du Portugal—Arrive à Québec avec le P. Allard, récollet, et M. Perrot—Augmentation de la population—Baptême de Garakonthié—Mauvaises dispositions des Iroquois—Les Loups attaquent Gandasaqué, et sont repoussés—Les nations de l'ouest attaquent les chasseurs iroquois—Garakonthié cherche à rétablir la paix—Saonchiogoüa est baptisé—Les Iroquois chrétiens s'établissent à la Prairie de la Madeleine—M. de Courcelles, avec des troupes, monte à la baie de Kenté—Saint-Lusson et La Salle—Pentagouet—Sir Thomas Temple—Péré au lac Supérieur—Culture du chanvre encouragée—Jeunes gens du Canada—Commerce—Baie d'Hudson—Voyage du P. Albanel.. 70

CHAPITRE SEPTIÈME

Mort de Madame de La Peltrie—Mort de la Mère de l'Incarnation, son caractère—Départ de MM. de Courcelles et de Talon—Arrivée de M. de Frontenac—Erection de l'évêché de Québec—Mgr. de Laval et l'abbée de Queylus passent en France—Caractère de M. de Frontenac ; ses qualités, ses défauts—Découverte du Mississipi—Jolliet—Le P. Marquette..... 83

CHAPITRE HUITIÈME

Cataracoui ou fort Frontenac—La Salle—Tentative de franciser les sauvages—Les Hurons à Notre-Dame de Foye—Iroquois chrétiens à la Prairie de la Madeleine et au saut Saint-Louis—Les coureurs de bois—Difficulté de M. de Frontenac avec M. Perrot, gouverneur de Montréal—Affaire de l'abbé de Fénelon—Sévères observations du roi et du ministre sur la conduite du gouverneur—Rappel de M. de Frontenac—M. Duchesneau intendant ; ses pouvoirs—Extinction de la compagnie des Indes-Occidentales—Ferme du domaine d'occident—Règlement définitif des difficultés relatives à l'érection de l'évêché de Québec—Union du Seminaire de Québec à celui des Missions-Étrangères de Paris..... 93

CHAPITRE NEUVIÈME

Conflits entre M. Duchesneau et M. de Frontenac, sur la présidence du conseil et au sujet de la traite de l'eau-de-vie—Zèle de Mgr. de Laval pour abolir ce trafic—Il envoie en France, pour ce sujet, son grand vicaire, M. Dudouyt—Assemblée spéciale de vingt-quatre personnes intéressées—Mgr. de Laval passe en France, et obtient confirmation des défenses déjà portées—Appréciation de sa conduite à ce sujet—Inconvénient et abus de la traite des boissons fortes—La Salle obtient concession du fort Frontenac et de la seigneurie de Cataracoui—Entreprises de La Salle—Ses malheurs—Fort de Niagara—Voyage du P. Hennepin—Fort de Crèvecœur—Voyage de La Salle au Missisipi—Tonti et le P. Membré—La Salle passe en France..... 104

CHAPITRE DIXIÈME

Nouvelles difficultés entre le gouverneur et l'intendant—Rappel de M. de Frontenac et de M. Duchesneau—M. de La Barre gouverneur—M. de Meules intendant—Les forts de Pentagouet et de Gemisic pris par un corsaire flamand, et restitués par l'Angleterre—Nouvelle colonie à Port-Royal—Monopole des compagnies de commerce et de pêche..... 11

CHAPITRE ONZIÈME

Les Iroquois chrétiens à Saint-François-Xavier du saut Saint-Louis, à la Montagne—Les Abenaquis chrétiens à Sillery, puis à Saint-François—Les Hurons

à l'Ancienne-Lorette—Difficultés avec les Iroquois—Incendie à Québec—Arrivée de MM. de La Barre et de Meulles—Le colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York—Expédition de M. de La Barre contre les Iroquois..... 129

CHAPITRE DOUZIÈME

Reproche du roi à M de La Barre—M. de Callières gouverneur de Montréal—Érection du chapitre de Québec—Mgr. de Laval obtient pour successeur M. de Saint-Valier—Arrivée de M. de Denonville—Palais de l'intendant—Eglise de la basse-ville—Nouveaux règlements concernant le métier des armes et les congés—M. de La Barre retourne en France—Visite de M. de Denonville au fort Frontenac et à l'Acadie—Le baron de Saint Castin—M. de Saint-Valier visite le diocèse de Québec—Entreprises des Anglais sur les postes de l'Acadie—Expédition de M. de Denonville contre les Iroquois—Il rétablit le fort de Niagara—Expédition contre les Anglais à la baie d'Hudson..... 145

CHAPITRE TREISIÈME

Difficultés entre M. de Denonville et le colonel Dongan, au sujet des Iroquois—Assassinat de La Salle—Fin malheureuse de son entreprise sur le Mississipi—Le chevalier de Tonti, commandant du fort Saint-Louis—Députation des chefs iroquois auprès de M. de Denonville, traité de paix conclu—Difficultés avec le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, Andros—M. Perrot remplacé, en Acadie, par M. de Menneval—Kondiaronk—Stratagème de ce chef pour rompre le traité—Retour de Mgr. de Laval au Canada—Mémoire de M. de Callières—Emprisonnement d'Andros — Projet des colonies anglaises pour envahir le Canada—Massacre de Lachine..... 167

CHAPITRE QUATORZIÈME

M. de Frontenac arrive à Québec—Le fort Frontenac abandonné—Expédition de M. d'Iberville à la baie d'Hudson, et des Abenaquis dans la Nouvelle-Angleterre—Plans de M. de Callières contre la Nouvelle-York, et ce qui en empêche l'exécution—M. de Frontenac essaie de gagner les Iroquois—Trois partis de guerre envoyés contre la Nouvelle-Angleterre..... 188

CHAPITRE QUINZIÈME

Expédition du sieur Tilly de Beauvais—Mort du Grand-Agnier—M. de la Durantaie remplacé par le sieur de Louvigny—Grand convoi envoyé à Michillimakinac—Les Outaouais se rattachent plus étroitement aux Français—Perrot contribue pour beaucoup à ce changement—Nouvelles incursions des Iroquois—Grand conseil des nations alliées, où assiste M. de Frontenac—Préparatifs de la Nouvelle-Angleterre contre les possessions françaises—Prise et destruction de Port-Royal—Le vaisseau l'*Union* surpris par deux forbans anglais—Prise de Chédabouctou..... 207

CHAPITRE SEIZIÈME

Préparatifs des colonies anglaises pour attaquer le Canada—Expédition du lac Champlain manquée—La flotte anglaise remonte le Saint-Laurent, et vient mouiller devant Québec—Dispositions pour la défense de la place—Sommation de l'amiral anglais—Réponse ferme de Frontenac—Arrivée des troupes et des milices des Trois-Rivières et de Montréal—Débarquement du côté de Beauport—Les vaisseaux canonnent la ville sans succès—Les troupes anglaises, harcelées et découragées, se rembarquent de nuit, laissant leur canon—Siége levé—Echange de prisonniers—Résultat de la campagne..... 219

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Etat de la colonie après le départ de la flotte anglaise—Dispositions hostiles des Iroquois—Frontenac envoie Courtemanche ranimer l'esprit guerrier des Outaouais—Nouvelles incursions des Iroquois Combat de Repentigny—L'arrivée des vaisseaux de France rétablit l'abondance et la confiance—Seconde tentative des colonies anglaises contre le Canada, confiée à Schuyler Combat de Laprairie—Belle action de M. de Valrenne—Soupçons de Frontenac sur la fidélité des iroquois du Saut—Son projet d'attaque contre la Nouvelle-York

ajourné—Etat de gêne et de misère causé par les malheurs et les appréhensions de la guerre—M. de Villebon, nommé commandant pour l'Acadie, reprend Port-Royal 231

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Diverses incursions des Iroquois—Phipps sollicite de l'aide en Angleterre pour une nouvelle expédition contre le Canada - Nouvelle charte de la Nouvelle-Angleterre Increase et Cotton Mather—Croisade contre les sorciers—Terreneuve négligée—Les Anglais attaquent Plaisance, et se retirent après avoir canonné la place, et brûlé la Pointe-Verte Mauvais succès de leur entreprise contre l'Acadie—Expédition contre le fort de Pemquid manquée—Etat de la Nouvelle-Angleterre - Ingolsby exhorte les chefs iroquois à tenir constamment des partis en campagne—Réponse de l'orateur des Onneyouts—Expédition des sieurs de Mantet, de Courtemanche et de la Noue contre le canton d'Agnié—Retraite pénible, revers causés par la conduite capricieuse des sauvages alliés—Avis d'un nouvel armement des colonies anglaises contre le Canada—Embarras de M. de Frontenac—Huit cents iroquois aux Cascades—M. de Callières marche contre eux—Les apparences de guerre disparaissent 242

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Grand convoi de pelleteries arrivé à Montréal—Prise du fort Sainte-Anne à la baie d'Hudson—Propositions de paix faites par un chef onneyout—Questions réglées entre l'évêque de Québec, son chapitre et le Séminaire—Fondation de l'Hôpital-Général de Québec, et des Frères Hospitaliers de Montréal Désaccord des autorités civiles et ecclésiastiques sur la vente des boissons fortes aux sauvages—Politique de Frontenac vis-à-vis des Iroquois ; divers pourparlers—Négociations entamées et rompues entre les Abenaquis et les Anglais—Expédition hardie de Villieu—Prise du fort Nelson à la baie d'Hudson par d'Iberville et de Serigny—Nouvelles hostilités des Iroquois - Frontenac relève le fort de Cataracoui—Partis iroquois défaits par la Durantaie et Courtemanche—Trahison d'un chef huron 264

CHAPITRE VINGTIÈME

Frontenac se décide à faire contre les Iroquois une expédition formidable—LaMotte-Cadillac, pour faire diversion, soulève les nations de l'ouest contre eux - Plan de la campagne—Détachement commandé par Louvigny—Mort du chevalier de Chrisasy—Disposition, départ et marche de l'armée - Un transfuge donne l'alarme—L'armée arrive à Onnontagué, dont les habitants s'étaient enfuis—On dévaste le pays—Vieillard brûlé par les sauvages - Les Onneyouts demandent la paix—M. de Vaudreuil s'empare d'Onneyout Conseil de guerre pour assurer les résultats de cette expédition—Changement subit de Frontenac 285

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

Disposition pour l'attaque de Pemquid - D'Iberville prend le fort, le détruit et retourne à Plaisance—Escadre anglaise adroitement évitée—Quelques vaisseaux anglais sont envoyés à la poursuite des Français - Conduite déloyale du major Church envers les Acadiens—Les Anglais attaquent inutilement le fort de Naxoat—Etat des Anglais et des Français à Terreneuve—Tentatives inutiles de M. de Brouillan pour prendre Saint-Jean - Brouilleries entre ce gouverneur et d'Iberville—Attaque et prise de Saint-Jean—D'Iberville s'empare de la plupart des autres postes anglais—Il reçoit l'ordre d'aller déloger les Anglais de la baie d'Hudson—Avec un seul vaisseau, il y défait trois vaisseaux anglais, et s'empare du fort Bourbon 296

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Difficultés créées dans les pays de l'ouest par les coureurs de bois—Frontenac se rattache au plan proposé par MM. de Callières et de Champigny—Belle action de Kondiaronk—M. de Nesmond chargé de la mission difficile de s'emparer de la Nouvelle-Angleterre—Le projet échoue—Nouvelles difficultés relativement aux coureurs de bois—Avantages remportés par les nations aliées—Mort de Ourécouharé—Effets de la paix de Ryswick—Rapports du comte de Bellomont

avec M. le gouverneur—Règlement de limites entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre—Mort de Frontenac..... 311

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

M. de Callières nommé gouverneur général—M. de Vaudreuil gouverneur de Montréal, et M. de Ramezay gouverneur des Trois-Rivières—Prétentions du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre—Les cantons se décident à la paix, et envoient une députation à M. de Callières—Ambassadeurs français à Onnontagué—Ils reviennent avec les députés iroquois—Traité provisionnel—Etat de l'Acadie—Naxoat transféré à Port-Royal—Brouilleries entre les Iroquois et les Outaouais, appaisées par M. de Callières—On reprend les négociations de paix—Première conférence publique—Kondiaronk ; sa mort—Dernières conférence—Les Agniers accèdent au traité—Mort de Garakonthié—Les Iroquois demandent des missionnaires..... 321

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

Découverte de l'embouchure du Mississipi—Nouvelle prise de possession de ce fleuve—Etablissement du Biloxi transporté à la Mobile—L'île Massacre, appelée Dauphine, devient le quartier-général—Missions du Mississipi—Etat des divers établissements français—Mort de M. de Callières—Le marquis de Vaudreuil gouverneur général ; ses rapports avec les Iroquois—Expédition contre la Nouvelle-Angleterre—Tentative infructueuse des Anglais sur Plaisance et Port-Royal—Le gouverneur d'Albany cherche à soulever les Iroquois déjà mal disposés - On fait justice aux cantons de l'insulte des Outaouais—Expédition de Subercase à Terreneuve—Prise de *la Seine ;* Mgr. de Saint-Valier conduit en Angleterre—Second incendie du séminaire de Québec—Echange de prisonniers—Hostilités entre les Miamis et les Outaouais—Conduite imprudente de LaMotte-Cadillac—Entreprise infructueuses des Anglais contre l'Acadie—Nouveaux désordres au Détroit—Parti de guerre contre la Nouvelle-Angleterre. 340

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

Les anglais de la Caroline essaient de gagner les Chactas—Prise de Saint-Jean de Terreneuve par M. de Saint-Ovide—Préparatifs des Anglais contre la colonie —M. de Ramezay marche contre eux, sans produire beaucoup d'effet—On répare les fortifications de Québec—Mauvais succès de l'entreprise d'Ailleboust de Menteth à la baie d'Hudson—Nouvel armement à Boston—Prise de Port-Royal—Quelques succès à Terreneuve—Saint-Castin lieutenant en Acadie—Précautions que prend M. de Vaudreuil contre les Iroquois—Zèle des sauvages chrétiens—L'armée de terre, commandée par Nicholson, rebrousse chemin—Naufrage de la flotte anglaise aux Sept-Iles—Notre-Dame-des-Victoires—Les habitants de Québec contribuent à l'augmentation des fortifications de la ville—Entreprise des Outagamis contre Détroit—Ils sont assiégés et presque tous massacrés—Traité d Utrecht..... 371

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

Progrès de la colonie—Sages ordonnances des intendants—M. Bégon remplace les sieurs Raudot—Incendie du palais de l'intendant—Retour de Mgr. de Saint-Valier—M. de Vaudreuil passe en France—On s'occupe de fortifier l'île du Cap-Breton, qui prend le nom d'Ile-Royale—Fondation de Louisbourg—Les Acadiens refusent de venir s'y fixer—Les îles de Saint-Jean, de Miscou, de la Madeleine et les îles Ramées concédées au comte de Saint-Pierre—M. de Ramezay commandant de la Nouvelle-France—Ce que le Canada doit à Louis XIV—État financier du pays—Système de monnaie de cartes—La compagnie d'Occident—Le Père Lafiteau découvre le ginseng en Canada—Retour de M. de Vaudreuil, sa mort..... 392

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Expédition sans fruit contre les Outagamis—Etat de la Louisiane—Missionnaires qui y sont envoyés du séminaire de Québec—Plusieurs canadiens s'y distinguent, entre autres M. de Saint-Denis—Etat du commerce de la Louisiane—M Crozat remet au roi son privilége de commerce exclusif, qui est transporté à la Compagnie d'Occident—Cette compagnie obtient de plus le privilége du commerce

exclusif du castor en Canada, et succède aux compagnies du Sénégal, de la Chine et des Indes Orientales—M. de Lépinai gouverneur de la Louisiane—De Bienville reçoit le commandement général de cette colonie—Divers règlement touchant le commerce du castor—Divisions paroissiales du diocèse de Québec—Les anglais de la Nouvelle-Angleterre essaient inutilement de détacher les Abenaquis de leurs missionnaires—Quelques-uns s'établissent sur le Kinibéki—Protestations des Abenaquis—Enlèvement du baron de Saint-Castin par les Anglais, qui tentent vainement de s'emparer aussi du Père Rasle—Les Abenaquis portent la guerre dans la Nouvelle-Angleterre—Prise de Narantchouak ; assassinat du Père Rasle ; suite de cette affaire..... 404

CHAPITRE VINGT-HUITIEME

La France néglige de relier la Louisiane au Canada—Les Anglais établissent plusieurs forts vers les pays de l'ouest et du côté des grands lacs, et font la paix avec les Abenaquis—Chouaguen—Niagara—Naufrage du *Chameau*—Mort de M. de Vaudreuil—M. de Longueil le remplace temporairement—Mémoire pour le bon gouvernement du pays—M. de Beauharnais gouverneur—M. Dupuy intendant—Ses difficultés avec le gouverneur et avec le clergé—Il est remplacé par M. d'Aigremont, puis par M. Hocquart—Compagnie des Sioux—Rapports entre le Canada, le pays des Illinois et la Louisiane—Soulèvements des Renards réprimés—Mort de M. de Villiers—Expédition de M. de Noyelles..... 425

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

Naufrage de l'*Eléphant*—Arrivée de Mgr. Dosquet et de l'abbé de Latour—Difficultés au sujet des cures fixes—Mgr. Dosquet repasse en France—Démission de Mgr. de Mornay—Mgr. Dosquet revient en Canada—Fort de la pointe à la Chevelure—Rapports fréquents entre certains particuliers du Canada et de la Nouvelle-York—L'esclavage en Canada—Ravages de la petite vérole—Sarrasin, sa mort—Ce que fait M. Hocquart pour le soulagement des classes ouvrières et le développement des ressources du pays—Mines du Canada—Forges de Saint-Maurice—Exportation de bois, de résines et autres productions—M. de Beauharnois travaille à répandre l'instruction dans le pays..... 442

CHAPITRE TRENTIÈME

Rapports des nations sauvages avec M. de Beauharnois—Mgr de Lauberivière évêque de Québec ; sa mort—Condoléance des Iroquois—Tentative infructueuse pour rapprocher du centre de la colonie les hurons du Détroit—Mgr. de Pontbriand évêque de Québec—Dispositions des sauvages de l'ouest—Maison de commerce des demoiselles Desauniers, source de soupçons contre les missionnaires—Sauvages du lac des Deux-Montagnes—Renouvellement de la guerre avec l'Angleterre—Expédition de Duvivier du côté de l'Acadie—Précautions que prend M. de Beauharnois—Etat civil et religieux de la colonie..... 453

CHAPITRE TRENTE-UNIÈME

Commissaires du roi à la Nouvelle-Orléans—Heureux effet des missions sur les dispositions des sauvages de la Louisiane—M. Perrier remplace de Bienville—Conspiration contre les français de la Louisiane—De Bienville de nouveau gouverneur—Expédition malheureuse contre les Chicasas, du côté de la Louisiane et du côté du Canada—Nouvelle expédition—Conclusion de la paix avec les Chicasas..... 464

CHATITRE TRENTE-DEUXIÈME

Etat de l'Acadie—Armement organisé par Shirley contre Louisbourg—La garnison de la place fort mal disposée—Prise de Louisbourg—Projets d'attaque contre le Canada—Malheurs arrivés à la flotte du duc d'Anville et de M. de la Jonquière—M. de Ramezay prend ses quartiers d'hiver à Beaubassin—Coulon de Villiers déloge les anglais venus au secours de Port-Royal..... 473

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

Défaite de la flotte du marquis de la Jonquière—Etat de la colonie—M. de Beauharnois renforce le fort Saint-Frédéric, et déclare la guerre aux Agniers—

Mécontentements chez les nations de l'ouest—Dépenses de la guerre—Fortifications de Québec—Agrandissement de la cathédrale—M. de Beauharnois remplacé par le comte de la Galissonnière—M. Bigot intendant du Canada—Nouvelles difficultés avec les hurons du Détroit et de Sandoské—Traité d'Aix-la-Chapelle—Sages mesures proposées par M. de la Galissonnière pour prévenir les empiètements de l'Angleterre—Expédition de Céloron sur l'Ohio—M. de la Galissonnière nommé de la commission pour régler les limites entre les colonies françaises et anglaises—Son retour en France—M. de la Jonquière prend possession de son gouvernement..... 482

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

Fondation d'Halifax—Diverses mesures pour empêcher l'effet de cet établissement—Le fort de Beauséjour—Le fort Lawrence bâti sur les ruines de Beaubassin—Le comte de Vaudreuil se distingue dans la marine française—Mort de M. de la Jonquière ; ce qu'on lui a reproché—Dépréciation du ginseng—M. Lemoine gouverneur par intérim—Arrivée de M. Duquesne—Campagne de l'Ohio—Mort du sieur Marin—Fort Nécessité—Fort Duquesne—Assassinat de Jumonville ; comment on peut expliquer la conduite de Washington—Prise et capitulation du fort Nécessité—Van Braam et Stobo ôtages—Procès de ce dernier..... 497

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME

M. Bigot passe en Europe pour dissiper les soupçons qui s'élevaient contre lui—Vergor commandant à Beauséjour ; comment il y fait sa fortune—Préparatifs de l'Angleterre et de la France pour l'attaque et la défense du Canada—Les gouverneurs des colonies anglaises se réunissent à Albany—Combat et prise de l'*Alcide* et du *Lys*—Monkton s'empare de Beauséjour, de Gaspareau et de toute la péninsule acadienne—Exil et dispersion des Acadiens..... 511

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME

Le général Braddock marche contre le fort Duquesne—Bataille de la Monongahéla ; défaite de l'armée anglaise—Arrivée de M. de Vaudreuil—Le baron de Dieskau s'avance du côté du lac Saint-Sacrement, et attaque le colonel Johnson—Il est repoussé, et tombe blessé entre les mains de l'ennemi—Etat du pays ; société de monopole ; exactions odieuses..... 522

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME

Campagne de 1756—Prise du fort Bull—On fortifie le poste de Carillon—Arrivée de M. de Rigaud et de Montcalm—Désunion entre les Canadiens et les troupes régulières—Prise du fort Ontario et de Chouaguen—Les Anglais se fortifient du côté du lac Saint-Sacrement—Déplorable état des affaires civiles..... 534

CHAPITRE TRENTE-HUITIÈME

Attaque du fort George—M. de Rigaud ravage les environs de ce fort—Secours des sauvages de l'ouest—Montcalm profite du moment où une partie de l'armée anglaise est occupée du côté de l'Acadie, pour diriger ses forces sur le fort George—Capitulation du fort—Les sauvages massacrent un grand nombre de prisonniers, malgré les officiers français—Procès des sieurs Vergor et Villeray—De Lignery remplace le capitaine Dumas au fort Duquesne—Varin, remplacé par Martel, repasse en France—Triste état de la colonie..... 547

CHAPITRE TRENTE-NEUVIÈME

Campagne de 1758—L'armée anglaise d'Amérique portée à cinquante mille hommes—Attaque simultanée de Louisbourg, de Carillon et du fort Duquesne—Prise de Louisbourg, et réduction de l'île de Saint-Jean—Montcalm et le marquis de Vaudreuil se fortifient à Carillon—Abercrombie marche sur ce fort—Bataille de Carillon, les Anglais repoussés ; fuite précipitée d'Abercrombie—Bradstreet surprend et brûle Cataracoui, et revient se poster à Chouaguen—Les Anglais défaits au fort Duquesne—Les Français, à l'approche de Forbes, abandonnent ce fort—Les Anglais le rétablissent sous le nom de Pittsburg—Etat du pays à la fin de cette campagne..... 559

CHAPITRE QUARANTIÈME

Campagne de 1759—Préparatifs de l'Angleterre—Bourlamaque reçoit l'ordre d'évacuer les forts de Carillon et de Saint-Frédéric—On fortifie l'île aux Noix —Prise du fort de Niagara—La flotte anglaise remonte le fleuve ; dispositions prises pour la défense de Québec—Les Anglais commencent à battre la ville du côté de la pointe Lévis—Bataille de Montmorency—Incursion à la côte du nord—Tentative de descente à Deschambault—Bataille des Plaines d'Abraham —Mort de Wolfe et de Montcalm—Capitulation de Québec..... 568

CHAPITRE QUARANTE-UNIÈME

Lettre de l'évêque de Québec au ministre au sujet des événements de la campagne de 1759—Jugement d'un des officiers généraux sur les principaux personnages qui ont figuré dans cette guerre—Le chevalier de Lévis prend le commandement de l'armée, qui se retire à Jacques-Cartier, puis à Montréal—Environ mille soldats français conduits en France—Joie causée en Angleterre par la prise de Québec—Départ de lord Townshend—Le chevalier de Lévis marche sur Québec—Bataille de Sainte-Foie ; l'armée anglaise, complètement vaincue, se renferme dans Québec—L'arrivée d'une flotte anglaise enlève tout espoir aux Français—Le chevalier de Lévis lève le siége, et se replie sur Montréal..... 584

CHAPITRE QUARANTE-DEUXIÈME

Proclamation du général Murray—Embarras causé par les lettres de change du gouvernement—Mesures prises pour la défense de Montréal—Jonction des trois armées de Haveland, d'Amherst et de Murray—Capitulation de Montréal—Le général Haldimand prend possession de la ville—Les troupes françaises repassent en France—Mort de Mgr. de Pontbriand—M. Montgolfier, élu pour le remplacer, n'est pas agréé par le gouvernement, et donne sa démission—Mgr. Briand évêque de Québec—Les troupes anglaises achèvent de soumettre tout le pays—Etablissement du gouvernement militaire—Derniers revers de la flotte française à la baie des Chaleurs—Traité de 1763..... 599

FIN DE LA TABLE.